

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

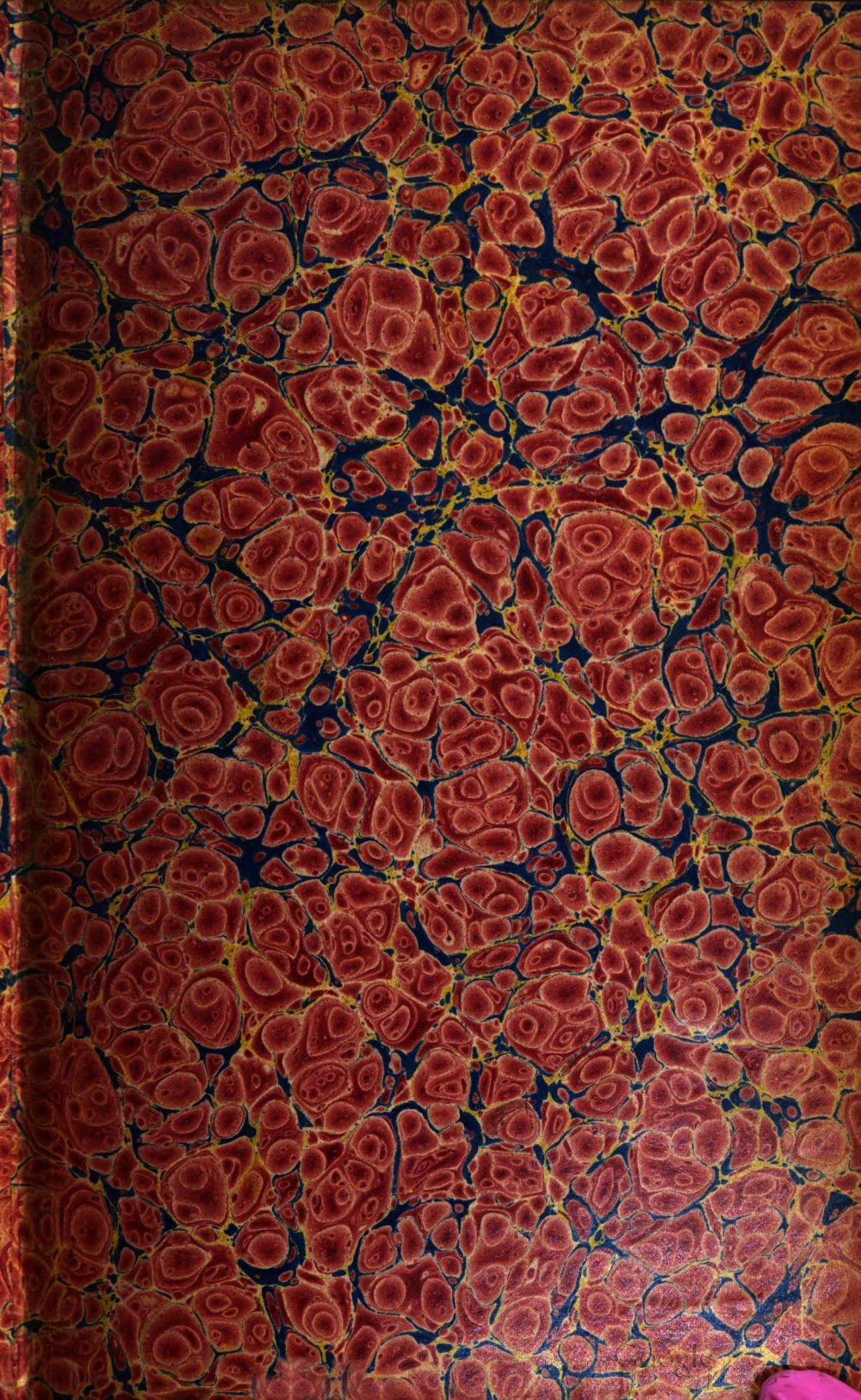
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY



Digitized by Google

S 29/263

ŒUVRES

DE

Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS



Digitized by Google

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS
SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

NEUVIÈME ÉDITION

TOME IX



BIBLIOTHÈQUE [illegible]
Les Fontaines
63 - Chamalières

PARIS
H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, rue Bonaparte, 17
POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4
1887

Digitized by Google

Digitized by Google

I

MANDEMENT ET INSTRUCTION PASTORALE

A L'OCCASION

DU JUBILÉ UNIVERSEL DE L'ANNÉE SAINTE

ET POUR LE CARÊME MDCCCLXXV.

I. Le Seigneur a dit : « Mes pensées ne sont pas vos pen-
« sées, et vos voies ne sont pas mes voies. Car, autant les
« cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies
« sont élevées au-dessus de vos voies, et mes pensées au-
« dessus de vos pensées 1. »

L'événement que nous venons vous annoncer, N. T.-C. F.

1. Non enim cogitationes meæ, cogitationes vestræ ; neque viæ vestræ viæ meæ, dicit Dominus. Quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris. Isa., LV, 8, 9.

Digitized by Google

justifiera cet oracle. Quel est celui d'entre vous qui, à l'approche de cette année nouvelle, ne s'est pas demandé avec anxiété et peut-être avec terreur : « Que sera l'inconnu dans lequel nous entrons, et quelle note portera dans l'histoire la soixante-quinzième année de ce siècle déplorablement fécond en révolutions et en ruines » ?

Le ciel a fait la réponse par la bouche de son Église, réponse qui n'a rien de commun avec les préoccupations et les prévisions de ceux qui président aux choses de ce monde, ou plutôt hélas ! n'y président point.

L'année mil huit cent soixante-quinze sera l'ANNÉE SAINTE, et elle apportera à l'univers chrétien tous les biens qui sont attachés à la grâce insigne du GRAND JUBILÉ, du JUBILÉ UNIVERSEL. Et comme le divin Sauveur nous a dit : « Cherchez « d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous « sera donné par surcroît [1] », il n'est aucune des solutions cherchées, si impossibles qu'elles paraissent humainement, qui ne puisse être la conséquence de la grâce jubilaire, si cette grâce est acceptée dans sa plénitude.

Oublions donc tous les bruits et les mouvements d'en-bas et tournons nos yeux vers les hauteurs d'où le secours nous arrive. Trop longtemps les combinaisons stériles et les machinations impuissantes d'une sagesse désormais convaincue de déraison et de folie ont égaré nos esprits et déçu nos espérances. Quittons ces illusions, et saisissons les réalités qui s'offrent à nous avec un à-propos si providentiel.

Toute notre tâche aujourd'hui, N. T.-C. F., sera de développer le texte du document apostolique qui nous est parvenu, et d'y ajouter les considérations et les exhortations que le pasteur suprême nous suggère de vous adresser.

Trois points se recommandent à notre attention dans l'encyclique du pontife romain : les circonstances et les condi-

1. Matth., VI, 33.

Digitized by Google

tions dans lesquelles le présent jubilé est accordé, les œuvres au prix desquelles il peut être gagné, les enseignements et les fruits qu'il doit porter.

II. Quand on remonte vers les siècles passés, et qu'on se reporte en particulier aux récits de l'histoire concernant les jubilés périodiques qui se sont accomplis depuis l'an treize cent, on est tout d'abord tenté de se demander si les calamités de toutes sortes ne constituent pas l'état ordinaire et permanent, sinon l'état normal, du globe que nous habitons. La grande conspiration du laïcisme contre le pouvoir ecclésiastique venait d'éclater, et le germe de la sécularisation moderne était en voie d'éclore, couvé sous l'aile du régalisme de Philippe le Bel, et mûri par les inventions complaisantes de ses légistes, quand le vaillant pontife Boniface VIII formula pour la première fois le programme de l'indulgence générale attachée à la visite séculaire du tombeau des saints apôtres. Un demi-siècle plus tard, Rome était depuis longtemps déjà veuve de son pontife, et elle se débattait avec les agitations et les péripéties sanglantes d'une dictature tribunitienne, quand le pape français Clément VI reçut à Avignon les députés de sa capitale, qui le conjuraient de ressusciter au profit de l'Église de Jésus-Christ le jubilé quinquagénaire de l'ancienne loi. Avant la fin de ce même siècle, ce fut parmi les horribles épreuves du grand schisme d'Occident que fut édicté le décret par lequel Urbain VI, en mémoire de la durée de la vie humaine du Fils de Dieu, indiquait le jubilé pour chaque trente-troisième année : prescription accueillie défavorablement de ceux qui se tenaient en dehors de son obédience ; si bien que Boniface IX ne put arrêter et fut contraint de sanctionner le grand mouvement qui, à l'échéance séculaire de l'an quatorze cent, porta de nouveau la France et plusieurs autres nations vers la cité pontificale avec une ardeur que ne put décourager la mortalité effroyable qui sévissait à Rome. Quelle période

Digitized by Google

ténébreuse que celle des tristes conciles de Pise, de Constance et de Bâle ! Et faut-il s'étonner que le jubilé de Martin V ait faiblement marqué son sillon dans le premier quart du quinzième siècle ? Plus nombreux et plus satisfaisants sont les détails relatifs au jubilé de quatorze cent soixante-quinze, publié par Nicolas V, successeur d'Eugène IV. On vivait encore dans la joie de l'unité recouvrée en Occident, et dans la confiance de la réunion sincère des Grecs opérée au concile de Florence. Et pourtant que de doutes et d'appréhensions renaissaient déjà de toutes parts ! Enfin, quand Paul II et son successeur Sixte IV établirent, pour l'année quatorze cent soixante-quinze, la règle désormais constante du jubilé de chaque quart de siècle, les motifs de cette réduction de temps étaient principalement puisés dans la considération de la fréquence et de la multiplicité des maux qui pèsent sur la condition humaine. Le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècles eurent chacun leurs quatre jubilés réguliers, durant lesquels les portes saintes des basiliques romaines furent invariablement ouvertes et closes avec la solennité la plus magnifique et au milieu de l'affluence la plus consolante. Mais, sans parler des maladies, des rébellions, des guerres, des mouvements sociaux qui ont marqué cette longue période, elle a vu se produire la défection religieuse de plusieurs grandes nations, les nouveautés doctrinales envahir et empoisonner les contrées demeurées fidèles, la fausse philosophie infester les esprits de sa contagion funeste et préparer la plus effroyable des révolutions qui aient agité la terre. C'est pourquoi, dans les bulles d'indiction de ces jubilés, et dans celles de leur extension au reste du monde chrétien, les pontifes romains répètent à peu près unanimement les mêmes plaintes sur l'état des choses publiques, en même temps qu'ils se félicitent des joies que leur ont apportées l'empressement et la ferveur d'une grande partie de la chrétienté, ainsi que les

Digitized by Google

miracles de grâce et de conversion dont la cité sainte a été témoin.

Si donc l'histoire des jubilés depuis bientôt six cents ans est, comme l'histoire de l'humanité elle-même, un long tissu de bien et de mal, un récit mêlé de consolations et de tristesses, notre temps ne se trouve-t-il pas absous des accusations trop souvent portées contre lui ? et, pour le mal comme pour le bien, notre siècle ne rentre-t-il pas dans la catégorie commune de tous les siècles ?

III. La réponse à cela, N. T.-C. F., c'est que, parmi toutes les alternatives du passé, le peuple chrétien n'avait pourtant pas été privé une seule fois de la grâce de l'année sainte, parce que la Rome des papes, quelles que fussent les calamités et les agitations du monde, s'était toujours offerte aux enfants de Dieu, répandus sur toute la surface du globe comme la patrie indépendante, comme le territoire libre de tous les membres de la grande communauté chrétienne. Du jour où la Rome pontificale a été dépouillée de ce caractère, la perturbation a pris, dans l'organisme vital de la chrétienté, un degré et un genre de gravité inconnus des âges antérieurs. Et, en fait, notre dix-neuvième siècle se trouve n'avoir encore joui qu'une seule fois, et comme à la dérobée, des pleines prérogatives de cette année jubilaire que, depuis son institution, l'horloge des siècles n'avait jamais omis de marquer à son jour et à son heure.

Notre temps a vu, ce qui ne s'était jamais vu dans l'Église, un successeur de saint Pierre à qui la durée de son pontificat aurait attribué le privilége sans exemple de réitérer la proclamation du jubilé de l'année sainte, et de faire tomber à deux reprises, dans le cours d'une seule existence humaine, la muraille qui ferme la porte jubilaire de la basilique Vaticane. Cette porte, ouverte par Léon XII après cinquante ans de clôture, bien des fois nous nous étions flatté que Pie IX, exilé de Rome lors de l'échéance de la

Digitized by Google

cinquantième année de ce siècle, aurait pourtant la consolation et la gloire d'y appliquer le marteau sacré avant la fin de son long règne. Eh bien ! non : la porte murée continuera d'indiquer la date du vingt-quatre décembre mil huit cent vingt-six avec le nom de Léon XII; et l'épigraphie si riche du pontificat de Pie IX sera muette sur ce point.

L'enfer cependant jouira-t-il indéfiniment de son triomphe, et la génération dont nous avons reçu le jour se verra-t-elle déshéritée une troisième fois de la grâce de l'année sainte? Le jubilé proprement dit devra-t-il de nouveau être remplacé seulement par une indulgence en forme de jubilé ? L'encyclique pontificale, N. T.-C. F., a déjà satisfait votre légitime curiosité [1].

IV. A la vérité, le voyage de Rome et la visite du seuil des saints apôtres entrent dans la notion essentielle du jubilé universel de l'année sainte. Succédant aux indulgences accordées d'abord à ceux qui se croisaient pour la conquête de Jérusalem et la défense des Saints-Lieux, la grande indulgence jubilaire ne fut primitivement octroyée qu'aux fidèles qui faisaient le pèlerinage de la ville éternelle, et qui accomplissaient les stations dans les basiliques indiquées. Et si, peu à peu, la pratique s'introduisit d'étendre le jubilé au reste de la chrétienté en faveur de ceux qui n'avaient pu se rendre à Rome, cette concession n'avait jamais lieu qu'après l'expiration de l'année exclusivement réservée à la capitale du monde chrétien. Loi jusqu'ici tellement consacrée que, Rome n'ayant pu être le théâtre des cérémonies jubilaires et le rendez-vous de la piété de l'univers catholique à l'époque où se seraient placés les jubilés universels qui auraient couru de Noël mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf à Noël mil huit cent, et de Noël mil huit cent quarante-neuf à Noël mil huit cent cinquante, l'institution périodique de l'année sainte, nous l'avons dit, subit alors deux éclipses et ne lais-

1. Encycl. *Gravibus Ecclesiæ.* XXIV decembr. MDCCCLXXIV.

Digitized by Google

sa jour qu'à des compensations incomplètes. Le jubilé de mil sept cent soixante-quinze étant compté comme le dix neuvième dans la série des jubilés universels [1], notre siècle n'en avait ajouté jusqu'ici qu'un vingtième qui fut celui de mil huit cent vingt-cinq. Or, l'année qui vient de s'ouvrir allait-elle demeurer sous le coup d'une défaveur déjà deux fois renouvelée ? Ou bien serait-elle, avec les modifications devenues nécessaires, authentiquement inscrite parmi les années saintes ? Cette question, fort indifférente aux yeux des mondains et des politiques, avait une importance réelle dans l'esprit de tous ceux qui sont encore doués du sens chrétien, et qui savent à quel point les choses de l'Église et de l'ordre surnaturel influent sur la vie et les destinées des peuples.

Oui, par la grâce de Dieu, le jubilé de mil huit cent soixante-quinze sera le vingt et unième des grands jubilés, et l'année qui vient de prendre cours au premier janvier est inscrite irrévocablement au catalogue des années saintes. Pour que la moindre parcelle d'un aussi grand bien ne fût pas perdue, le pontife romain a rendu sa décision en cette vigile même de Noël où la porte sainte aurait dû être solennellement ouverte par ses mains. Sa parole, datée de ce jour, prendra rang dans le bullaire des jubilés universels, et elle y marquera des innovations que l'état présent des choses aura rendues trop explicables. Entendons la voix de l'auguste prisonnier du Vatican.

1. Benoît XIV, dont l'autorité est si grande en ces matières, a attribué officiellement au jubilé de 1750, publié par lui, le nombre dix-huit, acceptant ainsi, comme jubilé universel, celui de l'année 1400 : « Post Bonifacium VIII, qui primus Jubilæum vel instituit vel saltem restituit, ad hæc usque tempora. septemdecim celebritates Anni Sancti peractæ fuerunt : ideoque decimum octavum numerabitur Jubilæum quod proxime indicetur (Allocut. consist. de Præparat. ad Jubil. Univ., 3 Mart. 1748). » Les preuves fournies par Zaccaria justifient ce dénombrement des Années Saintes (*Dell' Anno Santo*, Roma, 1824, pag. 39 et suiv.).

Digitized by Google

« Plût à Dieu, s'écrie-t-il, qu'aujourd'hui Notre condition « et l'état des affaires civiles et religieuses Nous permissent « d'indiquer librement, selon le rite antique et l'usage des « siècles passés, cette solennité du grand jubilé que de dé- « plorables circonstances Nous firent déjà omettre en l'an « cinquantième de ce siècle ! Mais Dieu a permis que, loin « de disparaître, les grandes difficultés d'alors se soient « aggravées et s'aggravent de jour en jour. Toutefois, en « pensant à tant de maux qui affligent l'Église, à tant d'ef- « forts faits par ses ennemis pour arracher la foi des âmes, « pour corrompre la saine doctrine et répandre le poison de « l'impiété, à tant de scandales étalés partout aux yeux des « fidèles chrétiens ; en considérant la dépravation générale « des mœurs, ce honteux renversement des lois divines et « humaines qui va jusqu'à détruire dans l'esprit des « hommes le sens et la notion même du droit, Nous avons « compris que, dans cette grande accumulation de maux, « Notre charge apostolique Nous faisait une obligation plus « stricte de pourvoir à ce que la foi, la religion et la piété se « raniment et se fortifient, que l'esprit de prières se ré- « pande et s'accroisse, que les tombés soient excités à la « pénitence du cœur et à la réforme des mœurs, et que les « péchés qui ont attiré la colère de Dieu soient rachetés par « de saintes œuvres : but auquel tend principalement la « célébration du grand jubilé. C'est pourquoi, Nous avons « cru ne pas devoir souffrir qu'au moins en la forme per- « mise par la condition des temps, le peuple chrétien fût « privé en ces circonstances d'un bienfait si salutaire ; « Nous avons voulu qu'il pût y puiser cette force spirituelle « qui lui permettra de marcher d'un pas chaque jour plus « courageux dans les voies de la justice, et, moyennant « l'expiation des fautes, obtenir plus facilement et plus « largement la propitiation divine et le pardon.

« Que toute l'Église militante du Christ accueille donc

Digitized by Google

« Notre parole, par laquelle, en vue de son exaltation, et « pour la sanctification du peuple chrétien et la gloire de « Dieu, Nous indiquons, annonçons et promulguons le « grand jubilé universel pour toute l'année mil huit cent « soixante-quinze. A cet effet, Nous ouvrons dans toute sa « largeur le céleste trésor formé des mérites, des souffrances « et des vertus de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de la Vierge « sa Mère, et de tous les Saints, trésor dont l'Auteur du « salut des hommes Nous a confié la dispensation. »

V. Mais à quelles conditions ce jubilé nous est-il offert, et en quoi le caractère de cette année sainte la fera-t-il différer de toutes celles qui l'ont précédée ?

Oh ! sans nul doute, Rome demeurera, comme toujours, la cité privilégiée ; et bienheureux les fidèles qui obéiront à l'inspiration d'aller y puiser, comme à sa source, la très-plénière indulgence de l'année sainte ! Cette ardeur des pèlerinages sacrés qui s'est rallumée dans les foules, et que l'Esprit divin semble souffler de jour en jour dans les âmes, un meilleur aliment peut-il lui être offert, une direction plus vraie peut-elle lui être imprimée dans le cours de l'année présente ? Nul n'aura le droit de dire que ce mouvement vers les sépulcres des saints apôtres est une dévotion moderne, un prétexte inventé à l'effet d'entretenir une manifestation permanente autour du Vatican. Non, l'affluence des fidèles de la chrétienté à Rome pendant l'année du grand jubilé ne saurait être qualifiée de manœuvre séditieuse. Il n'y a là que l'observation normale d'une pratique périodiquement usitée depuis une longue suite de siècles ; c'est le maintien d'une institution dont Rome au contraire pourrait se plaindre d'être déshéritée. Répétons-le donc : heureux ceux qui, à l'exemple de Paul, saisiront cette occasion d'aller « voir Rome [1] » et d'aller « voir Pierre [2] » !

1. Act., XIX, 21. — 2. Galat., I, 18.

Digitized by Google

Heureux ceux qui, après avoir collé leur front à cette porte sainte qui restera douloureusement close, pénétreront pourtant dans la basilique Vaticane et dans les autres basiliques de la cité reine du monde !

Toutefois Pie IX, avec cet esprit d'abnégation et de sagesse qui accompagne en lui la grandeur du caractère et la constance du courage, n'a pas voulu exciter les ombrages de ses spoliateurs. En spécifiant les conditions du jubilé pour les fidèles qui habitent Rome ou qui y viendraient à cette occasion : *omnibus et singulis Christi fidelibus, tum in alma Urbe Nostra degentibus, vel ad eam advenientibus*, il s'est abstenu de tout appel et de toute provocation. Que dis-je ? par une simultanéité jusqu'ici sans exemple, il a ouvert en même temps l'année sainte pour tous les disciples de Jésus-Christ vivant dans la grâce et communion du siége apostolique, en quelque partie du monde qu'ils demeurent : *tum extra Urbem in quacumque mundi parte existentibus, et in Apostolicæ Sedis gratia et obedientia manentibus*. Nul donc ne sera conduit vers Rome que par un sentiment libre et spontané.

Et comment d'ailleurs le pontife romain, dans l'état auquel il est réduit, eût-il pu suffire à toutes les obligations que le jubilé universel imposait à ses devanciers ? Ces hôpitaux, ces monastères, ces asiles pieux qui recevaient, dans le cours de l'année sainte, des centaines de milliers de pèlerins, que sont-ils devenus et en quelles mains sont-ils aujourd'hui ? Ces tribunaux de police spéciale, ces juridictions exceptionnelles nécessaires pour terminer des conflits possibles au milieu d'une pareille affluence, comment l'autorité ecclésiastique pourrait-elle les instituer ? Ces scandales de toute sorte qui souillent la cité sainte, tombée aux mains des profanes, comment les éloigner de la vue des pieux visiteurs ?

Ah ! le saint-père avait une occasion toute trouvée de

Digitized by Google

faire ressortir une fois de plus aux yeux de la chrétienté ce qu'a d'anormal la situation actuelle, et combien l'univers catholique est atteint tout entier par une sécularisation qui rend matériellement et moralement impossible l'une des institutions les plus populaires et les plus célèbres du christianisme. Pie IX n'avait qu'un mot à dire, et, dans la disposition actuelle des cœurs fidèles, coûte que coûte et quoi qu'il en pût advenir, les catholiques des deux mondes se seraient mis en marche vers la ville éternelle, heureux d'aller baiser deux fois les chaînes de Pierre, ces chaînes qui exhalent une odeur et une vertu spirituelle de délivrance, et que contemplent et touchent toujours avec fruit ceux qui aspirent à la glorieuse liberté des enfants de Dieu [1] ! Encore une fois, Pie IX n'a pas voulu dire ce mot. Malgré tout, nous le savons, beaucoup de nos frères voudront ne se point priver de cet avantage, de cette consolation et de ce principe de force. Ils seront pour nous un sujet d'envie ; et si nous ne pouvons pas tous les imiter, à tout le moins nous les accompagnerons de nos désirs et de nos vœux, et nous ferons d'esprit et de cœur en union avec eux les visites et les stations qui nous sont commandées là où nous habitons.

VI. Ici, N. T.-C. F., nous avons à répondre à une question que plusieurs d'entre vous ont posée. Pourquoi, dans ce grand jubilé, les stations sont-elles plus nombreuses, et, par suite, plus fatigantes et plus onéreuses que dans les jubilés moindres accordés précédemment par le même pontife ? Et, d'autre part, comment se fait-il que les jeûnes indiqués dans ces derniers ne soient point ordonnés dans celui-ci ?

En ces choses, N. T.-C. F., tout est traditionnel, et rien ne se fait arbitrairement dans la sainte Église de Dieu. Je

1. Rom., VIII, 21.

Digitized by Google

pourrais donc me contenter de vous dire que tel est l'usage. Mais je dois ajouter qu'en cela l'usage a ses raisons d'être. La grande indulgence, nous l'avons vu, était attachée dans son principe à la visite des Lieux-Saints : voyage plein de fatigue et de périls, et dans lequel les privations et les sacrifices de tout genre constituaient plutôt une commutation qu'une remise de la peine due aux péchés. C'est sur ce modèle que fut instituée l'indulgence jubilaire de l'année sainte : le voyage de Rome en était la condition rigoureuse. Par lui-même, ce pèlerinage, ordinairement entrepris à pied, était certes assez pénible, et en même temps assez dispendieux, pour que la sainte Église n'y voulût pas ajouter la complication du jeûne, ni même le précepte formel de l'aumône. Afin que les romains eux-mêmes partageassent le labeur des pèlerins étrangers, ils étaient tenus de fréquenter pendant trente jours les églises stationales, dont l'une est placée assez loin en dehors des murs [1]. Les autres fidèles, nonobstant la longueur du chemin qu'ils avaient parcouru, étaient obligés à quinze jours de stations. Étendu plus tard à toutes les églises et paroisses de l'univers catholique, le privilége du jubilé a pourtant conservé son caractère de pèlerinage, qui consiste dans la visite multipliée des sanctuaires.

Nous ne devons donc ni nous étonner, ni surtout nous plaindre, de la peine et du temps qu'il faudra mettre à l'accomplissement de cette pratique dans les conditions relativement très-adoucies auxquelles elle se réduit. Étant dispensés de faire corporellement le voyage de la cité sainte, nous tiendrons les yeux de notre âme tournés vers l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, et, comme Daniel,

1. A cause de l'état actuel des choses à Rome, le saint-père a réduit cette fois les visites à quinze jours pour les romains eux-mêmes.

Digitized by Google

nous enverrons chaque jour de ce côté nos soupirs et nos prières [1].

Pour les habitants de notre ville épiscopale, l'église cathédrale dédiée au prince des apôtres sera la représentation naturelle de la basilique Vaticane, dont elle est la fille à plus d'un titre. N'avons-nous pas aussi notre basilique de Sainte-Marie-Majeure dans notre église insigne de Notre-Dame-la-Grande? Enfin nos autres sanctuaires n'éveillent-ils pas dans les âmes des émotions assez semblables à celles qu'on goûte dans les églises de Rome? Peu de villes ont conservé autant que la nôtre cette physionomie religieuse si chère à la piété chrétienne.

Les habitants des autres villes et paroisses du diocèse feront dans le même esprit les visites respectivement indiquées en chaque lieu. Pour ceux à qui leurs infirmités, la nature de leurs travaux ou l'éloignement de leurs habitations, créeraient des obstacles sérieux, la règle commune comporte des allégements, des dispenses et des commutations. Puis encore, en participant aux processions générales ou paroissiales qui seront annoncées, les fidèles de chaque chrétienté urbaine ou rurale profiteront de la réduction décrétée par leurs évêques, conformément aux dispositions de l'encyclique et à l'application constante qui en a été faite dans les trois précédents jubilés universels. Quelle communauté ou corporation plus régulièrement accréditée devant Dieu et devant les hommes que celle de la cité ou de la paroisse, sous la conduite de l'évêque ou du propre prêtre, accomplissant collectivement et publiquement, avec l'assistance des représentants les plus notables des intérêts civils et religieux, les pratiques auxquelles sont attachées les faveurs de l'Église? Quel élan ajouté à la ferveur de la piété

1. Dan., VI. 10.

Digitized by Google

par la puissance du nombre, par l'autorité de l'exemple, par la splendeur des cérémonies sacrées !

Non, ce n'est pas de ces observances extérieures que la difficulté pourrait naître. Plaise au Seigneur que les dispositions plus intimes requises pour la grâce du jubilé ne fassent défaut chez aucun de vous !

VII. La grâce propre du jubilé, vous le savez, N. T.-C. F., consiste dans la rémission plénière des peines temporelles dues aux péchés déjà pardonnés. Le sacrement par lequel est obtenu le pardon des fautes doit donc nécessairement précéder l'indulgence qui remet les peines. Voilà pourquoi la confession a toujours été prescrite comme condition essentielle du jubilé [1] ; et voilà pourquoi aussi les pouvoirs des confesseurs ont toujours été singulièrement étendus durant le cours de l'année sainte. L'Église a cru, en ces temps extraordinaires de grâce et de miséricorde, ne pouvoir trop faciliter à toutes les classes de personnes le sacrement de la réconciliation.

Le jubilé est donc, avant tout, une grande invitation à la pénitence. Son premier fruit, qui devient le gage et le moyen facile des autres, c'est une bonne confession. L'âme, une fois déchargée du péché, n'a plus d'objection contre le précepte de la communion eucharistique. Ah ! N. T.-C. F., vous tous qui traînez, depuis tant d'années déjà, la lourde chaîne de vos fautes inexpiées, vous qui ne voudriez pas sortir de ce monde sans régler avec Dieu le compte de votre vie, oui, nous en avons la confiance, vous ne laisserez point échapper cette occasion solennelle d'en finir avec les troubles et les remords de votre âme. Hommes d'ordre, vous mettrez ordre enfin à votre conscience et à la grande

1. Avant la bulle de Benoît XIV pour le jubilé de 1750, la communion n'était pas prescrite parmi les conditions de l'Indulgence jubilaire de l'Année-Sainte. (Allocut. consist. 5 mai 1749, § 3.)

Digitized by Google

et unique affaire de votre destinée éternelle. A cette fin, vous viendrez entendre et recueillir les paroles de vérité et de salut qui vont tomber de toutes les chaires sacrées, de cette tribune dont les accents n'ont point perdu leur droit à votre attention, et d'où descendra pour vous la lumière qui convainc les esprits, l'onction qui touche les cœurs, la grâce qui convertit et transforme les âmes. Ne vous étonnez pas que l'un des points de la doctrine chrétienne qui vous sera le plus souvent rappelé, selon que le saint-père nous y exhorte, soit celui qui concerne l'efficacité d'une bonne et fructueuse confession, au moyen de laquelle, par la vertu du sang rédempteur, l'âme est purifiée de ses fautes, ornée de la grâce, remise en possession de ses mérites précédents et en disposition d'en acquérir sans cesse de nouveaux. Et ne redoutez point, de la part des hommes de Dieu auxquels vous ouvrirez vos consciences, une rigueur qui ne serait pas selon l'esprit du divin sauveur et médecin des âmes. Pie IX a eu soin de nous rappeler tous aux règles de sagesse et de mansuétude admirablement tracées aux confesseurs par le pape Léon XII à l'occasion du précédent jubilé universel, et nous n'aurons garde de nous en écarter [1].

VIII. Prêtres du Seigneur et ministres de ses miséricordes, c'est à vous que s'adresse le pasteur des pasteurs. Après qu'il a ouvert dans toute son étendue, le trésor de la grâce et de l'indulgence, il sait que de notre ardeur va dépendre le profit plus ou moins grand qu'en tirera cette génération si nécessiteuse, à laquelle il importe d'autant plus de rompre le pain de la vie céleste qu'elle songe à peine à le demander. Pourrions-nous fermer l'oreille à la parole de Pie IX qui prend avec nous l'accent de la prière : « Par le nom de « Jésus-Christ Notre-Seigneur et le Prince de tous les pas-

1. Encycl. *Caritate Christi urgente* XXV décembr. MDCCCXXV. — Lettre pastorale de Mgr J.-B. de Bouillé. 9 mai 1826.

Digitized by Google

« teurs, dit-il, Nous supplions avec instance et Nous con-
« jurons tous les Ordinaires qui sont en communion avec le
« siége apostolique de travailler avec le plus grand zèle à
« ce que tous les chrétiens, réconciliés à Dieu par la péni-
« tence, fassent servir à l'avantage et à l'utilité de leurs
« âmes le bienfait si grand de ce jubilé. »

Votre évêque, N. T.-C. F., accepte d'abord pour lui-même, comme il convient, cette exhortation et cette recommandation du chef de l'Église. Autant qu'il dépendra de nous, et que Dieu nous en donnera la force, nous voudrons, durant toute cette carrière laborieuse, participer aux travaux des ouvriers apostoliques qui seront députés vers vous. La première et la plus puissante de nos ressources, c'est la prière, et après la prière, c'est l'exemple. Nous et les prêtres de notre diocèse, après avoir exhalé entre le vestibule et l'autel les soupirs, les gémissements et les vœux de notre âme sacerdotale, nous aimerons à marcher en tête du troupeau à qui nous devons servir de modèle et de règle. Nous savons que la condition du succès de notre ministère auprès de vous, c'est notre propre renouvellement dans l'esprit de notre vocation sainte. Nous nous efforcerons de gagner pleinement pour nous-mêmes cette grâce du jubilé, dont nous avons tant à cœur de vous faire recueillir tous les fruits.

Le pontife romain nous trace le sujet des instructions que nous vous devons dans cette circonstance. Que d'hommes de ce temps prononcent le nom du jubilé sans savoir en aucune façon ce que c'est, ou plutôt en s'en faisant des idées qui n'ont rien de commun avec la vérité! Les lettres pastorales que nous vous avons adressées précédemment, tant sur la matière spéciale du jubilé [1] que sur la question générale des indulgences [2], nous dispensent de revenir person-

1. Mandement pour la publication de l'Indulgence en forme de Jubilé accordée à l'occasion du demi-siècle (21 novembre 1850).
2. Instruction pastorale sur les Indulgences (21 novembre 1857).

Digitized by Google

nellement sur ce sujet. Les pasteurs des paroisses et leurs pieux auxiliaires vous résumeront cette doctrine, en même temps qu'ils vous exciteront à la pénitence, sans laquelle, nous l'avons dit, la grâce du jubilé n'est accessible pour personne.

A vous, ô nos bien-aimés coopérateurs, à vous tous indistinctement de saisir le glaive spirituel qui est la parole de Dieu, et de descendre dans l'arène ouverte par le chef des armées du Seigneur. Dans les occasions décisives pour le salut de la patrie, tout citoyen est soldat. Durant cette période jubilaire, qui correspond à si de grands périls de la société et des âmes, tout prêtre doit devenir apôtre et missionnaire. Combien nous nous félicitons d'avoir multiplié sur notre territoire les milices religieuses de qui vous attendez aide et secours! Mais voici que, malgré le dévouement avec lequel les hommes de Dieu aspirent à répondre à vos appels, leur nombre est encore sans proportion avec vos besoins et vos désirs. Les portes de leurs monastères et de leurs maisons sont assiégées. Moines de saint Benoît et chanoines réguliers de saint Augustin, frères-prêcheurs de saint Dominique, membres de la compagnie de Jésus, missionnaires de Saint-Laurent et de Mouilleron, famille diocésaine des oblats de Saint-Hilaire: voici que les engagements pris pour le courant de cette année ont bientôt absorbé le personnel de tous ces instituts. Il en est à peu près de même des enfants de saint François et de ceux de saint Alphonse de Liguori qui nous ont apporté leur participation. Bon nombre de pasteurs qui n'avaient prévu et ne devaient naturellement prévoir l'extension générale du jubilé que pour l'année mil huit cent soixante-seize, et qui avaient pris leurs mesures en conséquence, se demandent et nous demandent déjà si la charitable condescendance du pasteur universel ne leur tiendra pas compte de la difficulté où ils se trouvent, et si l'on ne peut pas espérer pour ce jubilé solennel une

Digitized by Google

prorogation dont le passé a donné plus d'un exemple.

Quoi qu'il en doive être, sachant que les ouvriers seront toujours trop peu nombreux pour la moisson, nous vous prions et nous vous conjurons, ô nos chers coopérateurs, de ne point renfermer votre zèle durant cette année dans les limites de votre juridiction ordinaire. Oui, sans nul doute, vous vous devez avant tout à votre peuple. Mais vous vous devez aussi à vos frères dans le sacerdoce, qui ont besoin de vous comme vous avez besoin d'eux. Organisez donc les exercices spirituels, dans vos paroisses respectives, de manière à vous rendre des services réciproques, tant pour le ministère de la confession que pour celui de la prédication. Plusieurs d'entre vous se souviennent avec délices des consolations que ce ministère apostolique leur a procurées il y a vingt-cinq ans. Qu'ils se remettent à l'œuvre, et bientôt ils s'apercevront que l'âge n'a point refroidi leur ardeur. Allons, allons, pêcheurs trop timides, avancez en pleine mer, et lâchez vos filets. Depuis longtemps, me dites-vous, vous avez travaillé dans la nuit avec un insuccès qui vous a jetés dans le découragement. Ayez foi à la parole que je vous adresse de la part du Maître. L'heure n'est pas éloignée où vous serez dans la stupeur et l'admiration de l'importance de votre capture [1]. Les temps sont propices. Quand la terre semble se dérober sous les pas des hommes, leurs yeux se tournent instinctivement vers le ciel: « Si vous êtes tous « d'accord, nous dit Pie IX, et si vos pensées et vos efforts « conspirent à cette fin, il ne se peut pas faire que le royaume « de Jésus-Christ et sa justice n'en reçoivent de grands ac- « croissements, et que la clémence divine ne répande sur « les fils de sa dilection l'abondance des dons célestes en « ce temps favorable et dans ces jours de salut. »

IX. O vous tous, qui que vous soyez, enfants de l'Égli

1. Luc., v, 4 et seq.

Digitized by Google

catholique, entendez notre voix qui s'unit à celle du père commun des pasteurs et des fidèles. Ne négligez pas, cette fois encore, la facilité qui vous est offerte, et ne vous obstinez pas dans de nouvelles temporisations. Si Dieu nous soumet à de si dures et de si longues épreuves ici-bas, n'est-ce pas parce qu'en châtiant nos fautes il veut nous ramener à lui ? Parce que les dangers sont prochains, les conjonctures critiques, Dieu, qui dispose et prépare toutes choses par une providence toujours attentive, et qui adapte et dispense aux divers temps ce qui leur convient [1], Dieu, dis-je, usant des causes secondes, et de celles-là même qui naissent de la perversité des hommes, a fait une innovation en rapport avec les besoins et les périls qui nous pressent de toute part. Que de fois nous lui avons demandé de hâter l'heure de son intervention miséricordieuse, attendu que notre détresse est arrivée à son point extrême : *cito anticipent nos misericordiæ tuæ, quia pauperes facti sumus nimis* [2] ! Or, voici que cette anticipation des miséricordes divines nous est acquise. Le secours extraordinaire qui, dans les conditions accoutumées, n'eût appartenu qu'à l'année suivante, est octroyé à la présente année. De grâce, qu'il ne soit pas rendu vain et inutile comme tant d'autres ! O vous qui désespérez des choses humaines, mon frère, s'il ne vous est pas donné de sauver votre pays, sauvez au moins votre âme ; si vous n'avez plus foi à aucun lendemain en ce monde, assurez sans retard votre lendemain immortel. Les nations périront, votre âme est impérissable ; la patrie terrestre finira, la patrie d'en haut ne connaît pas de fin. Mais que dis-je ? Revenir à la religion qui sauve les âmes, c'est revenir aux doctrines qui sauvent les peuples, et les intérêts du temps ne sont jamais mieux protégés que par ce qui sauvegarde ceux de l'éternité.

1. Deus qui in te manens innovas omnia et cuncta disponis, quique sempiterna providentia præparas et singulis quibusque temporibus aptanda dispensas. Pontif. Roman., de Ordinat. diacon. Præfat.
2. Ps. LXXVIII, 8.

Digitized by Google

Le représentant de Dieu ici-bas nous le dit : Que le blasphème, répandu désormais sous tant de formes, disparaisse du milieu de nous ; que les jours consacrés au culte divin soient fidèlement respectés, que les lois de l'Église sur le jeûne et l'abstinence soient religieusement observées, et les calamités, que le mépris des choses saintes a déchaînées sur nous, auront leur terme. Que, parmi les œuvres de piété et de charité inspirées par le jubilé, on voie éclater un zèle de plus en plus ardent pour la préservation de la jeunesse, circonvenue de tant de piéges et exposée à tant d'occasions de ruines ; qu'il se produise un essor nouveau de générosité envers les pauvres, de telle sorte que les péchés soient rachetés par le moyen des aumônes, dont l'Écriture préconise si hautement la puissance et l'efficacité ; que, pour donner à la bienfaisance une portée plus étendue et plus durable, on vienne en aide à tant de créations et d'institutions non moins précieuses aux yeux de la religion que de la société, et qui sont appropriées aux nécessités des temps actuels : alors nous finirons par nous concilier à la fois le bienfait de la paix en ce monde et les éternelles récompenses des justes dans l'autre : *ut tandem pacem in hoc sæculo, et in altero æterna justorum præmia concilietis.*

A ces causes etc.

Digitized by Google

11

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS

A LA MESSE PONTIFICALE DE SAINT HILAIRE

CÉLÉBRÉE PAR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE ÉLU DE REIMS.

(JANVIER MDCCCLXXV.)

Quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri et ad sinistram?... Et dixit : Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.

Que sont ces deux oliviers à droite et à gauche du candélabre ? ., Et l'ange répondit : Ceux-ci sont les deux oints de l'huile sainte qui prêtent assistance au souverain Maître de toute la terre.

ZACHAR., IV, 11, 14.

I. La question que le prophète adressait à l'ange, peut-être, Mes Frères, qu'en regardant aujourd'hui la disposition de ce sanctuaire, vous vous l'êtes adressée à vous-mêmes. L'autel avec sa lampe, on le sait, c'est la figure du prêtre suprême, de celui qui est le Christ ou l'Oint par excellence. Mais que signifie, dans la fonction sacrée de ce jour, ce double appareil, ce double groupe, à droite et à gauche de

Digitized by Google

l'autel : *quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri et ad sinistram ?*

Vous me le demandez, M. T.-C. F., et je vais vous le dire en répondant d'abord à votre question dans le sens même où elle est posée. Je vous le dirai ensuite dans le sens du chapitre auquel j'ai emprunté les paroles de ce texte.

Permettez, Monseigneur, que je fasse ici abstraction de votre personne comme de la mienne : nous n'avons qu'à gagner à nous réfugier dans les deux grandes personnalités dont nous avons l'honneur d'être les héritiers et les successeurs. Ce que j'ai à dire d'ailleurs fera comprendre à cet auditoire, mieux que toute parole d'éloge et de compliment, le merveilleux à-propos de votre participation à cette solennité.

II. Eh bien donc, M. T.-C. F., il est deux noms qui ont été inscrits au même jour par l'Église dans le catalogue et le calendrier de ses saints, parce que les deux pontifes qui ont porté ces noms se sont le même jour envolés au ciel. Je dis « le même jour », quoique non pas « la même année », ainsi que l'observe le bréviaire romain par rapport à d'autres pontifes dont la mémoire est unie dans une même célébration : *eodem die, sed non eodem anno* [1]. Du trépas d'Hilaire de Poitiers [2] au trépas de Remi de Reims [3], il s'est écoulé plus d'un siècle et demi. Mais l'un et l'autre ont quitté la terre aux ides de janvier. Et si, pour l'Église universelle, ce jour, qui est le jour octave de l'Épiphanie, a renvoyé au lendemain l'office de notre saint docteur ; si, pour la même raison, la date du premier octobre, qui fut celle de la triple translation solennelle des reliques de saint Remi, est devenue la date commune de

1. Ad diem XIV septembr., in fest. SS. Cornelii et Cypriani, martyr.
2. En 368. — 3. En 532.

Digitized by Google

sa festivité; les deux Églises particulières de Poitiers et de Reims sont pourtant demeurées en possession de célébrer la fête de leurs glorieux pontifes au treize janvier. Privilége considérable, mais privilége légitime.

La liturgie romaine, nous le savons, est grandement jalouse de l'honneur qui revient aux mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ: en particulier, comme l'a fait remarquer saint François de Sales, au mystère de l'Épiphanie, qui est celui de l'accomplissement des oracles prophétiques de l'ancienne loi concernant l'avénement des nations à la foi chrétienne. Cette fête de la gentilité a sa vigile et son octave plus réservées qu'aucune autre : le huitième jour, en ce qui le regarde, est exclusif de toute solennité, même patronale. La place est au Christ-Roi, au souverain monarque dont la royauté vient d'être saluée et reconnue par les représentants des royautés de la terre : il n'en doit partager l'honneur avec personne. Chandelier apporté du ciel, lampe nourrie de l'huile de la divinité, son épiphanie vient de le faire reluire aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas encore. Que l'octave se complète pour lui seul, et que rien n'en vienne détourner et distraire notre piété: c'est la règle, c'est l'ordre, et c'est justice qu'il en soit ainsi.

Mais, cela étant, pourquoi cette diversion, pourquoi cette concurrence qui apparaît ici ? *Quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri et ad sinistram?* Quel droit ont ces deux figures à se produire en un pareil jour à la droite du candélabre et à sa gauche ?

Hâtons-nous d'entendre la réponse : Ceux-ci sont deux des plus nobles entre tous ceux qui ont participé à la royale onction du Christ, et ils ont reçu la fonction de prêter assistance au Roi de toute la terre : *Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.*

III. Les saints sont les astres du firmament spirituel. Dieu, « qui sait le nombre des étoiles, et qui les appelle

Digitized by Google

« toutes par leur nom » : *qui numerat multitudinem stellarum, et omnibus eis nomina vocat* [1], n'a point peuplé au hasard le ciel de ses élus. A chacun d'eux il a marqué sa place et son emploi. Capitaines illustres dans les rangs de cette armée rangée en bataille qui est l'Église, Hilaire et Remi ont eu leur poste assigné par l'ordonnance divine. L'un et l'autre ont vaillamment occupé ce poste d'honneur. Qui dit épiphanie dit manifestation de Jésus, et manifestation non pas seulement privée, mais publique et sociale. Or, ce fut l'œuvre commune, ce fut la mission successive d'Hilaire et de Remi de préparer et d'enfanter cette nation très-chrétienne, par laquelle le nom de Jésus devait resplendir d'un éclat nouveau et rayonner jusqu'aux extrémités du monde.

Hilaire d'abord : Hilaire, le gardien de l'orthodoxie, le docteur et le vengeur de la divinité du Verbe ; Hilaire, sans lequel les Gaules auraient sombré dans l'abîme de l'hérésie : *Illud apud omnes constitit, unius Hilarii beneficio Gallias nostras hæresis piaculo fuisse liberatas* [2] : c'est un écrivain nullement suspect de flatter et de surfaire les évêques qui l'a dit ainsi : et quel bienfaiteur de son pays que celui qui le préserve de la peste de l'hérésie et de tous les maux qu'elle entraîne après elle ! Hilaire enfin, le pasteur, l'apôtre, qui a plié sous le joug de la vérité catholique ces fiers et terribles habitants de nos provinces occidentales qu'il nommait lui-même, au témoignage de saint Jérôme, « les Gaulois indociles » : *Gallos indociles* ; Hilaire, qui a gravé si profondément et si solidement les préceptes du salut dans la tête et dans le cœur de ces populations jusque-là indomptées et intraitables : *indomitis tradens populis præcepta salutis*, qu'après quinze siècles écoulés aucune terreur ni aucune ty-

1. Ps. CXLVI, 4.
2. Sulpit. Sever., Sacr. Hist., L. II.

Digitized by Google

rannie humaine ne pourrait leur contester et leur ravir la profession publique de leur croyance. On l'a bien vu au siècle dernier. Partout ailleurs, ce qui restait de christianisme était réduit à se cacher. Sur les plages qu'Hilaire avait foulées de ses pas, nourries de sa parole, le culte divin se pratiquait au grand jour: l'épiphanie du Christ, éclipsée pour le reste de la nation, demeurait là en permanence.

Donc, cet illustre fils de l'onction sacrée, qui siége à la droite du candélabre, Hilaire n'occupe point une place usurpée. Pour sa part, il a grandement porté concours et assistance au monarque divin, qui avait reçu de son Père toutes les nations en héritage.

IV. Mais l'œuvre qu'Hilaire avait commencée, il a été donné à Remi, plus heureux, de l'achever. Cette race gauloise et romaine, sur laquelle avait opéré notre saint docteur, elle touchait à son déclin ; son existence sociale et politique allait finir. A sa place, ou plutôt avec les riches éléments sortis de son sein, et complétés par des éléments nouveaux, Dieu avait résolu de pétrir le plus beau, le plus puissant et le plus expansif de tous les royaumes appelés à former l'apanage humain de son Fils. Entendons Bossuet :

« Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait *tomb*er en Occident, et que la Gaule devait devenir France, Dieu ne laissa pas longtemps sous des princes idolâtres une si noble partie de la chrétienté...

« Alors saint Remi vit en esprit qu'en engendrant à Jésus-Christ les rois de France avec leur peuple, il donnait à l'Église d'invincibles protecteurs. Ce grand homme et ce nouveau Samuel (c'est toujours Bossuet qui parle), appelé *pour sacr*er les rois, sacra ceux-ci, comme il le dit lui-même, pour être les perpétuels défenseurs de Dieu et des *pauvres* : digne objet de la royauté. Après leur avoir enseigné à faire fleurir les Églises et à rendre les peuples heureux, il priait Dieu nuit et jour qu'ils persévérassent dans

Digitized by Google

la foi, et qu'ils régnassent selon les règles qu'il leur avait données, leur prédisant qu'ils dilateraient en même temps leur propre royaume et celui de Jésus-Christ [1]. »

Ce vœu de Remi et des pontifes ses contemporains, qui s'empressèrent de saluer l'avénement du royaume des Francs comme un secours capital accordé d'en haut à la religion chrétienne, ce vœu, dis-je, et ce présage se sont magnifiquement accomplis. Aucune nation n'a poussé plus loin le prosélytisme catholique ; aucune n'a député vers les régions barbares autant d'apôtres et de missionnaires de l'Évangile ; aucune n'a procuré et continué, sur tous les points du globe, une plus heureuse et plus vaste extension du règne de Jésus-Christ. « Il faut, a dit saint Augustin, que le mystère de l'Épiphanie se perpétue, et la célébration de cette octave n'aura point de fin si Jésus-Christ apparaît dans tous nos actes [2]. » Ainsi en fut-il de la France pendant toute une suite de siècles, à ce point que les œuvres de toute cette période de son histoire ont pu être intitulées : « Les gestes de Dieu par les Francs ».

Donc, cet autre fils de l'olive, qui fut l'initiateur et le père de la royauté et de la nation française, Remi a bien mérité, lui aussi, de voir son nom et son culte associés au mystère de l'Épiphanie ou de la manifestation du Christ. Donc, il n'y a point de larcin commis par Hilaire ni par Remi, ces deux grands manifestateurs, et, si j'ose dire, ces deux grands épiphanistes du Christ, quand ils font aujourd'hui cortége à celui dont ils ont ainsi étendu les conquêtes : *Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.*

1. Sermon sur l'unité de l'Eglise, 2e point. — Polit. tirée de l'Ecrit., L. VII, art. VI, n. 14.

2. Sacramentum enim præsentis festi oportet in nobis esse perpetuum : quod utique sine fine celebrabitur si in omnibus actibus nostris Christus appareat. Serm. CXXXIII, 4.

Digitized by Google

V. Vous le saviez ainsi, Monseigneur, et c'est pourquoi, n'ayant pu célébrer à Reims cet anniversaire du glorieux trépas de saint Remi, vous avez voulu en ce même jour célébrer avec nous la fête de saint Hilaire. Ou plutôt, pour l'une et pour l'autre Église, c'est la fête de l'un et de l'autre saint. Car nous ne voudrions pas rester en deçà de votre très-noble devancier, le cardinal de Lorraine, qui, dans le bréviaire publié par son autorité en quinze cent cinquante-neuf, indiquait la festivité du treize janvier en ces termes : *Remigius et Hilarius pontifices: Festum duplex* [1] : « Fête double des saints pontifes Remi et Hilaire ». Cette rubrique, que le temps avait effacée, le roi des temps a bien voulu la faire revivre aujourd'hui pour vous et pour nous. Car, dans la pensée de tout ce clergé et de tout ce peuple, comme dans la mienne, ce n'est pas moins saint Remi que saint Hilaire que nous entendons honorer en cette solennité, si heureusement présidée par son successeur : *Hilarius et Remigius pontifices, festum duplex* : « Fête double » et je pourrais traduire : « double fête des saints pontifes Hilaire et Remi ». C'est pourquoi, ce soir, devant le Saint-Sacrement exposé, nous ne manquerons pas de chanter l'antienne ou invocation à l'un et à l'autre [2]. Et, avec l'agrément de nos vénérables frères du chapitre cathédral, l'usage en sera consigné dans notre coutumier comme la constatation et la consécration de ce mystique synchronisme, déjà signalé par nous autrefois parmi les particularités historiques et les titres d'honneur de notre Église [3].

Au reste, Monseigneur, saint Hilaire n'est pas le seul de

1. Bolland. Edit. Palmé, t. I, octob., p. 128.
2. Le jour de la fête et le dimanche de la solennité de saint Hilaire, on chante au salut du Saint-Sacrement l'antienne suivante : *Isti sunt duo filii olei, Hilarius et Remigius pontifices, qui assistunt Dominatori universæ terræ. Alleluia.*
3. *Voir* T. VI, p. 130, 131.

Digitized by Google

nos pontifes dont vous soyez ici le débiteur : vous ne l'êtes guère moins de notre Venance Fortunat. Si celui-ci, à la demande d'Ægidius de Reims, n'avait écrit la légende ou vie abrégée de saint Remi, l'histoire de l'apôtre des Francs, réduite à la compilation tardive et quelque peu fantaisiste d'Hincmar, ne résiderait plus que dans des fragments épars et des documents isolés.

Pieux visiteur des sanctuaires d'Hilaire et de Fortunat ; embaumé du parfum de leurs tombeaux, et de celui de la sainte reine Radegonde, qui ne saurait vous être étrangère ; escorté surtout des bénédictions de Notre-Dame de Lourdes qui n'a pu se dessaisir qu'à bon escient en faveur de Notre-Dame de Reims, vous vous avancerez avec confiance vers ce siége illustre pour lequel, vous aussi, vous avez été enlevé et pris d'assaut par la volonté divine, plutôt que désigné par l'élection humaine : *ad pontificium culmen raptus, potiusquam electus* [1]. Appelé manifestement d'en haut à cette dignité, vous en aborderez et en remplirez aussitôt tous les devoirs comme si vous étiez déjà un vétéran de l'épiscopat. Ce n'est point de la prophétie, c'est de l'histoire que j'emprunte à saint Fortunat : *in quo statim sic apparuit aptus et devotus officio, tanquam si, quo noviter ascenderat, jugiter præfuisset* [2]. Nos vœux vous accompagneront parmi les travaux et les gloires de votre apostolat nouveau.

VI. Je ne puis finir cette homélie, M. T.-C. F., sans revenir au chapitre qui m'en a fourni le texte. C'est le droit de l'Église et c'est le droit de l'évêque d'approprier la parole divine aux circonstances diverses des solennités religieuses, aux faits contingents des temps et des lieux ; et ces inter-

1. Bolland. Ibid., Vita brev. S. Remig., auct. Fortunato, n° 2, p. 128.
2. Ibid.

Digitized by Google

prétations accommodatices, dont toute l'antiquité nous a donné l'exemple, sont suffisamment justifiées toutes les fois qu'elles deviennent l'expression d'une vérité morale ou d'une analogie historique qui portent avec elle l'édification dans les âmes. Toutefois le sens naturel et littéral ne doit jamais être perdu de vue. Or, il touche ici de trop près à mon sujet pour que je descende de cette chaire sans l'avoir, je ne dis pas exposé, mais à tout le moins énoncé.

Quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri et ad sinistram : « Quels sont ces deux oliviers à la droite du candélabre et à sa gauche? » J'ai répondu et j'ai pu répondre, en vue de glorifier les deux saints placés aujourd'hui auprès du Christ-Roi : « Ceux-ci sont deux très-illustres oints de l'huile sacrée, Hilaire et Remi, deux évêques qui sont montés au ciel le même jour, après avoir donné assistance, chacun en leur temps, au souverain Dominateur de toute la terre, dont ils ont puissamment agrandi l'empire » : *Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.*

Mais, dans la vision du prophète et dans la réponse de l'archange Michel, les deux fils de l'onction dont il s'agissait : *duo filii olei*, n'étaient pas deux pontifes. Si l'un d'eux était le grand-prêtre Jésus, fils de Josédech, l'autre était le roi Zorobabel, fils de Salathiel. A eux deux il appartenait de rebâtir de concert la cité et le temple. Et les commentateurs de tous les temps ont été unanimes à déduire de ce chapitre quatrième et du chapitre sixième de Zacharie, la doctrine divinement révélée de l'union et de l'accord nécessaire du sacerdoce et de l'empire. « Tout l'état du monde, dit Bossuet, roule sur ces deux puissances [1]. Zorobabel (qui représentait la puissance temporelle) sera revêtu de gloire, et il sera assis et dominera sur son trône : *et ipse portabit*

1. Polit. tirée de l'Ecrit., L. VII, v. 1, XI[e] proposit.

Digitized by Google

gloriam, et sedebit et dominabitur in solio suo. Et le pontife ou le sacrificateur sera pareillement assis sur un trône » : je traduis mal, sera assis sur son trône, sur un trône qui est le sien : *et erit sacerdos super solio suo.* « Et entre ces deux « oints du Seigneur, il y aura un conseil de paix », qui sera le repos et le salut du monde : *et consilium pacis erit inter illos duos* [1]. Amen.

1. Zachar., VI, 13.

Digitized by Google

III

ORAISON FUNÈBRE

DU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE DOM PROSPER GUÉRANGER,

ABBÉ DE SOLESMES,

SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE DE FRANCE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-PIERRE DE SOLESMES.

(IV MARS MDCCCLXXV.)

Et servavi te ut possideres hæreditates dissipatas.
Je t'ai réservé pour rentrer en possession des héritages dissipés.
ISA., XLIX, 8.

Le pontife romain a dit : « J'ai perdu un ami dévoué, et l'Église un grand serviteur ». De telles paroles sur les lèvres du vicaire de Jésus-Christ ne sont-elles pas à elles seules le plus honorable de tous les éloges funèbres? Et quand le même hommage est rendu à la fois par toutes les Églises du monde chrétien, quand les témoignages du respect et du regret de tous les serviteurs et amis de Dieu viennent se succéder et s'accumuler journellement sur une tombe, que

Digitized by Google

peut ajouter le discours à un tribut si haut et si unanime ?

Solesmes, Solesmes, tous les yeux et tous les cœurs catholiques ont été tournés vers toi durant ces jours de deuil, que j'appellerai aussi des jours de triomphe. Ainsi s'en allaient les patriarches, priant et bénissant jusqu'à la dernière heure, simples et grands dans la mort, comme ils l'avaient été dans la vie. Levez-vous, ô diacre d'Édesse, vous dont le nom et les écrits captivaient à un si haut point l'admiration de celui que nous pleurons ; levez-vous, ô Éphrem, et reprenez le stylet avec lequel vous traciez les attendrissants récits d'une sépulture monastique où les démonstrations de la reconnaissance publique avaient égalé celles de la piété filiale.

« O le plus chéri des frères, ô prêtre saint, ô abbé vénérable, vous qui aviez fait valoir avec usure le talent reçu d'en haut, fleuve de savoir et de sapience, bibliothèque vivante de doctrine et d'érudition, la chaire où vous siégiez, où vous enseigniez avec tant d'autorité, vous réclame ; l'autel où vous accomplissiez les rites sacrés avec une piété si exacte, vous redemande. Vous absent, la basilique est sans éclat ; vous muet, les chants languissent.

« Profondément atteinte par le coup qui la rend orpheline, votre famille religieuse a voulu du moins donner à vos funérailles toute la pompe qui était en son pouvoir. En déployant les signes de la tristesse, elle a tenu à vous parer, vous l'époux de cette église, des vêtements splendides avec lesquels vous y célébriez les saints mystères, se gardant bien de vous priver, après la mort, des fruits de vos travaux. Élevé sur le pavois funéraire, vous avez été dignement entouré d'un cortége de pontifes et de prêtres, et de la couronne de vos fils et de vos filles qui ont alterné autour de vos restes sacrés les hymnes et les cantiques [1]. Cela était

1. Prudente curatore subito destitutus, cultum protulit maxima qua poterat pompa, cadaver elaturus ad tumulum ; noluit nimirum in sor-

Digitized by Google

bien juste : *Næ id factum bene.* Les psaumes, composés sous l'inspiration de l'Esprit saint, ayant été la matière préférée de vos enseignements et de vos commentaires durant votre vie, il fallait bien que leur doux murmure vous accompagnât à votre sortie de ce monde. Et c'est au milieu de ces concerts que, de la tente du voyageur, votre dépouille est portée dans l'église où elle doit reposer, en même temps que votre âme a quitté sa demeure délabrée pour entrer dans le séjour éternel [1]. »

Or, voici qu'en ce trentième jour, « les princes de la hiérarchie se serrent encore auprès de vous : *Adstant ecce tibi sacerdotes primi* ; voici qu'un clergé nombreux est de nouveau à vos côtés : *latera stipant ministri* ; voici que tous les rangs du peuple fidèle y sont représentés : *adest populi conventus universus* ; du sein de leur solitude, les épouses que vous avez données à Jésus-Christ s'unissent à vos fils dans une même psalmodie : tous, d'esprit ou de corps, sont présents ici pour rendre les derniers devoirs à leur prélat : *confluxere videlicet omnes, præsuli suo parentaturi.* N'est-il pas vrai que cette matinée est pour vous, au fond de votre sépulcre, une matinée de fête ? Vous avez ici l'office divin dans tout son développement, les leçons des divines Écritures, les chants sacrés, c'est-à-dire les choses que vous avez

dido luctu terminus ornatum relinquere ; mœstitiæ insignia explicuit, sic tamen ut splendidis vestibus, cum quibus vivus sacra faciebas, te exonaret, tamquam Ecclesiæ sponsum ; ne tuorum te laborum præmio fraudare velle videretur. Feretrum gradu sacerdotali digna cinxit corona, Patrum et fratrum tuorumque filiorum et filiarum conserta choris, qui etiam solemni cum pompa cadaver efferrent, et ad tumulum cum hymnis et canticis prosequerentur. S. Ephrem. Necrosim. can. XVI, p. 257.

1. Næ id factum bene, ut qui psalmos divini Spiritus instinctu compositos tuarum commentationum materiam delegeras quum viveres, rebus sublatus humanis, cum eorumdem concentu ad regionem mortuorum deducereris. Sic de terris peregrinorum in ecclesiam translatus requievisti, ut e fatiscente domo in sedes sempiternas migrares. *Ibid.*

Digitized by Google

uniquement aimées et pratiquées pendant que vous viviez » : *Habes hic sacrum ministerium, divinarumque Scripturarum lectionem, et sacros hymnos, ea scilicet quæ, quum viveres, unice dilexisti et amplexus es* [1].

Mais ces derniers honneurs funèbres vont finir ; les amis et les visiteurs vont s'éloigner, et le silence du cloître va régner autour de la crypte sépulcrale. Un enseignement doit survivre à ces solennités mortuaires; et puisque des voix auxquelles je ne sais pas résister m'ont demandé de m'en faire l'interprète, mon cœur m'aidera dans l'accomplissement de cette tâche. Il me sera facile d'établir que si la perte du Révérendissime Père Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes et supérieur général de la congrégation bénédictine de France, a causé dans l'Église une émotion si profonde, c'est qu'il a été un homme suscité de Dieu, suscité pour une œuvre principale, qui était la restauration de l'ordre monastique parmi nous ; mais, par suite, suscité pour d'autres œuvres nombreuses que la liberté de la condition monastique lui permettrait d'accomplir. Tel sera l'objet et le partage de ce discours.

Ier POINT.

Quel état, mes Frères, que celui de la France à la fin du siècle dernier ! Inondée de sang et couverte de ruines, cette nation qui ne demandait qu'à se relever, n'y fût jamais parvenue, si l'épouse du Christ, si l'Église catholique qu'elle venait de persécuter et de dépouiller, ne lui avait tendu sa main compatissante et maternelle. Que d'autres, après soixante-dix ans d'un redressement et d'un progrès religieux dont s'étonnera la postérité, viennent jeter le dénigrement sur l'acte capital, sur l'événement majeur qui

1. Ibid. 1.

Digitized by Google

marqua l'ouverture de ce siècle nouveau : c est là le fait d'une injustice trop péremptoirement combattue et réfutée pour qu'on s'y arrête encore. A quoi a-t-il tenu que la France, après un bouleversement politique plus profond et plus radical qu'aucun autre, ne se réveillât entre les bras d'une église nationale, courbée sous le sceptre de l'autorité civile? A plusieurs causes sans doute, et volontiers, en comparant entre elles les révolutions de France et d'Angleterre, je redirai ici après Bossuet : « De même qu'une eau débordée ne fait pas partout les mêmes ravages, parce que sa rapidité ne trouve pas partout les mêmes penchants et les mêmes ouvertures ; ainsi l'esprit d'indocilité et d'indépendance qui a enfanté toutes les révolutions de ces derniers siècles, n'a pas produit universellement les mêmes effets : il a reçu diverses limites, suivant que la crainte ou les intérêts, ou l'humeur des particuliers et des nations, ou enfin la puissance divine, qui donne quand il lui plaît des bornes secrètes aux passions des hommes les plus emportés, l'ont différemment retenu [1]. »

Mais quelle qu'ait été la part d'influence de chacune de ces causes diverses, le résultat efficace dans lequel leur action s'est concentrée, et par lequel elles ont produit le principe de notre salut, fut le concordat conclu entre Rome et la France. En droit, il fut la reconnaissance authentique de l'autorité sociale de l'Église et du suprême pouvoir monarchique de son chef; et, à ce point de vue, il démolissait, par des mains plus ou moins conscientes, tout un passé de maximes fausses et pernicieuses, en même temps qu'il préparait et nécessitait les définitions dogmatiques de l'avenir. En fait, il rétablissait la hiérarchie légitime et la communion officielle avec le siége apostolique; il rendait plus de

1. Oraison funèbre de Henriette de France. Edit. de Lebel, Tome XVII, 312, 313.

Digitized by Google

vingt mille prêtres à leur patrie et à leur ministère, il relevait les autels et rouvrait à toutes les âmes fidèles les sources de l'enseignement et de la grâce ; il assurait, dans la proportion du strict nécessaire, la sustentation et le recrutement du sacerdoce. Au lendemain d'une situation désespérée, c'était beaucoup ; le temps, le zèle actif et patient de deux ou trois générations sacerdotales, la pieuse et intarissable générosité des familles chrétiennes, par-dessus tout, la providence de Dieu sur la France, se chargeraient du reste.

Toutefois on pouvait se demander si, dans cette restauration du sanctuaire, dans cette recomposition de la tribu sacrée, un élément essentiel n'avait pas été oublié. Tandis que les frontières des provinces ecclésiastiques et des juridictions diocésaines étaient décrétées par le chef de l'Eglise sur un plan nouveau, que la carte géographique des paroisses se refaisait par le concert des évêques et du gouvernement, que les cadres du clergé et du ministère pastoral se regarnissaient ; on put croire que c'en était fait de cette grande institution qui a occupé, dès le commencement, une place si considérable dans le christianisme, de cet ordre monastique dont Bossuet a dit qu'il trouvait dans ses annales ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire de l'Église universelle et dans celle de nos églises particulières [1]. Or, il n'est guère possible d'en douter, la nouvelle Église de France, privée de ce complément, n'aurait jamais su remonter à la hauteur de ses destinées, et les pensées de miséricorde, que le pontife invisible nourrissait sur elle à l'heure où il la faisait passer par la grande tribulation, auraient été frustrées de leur effet.

Tandis que cette question se posait dans l'esprit d'un petit nombre de sages sans qu'aucune chance de solution

1. Lettre CCXC à Dom Mabillon, 22 août 1703. T. XXXVIII, p. 359.

Digitized by Google

favorable vînt s'offrir à eux, une humble cité des bords de la Sarthe possédait déjà la réponse, éclose dans un modeste berceau. Au sein d'une famille chrétienne et digne de l'honneur que le ciel allait lui départir, le quatrième jour du mois d'avril mil huit cent cinq avait vu naître un enfant prédestiné; et, ce jour-là même, le baptistère de Notre-Dame de Sablé avait placé sous le triple patronage d'un saint docteur, d'un saint roi et d'un saint pape, en lui donnant les noms de Prosper-Louis-Pascal, celui qui serait connu du monde entier sous le nom de Dom Guéranger. L'histoire de ses premières années a été littéralement écrite par Sulpice Sévère : « Merveilleusement tourné vers les choses du service divin, son esprit hantait sans cesse ou les monastères ou les églises, ruminant et méditant déjà dans un âge enfantin ce qu'il accomplit résolûment plus tard » : *Mirum in modum totus in Dei opere conversus.... animus, aut circa monasteria aut circa ecclesiam semper intentus, meditabatur adhuc in ætate puerili quod postea devotus implevit* [1]. Le goût de la prière publique était né avec lui, et pareillement la passion de rechercher tout ce qui ressuscitait devant lui le passé. Une curiosité questionneuse tenait cet enfant comme enchaîné aux lèvres des vieillards qui avaient appartenu à la génération précédente; et que de fois sa jeune imagination ne repeupla-t-elle pas ces cloîtres, cette église, ces stalles de Solesmes qu'il ne se lassait point de visiter ! Ce que nous apprend la légende d'un illustre propagateur de la vie monastique qui habita les solitudes du Maine pendant la seconde moitié du onzième siècle, c'est encore, mot pour mot et trait pour trait, ce que nous ont appris de leur condisciple les anciens élèves du collége d'Angers. Sans être ennemi d'un enjouement honnête, « il préférait aux jeux les choses sérieuses, se donnant tout

1. Sulpit. Sever.. De Vita S. Martini. II.

Digitized by Google

entier aux études, et préférablement aux études sacrées » : *pueriles ludos respuit, delectatus seriis, potissima ratione studiorum habita, et quum maxime divinorum* : « à ce point que déjà ses condisciples le qualifiaient gaiement du nom de moine » : *ita ut jam a condiscipulis nomine monachi frequentius suggillando appellaretur* [1]. Appellation justifiée par sa conduite exemplaire, par son amour des cérémonies religieuses, et par son insatiable ardeur pour la lecture. Parallèlement à ses devoirs classiques, convenablement et rapidement expédiés, il s'était incorporé, avec cette puissance d'assimilation et cette ténacité de mémoire qui lui étaient propres, la bibliothèque entière du vénérable aumônier du lycée ; et ses contemporains nous attestent que, quand il quitta les bancs, il s'était fait à lui-même une éducation bien supérieure à celle qu'il avait reçue de ses professeurs. Il en faut dire autant de ses années de séminaire : à plus d'un égard, par ses aptitudes et son savoir acquis, l'élève déjà y débordait les maîtres, et déjà aussi le moine éclatait dans le séminariste.

Toutefois, avant qu'il allât habiter le cloître, la providence lui ménagea un autre élément de formation que rien ne peut suppléer dans la préparation d'un homme du sanctuaire : je veux dire, il lui fut donné de vivre quelque temps auprès d'un évêque qui avait plongé ses racines dans la tradition de l'ancienne société et de l'ancienne Église de France. Claude de la Myre, qui devint évêque du Mans et qui se démit de ce siége quelque temps avant sa mort, avait assisté à la dernière assemblée générale du clergé ; il avait connu, dans ses derniers jours de grandeur et de richesse, ce sacerdoce illustre qui allait se montrer plus grand encore dans les jours de l'épreuve et de la pauvreté ; l'émigration l'avait

1. Vit. S Bernardi abbat. Tiron. ap. offic. propr. diœc. Pict., XIV april. — Bolland., T. I, April. ad diem XIV, Edit. Palmé. p. 222.

Digitized by Google

conduit chez un évêque d'Allemagne, prince et grand seigneur; et, antérieurement à l'émigration, il avait séjourné dans la capitale du monde chrétien, où, par les conseils mêmes du cardinal de Bernis, il avait étudié les côtés sérieux de la Rome ecclésiastique et diplomatique d'alors, réformant ainsi plus d'une des idées de son éducation nationale, et acquérant plus d'impartialité et de largeur dans ses jugements. Ce que le jeune prêtre recueillit de ses entretiens intimes avec ce prélat, et du contact quotidien avec sa noble famille et avec les survivants de l'ancien monde laïque et ecclésiastique qui venaient le visiter dans sa retraite à Paris, imprima sur son caractère et sur sa vie un cachet qui ne s'effaça jamais. Homme de lutte et de réaction, on retrouvera chez lui, jusque dans les conflits les plus ardents et les contradictions les plus énergiques, ce tempérament de langage et ces accents de modération qui décèlent la force en même temps que la courtoisie. Comment ne pas enregistrer le témoignage qui lui est rendu après sa mort par une autorité irrécusable: « Dom Guéranger, parmi ses précieuses qualités, eut celle de défendre ses propres idées ou de combattre celles d'autrui, sans s'aliéner ses amis [1] »? Pour moi, je n'hésite point à le dire: il est impossible d'avoir étudié et fréquenté les hommes et les choses du passé ecclésiastique de la France, sans demeurer sous une impression profonde d'admiration et d'estime; et toute bouche sacerdotale qui se respecte, s'écriera avec Joseph de Maistre [2]: « Elle a péri, cette sainte, cette noble Église gallicane! Elle a péri, et nous en serions inconsolables, si le Seigneur ne nous avait laissé un germe [3]. »

Heureusement, le germe nous était resté: sans doute et avant tout, le germe du sacerdoce hiérarchique, qui est

1. Lettre de M. le comte de Falloux au R. P. Dom Couturier.
2. Du Pape, L. III, c. III, § 2. — 3. Isa., I, 9.

Digitized by Google

l'épiscopat et le clergé séculier; mais aussi, par la grâce de Dieu, le germe de l'ordre religieux et monastique, que le très-prudent Consalvi avait sauvé dans le concordat, précisément parce qu'on n'en avait pas parlé, et qu'étant une partie intégrante du christianisme, son droit de revivre était suffisamment inclus dans le rétablissement de la religion catholique.

Mais ici, les pouvoirs publics, et, à cause des détresses et des dispositions du moment, le pouvoir épiscopal lui-même faisant complétement défaut, là où ils ne feraient pas obstacle, la résurrection n'était possible que par une individualité directement et nommément suscitée d'en haut, selon la parole du prophète : *et suscitabo eis germen nominatum* [1]. C'est ce que Dieu a fait. Ce germe dont nous connaissons déjà le nom, ce germe que nous avons vu poindre et grandir, nous allons assister à son épanouissement. Accordez-moi toute votre attention : j'ai beaucoup à dire, et je voudrais le dire sans trop de longueur.

L'état religieux, dont Jésus-Christ a été l'instituteur et le modèle, durera éternellement dans l'Église. Ayant enseigné et pratiqué lui-même les conseils de perfection que son Évangile propose au monde, le divin Sauveur ne permettra jamais que sa doctrine et ses exemples soient frappés de stérilité et de déchéance au sein du christianisme. Or, l'ordre monastique, qui eut saint Benoît pour législateur dans le monde occidental, s'offre à nous comme la forme la plus simple, en même temps que la plus élevée et la plus complète de l'état religieux. Tâchons de bien comprendre les choses.

Dans la visée de saint Benoît, le moine n'est pas autre chose que le chrétien parfait qui, s'étant voué à l'accomplissement des conseils évangéliques, s'engage à la stabilité

1. Ezech., XXXIV, 29.

Digitized by Google

dans la pratique d'une vie qui est essentiellement la vie de famille, et qui a pour objet le service de Dieu et la correction des mœurs. Le moyen efficace de la correction des mœurs, c'est le triple désappropriation des biens du dehors, des appétits même licites de la chair, et de l'usage de la propre volonté : d'où naît cette trilogie de pauvreté, de chasteté et d'obéissance qui est la base commune de l'état religieux. Mais cet état de perfection est possible à ceux mêmes qui vivent dans le monde : on en trouve la preuve dans l'antiquité chrétienne, et nos derniers temps l'ont vue se renouveler. Le moine, comme l'indique son nom, est celui qui s'isole : *monachus*. S'il va jusqu'à s'isoler absolument pour ne vivre qu'avec Dieu, sa vie alors sera celle de l'ermite, de l'anachorète, peut-être même du stylite. Au contraire, si, en se séparant du monde et en cherchant la solitude, il se donne et s'adjuge à une famille de frères en société desquels il vaquera au service divin, à la mortification et au travail, soit du corps, soit de l'esprit, sous la conduite d'un abbé qui sera à la fois son maître et son père : à ces conditions, qui constituent la vie cénobitique, il devient le moine de saint Benoît, il entre dans cette race très-forte pour laquelle seule a été écrite la règle : *ad cœnobitarum fortissimum genus* [1]. Se sanctifier personnellement dans l'exercice de cette vie parfaite ; et par là, sans volonté préconçue d'être appliqué à tels ou tels ministères, devenir apte à toute chose bonne et utile, le jour où l'obéissance l'y appellerait pour le service de l'Église et des âmes : voilà le bénédictin dans toute la simplicité, mais aussi dans toute l'étendue et la largeur de sa vocation. D'où il résulte que le bénédictin n'a point un esprit propre : c'est l'homme de la perfection évangélique, vivant de la vie de l'Église et tenant toutes les avenues de son âme ouvertes aux vouloirs divins. Dégagé

1. Reg. S. Bened., c. I.

Digitized by Google

des souillures du siècle, il est ce vase sanctifié et consacré dont le Seigneur usera selon l'utilité, et qui est prêt à toute bonne œuvre : *erit vas sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum* [1].

Or, qu'était devenue, à l'heure dont nous parlons, la grande institution de saint Benoît ? Certes, elle avait eu, à travers les siècles, des destinées plus glorieuses et plus durables qu'aucune autre institution créée. Elle avait vu, à des époques solennelles de rénovation, l'Église entière et la papauté se personnifier presque en elle. Mais rien ici-bas n'est appelé à participer au privilége qui n'appartient qu'à l'Église. Après des phases de relâchement et de réforme, l'œuvre de saint Benoît, affaiblie et fractionnée, survivait dans des congrégations diversement organisées, dont chacune avait son cachet et son but particulier. Le patrimoine était assez vaste pour que chacun des partageants fût encore riche devant Dieu et devant les hommes. Mais, parmi la dispersion de tout le reste, la chose qu'il fallait maintenir intacte à tout prix, je veux dire la plénitude de l'esprit de saint Benoît, et, en d'autres termes, l'essence de l'état monastique, n'avait-elle pas subi d'altération et de diminution ? Ce qui est certain, c'est qu'à part un vigoureux rejeton de la vie cistercienne merveilleusement sauvé du déluge, Dieu venait de faire parmi nous table rase du passé, et que l'œuvre était tout entière à reprendre, puisque ses derniers débris, après un effort infructueux, s'étaient eux-mêmes condamnés à périr.

Laissés à leurs inspirations premières, les nouveaux fils de saint Benoît auraient naturellement greffé la tige nouvelle sur le tronc de la congrégation de Saint-Maur, sauf à en modifier la séve par quelques correctifs. N'était-ce pas l'arbre qui ombrageait naguère encore de son feuillage cette

1. II Timoth., 24.

Digitized by Google

église et ce prieuré de Solesmes dans lesquels on venait de s'établir ? Mais au-dessus des conceptions de l'homme, il y a la sagesse de l'Église, s'exprimant par l'oracle du siége apostolique. Fils lui-même de saint Benoît, le pape Grégoire XVI voulut que cette famille renaissante cherchât plus loin et plus haut le principe de sa reconstitution. Ce fut là un ordre du ciel. A partir de cet instant, Prosper Guéranger, s'appuyant sur la double force de l'étude et de la prière, remonte d'âge en âge le cours de la tradition. S'étant nourri de la vie et des maximes des différents réformateurs qui, après l'unité brisée, ont créé les diverses congrégations bénédictines aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, il arrive et il s'arrête avec complaisance à ce Louis de Blois, le disciple de celle que tout l'ordre a nommée sainte Gertrude la Grande. Là déjà, il se désaltère aux pures sources de l'esprit du saint patriarche, il se complaît dans ce Miroir des moines, en attendant qu'il se délecte dans ces Exercices et ces Révélations des vierges d'Helfta. Puis, traversant avec admiration les richesses de Cîteaux et de Clairvaux, lesquelles, pour être l'apanage propre d'une autre branche de la famille, n'en appartiennent pas moins à toute la descendance de Benoît, il se plonge avec bonheur dans les eaux de ce fleuve qui, de saint Odon à Pierre le Vénérable, transforme Cluny en une terre où coulent le lait et le miel de la plus pure et de la plus forte doctrine monastique. Cluny lui-même avait reçu ce dépôt des mains de ce Benoît d'Aniane, qu'on a pu justement appeler Benoît second, homme vraiment prodigieux, par lequel ont été rassemblés le code et la concordance des règles, et qui en souffla l'esprit, meilleur encore que la lettre, sur la génération d'où Cluny allait sortir. Ce n'est pas tout. Le grand législateur du Mont-Cassin demande à n'être pas seulement étudié dans ce qui est venu après lui : *a parte post*, comme dit l'école. Lui-même a déclaré, dans sa modestie sans doute, mais dans une modestie fondée

Digitized by Google

sur la vérité, que sa règle n'est ni le premier ni le dernier mot de la perfection, mais une simple ébauche : *hanc minimum inchoationis regulam* [1] ; et quiconque en veut connaître les sources, il le renvoie aux saintes Écritures d'abord et aux grands docteurs de la foi ; puis aux Pères du désert et aux maîtres de la vie spirituelle qui l'ont précédé soit en Orient soit en Occident : *a parte ante*. Notre courageux restaurateur ne recule devant aucune partie de ce travail, qui sera celui de toute sa vie : à telle enseigne que le produit de ses dernières années, le testament laissé à sa double famille, sera le commentaire le plus lumineux, le plus nourri, le plus substantiel de la règle du saint patriarche. Mais déjà, dans les constitutions rédigées au début, et insérées dans le bref apostolique qui rétablit en France l'ordre de Saint-Benoît, vous trouvez toute la moelle de cette tradition et de cette forte vie monastique au développement de laquelle il devait s'employer jusqu'à son dernier souffle.

Dom Guéranger avait fait sa profession solennelle dans le monastère et la basilique de Saint-Paul de Rome ; il revenait avec le titre de supérieur de la congrégation bénédictine de France ; et la fondation de Geoffroy de Sablé, après un laps de huit cent vingt-sept ans, voyait son humble nom de prieuré disparaître sous la gloire du titre abbatial. A partir de cet instant, vous attendez sons doute de moi, mes Frères, que je vais introduire enfin notre illustre abbé sur la scène de sa vie publique. Détrompez-vous.

Pendant les trente-huit années que la providence lui réserve, Dom Guéranger restera avant tout l'homme du monastère, et, sous peine de n'être pas connu dans les traits principaux de sa grande physionomie, c'est là que nous devons le voir à l'œuvre : le reste viendra par surcroît.

Dieu, qui de toute éternité engendre un fils, s'est ména-

1. Reg. S. Bened., Cap. ultim.

Digitized by Google

gé dans la race humaine des hommes à part, des colosses, qui ont été comme des réceptables vivants de la paternité divine. Tel fut Abraham, ce père par excellence de tous les croyants, en qui ont été bénies toutes les nations de la terre. Tel fut, je l'avais ainsi appris déjà du pieux Olier [1], tel fut dans la loi de grâce le glorieux saint Benoît, le père de tous ceux qui pratiquent la foi jusqu'à observer les conseils évangéliques. Comme Abraham, il n'est pas le premier de sa généalogie. Avant lui saint Antoine, saint Basile, saint Martin, saint Pacôme et d'autres encore. Néanmoins, il sera toujours le plus illustre des patriarches de la loi nouvelle, ainsi qu'Abraham de la loi ancienne. Ces deux grands types sont simples comme la vraie grandeur; le cachet de leur personnalité est d'en avoir le moins possible devant Dieu, et d'être exclusivement dominés et terrassés par lui. Pas de systèmes, pas de combinaisons, point d'arrangement dans leur sainteté; ils s'acheminent selon que Dieu les soulève et les porte, les mène et les ramène. A la voix du Seigneur, à la voix de son ange, ils ne savent que répondre : *Adsum* : « Me voici ».

O vous qui reposez dans ce sépulcre, n'est-il pas vrai que votre dépouille vient de tressaillir en entendant ces mots qui eurent toujours la puissance de vous arracher des larmes? *Tentavit Deus Abraham, et dixit ad eum : Abraham, Abraham; at ille respondit : Adsum* [2].... *Et ecce angelus Domini de cœlo clamavit dicens : Abraham, Abraham : Abraham : qui respondit : Adsum* [3]. Ah ! c'est que vous-même, dans des proportions que le temps dira de plus en plus, vous avez été de la trempe de ceux à qui il est donné de faire souche et d'avoir une postérité. Et parce qu'il vous introduisait dans

1. Panégyrique de saint Benoît, prononcé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.
2. Genes., XXII, 1. — 3. Ibid., 11.

Digitized by Google

la lignée patriarcale de ses chefs de race, Dieu, qui vous en a conféré les qualités, ne vous en a pas ménagé les labeurs.

Mes frères, dans ce code immortel que Benoît a légué à ses fils, dans cette règle dont la discrétion est le trait caractéristique, et où tout est paternel, le fond comme la forme, un seul point nous montre le législateur difficile et exigeant, c'est lorsqu'il s'agit de trouver un abbé pour la famille monastique. Dès le début, vous êtes en face du chapitre : *qualis esse debeat abbas*[1]; et le programme est tel qu'il serait écrasant pour l'infirmité humaine : aussi l'expérience d'une longue vie amena-t-elle son auteur à le compléter par un autre chapitre : *de ordinando abbate*[2], qu'on ne doit plus séparer du premier. L'abbé, c'est de lui que tout part, c'est vers lui que tout converge. Le sage patriarche ne commet pas la faute de conspirer contre l'autorité paternelle, et la crainte de l'autocratie ne le porte point à prendre des sûretés humaines, plus périlleuses souvent que le péril auquel on les oppose : il estime au contraire qu'il faut laisser au chef de famille ses franches allures, et que l'abbé aura un frein suffisant en pensant au nom dont il est salué : *Abba, Pater*, et en ayant Dieu au-dessus de sa tête, comme appui et comme juge. Voilà pourquoi, même au chapitre qui donne à l'abbé un conseil : *de adhibendis ad consilium fratribus*, il conclut finalement par ces mots : *ipse tamen abbas cum timore Dei et observatione regulæ omnia faciat*[3], « que pourtant l'abbé lui-même fasse toutes choses avec la crainte de Dieu et conformément à la règle ». Il ne s'agit pas d'examiner si c'est ici la règle parfaite, encore moins la règle nécessaire des gouvernements humains; il nous suffit de savoir que c'est l'essence du régime monastique et bénédictin. N'oublions pas toutefois que ce régime si simple et si sage

1. Reg. S. Bened., c. II. — 2. Ibid., c. LXIV.
3. Ibid., c. III.

Digitized by Google

n'a pas seulement fondé des familles religieuses, mais, autour des monastères, a fait fleurir des cités, puis des peuples, et que l'Europe est en grande partie née de là.

Maintenant, mes révérends Pères, je devrais vous céder la parole. A vous de dire à quel point celui que vous pleurez a réalisé parmi vous l'abbé tel qu'il se montre dans la personne d'abord, puis dans le programme de saint Benoît.

Parce que tout porte sur lui, l'abbé doit être docteur, ce qui est déjà une façon d'être père, puisque c'est donner à la famille la nourriture quotidienne ; et l'enseignement de l'abbé, ajoute saint Benoît, doit se formuler par les actes non moins que par les paroles. Ce qui veut dire que l'abbé doit être lui-même moine pour présider aux moines : terrible arrêt contre des abus qui s'introduiront un jour.

Dom Guéranger fut moine dans toute l'étendue du mot : moine par la pauvreté et le détachement de toutes choses; moine par la pureté de vie la plus délicate, et par une chasteté angélique qui égalait en lui la vivacité de l'affection; moine par l'obéissance parfaite à Dieu, à l'Église et à la règle; moine par un amour enthousiaste et passionné de l'office divin, de ce que saint Benoît, nous le redirons bientot, met au premier rang des devoirs monastiques; moine par l'habitude constante du travail sous toutes ses formes, sans excepter le travail des mains dont il avait l'estime et dont il savait donner l'exemple ; moine par la mortification du corps, par les austérités du cilice et de la flagellation sanglante, en même temps que par la fuite de toute vaine gloire et par l'humilité d'un esprit soumis et discipliné ; pour tout dire enfin, moine par un sentiment de foi et par une plénitude de vie surnaturelle, devenue pour lui une seconde nature, qui le tenait constamment sous le regard et la conduite de Dieu.

Étant tout cela en lui-même, il n'est pas étonnant qu'une

Digitized by Google

femme illustre, qui le consultait et l'écoutait déjà comme un maître, à l'heure où elle semblait en diriger et conseiller d'autres comme des disciples, ait dit de lui « qu'il était né bénédictin et abbé de Solesmes[1] ». Il faut, d'après saint Benoît, « que l'abbé soit docte en la loi divine, sachant où « puiser les choses nouvelles et anciennes » : *oportet ergo eum esse doctum in lege divina, ut sciat unde proferat nova et vetera* [2]. Oui, la doctrine est nécessaire à l'abbé pour donner la vie au monastère, en renouvelant sans cesse les esprits, et détruisant par là la monotonie qui pourrait endormir les âmes et ralentir leur élan dans la marche vers le souverain bien. Une maison religieuse n'est point un asile de somnolence ; nulle part les esprits et les cœurs n'ont davantage besoin d'être tenus en éveil : l'institution monastique périt, si l'enseignement s'arrête. Jésus-Christ est venu apporter du feu sur la terre, et que veut-il sinon que ce feu s'allume[3] ? Mais quelle âme sera embrasée de ce feu, si ce n'est celle du moine qui doit être l'âme chrétienne dans sa plus haute expression ? Il faut donc que l'abbé entretienne, il faut qu'il active ce feu autour de lui, il faut qu'il épanche la lumière sans laquelle il n'y a pas de chaleur. Mais, pour cela, il faut qu'il ait lui-même le front dans la lumière, qu'il connaisse les Écritures, les enseignements de l'Église et du siége apostolique, la théologie dogmatique et morale, ascétique et mystique, les annales ecclésiastiques et la vie des saints : de sorte que, puisant dans ce trésor qui lui est familier, il sache également en faire sortir ce qui est nouveau et ce qui est ancien.

Nulle de ces choses n'échappait au très-révérend Père abbé de Solesmes. Ce front haut et développé, arsenal im-

1. Lettres inédites de Mme Swetchine, lettre du 18 juin 1839.
2. Reg. S. Bened., c. LXIV, *de ordinando abbate.*
3. Luc., XII, 49.

Digitized by Google

mense d'érudition, contenait un des plus vastes dépôts de la science ecclésiastique et profane : à tout instant et selon que l'occasion le demandait, il en tirait des armes lumineuses, avec ordre, en leur rang, à leur place, sans confusion, sans effort : *ut sciat unde proferat nova et vetera.* Pas un incident nouveau, pas un événement contemporain, dont il ne comprît et montrât la portée au point de vue divin. Qui donc savait prononcer comme lui son regard sur le globe entier pour y découvrir ce qui se rapportait à l'Église, à ses épreuves, à ses joies, à ses conquêtes ? La vulgarité même du journal devenait en ses mains le thème d'un enseignement. Mes Pères, vous étiez assis à une table royale où les mets les plus délicats, les plus variés, vous étaient servis quotidiennement : ces conférences sur la vie et les vertus chrétiennes, cette incomparable explication de votre règle, que des notes intelligentes vont ont conservées, vous n'avez pas le droit de les garder pour vous seuls. Que dis-je, ce ne sont pas seulement les écrits, c'est la vie de votre vénérable père que vous devez à la chrétienté. A l'œuvre donc, et sans retard. Là vous nous direz à quel point en lui le docteur était père, tout ce que son cœur lui dictait de tendresse et de bonté ; avec quelle patience, quelle attention il écoutait, observait ; avec quelle autorité, en quelques paroles, il avait le don de baser une vie entière ; ayant pour règle de suivre dans les âmes les moindres mouvements de la grâce, mais de ne point les prévenir ; se tenant toujours dans le vrai, avec un admirable équilibre, et y ramenant les esprits les plus extrêmes, sans leur rien ôter de ce qui leur était propre et devait leur demeurer ; attentifs, selon la recommandation de saint Benoît, à ne pas enlever la rouille si fortement que le vase fût exposé à éclater [1] ; en un mot, se

1. Ne dum nimis radere cupit æruginem, frangatur vas, Reg. S. Bened., c. LXIV.

Digitized by Google

dépensant tout entier au service intérieur et à la culture spirituelle de ses fils, comme s'il n'y avait rien autre chose au monde, et ne faisant rayonner par delà le monastère que ce qui débordait du dedans.

Aussi, N. T.-C. F., laisse-t-il après lui une œuvre qui durera, et cette œuvre, il l'a mise en pleine possession de tous les héritages dissipés ; *et servavi te ut possideres hæreditates dissipatas.* Me demandez-vous, pieux fidèles, si l'on y garde toute l'observance rigoureuse de la règle première? Je pourrais vous répondre que la discipline générale au temps de saint Benoît différait à peine de la discipline monastique, et qu'en face des adoucissements apportés par l'Église aux observances communes des chrétiens, les moines de la congrégation de France, tels que les a constitués canoniquement l'autorité du saint-siége, vous laissent plus loin derrière eux que leurs devanciers n'y laissaient vos pères. Fions-nous à la sagesse de l'Église ; et quand, à cause de l'affaiblissement général des corps qui a suivi l'affaiblissement de la foi, sa condescendance maternelle s'exerce si largement envers nous, ne nous plaignons pas qu'elle veuille bien ouvrir à un plus grand nombre de faibles les portes de la vie parfaite. Si, d'ailleurs, vous aspirez à de plus grandes rigueurs, la providence de Dieu continue de vous les offrir dans des asiles saints et bénis. Pour moi, je ne saurais perdre de vue les grandes maximes de Benoît, et je ne m'étonne point que l'Église elle-même s'en soit inspirée : *miscens temporibus tempora* [1] : « tenant compte de la différence des temps », et, « par l'exercice de la discrétion, qui est la mère des vertus, tempérant tellement toutes choses, que les forts désirent faire plus, et que les faibles ne se retirent pas en arrière » : *Sic omnia temperet ut sit quod et fortes cupiant, et infirmi non refugiant* [2].

1. Ibid., cap. II, qualis esse debeat abbas.
2. Ibid., LXIV, de ordinando abbate.

Digitized by Google

Cela dit, j'obéis à la seule vérité quand je proclame, en face de cette tombe, que celui qui y repose a été ici-bas l'un des plus grands affirmateurs de la vie monastique, et que son œuvre le place à la suite des quatre ou cinq principaux restaurateurs de l'ordre bénédictin suscités dans le cours des siècles. Cette conviction que j'ai puisée dans ses entretiens, dans ses correspondances et dans ses écrits, vous l'avez affermie en moi, mes révérends Pères, toutes les fois que j'ai vécu parmi vous. Pardonnez-moi, ô saint abbé, si mon zèle et mon amitié vous ont harcelé souvent jusqu'à l'importunité, pour obtenir de vous cette vie et cette histoire de saint Benoît, dont vous m'avez tant de fois exposé la synthèse et développé d'admirables parties. Je ne me rendais pas compte que votre œuvre s'écrivait d'une façon meilleure, puisqu'elle se gravait, en lettres vivantes, dans l'esprit et le cœur de vos fils. Un jour pourtant que je tremblais de vous voir mourir laissant le travail inachevé, je m'aperçus que l'impression s'en faisait en caractères d'or, je veux dire dans ces âmes virginales, fruit de votre seconde paternité et douce joie de votre vieillesse. Pendant huit ans, vous avez partagé entre cette double famille vos soins et vos labeurs, dirigeant à la fois des deux côtés ces jets de lumière et de génie qui devenaient plus ardents et plus vifs à mesure que vous approchiez du foyer éternel. Élevés à l'école de la générosité, vos enfants, ô Père, remercient le Seigneur de tout ce qu'il leur a donné par vous ; et ils ne se plaignent pas qu'il vous ait donné à vous-même le repos, après tant de fatigues : ils ont la confiance que vos œuvres, dont le mérite vous a précédé là-haut, continueront de vous suivre ici-bas.

Courage, ô fils d'un nouveau Benoît : l'héritage qui vous est acquis ne vous laisse rien à désirer. Immense foyer lumineux dans lequel l'esprit de Dieu avait rassemblé toutes

Digitized by Google

les étincelles (ce sont les paroles de sainte Brigitte [1]), le soleil du Mont-Cassin a vu de nouveau sa lumière se diviser en diverses couleurs à travers le prisme des temps. Il le fallait ainsi pour accommoder le rayon à l'organe affaibli des générations successives. Certes, ce n'est pas vous qui déprécierez jamais les milices nouvelles, jetées par l'Esprit saint sur tous les champs de bataille pour combattre les vices et sauver les âmes de la perdition. La bénédiction du nombre, que vous avez possédée dans des proportions qui ne seront jamais égalées, vous n'êtes point jaloux qu'elle soit passée à d'autres. Frères aînés, vous n'aurez jamais que tendresse, admiration, respect pour les frères puînés de la tribu religieuse. Et néanmoins je ne puis ne pas vous féliciter de la part que vous avez choisie : part très-bonne et qui ne vous sera point enlevée [2]. C'est ce que je ferai mieux comprendre peut-être de cet auditoire si, après avoir considéré longuement votre père dans l'accomplissement de son œuvre intérieure, nous jetons nos regards sur tout ce qui en a rejailli en dehors.

IIe POINT.

Pour les peuples comme pour les individus, M. T.-C. F., le plus grand des malheurs est de ne pas tirer profit du malheur, et d'être retrouvés après l'épreuve pires que l'épreuve ne les avait trouvés, selon que saint Augustin le disait aux hommes de son temps, après la première invasion des barbares : *Perdidistis utilitatem calamitatis, et miserrimi facti estis, et pessimi permansistis* : « Vous avez perdu le fruit de la calamité, étant devenus très-malheureux et restés très-mauvais [3] ».

1. Vocavit Deus Benedictum in montem, qui convocatis ad se pluribus scintillis, fecit de eis per Spiritum Dei maximum rogum. S. Birgitta Revelat. Lib. III, c. XX.
2. Luc., X, 12. — 3. De Civit. Dei, L. I, c XXVIII.

Digitized by Google

Dans quelle proportion aura profité à la nation française l'effroyable révolution qu'elle a subie ? Serait-il vrai qu'en beaucoup de choses, après tant de sang versé, tant de ruines entassées, le mal n'a fait que se déplacer, quand il ne s'est pas aggravé? Je n'ai point à instruire ici le procès de la société contemporaine, et j'aimerais à dire que, depuis le commencement de ce siècle, elle a marché dans une voie constante de renouvellement et de progrès.

Cette question, du moins, nous avons le droit de nous la poser en ce qui est de notre Église des Gaules. Dieu ayant permis que cette Église, l'une des plus antiques et des plus brillantes provinces de la chrétienté, fût replongée un instant dans le néant par un acte tellement radical et absolu qu'il est unique et sans exemple, l'aqueduc n'a pu être ainsi rompu entre le passé et l'avenir sans un dessein arrêté d'en haut. Manifestement la providence voulait nous débarrasser de quelques courants fâcheux, de quelques mélanges funestes qui s'étaient introduits pendant la longue suite des âges. Au lendemain du cataclysme, d'immenses sacrifices durent être consentis. La chose chrétienne se relevait parmi nous privée de deux grands éléments de sa dignité et de son indépendance : la propriété et l'immunité ecclésiastique. Or, dans cet état d'affaiblissement et de sujétion, si toutes les traditions préexistantes avaient repris leur cours, l'effet en eût été plus lamentable encore qu'auparavant, et nous étions dans le cas de nous entendre répéter la parole de l'apôtre aux vieux Galates : *Tanta passi estis sine causa* : « Vous « avez donc souffert tant de maux sans cause » : *si tamen sine causa*[1] : « si l'on peut dire que ce soit sans cause », l'adversité ayant pour effet d'empirer l'état de ceux qu'elle ne corrige pas !

Il n'en pouvait être ainsi. Rétablie par cette même Église

1. Galat., III, 4.

Digitized by Google

romaine qui l'avait primitivement fondée, la nouvelle Église de France devait répudier tout ce qui aurait pu maintenir un nuage entre elle et sa mère. Il y avait pour cela des routines à quitter, des difficultés à vaincre, des directions à contredire. Laissé à lui-même et aux pressions qu'il avait à subir de diverses parts, le clergé séculier en eût-il pleinement triomphé? Ce qui est certain, c'est qu'en la personne de Dom Guéranger, le moine, qui est le soldat de l'Église universelle, le sujet immédiat de l'Église romaine, a été l'instrument très-actif de cette rénovation glorieuse et salutaire. Pour montrer à la fois et le principe et les effets de son action extérieure, l'Écriture m'offre un texte autour duquel ma pensée viendra se ranger plus d'une fois.

Ayant énuméré tous les actes réparateurs dus au saint roi Ézéchias après une longue phase de profanations, l'historien sacré se résume en disant : « Il opéra ce qui est bon, ce qui est droit et ce qui est vrai devant le Seigneur son Dieu » : *operatus est bonum et rectum et verum coram Domino Deo suo*; « dans ce qui se rapporte à toutes les branches du service de la maison du Seigneur » : *in universa cultura ministerii domus Domini*; « voulant chercher son Dieu de « tout son cœur selon la loi et les cérémonies » : *juxta legem et cæremonias volens requirere Deum suum in toto corde suo* ; « il fit ainsi, et il prospéra » : *fecitque, et prosperatus est* [1].

Deux des maximes fondamentales de saint Benoît, c'est que le moine doit se rendre étranger aux manières de faire du monde : *a sæculi actibus se facere alienum*, et qu'il ne doit rien préférer à l'amour de Jésus-Christ : *nihil amori Christi præponere* [2]. Tel se montra le révérend Père abbé de Solesmes. De bonne heure il se rendit compte des déviations religieuses qui avaient causé parmi nous la défaillance de

1. II Paralip., XXXI, 20, 21.
2. Reg. S. Bened., cap. IV.

Digitized by Google

la sainteté et la diminution des vérités : aussi avait-il incessamment dans le cœur, et souvent sur les lèvres, ce verset du psalmiste : *Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus, quoniam diminutæ sunt veritates a filiis hominum* [1]. La source de toute sainteté, c'est la prière, c'est la sainte doctrine, c'est l'amour de l'Église, la cohésion parfaite avec la pierre sur laquelle l'Église a été fondée. Or, il voyait qu'autour de nous la prière authentique et universelle avait été remplacée par des liturgies récentes et particulières ; que l'orthodoxie, après avoir reçu de l'hérésie plus d'une atteinte, était livrée à la contagion d'un naturalisme délétère ; enfin que l'union avec l'Église romaine et avec son chef demeurait affaiblie par des maximes et des préjugés qui menaçaient de se perpétuer. Réagir de toutes ses forces contre ces trois maux dont le dernier contient tous les autres, s'en préserver d'abord, ainsi que la famille religieuse dont il était le père, puis les combattre de front et à ciel ouvert dans la sphère où ils régnaient, enfin souffler un esprit meilleur, raviver les vraies notions, éveiller les vrais sentiments catholiques dans toutes les âmes avec lesquelles il serait en contact : telle fut la mission de l'abbé de Solesmes.

Pour opérer le bien, il en est qui aspirent à se faire, disent-ils, les traits d'union entre la vérité et l'erreur, au risque de participer de l'une et de l'autre. Lui marcha toujours au but par la ligne droite de la pure vérité : *operatus est bonum et rectum et verum* ; et cela dans toutes les matières qui se rapportaient à la liturgie, à la doctrine du surnaturel, à la question de l'Église et du pape : *in universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem et cæremonias* ; il fit de la sorte, et il réussit : *fecitque, et prosperatus est.* Je dirai rapidement ce qui est désormais du domaine de tous.

1. Ps. XII, 1.

Digitized by Google

Pour son compte, le moine est avant tout l'homme de la prière, et de cette prière publique et officielle qui est la prière liturgique. Quand il s'agit de recevoir un frère, la première règle tracée par saint Benoît, c'est de s'assurer s'il cherche vraiment Dieu, et s'il est empressé à l'œuvre de Dieu : *Si vere Deum quærit, et si sollicitus est ad opus Dei* [1]. Or, l'œuvre de Dieu, c'est le service divin, c'est le chant des louanges du Seigneur, c'est l'acquittement du tribut de la nuit et du jour devant l'autel où s'accomplissent les saints mystères. Destiné au rétablissement de la vie monastique, Dom Guéranger fut tout d'abord, et comme d'instinct, passionné pour la liturgie. De bonne heure il goûta, il admira « l'onction ravissante, l'ineffable mélancolie, la tendresse incommunicable de ces formules dans lesquelles apparaît tantôt la douce et tendre confiance d'une royale épouse envers le monarque qui l'a choisie et couronnée, tantôt la sollicitude empressée d'un cœur de mère qui s'alarme pour des enfants bien-aimés ; mais toujours cette science des choses d'une autre vie, si profonde et si délicate, soit qu'elle confesse la vérité, soit qu'elle désire en goûter les fruits, que nul sentiment ne saurait être comparé au sien, nul langage rapproché de son langage [2] ».

Mais, en même temps que tout cela le frappait, le séduisait, le ravissait, il ne tarda pas à découvrir un goût de terroir, à sentir une odeur de nouveauté, quelque chose de plus regrettable encore, dans les liturgies diverses qui se partageaient, depuis un siècle environ, les diocèses de France. L'erreur janséniste, qui avait empoisonné toutes les sources de la piété, n'y eût-elle pas glissé ses insinuations perfides, et celles-ci fussent-elles devenues imperceptibles et partant inoffensives pour la génération nouvelle, c'était beaucoup trop déjà de prier par la bouche des nova-

1. Reg. S. Bened., c. LVIII, de disciplina suscipiendorum fratrum.
2. Instit. liturg., T. I, c. I.

Digitized by Google

teurs, et non plus par celle de ces grands pontifes et docteurs de l'antiquité auxquels l'Église avait emprunté ses compositions sacrées. Quelque mérite intrinsèque qu'on voulût leur attribuer, les nouvelles formules n'avaient pour elles ni l'universalité, ni l'ancienneté ; leurs auteurs n'avaient point reçu de l'Église l'attestation de la sainteté, elles s'étaient produites en opposition à la discipline du concile de Trente et aux constitutions du siége apostolique ; enfin, dans l'acte le plus important de la vie chrétienne, elles isolaient la plupart des Églises de France les unes des autres, et elles les isolaient toutes de l'Église romaine, avec laquelle la communion des prières n'avait pu cesser qu'au détriment certain de la conservation des doctrines et de l'effusion des grâces. Plus le désordre s'enracinait et se généralisait, plus il apportait retard et mettait obstacle à ce retour vers Rome, seul bénéfice à espérer de nos malheurs. D'ailleurs le bref apostolique qui rétablissait les bénédictins de la congrégation de France signalait, parmi leurs devoirs particuliers, celui de « relever les saines traditions du droit pontifical et « de la sainte liturgie tombées en décadence » : *Sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovere*, en même temps que « d'affirmer avec une constance « inviolable, et à l'encontre des novateurs quelconques, « les droits et les décrets du siége apostolique » : *Sedis apostolicæ jura et decreta inviolabili constantia adversus quoscumque novatores asserere*. Dom Guéranger se fit donc ouvertement le champion de la liturgie romaine. Entreprise, à ses yeux même, dépourvue alors de toute chance de résultat pratique, et pour cela, entreprise déconseillée par l'intérêt de sa congrégation naissante et par le danger manifeste de rencontrer les résistances de l'épiscopat. Qu'importe ? *Christo omnino nihil præponat* [1] : mettre Jésus-Christ avant tout, et ne rien mettre avant Jésus-Christ, c'est la maxime du pa-

1. Reg. S. Bened., c. LVII.

Digitized by Google

triarche du Mont-Cassin. Il y avait là un bien de premier ordre à tenter : le fils de saint Benoît le tentera. Sans négliger les ménagements et les précautions de langage, il ira droit au but et ne dissimulera rien de la vérité. Il a fait ainsi, il a voulu chercher Dieu de tout son cœur, en ce qui est de la loi liturgique et des cérémonies : *juxta legem et cæremonias volens requirere Deum suum in toto corde suo* ; et contre la prévision de tous, contre sa propre prévision, il a réussi, tellement réussi qu'à l'heure présente il ne reste pas en France une seule liturgie particulière ; ou, s'il en restait quelqu'une encore, ce que je ne sais pas, ce serait comme un monument et un témoignage du triomphe général obtenu : *fecitque, et prosperatus est.*

Mais ce n'était là que le côté négatif de l'œuvre. Ces héritages dissipés dont on reprenait possession, il fallait en montrer le prix. *L'Année liturgique* a été inspirée par cette pensée. Une voix profane a dit, et c'est la vérité : « Le *Génie du Christianisme* n'est qu'une ébauche à côté de ce livre ». L'année liturgique, c'est l'écho permanent et prolongé du divin concert que l'épouse célèbre en ce monde à la louange de l'Époux : *Vox exultationis et salutis in tabernaculis justorum* : « Voix d'allégresse et de salut dans les « tabernacles des justes [1] ». Au ciel le festin des noces éternelles ; sur la terre, l'Église s'unissant de loin à cette partie d'elle-même qui est déjà dans la gloire. De son côté, l'Époux qui est au ciel agit ici-bas sur son épouse, il la féconde, il l'épure, il la sanctifie. Chaque année chrétienne apporte toute une rénovation des mystères de la vie du Christ, de sa vie divine et humaine, se prolongeant et s'épanouissant dans les anges et les élus, et surtout dans l'incomparable Vierge sa mère. Et ainsi, « la succession des saisons mystiques assure au chrétien les moyens de cette vie surnaturelle, sans laquelle toute autre vie n'est qu'une

1. Ps. CXVII, 15.

Digitized by Google

mort déguisée; et il est des âmes tellement éprises de ce divin successif qui est dans le cycle catholique, qu'elles arrivent à en ressentir physiquement les révolutions, la vie surnaturelle absorbant l'autre et le calendrier de l'Église celui des astronomes [1] ».

Tel était l'abbé de Solesmes. La vie liturgique de l'Église était devenue sa vie personnelle, et elle lui offrait toute la méthode de sa puissante spiritualité. Appliqué à mettre partout la théologie dans la piété, comme sa nourriture et sa séve nécessaire, s'il se différenciait de quelques autres avec lesquels il sympathisait par la pleine similitude de pensées et par un fonds commun de doctrines (je nommerai ici William Faber, et je pourrais prononcer encore un autre nom désormais inscrit parmi ceux des grands maîtres de la vie spirituelle), si, dis-je, il avait son cachet distinct, c'est que pour lui tout l'ordre de l'oraison et des saintes affections, toute la connaissance et la contemplation des mystères de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, toute la pratique de la vie et des vertus chrétiennes, se réglaient sur le mouvement et sur le signal quotidien de la liturgie. Et c'est là ce qui lui faisait tant apprécier, et ce qui l'a porté à traduire et à populariser les admirables Exercices de la grande Gertrude, de cette vierge inspirée dont le cœur n'a mérité de devenir le domicile du cœur de Jésus, que parce qu'il était l'organe le plus exquis de la prière et de la vie liturgique de l'Église.

Ames saintes, vous qui ignorez le monde et que le monde ignore, mais qui formez ici-bas le vrai peuple de Dieu, l'éternité seule nous dira tout ce que vous aurez recueilli des écrits de ce grand religieux. Consolez-vous qu'il n'ait pas mis la dernière main à son œuvre. Ce qu'il n'a pu achever de tracer sur le papier, ses lèvres l'ont souvent proféré

1. *Année liturgique*, T. I, préface générale.

Digitized by Google

devant ses fils dans ces entretiens dont le mystère où le saint jour était le thème le plus habituel. Plusieurs vies patriarcales ajoutées les unes aux autres ne lui auraient pas suffi pour produire tout ce qu'il avait en projet. Ses projets pourtant n'étaient pas des rêves et des chimères, parce que, à la façon des patriarches, il devait agir encore dans la survivance des siens.

Voici d'ailleurs que d'autres combats l'appellent. Ce surnaturel qu'il a tant contribué à faire revivre dans les âmes, une école s'élève qui l'attaque ou qui veut l'amoindrir dans toutes les sphères où il réside, notamment dans la philosophie, dans l'histoire et dans celle même de l'établissement du christianisme et de l'Église, enfin dans la vie sociale et dans les institutions publiques des peuples.

Disons-le avant d'aller plus loin. Nul n'a été plus opposé que Dom Guéranger aux systèmes qui dépriment la nature et la raison ; nul n'a été plus en garde contre les opinions qui rendent comme inconciliable l'accord de la liberté et de la grâce, ou qui tendent à endormir et à paralyser l'activité des facultés humaines. Le baïanisme, le jansénisme, le quiétisme, sous leur formes diverses, ont eu en lui un adversaire constant ; enfin ses courtes relations avec Lamennais l'ont toujours laissé étranger à ses fausses théories sur l'impuissance de la raison individuelle. Les lettres, les arts, la poésie, la science, il les voulait à la base et au service du surnaturel, qui n'est que le perfectionnement divin de tout ce qu'il y a de pur ou de purifié dans la nature. En face des merveilles du paganisme, il éprouvait des transports et il laissait échapper des paroles dont se fussent scandalisés ceux qui ne l'auraient pas connu dans toute la largeur de ses conceptions théologiques. De là l'amour en quelque sorte chevaleresque avec lequel il s'est attaché à l'histoire de la fille des Cæcilius Metellus, représentation sublime de tout ce que le patriciat romain, c'est-à-dire la race la plus

Digitized by Google

noble et la plus cultivée de l'humanité, venait apporter de grâce, de puissance et de force à l'établissement chrétien.

Mais s'il n'avait garde de déprécier l'élément naturel, combien plus le serviteur de Dieu était attentif à maintenir toute l'intégrité de l'action et de l'influence surnaturelle du christianisme ! A cet égard, je dois le dire, son zèle s'est exercé contre les amis dangereux plus encore que contre les ennemis et les indifférents. Chez plusieurs de ceux-ci, lecteur intrépide de leurs productions, volontiers il faisait ressortir ce que la marche des idées et le mouvement des études leur arrachait de vrai et de chrétien en comparaison des licences et des injustices du XVIIIe siècle. Par rapport à ceux-là, au contraire, dont les écrits, empreints d'un caractère religieux, pouvaient être acceptés des nôtres, il exerçait à bon droit une critique exacte, sévère, détaillée, prolongée, ne voulant rien laisser debout de ce qui était de nature à fausser la conscience chrétienne, ou à dénaturer les actes de l'Église. Il savait de quel côté doivent venir et de quel cachet seront marqués les principaux périls des derniers temps.

Le divin Sauveur, en effet, n'a pas négligé de nous l'apprendre : à mesure qu'approchera la période finale, il s'élèvera de faux christs et de faux docteurs[1], et le pseudochristianisme sera l'auxiliaire le plus désolant, le préparateur et le pourvoyeur le plus funeste du règne de l'antechrist. Réponse péremptoire à ces hommes naïvement scandalisés, qui ne font pas difficulté de dire à ceux même que le Saint-Esprit a posés pour régir l'Église[2] : « Y pensez-vous, et ne savez-vous pas que tel ou tel écrivain contre lequel vous vous élevez publiquement, est un chrétien qui se confesse et qui communie ? » Comme si de s'incliner devant l'Église pour recevoir de ses mains les sacrements, conférait le droit de se redresser con-

1. Matth., XXIV, 24. — 2. Act., XX, 28.

Digitized by Google

tre ses enseignements et ses oracles ! Saül aussi venait d'offrir le sacrifice quand Dieu le rejeta de sa face et commanda à Samuel de lui dire : « Est-ce que le Seigneur veut des « holocaustes et des victimes, et non pas plutôt que l'on « obéisse à sa voix » : *Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci ejus* [1] ? Il ne s'agit point ici de certificat de confession et de communion : *quis quæsivit hæc de manibus vestris* [2] ? Le ciel ne se soucie ni des génisses de votre maison ni des boucs de vos troupeaux : *non accipiam de domo tua vitulos neque de gregibus tuis hircos.* Il ne les aura pour agréables qu'autant que vous y joindrez la soumission doctrinale ; car, pour lui, « l'obéissance vaut « mieux que les victimes » : *melior est enim obedientia quam victimæ* [3] ; et le psalmiste, interprété par saint Jean Chrysostome [4], vous apprendra que les saints sont ceux dont la piété humble et ordonnée fait passer le testament de Dieu, c'est-à-dire, sa loi et son Église enseignante, par devant et par-dessus les sacrements et les sacrifices : *Sanctos ejus, qui ordinant testamentum ejus super sacrificia* [5].

Et d'ailleurs, quand ce ne seraient pas les droits de Dieu, ce seraient encore ceux de l'homme et ceux des peuples que nous revendiquerions contre ces docteurs nouveaux. N'est-ce pas un droit de l'homme, depuis la venue de Jésus-Christ, de vouloir être régi chrétiennement, et les nations n'ont-elles pas appris à leurs dépens ce qu'il en coûte d'avoir excommunié Dieu et son Christ et son Église de la sphère des choses sociales ? *Ubi sapiens ? Ubi scriba ? ubi conquisitor hujus sæculi ?* A l'heure qu'il est, où en sont-ils les sages, les écrivains, les courtisans des idées de leur siècle ? N'est-il pas écrit, non plus dans les livres, mais dans les choses et sous nos yeux : « Je

1. I Reg., xv, 22. — 2. Isa., 1. 12. — 3. I Reg. xv, 22. — 4. S. Joann. Chrys. in Isa., I, 4. — 5. Ps. xlix, 5, 9.

Digitized by Google

« perdrai la sagesse de ces sages, et je réprouverai la pru-« dence de ces prudents [1] » ? Grand Dieu ! ils sont faciles à satisfaire, s'ils sont malgré tout contents d'eux-mêmes. Quelque humiliée que soit la génération actuelle des enfants de Dieu, elle n'est pas réduite à de pareilles hontes. *Vacua vacuis, et plena plenis* [2]. A nous qui avons la plénitude et la fermeté des principes, à nous les choses pleines et substantielles de la foi ; aux hommes qui n'ont que des doctrines creuses, à eux les choses vides et misérables de ce temps : *plena plenis et vacua vacuis.* Ne sont-ils pas venus, les jours prédits dans un monument des anciens âges, jours où les nations, comme châtiment de leur indépendance envers Dieu, ne pourront plus arriver à se faire un établissement quelconque : *Erit enim inconstabilitio hominibus* ? Plus de stabilité, plus de consistance ni d'un régime, ni d'un autre : *erit enim inconstabilitio hominibus.* Alors on verra quelques individualités se faire échec, se livrer assaut les unes aux autres pour s'emparer de l'autorité, n'ayant aucun souci de la personne souveraine, ou ne la comptant pour quelque chose qu'autant qu'elle serait le simulacre à l'ombre duquel les maîtres du pouvoir l'exerceraient à leur guise : *Erit enim inconstabilitio hominibus ; et alii aliis invalescentes non curabunt regem suum* ; et les princes, de leur côté, s'il est encore des hommes qui portent ce nom, n'auront nul égard à la voie dans laquelle ils doivent contenir les actes de leur puissance : *alii aliis invalescentes non curabunt regem suum, nec principes viam gestorum suorum in potentia* [3]. Terme fatal où aboutit le rejet de la loi de Dieu et des déclarations de son Église.

L'Église, mes très-chers Frères, heureux ceux qui sont de cette école et qui ne s'enchaînent à aucune autre ! Là fut le principe et la force de notre Père abbé. Homme du cloî-

1. I Corinth., I, 19, 20. — 2. IV Esdr., VII, 25. — 3. Ibid., XV, 16.

Digitized by Google

tre, il ne se lança jamais dans les polémiques bruyantes des partis; libre de toutes compromissions, de tous préjugés, de toutes attaches humaines; trop jaloux de servir la vérité pure pour s'intéresser aux accidents mobiles de la politique au-delà de ce qui marque le règne de la justice de Dieu sur les hommes. Son oracle en toutes choses, c'était l'Église; et que de fois j'ai pu constater ce que je vais dire de son éducation théologique !

Assurément, ni la scolastique, ni la patristique ne lui furent étrangères: jusqu'à la fin de ses jours, il a feuilleté saint Thomas et les autres maîtres de l'école, se reportant de là avec une préférence marquée, je l'avoue, vers la lecture des saints Pères, dont la théologie plus large ajoute à la solidité du fond, l'éclat et la poésie de la forme. Mais, au-dessus des uns et des autres, il avait un maître, le seul dans la doctrine duquel il se soit jamais renfermé, l'Église. Avec ce don supérieur qu'il possédait pour les études historiques, il eut toujours l'œil fixé sur le mouvement, sur le développement de la vérité révélée, qui est un des grands phénomènes de la vie de l'Église. Il le suivait, à travers les âges, dans les écrits et les correspondances des évêques, dans les lettres et les actes des souverains pontifes, dans les textes et les faits liturgiques, dans l'histoire des conciles et des hérésies, notant avec une patience infatigable et minutieuse les moindres indications qui dégageaient peu à peu les éléments du dogme. Attaché, pour ainsi parler, aux ailes de l'Église, il planait au-dessus des différentes écoles, s'embarrassant peu de leurs controverses sur des points secondaires; mais surveillant leurs combats, et attentif à saisir le moment où l'autorité suprême intervenait dans la lutte. Et dès que l'Église avait marqué une préférence doctrinale, indiqué une direction, sa ligne était tracée, son jugement fixé. De là une sûreté de coup d'œil, une justesse de langage qui lui ont valu, malgré les contradictions dont plus que personne il a été l'objet, de n'être ja-

Digitized by Google

mais repris ni contesté dans son exactitude dogmatique : ce qui a fait dire au docte évêque de Tulle que Solesmes est « le lieu irrépréhensible » : *locus irreprehensibilis* [1]. Et voilà comment, sans s'être posé en théologien de profession, quand l'abbé de Solesmes entra dans les questions théologiques, il le fit avec une autorité décisive. Lui qui avait toujours épié les moindres paroles de l'Église, lui qui s'était toujours délecté dans la voie de ces témoignages sacrés, comme dans les plus grandes et les meilleures richesses: *in via testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis* [2]; lui qui, dans sa carrière enseignante, avait toujours fait valoir tous les jugements de cette bouche divine, il arriva, comme l'a si bien dit le pontife de ce diocèse, que l'Église à son tour vint en quelque sorte lui demander et cueillir sur ses lèvres la forme de ses jugements solennels et définitifs, et qu'il put dire en toute vérité avec le psalmiste: *in labiis meis pronuntiavi omnia judicia oris tui* [3].

Il en fut ainsi à deux reprises. Xavier de Ravignan s'est chargé de dire de quel poids a pesé, dans l'esprit de tous, le savant et pieux mémoire de l'abbé de Solesmes sur la définibilité du dogme de la conception immaculée de Marie [4]; et Pie IX, avec plus d'autorité encore, y renvoyait, à la veille de la définition, comme à la pièce la plus convaincante qu'on eût produite sur la matière. Quant au livre de la *Monarchie pontificale*, fruit merveilleux et comme spontané d'une maturité théologique dont on citerait peu d'exemples, les Pères du concile y trouvèrent la solution que tant de sophismes leur dérobaient, et les derniers nuages furent dissipés.

Le premier de ces triomphes, en répondant aux plus vives

1. Missal. roman., missa in dedicat. Eccles.
2. Ps. CXVIII, 15. — 3. Ibid., 14.
4. *Ami de la Religion*, t. CV, pag. 41 et suiv.

Digitized by Google

aspirations de sa gratitude et de sa piété filiale, avait une autre portée aux yeux de l'ardent serviteur de Marie et du saint-siége : il élargissait la théologie du Verbe incarné par l'affirmation du glorieux privilége de sa Mère, posé à l'entrée du mystère de l'incarnation ; de plus, il contenait en germe la première décision souveraine à intervenir désormais dans l'Église, et qui ne pouvait être que la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale. Celle-ci vint couronner les travaux et les combats de toute sa vie : travaux et combats dont il est désomais superflu de parler : pourquoi revenir sur les incidents de la route, après que le terme a été si pleinement atteint?

Successeur de Benoît, vous n'avez point dégénéré de votre devancier, et vous êtes le digne héritier de tant de grands moines qui, du fond de leurs monastères, ont activement servi les intérêts de la religion et de l'Église. Saint Benoît a été le bras droit de Pierre et de l'Église romaine ; c'est par lui et par les siens que l'Église romaine et que Pierre ont régné sur l'Europe. Ainsi aurez-vous apparu pendant quarante ans au milieu de nous, prêt à tous les combats, ne faisant aucun éclat de vos trophées, et ne demandant, en retour de vos services, que le droit de vivre paisiblement dans votre monastère, et d'y servir encore, d'y servir toujours l'Église votre mère. Je ne m'étonne donc point que Rome s'apprête à enregistrer votre nom dans le bullaire pontifical parmi ceux de ses plus vaillants défenseurs, ni que nos vénérables Frères dans l'épiscopat vous apportent ici le tribut de gratitude de l'Église de France. Par vous nous avons été remis en possession d'une multitude d'héritages que le temps avait dissipés ; et ce discours, qu'il faut pourtant finir, n'aurait point de fin si je devais nombrer toutes vos œuvres.

Solesmes, combien tes fontaines n'ont-elles pas dérivé dehors, et sur quelles plages n'as-tu pas fait couler tes eaux[1] ?

1. Deriventur fontes tui foras, et in plateis aquas tuas divide. Prov., v. 16.

Digitized by Google

Quel homme de ce temps, parmi les serviteurs et les soldats de la cause sacrée, n'est venu demander ici des inspirations et des conseils? N'est-ce point ici que le frère Henri Lacordaire prenait sa résolution dernière, et qu'il assemblait les matériaux de son mémoire pour le rétablissement de l'ordre de saint Dominique? N'y ont-ils pas marqué leurs premiers pas, ces clercs réguliers de la Résurrection, vaillants apôtres de l'émigration polonaise et de la Bulgarie, enrôlés sous un vocable qui exprime leurs vœux et leurs espérances? Charles de Montalembert n'y a-t-il pas écrit son introduction à la vie de sainte Élisabeth, et n'y traça-t-il pa le premier et le meilleur plan de son histoire des moines d'Occident? Et que d'autres écrivains sont venus s'abreuver à ces sources toujours ouvertes d'érudition et de savoir! Que de fois, parmi les fatigues et les obscurités de la polémique quotidienne, les lutteurs de la presse religieuse, et celui qu'elle s'honorera toujours d'avoir eu pour chef, n'ont-ils pas cherché et trouvé dans ce cloître le repos et les joies du cœur, les lumières et les forces de l'esprit! Combien d'âmes malades surtout sont revenues ici à la santé et à la vie, et que d'existences dévoyées y ont rappris le chemin du bonheur en retrouvant celui de la vérité! Que de prêtres s'y sont retrempés dans l'esprit sacerdotal, dans l'amour de l'Église et du pape, et sont retournés à leur labeur, fortifiés par des conversations qui avaient élargi devant eux les horizons de la pensée et imprimé une nouvelle direction à leurs études! Combien de pèlerins ont foulé la route qui les amenait sur cette colline aux jours des grandes solennités! Plusieurs y avaient reconquis la foi et la grâce; d'autres y avaient puisé le désir d'une vie plus fervente; tous venaient entendre les chants, admirer les cérémonies, contempler les beautés de la maison de Dieu. Enfin, avec quel respect, autour de l'abbaye, toute une population s'inclinait devant le noble et beau vieillard dans lequel on honorait le bienfaiteur du pays et le père de tous!

Digitized by Google

Parlerai-je de cette couronne de maisons amies, qui formaient comme la frange du vêtement monastique ? A des intervalles que l'on trouvait toujours trop longs, l'abbé venait s'asseoir au foyer, et là il régnait comme au milieu de sa propre famille. Je m'interdirai de trahir des intimités qui ne me sont pas demeurées étrangères ; je ne puis révéler ni les affections du religieux, ni les dévouements et les résultats dont elles furent payées. Mais je ne puis taire que la plus douce occupation de ce polémiste ardent et redouté, de ce docteur qui éclairait les juges eux-mêmes de la foi, était de catéchiser l'enfance, d'instruire et de diriger les fils et petits-fils de ses amis fidèles, et d'étendre sur une troisième ou quatrième génération les soins qu'il avait prodigués aux pères. La mort l'a presque surpris dans cet humble ministère, dont sa foi lui révélait la grandeur. Oui, mes Frères, parmi ses immenses travaux, et sous le poids écrasant de ses préoccupations de toute nature, Dom Guéranger n'oublia jamais les sentiments et ne négligea jamais les devoirs de l'amitié : amitié tendre, amitié sainte, qui se traduisait par des procédés délicats, par des élans et par des cris du cœur, enfin par des correspondances qui sont des chefs-d'œuvre de direction, et dont je voudrais espérer que la postérité ne sera pas privée. O père, ils sont heureux ceux qui vous ont vu et connu de près et qui ont eu l'honneur de votre amitié : *beati sunt qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt* [1].

Comme le fleuve qui se précipite vers l'océan élargit son lit et roule ses eaux plus abondantes et plus profondes, ainsi les dernières années de l'abbé de Solesmes s'écoulaient plus riches et plus pleines. Partagé entre le pressentiment de sa fin prochaine et l'espérance de vivre encore, il épanchait à flots pressés tant et tant de discours et d'entretiens

1 Eccli., XLVIII, 11.

Digitized by Google

sacrés qui allaient être son testament dernier. Malgré des difficultés matérielles, compliquées par les revers publics, il nourrissait dans son cœur une confiance invincible sur l'avenir de Solesmes. L'œuvre, depuis sa naissance, avait essuyé mille orages, et, loin d'être renversée, elle se développait chaque jour. Ses portes s'étaient ouvertes pour envoyer au loin des colonies de moines qui, à Ligugé, rentraient dans l'héritage de saint Martin, et, à Marseille, se rattachaient à celui de Cassien. Ainsi la jeune congrégation de France se voyait renouée aux origines premières du monachisme occidental. En même temps, les fils du cloître accouraient des contrées lointaines pour entendre le nouveau Benoît et apprendre de lui les préceptes de la vie : l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre profitaient tour à tour de cette influence. La pourpre romaine était venue glorifier dans un illustre profès de Solesmes la grande érudition jointe à la modestie; et un autre de ses fils, sur le Cassin même, avait été chargé de former les disciples du saint patriarche.

Il manquait un dernier rayon à cette brillante auréole de paternité. « En Jésus-Christ, dit l'apôtre, il n'y a ni homme, « ni femme, et tous vous êtes une même chose » : *Non est masculus, neque femina, omnes enim vos unum estis in Christo* [1]. Benoît, qui n'est que le docteur de la perfection chrétienne, appelle la femme aussi bien que l'homme sous ses étendards : on sait quelle place y occupa Scholastique, pressentie et déjà imitée par notre Radegonde. Sans doute d'étroits liens unissaient Solesmes à ces filles du Carmel et de la Visitation, si souvent embaumées des parfums de la science et de la piété bénédictine, et si dévouées à leur tour à l'œuvre de saint Benoît. Mais la vierge Cécile a voulu que la gloire de son hagiographe fût complète; et, quand il est

1. *Galat.*, III, 28.

Digitized by Google

arrivé à cette plénitude de sagesse que donnent les longues études ainsi que les profondes souffrances de la vie, elle lui amène une élite de vierges qu'elle lui commande de façonner, sous ses auspices, à la règle de saint Benoît. Du milieu même des assises solennelles du Vatican, la double paternité du vicaire de Jésus-Christ, Pie IX, et du tant aimé père et pontife de cette Église du Mans, Charles Fillion, donne sans retard à la jeune abbaye le sceau de la consécration suprême ; et l'écrin monastique est enrichi d'une de ses perles les plus précieuses. De là un redoublement d'activité qui fut votre profit, mes révérends Pères, non moins que celui de vos sœurs. Jamais, je l'ai déjà dit, jamais la synthèse de la vie chrétienne et de la vie monastique ne vous avait été présentée avec cette suite, cette élévation, cette ampleur; et ainsi vos dernières et vos plus grandes richesses auront été le fruit de cette fécondité tardive : *in senecta uberi* [1].

Et maintenant, votre père n'est plus. Il rentrait parmi vous, heureux d'avoir visité le florissant prieuré de Sainte-Madeleine de Marseille, où il avait trouvé les marques nouvelles d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Il nous écrivait que le tour de Saint-Martin de Ligugé allait venir, et que le printemps le verrait s'acheminer vers nous. Hélas ! l'heure du repos avait sonné. Il n'attendait pas la mort aussi soudaine ; mais, quand il la vit devant lui, il jeta en Dieu toutes ses sollicitudes [2], et n'eut qu'une pensée, celle de l'action de grâces. « Mon âme », s'écria-t-il, « bénissez le « Seigneur, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint « nom » : *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus* [3]. Puis, d'une voix mourante, il commanda à ses fils de chanter avec lui le *Te Deum*. C'est bien le chant qui convenait près de la couche d'un tel mourant.

1. Ps. XCI, 15. — 2. I Petr., V, 7. — 3. Ps. CII, 1.

Digitized by Google

En ce siècle, M. F., et c'est une de nos plus amères tristesses, peu d'hommes ont su mettre l'unité dans leur vie, et porter jusqu'à la fin le poids de leur renommée. « Hélas! écrivait un jour le révérend Père Henri Lacordaire, Dieu ne veut-il donc associer aujourd'hui personne à la gloire de ses desseins? Tous les serviteurs de sa providence sortiront-ils d'auprès de lui, boîtant comme Jacob? Cela fait trembler[1]. » Il y avait lieu de trembler en effet. Mais vous, ne tremblez point, mes Pères, et chantez sans restriction ni réserve l'hymne de la reconnaissance. Dom Prosper Guéranger a marché d'un pas toujours égal, d'un pas toujours droit dans le sentier de la vérité : *operatus est bonum et rectum et verum* ; il a touché à tous les intérêts de la religion et de l'Église, à toutes les parties du ministère de la maison de Dieu, à ses lois et à ses cérémonies : *in universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem et cæremonias* ; en toutes ces choses, il a voulu ne chercher que Dieu, et il l'a cherché de tout son cœur : *volens requirere Deum in toto corde suo* ; il a fait ainsi, et il a réussi, il a prospéré; et après lui, son œuvre continuera de prospérer et de réussir : *fecitque et prosperatus est.*

Oui, mes Pères, cette œuvre prospérera, car vous êtes fondés sur la pierre[2]. Que de fois votre père s'est félicité avec vous de ce que cette église et ce monastère de Solesmes étaient placés sous le patronage de saint Pierre, comme toutes les grandes abbayes du Cluny, de Westminster et tant d'autres! Ah! devant le trône de Dieu, il redira, avec plus d'efficace encore, cette oraison qu'il répéta si souvent au milieu de vous : *ut nullis nos permittas perturbationibus concuti, quos in apostolicæ confessionis petra solidasti*[3]. Et vraiment, Dieu ne permettra pas qu'aucune perturbation

1. Correspond. du P. Lacordaire et de Mme Swetchine, 3e édit. p. 394.
2. Math., VII, 25.
3. Breviar. rom. ad diem XXVIII jun. in Vigil. S. Petri.

Digitized by Google

vous renverse, assis que vous êtes sur la solide pierre de la confession apostolique. Continuez d'être ce que votre etat demande de vous : des moines véritables, c'est-à-dire des chrétiens parfaits et de vrais hommes d'Église. Les travaux scientifiques, qui ne viennent qu'au second plan, votre jeune congrégation leur a déjà payé tribut, particulièrement les travaux historiques, dans des proportions que n'atteignit jamais en si peu de temps aucune des congrégations bénédictines. Je vois accourir vers vous de nouveaux frères qui, sous la conduite déjà éprouvée d'une autorité sage et paternelle, travailleront comme vous à la correction de leurs mœurs, et se tiendront docilement sous la main de Dieu pour tous les services de son Église.

Et vous, fidèle serviteur de Dieu, dormez votre dernier sommeil à l'ombre de cette église que vous avez sauvée de la profanation. Votre humilité ne voulait qu'une place dans le champ du repos, au milieu de vos fils : leur piété filiale a pu obtenir qu'il en fût autrement. Ils vous ont déposé dans cette crypte que vous aviez consacrée autrefois au Cœur de Jésus, après l'avoir creusée de vos mains et teinte plus d'une fois de votre sang. Vous ne pensiez pas à vous, quand vous l'orniez de ces peintures, reproductions fidèles des images mystérieuse des catacombes. Ainsi êtes-vous enseveli, comme les pontifes des premiers âges dans ces cimetières dont vous avez révélé les merveilles : cet honneur vous était bien dû. Dormez en paix, au lieu même où tant de fois vous avez offert les mystères sacrés, et uni à l'immolation de la sainte victime celle de vos fils se consacrant à Dieu par des vœux irrévocables. Vous revivrez en eux, et aucune de vos œuvres ne restera inachevée.

Et quand, au jour du jugement, vous vous relèverez de cette tombe, tout un peuple d'élus se réunira autour de vous : « car c'est une croyance fondée que, dans la génération dernière, chacun des saints se relèvera escorté de ceux

Digitized by Google

qu'il aura acquis au Seigneur [1] ». Ainsi parlait Odon, cet abbé de Cluny dont Dieu vous avait donné l'esprit, et dont le siége apostolique vous a dévolu l'héritage. Au dernier jour donc, quelle couronne autour de vous ! Non-seulement votre postérité monastique, qui sera nombreuse, mais tous ceux qui auront été conduits à Dieu par vos écrits, par cette rénovation liturgique, par ces courants de vie et de doctrine surnaturelle, par cet heureux retour vers Rome, dont vous avez été l'instrument béni. Puissions-nous, en votre société, chanter et louer dans les siécles des siécles, devant le trône de l'Agneau, celui que vous nous avez enseigné à prier, à *chanter* et à louer dans les temples de la terre ! Amen.

1. Fidelis opinio est quod unusquisque sanctorum cum illis surget in regeneratione quos Domino acquisivit. S. Odo, Serm. in solemn. *Translat.* S. Benedicti.

Digitized by Google

IV

LETTRE CIRCULAIRE

RELATIVE AUX CONDITIONS DU JUBILÉ.

(XXIV MARS MDCCCLXXV).

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Les exercices du jubilé sont sensiblement bénis du ciel sur presque tous les points du diocèse, et le mouvement religieux qui s'accentue de jour en jour dans le monde entier se manifeste parmi nous dans des proportions très-consolantes. Ce que nous avons vu de nos yeux dans la ville de Poitiers, dans celle de Montmorillon, ainsi que dans plusieurs paroisses rurales où nous avons déjà présidé la clôture des missions et la plantation des croix jubilaires, enfin, les relations qui nous viennent d'un bon nombre de cantons, nous font concevoir les meilleures espérances pour les résultats de cette année de grâce et de pardon.

Pour faciliter aux fidèles l'accomplissement des conditions du jubilé, non-seulement nous autorisons, mais nous exhortons MM. les curés à indiquer des processions supplé-

Digitized by Google

mentaires partout où ils le jugeront avantageux. De plus, là où il y aura des processions particulières de confréries et congrégations ou associations quelconques, les fidèles qui trouveraient commode de s'y adjoindre, bien que ne faisant pas partie de ces corporations, sont autorisés par le saint-siége à en recueillir le même bénéfice que ceux qui en sont membres.

On a conçu, en quelques endroits, sur un ou deux articles de notre dispositif, des inquiétudes dénuées de fondement.

Tout d'abord, le nom de « paroisses » ne se trouvant pas exprimé parmi les corps séculiers ou réguliers et colléges quelconques auxquels était dévolue la faveur attachée aux processions publiques, il s'en est suivi des réclamations et des remontrances de la part d'écrivains trop prompts à douter de la vigilance éclairée qu'apportent les évêques à l'examen de ces sortes de questions. Il eût suffi de connaître la tradition constante du passé et la teneur des mandements diocésains et extradiocésains depuis le jubilé de 1701, pour être assuré que l'épiscopat français n'était pas sorti des règles d'une saine interprétation. La réponse du saint-siége a écarté tout doute à cet égard [1].

1. Nous avons précédemment rédigé la note qui suit à la demande de quelques-uns de nos vénérables collègues :

Le dispositif du mandement de Poitiers, en ce qui concerne le jubilé de 1875, a été reproduit de celui des précédents jubilés universels dans le même diocèse, de 1701 à 1826.

Les évêques de France, à ces diverses époques, ont été unanimes autant qu'on en peut juger par les documents subsistants, à considérer que la chrétienté locale qui se nomme paroisse était comprise dans le terme général de congrégations ou communautés séculières.

En 1776, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, s'exprime ainsi: « Nous réduisons les quinze jours de visites prescrites par ladite bulle à cinq jours en faveur des chapitres, paroisses, congrégations, colléges, communautés tant séculières que régulières etc..... qui feront les stations processionnellement; en sorte que les habitants des paroisses et les membres desdits corps ou associations, satisferont par chaque jour de stations faites processionnellement à trois jours de stations faites en

Digitized by Google

Il en a été de même de l'usage immémorial suivi en France en ce qui est des paroisses où il n'existe qu'une église, et où l'on a toujours indiqué, soit pour les stations individuelles, soit pour les processions publiques, des chapelles et lieux de piété, croix bénites des cimetières, calvaires commémoratifs de missions ou de jubilés, etc. Le mode différent, formulé par la Pénitencerie en réponse à

particulier. » Il en fut ainsi dans presque tous les diocèses. La seule différence est que, dans certains lieux, l'évêque a réduit les visites à trois processions au lieu de cinq. Les anciennes bulles ont laissé à cet égard, et dans les mêmes termes que l'encyclique de 1875, la liberté d'appréciation à l'évêque.

Non-seulement les anciens mandements de Poitiers ont exprimé la même disposition ; mais ils l'ont justifiée, soit pour prévenir des doutes, soit pour répondre à des objections.

En 1826, Mgr Jean-Baptiste de Bouillé met en note : « Le mot *paroisses* ne se trouve pas dans la bulle ; mais dans le style de la cour romaine les paroisses sont comprises sous le nom de congrégations ».

En cela, il s'appuie sur son prédécesseur de 1776, Martial de Beaupoil de Saint-Aulaire. Tandis que celui-ci était absent de son diocèse, il s'éleva des contradictions. Il y répond en ces termes dans sa lettre pastorale du 3 décembre :

« Nous n'avons point passé les bornes que le souverain pontife prescrit par sa bulle. Si les paroisses n'y sont point nommées, nous devons vous apprendre que, dans le langage ordinaire de la chancellerie romaine, ces communautés sont suffisamment désignées par les noms de congrégations et d'associations séculières, etc... Cette explication de la bulle du souverain pontife n'eet point prise au hasard : c'est celle que lui a donnée l'Église de France, dont nous n'avons fait que suivre la pratique uniforme et constante, en permettant les processions aux paroisses de notre diocèse. »

Le vénérable prélat ajoute : « Eh ! pourquoi le chef de l'Église universelle aurait-il exclu de cette faveur cette portion nombreuse des fidèles que sa condition condamne à un travail assidu, et qui peut à peine en excepter les jours que l'Église consacre au culte public ? Pourquoi ce père commun aurait-il ôté au peuple les ressources de la religion qui sont le plus à sa portée et le plus propres à le rappeler à Dieu : l'autorité de l'exemple et l'appareil des cérémonies publiques ? »

La question a donc été examinée et éclaircie par nos devanciers, et il n'est pas possible de penser qu'une grande nation comme la France a, sous les yeux de l'Église romaine, pendant près de deux siècles, été privée de la grâce des jubilés universels par une fausse interprétation que ses évêques auraient publiquement adoptée et publiée.

Ces documents et ces raisons n'ont pas laissé place à l'hésitation pratique quand il s'est agi de rédiger le dispositif de Poitiers.

Digitized by Google

une question posée sans détails suffisants, n'était pas si impératif qu'il donnât l'exclusion à une coutume deux fois séculaire. Le souverain pontife, par l'organe de ce même tribunal, nous a répondu dans des termes qui nous maintiennent toute liberté à cet égard. On peut donc s'en tenir avec confiance à ce que nous avons réglé ou proposé.

Quant au précepte de la confession et de la communion du jubilé, il est en lui-même distinct du précepte de la confession annuelle et de la communion pascale. Cependant il n'est pas nécessaire d'être absous deux fois, et les fidèles qui, s'étant préparés à l'absolution par une première confession, font ensuite consécutivement les deux communions, sont dans les termes de la prescription apostolique. A plus forte raison, ceux qui sont dans l'habitude de se confesser plusieurs fois l'année ne sont pas tenus de le faire deux fois avant la double communion du jubilé et de la Pâque.

Enfin, Messieurs, ne laissez pas perdre de vue, jusqu'à la fin de la présente année, que la grâce du jubilé demeure offerte à ceux qui n'en auraient pas profité durant la période des exercices publics, et n'épargnez rien de ce qui peut ramener à la pratique du devoir religieux, dans cette occasion solennelle, ceux de nos frères qui s'en étaient écartés.

Recevez, etc.

Digitized by Google

LETTRE CIRCULAIRE

A PROPOS DE DEUX BREFS APOSTOLIQUES
CONCERNANT LE TRÈS-RÉVÉREND PÈRE DOM GUÉRANGER,
ET AU SUJET DE LA MORT
DU R. PÈRE CLÉMENT SCHRADER,
PREMIER RECTEUR DE L'INSTITUT THÉOLOGIQUE DE POITIERS.
(VIII AVRIL MDCCCLXV).

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Le souverain pontife ayant daigné honorer de son suffrage l'éloge funèbre que nous avons fait du T. R. P. abbé de Solesmes, il vous appartient de connaître le bref pontifical que nous venons de recevoir. En aucune circonstance, nous ne saurions être indifférent à la sanction donnée par le vicaire de Jésus-Christ à notre parole et à notre enseignement. A ce titre, et toute préoccupation de recherche personnelle étant écartée, de même que nous sommes toujours prêt à accepter la correction du siége apostolique, nous croyons pareillement faire acte de respect et de subordination

Digitized by Google

envers le suprême docteur de l'Église en ne négligeant pas de nous autoriser de son assentiment. Il nous est ici d'autant plus précieux qu'il se rapporte principalement aux côtés doctrinaux de notre discours, et à ces erreurs favorites de notre temps contre lesquelles nous ne pourrions cesser de vous prémunir qu'en connivant au crime de trahison envers la religion et la patrie.

Nous portons en même temps à votre connaissance un autre document plus considérable. La preuve que notre affection ne nous a point aveuglé dans la part que nous avons faite à l'illustre abbé de Solesmes, c'est le tribut public de louange et de gratitude qui lui est payé par le pontife romain. Notre discours pâlit et s'efface à côté de cet acte solennel. Et toutefois, parce qu'il ratifie et amplifie notre propre langage, le bref *Ecclesiasticis viris*, donné à Rome sous l'anneau du pêcheur, le dix-neuf mars dernier, *ad futuram rei memoriam*, a sa place marquée dans les archives de notre Église de Poitiers. Nous osons dire qu'il nous a causé une des plus vives et des meilleures joies que nous puissions sentir en ce monde : celle de voir glorifier dignement par la religion le nom et la mémoire d'un homme qui, n'ayant point recueilli ni envié ici-bas le prix de ses longs et importants services, se trouve investi de la plus appréciable des récompenses, de la plus haute des distinctions, auprès de la postérité chrétienne. C'est ainsi que l'Église, animée de l'esprit d'en haut, juge bon de remplir dès à présent toute justice, et de rendre ouvertement hommage à celui qui, n'ayant jamais omis de confesser Jésus-Christ et sa doctrine devant les hommes, a mérité d'être confessé par lui devant son Père et devant les anges du ciel.

A la vérité, ce que Pie IX vient de faire n'est pas sans précédents. En particulier, le pape Benoît XIV, et avant lui Benoît XIII, avaient donné l'exemple et la forme de cet acte apostolique. En raison des importants travaux litur-

Digitized by Google

giques soit de Barthélemy Gavanto, soit du B. Tommasi et de Mérati, la congrégation des Barnabites et celle des Théatins furent gratifiées à perpétuité du droit de siéger, en la personne d'un de leurs membres, parmi les consulteurs des Rites. Toutefois la lecture comparée des documents pontificaux laisse comprendre à quel point la personnalité de l'abbé de Solesmes, son rayonnement dans l'Église et dans les âmes, la portée de son action, ainsi que la variété et l'étendue de ses connaissances, ont dépassé la sphère dans laquelle se sont renfermés les doctes rubricistes et commentateurs du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. La faveur honorifique dévolue aux successeurs du très-révérend Père dom Prosper Guéranger tirera donc son plus grand lustre des considérations qui l'ont dictée ; et ce ne sera pas une médiocre gloire pour la jeune congrégation bénédictine de France, déjà recommandable à tant de titres, d'avoir fait dériver un nouveau privilége sur toute la famille cassinienne à laquelle elle est reliée.

II. Comment terminer cette lettre, Messieurs et chers coopérateurs, sans vous ouvrir notre âme au sujet d'une autre perte bien douloureuse ? Nous venions à peine de nous renfermer dans la solitude monastique de Ligugé, pour y trouver, au milieu des disciples de celui dont nous méditions l'éloge, le recueillement et les renseignements nécessaires à notre travail, quand on y apporta tout à coup une nouvelle à laquelle rien ne nous avait préparé. Le révérend Père Clément Schrader venait de nous être enlevé après une maladie de quelques jours, dont ni lui ni les autres n'avaient d'abord soupçonné la gravité. Nul de vous n'ignore le rang qu'occupait ce digne membre de la compagnie de Jésus parmi les illustrations théologiques de ce temps. Professeur éminent du collége romain et de l'université de Vienne, mêlé de très près à la plupart des actes doctrinaux du pontificat de Pie IX, théologien du pape auprès de la com-

Digitized by Google

mission *de fide* dans le concile du Vatican, le P. Schrader était connu, par ses savants écrits, de tous ceux qui suivent le mouvement de la science sacrée.

Les théologiens ont lu avec profit son beau et lumineux travail sur *les trois ordres naturel, surnaturel et préternaturel*. Les thèses dans lesquelles il résumait son docte enseignement, et qu'il a successivement livrées au public, jettent un jour précieux sur plusieurs points importants et particulièrement difficiles. L'abbé de Solesmes, peu de jours avant sa mort, lui faisait exprimer la vive satifaction qu'il avait éprouvée à lire le sommaire de son cours sur les matières de la grâce et de la prédestination, tel qu'il l'avait publié à Poitiers. Mais ce qu'on a surtout admiré, et à bon droit, c'est son magnifique ouvrage: *De unitate romana*. Non-seulement il a rassemblé dans ce livre tout ce que sa vaste érudition lui fournissait d'autorité, et tout ce que sa puissante raison lui suggérait de preuves; mais il y a visiblement mis tout son cœur. Il aimait tant l'Église de Dieu, et il savait si bien que l'unité, dont le siége est à Rome, est la vie de cette Église, le fondement de sa catholicité, le principe de sa sainteté, la source de sa fécondité, le secret de ses incessants triomphes ! Il aurait tant voulu persuader cela au monde, dont il suivait avec une angoisse d'autant plus poignante les défaillances, les égarements et les désastres, qu'il en connaissait mieux le remède unique et infaillible ! L'amour de l'Église et du saint-siége a été, je puis le dire, l'âme de l'enseignement du P. Clément Schrader, l'âme de toutes ses conduites, l'âme aussi de toutes ses vertus, plus belles assurément que son intelligence, et sans comparaison plus grandes que son savoir.

Nul ne l'a fréquenté sans deviner quelque chose de son humilité profonde, de son esprit de pauvreté, de sa merveilleuse abnégation, de sa douceur patiente, de sa foi

Digitized by Google

vive, de sa piété tendre et candide, de son zèle pour les âmes, de sa charité envers tous, mais surtout envers les petits. On ne pouvait l'aborder sans respect ; il faisait tout sérieusement : ses manières simples, quoique graves, inspiraient la confiance ; on ne le quittait jamais sans édification. Ses élèves étaient sa famille. Il leur dévouait son temps, ses forces, son travail, et s'estimait plus que payé par leurs progrès. Pour modestes que fussent forcément les débuts de cette œuvre entreprise par nous, et qu'il nommait volontiers la Faculté de théologie, ou même l'Université de Poitiers, il s'y était cordialement attaché, et n'eût pas mieux demandé que d'y consacrer sa vie entière. Deux ouvrages déjà imprimés contiennent la substance des cours faits par lui dans notre ville épiscopale ; un autre est achevé et paraîtra d'ici peu. Notre humble collége théologique se glorifiera toujours de ce legs.

Dieu, dans son impénétrable sagesse, a jugé que son serviteur, peu avancé pourtant en âge, avait fini sa tâche. Les regrets sont permis, mais non point la défaillance, surtout après le spectacle de la mort tranquille et sainte qui a couronné cette noble vie. Le Père Schrader a posé chez nous un fondement ; d'autres viendront, ou plutôt ils sont déjà venus, qui continueront d'édifier sur cette base. Ce n'est pas parce que sa racine a plongé deux fois déjà dans le ciel, que l'arbre poussera sur la terre des fruits moins bons et moins nombreux. Est-ce que la terre ne vit pas surtout des influences célestes ? Le ciel, ce fut la dernière pensée de notre cher et regretté docteur ; ce fut même sa dernière parole. Il avait dit d'abord avec sérénité : « Les choses de la terre passent vite ». Quelques instants après et presque en expirant, il leva les yeux vers ceux qui l'entouraient, et leur dit : *Ad cœlum !*

Nul ne sait le secret des jugements de Dieu : c'est

Digitized by Google

pourquoi nous prions et nous continuerons de prier pour celui qui nous a extérieurement quittés, heureux de lui témoigner ainsi notre reconnaissance; mais nous le prierons aussi lui-même, assuré qu'il n'oubliera jamais, auprès du trône de Dieu, ce diocèse de Poitiers qui fut la dernière étape de son pèlerinage en ce monde, ni cette œuvre de haut enseignement dont il a si bien compris l'importance.

Recevez, etc.

Digitized by Google

I.

VENERABILI FRATRI NOSTRO LUDOVICO EDUARDO, EPISCOPO PICTAVIENSI

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Decebat profecto funebria laudis officia clarissimo Familiæ Sancti Benedicti ornamento Prospero Guéranger a Viro persolvi, qui optimus virtutum et scientiæ judex, illique familiarissimus, gesta simul et mentem defuncti valeret exponere ac revelare.

Gaudemus autem, Venerabilis Frater, te sic istud obiisse munus amicitiæ, ut in tota ejus vita demonstraveris aptissimum instrumentum a divina providentia paratum Galliæ, cum ad restituendos Regulares Ordines deletos, tum ad amplissimam eorum utilitatem oculis subjiciendam. Luculenter enim ostendisti ipsum assecutum utrumque fuisse, sive excitando rursum et propagando in Gallia monasticum institutum et disciplinam; sive suadendo rituum uniformitatem, vitio temporum distractam, cum Romana Ecclesia; sive propugnando et illustrando Sedis hujus Apostolicæ jura et privilegia; sive demum configendo errores omnes, ac præsertim jactatas uti nostrorum temporum ornamentum opiniones: ita ut illa sententiarum inter sinceros catholicos concordia, et communis illa observantia et dilectio vere filialis, qua Gallia Nobis conjungitur, ejus operositati, gratiæ, scientiæ magna ex parte non immerito tribuenda videatur.

Hæc porro cum mirifice foverint aut confirmaverint consensum animorum, qui necessario vertitur in summum quoque civilis consortii beneficium, defuncto elogium asserunt veri Benedicti discipuli, qui dum se totum Deo et

Digitized by Google

I

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE LOUIS-ÉDOUARD, ÉVÊQUE DE POITIERS

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Il convenait assurément que les honneurs de l'éloge funèbre fussent rendus à cette très-brillante gloire de l'Ordre de saint Benoît, Prosper Guéranger, par un homme qui, excellent juge des vertus et de la science, et intimement lié avec le pieux défunt, fût en mesure de raconter ses actions et de dévoiler son âme. Nous sommes heureux, vénérable Frère, qu'en remplissant le devoir de l'amitié, vous ayez montré dans la personne et dans toute la vie de ce religieux un instrument providentiellement préparé à la France pour rétablir les Ordres religieux détruits, et pour faire éclater à tous les yeux leur très-grande utilité. Vous avez prouvé avec évidence qu'il a rempli cette double mission, soit en relevant et en propageant dans la France l'institut et la discipline monastique, soit en persuadant de rétablir avec l'Église Romaine l'uniformité des rites détruits par le vice des temps, soit en défendant et en mettant dans un plus grand jour les droits et les priviléges de ce Siége apostolique, soit en réfutant toutes les erreurs et surtout ces opinions vantées comme la gloire de notre époque. Ses efforts ont eu un tel succès que cet accord de sentiments entre les véritables catholiques, ce dévouement universel, cet amour vraiment filial par lequel la France nous est unie, doivent être, à bon droit, attribués en grande partie à son activité laborieuse, à sa grâce et à sa science.

Ainsi a été produit et cimenté un merveilleux accord des esprits, qui tourne nécessairement au très-grand bien de

Digitized by Google

Ecclesiæ devovit, tanto se filiosque suos emolumento præbuit civili societati.

Copiosam operum suorum mercedem ipsi jam a Deo collatam esse speramus; tibi vero sterilem non futurum confidimus laborem tuum : tum quod piorum gesta vulgari in aliorum incitamentum expediat, tum etiam quod promeritæ a defuncto laudes ob indictum recentibus erroribus bellum novam quamdam vim adjiciant oppugnationi illi strenuæ, quam eximiæ tuæ litteræ pastorales iisdem passim objiciunt.

Excipe, Venerabilis Frater, Apostolicam Benedictionem, quam divini favoris auspicem, et præcipuæ Nostræ benevolentiæ testem tibi tuæque Diœcesi universæ peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 19 martii anno 1875, pontificatus nostri anno vicesimo nono.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

la société elle-même : et par là le défunt a glorieusement justifié son titre de disciple de saint Benoît, puisqu'en se dévouant tout entier à Dieu et à l'Église, il a procuré, par lui-même et par ses fils, de vrais avantages à la société humaine.

Dieu, nous l'espérons, lui a déjà donné l'ample récompense de ses œuvres ; et, quant à vous, nous avons la confiance que votre travail ne sera pas inutile : d'abord parce que l'éloge des bons est un encouragement pour les autres ; puis, en payant au défunt les louanges qu'il a méritées pour avoir fait bonne guerre aux erreurs modernes, vous avez ajouté un nouveau coup vigoureux à la vaillante attaque et résistance que leur opposent sans cesse vos remarquables lettres patorales. Recevez, vénérable Frère, la bénédiction apostolique que nous accordons avec tendresse à vous et à tout votre diocèse comme un gage de la faveur divine et un témoignage de notre bienveillance toute particulière.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 29 mars de l'année 1875 la vingt-neuvième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Digitized by Google

II.

PIUS PP. IX.

AD FUTURAM REI MEMORIAM.

Ecclesiasticis viris, quos nostra hæc tulit ætas, religione, doctrina, et catholicæ rei provehendæ studio atque industria maxime insignes, optimo quidem jure adscribendus est dilectus filius Prosper Guéranger, Abbas ad S. Petri Solesmensis, ac summus in Gallia Magister Congregationis Benedictinæ.

Hic, cum abundaret ingenio, excellentisque eruditionis atque in canonicis disciplinis scientiæ laude, ad id, per longæ suæ vitæ cursum, semper intendit animum, ut gravissimis editis scriptis, pro Catholicæ Ecclesiæ doctrina, et Romani Pontificis prærogativis strenuissime propugnaret, adversariorum frangeret conatus, erroresque refutaret. Neque vero, quum Nos, plaudente Christiano populo, Sanctæ Dei Genitrici cœleste Immaculatæ Conceptionis præconium solemni Decreto confirmavimus; neque novissime, quum Romani Pontificis ex Cathedra docentis Infallibilitatem, frequentissimo universi Catholici Orbis Antistitum Consessu approbante, sanximus, idem dilectus filius Prosper catholici scriptoris officio defuit; imo vulgatis operibus fidei sacræque scientiæ plenissimis, novum dedit præstantis ingenii sui, immotæque erga Beatissimi Petri Cathedram obser vantiæ testimonium. Sed in quo ipse curas omnes cogitationesque collocavit, potissimum illud fuit, ut Romana Liturgia in Galliam, veluti postliminio, remearet. Qua quidem in re ita se gessit, ut ejus scriptis, nec non constantiæ atque industriæ singulari, præ cæteris acceptum referri debeat, si antequam ipse ex hac vita migravit, cunctæ Galliæ Diœceses Romanæ Ecclesiæ ritus amplexæ sunt.

Hæc in Catholici nominis procurando bono tota fere vita

Digitized by Google

PIE IX, PAPE.

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Parmi les hommes d'Église qui de notre temps, se sont le plus distingués par leur religion, leur zèle, leur science et leur habileté à faire progresser les intérêts catholiques, on doit inscrire à juste titre notre cher fils Prosper Guéranger, abbé de Saint-Pierre de Solesmes et supérieur général des Bénédictins de France. Doué d'un puissant génie, possédant une merveilleuse érudition et une science approfondie des règles canoniques, il s'est appliqué, pendant tout le cours de sa longue vie, à défendre courageusement, dans des écrits de la plus haute valeur, la doctrine de l'Église catholique et les prérogatives du Pontife Romain, brisant les efforts et réfutant les erreurs de ceux qui les combattaient. Et lorsque, aux applaudissements du peuple chrétien, nous avons par un décret solennel confirmé le céleste privilége de la Conception Immaculée de la sainte Mère de Dieu; et tout récemment, lorsque nous avons défini, avec l'approbation du très-nombreux concile qui réunissait les évêques de tous les points de l'univers catholique, l'infaillibilité du Pontife Romain enseignant *ex cathedra*; notre cher fils Prosper n'a pas manqué au devoir de l'écrivain catholique : il publia des ouvrages pleins de foi et de science sacrée, qui furent une preuve nouvelle de son esprit supérieur et de son dévouement inébranlable à la chaire de saint *Pierre.* Mais l'objet principal de ses travaux et de ses pensées a été de rétablir en France la liturgie romaine dans ses anciens droits. Il a si bien conduit cette entreprise, que c'est à ses écrits, et en même temps à sa constance et à son habileté singulière, plus qu'à toute autre influence, qu'on doit

Digitized by Google

transacta, veluti in novum splendorem redundat Congregationis Benedictinæ in Gallia consistentis, satis quidem aliis nominibus claræ, ita novum a Nobis quodammodo postulat propensæ animi voluntatis documentum. Cum igitur a Romanis Pontificibus Prædecessoribus Nostris quam plurima prodierint exempla Nobis ad imitandum relicta, quibus illi certos honores ac munera nonnullorum Religiosorum cœtum Alumnis ita semper addixerunt, ut illi majores inde spiritus sumerent ad Religionem colendam, sapientiæ laudem potiundam, Christianasque virtutes exercendas, hinc est quod Nos, singulos ac universos quibus Nostræ hæ litteræ favent, ab quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes ac absolutos fore censentes, motu proprio, certa scientia, et matura deliberatione, deque Apostolicæ potestatis Nostræ plenitudine, volumus ac decernimus ut deinceps, perpetuis futuris temporibus, Abbas ad S. Petri Solesmensis pro tempore existens Cappæ Magnæ, servatis servandis, usu fruatur; utque locus inter Consultores Congregationis Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium Sacris Ritibus præpositæ, succedente illius pro tempore vacatione, uni ex Monachis Ordinis S. Benedicti Congregationis Cassinensis concedi atque adsignari debeat, vel si alias ab hac S. Sede Apostolica consessus adsignatusque fuerit, confirmetur.

Hæc volumus, mandamus, edicimus, decernentes præsentes Nostras Litteras semper firmas, validas, et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri atque obtinere illisque, ad quos spectat, ac pro tempore quandocumque spectaverit, plenissime suffragari, sicque in præmissis per quoscumque Judices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quoquam

Digitized by Google

d'avoir vu, avant sa mort, tous les diocèses de France embrasser les rites de l'Église romaine.

Cette vie, employée, on peut dire, tout entière aux intérêts de la cause catholique, ajoute l'éclat d'une splendeur nouvelle à la congrégation bénédictine de France, déjà illustre à tant d'autres titres, et semble exiger de Nous un nouveau témoignage de notre bienveillante affection. Les pontifes romains nos prédécesseurs nous ont d'ailleurs laissé de nombreux exemples à suivre, par l'attention constante qu'ils ont eue d'octroyer aux membres des diverses familles religieuses des honneurs et des emplois propres à leur inspirer une plus grande ardeur dans le service de la religion, dans la poursuite glorieuse de la science et dans l'exercice des vertus chrétiennes.

En conséquence, pourvoyant d'abord à ce que tous et chacun de ceux qui bénéficient de ces lettres soient, à cet effet seulement et si toutefois il y a lieu, absous et considérés comme absous de toute espèce de sentence ecclésiastique, censure et peine portée de quelque manière ou pour quelque cause que ce soit; de notre propre mouvement et science certaine, après mûre délibération, de la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous voulons et décrétons que désormais et pour toujours, dans la suite des temps, l'abbé de Saint-Pierre de Solesmes, alors en charge, jouisse de l'usage de la *cappa magna*, selon les règles ordinaires. De plus, parmi les consulteurs de la congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église Romaine préposée aux rites sacrés, une place sera concédée et assignée à un des moines de l'ordre de Saint-Benoît de la famille du Mont-Cassin, chaque fois qu'elle deviendra vacante; et si cette faveur avait déjà été concédée et assignée par ce saint Siége apostolique, nous voulons qu'elle soit confirmée par notre présent décret.

Telles sont nos volontés, nos ordres et nos décisions: et

Digitized by Google

quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et Sanctionibus Apostolicis, et quatenus opus sit, dictæ Congregationis etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis Statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XIX Martii MDCCCLXXV. Pontificatus Nostri Anno XXIX.

F. card. Asquinius.

Digitized by Google

nous décrétons que les présentes lettres soient maintenant et toujours invariables, valides et efficaces ; qu'elles obtiennent et produisent leurs effets pleins et entiers, qu'elles soient complétement profitables à ceux qu'elles regarder et qu'elles regarderont plus tard en quelque temps que ce soit; et que tous les juges quels qu'ils soient, ordinaires et délégués, même les auditeurs des causes du palais apostolique, devront juger et définir d'après ce qui est statué ci-dessus; et tout ce qui pourra être tenté dans un autre sens à ce sujet par qui que ce soit et quelque autorité que ce soit, avec ou sans connaissance, sera nul et de nul effet. Il en sera ainsi, nonobstant les constitutions et les décisions apostoliques, et autant que de besoin nonobstant les statuts et les coutumes de ladite congrégation, même corroborés par le serment ou confirmés par l'autorité apostolique ou quelque autre sanction que ce soit, et malgré toutes choses contraires.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le XIX mars MDCCCLXXV, la XXIX^e^ année de notre pontificat.

F. card. Asquini.

Digitized by Google

VI

ALLOCUTION

PRONONCÉE

DANS LA CÉRÉMONIE DE CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE

DES FILLES DE LA CROIX A PARIS.

(XI MAI MDCCCLXXV.)

MES CHÈRES SŒURS,

I. Pour obéir au programme du cérémonial sacré, je devrais en ce moment vous adresser la parole, et ce discours aurait pour principal objet de vous recommander le respect de la maison du Seigneur. L'esprit profond de religion qui fait le caractère distinctif de la Fille de la Croix, me dispense de ce devoir.

En s'adjugeant le ciel des cieux, et en donnant la terre aux enfants des hommes [1], Dieu ne s'est pas si absolument dessaisi de son domaine terrestre qu'il ne s'y soit réservé çà et là une demeure. On l'a entendu dire par la voix de ses

1. Ps. CXIII, 16.

Digitized by Google

prophètes, et par la bouche de son divin fils Jésus [2] : *Domus mea* : « ma maison ». Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, Dieu possède ici-bas droit de cité et de propriété. En vérité, ses créatures semblent parfois avoir voulu le ravaler au-dessous des êtres les plus indigents et les plus dénués : le pauvre, s'il n'est pas réduit à la dernière extrémité, n'a-t-il pas encore son modeste abri, son chez-soi ? Dieu donc a sa maison : *Domus mea*; et l'Église le proclame en ces termes : « O Seigneur Dieu qui, encore bien que le ciel et la terre ne suffisent pas à vous contenir, daignez avoir sur la terre une maison où votre nom soit constamment invoqué » : *Domine Deus, qui licet cœlo et terra non capiaris, domum tamen dignaris habere in terris ubi nomen tuum jugiter invocetur* [3].

Il l'a voulu ainsi pour lui-même et pour le maintien de sa suzeraineté, ou plutôt de sa souveraineté sur le monde *créé*; mais il l'a voulu et il l'a fait surtout à cause des hommes qui, étant des esprits unis à des corps, en rapport avec les temps et les lieux, ont besoin d'une religion sensible.

Or, parmi les enfants des hommes, qui donc aura l'avantage de posséder près de soi la maison de Dieu sinon les épouses de son Fils, celles qui ont quitté leur père, leur mère, leur famille selon la nature, pour adhérer à cet Époux divin ? A elles le privilége de la contiguïté de leur *dom*icile avec celui du Seigneur ; à elles l'honneur de la cohabitation, et, pour traduire littéralement une parole du texte sacré, à elles la contubernalité de Dieu : *contubernium habens Dei* [4].

Tel est, mes chères Filles, l'objet de la solennité de ce jour : il s'agit de consacrer authentiquement à Dieu la mai-

1. Agg., I, 9. — 2. Matth., XXI, 13.
3. Pontif. Roman., de Bened. primar. lapid. pro eccles. ædificanda.
4. Sap. VIII, 3.

Digitized by Google

son qu'il a daigné se donner à lui-même dans la demeure de ses épouses : solennité touchante, solennité consolante, si nous considérons et le lieu et le temps dans lequel elle s'accomplit,

II. Le lieu : n'est-il pas juste et nécessaire que, là où Satan étale toutes ses séductions au grand jour, et tend une foule de piéges secrets à la vertu, la religion ait aussi non-seulement ses pompes publiques et solennelles, mais encore ses asiles cachés d'adoration et de pénitence ? Est-ce que nos grandes villes seraient supportables pour le regard de Dieu si, à côté de tant de mystères d'iniquité et de corruption, il n'y avait des mystères de ferveur et de sacrifice ? La terre ne subsiste, l'humanité ne dure qu'en vertu de ces compensations et de ces contrepoids. Les habiles s'exercent, avec un labeur de plus en plus ingrat, à la recherche de je ne sais quelles lois de pondération et d'équilibre. L'Église les connaît, ces lois, et elle les traduit en actes. C'est une application de ce principe qui nous assemble ici, à cette heure, au sein de la grande Babylone, dont toute l'attention se porte vers d'autres spectacles, et qui ne soupçonne assurément pas que les yeux de Dieu soient tournés vers ce petit coin obscur de la cité.

Là, depuis soixante ans, d'humbles filles se consument, s'immolent dans la pratique de la mortification et de l'oraison, en même temps qu'elles se dévouent à la formation de l'esprit et du cœur de la jeunesse des quartiers populaires de cette immense capitale. A la suite des guerres qui avaient ravagé et dépeuplé la France impériale, et qui l'auraient condamnée dès lors au démembrement si ses maîtres héréditaires ne l'en avaient préservée, dès que la religion reprit quelque empire, les Filles de la Croix-Saint-André attirèrent le regard des administrateurs diocésains de Paris, dont plusieurs allaient devenir évêques, et qui, les ayant déjà connues à l'œuvre, les appelleraient ainsi dans diverses pro-

Digitized by Google

vinces. Paul d'Astros, Claude de la Myre, Denys Frayssinous et quelques autres, eurent alors occasion de se mettre en rapport avec Jean Brumauld de Beauregard et François Soyer, évêques nommés de Montauban et de Luçon, qui attendaient, au séminaire d'Issy, la conclusion des négociations relatives au concordat de mil huit cent dix-sept. Ceux-ci avaient assisté à la naissance de l'œuvre poitevine du P. André et de la Sœur Elisabeth. On comprit bientôt, en les entendant, de quelle utilité seraient vos services, mes chères Sœurs, pour ces faubourgs et cette banlieue de Paris. Peu de temps après, les conditions définitives de votre existence dans le diocèse de Paris et dans cette maison provinciale furent arrêtées de concert entre l'évêque de Poitiers, Jean-Baptiste de Bouillé, et le cardinal de Talleyrand-Périgord, assisté de son coadjuteur, Hyacinthe de Quélen. De nobles bienfaitrices, des âmes généreuses, les plus grands noms du royaume, pourvurent aux premiers frais et présidèrent aux débuts toujours difficiles d'un établissement de ce genre. Nul n'y apporta plus de concours que les princes et les princesses de la famille royale.

Quarante ans après qu'elle venait essayer en ce lieu ses premiers pas avec ses premiers actes de bienfaisance, Louise de France mourait dans l'exil entre les bras des Filles de la Croix, qu'elle avait appelées tout d'abord dans ses États à Parme; elle voulut n'être enveloppée dans son linceul et couchée dans sa tombe que par ces mêmes mains virginales qui l'avaient caressée au sortir du berceau. Et quand les enfants de cette grande princesse ont pu venir fouler de leurs pieds le sol de Paris, leur premier besoin a été de visiter cette modeste enceinte qui se recommande à eux par de si précieux souvenirs. Leur affection, leur protection ne s'est jamais démentie; et leurs noms figurent en tête de ceux des grands personnages qui sollicitent en ce moment du saint-siége la béatification des fondateurs de cet institut.

Digitized by Google

Ce que vous avez fait depuis le commencement de votre xistence, mes chères Filles, ce que votre présence et votre action ont produit dans ces quartiers intéressants et longtemps délaissés, les pasteurs des paroisses dans lesquelles vous travaillez sont là pour le dire. Aux témoignages qu'ils aiment à vous rendre, aux remerciements que le vénérable archevêque daigne nous exprimer, vous répondrez en disant, en toute modestie comme en toute vérité : Nous sommes des servantes inutiles, qui n'avons fait que notre devoir ; et plût à Dieu que nous l'eussions fait entièrement et que nous ne fussions pas demeurées au-dessous de notre tâche !

III. Combien notre reconnaissance envers Dieu devient encore plus vive, mes chères Sœurs, quand nous songeons aux circonstances à travers lesquelles votre institut nous donne ces gages de prospérité ! Plusieurs de vos maisons, placées entre le feu des assiégeants et celui des assiégés, avaient été ravagées et n'offraient plus que le spectacle de leurs ruines. Vous ne les avez pas seulement relevées et restaurées : c'est quand la ruche vient d'être pillée que les abeilles se remettent à l'œuvre avec plus d'activité ; et le ciel se plaît à multiplier ses dons à l'heure où l'enfer s'applaudit d'avoir multiplié les désastres. Il y a un an et quelques mois seulement, j'avais la consolation de dédier l'église, j'ai pu dire, la basilique de votre maison-mère. Aujourd'hui je n'éprouve pas moins de bonheur à consacrer cette chapelle, je dirai, cette église : ses dimensions me permettent d'employer ce mot [1]. Voilà les promptes revanches des enfants de Dieu. Ah ! si la patrie, au lendemain de ses humiliations et de ses défaites, savait se relever aussi vite que la religion !

Merci donc à tous ceux qui ont concouru à la construc-

[1] *Voir* T. VIII, p. 110 et suiv.

Digitized by Google

tion de ce beau temple. Merci à vous d'abord, mes chères Filles, car il est principalement le fruit de vos épargnes, de vos privations, de vos labeurs. Merci aux âmes généreuses qui vous ont aidées à l'embellir : Dieu leur rendra en richesse même temporelle ce qu'elles lui ont offert. Merci à l'architecte habile et distingué qui a su obtenir un si heureux résultat en si peu de temps et, je puis dire, à si peu de frais : on se bâtit à soi-même une demeure éternelle dans les cieux quand on applique sa religion avec son talent à l'œuvre de l'édification des temples terrestres. Plaise à la bonté divine de préserver cet édifice de toute profanation ! Les temps sont mauvais ; des passions encore mal éteintes peuvent se rallumer. Pourtant, mes Sœurs, il nous est doux de savoir qu'à travers les révolutions les plus orageuses, vous avez recueilli de toutes parts des marques d'intérêt et de respect ; et nous bénissons le ciel de ce que les familles de tous les alentours, élevées par vos soins depuis un demi-siècle, se sont généralement signalées par leur modération et leur amour de l'ordre, alorsque tant d'esprits s'étaient laissés emporter par le délire : preuve manifeste que votre labeur n'a été inutile ni devant Dieu ni devant les hommes, et que la terre ne vous est guère moins redevable que le ciel. Votre ferveur religieuse, à partir de ce jour, empruntera des forces nouvelles à la beauté de cette maison du Seigneur, qui sera vraiment la maison de la prière : *Domus mea, domus orationis vocabitur* [1]. Il n'en sera point d'elle comme de tant d'autres que nous avons dédiées, et qui, dès le lendemain de la consécration, deviennent vides et désertes, sinon aux jours des grandes solennités. Celle-ci sera quotidiennement témoin de vos exercices pieux, quotidiennement confidente des soupirs de votre cœur, des larmes de vos yeux, des aspirations de vos âmes. Et les dignes pasteurs dont

1. Matth., XXI, 13.

Digitized by Google

vous êtes les humbles coopératrices pour la formation de la jeunesse, se sentiront de jour en jour plus récompensés de la protection bienveillante qu'ils vous accordent, et dont j'aime à les remercier solennellement en ce jour. Nous serons assez payés de nos sacrifices si nous pouvons avoir la conscience d'avoir quelque peu travaillé, dans l'ombre et le silence, au bien spirituel et temporel de ce peuple et de cette Église de Paris. Amen.

Digitized by Google

VII

ENTRETIEN

SUR LA SITUATION DE L'ABBAYE DE SOLESMES, ET DE LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE DE FRANCE [1].

(XVIII MAI MDCCCLXXV.)

MESDAMES,

I. Vous savez déjà quel est le but de cette réunion presque improvisée. Nous devons nous occuper ensemble de l'abbaye de Solesmes, de ses besoins et de son avenir. Il me semble que j'aurai parcouru tout le cadre obligé de cet entretien, quand j'aurai touché successivement ces divers points :

Il faut dans l'Église des monastères, des abbayes. — La

1. Le 18 mai 1875, quelques personnes s'étant donné rendez-vous à Paris chez Mme la vicomtesse des Cars, pour s'occuper de la situation de l'abbaye de Solesmes et de la congrégation bénédictine de France, Monseigneur l'évêque de Poitiers, a bien voulu accepter la direction de cette réunion, et l'entretien familier qu'il a prononcé a pu être reproduit en partie.

Digitized by Google

révolution française les avait détruits plus radicalement que partout ailleurs. — Dom Guéranger fut prédestiné à l'œuvre de la restauration monastique. — Dans quelles proportions il a rempli cette mission? — Avec quels moyens matériels il a opéré? — Quel est l'état présent des choses et qu'y a-t-il à faire?

Nous verrons, mesdames, ce que dom Guéranger a fait durant les quarante-deux années de sa vie religieuse. Quand on y regarde de près, loin d'être étonné de la situation dans laquelle il a laissé son œuvre, il est impossible au contraire de ne pas attribuer à une intervention surnaturelle les choses incroyables qui ont été accomplies par lui avec les ressources restreintes dont il a disposé. L'œuvre de dom Guéranger est-elle de celles dont on désespère? Non, mesdames, parce qu'elle n'est pas l'œuvre d'un homme; et c'est à ce point de vue que je veux vous placer en vous demandant aujourd'hui votre concours pour la soutenir.

Je ne viens donc pas faire ici une réclame qui touche en quoi que ce soit au nom du très-révérend Père abbé de Solesmes. Le nom de ce grand serviteur de Dieu doit être hors de cause. Qu'il nous suffise de constater que la providence, en lui confiant la grande mission qu'il a si glorieusement remplie, ne lui a pas toujours envoyé des moyens proportionnés à ce qu'il devait entreprendre, sans doute parce qu'elle voulait associer à ses travaux, comme il arrive du reste souvent dans l'Église, la charité des fidèles.

Cela posé, est-il impossible de combler le vide que le vénérable abbé a laissé derrière lui? Vous verrez, mesdames, que cela est déjà fait en partie, et dans une mesure telle qu'avec un peu de bon vouloir on peut achever. Il suffit pour cela de comprendre ce qu'est une œuvre pareille; combien il est honorable d'y participer, en la mettant à sa place hiérarchique, c'est-à-dire à la première parmi les œuvres particulières auxquelles on s'intéresse.

Digitized by Google

II. On pourrait dire, mesdames, que les monastères sont contemporains de l'Évangile. En Orient d'abord, puis en Occident, ils ont apparu dès l'instant où l'Évangile a pu être librement mis en pratique. Notre-Seigneur n'a pas seulement apporté en ce monde des lois, mais aussi des conseils, et il a voulu que l'observation de ces conseils existât à l'état organisé. L'état monastique n'est pas autre chose, et l'accomplissement de l'Évangile rend son existence nécessaire. C'est vrai doctrinalement et historiquement.

L'état monastique étant une fois organisé, il ne doit pas être envisagé seulement sous le rapport de la pratique de la perfection du christianisme, mais encore sous celui du concours qu'il apporte au gouvernement de l'Église. Les hommes qui se renfermaient dans les monastères constituaient par là une force dont l'action s'exerçait sur toute la société chrétienne.

Aussi, pendant les quinze ou seize siècles de la période la plus vitale de l'Église, un roi ne se regardait pas comme ayant pris le rang auquel son autorité l'appelait au milieu du peuple chrétien, quand il n'avait pas fondé une abbaye. En France, pas un de nos souverains ne s'est privé de cet honneur, et ordinairement, même dans les règnes les plus courts, nous voyons plusieurs abbayes bâties à la fois. Les grands seigneurs imitaient les rois et les empereurs. On avait des familles très-nombreuses à pourvoir, et l'on se disait que le meilleur moyen d'y réussir était de faire d'abord la part de Dieu. En partant pour la croisade, on emportait le souci de ceux qu'on laissait derrière soi : pour qu'il ne fût pas trop lourd, on faisait une large entaille dans sa fortune au profit de Dieu, et l'on fondait un monastère. C'était ainsi que l'on créait les familles ; et ce qui frappe dans l'histoire monastique, c'est la communauté d'intérêts entre les fondateurs et les maisons qu'ils avaient dotées. Le château avait ses ouvertures sur le monastère. Pas une

Digitized by Google

douleur, pas une sollicitude, pas une espérance qui n'y fût partagée. Cette union ne durait pas seulement pendant une ou deux générations ; mais, jusqu'à la fin des temps, une part aux prières, aux mortifications, à toutes les bonnes œuvres du monastère était acquise à la famille des fondateurs. Vous savez tout ce qui est résulté de là. L'Europe en est sortie ; l'Europe scientifique, littéraire, agricole, et surtout l'Europe sociale et catholique.

III. La révolution a détruit chez nous l'ordre monastique jusqu'à ses dernières assises, et tandis qu'ailleurs, dans les pays protestants par exemple, on conservait encore quelques restes de ces vénérables institutions, tout en altérant leur caractère, chez nous l'extinction a été complète. Lorsque le concordat rétablit l'Église catholique sur des bases nouvelles, il semble qu'on n'ait pas songé à l'ordre monastique. Plusieurs se sont demandé comment, dans ses négociations avec le gouvernement français en 1801, le cardinal Consalvi, si avisé d'ordinaire, n'avait pas parlé de l'état religieux, ainsi qu'on l'a fait plus tard pour les concordats d'Espagne et d'Autriche. La suite des choses a donné raison à Consalvi. En gardant le silence sur les ordres religieux, il avait pris le bon parti. Quand on a voulu obtenir des concessions insignifiantes, par exemple le maintien en Espagne de quelques noviciats pour les colonies, on est arrivé à faire sanctionner par l'Église à peu près tout ce qui avait été fait contre l'état religieux. En 1801, si l'on avait abordé ces questions de face, le premier Consul aurait ou rompu les négociations ou exigé l'interdiction formelle de l'état religieux. Consalvi se dit avec raison : « Nous obtenons le rétablissement de la religion catholique en France ; il n'y a pas un historien, pas un théologien qui ne dise que le monachisme, que l'état religieux est une partie intégrante de la religion catholique. Taisons-nous. Peu à peu nous rentrerons en possession de ce que nous paraissons négliger

Digitized by Google

aujourd'hui. » Et de fait, ç'a été le bénéfice de l'état religieux de ne figurer dans le concordat que par le silence.

A cette époque d'ailleurs, les évêques manquaient de prêtres. Occupés à combler péniblement les vides de leur clergé, ils ne pouvaient guère songer aux monastères; ils couraient au plus pressé. En outre, les abbayes des derniers temps étaient tombées, la plupart, dans un grand relâchement; et les survivants du XVIII^e^ siècle pouvaient se demander à quoi serviraient ces moines. Le monachisme semblait donc enterré; et c'est à cette heure que Dieu allait reprendre son œuvre.

IV. En 1805, pendant que les cadres du nouveau clergé commençaient à se regarnir, Dieu faisait naître à Sablé, au pied du château des fondateurs du prieuré, aujourd'hui l'abbaye de Solesmes, l'enfant qui devait rendre l'ordre monastique à la France. Je n'ai pas à vous raconter ici la vie de dom Guéranger. Je lui ai payé ailleurs le tribut beaucoup trop faible de mon admiration et de ma tendresse. Qu'il me suffise de dire ici que cette vie a été une des plus pleines, une des plus extraordinaires dont les annales de l'Église gardent le souvenir.

Au collége, déjà on l'appelait « le moine », et M^me^ Swetchine, si vénérée de la plupart d'entre vous, lui écrivait un jour: « Vous êtes né moine, voire même abbé de Solesmes ». Dans ses premières années tout tendait en effet à cette vocation que Dieu lui avait assignée. A vingt-huit ans, il était prêt pour l'entreprise, mais il n'avait aucune fortune. L'abbé Guéranger fit avec les visitandines du Mans une neuvaine au Sacré-Cœur pour demander un signe de la volonté divine. Un don de quelques centaines de francs, fait après cette neuvaine, fut regardé par lui comme la réponse d'en haut, et il commença. Une souscription publique donna une somme bien modique. Après avoir payé le premier terme de la

Digitized by Google

location du prieuré de Solesmes (on ne pouvait encore songer à un achat), il restait quinze cents francs : le nouveau restaurateur de l'ordre bénédictin n'hésita pas à les consacrer à l'acquisition des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, qui furent la première pierre de la bibliothèque et de la future abbaye de Solesmes. Quelques petits secours vinrent de divers côtés ; on s'installa le 11 juillet 1833. Le lendemain, il restait cinq francs dans la caisse du monastère. On vécut péniblement de 1833 à 1837. Trois ou quatre membres de la communauté avaient apporté un tout petit avoir personnel ; quelques aumônes vinrent de la contrée ; la famille de Juigné renoua le lien qui existait depuis plusieurs siècles entre elle et le prieuré de Solesmes ; à Sablé, de pieuses femmes, appartenant à la bourgeoisie, montrèrent un dévouement au-dessus de tout éloge par sa générosité et sa persévérance. Au loin, on fit un instant un peu de bruit autour des nouveaux fils de saint Benoît : M. de Chateaubriand écrivit une lettre dans laquelle il prenait le titre de bénédictin honoraire. Cette lettre alla jusqu'à Rome, où l'on parut un peu surpris de cette qualification inconnue dans l'Église. Dom Guéranger, dans des lettres qui paraîtront un jour, dut expliquer tout cela, et il le fit avec cette hauteur de vues surnaturelles qui le caractérisa toujours.

Après bien des épreuves, on fut en mesure de se présenter devant le saint-siége, et l'œuvre fut agréée par Grégoire XVI, moine bénédictin de la congrégation des Camaldules. Quoiqu'il se fût appelé Maur Capellari jusqu'au jour de son élévation au souverain pontificat, il ne voulut pas cependant que la nouvelle famille bénédictine de France prît le nom de son patron. Dom Guéranger pensait s'abriter sous la renommée des bénédictins de Saint-Maur, quoique dès l'origine il eût la ferme volonté d'inspirer à ses fils un autre esprit. M^me^ Swetchine, alors en rapport fréquent avec Solesmes, disait, avec une grande sagacité, qu'elle avait peine à

Digitized by Google

pardonner à ces savants religieux la popularité dont ils jouissaient auprès de tous les gens les plus impies du monde. Le saint-siége prononça et exigea que dom Guéranger rattachât plus haut sur le tronc bénédictin la branche qu'il venait de former. Déjà de sérieuses études avaient appris au jeune réformateur à remonter bien au delà de Saint-Maur et de toutes les congrégations réformées du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle; mais cette décision pontificale servit à le lancer encore plus en plein dans le courant de la grande tradition monastique.

V. En octobre 1837, dom Guéranger revint de Rome avec le titre d'abbé de Solesmes et de supérieur général de la congrégation des bénédictins de France, dont le chef-lieu était érigé à Solesmes. Le vénérable abbé est mort en 1875. Qu'a-t-il fait dans cet intervalle? Je ne parle ici que du côté purement matériel; et je réponds: « Il a fondé quatre monastères: Saint-Pierre de Solesmes, Saint-Martin de Ligugé, Sainte-Madeleine de Marseille et Sainte-Cécile de Solesmes. »

Je réserve Solesmes pour la fin, et commençant par ce qui me touche de plus près, je dois dire que pour Ligugé la fondation a été facile. J'ai eu une fantaisie qui n'est pas habituellement celle des évêques de ce temps. J'ai cru, en entrant dans mon diocèse, que le meilleur moyen d'attirer sur lui la bénédiction de Dieu, était d'y fonder une abbaye. Quelques-uns de mes voisins ont dit alors: « Mais à quoi pense l'évêque de Poitiers? Il avait une somme importante à sa disposition; il aurait pu l'appliquer à ses séminaires, à une de ses œuvres diocésaines, et il va donner cela à des moines?... » Eh ! oui, mesdames, c'est ce que j'ai fait, et je ne m'en repens pas.

La providence ayant permis que le chemin de fer vînt traverser l'ancienne propriété des moines de Ligugé, j'ai pu, moyennant une somme de trente et quelques mille francs.

Digitized by Google

rentrer en possession des bâtiments de cette abbaye, qui fut le berceau de l'ordre monastique dans les Gaules. Pendant son premier séjour près de saint Hilaire, saint Martin était resté dans la maison épiscopale de Poitiers, sans que l'évêque parvînt à lui faire accepter l'ordination sacerdotale. Sulpice Sévère raconte comment Martin retourna en Pannonie pour travailler à la conversion de ses parents, et s'arrêta quelque temps en Italie, pratiquant la vie monastique pendant l'exil d'Hilaire. Quand notre saint docteur fut rendu à son église, Martin reprit le chemin de Poitiers; et comme il persévérait toujours dans son refus du sacerdoce et demandait à vivre dans la solitude, Hilaire le conduisit à deux lieues de la ville épiscopale, dans un lieu appelé Ligugé, d'un mot celtique qui signifie amas de petites cabanes : tel était en effet l'aspect du monastère de Martin. Le saint y passa treize années, qu'il proclama lui-même les plus heureuses de sa vie. « Dans ma jeunesse, disait-il, j'ai été soldat par violence, plus tard on m'a fait évêque par ruse, tandis que j'ai été moine par choix. » Devenu malgré lui évêque de Tours, Martin fonda, près de la ville, son grand monastère de Marmoutiers, dont la gloire a comme absorbé celle de Ligugé. Cependant Ligugé est toujours la source première, et je m'honore d'avoir pu y rétablir les bénédictins, quatre ans après mon installation sur le siége de Poitiers.

Cette fondation n'a été, je le répète, la source d'aucune complication pour Solesmes. La maison est dotée modestement, mais d'une manière suffisante. Ligugé ne pèse sur Solesmes que par un seul côté. Tous les moines de la congrégation de France font leur noviciat et leurs études à l'abbaye-mère: les frais de leur éducation monastique et sacerdotale portent sur elle, et c'est assurément quelque chose. En secourant Solesmes, on aide encore Ligugé.

Ligugé est aujourd'hui une abbaye peuplée de vingt religieux, seize de chœur et quatre convers. L'abbé de Ligugé

Digitized by Google

est un ancien magistrat, qui, avant de recevoir cette dignité, a organisé en Allemagne, à Beuron, une abbaye placée également sous le patronage de saint Martin et fondée par la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, de la branche catholique de la maison royale de Prusse. Dom Bastide, l'abbé de Ligugé, est successeur de saint Martin, comme je uis successeur de saint Hilaire. Pourquoi n'avouerais-je pas qu'il a sur moi un avantage? Martin, comme Radegonde, est aujourd'hui plus vivant qu'Hilaire, même au milieu du peuple qu'Hilaire a gouverné. Quoique thaumaturge lui-même à certains jours, Hilaire était surtout docteur, il était un de ces saints qui font des livres. Martin et Radegonde étaient de ceux qui font à chaque pas des miracles, et qui continuent à travers les siècles leur vie de thaumaturges. C'était du reste dans les exercices de la vie monastique que cette puissance avait pris naissance et s'était développée chez Martin; devenu évêque, il se plaignait qu'elle était diminuée. A Ligugé, il a ressuscité deux morts; à Tours, il n'en a rendu qu'un seul à la vie.

Si de Ligugé, mesdames, nous passons à Marseille, nous nous trouvons en face d'autres grands souvenirs. Les bénédictins du prieuré de Sainte-Madeleine recueillent dans cette ville l'héritage de Jean Cassien, qui initia l'Occident à toutes les merveilles des monastères orientaux, et celui de la grande abbaye de Saint-Victor, qui, après plus de neuf siècles de glorieuse existence, donnait encore à l'Église le pape Urbain V, récemment proclamé bienheureux. A Marseille, il y a seize religieux, douze de chœur et quatre convers. Ce monastère est déjà un centre de vie religieuse, très-intense, qui rayonne sur toute cette grande cité. Chaque mois une élite de prêtres séculiers s'y réunit pour passer une journée dans les exercices de la retraite; un petit groupe d'enfants choisis avec soin y reçoit dans une certaine mesure les bienfaits de l'éducation monastique; et plus de trois

Digitized by Google

cents dames y viennent chaque semaine pour suivre les instructions religieuses d'un vénérable prêtre, dont les bénédictins secondent et dont ils continueront un jour les travaux.

De Marseille, et presque sans transition, j'arrive à Sainte-Cécile de Solesmes. Ici, je devrais céder la parole à madame la duchesse de Chevreuse, qui a pénétré plus que moi dans cette maison. Mais, puisque je dois continuer, je ne craindrai pas d'affirmer qu'il n'existe pas dans la chrétienté un pendant de Sainte-Cécile de Solesmes. Il y a sans doute un très-grand nombre de maisons religieuses en France, et, sur ce nombre, beaucoup de vraies maisons monastiques, dans lesquelles l'office divin est célébré avec zèle et exactitude. Mais j'affirme que la perfection à cet égard, comme exécution, comme enthousiasme, comme intelligence, n'existe nulle part au même degré qu'à Solesmes. Dieu a pris plaisir à réunir dans cette maison des personnes distinguées par leur grande capacité et leur grand cœur, autant que par leur parfaite éducation. Elles ont été formées par le Père abbé pendant huit années à toutes les délicatesses de la vie monastique ; et ces soins ont porté leurs fruits. Je ne blesserais pas assurément les moines de Saint-Pierre de Solesmes, si je disais devant eux que leurs sœurs de Sainte-Cécile exécutent le chant grégorien avec une perfection pour le moins rivale de celle qu'on admire chez eux.

Vous avez lu, mesdames, ces gracieuses poésies que mon prédécesseur saint Fortunat adressait à la royale fondatrice et à la première abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, sainte Radegonde et sainte Agnès. Jusqu'aux grands génies de notre siècle, on n'avait trouvé que du charme dans ces billets qui accompagnaient des présents bien innocents de lait ou de fruits. De nos jours on s'en est scandalisé ; ce qui n'empêchera pas la postérité de relire les aimables épanchements de ces saintes âmes. Les religieuses de Sainte-Cécile de Solesmes conservent une longue série de petits billets du Père

Digitized by Google

abbé à Madame l'abbesse, écrits au courant de la plume, à propos de tous les incidents et surtout des incidents liturgiques de la vie journalière. On a bien voulu me confier ces précieuses reliques. Rien n'est plus fin, plus délicat, rien ne va mieux au fond des choses; et je ne crains pas de faire tort à l'honneur de saint Fortunat en disant qu'il est souvent dépassé. Le mot sévère y est quelquefois. Quand les religieuses, par exemple, ont manqué une note dans l'office du jour, quels reproches! Mais quand un morceau a été bien exécuté, quand le graduel a été « enlevé », c'est du triomphe pour trois jours. Rien n'a plus soutenu le Père dans les dernières années de sa vie que le bonheur qu'il trouvait à cela, et les moines de Saint-Pierre n'ont jamais eu à regretter les heures consacrées à des soins qui ont produit de si merveilleux résultats.

VI. Je n'ai rien dit encore de Saint-Pierre de Solesmes, et je suis contraint de finir bientôt pour ne pas abuser de votre attention. Je dirai donc en résumé qu'en 1833 Solesmes était en ruines ou à peu près. Madame Swetchine et ses amis, le comte de Montalembert et plusieurs autres, contribuèrent dans des proportions diverses aux frais des premiers arrangements. Quand on lit l'*Ordo* de Solesmes, on voit que le souvenir des bienfaits reçus ne s'y éteint pas. On y lit encore le nom de Geoffroy de Sablé, fondateur du prieuré, en l'an 1010. Les moines célèbrent chaque année le saint sacrifice pour le repos de son âme, quoiqu'ils ne jouissent plus du fruit de ses libéralités. Dans l'ordre bénédictin, on fait mémoire des fondateurs jusqu'au grand jour de l'éternité, à moins qu'ils ne soient béatifiés par l'Église. En ce cas, du nécrologe ils passent au martyrologe; au lieu de prier pour eux, on les invoque : leur souvenir reste immortel. A côté de Geoffroy de Sablé, plusieurs noms sont écrits dans le nécrologe de Solesmes, et en tête ceux du comte de Montalembert, de M. Amédée Thayer, du comte

Digitized by Google

Alain de Kergorlay, du marquis de la Tour-Maubourg, mort ambassadeur de France à Rome, tous bienfaiteurs insignes de la maison à des titres divers.

Je reviens à l'état matériel de Solesmes. Dom Guéranger a lutté toute sa vie contre la pauvreté, et il est mort à la peine. C'était sa croix, et c'est par là que Dieu a achevé de le sanctifier. Dans les vingt dernières années de sa vie, il avait en moyenne quatre-vingts personnes à nourrir par jour. Il fallait attendre et chercher le pain quotidien nécessaire à cette nombreuse famille Les bâtiments étaient insuffisants, il a fallu construire, et de ce côté il reste encore à faire; les logements des religieux sont à peine salubres. On a dû agrandir la maison de Dieu, bâtir un très-beau chœur, ajouter à l'Église plusieurs chapelles, nécessaires pour l'observation de la discipline monastique : il faut en effet que tous les moines aient le temps de dire la messe dans les très-courts intervalles de Laudes à Prime et de Prime à Tierce, afin d'être tous réunis pour l'office divin. La bibliothèque du monastère, commencée avec les Bollandistes, vaudrait peut-être aujourd'hui cent mille francs. Le mobilier du monastère et celui de la sacristie en particulier ont encore une sérieuse valeur. L'avoir total de Solesmes représente certainement cinq fois celui que nous avons attribué à la bibliothèque ; mais la plupart de ces biens, indispensables à l'existence d'une abbaye, ne fournissent aucun revenu.

J'ai dit ce qui a été fait matériellement ; si j'avais à parler de ce qui a été fait pour le bien des âmes, il me faudrait de très-longs développements et je resterais forcément incomplet. Il y a là tout un ordre dont Dieu seul pénètre entièrement les secrets. Au point de vue scientifique, particulièrement en ce qui touche l'érudition et l'histoire, les bénédictins de Solesmes, proportion gardée, ne sont pas restés au-dessous de leurs plus célèbres devanciers. Les travaux du cardinal Pitra ont une renommée européenne, et lorsque le pape a

Digitized by Google

voulu honorer de la pourpre un membre de la famille bénédictine, il a cru qu'en toute justice il le devait prendre à Solesmes. Dom Piolin pour sa part a écrit dix énormes volumes d'une très-réelle valeur sur l'histoire de l'église du Mans ; actuellement il édite et corrige la *Gallia christiana*. Dom Chamard a écrit à Solesmes les *Vies des Saints de l'Anjou*, et il prépare maintenant à Ligugé les annales de notre église de Poitiers. Nous jouirons bientôt d'une magnifique édition et d'une traduction exacte des Révélations de sainte Gertrude et de sainte Mechtilde, élaborées sous les yeux mêmes de dom Guéranger par deux de ses fils. Je voudrais vous parler du grand travail que le révérend Père dom Guépin vient de publier sur *Saint Josaphat et l'Église grecque-unie en Pologne*. Je craindrais d'offenser sa modestie, si je rapportais les appréciations qu'en ont faites les juges les plus compétents. Je ne cite ici que les ouvrages les plus considérables ; mais près de cent volumes sont sortis de Solesmes pendant cette période de quarante années.

Pour parler de dom Guéranger, ses œuvres complètes formeront facilement vingt volumes. Et quant à la portée de ses écrits, que dire par exemple de son *Année liturgique* ? Au point de vue de la pratique de la vie chrétienne et de la sanctification des âmes, c'est assurément le meilleur livre qui ait été écrit de notre temps. L'abbé de Solesmes s'y révèle comme un des plus grands maîtres de la vie spirituelle qui aient paru dans l'Église. La nature de son sujet ne le conduisait pas à faire de ces livres dans lesquels on traite des vertus disposées par compartiments. D'autres font ainsi des travaux excellents. Je vous ferai assurément plaisir, mesdames, en prononçant devant vous le nom et en mentionnant les deux beaux volumes de M. l'abbé Charles Gay. C'est un jardin français, comme le P. Faber est un jardin anglais. Dom Guéranger n'est ni l'un ni l'autre. Il va selon que l'Église le guide. Durant les trois cent soixante-cinq jours de l'année, il la suit pas à pas, il écoute

Digitized by Google

son langage dans l'office divin, et il y recueille chaque jour les pensées et les sentiments dont elle veut nourrir les âmes. Il est malheureux assurément que le vénérable abbé n'ait pas terminé son *Année liturgique* ; mais il a formé des disciples, ils ont recueilli des matériaux, et ils pourront achever l'œuvre de leur père.

Je ne dis rien du retour de la France entière à l'unité liturgique. Plus qu'aucun autre, dom Guéranger en est l'auteur. Il a fait pénétrer jusqu'aux fidèles le dévouement au saint-siége et ce que l'on a appelé l'esprit romain. Dans tous les grands actes doctrinaux de notre temps, quand il s'est agi par exemple de la définition de l'immaculée conception et de l'infaillibilité pontificale, il a eu par ses écrits une action prépondérante. Notre saint-père le pape l'a proclamée dans deux brefs, adressés, l'un à la chrétienté entière, l'autre à moi-même, au sujet du faible tribut que j'ai pu payer à l'abbé de Solesmes [1].

VII. En présence de ces œuvres, d'une part, de ces ressources très-sérieuses, mais insuffisantes, de l'autre, qu'avons-nous à faire? Nous trouvons-nous en face de chiffres énormes qu'il soit impossible de couvrir? Non, assurément. Déjà des sommes très-importantes ont été payées, grâce à l'emploi intelligent de certaines ressources du monastère et surtout aux dons de généreux bienfaiteurs. Je voudrais nommer ici une noble dame qui envoyait dix mille francs aux moines de Solesmes, en apprenant qu'ils étaient devenus orphelins; et le fils de cette admirable chrétienne, qui ajoutait cinq mille francs à ce présent. Un anonyme a donné la somme de six mille francs en exigeant que le nouvel abbé de Solesmes ne révélât son nom à personne. Dois-je dire qu'une jeune femme a détaché trois mille francs de sa corbeille de noces pour en faire à Solesmes un don de joyeux avénement ?

Grâce à ces libéralités, inspirées par Dieu lui-même à de

1 *Voir plus haut*, p. 84 et suiv.

Digitized by Google

robustes chrétiens, pour une œuvre qui est sienne et qu'il conservera, parce qu'elle se greffe directement sur l'Évangile la situation est déjà très-améliorée. Avec deux cent cinquante mille francs, Solesmes serait tout à fait libéré; mais comment réunir une somme aussi considérable? En attendant, il faut vivre et payer les intérêts. Car si beaucoup de créanciers ne réclament pas immédiatement les avances qu'ils ont généreusement faites, ils ne peuvent pas toujours renoncer au revenu de leur argent.

Que faire donc? On a cherché d'abord à substituer des créances sans intérêt à ces créances portant interêt. Voici comme on s'y est pris, dans le Poitou en particulier. On a dit à quelques personnes: « Prêtez-nous trois mille francs sans intérêts pendant dix ans. L'expérience de chaque année nous permet de calculer à peu près nos ressources éventuelles. Dans l'espace de dix ans, nous pouvons compter sur un avoir supérieur au chiffre de notre dette ; à la fin de cette période, nous serons en mesure de vous rembourser ; en nous laissant chaque année les intérêts de votre argent, vous nous aurez aidés à vivre, et nous sortirons de nos embarras sans être réduits à mendier. » Quelques personnes ont fait ce prêt à Poitiers. D'autres, plus libérales encore, ont répondu à cette demande en donnant le capital, dont on sollicitait simplement l'avance.

Mais un grand nombre de personnes ont dit : « Nous ne pouvons pas réunir trois mille francs ; il nous serait facile de vous en donner l'intérêt, soit cent cinquante francs chaque année ». Pour les bénédictins, ce n'était pas absolument la même chose. La première combinaison leur permettait d'éteindre immédiatement les intérêts de leur dette; dans celle-ci, les intérêts pèseront encore sur eux, et il faudra un nombre plus grand de souscripteurs ; mais il est aussi plus facile à trouver.

Par ce secours, mesdames, continué pendant dix années

Digitized by Google

eutant que possible, vous permettrez aux Pères de vivre et d'amortir peu à peu leurs dettes. Avec les intentions de messes, les revenus de quelques propriétés foncières et d'actions industrielles d'un bon profit, les pensions que plusieurs moines reçoivent de leurs familles, un revenu fixe est déjà constitué; il faut le compléter. Remarquez que Solesmes, ainsi que nous l'avons déjà dit, est le noviciat et la maison d'études pour toute la congrégation de France, et que les jeunes gens qui entrent à Solesmes ne peuvent être ordonnés prêtres avant la fin des deux années de noviciat et des trois années de vœux simples. Pendant ces cinq années de séjour à l'abbaye-mère, à moins qu'ils n'aient de la fortune, ce qui n'est pas la loi commune, ils n'occasionnent que des dépenses au monastère et ne lui rapportent rien du tout. Dans l'état présent des choses, il manque à Solesmes un revenu annuel d'environ quinze mille francs. Nous nous adressons à vous, mesdames, en vous priant de le constituer. Si vous pouvez le fournir pendant quelques années, peu à peu les dettes seront éteintes avec les recettes prévues du monastère.

VIII. Voilà toute la situation. En dehors des cotisations ainsi organisées, il viendra quelque secours extraordinaire: l'expérience du passé est une garantie pour l'avenir. Il se rencontre des personnes qui n'ont pas de charges de maison et de famille, et à qui leur piété inspire parfois de grandes libéralités. Nous leur demandons de s'intéresser à l'œuvre de Solesmes, comme étant capitale dans ce temps-ci. Il s'agit de maintenir un foyer de vie chrétienne et monastique, nécessaire pour l'accomplissement des conseils évangéliques et pour le maintien de l'équilibre social et des rapports réguliers entre le ciel et la terre.

Pour moi, je le répète, dès mon arrivée dans mon diocèse, j'ai trouvé urgent de fonder une abbaye. Il y a quatre-vingt-dix diocèses en France, et c'est à peine s'il y en a une

Digitized by Google

dizaine dans lesquels la louange de Dieu soit chantée par des hommes. L'office divin que saint Benoît appelle l'*Opus Dei*, l'œuvre de Dieu par excellence, cette fonction que les hommes exercent en commun avec les anges, l'office divin est à peine célébré en quelques lieux par le sexe qui a reçu l'honneur du sacerdoce. Les femmes paient encore dans une assez large mesure ce tribut au Seigneur; mais, quoique leur sexe soit relevé par l'honneur de la maternité divine décernée à l'une d'elles, leur prière n'a pas la puissance sacerdotale; et, malgré leur dévouement, le concert qui retentit à la louange de Dieu est incomplet. L'office canonial n'existe plus intégralement dans les chapitres. Le devoir de la prière publique n'est donc rendu à Dieu que dans un petit nombre d'abbayes ; et si ce dernier secours venait à nous manquer, que deviendrait la France?

Savez-vous, mesdames, ce que je réponds quand on me demande l'état des œuvres de mon diocèse? Certes, nous ne sommes pas riches, nous ne vivons que de la charité des fidèles ; mais tout va bien. J'ai fondé une abbaye. On m'a un peu critiqué ; on trouvait que je me donnais des airs royaux ; maintenant on s'aperçoit que c'est une bonne spéculation. Pour nos séminaires, nous tendons la main chaque année, et, au moyen des quêtes de Noël et de Pâques, Dieu y met toujours à peu près exactement la même somme, soixante-dix à soixante-quinze mille francs : c'est à peine si elle varie de deux à trois mille francs. Voilà, il faut l'avouer, une magnifique métairie ; et les ressources des autres œuvres sont en proportion. J'achète cela moyennant une somme annuelle que je continue de donner chaque année aux moines de Ligugé, en attendant qu'ils entrent en jouissance d'une rente constituée en leur faveur. Ce n'est pas tout. Voyant que cette manière de faire nous réussissait, j'ai fondé une seconde abbaye de chanoines réguliers, en pleine Vendée, près de la chapelle de Notre-Dame-de-Beauchêne, dont

Digitized by Google

Mme la marquise de La Rochejaquelein parle dans ses mémoires. J'y ai appelé des chanoines réguliers de Latran, que la persécution chassait d'Italie. Parmi eux se trouve le P. dom Pio Mortara, le filleul du pape, qui a tant occupé la diplomatie à une certaine époque. Ce jeune religieux, à qui j'ai eu la consolation de conférer tous les ordres sacrés, promet un serviteur distingué à l'Église. Je suis maintenant fort tranquille pour l'avenir de mon diocèse. Tout prospère quand on s'est assuré la protection de Dieu par l'office canonial célébré dans les monastères.

Croyez bien, mesdames, qu'il en sera ainsi de vos familles; et si vous voulez vous occuper de Solesmes, votre générosité attirera sur vous les bénédictions de Dieu. Vous accepterez avec reconnaissance les lettres d'affiliation qui vous feront entrer en participation de toutes les prières de l'abbaye. Dans les œuvres modernes, on promet une messe tous les ans, tous les mois, toutes les semaines. A Solesmes et dans toutes les monastères de la congrégation bénédictine de France, à partir du premier jour de la fondation, la grand'messe conventuelle a été chantée quotidiennement par la communauté à l'intention des bienfaiteurs. Les moines de Solesmes regardent comme au-dessus de leur dignité d'inonder la France de petits papiers racontant ce qu'ils font pour leurs bienfaiteurs. Mais je suis heureux de le redire en leur nom : l'esprit de saint Benoît veut que ses enfants ne forment qu'une famille et que les bienfaiteurs en fassent partie. Ils sont mentionnés sans cesse dans les prières, spécialement dans celles qu'on chante après le repas, dû en partie à leurs libéralités.

Rien n'est touchant comme les prières du réfectoire dans les monastères, et j'ai regretté bien souvent que les dames ne puissent avoir ce spectacle. La pitance est modeste, et cependant, avant de s'asseoir à table, ce sont des antiennes, des versets chantés avec gravité. Après la fru

Digitized by Google

gale réfection, assaisonnée d'une lecture très-nourrissante pour l'esprit, les *Grâces* commencent plus solennelles et plus prolongées, et on va les terminer à l'église en récitant le *Miserere* à travers le cloître. Un jour, dans les premiers temps de la fondation, je menai à Ligugé un de mes grands-vicaires, M. l'abbé de Rochemonteix, un homme d'esprit. Notre visite était inopinée, et il fallut se contenter de l'ordinaire monastique. Au retour, dans le tête-à-tête de la voiture, mon vénérable compagnon me faisait part de ses impressions. « Certes, me dit-il, j'ai beaucoup admiré ces bons religieux ; mais surtout ils vous chantent leur *Benedicite* et leurs *Grâces* avec une solennité et une bonne foi, comme si leur dîner valait quelque chose. » C'est ainsi que dans les monastères, mesdames, le moindre grain de mil, apporté par la charité, lui vaut des prières qui se renouvellent tous les jours.

IX. C'est donc au nom de vos intérêts les plus chers que nous vous prions, mesdames, de vous intéresser à l'œuvre de Solesmes. Nous vous demandons même davantage. Nous espérons que chacune de vous cherchera à faire du prosélytisme autour d'elle, et trouvera parmi ses parents et ses amis un certain nombre de personnes qui voudront aider, elles aussi, les bénédictins. Nous ne visons pas à établir une organisation compliquée ; mais si chacune d'entre vous, mesdames, voulait chercher dix ou quinze souscriptions, par exemple, et réunir les fonds, vous vous retrouveriez ensuite ici avec le R. P. dom Guépin pour vous communiquer le résultat de vos efforts. J'espère, moi-même, vous revoir dans quelque temps et vous remercier de ce que vous aurez pu faire.

Mais j'insiste sur la recommandation que j'ai insinuée en commençant : rien dans cette œuvre ne doit sentir la mendicité. Les bénédictins ne sont pas des moines mendiants. Il faut respecter ce qu'a fait l'Esprit-Saint, et, en admirant

Digitized by Google

ailleurs la pratique de la pauvreté poussée jusqu'à ses limites les plus humiliantes pour la nature humaine, vous tiendrez comme nous à ce que l'ordre des bénédictins ne descende pas du rang dont il a joui toujours dans l'Église et dans la société. Vous aiderez en leur personne une famille noble réduite à la gêne pour quelques années, à laquelle on est heureux de rendre service, mais en respectant jusqu'aux susceptibilités de sa délicatesse.

J'ai pleine confiance, mesdames, dans l'élévation de vos sentiments chrétiens ; j'espère que cet appel sera entendu bien au-delà de cette réunion intime, et qu'un grand nombre de personnes charitables comprendront l'honneur et l'avantage qu'il y a pour elles à coopérer à une des plus grandes œuvres de notre temps.

Digitized by Google

VIII

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

CONCERNANT LA CONSÉCRATION GÉNÉRALE
AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

(1 JUIN MDCCCLXXV.)

Nos Très-Chers Frères,

I. Au bienfait déjà si grand de l'année jubilaire, Dieu, qui est riche en miséricorde [1], ajoute encore un don en nous ouvrant, par la main du vicaire de son Fils, une nouvelle source de grâces. Par un décret de la sacrée congrégation des Rites, notre saint-père le pape nous fait déclarer son désir de voir tous les fidèles du monde se consacrer d'une manière spéciale au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. A cet effet, on nous indique un jour qui est le seize juin prochain, deux centième anniversaire de la révélation que le Sauveur daigna faire à la bienheureuse Marguerite-Marie au sujet de son Cœur adorable. Et pour

1. Ephes., II, 4.

Digitized by Google

que cette consécration, ayant lieu simultanément dans tout l'univers catholique, se fasse partout dans les mêmes termes, la sacrée congrégation nous adresse une formule approuvée, qu'on devra traduire dans toutes les langues, et qui exprime, avec les graves et saintes raisons de cet acte important, les diverses fins qu'on s'y propose, et les pieux sentiments qui devront remplir nos cœurs lorsque nos lèvres la prononceront.

Ce vœu du souverain pontife ne peut qu'être accueilli avec bonheur par la foule des fidèles, car il est une satisfaction accordée aux demandes réitérées et vraiment innombrables de la famille chrétienne. Pontifes, prêtres, religieux, simples laïques, ont durant ces dernières années multiplié leurs supplications pour obtenir du saint-siége cette consécration universelle. Une sorte d'instinct surnaturel a semblé réunir les esprits dans cette commune pensée ; et il a été manifeste qu'en s'accordant ainsi comme d'elles-mêmes dans une pareille et si instante prière, les âmes cédaient à cette pression divine dont saint Paul a écrit : *Charitas Christi urget nos :* « La charité de Jésus-Christ « nous presse [1] ». Comment douter en effet que le ciel ait lui-même inspiré la demande, puisqu'il l'a lui-même exaucée ?

Voici donc que l'invitation nous est faite, le rendez-vous assigné, la grâce offerte : grâce de la consécration et d'une consécration faite en commun ; grâce de l'indulgence plénière qu'il a plu à la bonté du souverain pontife d'attacher pour chacun à cet acte déjà si précieux ; grâces enfin et grâces sans nombre qui sortiront nécessairement de cet acte pour quiconque l'aura fait sincèrement et pieusement, et qui s'étendront non-seulement aux individus, mais encore aux familles, aux cités, et, nous l'espérons, à tous les peuples.

1. II Cor., v, 14.

Digitized by Google

II. Cette journée du seize juin va voir un grand spectacle: l'Église entière à genoux, implorant le pardon du monde par le Cœur de Celui qui a racheté le monde, et qui, intercédant pour nous dans le ciel, où il vit à jamais [1], sera par là même le chef, l'apôtre et le pontife de cette prière immense [2].

Nous ne pouvons penser, sans être profondément ému, à la grandeur, à la beauté, à la portée de cette pacifique conjuration. Le monde moderne assemble des armées effroyables, et telles qu'on n'en avait pas vu depuis les hordes barbares qui se ruèrent sur l'Empire romain. Il nomme cela la civilisation, parfois même la liberté : ce n'est que le signe de sa faiblesse et la marque de sa servitude ; en tout cas, c'est son régime, et, de son aveu, sa nécessité. Quoi que ces peuples armés puissent faire, sous le congé de Dieu, dans l'ordre extérieur et politique, ces amas de forces brutales sont pour faire pitié aux chrétiens. Il n'y a pas de force hors de Dieu; Dieu n'est pas hors de son Christ; le Christ n'est pas hors de l'Église. L'armée vraiment puissante et qui remporte les vraies victoires, c'est celle qui, divinement libre, convoquée par le seul amour, n'ayant pour arme que sa foi, ne combattant jamais que l'erreur et le mal, va s'assembler d'un bout de l'univers à l'autre au jour désigné par son chef, lequel est d'abord son père. Elle est tout assemblée déjà : en réalité, elle l'est toujours ; car sa vie, sa constitution, son essence, c'est d'être assemblée. Son nom d'Église dit assez qu'elle est une union subsistante : l'union des hommes avec Dieu par le Christ dans l'unité du Saint-Esprit. « Cette vie qui était dans le « sein du Père et qui est apparue », écrivait l'apôtre saint Jean, cette vie qui est la vie éternelle et que nous avons vue, entendue et touchée, « nous vous l'annonçons », nous, ses

1. Semper vivens ad interpellandum pro nobis. Hebr., VII, 25.
2. Apostolum et Pontificem confessionis nostræ Jesum. Ibid., III, 1.

Digitized by Google

premiers témoins, « afin que vous entriez en société avec « nous et que nous demeurions tous en société avec le Père « et avec le Fils Jésus-Christ [1] ». Mais cette Église, qui vit d'union et dont l'unité même est l'âme, a ses heures pour agir, selon que l'Esprit de Dieu l'y pousse, et ses œuvres tiennent de sa nature. Ce sont des œuvres d'ensemble, des opérations concertantes, des actes harmoniques qui, sortant d'agents innombrables, ne forment pourtant qu'une seule et même action. Le concile du Vatican fut une de ces œuvres : l'Église s'y assembla, dans la personne de ses premiers pasteurs, pour y faire l'œuvre de la foi en disant le mot de la doctrine. Ce va être encore une de ces œuvres que la consécration de tous les fidèles au divin Cœur de Jésus-Christ ; l'Église s'y assemblera, dans un même mouvement de toutes les âmes, pour y faire l'œuvre de l'amour en disant le mot de la piété.

III. Le décret nous le déclare : tous ceux qui s'associent à cette bénie consécration, affirmeront devant le monde entier l'unité de la sainte Église et contribueront pour leur part à l'entourer d'un jour plus éclatant : *Unitatem Ecclesiæ clarius asserent.*

Il faudra bien convenir, en la voyant en acte, que cette unité catholique demeure vivante et inviolée ; que la nier n'est point la détruire ; qu'entreprendre de la briser, ce n'est même pas l'entamer ; que bien plutôt c'est augmenter la cohésion de toutes les parties du corps ecclésiastique, et le rendre par là plus ferme et plus impénétrable : d'où vient que, comme toujours, l'iniquité se ment ici à elle-même [2] et que la malice se prend aux piéges qu'elle a tendus [3]. Quelle leçon utile et opportune, N. T.-C. F., que cette manifestation de l'unité de l'Église, dans un temps

1. I Joann., I, 2, 3. — 2. Psalm. XXVI, 12. — 3. Psalm. VII, 16.

Digitized by Google

où l'on prétend follement arracher le sceptre aux principes qui sont immuables et qui forment le patrimoine divin de nos esprits, pour le remettre à l'opinion! L'opinion, c'est-à-dire, quant à son origine, l'acte le plus infime de la raison humaine, et, quant à la conduite qu'elle détermine, la règle la plus mouvante, la plus incertaine et la plus aisément déréglée. Leçon utile et opportune encore, cette manifestation de l'unité véritable, et par suite nécessairement bienfaisante, en face de ces unités factices qu'on s'efforce de fonder sur la communauté d'intérêts souvent contestables et toujours éphémères; en face aussi de ces unités violentes que produit, pour la honte et le malheur du genre humain, la communauté des passions et des haines. Car, ne vous y trompez pas, la haine est au fond, la haine est le fond de toutes les sectes antichrétiennes, de quelque nom d'ailleurs qu'elles se décorent et sous quelque vêtement emprunté qu'elles se cachent : une haine vivante et vivace, haine de Dieu, haine des hommes, haine farouche, implacable et éternelle.

La lumière qui descend d'en haut [1] va donc luire une fois de plus au milieu des ténèbres [2], qui, montées du puits de l'abîme [3], couvrent aujourd'hui la terre entière. Plaise à la miséricorde divine que tant d'âmes trompées et égarées, mais qui sont chères à Dieu et que Dieu veut sauver, cessent de préférer les ténèbres à la lumière [4]; et que, cédant au charme divin de cet amour qui nous unit tous et qui les appelle à nous, elles échappent à l'empire de cette nuit qui les tyrannise en attendant de les perdre!

IV. Le décret dit, en second lieu, qu'en nous consacrant à ce Cœur divin, nous, y trouverons l'abri le plus sûr contre tant de périls qui, de toutes parts, environnent nos âmes :

1. Jacob., I, 1. — 2. Joann., I, 5. — 3. Apoc., IX, 2. — 4. Joann., III. 19.

Digitized by Google

en eodem Corde tutissimum invenient et ab ingruentibus animæ periculis effugium.

Qui ne cherche un abri dès que l'orage éclate ? Qui n'y court aussitôt que l'orage a éclaté ? Or, aux jours où nous sommes, hormis qu'on soit aveugle, ou par défaut d'entendement, ou à force d'irréflexion, ou par la volonté dépravée du cœur, qui ne vit dans l'angoisse ? qui, s'il est tranquille aujourd'hui, n'a pas à redouter l'événement de demain ? et qui ne sent, qui ne voit que l'événement de demain peut toujours être une catastrophe ? Où est ce qui tient parmi les sociétés modernes ? et ce qui semble tenir, où prend-il cette ombre de consistance ? Non-seulement tout est ébranlé, mais on déclare licite le travail qui se fait pour ébranler toutes choses, surtout la chose chrétienne, c'est-à-dire le fondement unique posé par Dieu pour tout soutenir. Il y a plus : ce droit de mettre les principes en question et de les battre en brèche jusqu'à ce que la ruine s'en suive, c'est maintenant le plus sacré des droits ; ce droit est une loi, une institution, un principe : le principe même de la société telle qu'on la rêve, telle qu'on la veut, telle que, malgré les avertissements réitérés de l'Église et l'évidence d'un écroulement universel, on s'acharne à la vouloir faire. Indulgent par système, par conviction ou par parti pris, envers tous ceux qui exercent ce droit néfaste et malheureux, on n'est sévère qu'à ceux qui s'efforcent d'en démontrer l'horrible inanité et les conséquences désastreuses. Quelle atmosphère un tel état ne crée-t-il pas aux âmes chrétiennes ! Quels courants de mensonges, d'erreurs et de folie traversent l'air où elles vivent ; quels miasmes infects et délétères elles y respirent sans cesse : les jeunes intelligences surtout, qui sont les plus faibles, hélas ! et les plus obstinément comme les plus savamment attaquées ! Jamais il n'a mieux paru ce que dit l'Évangile, que le monde est

Digitized by Google

un grand scandale [1], et qu'il faut détester son esprit, briser ses jougs, rompre ses charmes, échapper à son influence, le fuir enfin comme il est tant de fois répété dans les Écritures. Mais où fuir, et quel sera notre abri contre lui ?

« O Maître », s'écriait saint Pierre en parlant à Jésus, « à qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle ! [2] » Et nous disons, nous, avec le psalmiste : « Mon « Dieu et mon Seigneur, voici que vous nous êtes devenu « un refuge » : *Domine, refugium factus es nobis* [3]. Rien n'est plus manifestement vain que le salut promis par les hommes [4]. Leur sagesse est à bout de voies ; et l'on dirait que, selon votre menace, vous avez commencé « de faire « d'eux une risée [5] ». Il n'y a qu'un seul nom de salut [6], ô Jésus ; et ce nom est le vôtre. Il n'y a qu'un seul abri, et cet abri, c'est vous. « O mon peuple, disait Dieu à Israël, retire-« toi dans le fond de ta maison, et restes-y caché jusqu'à ce « que mon indignation ait fini de passer : car voici que le « Seigneur va sortir du lieu où il habite pour visiter sur la « terre l'iniquité des hommes [7]. » Mais depuis que Jésus nous a dit : « Demeurez en moi, demeurez dans mon « amour [8] », notre demeure, ce n'est plus notre propre maison ; notre abri, ce n'est plus le rocher où se cacha Moïse pour se protéger contre la majesté de ce Dieu que nul ici-bas ne peut voir sans mourir [9] ; notre retraite, ce n'est même plus « le secret de la face de Dieu », où David voulait se dérober [10], retraite pourtant si haute, si assurée et si glorieuse. Notre retraite, notre abri, notre demeure, c'est le sacré Cœur de Jésus : ce Cœur qui, ouvert sur la croix, est resté ouvert dans la gloire ; ce Cœur où l'amour infini a son

1. Matth., XVIII, 7. — 2. Joann., VI, 69. — 3. Psalm. LXXXIX, 1.
4. Psalm. LIX, 13. — 5. Psalm. II, 4. — 6. Act., IV, 12.
7. Isa., XXVI, 20. — 8. Joann., XV, 4. 9. — 9. Exod., XXXIII, 22, 20.
10. Abscondes eos in abscondito faciei tuæ a conturbatione hominum. Psalm. XXX, 21.

Digitized by Google

foyer, et d'où la miséricorde, la tendresse, la pitié, le pardon, la grâce, tout ce dont nous avons tous besoin, enfin, découle à flots comme de sa source intarissable.

Vous en devez conclure que, trouvant dans ce Cœur divin une sécurité merveilleuse contre tous les maux du dehors, vous y trouverez aussi un remède infaillible à toutes les maladies du dedans. Car nous sommes tous malades, et de là viennent tous nos malheurs. Pourquoi accuser l'étranger ? pourquoi le redouter ? Notre plus grand ennemi, c'est nous-même. « Ta perte vient de toi, ô Israël [1]. » Nous sommes malades, nous languissons ; nous avons délaissé « la fontaine d'eau vive [2] »; nous avons dédaigné les nourritures divines, cette nourriture qui est la sainte doctrine catholique, cette nourriture que Dieu a mise pour nous dans les sacrements. Nos cœurs surtout sont malades, ces cœurs dont Notre-Seigneur nous dit que procède toute notre vie morale [3]. Les pensées de nos cœurs ne sont ni droites, ni éclairées, ni sages ; leurs affections ne sont ni pures, ni bien réglées ; nos cœurs tout entiers ont fléchi, parce que notre foi n'est plus ferme ; ils se sont affaissés vers la terre et passionnément épris de ses biens, parce que nous manquons d'espérance ; l'iniquité a été leur fruit quotidien, parce que notre charité s'est refroidie, sinon éteinte [4].

Le sacré Cœur de Jésus sera pour vous le remède à tous ces maux. Il est le trésor des expiations que tant d'offenses faites par vous à Dieu ont rendues nécessaires ; le trésor des grâces surnaturelles qui seules peuvent rétablir en vous l'intégrité de la justice chrétienne ; le trésor des vertus d'où vous devrez tirer les vôtres ; le trésor des exemples que Dieu vous propose à suivre, et par suite le

1. Ose., XIII, 9. — 2. Jerem., II, 13. — 3. Matth., XV, 19. — 4. Matth., XXIV, 12.

Digitized by Google

modèle achevé de cette parfaite conformité aux pensées et aux volontés divines qui est la condition et la cause des complaisances que Dieu prend dans ses créatures. Si vous vous consacrez sincèrement au sacré Cœur de Notre-Seigneur, vous vous engagez par là-même à l'honorer, à le prier, à l'imiter : de sorte que cette consécration peut et doit devenir pour vous tous un principe efficace de progrès spirituel, de transformation morale, de sainteté et de salut.

V. Enfin, nous dit le décret dont nous nous sommes surtout attaché à vous faire pénétrer le sens, nous trouverons encore, dans ce Cœur adoré du Sauveur, ces biens inestimables qui sont la patience, l'espérance et la consolation : une patience imperturbable, une espérance très-ferme, une consolation délicieuse : *Et in tribulationibus quibus hodie divexatur Ecclesia Christi patientiam, ac in omnibus angustiis firmissimam spem ac solatium.*

Et d'abord, la patience : cette patience nécessaire en tout temps [1], mais que les maux extraordinaires qui affligent l'Église et le monde rendent plus indispensable que jamais. En attendant du Cœur adorable de Jésus tout ce que le souverain pontife et l'Église en attendent, nous savons pourtant que ce que l'Ecriture nomme « le monde », ne changera point de nature ni d'esprit. « Le monde », nous dit saint Jean, « est tout entier établi dans le mal [2]. » Il y plonge par toutes ses racines, il y puise sa vie, il en tire sa séve. Être autrement, ce serait pour lui n'être plus. « L'Éthiopien « changera de peau », dit Dieu par Jérémie, « et la robe du « léopard cessera d'être tachetée, avant que vous fassiez « le bien, vous qui êtes les disciples du mal [3]. » Donc,

1. Hebr., x, 36. — 2. I Joann., v, 19. — 3. Jerem., xiii, 23.

Digitized by Google

jamais l'hérésie ne deviendra juste envers l'Église ; jamais l'orgueil ni l'avarice ne confesseront l'Évangile ; jamais la chair ne s'arrêtera de convoiter contre l'esprit [1] ; jamais les sectes impies, qui sont l'incarnation de cette triple concupiscence et la synagogue du démon, jamais, dis-je, ces sectes ne cesseront d'obéir à Satan, leur inspirateur et leur père, dont elles veulent fatalement contenter les désirs et faire aboutir les dessins [2]. Jusqu'au dernier des jours, la sainte famille de Dieu restera ici bas militante ; et « quicon-« que voudra vivre pieusement en Jésus-Christ, devra souffrir « la persécution [3] ». Ne nous faisons point illusion : ce n'est pas en approchant des derniers temps que nos luttes deviendront moins vives et les conditions de notre vie plus faciles. C'est alors, au contraire, que ceux qui garderont les commandements de Dieu et la foi de Jésus feront éclater en eux le prodige de « la patience des saints [4] ». Quoique Jésus ait toujours travaillé et souffert sur la terre, il n'a cependant subi qu'au terme desa course sa prin cipale et sanglante Passion. L'ordre suivi par le chef marque l'ordre imposé au corps ; et comme le Christ n'a consommé son œuvre et abattu tous ses ennemis que par le mystère de sa croix, l'Église non plus n'achèvera sa tâche et ne gagnera son dernier triomphe qu'en surmontant par une divine patience les suprêmes efforts de l'enfer. Donc, répéterons-nous avec l'apôtre : « Courons par la patience au combat qui nous est pro-« posé [5] ». Mais cette patience, difficile à l'homme autant qu'elle lui est nécessaire ; cette patience qui suppose et contient tant de vertus ; cette patience qui met le comble à nos mérites [6] et forme le dernier trait de notre ressemblance avec Jésus [7], notre consécration va nous don-

1. Gal., v, 17. — 2. Joan., viii, 44. — 3. II Tim., iii, 12.
4. Apoc., xiii, 10. — xiv, 12. — 5. Hebr. xii. 1. — 6. Jacob., i, 4. — 7. Heb., xii, 2.

Digitized by Google

ner un nouveau droit de la puiser dans son divin Cœur.

Nous y puiserons en même temps l'espérance, et, par la même raison, la consolation. « La tribulation produit la patience », dit saint Paul : de la patience, qui est la marque et le contrôle de Dieu sur nous, naît « l'espérance qui ne connaît « point le mécompte ; car la charité de Dieu est répandue « dans nos cœurs par l'Esprit saint qui nous a été donné [1] ». Courage, N. T.-C. F. ; c'est du Cœur de Jésus qu'ont jailli ces paroles : « Que votre cœur ne se trouble point : vous croyez « en Dieu, croyez aussi en moi.... Ne croyez-vous pas que « je suis en mon Père et que mon Père est en moi ?... Je « vous laisse la paix ; je vous donne ma paix ; je ne la « donne pas comme le monde la donne... Que votre cœur « n'ait ni trouble ni crainte... Si le siècle vous hait, sachez « qu'il m'a haï le premier. Si vous étiez du monde, le « monde, se reconnaissant en vous, vous aimerait ; mais « vous n'êtes plus de ce monde, ma grâce vous en a tirés : « c'est pourquoi vous êtes devenus l'objet nécessaire de sa « haine... Je vous ai dit ces choses afin que vous fondiez « sur moi votre paix... Il est vrai que vous serez exercés « et pressurés dans le monde ; mais ayez confiance : j'ai « vaincu le monde [2]. » Ce que Jésus disait à ses disciples, son Cœur vous le répétera, N. T.-C. F., au jour où vous allez vous consacrer à lui : car « le ciel et la terre passe- « ront, mais ses paroles à lui ne passeront jamais [3] ». Comme lui, elles demeurent et subsistent aux siècles des siècles [4].

VI. Que demanderons-nous, qu'espérerons-nous, N. T.-C.

1. Tribulatio patientiam operatur ; patientia autem probationem, probatio vero spem : spes autem non confundit : quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis. Rom., v, 4, 5.

2. Joan., XIV, XV, XVI. — 3. Matth., XXIV, 35. — 4. Psalm. CXVI, 2.

Digitized by Google

F. ? Ah ! nous verserons dans le Cœur de Jésus tant et tant de désirs qui tiennent nos cœurs sans cesse élevés vers lui. Est-ce que, d'un bout du monde à l'autre, les âmes fidèles ne se font pas écho, à l'heure présente, par le même sentiment des souffrances de l'Église, par l'expression des mêmes vœux et par une même attente des manifestations de la puissance d'en haut? La délivrance du pontife romain. de tant d'évêques et de prêtres emprisonnés et persécutés pour la justice ; la liberté de la parole et de tout le ministère ecclésiastique, le recrutement régulier de la milice sacerdotale, le rétablissement et le maintien des ordres religieux dans les conditions normales de leur existence ; l'humiliation des ennemis de la sainte Église, la confusion et la destruction des forces infernales conjurées contre elle ; la conversion des pécheurs, déjà heureusement commencée pour un grand nombre durant la première partie de cette année jubilaire ; le réveil des bons qui s'endorment dans le sommeil de l'apathie toutes les fois qu'il ne s'agit plus de leur intérêt personnel ; enfin, la résipiscence de ces chrétiens illusionnés qui s'obstinent encore à faire transiger Jésus-Christ avec Bélial, et qui demandent à l'Église de capituler là où son devoir est de combattre.

Oui, dans ce flanc de Jésus ouvert par la lance, dans ce Cœur d'où est sortie l'Église notre mère, allons tous puiser ce respect, cet amour, cette docilité dont l'Époux entend que nous soyons animés envers son épouse. Notre salut même temporel est à ce prix. L'expérience ne nous a-t-elle pas suffisament montré l'inanité des efforts des gens de bien, aussi longtemps qu'ils se meuvent et s'agitent en dehors de la sphère tracée par l'autorité doctrinale et pratique de l'Église ? Que parlez-vous de respect et d'amour là où n'est pas l'obéissance ? Entendez la réponse de l'Esprit saint:

« Les fils de la sagesse, l'assemblée des justes, c'est une

Digitized by Google

« nation qui se nomme obéissance et amour » : *Filii sapientiæ, ecclesia justorum : et natio illorum, obedientia et dilectio*[1] : obéissance d'abord, amour ensuite. « Enfants, écoutez le « jugement de votre père, et observez-le de telle sorte que « vous soyez sauvés ; car Dieu lui-même s'est rendu véné- « rable aux enfants dans la personne du père, et il a affermi « le jugement de la mère en le rendant conforme à son « propre jugement [2]. » Ces paroles sont vraies à la lettre quand il s'agit de l'autorité suprême de l'Église et de son chef. Donc, vous dirons-nous avec l'apôtre saint Pierre, « montrez-vous des fils d'obéissance, et ne restez pas éter- « nellement configurés selon le moule des vieux préjugés « de votre ignorance » : *Quasi filii obedientiæ, non configurati prioribus ignorantiæ vestræ desideriis* [3]. Cœur de Jésus, à cette condition nous obtiendrons de vous le rétablissement glorieux de notre chère patrie, de cette France, votre nation privilégiée, laquelle, comme Jacob et comme son fils Joseph, n'est jalousée et poursuivie que parce que, nonobstant ses fautes, elle porte encore au front, jusque dans ses jours d'abaissement et d'épreuve, les signes de la bénédiction divine, et que le Christ ne lui a pas retiré le mandat de soutenir sa cause et d'accomplir ses œuvres.

VII. Les conceptions de Dieu valent mieux que les projets des hommes : gardons-nous donc d'être esclaves de nos propres vouloirs à l'encontre des indices survenus de la volonté divine. La voix du chef de l'Église a désigné pour l'univers catholique un jour de consécration générale au Cœur miséricordieux de Jésus, ou, pour mieux dire, c'est le divin Sauveur lui-même qui a prédestiné ce jour depuis deux siècles. Qui donc aurait la présomption d'en indiquer

1 Eccli. III, 1. — 2. Ibid., 2, 3. — 3. I Petr., I, 14.

Digitized by Google

un meilleur, ou seulement d'en choisir un autre, pour la consécration de notre pays à ce Cœur pieux et compatissant ? C'est pourquoi nous saluons comme providentielle une coïncidence possible, et désormais assurée, nous dit-on.

Nous avions vu naître, dans notre cité même, durant les jours de l'invasion et de la guerre civile, la première pensée d'un Vœu national qui se manifesterait par la construction d'une église dédiée au sacré Cœur de Jésus sur l'une des hauteurs de la capitale de la France. Cette généreuse et sainte idée a fait son chemin. Nous nous réjouissons que la base du monument doive être posée et bénite au jour même où, sur tous les points de la chrétienté, les peuples et les pasteurs se placeront sous le patronage du Cœur de Jésus. Si des raisons accessoires ont pu contribuer à ce résultat, elles ont, à l'insu des hommes, servi les desseins de Dieu. Déjà très-grande par elle-même, et par toutes les catégories sociales qui y seront représentées, la solennité qui se prépare pouvait-elle atteindre de plus grandes proportions qu'en s'effectuant ainsi en union morale avec ce qui s'accomplira en ce même jour à Rome et dans le monde entier? Pie IX, et tout l'épiscopat catholique, prosternés devant le Cœur de Jésus, uniront leurs mains aux mains du vénérable archevêque de Paris, et le vœu de la France va devenir le vœu des fidèles de toute la terre.

« Approchons-nous donc, avec un cœur sincère, dans la « plénitude de la foi, le cœur purifié des souillures de la « mauvaise conscience, demeurant fermes et inébranlable « dans la profession que nous avons faite d'espérer, puis « que celui qui a promis est fidèle; et ayons les yeux les uns « sur les autres, pour nous entre-provoquer à la charité et « aux bonnes œuvres, ne nous tenant point à l'écart des « saintes assemblées, ainsi que font quelques-uns, mais « nous serrant les uns contre les autres pour nous exhor-

Digitized by Google

« ter et nous consoler mutuellement, et cela d'autant plus « qu'il paraîtra davantage que le jour approche [1]. »

A CES CAUSES, etc. [2].

1. Accedamus ergo cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala ; teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem (fidelis enim est qui repromisit) ; et consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum : non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem. Hebr., X, 22-25.

2. Après la bénédiction, avant de renfermer le très-saint Sacrement, on chantera, à l'occasion de la trentième année commençante du pontificat de notre très-saint père le pape Pie IX, le psaume *Exaudiat*, avec les versets et répons : ℣. *Inveni virum secundum Cor meum*, ℟. *Qui faciet omnes voluntates meas* (Act. XIII, 22), et l'oraison accoutumée : *Deus, omnium fidelium.*

Digitized by Google

IX

ALLOCUTION

PRONONCÉE

DANS LA CÉRÉMONIE DE CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE

DES PÈRES DES SACRÉS-CŒURS

A POITIERS.

(VI JUIN MDCCCLXXV.)

Domus sanctificationis nostræ et gloriæ nostræ, ubi laudaverunt te patres nostri.

C'est ici la maison de notre sanctification et de notre gloire, où nos pères ont chanté vos louanges.

ISA., LXIV, 11.

MES RÉVÉRENDS PÈRES,

I. Les fatigues d'une solennité aussi longue qu'est la consécration d'une église ne permettent guère le discours au consécrateur. Mais quand il se mêle tant de joie à la fatigue, comment n'en pas laisser jaillir quelques accents au dehors ?

Cette maison du Seigneur que nous venons de bénir avec toutes les pompes de la liturgie catholique, est l'une des plus spacieuses, l'une des plus belles que nous

Digitized by Google

ayons consacrées. En pouvait-il être autrement, mes chers Pères, puisqu'elle est le monument de votre piété filiale, et qu'elle couronne le berceau même de votre famille religieuse? Ah ! pouvez-vous dire, c'est ici le lieu de nos origines bénies ; c'est ici que le ciel a ouvert la source de sanctification dont nous sommes issus ; nos titres de noblesse et de gloire sont là : *Domus sanctificationis nostræ et gloriæ nostræ*. Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, c'est ici que nos fondateurs, c'est ici que les premiers pères, que les premières mères de notre congrégation ont commencé de vous honorer et de se placer sous vos patronages sacrés : *ubi laudaverunt te patres nostri.*

II. Enfant de l'Église de Poitiers, Pierre Coudrin, du pauvre réduit où il se cachait dans le manoir de la Mothe d'Usseau durant les premiers jours de la terreur, avait prophétiquement entrevu l'avenir que Dieu lui réservait. Ces moissonneurs, ces moissonneuses qui travaillaient de concert dans la campagne ouverte devant ses yeux, la lumière d'en haut lui avait montré en eux et en elles une double phalange d'ouvriers et d'ouvrières évangéliques dont il serait le chef, et qui travailleraient à l'envi à la moisson des âmes.

En attendant que la volonté de Dieu se manifestât sur cette œuvre, voici qu'à l'exemple de Caprais, le prêtre poitevin est pris de honte à la nouvelle que de timides vierges affrontent dans la cité toute la fureur des bourreaux, tandis que lui cherche sa sécurité dans la retraite[1]. Il vient se jeter au milieu du péril. Montbernage, dont l'histoire a été si bien racontée[2], transmettra jusqu'à la dernière postérité le souvenir de ces exploits de jour et de nuit par lesquels, dé-

1. *Voir* T. III, p. 486.
2. *Le faubourg de Montbernage pendant la Révolution*, par M. Th. de Coursac, 2e édit., 1859.

Digitized by Google

guisé sous divers noms et sous toutes sortes de costumes et de professions, le confesseur de la foi se multipliait pour le salut des âmes, toujours à la veille de tomber au pouvoir des ennemis, et toujours arraché miraculeusement de leurs mains.

Mais au plus fort même de la tempête, quelque chose de plus secret, de plus intime était l'objet de ses soins. Parmi ce déluge de crimes, un besoin d'expiation se faisait sentir; et tandis que des milliers de prêtres et de religieux tombaient sous la hache révolutionnaire, le germe d'une nouvelle milice apostolique se dégageait peu à peu de cette mer de sang. La première fois que Pierre Coudrin pénétra dans l'enceinte de cette « Grand' Maison », à l'achat de laquelle Madame Henriette Aymer de la Chevallerie avait consacré sa fortune, il lui échappa de dire : « Ah ! c'est bien là ce que j'avais vu ».

III. Là, en effet, prit naissance la double famille sacerdotale et virginale qui devait travailler dans le vaste champ du Seigneur. Qui pourrait dire la ferveur de ces premiers commencements, alors que, pour se dérober à l'impiété des hommes, Jésus-Christ était obligé de chercher d'autres voiles que ceux du sacrement ? Ces ruelles étroites, ces portes de derrière ouvrant sur les jardins, combien de fois elles furent témoins des allées et des venues nocturnes du prêtre portant les saintes hosties sous ses vêtements d'emprunt ! Pendant ce temps-là même, l'œuvre de Dieu croissait et se développait ; et, parmi les frayeurs et les alertes qui renaissaient à tout instant, les cœurs goûtaient pourtant les douceurs d'une sainte consolation et la paix intérieure de l'Esprit saint. Ainsi en était-il de l'Église naissante : *Ecclesia quidem ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur* [1].

1. Act., IX, 31.

Digitized by Google

Ce qui est sorti de là, je n'ai point à le dire. Le grain de sénevé est devenu un grand arbre, qui a étendu ses branches au loin, et à l'ombre duquel les oiseaux du ciel sont venus se reposer[1]. Que dis-je? comme Abraham, qui avait été constitué le père de plusieurs nations[2], le berceau des Hautes-Treilles contenait en germe plusieurs grandes familles religieuses, qui allaient naître et grandir chacune de leur côté.

Les actes des apôtres nous ont appris les fruits multipliés de la séparation de Paul et de Barnabé [3]. Que la mère Suzanne Geoffroy s'en aille ici et là, et finisse par devenir une des premières colonnes du grand et merveilleux édifice de la société des Dames du Sacré-Cœur de Jésus ; que la sœur Elisabeth Bichier des Ages retourne se placer sous la direction du saint prêtre à qui Dieu la réserve pour compagne dans la création du précieux institut des Filles de la Croix : c'est l'Esprit saint lui-même qui préside à ce triage. Avec ce qui reste, l'œuvre locale saura vivre et se développer. Attendez seulement quelques années : ce n'est pas uniquement dans la capitale et dans les provinces reculées de la France, c'est jusque dans les parties les plus lointaines du nouveau monde que vont s'étendre ses ramifications. La petite fontaine s'est accrue et changée en un fleuve qui a couvert la superficie de la terre [4]. Puis, quand ce ne sera plus assez au gré du Seigneur que cet institut lui ait fourni des légions de prêtres et de vierges, d'apôtres et de confesseurs, il lui demandera des martyrs; et l'on verra les palmes cueillies sur tant de rivages divers s'illuminer de l'auréole des quatre victimes de la rue Haxo[5].

1. Matth., XIII, 31, 32.
2. Gen, XXVII, 4, 5. — 3. Act., XV, 39, 40.
4. Esther, X, 6.
5. *Les Martyrs de Picpus*, par le Père Benoît Perdereau. Paris, Ad. Josse, 1871.

Digitized by Google

IV. Mes révérends Pères, vous faites aujourd'hui ce que fait toujours avec bonheur l'homme que ses destinées ont emporté sur des théâtres lointains. Quelque extension qu'ait prise son existence, si haut que la fortune l'ait élevé et que son mérite l'ait fait parvenir, l'homme revient toujours avec émotion, avec délice, vers son point de départ, vers le lieu de sa naissance, vers la maison confidente de ses premières joies et de ses premières épreuves. Il était donc selon l'ordre qu'une église fut bâtie ici dans des proportions au-dessus de l'ordinaire. C'est pourquoi, à travers le fait accompli, bénissez désormais le résultat voulu de Dieu.

Cette église est la quatre vingt-treizième qu'il m'est donné de consacrer. Partout ailleurs j'aurais passé sous silence ce chiffre sinistre et marqué par tant de souvenirs néfastes. Dans cette enceinte sacrée c'est un souvenir opportun, un souvenir doux et consolant. Car, je l'ai dit, c'est à cette date même que se rattachent l'origine de l'œuvre réparatrice de la société des Cœurs sacrés de Jésus et de Marie. Le manteau de flammes sous lequel je vous vois agenouillés devant l'hostie du tabernacle, m'apparaît comme teint et fumant du sang le plus pur de la France ; j'y reconnais l'emblème des ardeurs qui embrasaient ici tant d'âmes ferventes et généreuses en face des crimes qui épouvantaient le monde ; et je demande à celui dont vous avez le droit de dire, plus que personne, qu'il est pour vous un époux de sang : *Sponsus sanguinum tu mihi es*[1], de tenir toujours vos cœurs collés à son Cœur et au Cœur de sa divine Mère dans ce sentiment et cet acte de perpétuelle réparation et de vivante amende honorable qui sont le propre caractère et la fin spéciale de votre institut.

Vous m'avez demandé de dédier ce temple à Notre-Dame

1. Exod.. IV, 25

Digitized by Google

de la Paix. Votre société était née dans les jours de trouble à Poitiers. Son centre ayant été transféré à Paris dans une enceinte plus ensanglantée qu'aucune autre, il plut à la divine Providence de poser au milieu de vous, sur le sol qui avait été un des principaux théâtres de la terreur, l'image antique et vénérée de Notre-Dame de la Paix. Ah! que le vocable donné aujourd'hui à cette maison du Seigneur soit pour notre temps et notre génération un vocable prophétique, et qu'enfin la paix se fasse de nos jours : *et fieri pacem in diebus nostris* [1]. Amen.

1. Eccli., L, 25.

Digitized by Google

X

HOMÉLIE

PRONONCÉE

AU COLLÉGE DE SAINT-JOSEPH DE POITIERS,

LE XXI JUIN MDCCCLXXV,

DEUXIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE L'INAUGURATION

PREMIÈRE DE LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR [1].

Inveni virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.
J'ai trouvé un homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés.
ACT., XIII, 22.

MES RÉVÉRENDS PÈRES ET MES CHERS ENFANTS,

I. Si je me suis entouré aujourd'hui de toute la pompe réservée à la célébration de la messe pontificale, j'y ai été mû par des considérations particulières. Avant tout, c'est aujourd'hui la fête de cet admirable patron de la jeunesse, saint Louis de Gonzague, le modèle des étudiants comme des

1. Cette homélie, ainsi que l'allocution précédente, sont reproduites d'après l'analyse faite par les Pères de l'un et l'autre établissement.

Digitized by Google

novices et des jeunes profès de la compagnie de Jésus; ange du ciel dans un corps mortel ; objet d'admiration et d'imitation pour chacun de vous; à l'école duquel vous apprendrez, en ce jour où vous recevez le caractère des parfaits chrétiens, jusqu'où la vigilance est nécessaire même aux natures les plus privilégiées, à quel point le jeune homme est tenu d'observer tous les mouvements de son cœur, et de placer comme une garde et une sentinelle de sûreté à la porte de ses sens, s'il veut s'affermir dans la vertu et triompher de toutes les inclinations perverses.

Ce n'est pas toutefois à ce jeune saint que je prétends surtout appliquer mon texte, et ce n'est pas à lui que se rapporte la splendeur inusitée de cette solennité. Sans doute les paroles que j'ai alléguées peuvent lui convenir. Dieu put dire de saint Louis de Gonzague : *Inveni virum juxta cor meum :* « J'ai trouvé un homme « selon mon cœur ». Un homme : car, malgré son jeune âge, il en a montré la sagesse en foulant aux pieds les richesses et les honneurs du monde dont l'éclat menteur a d'ordinaire tant d'attraits pour les jeunes gens. Un homme selon le cœur de Dieu : car ce fut pour son amour qu'il quitta la maison paternelle et renonça à tous les avantages d'une naissance illustre. Et cet homme a accompli toutes les volontés de Dieu sur lui: volontés de précepte par l'exacte observance des commandements et la pratique des vertus auxquelles ils obligent ; volontés de conseil par la fidélité avec laquelle, malgré mille obstacles, il a suivi la vocation et embrassé les exercices de l'état religieux.

Mais, encore une fois, ma pensée s'est portée ailleurs, et d'autres considérations vont s'offrir à nous aujourd'hui.

II. L'homme qu'à pareil jour, il y a deux cents ans, Dieu trouva sous sa main en ce vingt et un juin, ce fut un autre enfant de saint Ignace, auquel il sera permis, j'en ai la con-

Digitized by Google

fiance, de rendre tôt ou tard un culte public. Je veux parler du Père Claude de la Colombière : homme selon le cœur de Dieu, ayant la mission de faire prévaloir dans l'Église une des plus miséricordieuses volontés du Seigneur Jésus, et fidèle exécuteur de cette volonté; homme en qui l'on peut admirer l'orateur, l'écrivain, l'apôtre, mais qui fut par-dessus tout l'élu du Cœur de Jésus, l'homme de son choix, tout comme la pieuse Marguerite-Marie fut la vierge choisie pour cette grande mission.

Des ouvertures avaient été faites plus d'une fois à l'humble et fervente religieuse durant les heures de l'oraison ; à plusieurs reprises, les préludes de sa mission avaient été posés. Mais, selon que le Seigneur le lui avait manifesté d'avance, il fallait attendre le moment où un auxiliaire lui serait envoyé du ciel.

Or, le Seigneur ayant de nouveau apparu à sa servante, en un jour de l'octave du Saint-Sacrement que toutes sortes d'indices fixent au dimanche seize juin mil six cent soixante quinze, son langage devint plus précis, et il marqua le vendredi après cette même octave, comme le jour où il voulait être honoré dans toute l'Église par une fête spéciale en l'honneur de son Cœur.

A quoi la vierge de Paray se permit de faire son objection, comme autrefois la Vierge de Nazareth : *Quomodo fiet istud* [1] : « Comment cela se fera-t-il ? » Comment une pauvre fille, du fond de son monastère, pourra-t-elle établir et répandre dans le monde entier une dévotion nouvelle?

« Adresse-toi, lui fut-il répondu, à mon serviteur le Père de la Colombière : il est l'instrument destiné à la propagation de ce culte. Qu'il ne se décourage pas pour toutes les difficultés qu'il rencontrera : il n'en manquera pas ; mais celui-là est tout-puissant qui se défie de lui-même pour se confier entièrement en moi. »

1. Luc., I, 34.

Digitized by Google

Et cet homme de Dieu, amené providentiellement à Paray, divinement éclairé d'en haut, se mit incontinent à l'œuvre. Dès ce vendredi, qui tombait comme aujourd'hui le vingt et un juin, en union avec la bienheureuse et quelques saintes âmes initiées à ses secrets, il fit sa propre consécration et son abandon entier au Cœur de Jésus, promettant d'être à ses ordres pour le triomphe de toutes ses volontés. Le Seigneur avait trouvé l'homme selon son Cœur, disposé à servir ses vues. De ce jour-là même, la fête du Sacré-Cœur était instituée sous le regard de Dieu et de ses anges. Sans doute elle n'existait que dans des proportions imparfaites devant les hommes. Avant d'en venir à une existence publique, canonique, il fallait du temps, beaucoup de temps. On peut se demander même si, jusque-là, plusieurs des actes accomplis n'étaient pas des infractions au moins matérielles aux règles communes. Mais si une fête, pour s'établir, a besoin, dans le cours ordinaire des choses, non pas seulement de l'approbation épiscopale, mais de l'autorisation du pontife romain, il ne faut pas oublier qu'au-dessus des évêques, au-dessus du pape, vicaire de Jésus-Christ, il y a Jésus-Christ lui-même, qui peut, quand il le veut, se servir des voies extraordinaires pour déterminer dans son Église un progrès de la piété chrétienne. L'Église elle-même est assistée d'en haut pour reconnaître et juger ces cas d'exception. Elle attend, elle écoute, elle examine en silence; elle étudie les doctrines, elle éprouve les esprits. Ainsi a-t-il fallu près de cent ans avant que le saint-siége se prononçât d'abord par de simples concessions limitées. Mais, parce que Dieu la voulait, cette dévotion a toujours progressé, toujours grandi, progressé à travers les obstacles, grandi au moyen des contradictions. Et voici qu'après deux siècles c'est la dévotion la plus explicitement autorisée, la plus directement encouragée par l'Église; le pontife romain, l'épiscopat catholique

Digitized by Google

tout entier s'y emploient. Quelle manifestation que celle de l'univers entier appelé dimanche dernier devant les autels du Cœur de Jésus par un décret pontifical ! Et pour vous, mes Pères, quelle douce coïncidence aujourd'hui que cette rencontre de l'institution première de la solennité du Sacré-Cœur avec la fête d'un des saints les plus chers à votre famille religieuse ! Ce sera l'éternel honneur de la société de Jésus, comme de l'ordre de la Visitation, d'avoir servi d'organe et d'interprète des volontés du Seigneur pour cette grande entreprise. Ignace de Loyola et François de Sales ont également tressailli devant le trône de Dieu en voyant leur postérité spirituelle honorée de ce glorieux apostolat ; et votre compagnie, mes Pères, peut oublier deux siècles de persécution, d'exils, d'injustices, en contemplant aujourd'hui le résultat final de la mission confiée jadis à l'un de ses fils.

III. Nous ne pouvons pas oublier que c'est Pie IX qui a procuré tant de retentissement à ce second anniversaire centenaire. C'est pourquoi, à lui aussi s'appliquent d'elles-mêmes, et nous les lui avons appliquées déjà [1], les paroles de mon texte : *Inveni virum secundum cor meum*. L'homme selon mon cœur, je l'ai trouvé, oui, à cette date de l'apparition, jour où il a été élu ; je l'ai trouvé, oui, à cette date de l'institution première de la solennité, jour où il a été intronisé. Et c'est ainsi, selon le beau langage de la liturgie, c'est ainsi que Dieu, avec son regard qui embrasse toutes choses, les dispose providentiellement de loin, et fait concorder les événements avec les temps auxquels ils s'adaptent. Le pontife qui mériterait le nom de pontife du Sacré-Cœur ; Pie IX qui donnerait le sceau de la consécration souveraine à cette dévotion en rendant obliga-

1. Homélie prononcée à l'occasion du XXV^e^ anniversaire de l'élection de Pie IX, 16 juin 1871. *Voir* T. VII, p. 161 et suiv.

Digitized by Google

toire pour toute l'Église ce qui jusque-là n'était encore que facultatif ou local; Pie IX qui, en plaçant sur les autels la bienheureuse Marguerite-Marie, sanctionnerait authentiquement la mission dont elle a été investie; Pie IX qui accomplirait toutes les volontés du Seigneur, et surtout celle qu'il avait manifestée à la vierge de Paray de voir son Cœur spécialement honoré de tout l'univers chrétien; Pie IX qui, en conséquence, ordonnerait la consécration du monde catholique tout entier au Cœur adorable de Jésus à l'occasion du second centenaire de la révélation de Paray-le-Monial: le ciel a voulu que le jour natal de son pontificat suprême fût ce même seize juin, et que la solennité de son inauguration papale se rencontrât avec celle de l'inauguration première de la fête du Sacré-Cœur, le vingt et un du même mois! Desseins profonds de l'éternelle sagesse, qui sont en même temps des gages de tout ce que le Seigneur Jésus réserverait de protection, d'appui et de force à ce favori de son Cœur...

N'oubliez jamais, mes chers enfants, ces dates mémorables et significatives. Faites en sorte que le divin Sauveur puisse dire de chacun de vous: *Inveni virum secundum cor meum*, en vous montrant toujours, comme Louis de Gonzague, les serviteurs fidèles de son Cœur, et en vous faisant, chacun dans la sphère où Dieu vous placera, les propagateurs de son culte, à l'imitation de Claude de la Colombière.

Mes révérends Pères, cette assistance me pardonnera si je dis que, venant ici d'ordinaire pour vos élèves, je suis venu surtout cette fois pour leurs maîtres. Après le soin que vous prenez de former les cœurs de ces enfants à la piété, et d'orner leurs esprits des trésors de la science, j'ai souvent admiré l'attention plus que paternelle que vous mettez à leur adoucir le travail en leur ménageant des récréations et des fêtes. Des fêtes, mes bien chers Pères, vous en donnez aux autres; mais le monde vous en fait peu à vous. Or, le

Digitized by Google

ciel, à votre insu, vous en avait ménagé une le vingt et un juin seize cent soixante-quinze ; et ce qui vient de s'accomplir au bout de deux siècles vous fait une loi de ranger désormais cette date, à un double titre, parmi les plus précieuses de votre histoire. Si jamais on avait pu vous reprocher comme audacieuse votre appellation de compagnie de Jésus, la date du vingt et un juin vous absout : vous êtes, non-seulement de la compagnie, mais de la famille de Celui qui par vous a revélé son Cœur à la terre. En ce jour donc, que le Seigneur a spécialement fait pour vous et par vous, il nous sied à tous de nous réjouir et d'être dans l'allégresse: *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea* [1]. Amen.

1. Ps. CXVII, 24.

Digitized by Google

XI

LETTRE CIRCULAIRE

QUI ORDONNE UNE QUÊTE ET DES PRIÈRES POUR LES VICTIMES DES INONDATIONS DU MIDI.

(XXIX JUIN MDCCCLXV.)

MONSIEUR LE CURÉ,

Une partie notable du midi de la France offre en ce moment le spectacle de calamités indescriptibles. La nation *entière* s'en est émue. Avec le courage que tous lui reconnaissent, l'illustre homme de guerre qui préside au gouvernement du pays vient de parcourir, en prodiguant les marques personnelles de son dévouement généreux, ce vaste théâtre de désolation et de ruines, plus horrible à contempler qu'aucun champ de bataille.

Toute une grande contrée peut répéter en ce moment la *triste* lamentation du prophète : « Seigneur, vous m'avez « jeté au plus avant et comme dans le cœur de la mer ; le

Digitized by Google

« fleuve m'a investi de partout; tous vos gouffres et vos « flots ont passé sur moi ; les eaux ont envahi jusqu'aux « profondeurs de mon âme ; l'abîme a formé autour de moi « une circonvallation ; un déluge de vagues a couvert ma « tête [1]. »

Mais, comme le prophète aussi, elle a hâte d'ajouter : « Dans l'angoisse extrême de mon âme, j'ai eu souvenir de « vous, ô Seigneur : que ma prière vienne jusqu'à vous « jusqu'à votre temple saint [2]. »

Oui, vraiment, nos temples sacrés entendront les cris d'alarme et de détresse de tant et tant de victimes. Pour celles hélas ! trop nombreuses qui ont trouvé la mort dans ce cataclysme effroyable, ou qui l'ont volontairement affrontée en se sacrifiant au salut des autres, nos prières monteront vers le ciel, et les introduiront dans le lieu du repos, de la lumière et de la paix. A celles qui, après avoir échappé au trépas, se trouvent en proie à une misère plus affreuse que la mort même, nos larges offrandes iront porter sans retard de premiers adoucissements. Déjà les pouvoirs publics ont voté d'importants secours. La générosité, qui est la vertu naturelle des cœurs français multiplie d'heure en heure les dons spontanés. Le sentiment religieux ajoutant ses inspirations à celles du patriotisme, nos frères infortunés reconnaîtront que la sympathie qui s'attache à eux ne s'arrête pas à de stériles démonstrations, mais qu'elle dicte des actes plus significatifs que toutes les paroles, et ils diront avec le submergé des plages de Joppé : « J'ai crié du milieu de ma tribulation

1. Et projecisti me in profundum, in corde maris ; et flumen circumdedit me : omnes gurgites tui et fluctus tui super me transierunt... Circumdederunt me aquæ usque ad animam : abyssus vallavit me, pelagus operuit caput meum. Jon., II, 4, 6.

2. Cum angustiaretur in me anima mea, Domini recordatus sum : ut veniat ad te oratio mea, ad templum sanctum tuum. Ibid., 8.

Digitized by Google

« vers le Seigneur, et il m'a exaucé ; j'ai crié des entrailles « de l'abîme, et ma voix a été entendue [1]. »

Ce n'est pas le premier appel que nous faisons à la compassion publique pour ce même genre de désastre : heureusement la charité ne se lasse point et ne va pas en diminuant. Depuis trente ans, les débordements des fleuves sont devenus pour notre pays comme un mal chronique, dont le retour affecte un caractère effrayant de régularité. Le fléau, cette fois, n'a pas même attendu l'expiration de la période décennale. « Est-ce donc contre les fleuves que « vous êtes irrité, Seigneur ? est-ce sur les fleuves que « s'exerce votre colère, et sur les eaux que tombe votre « indignation [2] ? » Non, les éléments ne sont point coupables, et si l'homme était demeuré fidèle, ils n'auraient pas eu le pouvoir de lui nuire. « Humilions-nous donc sous la « main puissante de Dieu », et reconnaissons que, tous tant que nous sommes, nous avons péché contre lui; nous mériterons par là « qu'il nous relève au jour de la « visite [3] ».

A ces causes, etc.

1. Et dixit : Clamavi de tribulatione ad Dominum, et exaudivit me : de ventre inferi, et exaudisti vocem meam. Ibid., 3.

2. Numquid in fluminibus iratus es, Domine aut in fluminibus furor tuus? vel in mari indignatio tua ? Habac., III, 8.

3. Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis. II Petr. V, 6.

Digitized by Google

XII

ENTRETIENS AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE ET DU XX^e^ SYNODE DIOCÉSAIN :

SUR LA DISCUSSION RELATIVE A LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ETC.

(VII-XIII JUILLET MDCCCLXXV.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Sachant que c'est mon désir, vous avez demandé presque unanimement à être internes au séminaire pendant les exercices spirituels qui viennent de commencer. Votre propre expérience vous a conduits à reconnaître que c'est le seul moyen de faire la retraite sérieusement et avec fruit. Pour la première fois, cette grande salle des exercices, le réfectoire, la chapelle elle-même se sont trouvés insuffisants. Le fait de cette année nécessite donc un agrandissement plus d'une fois annoncé, et qui est désormais en voie d'exécution.

Digitized by Google

Un des motifs qui vous ont excité est écrit dans la lettre apostolique d'indiction du jubilé universel accordé par le saint-père. « Pour opérer dans le peuple de Dieu les fruits « désirables de sanctification,... il sera très-profitable au « bien commun, partout où cela se pourra, que les prêtres « eux-mêmes donnent au peuple chrétien l'exemple de la « dévotion et de la piété, renouvelant au moyen d'exer- « cices spirituels l'esprit de leur sainte vocation, et par là « se rendant aptes à remplir plus efficacement les devoirs « de leur charge et à procurer de saintes missions à leur « peuple. » C'est qu'en effet notre puissance de sanctification dépend grandement de notre propre sainteté. Si énergique que soit la grâce par elle-même, et indépendamment de la valeur des canaux au moyen desquels elle se communique, il arrive pourtant, selon les voies ordinaires, qu'elle emprunte une partie de son action à la vertu de ses ministres. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont réservé les prédications du jubilé pour la seconde période de ce saint temps. S'étant appliqués à en gagner pleinement la grâce pour eux-mêmes, leur voix aura plus de puissance pour la faire gagner à leurs ouailles. Et quant à ceux dans les paroisses desquels les exercices publics ont eu lieu déjà, la présente retraite pastorale leur offre encore une ressource personnelle qui n'est pas à négliger. Que de fois, hélas ! occupés nuit et jour au service spirituel du prochain, nous avons à nous demander si nous avons eu soin de notre propre âme autant que de celle de nos frères ! L'apôtre redoutait, après avoir prêché les autres, d'être lui-même réprouvé : *ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar* [1]. Quel malheur pour nous si nous ne participions pas aux profits spirituels dont les autres s'enrichissent par nos soins !

C'est pourquoi, à l'usage de ceux d'entre vous qui n'au-

1. I Corinth., IX, 27.

Digitized by Google

raient pas encore fait leur jubilé, ou qui craindraient de l'avoir fait trop imparfaitement, je me suis muni d'un indult apostolique. En vertu de cet indult, je puis substituer à l'obligation des quinze visites d'églises les exercices de la présente retraite, à la seule condition d'une visite aux trois églises de Notre-Dame, de Sainte-Radegonde et de Saint-Pierre, visite faite en particulier ou par groupes. Et, pour y mettre de l'ordre et de la précision, demain jeudi, après le souper, ceux qui le voudront pourront s'unir à moi. Ayant récité d'abord les cinq *Pater* et *Ave* dans la chapelle du séminaire, ils se rendront ensuite aux trois églises que je viens d'indiquer, d'où ils rentreront encore à temps pour la prière du soir et le sujet d'oraison. Le principal fruit de cette semaine de bénédiction devant être une absolution reçue dans un cœur soigneusement préparé, chacun de nous aura plus de confiance d'avoir pu gagner pour son compte l'indulgence jubilaire, qui est la rémission plénière des peines dues aux péchés déjà pardonnés.

II. Ce qui augmente encore l'impression de grâce sous laquelle vous êtes placés, mes dignes frères, ce sont les faveurs célestes attachées à ce second anniversaire séculaire de l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur. Pour les yeux attentifs à suivre le développement des choses de Dieu, quel merveilleux épanouissement accompli dans cet espace de deux siècles ! Qu'on compare le seize et le vingt et un juin mil six cent soixante quinze avec les mêmes dates en mil huit cent soixante quinze. Le seize juin de l'an mil six cent soixante quinze (date établie par des inductions historiques assez sérieuses pour que le saint-siége l'ait adoptée dans son décret) : apparition de Notre-Seigneur et manifestation de sa volonté par rapport au culte et à la fête du Sacré-Cœur. Le vingt et un juin suivant (date certaine du vendredi après l'octave de la Fête-Dieu) : première introduction du culte et de la fête du Sacré-Cœur. Mais alors

Digitized by Google

tout se passe à huis clos et dans le silence. Au dix-neuvième siècle, au contraire, le seize juin, par suite de l'intervention officielle du siége apostolique, amène tous les diocèses de la chrétienté devant les autels du Cœur sacré de Jésus, et l'apparition solitaire de Paray se trouve ainsi transformée en une manifestation universelle du peuple chrétien. Enfin, chose remarquable et déjà remarquée, cette date du seize juin se trouve être celle de l'élection du pape qui, après trente ans de pontificat, vient de l'immortaliser par un acte solennel ; comme pareillement la date du vingt et un juin se trouve être celle de son intronisation et de son couronnement. Coïncidences merveilleuses, où il est difficile de ne pas reconnaître l'action suivie de cette providence surnaturelle qui veille et préside aux développements de la religion et de l'Église.

Nous nous sommes donné à nous-même la consolation et la joie de célébrer cette année avec les Pères de la compagnie de Jésus cet anniversaire du vingt et un juin, désormais inscrit parmi les grands jours de leur histoire : jour où l'un des leurs, par l'ordre de Dieu, posa dans l'ombre et le mystère la première base de ce qui devait prendre une si grande et si magnifique extension. Oui, tandis que tous les folliculaires et la plupart des orateurs politiques des deux chambres n'ont cessé de vomir, en ces derniers jours, les outrages et les menaces à l'adresse des Jésuites, suspects de savoir trop bien tirer parti de la liberté d'enseignement, il nous était doux de nous unir à eux pour nous reporter par la pensée vers cette humble cité de Paray, devenue avec Montmartre le lieu le plus cher à leur souvenir. Il convenait que les apôtres du Sacré-Cœur fussent ceux-là mêmes qui avaient pour mission de combattre sous toutes les formes la funeste hérésie du temps. Le jansénisme a été réfuté par voie de discussion, condamné par voie d'autorité : savants écrits polémiques et doctrinaux, lettres pas-

Digitized by Google

torales, constitutions et bulles apostoliques, formulaires et déclarations, etc. Malgré tout, on vit se succéder sans relâche des résistances opiniâtres et sournoises : appelants, réappelants, partisans du silence respectueux, que sais-je? Le grand remède envoyé d'en haut, la réfutation pratique pieuse, populaire, ce fut le culte du Sacré-Cœur. En face de ce christianisme amoindri, amaigri, réduit à l'état de squelette, que Port-Royal avait réussi à mettre en honneur, voyez s'épanouir le vrai et vivant christianisme dans toute la pureté de son esprit, dans toute l'opulence de sa doctrine, dans toute sa chaleur de tendresse et d'amour : « Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes » ! Saint François de Sales, par sa parole et ses écrits, avait fourni l'antidote anticipé de l'hérésie jansénienne : l'une de ses filles, Marguerite-Marie, est élue de Dieu pour révéler le culte du Sacré-Cœur. La société de Jésus devait se montrer l'adversaire constante et victorieuse de cette hérésie froide et desséchante : un de ses membres, Claude la Colombière, est l'instrument prédestiné pour l'établissement de cette fête et de cette dévotion. C'est là une gloire qu'il faut payer et qu'on doit se consoler d'avoir à payer chèrement. Aussi, à l'heure où le monde entier retentit de cantiques et d'hommages au Sacré-Cœur, est-il naturel que l'enfer se venge en aboyant et faisant aboyer aux Jésuites. Les deux phénomènes sont corrélatifs, et l'un explique l'autre.

Vous expérimenterez donc, mes dignes Frères, ce qui est exprimé dans la lettre d'indiction des présents exercices [1].

1. MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS XX. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Etsi omni tempore sit orandum [1], et in quacumque die Dominum invocaverimus, exaudire nos non dedignetur, ecclesiastica tamen disciplina providissimum nobis recollectionis et orationis annuæ tempus assignat, ut quod inter tot et tantas ministerii nostri diurnas occupationes non potuit non deficere,

1. Eccli., XVIII, 22.

Digitized by Google

« Ils nous apporteront à tous d'abondants résultats, d'abord parce que cette année sainte du jubilé universel porte avec elle de très-grandes et précieuses promesses ; puis, parce que les plus riches bienfaits jailliront de cette source adorable du Cœur très-sacré de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de l'apparition et de la révélation duquel cette même année

tranquilliori meditatione et abundantiori gratia quotannis reficiatur. Equidem, ait pontifex noster ac spiritualis dux continuusque doctor Hilarius, « nullum diem justus quisque sine metu transigit : neque anxia semper erga se fides securi temporis otium recipit. Scit omnes dies plenos insidiarum sibi esse, diabolo atque angelis ejus excidium sibi semper molientibus. Scit diem illam Domini occultam, insperatam, et modo nocturni furis repentinam futuram ». Quapropter dicit : *In quacumque die invocavero te, exaudi me* [1]. Cum autem quotidiana nostra invocatio sæpius ipsa negligentiis et offensionibus nostris debilitetur, idcirco necesse est ut multiplicatis quandoque sacris exercitiis id sibi obtineat vir Dei quod in psalmista sequitur : *Multiplicabis in anima mea virtutem* [2]. « Per multam scilicet Dei curam multiplicabitur ipse in animæ virtute, ne quid in se tribulationibus, ne quid terroribus pateat ; sed, cum tentationes ingruent, cum metus incidet, omnia multiplicata animæ virtute tolerentur [3]. »

Proxima autem exercitia nostra quomodo ampliorem nobis profectum non afferant, cum maxima certe et pretiosa promissa [4] secum volvat annus ille sanctus jubilæi universalis, neque uberiora munera aliunde *scaturire* possint quam e sacratissimo Corde Domini Nostri Jesu Christi, cujus apparitionis et revelationis bis centenaria commemoratio recolitur? Credite, fratres sancti et dilecti, præerit spirituali vestro conventui Cor illud summopere amans homines, loquetur interius ad cor Jerusalem [5], æmulanda vobis meliora charismata suggerens, et excellentiorem *adhuc viam* demonstrans [6].

Accedite ergo cum vero corde,... non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam [7] ; nec quisquam ex vobis sive ad *pastoralem* secessum, sive ad synodalem sessionem pro vice sua vocatus, abesse præsumat nisi gravibus de causis, petitaque et accepta debita dispensatione.

In hac vigesima nostra episcopali synodo, die tredecima proximi mensis Julii absolvenda, statuta diœcesana, pluries in prioribus sessionibus discussa et elaborata, ac postea tum subsequentium decretorum provincialium tenori, tum vaticani schematis menti accommadata, nunc demum typis mandata, palam publicabimus et in aliquot punctis explicabimus. Et hoc quidem confidentius propitio Deo perficiemus, si in solemnitate dominicali SS. Apostolorum hymnus *Veni Creator* more

1. Ps. CXXXVII, 8. — 2. Ibid.— 3. S. Hilar. in Psalm. CXXXVII, n. 11. — 4. II Petr., 1, 4. — 5. Isa., XL, 2. — 6. I Corinth., XII, 31. — 7. Hebr., X, 22, 25.

Digitized by Google

nous ramène le souvenir deux fois centenaire. Croyez-le, frères saints et bien-aimés, ce Cœur qui aime passionnément les hommes présidera à votre réunion spirituelle, il parlera intérieurement au cœur de Jérusalem, vous suggérant d'aspirer aux dons les meilleurs et ouvrant devant vous une voie toujours plus excellente. »

III. Toutefois, Messieurs et chers Coopérateurs, les meilleures choses peuvent dégénérer, et la vigilance de l'Église se porte sur les pratiques même de dévotion pour en écarter ce qui ne serait pas selon la vérité ou selon la règle.

A propos d'une interprétation exagérée et d'une signification excessive donnée au titre et à l'image de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, une lettre du cardinal vice-président du Saint-Office contient d'importantes observations. Elle loue le zèle d'un évêque à défendre la pureté de la doctrine parfois compromise de nos jours par des personnes, pieuses sans doute, mais entraînées peut-être par un trop grand amour de la nouveauté, et qui ne considèrent pas assez le péril de jeter les âmes simples et ignorantes hors de la droite voie de la piété par des doctrines changeantes et étrangères. C'est pourquoi, par l'autorité même du souverain pontife, on a déjà dû admonester certains écrivains qui s'ingéniaient à faire sortir de l'appellation de Notre-

solito decantetur, et fidelium animarum suffragentur orationes ac synaxes.

Quod autem jam nunc ad vos attinet, dilectissimi fratres et compresbyteri, *Dominum Christum sanctificate in cordibus vestris..., cum modestia et timore conscientiam habentes bonam, ut in eo quod detrahunt vobis, confundantur qui calumniantur vestram bonam in Christo conversationem. Melius est enim benefacientes (si voluntas Dei velit) pati quam malefacientes* [1].

Datum Pictavis, in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quinto, die vero Junii vigesima prima, in vigesimo nono anniversario Coronationis SSmi Domini nostri Pii Papæ Noni.

1. I Petr., III, 15, 16, 17.

Digitized by Google

Dame-du-Sacré-Cœur des sens que ne justifiaient pleinement ni la tradition de l'Église, ni le vrai sentiment catholique, et qui argumentaient avec emphase sur ce nouveau titre comme s'il en résultait pour la Vierge mère de Dieu un nouveau degré de grandeur et de gloire et un surcroît sublime de dignité dont la notion viendrait combler, dans la doctrine reçue des Pères, un vide jusque-là regrettable [1]. » La langue théologique, vous le savez, Messieurs, demande chez ceux qui la parlent une connaissance très-précise des choses : sinon l'on risque de faillir à tout instant dans le choix et l'emploi des mots. C'est ainsi que, de nombreuses suppliques ayant été présentées au saint-père pour qu'il ordonnât la consécration de l'Église universelle au Cœur de Jésus, la commission du Saint-Office a réclamé contre les termes de cette demande. « L'Église est sortie du Cœur de Notre-Seigneur, elle est son épouse, et, à ce titre, elle est sa propriété inaliénable : on ne peut pas faire à quelqu'un le don de ce qui lui appartient en propre [2]. » Autre chose est donc la consécration des fidèles de toutes les parties du monde chrétien au Cœur de Jésus,

1... Haud potuerunt quin laudarent zelum et studium amplitudinis tuæ in protuenda fidei puritate quæ identidem præsertim hisce diebus a viris, ut ut piis, sed nimio forsitan novitatis amore abreptis, incaute posthaberi videntur : haud perpendentes periculum ne doctrinis variis ac peregrinis rudium saltem fidelium mentes à recto pietatis ac devotionis sensu facile abducantur. Cui sane ut occurreret, alias jam suprema hæc congregatio, ipso auctorante Pontifice, reprehendendos ac monendos esse censuit eos qui memorati sodalitii titulum explicare ejusque sensum illustrare adlaborabant, Ecclesiæ traditioni rectoque catholico sensui haud plane cohærentes, prædicatum potentiæ B. M. Virginis ex ejus divina maternitate emanans plus æquo extollebant; et novum ita magnificabant titulum, quasi novus celsitudinis ac gloriæ cumulus hactenus ignotus Virgini ex eo accesserit, et quasi in ejus sublimis dignitatis notione, qualem huc usque juxta SS. Patrum doctrinam tenuit Ecclesia, aliquid desideraretur. Epist. EE. Cardin. Patrizi ad episc. Præmiliensem, 28 febr. 1875.

2. *Annales d'Issoudun* (juin 1875), p. 131.

Digitized by Google

autre chose « la consécration de l'Église catholique », consécration qui ne nous a pas été laissée à faire.

La même vigilance doit être apportée dans ce qui concerne l'iconographie chrétienne. Facilement l'imagination des artistes viserait à populariser des emblèmes qui ne seraient pas théologiquement acceptables. C'est ainsi qu'en vue d'écarter de fausses opinions, le saint-siége a prescrit pour l'avenir une modification dans la représentation de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur [1]. Pareillement, à propos d'un élan nouveau qui s'était manifesté pour le culte de la sainte âme de Notre-Seigneur, la congrégation du Saint-Office s'est opposée à ce qu'aucune nouveauté liturgique, à ce qu'aucune forme de culte jusque là inusitée fût proposée aux fidèles sans l'avis du siége apostolique, à ce que des images et des prières d'invention privée fussent mises en circulation, attendu les inconvénients qui peuvent se produire en cette matière, si on lâche le frein aux imaginations [2].

Finalement, le saint-père, à la suite d'un décret du tribunal de l'Inquisition, daté du treize janvier dernier et publié le dix-huit du même mois, a voulu « qu'un avertis-

1. Huc demum subsequens Pontificis mandatum, ut simulacra seu picturæ cultui dicandæ repræsentare debeant Virginem puerum Jesum non ante genua, sed ulna gestantem. Quæ quidem innuisse juvat ut plene perspiciatur Sedis Apostolicæ sollicitudo ac vigilantia, nedum in damnandis ac proscribendis erroribus qui palam catholicis veritatibus opponuntur, sed in reprobandis commentis ac sententiis quæ de hoc aliisque id genus argumentis prodeuntes, doctrinæ puritatem obumbrare vel leviter videantur. Epist. ad episc. Præmilien.

2. Nec minus gravem agnovit idem sacer Ordo quæstionem alteram de forma cultus SS. Animæ Jesu Christi qui induci vellet, vel etiam, uti rumor invaluit, aliquo in loco induci cœpit. Agitur enim de novitate liturgica, deque titulo in tota Ecclesia insueto, ideoque de re gravissima, quam pro cujusque delectu vel devotionis æstu, eoque minus, inconsulta Apostolica Sede, permittere nec licet nec expedit. Et idipsum sentiendum de excogitatis imaginibus ac precationibus propter ipsam rei novitatem, et ob pericula dilabendi ad plura incommoda si imaginationi frœna laxentur. Epist. EE. Card. Patrizi ad archiepisc. Parisien. 17 mart. 1875.

Digitized by Google

sement fût donné à d'autres écrivains qui exercent leur esprit sur toutes sortes de sujets sentant la nouveauté, et qui s'appliquent, sous apparence de piété, à mettre en vogue, même par la voie des journaux, des cultes et des titres jusque-là inusités » ; il a demandé « qu'il leur fût enjoint de cesser ces entreprises, qui mettent les fidèles en danger d'erreur concernant les dogmes mêmes de la foi, et fournissent aux adversaires de la religion matière à dénigrer la pureté de la doctrine catholique et la vraie piété. »

De tout cela il appert, mes vénérés frères, qu'il y a lieu de se tenir en garde contre une tendance du moment, tendance où il entre chez quelques-uns beaucoup de recherche d'eux-mêmes à côté du zèle et du mouvement pieux. Avoir introduit dans l'Église une dévotion, une fête, une confrérie, une pratique ou une image nouvelle, c'est un culte religieux dans lequel le culte de soi se glisse aisément. Que de fois, en ces derniers temps, nous avons eu à recevoir les confidences de bonnes gens qui avaient découvert la recette de la guérison et trouvé la formule infaillible du salut social ! A ces « sauveurs » masculins et féminins, nous avons à répondre que le salut est surtout dans l'humilité, l'oubli de soi-même, la fuite de la nouveauté, l'amour du silence et de l'obscurité. Quand une pensée procède de Dieu, le temps ne manque jamais de la faire prévaloir, et les sages lenteurs de l'Église finissent toujours par céder devant les signes providentiels de la volonté d'en haut. Au contraire, l'Église n'a que défiance pour toute conception qui cherche à s'imposer par des procédés humains, spécialement par le moyen très-actif, très-entraînant, mais très-irrégulier et très-suspect de la réclame dans la presse quotidienne ou hebdomadaire. De grâce, qu'on ne donne pas aux mondains l'occasion d'établir une comparaison même injuste entre les choses de la religion et certaines industries,

Digitized by Google

dont l'inexplicable succès résulte des spéculations de la publicité exploitée dans des proportions incroyablement mais à peu près sûrement efficaces.

Attentifs que nous sommes et que nous voulons être toujours aux moindres avertissements de l'autorité apostolique, nous ne devions point omettre de consigner aujour d'hui ceux-ci dans le décret de notre vingtième synode, à la suite de la promulgation de nos statuts diocésains [1].

IV. A PROPOS DE LA DISCUSSION DE LA LOI SUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — Chaque fois que, dans les assemblées publiques, ont été abordées des questions où se trouvaient engagés les principes et les intérêts dont nous sommes les gardiens et les défenseurs, j'ai rarement omis, Messieurs et chers Coopérateurs, de profiter de cette réunion annuelle du clergé pour accomplir le devoir de ma charge, soit en indiquant les conditions auxquelles nous pouvions et nous devions profiter de certains avantages acquis, soit en formulant, s'il y avait lieu, les réserves nécessaires afin que les fausses doctrines n'acquièrent point la prescription, et surtout ne paraissent pas recevoir de notre part la consécration qui n'est due qu'à la vérité.

Ce devoir s'offre à moi en ce moment. Encore que la discussion ne soit pas absolument terminée, le vote favorable du corps législatif est très-probable, et sa consécration par le sénat et par le maréchal président de la république ne souffre pas de doute. Cette solution, nous nous en applaudirons comme d'un commencement de justice. Nous saurons

1. DECRETUM SYNODALE.— Habitis præsynodalibus comitiis, multiplicibusque cum dilecto clero nostro alloquiis, nunc demum, auctoritate nobis a Deo tradita, mandamus et ordinamus in hac vigesima nostra synodo diœcesana :

1° Constitutiones synodales seu statuta diœcesana, pluries in ante-

Digitized by Google

gré aux hommes de foi, de talent et de courage qui nous l'auront value; et notre gratitude s'étendra même à quelques-uns de nos adversaires qui, sans nous ménager les accusations pénibles et les paroles dures, se sont pourtant montrés assez conséquents avec leurs principes de liberté pour ne pas nous en refuser le bénéfice.

Il importe avant tout de ne pas se méprendre sur le véritable caractère et la situation exacte des choses. Assurément il est contraire à toutes les notions de la raison et de la justice, à toutes les lois de l'ordre chrétien et de l'ordre social, qu'on attribue des droits égaux et qu'on adjuge la même dose

cedentibus synodis discussa et elaborata, et capitulo nostro cathedrali bene visa, ac postea tum subsequentium decretorum provincialium tenori, tum Vaticani concilii menti accommodata, jam nunc typis mandata, palam a nobis publicari et publicata habenda esse, cunctisque ac singulis de clero nostro adamussim observanda ;

2° Ubi vero de sensu prædictorum statutorum dubium oriretur, ad specialem deputationem jampridem eo fine institutam recurrendum fore.

3° Et cum nulla Sanctæ Sedis monita et responsa negligi debeant, attendendum esse :

Tum responsioni sacræ Congregationis concilii Tridentini, die nona septembris anno proxime elapso datæ, qua decreta nostra provincialia et synodalia contra illicitum mercimonium occasione stipendii missarum introductum confirmantur et amplius ;

Tum ad epistolas nomine Congregationis sacræ romanæ Inquisitionis datas, et ad decretum ejusdem sacræ Congregationis, quibus mandavit Sanctitas Sua monendos esse eos scriptores qui ingenia sua acuunt super diversi generis argumentis, quæ novitatem sentiunt, ac sub pietatis specie insuetos cultus et titulos, etiam per ephemerides, et per excogitatas imagines, promovere student, ut ab eorum proposito desistant, ac perpendant periculum quod subest pertrahendi fideles in errorem etiam circa fidei dogmata, et ansam præbendi religionis osoribus ad detrahendum puritati doctrinæ catholicæ ac veræ pietati.

4° Tandem omnibus et singulis ad quos pertinet notum facimus Breve apostolicum *Quæ catholico nomini*, die sexta currentis mensis datum, quo ordinatur jurisdictio presbyterorum aut titularium aut præsidiariorum militaribus copiis spiritualiter præpositorum, sive dum copiæ in stativis, sive dum extra stativa degunt.

Datum Pictavis in sessione publica vigesimæ nostræ diœcesanæ synodi, in ecclesia majoris nostri seminarii celebratæ, die tredecima julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quinto, in festo sancti Anacleti, papæ et martyris.

Digitized by Google

de liberté au mensonge et à la vérité. Toutefois, là où prévaut cet insoutenable système, est-il un homme sensé qui osât dire que les disciples de la vérité doivent être exclus du droit dévolu aux propagateurs du mensonge, ou que, dans tous les cas, n'admettant pas la théorie de la liberté égale pour tous, les catholiques doivent loyalement se récuser d'en accepter leur part pour eux-mêmes? Cette dernière prétention, pour avoir été soutenue par quelques-uns des coryphées du libéralisme religieux, n'en est pas moins un sophisme poussé jusqu'à l'absurde, et qui ne viserait à rien moins qu'à justifier et perpétuer dans le régime social moderne la servitude des chrétiens. Car il est un prix auquel nous ne consentirions jamais à conquérir un avantage quelconque, ce serait l'abandon consenti de la moindre parcelle de vérité, du moindre atome des droits divins du christianisme et de l'Église [1].

Or, dans le cours de cette discussion, telle qu'elle s'est produite en seconde lecture du cinq au dix-sept juin dernier, et qu'elle se poursuit en troisième lecture depuis le huit et le neuf de ce mois, diverses affirmations de nos adversaires

1. Un bref adressé à Mgr l'évêque d'Orléans, peu de jours après que nous avions prononcé les paroles qu'on vient de lire, exprimait la même précaution doctrinale en des termes que nous aimons à reproduire : « Licet æternis justitiæ legibus ipsique rationi re« fragetur, in eodem haberi sensu verum ac falsum et utrique paria « concedi jura, cum tamen iniquitas temporum jus, suapte natura pro« prium unius veri, ad falsum transtulerit, et satis inconveniente *liber*« *tatis* vocabulo potestatem ei fecerit suadendi pro lubitu, vulgandi, « docendi commenta sua ; solerter omnino et opportune te, Venerabilis « Frater, virus civili societati ingestum in antidotum ei convertere « contendisse censemus. Equidem si cuilibet ægræ mentis somnia per « leges in medium proferre liceat, eaque etiam uti scientiæ dogmata « propugnare ac tradere, nulla plane ratio subest cur id licere non de« beat veritati ; nec quivis, quantumvis fabularum sectator et veritatis « osor, nisi prorsus insaniat, illi negare poterit hujusce juris perspi« cuitatem. Cui quidem ineluctabili argumenti virtuti non parum etiam « roboris accedit, etc. » Epist. Pii PP. IX ad episc. Aurelianen., 19 jul. 1875.

Digitized by Google

demandent à être réfutées, et plus d'une parole des nôtres a besoin de rectification. Trouvez bon, Messieurs et chers Coopérateurs, que mes observations se succèdent à peu près dans l'ordre où se sont présentées les assertions que j'ai à contredire.

V. La proposition nette, carrée, absolue de quelques-uns de nos adversaires, est celle-ci :

« L'Église, comme Église, n'a aucun droit à faire valoir devant les gouvernements désormais et à tout jamais sécularisés. L'État laïque est en présence des droits des particuliers : il n'a pas à compter avec l'Église, qui est pour lui une étrangère et une inconnue. »

Cette opinion, qui nie radicalement le caractère social du christianisme, a surtout été émise et défendue par le député Jules Ferry. Voici en quels termes :

En résumé, il n'y au fond de cette thèse que des propositions et des idées d'un caractère absolument théologique et mystique ; il y a là le sentiment ou l'affirmation d'une mission surnaturelle. Je ne puis pas discuter ces choses ici : elles ne sont pas matière à discussion dans un parlement français. (Très-bien, très-bien ! à gauche.)

J'ai donc le droit d'écarter la doctrine en face de laquelle je me trouve, et j'ai le droit d'y substituer la vieille doctrine du bon sens français, du droit français, de l'esprit français, qui n'est autre que la doctrine de l'État laïque. (Très-bien, très-bien ! à gauche.) Je crois à l'État laïque, laïque dans son essence, comme dans tous ses organes, et j'affirme qu'il ne peut y avoir de conflit dans le sein de l'État auquel nous appartenons, comme dans ce parlement devant lequel j'ai l'honneur de parler, qu'entre des droits laïques et sur des vérités sensibles. Le conflit entre les droits de l'État et les droits de l'individu est aussi vieux que la société elle-même ; mais quant à des conflits entre les droits de l'Église catholique et les droits de l'État, je ne les reconnais pas, je ne consens pas même à les discuter.

Cette position de la question est impossible, inadmissible ; elle serait la négation même de la constitution sous laquelle nous vivons. Je ne parle pas de la constitution récente et politique que

Digitized by Google

nous avons votée, mais de la constitution sociale elle-même de notre pays. (Vif applaudissement à gauche.) [1]

Vous le voyez, Messieurs et chers Coopérateurs, on ne peut bannir plus résolûment la religion de la sphère des intérêts humains, ni enserrer plus catégoriquement dans les limites de la vie privée la grande et divine institution que le Fils de Dieu fait homme a fondée au milieu des peuples. Contre cette prétention je n'ai point à établir ici la doctrine contradictoire : elle est de foi. L'Église est une société parfaite, et non pas une simple association éventuelle au sein de l'État; et le christianisme ne serait pas divin s'il n'avait d'existence qu'au regard des particuliers et non au regard des sociétés. Vos études théologiques et canoniques, les définitions et les condamnations de l'Église, me dispensent de développer avec vous cette matière, qui a été tant de fois déjà l'objet de nos enseignements. La suite de la discussion nous y fera d'ailleurs revenir.

VI. Une seconde thèse, mitigée en apparence, a été à peu près celle-ci :

« Il importe à l'Eglise, si elle croit avoir un droit social, de n'en pas user, et elle n'en a eu l'usage que pour son malheur. »

Cette thèse a été formulée principalement par le rapporteur M. Edouard Laboulaye dès la position de la question. Entendez cette tirade de son rapport :

L'Église, il faut l'accepter. Il n'y a que trois procédés vis-à-vis de l'Église : il faut lui donner le pouvoir, il faut l'écraser, ou il faut lui donner la liberté.

Lui donner le pouvoir, vous ne le voulez pas, et j'ose dire qu'elle ne devrait pas le désirer elle-même... (*Plusieurs membres à droite :* Elle ne le demande pas !)

1. Séance du 11 juin 1875, *Journal officiel* du 12 juin, p. 4218.

Digitized by Google

Car, lorsqu'on lit l'histoire, on voit que, depuis le jour fatal où Constantin, pontife romain, est devenu l'évêque extérieur de l'Église, de ce jour ont commencé les hérésies, les guerres civiles, les guerres religieuses, et qu'un long cortége de malheurs a été la dot de l'adultère. (Très-bien! très-bien!)

Écraser l'Église, personne n'y pense assurément en France. C'est une œuvre contre laquelle ont échoué les empereurs romains, contre laquelle a échoué la puissance de Napoléon, et on peut dire contre laquelle échoueront misérablement tous ceux qui voudront s'attaquer à ce vieil édifice. (Très-bien! — *M. de Belcastel* : Dites : cet édifice divin.)

Reste donc la liberté, la liberté donnée, non à l'Église comme Église, mais une liberté égale donnée à tous les citoyens [1].

Ainsi, Messieurs, du jour où le pouvoir politique, en la personne des princes, est devenu chrétien, et s'est pénétré même imparfaitement et incomplétement de l'esprit et des préceptes de l'Évangile, de ce jour-là les princes n'ont plus été eux-mêmes, ils ont abdiqué entre les mains de l'Église ; et de ce jour-là, l'Église, cessant d'être l'épouse légitime de Jésus-Christ, n'a plus été que l'adultère.

Les dissidences religieuses, les hérésies sont nées de là : il n'y en avait point auparavant. Les épîtres de saint Paul et surtout de saint Jean, les cinq livres de saint Irénée, évêque de Lyon : *Adversus hæreses*, les écrits de Tertullien, d'Origène, etc., sont non avenus quant à l'existence d'hérésies antérieures au pouvoir constantinien de l'Église. Pareillement, puisque les guerres civiles et toutes les calamités sociales sont provenues de l'avénement de l'Église au pouvoir, elles ont cessé, n'est-ce pas, avec ce pouvoir : de telle sorte que, depuis le règne des grands principes de 89, depuis la proclamation des Droits de l'homme et de l'État, à l'exclusion de tous droits sociaux de la grande institution surnaturelle de Jésus-Christ, il n'y a plus eu de guerres civiles ni de

1. Séance du samedi 5 juin 1875, *Journal officiel* du dimanche 6, p. 4019.

Digitized by Google

catastrophes sociales? — « Nous ne lisons pas tous l'histoire de la même manière », a dit M. Laboulaye [1]. Nous saurons donc que, quand on la lit avec les yeux de M. le rapporteur, on y voit et on y apprend les étranges choses que nous venons d'entendre.

Il faut avouer d'ailleurs, à sa décharge, que l'orateur, en parlant de la sorte, est autorisé à s'appuyer de tel et tel des coryphées du libéralisme catholique. A quelques nuances près, et sauf quelques prudents subterfuges en vue d'éviter la censure de l'Église et la contradiction trop manifeste de son enseignement doctrinal, on retrouve dans leurs écrits le même langage. Nous avons eu lieu de vous en fournir la preuve en traitant ici, l'an dernier, la question de saint Ambroise [2].

Or, à l'encontre de cela, vous le savez, Messieurs, c'est une proposition explicitement condamnée par l'Église que celle qui affirme que la christianisation de la puissance et des institutions politiques par Constantin et ses successeurs a été en elle-même une chose fatale. Cela n'est jamais fatal en soi, qui est dans la nécessité de l'ordre et dans les exigences de la vérité. La transformation chrétienne du régime social devait logiquement suivre celle des membres individuels de la société et l'épanouissement de l'Évangile devait avec le temps amener la conversion des Césars comme Césars, et non-seulement comme particuliers. Nous l'avons dit plus d'une fois : éterniser le mur de séparation entre l'homme privé et l'homme public, c'eût été installer dans le monde ce système du dualisme manichéen, qui est l'erreur principale contre laquelle sont dirigés les premiers monuments de la polémique chrétienne.

VII. Dans l'ardeur du combat et parmi les incidents de la mêlée, il ne faut sans doute pas s'effrayer à l'excès de quel-

1. *Ibid.*, p. 4047. — 2. *Voir* T. VIII, p. 147 et suiv.

Digitized by Google

que impropriété d'expression au regard de la stricte orthodoxie. On ne saurait exiger de l'improvisation la rigueur d'une argumentation scolastique. Et puis, l'intérêt de la cause religieuse, comme de toute autre cause, réclame pour ses avocats, et surtout pour les orateurs parlementaires, la liberté de pouvoir ménager et gagner les esprits, tantôt par des réticences, tantôt par les souplesses du langage. Néanmoins, si toute la vérité ne peut pas et ne doit pas être dite à tout propos, il est absolument nécessaire qu'elle ne soit jamais directement contredite. Voilà pourquoi la précision du savoir théologique est si indispensable au polémiste religieux ; sans elle il risque à tout instant de livrer les principes.

Aux paroles ci-dessus rapportées de MM. Ferry et Laboulaye, il a été répondu :

Quand l'Église réclame la liberté, ainsi que les catholiques, ce n'est pas pour eux seuls : ils ne veulent ici aucun monopole, ils demandent simplement le droit commun, la liberté commune ; ils n'ont jamais voulu autre chose...

L'honorable M. Jules Ferry a bien voulu prononcer plusieurs fois, avec une grande courtoisie, mon nom dans le discours que vous avez entendu hier... Je m'empresserai seulement de le remercier d'abord pour les belles paroles qu'il a citées de deux grands et saints évêques, paroles dites autrefois dans nos premières controverses sur la liberté d'enseignement. Je ne rappellerai pas d'autres paroles plus récentes qu'il a rappelées lui-même : elles n'émanent pas de la même source, elles n'ont pas la même autorité, elles n'engagent que ceux qui les ont prononcées, et je n'ai pas à m'en expliquer ici...

Il s'agissait d'un mémoire très-remarquable du R. Père Marquigny, où le docte religieux fait entrer dans la question de la liberté d'enseignement ce droit supérieur de l'Église dont M. Ferry avait parlé avec un dédain si insolent.

Quant aux paroles des deux évêques, je suis aise de les redire. L'évêque d'Amiens disait : « Nous ne demandons que le droit

Digitized by Google

commun d'enseigner ». Et l'évêque de Nantes : « Liberté pour tous: pour l'université, pour les pères de famille, pour l'épiscopat; liberté pour tout le monde, laïques et ecclésiastiques; liberté d'élever autel contre autel, d'opposer les méthodes aux méthodes, les écoles aux écoles, la loi ne menaçant que la licence et ne réprimant que les désordres ».

Je suis aise de redire ces paroles, et de nouveau je remercie M. Jules Ferry de les avoir rappelées..... Elles montrent que, depuis plus de trente ans, notre langage a toujours été le même, etc. [1]

Nous sommes forcé de faire observer que l'exactitude dogmatique et l'enseignement des encycliques pontificales et du *Syllabus* demandent désormais une atténuation notable de ce langage, trop facilement tenu autrefois, non par tous, mais par un grand nombre, à l'origine de la controverse sur la liberté d'enseignement.

Pareillement, lorsqu'un de nos orateurs catholiques, en adhérant à un amendement de transaction, avait soin de n'admettre qu'avec réserve, et comme un *minimum* peu satisfaisant, ce jury mixte où toute l'autorité procède de l'État, qui se contente de s'adjoindre parmi ses propres délégués deux membres de l'enseignement libre, il a été dit :

Je vous demande, Messieurs, de voter l'amendement de l'honorable M. Paris, puisque cet amendement est une équitable transaction. Pourquoi ? parce qu'il fait la part de chacun et de chaque chose, parce qu'il fait la part de la liberté et la part de l'État. Dans cet amendement, vous le savez, c'est le ministre, c'est l'État qui nomme tous les professeurs des jurys mixtes ; c'est le ministre, c'est l'État qui nomme les présidents de ces jurys; c'est le ministre, c'est l'État, en conseil supérieur de l'instruction publique qui désigne les sessions, etc... Il n'y a aucune abdication de l'État; il y a au contraire perpétuelle action et surveillance de l'État..... Cet amendement est parfaitement équitable [2].

1. Séance du samedi 12 juin, *Journal officiel* du 13, p. 4251.
2. Séances du 14 et du 16 juin, *Journal officiel* des 15 et 17, p. 4295, 4363.

Digitized by Google

Évidemment, Messieurs, la parole dépasse ici la pensée du vénérable orateur. Qu'un pareil amendement soit subi à titre de *minimum* et faute de mieux : à la bonne heure ; mais qu'il soit parfaitement équitable, et qu'il fasse la part légitime de chacun et de chaque chose, c'est ce qu'il est impossible d'accepter, soit qu'on considère les droits des pères de famille ou les droits de l'Église.

Merci donc à l'homme de talent et de conviction qui, avant de nier hardiment et résolûment le droit de l'État, le droit de César sur l'âme humaine, sur l'intelligence du jeune homme, avant de repousser ce droit comme une usurpation monstrueuse sur le seul droit divin naturel, qui est le droit du père de famille, a commencé par établir, dans l'ordre surnaturel, le droit supérieur qu'a l'Église de parler à toute créature[1].

Merci à un autre éloquent orateur laïque qui, prenant la défense des comités catholiques, a su dire :

> Les comités catholiques réclament la liberté d'enseignement au nom de la foi catholique, et parce que, selon eux, l'Église tient de sa mission le droit d'enseigner. Vous appelez cela une nouveauté ; mais c'est la foi de dix-huit siècles. Il faut que vous en preniez votre parti : la France catholique n'y renoncera pas [2].

L'orthodoxie peut donc revendiquer, dans le cours de la discussion, ces deux actes conservatoires sous la protection desquels s'abritent le droit de l'Église et celui des familles.

VIII. Un autre point à signaler dans les phases de cette discussion, c'est la définition des droits de l'État. Entendons encore M. Jules Ferry :

> Les fonctions de l'État sont celles qui ne peuvent être remplies

1. M. de Belcastel, séance du 16 juin, *Journal officiel* du 17, p. 4328.
2. M. Chesnelong, séance du 12 juin, *Journal officiel* du 13, p. 4231

Digitized by Google

que par lui, parce qu'il manque aux particuliers ou les allocations, ou la volonté, ou le pouvoir de les remplir. Voilà, je crois, une délimitation claire et simple des fonctions de l'État... Et vous ne verrez pas en moi un partisan excessif des droits de l'État [1].

On croit rêver, n'est-il pas vrai, Messieurs, quand un homme qui émet un pareil principe se pose néanmoins en partisan modéré des droits de l'État. La définition claire et simple qu'on en donne est en effet clairement et simplement l'anéantissement de tout droit d'association libre, l'anéantissement de toute attribution afférente à la société divinement instituée de l'Église et aux associations légitimement approuvées par elle. Si le père de famille est tenu de demander à l'État, et ne peut recevoir que de lui tout résultat qu'il ne peut atteindre par ses propres ressources intellectuelles ou matérielles ; comme l'État. d'autre part, entend ne dépendre que de lui-même et des principes qu'il lui plaît de professer, voici les particuliers et les familles placés sous le plus dur esclavage, impuissants qu'ils sont à protéger les mœurs et les croyances de leurs enfants. Ne parlons plus d'enseignement libre, d'enseignement catholique, sinon lorsque le père sera assez riche pour appeler un précepteur dans sa maison, Hors de là, il n'y a pour lui de ressource que l'État. Et l'État, sachons-le bien, c'est l'État laïque, l'État émancipé de toute doctrine et de toute autorité surnaturelle ; aujourd'hui c'est l'État libre-penseur ; demain ou après-demain ce sera l'État franchement révolutionnaire et radical. Voilà pourquoi les hommes de la révolution, les prédicants les plus tapageurs de la liberté, défendent avec acharnement l'université de l'État et son monopole, combattent pour cette institution *tanquam pro domo sua*, et vocifèrent contre tout ce qui peut affaiblir un droit tyrannique qu'ils voient déjà entre leurs mains. Voilà pourquoi, à

1. Séance du vendredi 11 juin, *Journal officiel* du 12, p. 4218.

Digitized by Google

leurs yeux, l'Église, le clergé, l'enseignement congréganiste et, pour tout dire, le cléricalisme, c'est l'ennemi. Et c'est ainsi qu'après les propositions et les affirmations de nos adversaires, nous voyons éclater leurs indignations, leurs colères et leurs menaces.

IX. Je dis d'abord leurs indignations. Eh quoi ! n'a-t-on pas osé insérer dans le projet de loi que le nom d'université pourrait, à certaines conditions et dans certaines limites, appartenir à toute institution libre d'enseignement supérieur ! Quelle énormité ! quelle usurpation ! quel larcin ! Ecoutons ces récriminations instructives :

Vous ne pouvez pas admettre que de pareils établissements prennent le nom d'université, qui est la propriété, depuis soixante-dix ans, d'une grande institution nationale, embrassant tout l'ensemble de l'instruction publique, depuis les facultés de Sorbonne, jusqu'aux écoles de villages...

Quand un nom est un nom propre, un particulier a le droit de défendre devant les tribunaux la propriété de ce nom ; une grande institution n'aurait-elle pas le droit de défendre aussi la propriété de son nom devant les représentants de la nation ? (Très-bien ! très-bien ! à gauche.).... Je m'adresse à M. le ministre de l'instruction publique..... S'il est obligé, par des raisons politiques, de sacrifier quelques-uns des droits de ce grand corps, qu'il ne lui impose pas le sacrifice de son nom ; qu'il ne s'associe pas à une usurpation [1]...

Comprenez-vous, Messieurs ? une usurpation, ce qui, comme on l'a si bien répliqué au professeur-député, est tout simplement une restitution ! Qui ne sait que le mot a été créé par l'Église et pour des institutions consacrées par elle ? Reprocher à l'Église le délit de spoliation et d'acaparement, là où elle rentre partiellement et incomplétement en possession de sa propriété ; revendiquer pour soi, au nom de l'his-

1. M. Beaussire, séance du vendredi 9 juillet, *Journal officiel* du 10, p. 5153.

Digitized by Google

toire, le monopole d'un nom qui a historiquement appartenu à vingt-trois établissements en France : il y aurait lieu de s'en étonner, si l'on ne savait que la France révolutionnaire a la prétention d'être toute la France. Quant à la signification du nom d'université, le grand-maître a pu répondre au professeur que si, grammaticalement, université veut dire réunion de toutes les branches de l'enseignement, il n'en est pas ainsi historiquement, puisque, parmi les anciennes universités de France, plusieurs n'ont pas eu les facultés ou de médecine ou de droit.

Mais nous, nous avons bien mieux à répondre : c'est que, d'après la définition même qu'on en donne, il n'y a pas d'université sans l'Église. Car, sans l'Église, il n'y a pas de faculté de théologie régulière et légitime ; sans l'Église, le droit public religieux, ce que Cicéron lui-même appelait le *jus pontificium*, n'est pas enseigné authentiquement. Or, là où la reine des sciences est écartée, là où l'enseignement des sciences inférieures est seul en exercice, ce n'est plus « l'université ». On peut exister avec un de ses membres de moins : on n'existe pas sans sa tête [1].

Et c'est ici que la lumière se fait sur l'état normal des choses dans un pays chrétien.

M. le ministre Wallon a dit :

Autrefois c'était l'Église qui conférait les grades par les universités ; aujourd'hui, c'est l'État par les Facultés [2].

Au premier membre de la phrase, je réponds : Oui et non. En France, chaque université, conséquemment à son origine

1. Nous n'ignorons pas qu'il y a eu quelques universités où n'existait pas la faculté de théologie. Cela tenait à ce que cette science jetait depuis longtemps un grand éclat dans une autre université préexistante, dont on voulait à bon droit maintenir la prospérité en laissant dans son ressort la nouvelle circonscription universitaire. Le principe que nous venons de porter subsiste donc dans ce cas même d'exception.

2. Séance du 14 juin, *Journal officiel* du 15, p. 4296.

Digitized by Google

et à sa constitution, s'intitulait « royale et apostolique ». Apostolique, il le fallait bien : car, outre que le prince chrétien, l'État chrétien, savait que l'élément chrétien et l'action chrétienne se mêlent en droit et en fait à tous les éléments inférieurs de l'instruction et de l'éducation, il y avait au sommet du *studium generale*, nous venons de le dire, la théologie, le droit chrétien social, le droit canonique. A ce titre, l'intervention de l'Église était obligée, et conséquemment elle ne pouvait être étrangère à la collation des grades.

Mais l'Église ne niait pas pour cela les attributions naturelles ou consenties, les revendications légitimes du prince ou de l'État : d'autant que l'État laïque ne signifiait point alors l'État infidèle ou débaptisé, l'État rationaliste ou naturaliste. Aussi le plus grand nombre des maîtres étaient-ils déjà séculiers. Est-ce que Rollin, Cuvier, Le Beau et tant d'autres célèbres recteurs et professeurs dans nos universités ont été des prêtres ? Et, d'avance, les portes de nos futures universités ne sont-elles pas ouvertes à tous les laïques chrétiens, à tous ceux des universitaires actuels qui voudraient s'y incorporer ?

Au contraire, ces Messieurs ne veulent pas de nous chez eux, je dis de nous en tant que docteurs de la science sacrée et de la vérité révélée. Ils ont raison, dès là que l'Église est pour eux une étrangère, une inconnue, et qu'ils ne veulent pas attribuer à son autorité enseignante le rang supérieur qui lui appartient. Mais, puisqu'ils nous donnent congé, nous emportons avec nous le vrai nom d'université qui ne leur appartient plus selon le sens qu'il a eu lors de son introduction dans le vocabulaire latin et le vocabulaire français. Plaise à Dieu que la logique de l'erreur et le triomphe de l'impiété ne les réduisent pas à n'avoir un jour devant eux que l'université dans le sens allégué par l'apôtre saint Jacques : *Universitas iniquitatis* [1] !

1. Jacob., III, 6.

Digitized by Google

X. L'exception dans laquelle on nous range, et par suite, la liberté qu'on nous laisse en matière de théologie, le rapporteur même de la loi, M. Édouard Laboulaye, s'en est fait loyalement l'organe, et nous l'en remercions. Le texte entier de ses paroles doit être rapporté :

Nous avons tenu tout à fait en dehors de nos considérations la théologie. La théologie en effet, en France figure bien sur nos programmes ; il y a bien une faculté de théologie, et, dans celle de Paris notamment, ont passé les hommes les plus éminents de l'épiscopat ; mais nos facultés de théologie ne donnent pas de grades [1]. Qu'il se fonde des facultés sous la direction des évêques, avec l'institution canonique, nous y applaudirons. Mais, en vérité, quand on supprimerait les facultés de théologie de l'État, je crois que cette réforme n'exciterait pas de grandes réclamations [2].

Assurément, Messieurs, je n'attribue pas la même portée à chacune des phrases que vous venez d'entendre. Je ne me crois point autorisé à y voir l'enterrement officiel des facultés théologiques de l'État, encore que leur existence ne soit pas plus logique que canonique. Au contraire, je tiens pour certain que, soit de la part de l'administration de l'instruction publique, soit de la part de ceux qui ont le bénéfice du professorat, la suppression dont il s'agit serait l'objet de vives réclamations. Mais ce qui nous intéresse au suprême degré dans la déclaration du rapporteur officiel de la loi, c'est la façon dont la loi doit être interprétée relativement à la question de liberté pour les facultés de théologie.

Cette loi, édictée dans un grand nombre de paragraphes, se divise en deux parties. La première partie consiste tout entière dans l'article premier ainsi conçu : « L'enseignement supérieur est libre ». La seconde, qui se compose des vingt-

1. Le bon sens laïque est amené à déclarer que des grades en théologie qui ne sont pas conférés canoniquement ne sont pas des grades
2. Séance du jeudi 8 juillet, *Journal officiel* du 9, p. 5112.

Digitized by Google

quatre articles suivants, établit les conditions dans lesquelles s'exerce cette liberté.

Il ne saurait venir à l'esprit de personne que le législateur, décrétant d'une façon générale la liberté de l'enseignement supérieur par le premier article de la loi, ait eu la volonté d'en exclure l'enseignement théologique. Donner la liberté aux facultés de droit, de médecine, des lettres et des sciences, qui sont du ressort plus direct de l'État, et ne la pas reconnaître à la faculté de théologie qui ne relève point par sa nature du pouvoir civil, eût été un illogisme dont la pensée ne pouvait se présenter à qui que ce soit. Aussi le rapporteur se déclare-t-il prêt à applaudir à la fondation régulière des facultés de théologie.

Mais à quelles conditions et selon quelle organisation cette fondation se pourra-t-elle faire? C'est ici qu'intervient forcément l'exception, puisque toute l'économie du reste de la loi est étrangère et vraiment inapplicable à la question de la théologie, au jugement du même rapporteur de la loi.

Qu'on ne dise pas que la déclaration de celui-ci est sans autorité. Qui ne sait que, non-seulement dans la pratique du régime parlementaire, mais jusque dans les habitudes des conciles, les déclarations et explications du rapporteur de la matière sont enregistrées comme des commentaires anticipés du texte, et qu'elles sont considérées comme l'expression autorisée de la pensée du législateur et de l'esprit de la loi, surtout lorsqu'il n'y a été contredit par personne? Or, dans le cas actuel, ni aucun des membres de la commission, ni ceux d'entre les députés de la droite ou de la gauche qui appartiennent au corps universitaire, ni le ministre de l'instruction publique, n'ont élevé de réclamation.

Et d'ailleurs comment adapter aux facultés de théologie les conditions stipulées pour l'existence et le fonctionne-

Digitized by Google

ment des autres facultés? Le ministre laïque de l'instruction publique, qui n'est pas tenu d'être catholique, nommera-t-il un jury de théologiens de l'État, dont le doctorat n'est pas reconnu de l'Église, à l'effet de décerner, au nom de l'État, des grades en théologie aux étudiants des facultés ecclésiastiquement constituées par le saint-siége? Admettra-t-on simplement à siéger dans ce jury des professeurs des facultés canoniques, sous la présidence d'un doyen de la Sorbonne non canonique, et en société de trois docteurs non reconnus de l'Église, le tout pour aboutir à la délivrance d'un diplôme en théologie ou en droit canon, signé d'un ministre laïque et peut-être dissident? Non, les auteurs de la loi ont ici reculé devant l'absurde. Sans doute, il ne faudrait pas demander au comité consultatif qui veille aux intérêts de l'université de l'État, de ratifier du premier coup le langage du libéralisme. Il n'est pas dans l'esprit et dans les mœurs des gardiens constitués du monopole d'en abandonner si vite les priviléges, et de donner la force légal anx conclusions même évidentes de la logique. Mais, malgré tout, la déclaration du rapporteur restera, et elle fera loi : « Nous avons tenu tout à fait en dehors de nos considérations la théologie.... Qu'il se fonde des facultés sous la direction des évêques avec l'intitution canonique, nous y applaudirons. » Il est vrai, la faculté de théologie n'aura point la propriété d'entrer en ligne de compte parmi les trois qui sont légalement nécessaires pour la constitution d'une université libre; mais, précisément parce que cet avantage lui est refusé, il en devient plus évident encore que son organisation n'est pas entrée dans les combinaisons de la loi actuelle.

Est-ce à dire que ces facultés se fonderont arbitrairement? Le rapporteur lui-même ne l'entend pas ainsi, car il sait que l'institution canonique ne se donne par le saint-siége, à la requête des évêques, que moyennant l'accomplissement de

Digitized by Google

toutes les conditions que l'État lui-même pourrait raisonnablement demander.

Les choses étant ainsi, je puis vous annoncer dès aujourd'hui sans témérité, Messieurs et chers Coopérateurs, que la faculté de théologie de l'ancienne université de Poitiers ne va pas tarder à revivre. L'Église a toujours intérêt à user de l'exercice de ses droits dès que l'obstacle est écarté. Or, la facilité d'instituer canoniquement un haut enseignement théologique, consacré par des grades strictement canoniques, est le seul usage plénier de son autorité et de ses droits propres qui soit procuré à l'Église par le fait de la loi nouvelle. En ce qui est des autres facultés de l'enseignement libre, le droit exclusif de l'État à contrôler et à sanctionner nos œuvres par les examens et la collation des grades, est affirmé dans la loi nouvelle avec un absolutisme théorique que Napoléon Ier n'y avait pas mis, et qui frappe d'un ostracisme injurieux cette grande Église de Jésus-Christ à laquelle le monde civilisé a été redevable de tant de services rendus à la cause des belles-lettres et des divers arts libéraux. Mais, puisque le haut enseignement théologique, du moins, a été excepté de cette sécularisation, l'occasion est trop précieuse pour que l'Église n'affirme pas son droit en l'exerçant.

On nous demandera peut-être de quelle valeur sera pour les lauréats, soit aux yeux du gouvernement ou de l'opinion publique, soit dans leur propre estime et leur propre intérêt, un grade théologique obtenu dans ces conditions.

La légalité actuelle nous ayant rendu la liberté sur ce point, je réponds d'abord que les grades canoniques conférés par la faculté de théologie existeront désormais licitement aux yeux du gouvernement ; tandis que, par le passé, on pouvait dire qu'ils tombaient sous le coup de la prohibition résultant du monopole légal de l'enseignement supérieur. Il serait curieux de produire ici les correspondances

Digitized by Google

échangées avec le ministre de l'instruction publique lors de l'établissement de notre jury provincial à l'effet de conférer les premiers grades en théologie et en droit canon.

A la vérité, ces grades dont l'existence est dorénavant légale, n'ont pas cependant la valeur civile qui confère par elle-même des droits auprès de l'État : valeur qui, du reste, n'a jamais été attribuée qu'en projet aux grades théologiques obtenus dans l'université séculière. Mais pourtant, dans les conditions d'aujourd'hui, au lieu d'être un motif de défaveur pour ceux qui les obtiendraient, les grades canoniques peuvent et doivent être, dans l'appréciation d'un gouvernement équitable, une présomption à leur avantage. Et quand l'évêque sera interrogé administrativement, ce qui arrive de temps en temps, sur la valeur d'un sujet, il ne craindra point d'alléguer, à titre de document officieux, le grade obtenu en théologie ou en droit canon.

D'autre part, l'opinion universelle, conforme en cela à la législation et à la nature des institutions de l'Église, persiste à n'attacher qu'aux cours des facultés canoniques l'idée d'un enseignement théologique supérieur. C'est pourquoi les grades obtenus devant ces facultés auront toujours un vrai prix aux yeux du clergé et des fidèles, indépendamment des résultats utiles et positifs qu'ils peuvent procurer. Nous croirons donc avoir travaillé pour l'Église, pour la saine doctrine, pour l'honneur du clergé de notre pays, peut-être même pour une élite de jeunes chrétiens du monde, en conduisant à terme une entreprise dont les premiers débuts datent déjà d'un quart de siècle.

XI. Un doute, un tourment se manifestent sur vos visages, Messieurs, tandis que je vous parle ainsi. — Ces avantages dont vous vous applaudissez, semblez-vous me dire, qui nous en garantit tant soit peu la jouissance et la durée? Pouvons-nous être sourds aux menaces proférées journellement sur nos têtes ? Dans cette assemblée nationale où se discute la

Digitized by Google

loi, n'entendez-vous pas la minorité aujourd'hui vaincue dire tout haut : Laissons faire cette assemblée expirante ; laissons passer ce que nous ne pouvons empêcher actuellement ; bientôt nous aurons le pouvoir en main, et nous savons ce que nous en ferons... Tant mieux, ajoutent-ils : donnons à ces cléricaux le temps d'élever des édifices, de former des collections et de créer tout un appareil universitaire ; un jour ou l'autre, nous leur mettrons la main dessus. — Et, en réalité, Messieurs, n'a-t-il pas fallu des efforts presque surhumains de la part d'un de nos orateurs catholiques, qui a dû monter cinq fois à la tribune, pour faire retirer du projet de loi le principe de la spoliation au profit de l'État à l'heure où celui-ci décréterait la suppression des universités libres[1] ?

De pareilles appréhensions, je l'avoue, ne sont point sans fondement. Cette assemblée de 1871, expression incontestable des besoins du pays qui l'avait élue, aura-t-elle accompli l'acte capital d'où dépendait le salut du pays ? En lui sachant gré de plus d'une loi de détail inspirée par des sentiments dignes d'elle, l'avenir ne lui reprochera-t-il pas de n'avoir point donné à la chose publique l'assiette faute de laquelle tout le reste est caduc et éphémère ? Est-ce assez de déposer, avant le départ, quelques meubles et ustensiles précieux dans la maison, quand on n'a pas assuré la maison elle-même, ou plutôt quand on va sortir en laissant toutes les portes ouvertes à des forcenés déjà armés pour tout détruire?... Graves questions sur lesquelles il pourrait être irrespectueux de s'expliquer entièrement dès à présent, mais qui ne tarderont pas à se poser devant le tribunal sévère de l'opinion publique et de l'histoire.

En résumé, Messieurs, de cette loi, comme de celle de 1850, encore qu'elle se présente sous des auspices moins favora-

1. Séance du 9 juillet, *Journal officiel* du 10, p. 5158 et suiv

Digitized by Google

bles, nous remercierons la divine providence et les hommes qui auront été ses instruments. Quoi qu'en puissent dire et penser certains politiques très-pénétrés et trop fiers peut-être du mérite de leur générosité, nous ne serons point de ces abominables *ultras* qui ne connaissent et ne pratiquent que l'ingratitude, et nous leur saurons un gré réel de la part de concours que quelques-uns ont apportée. Par dessus tout, nous bénirons avec effusion les éloquents patrons de notre cause, qui, lorsqu'ils n'ont pu obtenir tout ce à quoi nous avons droit, ont été attentifs à sauver les principes dont l'application leur était refusée.

Mais quant à rien céder des droits supérieurs de la vérité et de l'Église, nul de nous ne le fera jamais. Car, si nous nous résignions à penser et à dire que la religion de Jésus-Christ n'a pas sur la terre et au milieu des peuples d'autres droits que l'irréligion, et qu'une part égale de liberté appartient à la vérité et à l'erreur, c'est alors que les avantages acquis à ce prix seraient à bon droit qualifiés « la dot de l'adultère [1] ». Cette dot, l'Église n'en veut pas, elle n'en voudra jamais : elle est l'épouse, l'épouse unique, l'épouse légitime ; elle restera l'épouse fidèle.

XII. Le décret synodal qui vous a été lu, Messieurs, et qui sera promulgué demain dans la session solennelle de ce vingtième synode, s'ouvre par la publication définitive du corps des statuts diocésains ou constitutions synodales de l'Église de Poitiers. La lettre pastorale placée en tête du volume qui les contient, et le chapitre final du titre quatrième et dernier, rappellent les sources traditionnelles de cette législation diocésaine, digne de tous vos respects [2]. Soit qu'on la considère dans ce qu'elle a de préceptif ou de directif, elle ne peut être violée sans désordre par aucun membre de la tribu lévitique, et la fidélité des

1. *Voir* plus haut, p. 167. — 2. *Voir* plus loin, p. 184 et suiv

Digitized by Google

prêtres à l'observer fera sa force auprès des simples chrétiens dans les points qui les concernent. Malheur à ceux qui discuteraient le degré relatif d'obligation de telles ou telles dispositions réglementaires pour s'autoriser à en négliger une partie! Il est écrit que « celui qui méprise les petites « choses tombera peu à peu [1] ». L'anarchie, qui est aujourd'hui partout, aurait irremédiablement envahi le sanctuaire le jour où ces distinctions y seraient accréditées dans la pratique journalière du devoir.

Notre décret synodal de la présente année se termine par la mention d'un bref apostolique donné à Rome le six de ce mois. Il règle la juridiction de cette aumônerie militaire dont le rétablissement a été une des œuvres louables de nos représentants. Comme les prêtres récemment chargés parmi nous de ce ministère religieux ont besoin de connaître cet acte du saint-siége, nous avons dû le porter sans délai à votre connaissance. Puisse cette loi sur les aumôniers de l'armée et de la marine, violemment attaquée et hautement menacée déjà par toute la faction impie, ne pas sombrer avec ses auteurs dans l'avenir désormais prochain qu'un nouveau suffrage électoral nous prépare!

1. Eccli., XIX, 1.

Digitized by Google

XIII

MANDATUM

QUO PUBLICANTUR STATUTA DIŒCESANA

SEU

CONSTITUTIONES SYNODALES ECCLESIÆ PICTAVIENSIS.

LUDOVICUS FRANCISCUS DESIDERATUS EDUARDUS PIE, Dei et Sedis Apostolicæ gratia sanctæ Pictaviensis Ecclesiæ episcopus, comes Romanus, solio Pontificio assistens, etc.

Venerabilibus ac dilectis in Christo fratribus filiisque nostris de clero sæculari ac regulari, Salutem et Benedictionem in eodem Domino Jesu.

Ecce tandem prodeunt, post tot annos, statuta illa diœcesana, solo quidem nomine auctoritatis nostræ episcopalis in hesterna vigesima nostra synodo publicata et decreta, antea vero a vobis cum omni libertate ponderata et discussa, a cunctis dehinc religiose tenenda et observanda.

Sapientissimus antecessor noster Claudius de Longwy, cardinalis de Givry nuncupatus, dum constitutionum svno-

Digitized by Google

XIII

MANDEMENT

PORTANT PUBLICATION DES STATUTS DIOCÉSAINS
OU
CONSTITUTIONS SYNODALES DE L'ÉGLISE DE POITIERS.

Louis-Francois-Désiré-Edouard PIE, par la grâce de Dieu et du Siége Apostolique, Évêque de la sainte Église de Poitiers, Comte romain, Assistant au Trône Pontifical, etc.

A nos vénérables frères et bien-aimés fils en Jésus-Christ du clergé séculier et régulier, Salut et Bénédiction dans le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Voici enfin prêts à paraître, après tant d'années, ces statuts diocésains publiés et décrétés hier dans notre vingtième synode, en vertu de notre seule autorité épiscopale, il est vrai, mais après que vous les aviez préalablement examinés et discutés en pleine liberté; et tous désormais vous les devrez religieusement tenir et observer.

Un de nos plus sages prédécesseurs Claude de Longwy, cardinal de Givry, donnant à son clergé de Poitiers, au commencement de ces temps lamentables marqués par la prétendue réforme, un nouveau recueil de constitutions synodales, fruit de son zèle prévoyant et de sa prudence,

Digitized by Google

dalium novum volumen clero suo Pictaviensi, ineunte lamentabili pseudo-reformationis tempore, providissimo zelo ac studio significabat, præviis ita monitis opus a se synodaliter incœptum et consummatum insigniebat :

« Sane, inquiebat, olim per bonæ memoriæ antecessores nostros Pictavienses episcopos, certa juri et rationi ac temporis statui conformia edita extiterunt statuta (quas constitutiones synodales vocant), salubria quidem et omni acceptione digna. Quia tamen irreprehensibile videtur si juxta varietatem temporum statuta varientur humana; nobisque et aliis viris probis et doctis, ad id per nos delectis, præfatis statutis nonnulla quæ deerant ob noviter emergentes causas addenda, alia in præsentiarum inutilia esse, alia vero interpretatione et ampliore declaratione indigere visum fuit; ea omnia et singula, prout nostro incumbit officio, pensiculate trutinata et adamussim castigata, atque in libelli formulam compacta, et gregi nobis commisso accommodata, et per nos probata et pontificali nostra authoritate vallata et confirmata, vobis legenda, relegenda, et quoad fieri poterit mente tenenda, et opere exequenda transmittimus; cupimusque et per misericordiæ Jesu Christi viscera, paternaque sollicitudine, vos omnes et singulos hortando precamur ut has præsentes nostras constitutiones eo quo mittuntur animo devoto admittatis et recipiatis ».

Quemadmodum autem supradicto pontifici præiverant in condendis ejusdem generis constitutionibus nonnulli jam antistites Pictavienses, inter quos beatus Gualterus Brugensis, Aymericus de Montibus et Ytherius [1], quorum auctori-

1. Acta synodalia duorum istorum præsulum referuntur ad annos 1367 et 1396.

Digitized by Google

mettait ces avertissements en tête de son œuvre entreprise et consommée synodalement :

« Sans doute, disait-il, nos prédécesseurs de pieuse mémoire les évêques de Poitiers ont établi et ordonné en conformité avec le droit, et selon l'état et le besoin des temps, des statuts ou constitutions synodales vraiment salutaires et dignes de tout respect. Mais parce qu'on ne saurait trouver mauvais que des changements soient apportés aux lois humaines en raison de la différence des temps, il nous a paru, ainsi qu'à d'autres personnes de doctrine et de prudence, choisies par nous à cet effet, qu'il y avait lieu, pour des causes nouvellement survenues, d'ajouter à ces statuts plusieurs choses qui y manquaient ; que d'autres qu'ils contenaient sont devenues maintenant inutiles; et enfin que d'autres ont besoin d'interprétation et d'explication. Ce sont tous ces points que, selon le devoir de notre charge, nous avons mûrement pesés, soigneusement revus et corrigés. Réunis en un seul corps de volume, appropriés aux besoins du troupeau qui nous est confié, approuvés par nous, revêtus et confirmés de notre autorité épiscopale, nous vous transmettons aujourd'hui ces statuts pour que vous les lisiez et relisiez, et qu'autant que vous le pourrez vous les graviez dans votre esprit, et que vous vous y conformiez dans vos œuvres. Dans notre paternelle sollicitude, nous vous prions et vous supplions, tous et chacun, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, de recevoir et d'accepter ces constitutions du même cœur et dans les mêmes sentiments que nous vous les adressons. »

Or, de même que le pontife ci-dessus nommé, en établissant ainsi ces constitutions, suivait les traces de plusieurs de ses devanciers sur le siége de Poitiers, entre autres du bienheureux Gauthier de Bruges, d'Ayméry des Monts et d'Ythier [1],

1. Les actes synodaux de ces deux derniers prélats se rapportent aux années 1367 et 1396.

Digitized by Google

tate non semel fulciemur, ita post ipsum eodem disciplinæ studio plures episcopi vestri emicuerunt, præsertim vero duo pretiosissimæ memoriæ viri, Claudius de la Poype de Vertrieu, et recentius Joannes Baptista de Bouillé [1], cujus diœcesana statuta hucusque præ manibus habuistis.

Utique leges, tanta venerandæ antiquitatis et continentium sæculorum auctoritate firmatas, nos non venimus solvere, sed potius confirmare et adimplere ; et ideo easdem ante oculos indesinenter positas conspeximus dum in decursu plurimarum nostrarum synodorum una vobiscum de re ac materia tanti ponderis ac momenti toties tractavimus, vetera nunquam desuefacientes, nisi in quantum necessitatibus novis accommodanda se nobis darent.

Nunc autem, venerabiles fratres dilectissimique filii, scitote quia si vobis episcopus vester tanquam auctoritatem habens obedientiam præcipit, libentius ut pater suadet, juxta verbum apostoli ad Philemonem : « Multam fiduciam « habens in Christo Jesu imperandi tibi, propter charita- « tem magis obsecro [2] ». Lex nostra, lex est amoris et dilectionis ; neque solet subditus præposito suo adversari, nisi quia, legi inobediens, se ipsum amore indignum reputat. « Vos amici mei estis, inquiebat magister, si feceritis quæ « ego præcipio vobis [3] ». Mandatum autem accepimus a Patre « ut diligamus alterutrum : et hæc est charitas ut am « bulemus secundum mandata ejus [4] ».

1. Statuta diœcesana eorum referuntur ad annos 1712 et 1829.
2. Philem., 8, 9.
3. Joann., XV, 14.
4. II Joann., 4, 5, 6.

Digitized by Google

sur l'autorité desquels nous nous appuierons nous-même plus d'une fois ; pareillement plusieurs autres de vos évêques firent paraître le même zèle pour la discipline, en particulier deux hommes dont la mémoire doit nous être très-précieuse, Claude de la Poype de Vertrieu, et dans ces derniers temps Jean-Baptiste de Bouillé[1]. Ce sont les statuts diocésains de celui-ci que vous avez eu jusqu'à ce jour dans les mains.

Assurément nous ne venons pas détruire des lois si respectables par leur antiquité et si fortes de l'autorité d'une longue suite de siècles, mais bien plutôt les confirmer et les accomplir. Aussi n'avons-nous pas cessé de les avoir sous les yeux, tandis que, dans le cours de tous nos synodes successifs, où nous avons traité avec vous de tant de choses et de matières de si grande importance, nous visions à ne toucher jamais aux règles anciennes, qu'autant qu'il était nécessaire pour les approprier à des besoins nouveaux.

Et maintenant, vénérables frères et fils bien-aimés, sachez que si votre évêque vous prescrit l'obéissance comme ayant autorité, bien plus volontiers il vous exhorte comme étant votre père, selon la parole de l'apôtre à Philémon : « Ayant « conscience de mon droit de vous commander en Jésus-« Christ, je veux plutôt vous supplier au nom de la charité[2] ». Notre loi est la loi d'amour et de dilection ; et d'ordinaire le sujet ne se révolte contre son supérieur que parce que sa désobéissance le rend à ses propres yeux indigne d'en être aimé. « Vous êtes mes amis », disait le Maître, « si vous « faites ce que je vous commande.[3] » Or, « nous avons reçu « du Père commandement de nous aimer les uns les autres ; « et la charité consiste précisément en ceci que nous nous « conduisions selon ses commandements[4]. »

1. Leurs statuts diocésains se rapportent aux années 1712 et 1829.
2. Philem., 8, 9.
3. Jean, xv, 14.
4. II Jean, 4, 5, 6.

Digitized by Google

... * Quod sæpe laudatus antecessor noster Claudius cardinalis de Givry in fine constitutionum suarum synodalium edixit, nos pariter et eadem auctoritate in Domino edicimus ac præcipimus :

« Quia ignorantia mater est cunctorum errorum, maxime in sacerdotibus Dei vitanda est, qui docendi officium in populo Dei susceperunt ; quibus dicitur illud : Vos qui estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite[1]. Ne per ignorantiam etiam in ipsis divinis sacramentis, et aliis sibi incumbentibus, Christum offendant, volumus et præcipimus statuta et ordinationes per nos et prædecessores nostros, ut præfertur, edita, et per nos innovata, ab omnibus et singulis abbatibus, præpositis, decanis, archidiaconis, archipresbyteris, ac parochialium ecclesiarum aliorumque beneficiorum ecclesiasticorum rectoribus, presbyteris, religiosis et clericis in nostra civitate et diœcesi Pictaviensi residentibus, nobis subditis, prout eos et eorum quemlibet respective tangit aut tangere poterit in futurum, inviolabiliter observari ; præcipientes ut præsentem libellum statutorum nostrorum, seu constitutionum synodalium, apud se intra tres menses a tempore publicationis ipsorum habeant, eaque attente et studiose perlegant et mente teneant : et in his statutis quæ ex promptuario sacrorum canonum pro majori parte deprompta sunt sic instruantur, ut doctiores in posterum ad sibi subditorum et minus doctorum informationem evadant ; parati de contentis in eis, cum per nos aut officiarios nostros fuerint requisiti, bonam reddere

* Statut. Diœces., Caput ultimum : De promulgatione præsentium synodalium statutorum, p. 137, 138.

1. Judith, VIII. 24.

Digitized by Google

...* Ce que notre prédécesseur si souvent cité, le cardinal de Givry, ordonnait au dernier chapitre de ses constitutions synodales, nous le reproduisons et le décrétons en terminant les nôtres :

« L'ignorance étant la mère de toutes les erreurs, les prêtres surtout doivent la fuir, eux qui ont reçu la charge d'instruire le peuple de Dieu. C'est à eux qu'il a été dit : Vous qui êtes prêtres parmi le peuple de Dieu, et de qui dépend la vie de ce peuple, relevez leurs cœurs par votre parole [1]. Donc, pour qu'ils n'offensent pas Jésus-Christ par ignorance, même dans les divins mystères et autres offices qui leur incombent, nous voulons et nous commandons que les ordonnances et statuts établis, comme il est marqué ci-dessus, par nous et nos prédécesseurs, et renouvelés par nous, soient inviolablement observés par tous et chacun des abbés, prévôts, doyens, archidiacres, archiprêtres et recteurs des églises paroissiales et autres bénéfices ecclésiastiques, prêtres, religieux et clercs, résidant en notre ville et diocèse de Poitiers et à nous soumis, autant que cela concerne chacun d'eux respectivement, ou le concernera par la suite : ordonnant qu'ils se procurent ce présent volume de nos statuts ou constitutions synodales dans les trois mois de sa publication ; qu'ils les lisent attentivement et soigneusement, et les gravent dans leur esprit ; qu'ils s'instruisent assez de ces statuts, tirés pour la plus grande partie du trésor des saints canons, pour en devenir plus savants et capables d'instruire ceux qui leur sont confiés et qui manquent d'instruction ; enfin qu'ils se tiennent prêts à rendre bon compte de la teneur de ce volume lorsqu'ils en seront requis par nous ou par nos officiers. Que, par leur zèle à s'en bien pénétrer, ils tra-

* Ce qui suit forme le dernier chapitre des statuts synodaux intitulé De la promulgation desdits statuts.

1. Judith, VIII, 24.

Digitized by Google

rationem. Et per horum studium elaborent ut, adjutore Deo, ignorantiam a se, quasi quamdam pestem abjiciant: quia sacerdotis labia custodiunt scientiam, et legem requirunt ex ore ejus: alias, si scientiam repulerint, timeant ne a Domino repellantur, ne sacerdotio fungantur coram eo, qui vivit et regnat per infinita sæcula [1]. »

Datum Pictavis, in ædibus nostris, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quinto, die decima quarta Julii, in festo sancti Bonaventuræ, episcopi et Ecclesiæ doctoris.

1. « Lectæ et publicatæ fuerunt præsentes constitutiones Pictavis, in synodo episcopali, post dominicam de Cantate : anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quarto. »

Digitized by Google

vaillent, avec l'aide de Dieu, à éloigner d'eux-mêmes l'ignorance comme une peste, car les lèvres du prêtre doivent garder la science, et c'est de sa bouche que le peuple attend la loi. Autrement, s'ils rejettent la science, ils ont à craindre que le Seigneur ne les rejette aussi d'exercer le sacerdoce devant lui, qui vit et règne dans les siècles des siècles[1]... »

Donné à Poitiers, dans notre demeure, l'an du Seigneur mil-huit-cent-soixante quinze, le quatorzième jour de juillet, en la fête de saint Bonaventure, évêque et docteur de l'Église.

1. « Ces présentes constitutions ont été lues et publiées à Poitiers en synode épiscopal, après le dimanche *Cantate*, l'an du Seigneur mil-cinq-cent-quarante-quatre. »

Digitized by Google

XIV

LETTRE

A M. LE COMTE DE GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT

AU SUJET DE SON LIVRE :

LE *GUIDE DE L'ART CHRÉTIEN*.

Poitiers, 14 *juillet* 1875.

MONSIEUR LE COMTE,

Vous avez mené à fin une œuvre laborieuse, difficile, importante. Les juges les plus compétents, et ceux qu'on doit nommer les maîtres en cette matière, ont loué votre travail. Ils y admirent non-seulement les connaissances variées et étendues de l'érudit, mais la très-remarquable sagacité de l'observateur, jointe à cette hauteur de vue et à cette sûreté de jugement, qui sont le privilége des vrais savants chrétiens. Je n'ai qu'à souscrire à des éloges trop unanimement décernés pour n'être pas mérités.

J'y ajouterai celui-ci : qu'en dehors même de toute ques-

Digitized by Google

tion d'histoire et d'esthétique, vous venez de rendre, en publiant votre *Guide de l'Art chrétien*, un éminent service au public religieux et au clergé. Après ce grand et capital ouvrage, que saint Grégoire le Grand appelait l'art des arts, et qui consiste à former les âmes à la ressemblance de Dieu en les modelant sur Jésus-Christ, son image première et essentielle, il n'est pas sur la terre d'œuvre plus relevée et plus noble que celle de ces hommes qui ayant, comme dit l'Écriture, « le sens et la passion de la beauté [1] », s'essaient à traduire dans les formes sensibles cet idéal divin que la nature nous fait pressentir, mais que le mystère du Verbe incarné éclaire pour nous d'une si vive lumière. Nous le montrant sous des aspects variés, le précisant à nos esprits, et le mettant, pour ainsi parler, sous nos yeux, encore infiniment mieux que la nature, il nous en révèle la sublimité transcendante et la perfection inaccessible. Compris comme vous le faites comprendre, l'art n'est plus que le louable effort du génie, cherchant pieusement, mais hardiment, à soulever un coin du voile qui nous dérobe le monde céleste, et à nous donner, comme il se peut dans les ombres de la vie présente, quelques-uns des spectacles dont les bienheureux jouissent là-haut. Ce que fait le saint dans l'ordre de la vertu, l'artiste chrétien le fait précisément dans l'ordre de la beauté. Ce que l'un tâche d'être devant Dieu, l'autre travaille à l'exprimer devant les hommes, avec cette intention et cet espoir de leur faire aimer ce qui est bon, en les forçant suavement à admirer ce qui est beau.

Sous le souffle de l'Esprit-Saint, qui est l'âme du christianisme, par l'influence et sous la haute direction de l'Église, qui en est le corps vivant, ce travail si excellent et si saint a continué sans interruption depuis nos origines : vous le prouvez pièces en main. Après avoir exposé la théorie

1. Ecc., XLIV, 6.

Digitized by Google

vraie de l'art chrétien, vous en suivez l'histoire dans toute la suite des siècles; vous en décrivez les évolutions, vous en expliquez les progrès, et, par là même, les écarts et les défaillances. Vous indiquez le secret de renouer la chaîne des bonnes traditions, et, en en facilitant les moyens, vous inspirez le goût de l'entreprendre. C'est avoir, je le répète, bien utilement servi la cause chrétienne. Vous contribuez, pour votre part, à en enrichir ce nouveau « lieu théologique » que nous devons à l'archéologie. En offrant à nos regards les représentations soit symboliques, soit historiques, mais toujours anciennes et souvent primitives, des dogmes principaux de la foi, vous démontrez péremptoirement l'apostolicité, la perpétuité des croyances catholiques, et, par une voie de conséquence, leur origine divine. Le grand saint Ignace d'Antioche appelle quelque part le christianisme, « un mystère de clameur [1] ». Ce cri, qui est « le témoignage de Dieu [2] », on l'entend sortir de partout en parcourant vos pages. Aucun théologien apostolique ne vous lira sans profit; aucun mystique ne vous lira sans édification. Vous ouvrez devant les esprits studieux une carrière vaste, curieuse, intéressante. Vous fournissez même aux simples fidèles une lecture instructive et pleine de charmes.

Votre livre, d'ailleurs, vient à une heure propice, et comme un de ces secours que Dieu envoie « au temps opportun [3] ». Il est une protestation magnifique contre le sensualisme qui nous envahit, et le matérialisme qui nous désole. Quand l'impiété, se couvrant du masque d'une science menteuse, s'acharne à établir que l'homme est une brute sans espérance, il est bon que la piété sincère, s'armant de la science vraie, déclare une fois de plus qu'aux yeux des chrétiens, l'humanité ne cesse pas d'être une « ra-

1. Epist. ad Eph., c. XIX. — 2. I Joan., v, 9, 10. — 3. Psalm. CXLIV, 15

Digitized by Google

ce de dieux [1] », cherchant d'un pas ferme et attendant avec un cœur tranquille cette cité meilleure et future qui lui est divinement promise, et où elle finira d'accomplir ses glorieuses et éternelles destinées.

Je vous félicite donc du fond de mon cœur, et je vous remercie. Daigne celui que saint Thomas nomme si bien « l'Art du Père, tout plein des raisons vivantes de toutes choses [2] », daigne ce Verbe fait chair, qui, venu parmi nous, y a été « le plus beau des enfants des hommes », vous donner pour salaire de votre grand et pieux travail, la grâce de le connaître de plus en plus, et à la fin de le contempler tel qu'il est et sans voiles !

Recevez, etc.

1. Psalm. LXXXI, 6. — 2. In cap. I Joan., lect. II. — 3. Psalm. XLIV, 3.

Digitized by Google

XV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE DE POITIERS,

A LA MESSE D'OUVERTURE DU CONGRÈS DES COMITÉS DE L'UNION CATHOLIQUE.

(XIX AOUT MDCCCLXXV.)

Et consideremus invicem in provocationem charitatis et bonorum operum : non deserentes collectionem nostram...; sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem.

Considérons-nous réciproquement, pour nous entre-provoquer à la charité et aux bonnes œuvres ; n'abandonnant point nos assemblées, mais nous serrant les uns contre les autres pour nous consoler mutuellement, et cela d'autant plus qu'il semblera davantage que le jour approche.

(Saint Paul aux hébreux, x, 24, 25.)

MESSIEURS,

I. C'est encore au grand apôtre que nous demanderons le mot de cette journée ; c'est son épître aux Hébreux qui va nous donner le sens de cette réunion. Ne sommes-nous pas les fils et les héritiers des premiers chrétiens ; et les épreuves au sein desquelles ils ont vécu durant les jours du

Digitized by Google

christianisme naissant, en revivant pour nous avec les mêmes caractères, ne nous replacent-elles pas dans les mêmes situations, et ne font-elles pas renaître les mêmes besoins?

Besoin d'exemple et de commune édification, besoin d'encouragement mutuel à la charité et aux bonnes œuvres que la charité inspire, besoin de consolation et d'instruction en face de périls croissants et d'éventualités de plus en plus menaçantes ; et, comme moyens de satisfaire à tous ces besoins divers, besoin premier et principal de rapprochement et de concert : c'est là, Messieurs, ce qu'il nous sera donné de bien comprendre, si nous étudions mot par mot, syllabe par syllabe, les versets de saint Paul qui seront la matière de cette homélie : *Et consideremus invicem in provocationem charitatis et bonorum operum : non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam ; sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem.*

Votre sagacité a déjà prévenu les applications qui vont naître de ce texte : le commenter, c'est, si je ne me trompe, se poser de prime abord au cœur même de la question et de la situation.

II. Saint Paul parle d'assemblées qui sont les assemblées propres des chrétiens, et il insiste pour qu'on ne s'en abstienne pas : *Non deserentes collectionem nostram.* Je sais que par ces derniers mots : *collectionem nostram,* quelques traducteurs ont voulu entendre l'Église elle-même, déjà trahie et délaissée par des fils infidèles. Mais ni le contexte, ni la tradition commune ne sont favorables à cette interprétation. L'apôtre se plaint que l'abstention des assemblées soit devenue une coutume pour quelques-uns : *sicut consuetinis est quibusdam.* Or, selon la remarque du docte Estius, le transfuge de l'Église consomme le crime de sa désertion et de son apostasie par un acte unique et non par une série

Digitized by Google

d'actes répétés : *Consuetudo frequentiam actuum designat; apostasia vero actu completur*[1].

Ce qu'on peut dire seulement, et ce qui rend les deux sens connexes l'un à l'autre, c'est que, la persécution venant à se lever, ceux qui négligent et abandonnent la société de leurs frères, sont facilement conduits jusqu'à l'abandon de l'Église et de la foi [2].

Messieurs, l'étude chaque jour plus approfondie des monuments s'ajoute à l'autorité de l'histoire pour attester que, jusqu'à l'établissement public et social du christianisme, c'est-à-dire, pendant trois siècles, l'unique moyen d'action et d'expansion de l'Église résidait dans l'exercice plus ou moins libre du droit d'association envisagé sous toutes ses formes. Aussi longtemps que l'économie des institutions légales demeura, non-seulement étrangère, mais opposée à l'existence et à la diffusion de la chose chrétienne, celle-ci, en dehors de l'assistance surnaturelle et miraculeuse d'en haut, n'avait d'autre ressource que la force d'union et de cohésion de ses membres fidèles. De là, pour eux, l'habitude et la nécessité de se donner rendez-vous, non pas uniquement dans le lieu du sacrifice et de la prière, où tous étaient régulièrement appelés chaque semaine par le devoir individuel de la pratique religieuse, mais dans des réunions tantôt régionales, tantôt générales, où se traitaient les questions palpitantes du moment et les intérêts solennels de la grande communauté chrétienne,

Ils viennent trop tard, Messieurs, ceux qui qualifient de nouveautés nos congrès catholiques : il n'y a rien là de nouveau, ni le nom, ni la chose. Entendez l'un de nos vieux exégètes : « L'apôtre, dit-il, veut que ces réunions

1. Estius, comment. in cap. X, Epist. ad Hebr., 25.

2. C'est la remarque de Corneille la Pierre : Hic sensus connexus est et subordinatus priori : qui enim Ecclesiæ cœtus negligunt et deserunt, facile quoque, urgente persecutione, Ecclesiam ipsam fidemque Christi deserunt et abnegant.

Digitized by Google

soient diligemment fréquentées par les chrétiens; car, poursuit-il, ces congrès publics, tenus alternativement ici et là : *illi enim publici et mutui congressus*, raniment merveilleusement l'ardeur de la foi et de la charité, exposée à languir dans une séparation et un isolement trop prolongé » : *illi enim publici et mutui congressus mire fovent fidem et charitatem, quæ in secessu et separatione diuturniori languescit* [1].

III. Disons-le cependant, ces congrès religieux, ces comités chrétiens ont été de bonne heure exposés à la critique et à la détraction ; et ceux qui se faisaient une habitude de n'y pas prendre part : *sicut consuetudinis est quibusdam*, s'appuyaient de raisons et de prétextes que n'ont pas dédaigné de combattre de grands évêques de l'antiquité, tels que saint Ignace d'Antioche, dans les temps qui ont immédiatement suivi l'ère apostolique, et saint Jean Chrysostome à une époque déjà plus avancée. Les éléments de la réfutation leur étaient d'ailleurs fournis, comme ils nous le sont à nous-mêmes, par la contexture de cette épître aux Hébreux.

Car, enfin, depuis que la sécularisation progressive et systématique de toutes les parties du régime public nous a conduits, par un impérieux instinct de conservation plus encore que par le sentiment raisonné d'un devoir défini, à redemander aux associations libres ce que l'assiette normale de la société christianisée nous avait longtemps offert dans des institutions régulières ; depuis que, sous des appellations et pour des fins diverses, mais tendant toutes à un même but, ont recommencé parmi nous ces convocations et ces sessions dont l'une est à peine achevée que l'autre lui succède ; l'inévitable imperfection des choses d'ici-bas, vous ne l'ignorez point, Messieurs, a fait revenir plus d'une fois

1. Cornel. a Lap. Comment. in Epist. ad Hebr. x, 25.

Digitized by Google

sur des lèvres contemporaines les censures derrière lesquelles se retranchaient les abstenants d'autrefois.

— A quoi bon tant de mouvements et de déplacements, dont chacun aboutit à si peu de résultat? Pourquoi ces comités distincts et ces appels multipliés, dont les programmes rentrent forcément l'un dans l'autre, et reproduisent à près invariablement l'année suivante ce qu'ils contenaient déjà l'année précédente? — Joignez à cela, observent nos commentateurs, que, même parmi les premiers chrétiens, il y avait des hommes timides et dépendants qui redoutaient la défaveur officielle attachée à la fréquentation de ces assemblées; qu'il s'en trouvait d'autres d'un caractère difficile et exigeant, qui entendaient n'être pas traités comme les premiers venus, toujours prêts à se retirer froissés s'ils n'avaient fait prévaloir ou l'importance de leur personne ou celle au moins de leurs idées et de leurs propositions [1]; enfin que beaucoup d'autres étaient si ardents, si empressés, si impatients du succès immédiat, qu'ils ne pouvaient se plier à ce travail lent et obscur dont l'effet total ne devait éclater au grand jour qu'après un effort continu de trois siècles [2].

Or, Messieurs, c'est à ces diverses trempes d'esprits et de caractères, c'est aux chrétiens qui s'autorisaient de ces objections ou de ces prétentions, que l'apôtre ne craint point de dire : « Vous avez tort, et vos frères devront bien se garder d'abandonner comme vous nos assemblées » : *Non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam.* L'apôtre le disait ainsi, et il en donnait les raisons que nous allons donner après lui en énumérant

1. Juxta quem sensum pertinet hæc admonitio vel ad eos qui, metu persecutionum, non audebant hujusmodi conventus adire; vel potius ad homines morosos et fastuosos qui cum fratribus humilioris conditionis congregari dedignabantur, nisi colerentur præ cæteris. Estius, loc. cit.
2. Cornel. a Lap. in Epist. ad Hebr. c. x, 35, 36.

Digitized by Google

comme lui les avantages et les fruits considérables de ces réunions.

IV. Et d'abord elles nous donnent l'occasion très-précieuse de nous rapprocher personnellement les uns des autres, de nous rencontrer, de nous voir, entendez ce mot, de nous regarder, de nous considérer : *Et consideremus invicem*

Oui, Messieurs, entre soldats et serviteurs d'une même cause, entre membres d'une même famille, on a besoin de se connaître, et l'on ne se connaît qu'imparfaitement si l'on ne s'est vu au moins une fois dans la vie. Tel homme dont je sais que les sentiments sont de tout point conformes aux miens, tel chrétien éminent dont la renommée m'a souvent raconté les belles et grandes œuvres, tel écrivain, tel orateur dont la parole écrite a éveillé en moi les plus vives sympathies, plus d'une fois j'avais conçu le désir de le voir : et voici que le congrès me procure cette joie. Je croyais le bien connaître, tel que mon imagination, d'accord avec mon esprit et mon cœur, me l'avait configuré et me le représentait à distance : ses traits, son regard, sa voix m'ont apporté toute une révélation nouvelle. Quand les chrétiens possèdent cette simplicité et cette droiture du cœur, qui sont le cachet distinctif des enfants de Dieu, leur âme tout entière passe sur leur front et dans l'accent de leur voix. Aussi l'histoire et la vie des saints nous apprend-elle que leur abnégation de tout le reste n'allait pas jusqu'à leur interdire la douceur de se rechercher, de s'entretenir et de se voir. Les actes et les épîtres des apôtres, les correspondances des plus graves évêques, des plus célèbres docteurs, exhalent chaudement le parfum que ces bénies entrevues laissaient longtemps et longtemps encore après elles. Il est tel homme qu'on se félicitera, qu'on s'honorera jusqu'au dernier jour d'avoir rencontré une fois durant le trajet de cette vie mortelle : on a plus d'estime de soi-même par le souvenir d'avoir siégé quelques instants près de lui.

Digitized by Google

Nous profiterons donc de ce congrès, Messieurs, pour nous rapprocher, pour nous voir les uns les autres, selon que l'apôtre nous y exhorte : *Et consideremus invicem.*

Est-ce que d'ailleurs plusieurs d'entre vous ne sont pas à même d'établir la comparaison entre la physionomie de ces rassemblements chrétiens et celle de la plupart des autres assemblées ? Les pensées et les préoccupations y étant d'une nature très-différente, les visages même y diffèrent sensiblement. Tandis que l'agitation, le ressentiment, le mécompte, la colère se donnent ailleurs en spectacle, ici c'est le calme, la sérénité, le doux sourire, comme en ces jours d'Israël dont il est dit : *Erat autem populus jucundus secundum faciem sanctorum* [1].

Et puis des surprises particulières, des émotions inattendues s'offrent à vous.— Quel est celui-ci dont la rencontre a fait repasser devant moi, comme un éclair soudain, l'image et la ressouvenance d'un grand homme de bien, disparu depuis bientôt un demi-siècle ? L'homme dont vous parlez, me répond-on, était l'aïeul de celui qui vient de fixer votre regard. Et moi, comme Raguel, d'inonder de mes pleurs le cou du jeune homme et de l'embrasser en disant : « Bénédiction soit à vous, mon fils, parce que vous descen- « dez d'un homme bon et très-bon [2] », et que votre présence ici m'est un gage que le sang de vos pères n'a pas dégénéré dans vos veines. — Mais cet autre dont le zèle est ardent comme la flamme de ses yeux, dont la parole est aiguisée comme le glaive suspendu à ses flancs, soldat de l'armée du Christ et de l'armée des Francs, orateur d'une croisade nouvelle, qui soulève des multitudes de travailleurs jusque sur les hau-

1. Judith, XVI, 24.

2. Tobias de quo interrogas, pater istius est. Et misit se Raguel, et cum lacrymis osculatus est eum, et plorans super collum ejus dixit Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni et optimi viri filius es. Tob. VII. 5, 6, 7.

Digitized by Google

teurs de l'esprit de foi et de sacrifice ? Grand Dieu, quel chemin parcouru depuis les jours de Voltaire et du dix-huitième siècle expirant ! Car je ne me trompe pas : en remontant le cours de générations que j'ai connues, je trouve là, au point de jonction d'une double ascendance, le froid écrivain qui professait le matérialisme dans le livre : *De l'Esprit*. Bénédiction soit à vous, vaillant apôtre des foules ouvrières, à vous qui n'avez pas seulement rompu avec un passé lointain et déjà répudié des vôtres, mais qui le corrigez, qui le réparez avec un surcroît de talent et d'éclat d'où jaillit une riche source de mérites et de grâces pour vous et pour ceux qui naissent de vous.

Que d'autres contrastes et que d'autres rapprochements de cette sorte je pourrais énumérer ! Mais je n'ai voulu troubler la modestie d'aucun de ceux qui sont présents ici.

Messieurs, disons-le pour rendre hommage à Dieu et sans esprit de vaine gloire : la cause à laquelle nous appartenons conserve le droit d'être fière des hommes qui la servent. A ce titre il nous est doux, mais aussi il nous est avantageux de nous trouver en vue les uns des autres. Car il naît de là un stimulant, une excitation, une provocation dont il est temps de parler après l'apôtre : *Et consideremus invicem in provocationem caritatis et bonorum operum.*

V. Une provocation réciproque à la charité et aux bonnes œuvres. Vous comprenez la gradation, Messieurs : la charité d'abord, qui est la cause et le principe ; les bonnes œuvres ensuite, qui sont l'effet et la conséquence : *nam a caritate fluunt bona opera*, dit saint Jean Chrysostome, dans l'explication de ce texte [1]. Et ce grand mot de charité, gardons-nous d'y attacher simplement le sens utilitaire que le monde lui donne. La charité, cela veut dire avant tout le senti-

1. Homil XIX, in Ep. ad Heb., c. X, 1.

Digitized by Google

ment surnaturel, l'amour de Dieu, qui est le mobile de toutes les grandes et bonnes actions. Or, dites-moi, frères bien-aimés, est-ce que ces congrès ne sont pas pour nous d'abord une occasion mutuelle d'édification ? En voyant à côté de nous ces exemples frappants de vertu et de sainteté, en sentant près de nous ces foyers vivants de piété et de ferveur, est-ce que la flamme de la charité divine ne s'avive pas dans nos cœurs ? « L'apôtre savait bien, dit encore le grand archevêque de Constantinople, que c'était là l'effet des assemblées chrétiennes » : *Novit hoc quoque fieri ab eorum congregatione.* « Car, comme le fer aiguise le fer, ainsi le congrès augmente la charité » : *sicut enim ferrum ferrum acuit, ita etiam conventus auget caritatem* ; « et si le choc de la pierre contre la pierre en fait jaillir l'étincelle, combien plus l'âme qui touche une autre âme » : *nam si lapis lapidi attritus ignem emittit, quanto magis anima animæ admixta* [1].

D'ailleurs, ces réunions, ne fussent-elles que des réunions de prière, auraient encore une immense valeur devant Dieu. « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom », a dit Jésus-Christ, « j'y suis au milieu d'eux [2]. » Or, c'est bien au nom de Jésus-Christ, n'est-ce pas, que nous sommes assemblés en ce lieu ? Nul intérêt humain, nulle préoccupation terrestre, ne nous a conduits ici. Jésus-Christ est donc présent parmi nous. Je dis mal : il est « au milieu de nous ». *Jesus autem in medio, et non in angulo* [3] : au milieu, entendez-vous, et non pas dans un coin. C'est l'erreur et c'est le crime de nos sociétés modernes, crime inconscient chez plusieurs, je le sais, de vouloir pousser, de vouloir consigner Jésus-Christ dans un coin, dans un angle, de vouloir

1. Homil. XIX, in Ep. ad Heb., c. X. 1.
2. Matth., XVIII, 20.
3. Opp. S. Bernard., T. II, Serm. ad clerum in concil. Remen. congreg., n. 3.

Digitized by Google

l'emprisonner dans un compartiment de la chose publique. Nous ne le voulons point ainsi ; et parce que nous savons que c'est le droit du Dieu fait homme de rayonner dans toutes les parties du corps social, parce que son Père l'a posé au milieu, l'a installé au centre de l'humanité affranchie, de la société régénérée par son sang, nous commençons par le poser au centre de nos œuvres, par l'installer au milieu de nos réunions : *in medio, inquam, non in angulo* : au milieu, vous dis-je, et non dans un coin.

A cause de cela, nos congrès sont avant tout des chœurs et des concerts de prière. « Les chœurs, observe saint Jean Chrysostome, ont été institués pour que tous y accordent leurs esprits et leurs voix dans un même chant de louange; et c'est là ce que veut saint Paul quand il dit : N'abandonnez point vos assemblées » : *Ideo instituti sunt chori, ut omnes simul concordibus animis laudes offerant : hoc autem significat Paulus per hoc quod dicit : Non relinquentes congregationem suam* [1]. La puissance d'une assemblée chrétienne consiste principalement en ce point : *Ideo plura potest Ecclesiæ cœtus* ; ce que l'intercession isolée de chacun n'obtiendrait pas, tous réunis l'obtiennent : *quod singuli per se non possunt, cum aliis juncti possunt.* Et c'est pourquoi, là surtout, les prières sont nécessaires : *Ideo hic maxime necessariæ sunt preces* : prières pour l'univers et pour l'Église entière ; pour la patrie et pour l'Église particulière dont on est membre : *preces pro orbe, pro Ecclesia quæ in finibus est* ; prières pour la paix, et pour tous ceux qui sont en souffrance : *preces pro pace , pro iis qui sunt in calamitate* [2] : prières puissantes contre le ciel même , parce qu'elles montent à l'assaut de la miséricorde divine , unies, compactes et ordonnées comme une armée assiégeante ; prières enfin qui prennent un caractère particulier d'onction et de

1. Expos. in Psal. CXLIX, 1.
2. Homil. XXXVII, in Act. Ap. 4.

Digitized by Google

ferveur : pourrais-je ne pas sentir mon âme dilatée par l'amour, quand j'ai sous mes yeux ces visages transfigurés et déjà comme béatifiés par la vision du Seigneur ? *Et consideremus invicem in provocationem caritatis.*

VI. *In provocationem caritatis et bonorum operum* : l'un suit l'autre, et la charité produit les œuvres, comme le soleil produit ses rayons,

Mais, me dites-vous, dans cette provocation réciproque aux bonnes œuvres, n'y a-t-il pas danger d'encombrement et d'excès ? Et puis, tant de résolutions déjà prises en congrès et qui n'ont point eu encore d'exécution sérieuse, à quoi bon les renouveler ? Les adversaires qui nous suivent de l'œil et qui prêtent l'oreille à nos discours, n'ont-ils pas quelque droit de sourire en présence d'efforts si retentissants à la fois et si impuissants ? Est-il prudent d'embrasser ce qu'on ne peut étreindre ; et ne vaudrait-il pas mieux garder pour nous la dignité du silence, là où les paroles sont si lentement et si imparfaitement suivies des effets ?

Messieurs, si nous avons pu, si nous pouvons nous faire cette objection à nous-mêmes, la vérité est qu'on n'est guère autorisé à nous la faire du dehors. L'impuissance et la stérilité des assemblées, il est sage à tous de se taire là-dessus. *Aut quomodo dicis fratri tuo : sine ejiciam festucam de oculo tuo : et ecce trabs est in oculo tuo* [1] : « Sinon, « comment viendrez-vous dire à votre frère : Permettez « que je chasse une paille de votre œil ; et voici qu'il y a « une poutre dans le vôtre ? »

Messieurs, nos réunions ont au moins cette qualité, c'est qu'elles sont pures de tout avantage et de tout profit personnel ; nos efforts ont ce mérite, d'être exclusivement dictés par le dévouement. Appliquons-nous à n'apporter avec nous aucun entêtement de parti pris, et n'ayons pas la pré-

1. Matth., VII, 4.

Digitized by Google

tention que tous se rangent à nos idées personnelles. Quant aux fruits, l'apôtre nous l'a dit : « C'est l'homme qui « plante, qui arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroisse- « ment [1] ». Nos pères se sont réunis trois cents ans dans les catacombes avant que la croix de Jésus-Christ pût paraître au grand jour. Sous plus d'un rapport, les catacombes que le paganisme nouveau a voulu nous faire ne sont guère moins sombres et moins profondes. Unissons-nous et travaillons selon la mesure de nos forces : une fois encore le Labarum du Christ étendra sur le monde ses plis triomphants.

Non, non, Messieurs, ne nous laissons pas impressionner par les objections : à quoi ne peut-on pas faire d'objections ici-bas ? Ils parlent de la stérilité de nos réunions. Et moi je n'en connais aucune qui ait été stérile : *et sterilis non est in eis* [2]. Il faudrait des volumes pour raconter les fruits de nos cercles, de nos comités et de nos congrès catholiques depuis vingt ans, la proportion dans laquelle ils ont agi sur l'esprit public, les courants qu'ils ont créés sur notre terre de France et dans le monde entier. Réduisons à leur juste valeur les raisons et les prétextes de ceux qui s'éloignent et se séparent, et ne les imitons point : *Non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam.*

VII. *Sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem* : « Mais serrons-nous les uns contre les « autres pour nous consoler, et cela d'autant plus que vous « verrez le jour approcher ». Là où notre texte dit : *consolantes,* une autre version dit : *exhortantes.* Eh bien ! oui, Messieurs, nous avons besoin de nous réunir et d'échanger nos pensées pour nous fortifier, nous exhorter, nous consoler. A quelques égards, l'épreuve est poussée plus loin qu'à aucune époque.

1. I Corinth., III, 7. — 2. Cant., VI, 5.

Digitized by Google

Jamais, depuis l'organisation chrétienne de l'Europe et du monde, non, jamais l'équilibre social n'avait été aussi complétement rompu; jamais la dissolution n'avait été aussi radicale, la décomposition aussi universelle. Pour garder courage, il nous est nécessaire de remonter aux promesses divines; d'apprendre des Écritures quels seront les caractères des temps à mesure que le monde avancera vers son terme; de nous rendre compte des crises, annoncées et prédites, à travers lesquelles doit se préparer cet avénement du règne de Dieu que nous réclamons tous les jours dans l'oraison dominicale. Par-dessus tout, il nous est nécessaire de nous pénétrer d'abord des enseignements actuels, des définitions contemporaines de l'Église et du siége apostolique; puis, de nous intruire des principes et des points de doctrine qui sont la base de ces enseignements et de ces définitions, de telle sorte que notre soumission ne soit pas seulement une soumission résignée, mais une adhésion éclairée. Là est pour nous la force et la consolation, parce que là seulement est la lumière au milieu des ténèbres qui couvrent la terre.

Dans de pareilles conjonctures, Messieurs, dans de telles extrémités, s'isoler, faire bande à part, c'est n'être pas agréable à Dieu, c'est se perdre : *quod si quis substraxerit se, non placebit animæ meæ*[1].

« Pour nous, nous ne sommes point les enfants de la sé-« paration, de la dissidence, ce qui serait notre ruine » : *Nos autem, non sumus substractionis filii, in perditionem.* Mais nous sommes les enfants de la fidélité et de l'union, de l'union dans une même foi, dans une même espérance, dans un même amour : c'est à ce prix que nous obtiendrons le salut de notre âme, le salut de la patrie, le salut du monde : *Nos autem, non sumus substractionis filii, in perditionem; sed fidei, inacquisitionem animæ* [2].

1. Hebr., x, 38. — 2. Ibid., 39.

Digitized by Google

Tels sont les derniers mots du chapitre de saint Paul, Messieurs, et c'est tout l'esprit et tout le programme des travaux et des délibérations de votre assemblée, sur laquelle nous appelons, de toute l'abondance de notre cœur et de nos vœux, avec la protection de la bienheureuse Vierge Marie et des saints patrons de notre catholique cité, la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

XVI

PAROLES

PRONONCÉES

A LA SÉANCE DE CLOTURE DU CONGRÈS CATHOLIQUE

DE POITIERS.

(XXI AOUT MDCCCLXXV [1].)

I. Vous avez devancé, Messieurs, l'expression de mon désir en manifestant si chaudement votre admiration pour ce que vous venez d'entendre. Votre troisième salve d'applaudissements, j'ouvrais la bouche pour la provoquer... Et ce quatrième battement de mains, que je ne saurais prendre pour moi, puisque je n'ai encore rien dit, je le renvoie fidèlement à celui auquel il s'adresse.

Malgré tout, cependant, il y a un passage à reprendre dans ce beau discours : c'est celui où Monseigneur le vice-recteur de l'université de Louvain a trop modestement ré-

1. Cette allocution, entièrement improvisée, est reproduite d'après les comptes-rendus des journaux.

Digitized by Google

duit ses fonctions à celles d'un simple préfet de police. Historiquement, elles ont été autre chose dans le passé. Et, pour le présent et l'avenir, je ne risque guère de me tromper en y voyant celles d'une coadjutorerie, et d'une coadjutorerie avec future succession...

Vous avez vu, Messieurs, combien nous avons à admirer à Louvain, et vous avez compris combien nous avons à désirer chez nous.

La Belgique, dont les catholiques nous donnent de si beaux exemples, a déjà tiré de grands fruits de cette université instituée par l'Église. Sans doute, je ne garantirais pas le lendemain de la nation ; car malheureusement son organisation politique et sociale n'est point calquée sur les principes de l'université de Louvain, et les États ne subsistent qu'à la condition de mettre la vérité à la base du gouvernement. Mais, moyennant l'action continue et féconde de ce grand établissement catholique, je me plais à espérer pour le peuple belge, à défaut du lendemain dont je ne réponds pas, un surlendemain d'ordre durable et sérieux, parce qu'il sera assis sur des institutions chrétiennes. Tôt ou tard les croyances finissent par entrer dans les lois, et la chose publique se laisse imprégner des principes qui prévalent dans les esprits.

II. En France, ai-je dit, nous avons beaucoup à désirer. Outre que la loi récente n'est que très-médiocrement libérale, et qu'elle accumule les obstacles et les entraves de toute sorte, la principale difficulté gît ici, comme elle existe pour tout le reste, dans la nature du sol sur lequel il s'agit de bâtir. Ceux qui disent que la religion n'a rien de commun avec la politique, disent la chose la moins sensée du monde. La religion ne peut exercer son action sociale qu'au profit d'une société constituée et organisée. Tout est précaire, tout est instable, dans un pays qui a rompu avec la tradition.

Digitized by Google

On nous parlait tout à l'heure de cette étonnante université d'Oxford, qui, non point quant à ses doctrines, mais quant à sa puissante machine organique, est restée à peu près telle que le moyen âge l'avait faite. Un pareil établissement scientifique suppose et requiert un établissement politique autre que le nôtre...

Un vieux cardinal disait un jour : « Le diable d'Angleterre a été plus fin que le diable de France : il a conservé, au profit de la réforme, la charpente sociale du christianisme ; celui de France l'a détruite. »

Rien de plus vrai. Il faut être singulièrement esclave du préjugé pour s'aventurer à dire, ce que pourtant on nous répète sans cesse, que nos modernes institutions sont calquées sur celles d'Angleterre. A un homme très-éminent qui me tenait ce langage, je me suis permis de poser quelques questions :

Puisque notre programme est le programme anglais, disais-je, l'article premier de notre constitution sera celui-ci : « L'Église catholique jouit en France de la situation faite au delà de la Manche à l'Église établie » : disposition d'autant plus rationnelle que la religion catholique représente la majorité de notre pays bien autrement que l'Église officielle ne représente celle de l'Angleterre. — Y pensez-vous ? me fut-il répondu. Mais ce que vous proposez n'est ni plus ni moins que la religion d'État, le banc de la pairie ecclésiastique, la grande propriété religieuse de main morte, etc. C'est l'impossible en France.

— Au moins, ai-je repris, nous inscrirons dans notre code : « La loi de succession, la liberté de tester, l'autorité du chef de famille, se régleront d'après la législation et la coutume anglaises. » — Plus impossible encore, s'écria-t-on. Ce serait le droit d'aînesse, c'est-à-dire, ce qui est le plus antipathique à nos maximes et à nos mœurs.

— Enfin, puisqu'il s'agit de reproduire l'état de choses an-

Digitized by Google

glais, nous trouverons le moyen d'assurer, comme en Angleterre, à l'institution royale et à la personne royale, ce respect inviolable qui, au moindre signe de danger pour la vie du souverain ou du prince héritier, se produit par une de ces manifestations nationales dont nous avons eu le récent spectacle. — Chimère que cela désormais dans notre pays : cent ans de révolutions ont tué chez nous non-seulement le sentiment de l'amour et du respect envers la personne ou la dynastie régnante, mais encore celui de l'estime et de la préférence pour telle ou telle forme du pouvoir. Nous en sommes là, et il faut en prendre son parti.

A la bonne heure ; mais alors disons que, si notre régime public a un rapport avec le régime britannique, c'est un rapport de contraste et d'opposition. La vérité est que nos institutions sont anti-anglaises. N'ayant ni la tête, qui est la royauté héréditaire et traditionnelle, ni les épaules, qui sont les sommités aristocratiques et religieuses, il ne nous reste guère que le ventre avec ses appétits, et la queue avec ses agitations violentes. C'est pourquoi, tandis que, chez nos voisins, les mouvements populaires ont un contrepoids sérieux dans les parties hautes et résistantes du corps social, il arrive que chez nous la moindre secousse renverse tout l'échafaudage politique, et que les soubresauts désordonnés de la queue emportent à tout instant ce corps dépourvu de tête et d'épaules. Voilà notre histoire depuis bientôt un siècle, et voilà l'état vrai des choses dans ce grand pays de France.

III. Assurément, Messieurs, ce n est pas un motif, bien loin de là, pour ne pas mettre à profit la loi d'enseignement qui vient d'être votée. Le principe religieux pouvant seul opposer un frein aux passions, et rétablir dans la société un équilibre toujours si chancelant et si menacé, il importe d'autant plus de donner à l'enseignement supérieur un caractère solidement chrétien. La tâche sera laborieuse chez

Digitized by Google

nous, plus encore qu'elle ne l'a été en Belgique, où l'archevêque a pu, avec le concours de ses comprovinciaux, centraliser à Louvain la fondation de l'université catholique. La province ecclésiastique de Malines, avec son primat et ses cinq suffragants, c'est l'Église belge tout entière. L'étendue de la France et la multiplicité des juridictions métropolitaines, d'autres raisons encore, y rendront le concert et l'entente plus difficiles. Et enfin, si la production d'une grande partie de notre territoire national est d'autant plus assurée qu'elle est assise sur la propriété foncière, ses revenus n'offrent cependant pas de ressources comparables à celles que, dans ces provinces du Nord, l'industrie, le commerce, l'exploitation des mines font arriver journellement entre des mains chrétiennes et généreuses.

Malgré tout, la France catholique fera son œuvre; et loin que nous ayons à redouter qu'elle la fasse trop lentement, nous aurions plutôt à nous garder de la précipitation qui est dans notre caractère.

IV. Mais, parmi les diverses branches de l'enseignement supérieur, le premier rang appartient de droit à la science qui domine et dirige toutes les autres, la théologie. C'est de ce côté que, de vieille date déjà, nous avons tourné ici nos vues et nos efforts, nous proposant sans doute, avant tout, d'offrir par là au jeune clergé une ressource depuis lontemps désirée, mais voulant aussi très-spécialement être utile aux jeunes hommes du monde qui aspirent à une formation intellectuelle vraiment sérieuse...

Si l'enseignement d'une bonne faculté de théologie recrutait seulement chaque année dix ou douze étudiants laïques des divers points de la France, s'ils venaient y suivre un bon cours de philosophie selon saint Thomas, un cours de droit naturel, un cours de droit social chrétien et de droit ecclésiastique, avec cela le pays changerait de face. Dans dix ans, cent élèves auraient reçu cet enseignement,

Digitized by Google

et la moitié d'entre eux dussent-ils n'en pas profiter, car il faut prévoir les défaillances, les autres iraient porter dans les fonctions de l'État, dans les carrières libérales, au grand avantage du pays, cette science que le prêtre est seul aujourd'hui à connaître, et dont, en dehors de lui, nul n'a plus l'idée. Une vingtaine, une trentaine d'hommes supérieurs, fortement nourris de la science du droit appuyée des principes dont l'Église est demeurée seule dépositaire, auraient une influence énorme soit dans une assemblée nationale, soit dans la gestion des diverses charges publiques...

A plusieurs reprises, des écrivains et des orateurs, d'ailleurs intentionnellement très-dévoués à la religion, se sont assez malencontreusement targués d'être étrangers à la théologie, et ils ont posé en règle que cette science ne pourrait être qu'un embarras pour le laïque engagé dans les affaires de ce temps. Nos adversaires ont parlé avec plus de sens quand ils ont émis l'opinion directement contraire, et qu'ils ont déclaré que la théologie était au fond de toutes les questions modernes. L'absence de notions précises sur ces matières délicates a occasionné chez nos hommes publics, même les plus honnêtes et les plus éloquents, de grandes erreurs qui ont été la source de grands maux ; il est arrivé à beaucoup d'entre eux de sacrifier souvent les principes, faute de les connaître.

A l'aide du flambeau sacré, leurs successeurs éviteraient de pareilles fautes ; et si le milieu social dans lequel ils vivront ne leur permettait pas toujours de mettre les doctrines en pratique, au moins ils ne se heurteraient jamais à l'encontre. C'est précisément lorsqu'on marche à travers beaucoup d'obstacles qu'on a plus besoin de lumière pour se guider ; le coup d'œil du conducteur doit être d'autant plus sûr et plus éclairé qu'il dirige le char sur une voie plus embarrassée.... L'objectif de l'homme d'État chrétien doit donc être de respecter l'intégrité des principes, là même où ils ont

Digitized by Google

momentanément cessé d'être applicables, et, à travers les compromis ou les moyens termes rendus parfois nécessaires, de ne livrer jamais le plus petit atome de la vérité catholique. Le devoir est là, et le salut n'est que là.

V. L'heure nous appelle, et la foule impatiente s'étonne que nous ne soyons pas déjà aux pieds de la sainte patronne de la cité. Merci, Messeigneurs[1], de tout le bien comme de tout l'honneur que nous a apporté votre présence. Merci, Messieurs, de nous avoir réservé l'avantage de cette réunion... Quand chaque chaque année, dans cette même enceinte, le signal est donné de la clôture des sessions synodales, l'archidiacre congédie l'assemblée par ces mots : *Recedamus cum pace* ; à quoi tous répondent : *In nomine Christi. Amen.* C'est dans ce nom et dans cette paix du Christ que nous allons nous séparer, Messeigneurs et Messieurs. C'est dans ce nom et cette paix du Christ que nous nous retrouverons un jour : sur cette terre, s'il plaît à Dieu ; au ciel, si sa miséricorde daigne nous y admettre. *Et benedictio Dei omnipotentis,* etc.

1. NN. SS. l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, l'archevêque coadjuteur de Bordeaux, et Mgr Nardi, auditeur de Rote.

Digitized by Google

XVII

EXHORTATION

PRONONCÉE

APRÈS LA BÉNÉDICTION DES BATIMENTS

DU CERCLE CATHOLIQUE OUVRIER DE PARTHENAY.

(XXVI SEPTEMBRE MDCCCLXXV.)

Benedixitque singulis benedictionibus propriis.

Et il les bénit l'un après l'autre par des bénédictions propres.

(GENÈSE, XLIV, 29.)

MESSIEURS,

I. Notre sacerdoce, comme autrefois celui des patriarches et des prophètes, et à meilleur titre encore, tient en ses mains des bénédictions appropriées à toutes les conditions de lieux et de personnes, des bénédictions assorties à toutes les circonstances et à toutes les choses. Aussi n'est-il pas sans exemple que le mondain, l'indifférent lui-même, guidé par une confiance instinctive, s'adresse au ministre de la sainte Église en lui disant, avec cet ancien roi infidèle de Moab·

Digitized by Google

« Je sais que celui-là est béni que vous aurez béni » : *Novi enim quod benedictus sit cui benedixeris* [1]. Combien plus les fidèles enfants de Dieu sont-ils attentifs à placer leurs œuvres comme leurs personnes sous la bienfaisante et céleste rosée de la bénédiction sacerdotale, sachant que les mains du prêtre, au jour où elles ont été parfumées de l'huile sainte, ont reçu cette propriété surnaturelle en vertu de laquelle tout ce qu'elles auront béni sera béni, tout ce qu'elles auront consacré sera consacré : *ut quæcumque benedixerint benedicantur, quæcumque consecraverint consecrentur* [2]. Et si le prêtre est investi de cette puissance, manifestement la plénitude en réside dans l'hiérarque de qui il la reçoit, dans l'évêque. Voilà pourquoi vous m'avez appelé, et voilà pourquoi je suis pour quelques heures au milieu de vous.

Au sortir du temple, et avant de m'acheminer vers cette enceinte, j'ai répandu une première bénédiction ; et celle-là, plus auguste, plus puissante, a pénétré, si je puis dire, les molécules de la pierre pour la transformer, la spiritualiser, et en faire un témoignagne visible et perpétuel, un hymne public et authentique à la gloire du Très-Haut. Il fallait bien que ce vieux sanctuaire de Saint-Laurent, dont la première fondation se confond presque avec l'origine du *pagus* ou pays de Parthenay ; il fallait, dis-je, que ce sanctuaire, qui porte l'empreinte successive de tant de siècles, levât enfin son front triomphant par-dessus toutes les hauteurs de ce vaste horizon. Oui, il fallait qu'au centre de cette fière et chrétienne province, au point défini de la séparation ou plutôt de la jonction du haut et du bas Poitou, une tour de granit, avec sa flèche lancée vers le ciel, offrît à nos regards le symbole expressif de ces mâles populations de la Gâtine et du Bocage, de ces caractères fermes comme la pierre, de ces esprits et de ces cœurs qui n'ont point désappris

1. Numer., XXII, 6. — 2. Pontific. roman., de ordin. presbyter.

Digitized by Google

de regarder en haut. Merci à tous; merci surtout au zélé pasteur, au prêtre non mieux pieux qu'intelligent, par lequel cette œuvre a été conduite, comme tant d'autres, avec cette persévérance inébranlable qui aura rendu si fructueux son ministère prolongé au milieu de vous.

Et maintenant c'est une bénédiction d'une autre sorte que nous sommes venu apporter ici, et que l'Église vient de répandre par nos mains: *benedixitque singulis benedictionibus propriis.*

II. La bénédiction d'un cercle onvrier, me dira-t-on, pour le coup voilà qui est nouveau et inconnu jusqu'à cette heure dans les traditions et dans les fastes de l'Église.

Pas si nouveau peut-être qu'on le veut dire; car, dans l'ancienne comme dans la nouvelle loi, le travail, l'homme de travail, ont toujours été un objet de culte et de respect. Entendons saint Augustin : « Vous savez, mes frères, que quand on passe au milieu des travailleurs, c'est la coutume qu'on leur dise : La bénédiction du Seigneur soit sur vous » : *Nostis, fratres, quando transitur per operantes, est consuetudo ut dicatur illis : Benedictio Domini super vos* : « coutume empruntée à nos devanciers les fils d'Israël, qui se montraient encore plus soigneux que nous de souhaiter la bénédiction à ceux de leurs frères qu'ils voyaient appliqués à un travail quelconque[1] ». Y manquer était chose si insolite, qu'elle était signalée comme une omission blessante : *Et non dixerunt qui præteribant : Benedictio Domini super vos*[2].

A Dieu ne plaise, Messieurs, que j'eusse pu passer auprès de vous en méritant ce reproche! Je suis donc fidèle à la tradition, et je n'ai point été novateur quand,

1. Et magis ista consuetudo erat in gente Judæorum. Nemo transibat et videbat aliquos facere aliquod opus... et non licebat transire sine benedictione. S. Augustin. in Psalm. CXXVIII, 11, 13 Edit. Gaume T. IV. p. 2071.
2. Psalm. CXXVIII, 8.

Digitized by Google

tout à l'heure, invoquant à notre secours le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre, je priais ce Seigneur Dieu tout-puissant de bénir ce lieu, de bénir cette maison, rendez-vous des jeunes ouvriers de la cité : *Benedic, Domine Deus omnipotens, locum istum* [1].

Mais parce que nos formules sacrées sont pleines de sens et de doctrine, comprenons chacun des mots de l'oraison de l'Église.

III. *Benedic locum istum, ut sit in eo sanitas.* La première préoccupation de l'Église, c'est que la bénédiction répandue sur ce lieu le rende sain et salubre, c'est qu'on y respire un air pur et bienfaisant : à la différence hélas ! de tant d'autres lieux de réunion où plane une atmosphère chargée de miasmes fétides et délétères, une température meurtrière pour les corps en même temps que pour les âmes.

Ne les connaissez-vous pas, Messieurs, ces troupes de jeunes gens débiles, difformes, rabougris, rachitiques : sang appauvri, génération cadavéreuse ? La raison, c'est qu'ils n'ont point habité les lieux bénis, c'est qu'ils ont fréquenté les lieux maudits.

Benedic, Domine, locum istum, ut sit in eo sanitas. Oui, Seigneur, qu'un premier fruit de votre bénédiction sur ce lieu, ce soit d'entretenir ou de faire revivre devant nous la force, la vigueur, la santé, la beauté des types, la pureté des races : privilége héréditaire des populations religieuses, cachet magnifique des familles patriarcales. Il est si beau de voir ce tressaillement, ce bondissement d'une jeunesse qui a conscience de sa force : *exultatio juvenum, fortitudo eorum* [2]. Et faudra-t-il donc déchirer du livre liturgique cette page où nous appelons vos regards sur une adolescence fière de sa beauté et joyeuse de tous les avantages de l'âge juvénile [3] ?

1. Ritual. roman, Benedictio loci.
2. Prov., XX, 29. — 3. Pontif. rom., De barba primum tondenda.

Digitized by Google

Poursuivons. *Benedic, Domine, locum istum, ut si in eo sanitas, castitas* : « Bénissez, Seigneur, ce lieu, afin qu'il y ait ici la santé, la chasteté ».

Ah ! c'est que l'une est le prix et la condition de l'autre. La pureté des mœurs, est-il dit au livre des Proverbes, « sera la santé de vos membres et l'arrosement de vos os » : *Sanitas quippe erit umbilico tuo, et irrigatio ossium tuorum*[1]. Au contraire, « les vices de l'adolescence atteignent l'homme « jusqu'à la moelle des os, et ils dormiront avec lui dans la « poussière de la tombe[2] ». Arrivé au déclin de la vie, les fautes de sa jeunesse s'appesantiront encore sur lui comme un fardeau pesant : *sicut onus grave, gravatæ sunt super me.* Les plaies de son âme avaient semblé cicatrisées : il les sentira se rouvrir, putrides et gangrenées : tristes reliquats de la folie de ses premiers ans : *putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, a facie insipientiæ meæ*[3].

Seigneur, bénissez ce lieu afin que règne ici la pureté, l'innocence ; qu'il nous soit donné d'y rencontrer une jeunesse réservée, honnête, au front pudique, au regard limpide.

L'honneur et la force d'une nation, ce sont ses jeunes hommes. Mais si cette jeunesse est immorale, licencieuse, efféminée, elle devient la honte du pays, et elle prépare aux ennemis de la patrie des triomphes sûrs et faciles.

« Bénissez ce lieu, Seigneur, afin qu'il y ait ici la santé, la chasteté, la victoire » : *ut sit in eo victoria.* La victoire, me dites-vous, on ne la remporte que sur le champ de bataille. A la bonne heure ; mais c'en est un ici. Victoire sur vous-mêmes, sur vos entraînements, sur la fougue de l'âge et des passions ; victoire sur les sourires et les dédains moqueurs de l'impie et du libertin : voilà le prélude et le gage de tous les autres triomphes. Le psalmiste s'est posé cette

1. Prov., III, 8. — 2. Job, XX, 11. — 3. Ps. XXXVII, 5, 6.

Digitized by Google

question : *In quo corrigit adolescentior viam suam :* « En quoi « et comment le jeune homme corrige-t-il sa voie », naturellement inclinée vers le mal ? Et il se fait aussitôt la réponse : *in custodiendo sermones tuos*[1] *:* « c'est en gardant « les préceptes divins ». Quand il a eu ainsi raison de lui-même, le jeune homme aura aisément raison de tous les adversaires, de tous les ennemis quelconques : *Benedic, Domine, locum istum, ut sit in eo victoria, virtus.*

IV. « La vertu ». Ici, Messieurs, je m'adresse plus particulièrement à vous qui avez généreusement entrepris cette grande œuvre. Voulez-vous que votre apostolat soit fécond, qu'il atteigne toutes les fins qu'il se propose ? J'ose vous le dire : la mesure de vos succès sera celle de votre propre sanctification. Vous inspirerez, vous produirez la vertu chez les autres dans la proportion où vous aurez d'abord travaillé à l'acquérir pour vous-mêmes. Sachez-le bien : votre œuvre ne serait rien si elle était seulement une œuvre vulgaire de philanthropie, une entreprise semi-politique de moralisation des masses dans l'intérêt de la tranquillité sociale. Le temps de ces banalités et de ces illusions est passé. Vous ne serez des apôtres que si vous vous appliquez devant Dieu et devant les hommes à vivre en vrais et parfaits chrétiens. Si votre zèle ne s'allume au foyer d'une piété vive et sincère, il sera sans effet. Je pourrais, je devrais, Messieurs, vous décerner aujourd'hui des remerciements, des éloges : la voix publique me crie, les dignitaires éminents qui sont venus apporter ici une preuve éclatante de leur sympathie me répètent que, pour celui-ci et celui-là d'entre vous, la louange serait justice, que le silence risque d'être ingratitude. Et moi, j'aime mieux encore vous dire qu'étant donnée une entreprise de ce genre, la vertu, la vertu chrétienne, sous toutes ses faces, dans toutes ses applications, est pour vous

1. Ps. CXVIII., 9.

Digitized by Google

une obligation ; et je demande à Dieu qu'elle devienne chaque jour davantage votre soutien, votre consolation et votre récompense. *Benedic, Domine, locum, ut sit in eo virtus.*

Ut sit in eo virtus, humilitas. Le grand mot est prononcé. Oui, la vertu qui doit briller surtout ici, c'est l'humilité qui rapproche les hommes et qui comble la distance entre les classes, l'humilité évangélique, l'humilité dont Jésus-Christ est venu offrir le type parfait.

Vous êtes de condition obscure, vous êtes condamné au travail des mains. Venez dans la maison de Joseph et de Marie, et voyez-y travailler Jésus-Christ. « Il vint avec eux « à Nazareth, et il leur était soumis[1]. » « Je suis saisi d'étonnement à cette parole, s'écrie Bossuet ; est-ce donc là tout l'emploi d'un Jésus-Christ, du fils de Dieu ? Tout son emploi, tout son exercice, est d'obéir à deux de ses créatures. Et en quoi leur obéir ? Dans les plus bas exercices, dans la pratique d'un art mécanique. Où sont ceux qui se plaignent, qui murmurent lorsque leurs emplois ne répondent pas à leur capacité, disons mieux, à leur orgueil ?... *Nonne hic est faber, fabri filius*[2] : « Celui-ci n'est-il pas ouvrier, fils d'ouvrier? »... Encore un coup, poursuit le grand évêque, je suis saisi. Orgueil humain, viens crever à ce spectacle ! Jésus, fils d'un charpentier, charpentier lui-même, connu par cet exercice, sans que, pendant trente ans, on parle d'aucun autre emploi ni d'aucune autre action. On se souvenait, dans son Église naissante, des charrues qu'il avait faites ; et la tradition s'en est conservée dans les plus anciens auteurs. Que ceux qui vivent d'un art mécanique se consolent et se réjouissent : Jésus-Christ est de leur corps ; qu'ils apprennent en travaillant à louer Dieu, à chanter des psaumes et des saints cantiques ; Dieu bénira leur tra-

1. Luc., II, 51.
2. Marc., VI, 3. — Matth., XIII, 5.

Digitized by Google

vail, et ils seront devant lui comme d'autres Jésus-Christ [1]. »

Benedic, Domine, locum istum, ut sit in eo humilitas. Peut-on trop insister sur ce point ? Y a-t-il rien de plus pratique, de plus actuel ?

La plus grande impossibilité du moment, ce qui rend le monde ingouvernable, nous l'avons dit déjà plus d'une fois [2], c'est que, la souveraineté de Dieu étant méconnue, chacun veut désormais être souverain dans la sphère qu'il occupe. Le mal de la France, ce n'est pas précisément la méchanceté, la perversité des caractères : non ; il y a dans cette noble race un fond inamissible de bonté, de douceur, de modération. Mais on veut être le premier, et, pour le devenir, on se fait violent, perturbateur ; à un jour dit, on se ferait cruel. Combien ne connaissons-nous pas d'hommes remplis de toutes sortes de bonnes qualités, mais toujours agresseurs ! Que faudrait-il pour les satisfaire ? Il ne leur manque qu'une chose, c'est d'être princes et princes souverains, ou, mieux encore, c'est d'être ministres tout-puissants d'un prince qui n'en ait que le nom, ou enfin, ce qui est convoité par-dessus tout, d'être les chefs suprêmes d'une démocratie constituée à l'état de dictature. Faites cela, créez quelques milliers, ce n'est pas assez, quelques millions de chefs souverains ou de ministres dirigeants, commandant aux autres et n'obéissant à personne, donnant le branle à tout et pouvant s'attribuer le mérite de tout : la plupart de ces hommes se montreront d'assez bons princes : l'histoire parlera de leur clémence et leur reconnaîtra plus d'une vertu. Mais une société où les hommes ne sont satisfaits et ne demeurent tranquilles qu'à la condition de trôner ou de gouverner, est une société impossible ; un pays où

1. *Elévations sur les mystères*, XX^e^ semaine. Elév. VIII^e^.
2. Homélie pour l'ouverture du second synode diocésain : *Voir* T. II, p. 312.

Digitized by Google

se produit une pareille prétention, est un pays perdu. *Benedic, Dominc, locum istum, ut sit in eo humilitas.* Bénissez ce lieu, Seigneur, et ici je franchis les limites de cette enceinte, bénissez toute cette ville, toute cette province, tout ce grand pays de France, afin que l'humilité y fleurisse, l'humilité de tous, des grands et des petits, des dirigeants et des dirigés. L'humilité des uns comme des autres pourra seule ramener l'accord entre tous.

Benedic, Domine, locum istum, ut sit in eo humilitas, bonitas, mansuetudo. Toutes les autres vertus ne seraient rien sans l'amour. L'amour dans le cœur, s'appelle bonté ; l'amour sur les lèvres, s'appelle douceur. Est-ce que l'inspiration qui a dicté cette œuvre n'est pas une inspiration de charité, d'amour ? Oui, assurément. Ah ! que le sentiment qui est dans les âmes se traduise toujours ici dans les paroles ; que les relations réciproques de ceux qui font le bien et de ceux qui reçoivent le bienfait, soient toujours marquées au cachet de cette bonté et de cette mansuétude ! Que les conseils donnés avec douceur, soient reçus avec douceur !

V. Mais finissons. *Ut sit ibi plenitudo legis :* « Que la plénitude de la loi soit ici ». Messieurs, avec un demi-christianisme on ne sauvera rien : les demi-moyens et les demi-remèdes n'ont plus d'efficacité. C'est l'erreur de toute une école politique du passé, de croire qu'avec un *minimum* d'autorité, la chose publique sera suffisamment armée, le pouvoir suffisament fort contre l'esprit d'anarchie : erreur irréformable dans beaucoup d'esprits, malgré des expériences tant de fois renouvelées et dont l'avenir pourrait leur préparer une prochaine et terrible confirmation. Et moi je déclare qu'avec un *minimum* de religion, le salut public est devenu impossible. Être franchement, pleinement chrétien, dans la croyance comme dans la pratique ; affirmer toute la loi doctrinale comme toute la loi morale : c'est nécessaire. Mais ce nécessaire sera efficace ; et bientôt,

Digitized by Google

transportés de reconnaissance à la vue des résultats obtenus, vous vous répandrez en actions de grâces à Dieu, à Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit : *et gratiarum actic Deo Patri et Filio et Spiritui sancto ;* c'est-à-dire, non point au Dieu abstrait du philosophe et du savant, mais au Dieu qui s'est révélé à nous dans le temps, au Père qui, après nous avoir créés, nous a donné son Fils pour maitre et docteur, pour sauveur et rédempteur, au Dieu Père et Fils qui nous a envoyé son Saint-Esprit, cet Esprit qui habite dans nos âmes par la foi, par la grâce, et qui régit et vivifie l'Eglise dont nous sommes les membres et les fils : *et gratiarum actio Deo Patri et Filio et Spiritui sancto.*

Et hæc benedictio maneat super hunc locum et super habitantes in eo, nunc et semper. Oui, que ce soit une bénédiction durable, permanente ; que le vent des révolutions ne vienne point détruire ou détourner de sa fin ce que le sentiment religieux a édifié ! Que cette demeure, bâtie dans des vues si nobles et si pures, soit toujours fréquentée comme aujourd'hui par une jeunesse désireuse du bien, ardente à remplir le devoir en tout point, et à ne chercher le plaisir que sous ses formes honnêtes ! Que ce ne soit pas une ardeur du moment, un feu passager, un empressement éphémère ; mais que, maintenant et longtemps et toujours, la bénédiction demeure sur ce lieu et sur les générations succes sives qui le peupleront ! Amen.

Digitized by Google

XVIII

LETTRE

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX
ANNONÇANT LA RÉÉRECTION CANONIQUE
DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS.

Poitiers, 5 *octoore* 1875.

MONSEIGNEUR,

Tous mes devoirs, comme tous mes sentiments, me font une loi d'informer Votre Éminence, avant toute autre personne au monde, que le Très-Saint-Père, par un Bref *ad perpetuam rei memoriam*, donné le 1er de ce mois, a érigé l'École théologique de Poitiers en Faculté, lui octroyant le plein exercice de la collation des grades,

1. Cette lettre, qui avait un caractère privé, ayant été publiée par l'*Aquitaine*, est reproduite ici à titre de renseignement sur la création de la faculté de théologie de Poitiers.

Digitized by Google

selon la méthode suivie et aux conditions établies dans les écoles théologique de la ville de Rome.

La lettre dont le métropolitain avait daigné honorer son humble suffragant, et le témoignage rendu à ses efforts persévérants, n'ont pas peu contribué à ce précieux résultat [1].

Nous continuerons à procéder sans bruit, le temps seul, joint à la bienveillance dont m'honore un grand nombre de nos vénérés collègues, devant donner à notre œuvre son développement régulier.

Voilà vingt ans et plus que, dans la question de collation des grades et d'établissement des études ecclésiastiques supérieurs, nous avons voulu « faire » avant de « dire ». — La réponse qui vient aujourd'hui nous encourage à ne

1. Voici les principaux passages de la lettre de Son Eminence à Mgr l'évêque de Poitiers, lettre également publiée par l'*Aquitaine* :

Monseigneur, je m'empresse de vous retourner, revêtus de ma signature et de celle de Mgr l'archevêque de Perga, les nombreux diplômes de baccalauréat et de licence que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Une fois de plus il m'a été agréable de constater combien a été utile à la jeunesse lévitique de la province de Bordeaux l'institution de la commission apostolique qui siége à Poitiers pour la collation des grades. C'est par elle, en effet, que le goût des fortes études théologiques s'est répandu dans le clergé et que la science sacrée compte déjà, dans nos diocèses, de si nombreux et de si fervents disciples.

Quel éminent service, Monseigneur, vous avez rendu à l'Église, en vous occupant avec une admirable sollicitude, au nom de votre métropolitain trop absorbé par d'autres labeurs, et au nom de vos collègues de la province, d'une œuvre si importante ! Je vous en suis pour ma part infiniment reconnaissant, et je prie le Seigneur de vous récompenser, ainsi que les savants ecclésiastiques qui nous prêtent leur concours, de la peine que vous vous donnez. Il est vrai que vos études, vos écrits, le siége que vous occupez, et qui fut toujours depuis Hilaire une citadelle inexpugnable de l'orthodoxie, vous désignaient pour ce travail et cet honneur ; mais il n'en est pas moins vrai que vous avez fait votre œuvre et celle de vos frères, et voilà pourquoi je tiens aujourd'hui à vous remercier.

Ah ! Monseigneur, laissez-moi vous dire, puisque l'occasion s'en présente, combien j'aspire avec ardeur à l'établissement d'une Université catholique pour nos provinces du sud-ouest... Malheureusement mes forces trahiraient mon ardeur dans une pareille entreprise. C'est un autre, c'est vous qui devez la tenter, et je veux vous donner l'assu-

Digitized by Google

pas changer de procédé et à n'occuper de nous la publicité que dans les proportions nécessaires au succès de la chose.

Mes affectueux hommages à Mgr le coadjuteur, qui a bien voulu joindre ses encouragements à ceux de Votre Éminence.

Daignez agréer, Éminentissime Seigneur, l'expression tant de fois renouvelée, depuis plus d'un quart de siècle, des sentiments tendrement respectueux et fidèlement dévoués de votre très-humble serviteur et suffragant.

rance que ni mes suffragants ni moi ne vous marchanderons notre concours... J'exprime ici mon sentiment et celui de mon vénéré Coadjuteur qui vous est si affectueusement attaché.

Je sais, Monseigneur, que l'œuvre que j'offre à votre dévouement est difficile ; mais il me paraît qu'en procédant avec une sage lenteur, en la développant à mesure qne les ressources augmenteront, on peut encore la mener à bonne fin. Dans tous les cas, il nous sera glorieux de l'avoir tenté.

N'avez-vous pas, d'ailleurs, sous la main, une institution naissante cultivée par vous avec une affection particulière et qui pourrait être regardée comme le grain de sénevé destiné à devenir un grand arbre ? Pourquoi, avec les développements successifs dont je parlais tout à l'heure, les cours de haute théologie que vous avez établis à Poitiers et pour lesquels vous avaient été envoyés de Rome les théologiens les plus illustres, parmi lesquels le P. Schrader que nous pleurons encore, ne deviendraient-ils pas un commencement d'Université catholique ? Ce serait déjà un magnifique début, et pour peu qu'une ou deux Facultés se joignissent un peu plus tard à la première, notre province de Bordeaux se trouverait dotée selon son importance et ses besoins...

Il ne faut jamais douter de l'avenir, Votre Grandeur le sait aussi bien que moi, quand il s'agit de propager la vérité et de faire triompher l'Église.

Agréez, Monseigneur, etc.

† Ferd., Card. Donnet, *arch. de Bordeaux.*

Digitized by Google

XIX

LETTRE PASTORALE

AU CLERGÉ DIOCÉSAIN

ANNONÇANT LA MORT DE Mgr ANTOINE-CHARLES COUSSEAU,

ANCIEN ÉVÊQUE D'ANGOULÊME,

SUIVI D'UN BREF APOSTOLIQUE REÇU A CETTE OCCASION.

(XIII OCTOBRE MDCCCLXXV.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Une douloureuse nouvelle vous est déjà parvenue. Monseigneur Antoine-Charles COUSSEAU, ancien évêque d'Angoulême, vient de rendre son âme à Dieu. Aujourd'hui, à deux heures d'après midi, nous lui avons fermé les yeux après avoir reçu son dernier soupir. Sa mort, comme sa vie, a offert le spectacle de la grandeur et de la simplicité, et la lucidité constante de son esprit a fait ressortir jusqu'à la fin les riches trésors de piété renfermés dans son cœur. En sa personne s'éteint une des gloires de notre Église de Poitiers, une des lumières de l'épiscopat catholique. On ne

Digitized by Google

manquera pas de rendre à sa mémoire l'hommage qui lui est dû. Le temps nous permet à peine de rappeler les principales phases de cette belle vie.

Enfant de cette Vendée qui venait de donner à Dieu le témoignage de sa foi scellé de celui de son sang ; formé au contact d'une famille et d'une population ardentes à remplir le devoir chrétien et à mettre la religion au-dessus de tout le reste ; catéchisé par un vétéran du sacerdoce, naguère rentré de l'exil ; nourri des leçons et des exemples de la piété la plus sincère, le jeune Antoine Cousseau, après avoir traversé pendant la durée d'un an seulement la modeste école de Saint-Amant, arrivait à douze ans au petit-séminaire de Bressuire, tellement supérieur déjà à ses condisciples, qu'on le fit passer, après quelques jours d'essai, dans la classe de quatrième, où il occupa bientôt le premier rang. Là, quoique le plus jeune de son cours, il se fit constamment remarquer entre tous par la gravité de sa tenue et la maturité de son jugement, en même temps que par ses succès littéraires.

Après sa philosophie, faite à Montmorillon sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, il retourna à Bressuire comme professeur de seconde. Il n'avait guère alors que dix-sept ans, et son nouvel emploi mettait ce jeune clerc à la tête de cinquante élèves qui la plupart étaient plus âgés que lui. Après trois ans de professorat, il fut envoyé au séminaire de Saint-Sulpice pour y suivre les cours de théologie.

Ordonné prêtre à la Trinité en mil huit cent vingt-neuf, la confiance de ses supérieurs l'appela immédiatement au grand-séminaire de Poitiers pour y professer le dogme. Trois ans après, il quitta la chaire de dogme pour celle d'Écriture Sainte, qu'il occupa pendant neuf ans avec un éclat dont le souvenir est toujours vivant. Monsieur l'abbé Cousseau n'avait pas trente ans, que déjà sa science faisait

Digitized by Google

autorité. Littérateur, historien, antiquaire, théologien, hébraïsant, écrivant et parlant le latin et le grec avec une égale facilité, il était familier avec toutes les branches du haut enseignement classique et sacerdotal. Sa vaste mémoire suffisait à tout, et l'étendue de son savoir acquis faisait véritablement de lui « cet homme docte dans le royaume « des cieux qui tire de son trésor les choses nouvelles et « anciennes [1] ». Aussi les sociétés savantes de notre ville s'empressèrent-elles de rechercher son concours et de lui ouvrir leurs rangs. Il fut l'un des fondateurs de la société des Antiquaires de l'Ouest, qui a rendu à l'art chrétien et à l'histoire de notre vieux Poitou de si éminents services. On se souvient encore de l'accueil enthousiaste que reçurent plus d'une fois les communications de M. l'abbé Cousseau de la part de quelques hommes peu sympathiques d'ailleurs au clergé.

Douze années consécutives d'enseignement ayant ébranlé sa santé, le professeur du séminaire s'achemina vers l'Italie. Il fit ce voyage comme il pouvait et devait le faire, c'est-à-dire en prêtre, en savant et en ami éclairé des arts. Aussi en rapporta-t-il les plus riches et les plus édifiants souvenirs, qu'il aimait à répandre autour de lui dans ses doctes et pieux épanchements. Et vraiment c'était un charme d'entendre ses récits variés, où les personnages et les choses de la ville éternelle apparaissaient dans leur grandeur, leur sainteté et leur poésie. Le voyageur était encore à Rome lorsqu'une lettre de son évêque, Monseigneur Jean-Baptiste de Bouillé, homme d'un jugement si droit et si sûr, l'informa de sa nomination à la charge de supérieur du grand-séminaire; ce fut à ce titre qu'il reçut la bénédiction du souverain pontife Grégoire XVI. A notre arrivée dans ce dio-

1. Matth., XIII, 52.

Digitized by Google

cèse, nous le trouvâmes encore à la tête de cet important noviciat diocésain.

Les générations lévitiques formées par ses leçons n'oublieront jamais les éminentes qualités et vertus qu'il apporta dans son emploi de supérieur : cette piété ferme et douce, ce respect de soi-même et ce culte de la dignité sacerdotale jusque dans les moindres détails de la vie, cette intarissable richesse de science et de doctrine. Ses sujets d'oraison, ses explications du règlement, sa glose des lectures spirituelles, offraient de puissants attraits, et faisaient du séminaire une grande école de spiritualité.

II. Nous venions à peine de mettre la main au gouvernail de ce vaste diocèse, lorsqu'il nous fut fait des ouvertures sur la prochaine élévation de M. l'abbé Cousseau à l'épiscopat. L'épreuve était rude pour nous. Mais comment douter qu'un tel prêtre fût appelé à siéger dans les rangs des pontifes ? Il était d'ailleurs notre aîné de dix ans, et nous étions confus de l'attitude respectueuse avec laquelle il se montrait en toutes choses notre modeste auxiliaire. A tout le moins nous sommes-nous assez connus pour que cette trop courte année ait établi entre nous des relations d'intimité et une conformité de pensées que la séparation n'a jamais pu affaiblir.

Nous ne suivrons pas le pontife dans le cours des années de son épiscopat. Elles appartiennent au clergé et aux fidèles du diocèse d'Angoulême. Nous rappellerons seulement qu'il aimait à revenir dans notre ville, où il ne pouvait y avoir de fête religieuse sans sa présence et sa parole; dans sa chère et catholique Vendée, qu'il traversait en père, en concitoyen, en apôtre, évangélisant les peuples accourus à sa rencontre, nous suppléant plus d'une fois dans les fonctions sacrées et l'administration du sacrement des forts, et passant toujours, comme le divin Maître, en faisant le bien.

D'heureuses occasions nous permirent à diverses reprises

Digitized by Google

de vivre de nouveau en sa douce société. La principale gloire de notre province ecclésiastique et de son éminentissime métropolitain, c'est la célébration de ces cinq conciles provinciaux dont les décrets occuperont à jamais une place d'honneur dans les annales de l'Église. L'évêque d'Angoulême en fut toujours une des plus utiles lumières par sa doctrine, un des plus grands charmes par l'aménité de ses mœurs et la fécondité variée de son érudition ; et toujours sa connaissance approfondie de la langue latine lui adjugea la mission de mettre la dernière main et de veiller à la rédaction définitive de nos travaux.

Un an après notre concile de Poitiers, auquel il prit une large part, un autre concile incomparablement plus grand en autorité et en dignité, le concile œcuménique du Vatican, appelait à Rome les évêques du monde catholique. L'évêque d'Angoulême voulut bien accepter d'être notre hôte, comme il l'avait été déjà durant un précédent séjour dans la ville sainte. Combien de fois il nous a répété que ces huit mois de commensalité avaient été les dernières douceurs de sa vie ! Nous pûmes juger alors en quelle estime, en quelle faveur il était auprès des évêques de presque toutes les nations. Dans cette rencontre de tant d'hommes venus de tous les points du globe, il n'était pas rare de voir ceux-là mêmes qui faisaient profession de savoir classique, s'effrayer à l'approche d'un prélat inconnu dont il eût fallu savoir la langue, ou avec lequel du moins il eût fallu s'exprimer couramment en latin : cette facilité acquise n'est pas le partage de tous. Au contraire, l'évêque d'Angoulême, avec ce visage ouvert et ce caractère liant que vous lui avez connus, allait volontiers au-devant de ces occasions. Également prompt à nouer les relations et fidèle à les entretenir, les étrangers les plus délaissés venaient à lui comme à une vieille connaissance. L'à-propos aimable qu'il mettait dans le choix des sujets de conversation s'ajoutait pour

Digitized by Google

eux au soulagement d'entendre un Français qui parlait leur langue et savait ordinairement tenir compte de leur prononciation et de leur accent. Aussi fut-il choisi entre tous ceux de notre nation, par le suffrage de l'épiscopat, comme membre de la commission des affaires de l'Église d'Orient. Bien des fois les évêques et les patriarches même de ces contrées lointaines vinrent s'asseoir à notre table pour s'entendre, sur l'histoire de leurs propres Églises, des particularités qui n'étaient pas toujours connues d'eux.

III. Les travaux de toute une vie consacrée aux fortes études, les labeurs et les soucis inséparables de l'épiscopat, usèrent prématurément chez notre vénéré frère les ressorts de la vie physique. Après avoir fait agréer au souverain pontife sa démission de l'évêché d'Angoulême, il nous fit l'amitié de choisir son lieu de retraite près de nous. Il se retira donc à Poitiers où, entouré de la vénération publique, il passa ses dernières années dans la solitude et dans le saint exercice de la souffrance chrétienne. Son corps n'était plus qu'une ruine ; mais sur cette ruine l'âme était debout, avec sa vaste science et toutes ses vertus sacerdotales. Le saint malade aimait à recevoir la visite de quelques laïques amis, de ses anciens élèves, de ses fils dans le sacerdoce, qu'il charmait et édifiait tour à tour par ses entretiens. On lui conduisait les prêtres nouvellement ordonnés, et, de sa main tremblante, il les bénissait, après leur avoir adressé une courte allocution de circonstance. Aucun des dignitaires de l'Église qui nous ont honoré de leur visite, en ces derniers temps, n'a omis d'aller rendre ses devoirs à ce noble frère, et tous s'émerveillaient de tant de présence d'esprit et de vitalité du cœur sous un tel poids d'infirmités. C'était justice de l'entourer ainsi. Toute sa vie, il avait eu le culte des vieillards : nul ne savait mieux que lui écouter les anciens, les interroger et les faire parler.

Mais l'heure dernière allait sonner. Une aggravation

Digitized by Google

subite s'étant déclarée le sept de ce mois, le pieux prélat voulut recevoir les derniers sacrements de l'Église ; après quoi il demanda pardon tout haut des sujets de mauvaise édification qu'il craignait d'avoir donnés durant sa vie : et cela avec un tel accent d'humilité, qu'on en était pénétré jusqu'au fond de l'âme. Ensuite il ajouta d'une voix très-ferme : « Je me réjouis en Dieu de l'impuissance où sont les médecins de soulager mon mal. Ce que je souffre corporellement est peu de chose. Il y a dans mon âme d'autres plaies et une maladie beaucoup plus profonde; mais le médecin qui guérit ces maux-là est tout-puissant et j'ai confiance en sa miséricorde. » Son confesseur, agenouillé près du lit, lui demanda de le bénir avec toute l'assistance. « Oui, dit-il, je vous bénis et vous remercie du fond du cœur pour toute la charité avec laquelle vous m'avez assisté ; je bénis et remercie également ma bonne sœur [1], mon excellent parent, mes chers serviteurs qui m'ont témoigné un si grand dévouement. Mais, de plus, je bénis tous mes anciens élèves du grand-séminaire de Poitiers, et tout mon diocèse d'Angoulême à qui j'ai donné tout mon cœur. » Et, le confesseur tenant levée cette main impuissante à se soulever elle-même, le bon évêque prononça avec émotion la formule de bénédiction usitée dans l'Église.

IV. Son premier mouvement, dès qu'il vit qu'il allait mourir, avait été de demander la bénédiction du saint-père, et il dicta lui-même le texte de cette demande. Quand nous lui portâmes, le lendemain, cette bénédiction venue de Rome, il la reçut avec grand esprit de foi. Peu de temps auparavant il nous avait ouvert son âme en ces termes, que nous ne craignons point de reproduire : « Mon éducation pre-

1. La sœur Thaïs Cousseau, provinciale des Filles de la Sagesse. L'autre sœur du prélat, déjà défunte depuis quelques années, avait été religieuse de la même congrégation; et son frère unique est mort en 1873, après avoir été curé de Lusignan, puis vicaire général d'Angoulême.

Digitized by Google

mière m'avait laissé des doutes et des ténèbres concernant l'autorité doctrinale du pontife romain, en tant que base définitive de l'acte de foi antérieurement à tout assentiment de l'Église, et aussi concernant le caractère ordinaire et épiscopal de sa juridiction immédiate. Avec une étude plus large de la tradition, la lumière s'est faite pleinement dans mon esprit sur ce double point ; et ma plus grande consolation, avant de mourir, est d'être arrivé au concile du Vatican avec les sentiments qui devaient y prévaloir. Ma pleine conviction était acquise, depuis des années déjà, aux doctrines à la définition desquelles j'ai été heureux de concourir. C'est mon meilleur passe-port devant le Juge qui m'attend, et dont le pape est le vicaire. » Il se recueillit avec modestie quand je lui rappelai l'appoint considérable qu'il avait mis dans la balance par cette parole qu'on a tant de fois répétée : *Quod inopportunum dixerunt, fecerunt necessarium.*

Pendant une sorte d'agonie de huit jours, il est resté constamment doux à tout le monde et patient dans ses souffrances qui, par instant, devenaient fort vives. Avec l'obéissance d'un enfant, il prenait indifféremment tout ce qu'on lui présentait, soit comme aliment, soit comme remède. Son humilité lui donnait la crainte habituelle des jugements de Dieu ; mais depuis l'extrême-onction reçue, nous n'avons pas vu sa paix troublée un seul instant, et n'avons pas surpris un autre sentiment que celui d'une entière et filiale confiance. Ses prières de prédilection étaient le *Kyrie eleison*, les actes des vertus théologales qu'il formulait ainsi : *Credo quia verus, spero quia fidus, amo quia bonus* ; puis cette invocation à la sainte Vierge : *Maria mater gratiæ, mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege, et hora mortis suscipe* : « Marie, mère de grâce et de miséricorde, protégez-nous contre l'ennemi, et recevez-nous entre vos bras à l'heure de la mort ». Une de ses dernières supplications a été notre

Digitized by Google

antienne des laudes à saint Hilaire, à ce grand docteur qu'il connaissait si à fond et dont il avait été l'éloquent panégyriste : *O sancte pater Hilari, qui tanta virtute Ecclesiæ unitatem Spiritus sancti gladio tuebaris, ne derelinquas nos...* « O notre saint père Hilaire, vous qui, avec tant de force et de vaillance, défendiez l'unité de l'Église par le glaive de l'Esprit-Saint, ne nous abandonnez pas »... Enfin, une de ses meilleures joies, durant ce long combat entre la vie et la mort, a été la lettre touchante adressée par son pieux successeur au clergé et aux fidèles d'Angoulême pour recommander à leurs prières celui qu'ils avaient si longtemps vénéré et aimé comme leur père.

Que dirai-je? Les derniers jours de ce fidèle serviteur et ministre du Seigneur nous ont donné ce spectacle que tous les siècles ont vu, mais qu'on ne se lasse jamais d'admirer, le spectacle de la mort du juste. Suarès disait : « Je ne savais pas qu'il était si doux de mourir ». En voyant le pieux prélat s'approcher de son éternité à travers tant de souffrances, on ne pouvait pas dire que mourir fût bien doux; mais on pensait intérieurement que, pour les vrais enfants de Dieu, c'est une chose bien simple.

Et maintenant, Messieurs et chers Coopérateurs, il nous reste à intercéder pour celui qui a tant de droits à notre prière. Vous voudrez tous le recommander à Dieu, au saint sacrifice; et, dans la plupart des doyennés, vous aurez l'inspiration de célébrer à son intention un service funèbre. Conformément à ses dernières dispositions, sa dépouille mortelle reposera parmi nous [1]. Le pasteur suprême ouvrira promptement le sein de sa béatitude et de sa gloire à celui

1. Selon le désir du vénérable défunt, son cœur a été reporté à Angoulême; mais son corps a été transporté à Saint-Jouin-de-Châtillon, où Monseigneur l'évêque de Luçon a présidé à la cérémonie de la sépulture.

Digitized by Google

qui n'a vécu que pour son service et qui a toujours fidèlement observé ses commandements. Pour nous, nous n'avons qu'un désir à exprimer : « Qu'il nous soit donné de mourir « de cette mort des justes, et que nos derniers instants « soient semblables aux siens » : *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia*[1] !

Recevez, etc.

Numer., XXIII, 10.

En réponse à la lettre par laquelle, après avoir remercié le saint-père des Lettres apostoliques qui instituent canoniquement la faculté de théologie de Poitiers, nous informions Sa Sainteté de la mort de Mgr l'ancien évêque d'Angoulême, nous avons reçu de Rome le bref suivant, dont nous aimons à donner communication au clergé et aux fidèles

Digitized by Google

VENERABILI FRATRI NOSTRO LUDOVICO-EDUARDO EPISCOPO PICTAVIENSI.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Si jucundum est Nobis, Venerabilis Frater, tuis obsecundare votis, jucundissimum certe fuit autoritate Nostra confirmare Facultatem illam Theologicam, quam, ad imbuendum solida rectaque doctrina clerum juxta romanam methodum, diuturno studio ac labore paraveras. Summopere gaudemus idcirco litteras Nostras Apostolicas tibi contigisse acceptissimas; nec ullo pacto dubitamus de fructu ab hac tua institutione pariendo.

Cui quidem fructui explicando non parum profuturam arbitramur prudentiam qua totum gessisti negotium. Quo cautius enim omnem ab eo avertisti strepitum, eo curiosius etiam in opus tacita constanteque solertia provectum converti debuerunt aliorum obtutus; qui cum illud fausto coronatum exitu conspiciant, apud te id facile quærent quod domi perficere non sperant, deficientibus ædificii fundamentis.

Gratulamur itaque tibi ex animo; sed simul dolere cogimur decessum egregii hospitis tui Episcopi Engolismensis, cujus propensissimam in hanc Sanctam Sedem voluntatem, jamdiu tua consuetudine et alloquio in ipso confirmatam, experti sumus in Vaticano Concilio. Argutum certe

Digitized by Google

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE LOUIS-ÉDOUARD, ÉVÊQUE DE POITIERS.

PIE IX PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

S'il nous est toujours doux, vénérable Frère, de donner satisfaction à vos justes désirs, c'est certainement avec un plaisir extrême que Nous avons confirmé, par Notre autorité, cette Faculté de Théologie que, dans le but d'assurer au clergé le bénéfice d'une doctrine solide et correcte selon la méthode usitée à Rome, vous aviez depuis longtemps préparée avec tant de zèle et de labeur. C'est pourquoi Nous éprouvons une grande joie de ce que Nos lettres Apostoliques vous ont causé une si vive satisfaction, et Nous n'avons pas l'ombre d'un doute touchant les fruits que doit produire cette institution.

La prudence avec laquelle vous avez mené toute cette affaire ne servira pas peu à en développer les résultats. En effet, plus vous avez pris soin d'éviter en cela tout bruit et tout éclat, plus cette œuvre accomplie avec tant d'habileté, de discrétion et de persévérance a dû attirer l'attention curieuse des autres; en voyant un tel succès couronner votre entreprise, ils chercheront volontiers chez vous ce qu'ils ne peuvent espérer de réaliser si promptement chez eux, les fondements manquant à l'édifice.

Nous vous adressons donc les félicitations les plus sincères. Mais nous devons en même temps gémir avec vous au sujet de la mort de votre hôte illustre, l'évêque d'Angoulême. Nous avons connu par expérience, durant le concile du Vatican, ses sentiments tout dévoués envers ce Saint-Siége : sentiments dans lesquels il avait été dès longtemps confirmé par votre commerce et vos entretiens

Digitized by Google

et celebre effatum tunc eb eo effusum e memoria facile non excidet ; nec quotquot in simplicitate cordis ad illum convenerunt cœtum rectam asserturi sententiam, eadem carere poterunt in obitu delectatione et lætitia.

Nos vero in tanta jactura quodammodo recreamur, sive a fructibus operositatis optimi ac docti Præsulis, qui tot idoneos finxit Ecclesiæ ministros, tum a communibus ei exhibitis venerationis et amoris testimoniis, tum demum ab officiis meritissimæ laudis, quibus singulas piissimi amici vitæ partes es prosequutus.

Qui morte justorum mortuus est, eum divinæ clementiæ enixe commendamus : et interim tibi, Venerabilis Frater, universæque diœcesi tuæ Benedictionem Apostolicam superni favoris auspicem et præcipuæ benevolentiæ Nostræ testem peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 25 octobris, anno 1875. Pontificatus Nostri anno tricesimo.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

Assurément on n'oubliera pas de si tôt ce mot si fin et si juste qu'il prononça alors, et qui depuis est devenu célèbre. Tous ceux qui sont venus à ce concile avec simplicité de cœur, et dont le suffrage était dès lors gagné à la doctrine qui est la vérité, goûteront infailliblement à leur mort cette même joie et consolation dont il a joui.

Quant à Nous, en présence de cette grande perte, Nous éprouvons quelque soulagement à penser soit aux effets de l'activité laborieuse de cet excellent et docte prélat, à qui l'Église est redevable d'un si grand nombre de bons prêtres, soit aux nombreux témoignages de vénération et d'affection qu'il a reçus, soit enfin au tribut d'éloges très-mérités par lesquels vous avez mis en relief toutes les phases de la vie de votre très-pieux ami.

Nous recommandons à la divine clémence celui qui vient de mourir de la mort des justes; et en même temps Nous donnons avec la plus grande affection à vous, vénérable Frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction Apostolique, gage de la faveur céleste et signe de Notre très-particulière bienveillance.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 25 octobre de l'année 1875, de Notre Pontificat le trentième.

PIE PP. IX.

Digitized by Google

XX

ALLOCUTION

PRONONCÉE

DANS LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE D'INAUGURATION

DU CERCLE CATHOLIQUE OUVRIER DE CHATELLERAULT.

XVII OCTOBRE MDCCCLXXV.)

Benedic etiam et mihi.
Ayez aussi une bénédiction pour moi.
(GENES., XXVII, 34.)

MESSIEURS,

I. Je bénissais naguère, dans une autre cité du diocèse, une œuvre toute semblable à celle-ci. Mais, sous la loi de grâce, la source est si riche, qu'en se répandant elle ne s'appauvrit pas, et que les bénédictions qui suivent ne sont point restreintes ni limitées par celles qui ont précédé. C'est pourquoi, quand vous me sollicitez de vous bénir après vos frères, je n'éprouve point d'embarras, et je n'ai point à me

Digitized by Google

poser la question faite par Isaac: *Et tibi post hæc quid faciam* [1]: « Et, après cela, que pourrai-je faire pour vous? » Au contraire, comme l'apôtre, « je sais qu'en venant vers vous, « j'y viens avec toute l'abondance de la bénédiction de l'É- « vangile du Christ [2] ».

« L'abondance de la bénédiction de l'Évangile du Christ » : c'est là une grande parole. Est-ce à dire que, pour toutes les choses terrestres, il n'y ait, en dehors du Christ et de son Évangile, que pénurie et misère? Est-ce que, dans l'ordre des intérêts matériels et durant la période temporaire de l'épreuve, Dieu ne fait pas lever son soleil sur les bons et sur les mauvais ? Est-ce qu'il ne verse pas ses pluies sur les justes et les injustes [3] ? Le nier, ce serait donner un démenti à l'Évangile lui-même et à Jésus-Christ. Mais il n'en reste pas moins vrai que, même au point de vue humain, l'Évangile est une source incomparable de biens pour les individus et pour les sociétés, et qu'en dehors de lui se posent inévitablement des problèmes sociaux impossibles à résoudre.

On nous demande à quelle fin sont établies ces réunions des cercles catholiques ouvriers? A nulle autre fin sinon de faire goûter et pratiquer les doctrines et les observances chrétiennes qui donnent le dernier mot sur la double question et du travail et du repos.

II. Le travail, c'est la loi première de la créature. Avant d'être devenu une peine, il était déjà un devoir. Dieu, nous dit le livre de l'origine des choses, Dieu prit l'homme et il le mit dans le paradis terrestre : *ut operaretur et custodiret illum* [4] : « pour opérer et conserver ». Remarquez : c'était

1. Genes., XXVII, 37.
2. Scio autem quia veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam. Rom., XV, 29.
3. Matth., V, 45. — 4. Gen., II, 15.

Digitized by Google

l'action, ce n'était pas le labeur : *ut operaretur* ; c'était la conservation, ce n'était pas la lutte : *ut operaretur et custodiret*. Le péché est venu troubler cet ordre primitif. On n'effacera point la sentence portée contre l'homme prévaricateur : « La terre est maudite dans ton œuvre ; tu n'en tireras ta nourriture qu'à force de travaux et à la sueur de ton front[1] ». Mais la bonté de Dieu s'est fait sentir jusque dans sa rigueur. Au travail honnête et intelligent il a attaché des douceurs inconnues de l'oisiveté. Entendons l'Esprit saint par la bouche du psalmiste : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit*[2] : « Parce que tu mangeras le fruit de tes travaux, en cela tu es heureux, et tout ira bien pour toi ». Assurément ceci n'est point une condamnation portée contre l'homme qui, ayant hérité du travail de ses pères, et de l'effort continué de plusieurs générations successives, une position toute faite, n'a pas à demander sa subsistance à son travail personnel. Mais nous apprenons pourtant qu'il y a une félicité, une béatitude particulière à se nourrir du labeur de ses mains, du produit de ses œuvres ; qu'il sort de là un sentiment plus vif de satisfaction intime : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es* ; et que cette activité laborieuse et féconde prépare pour l'avenir des jouissances et des biens qui échappent le plus souvent aux désœuvrés : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit.*

III. D'ailleurs en parlant ainsi, le psalmiste avait déjà devant les yeux celui dont il était une des figures, et dans la personne duquel il avait dit : « Je suis né pauvre, et j'ai été dans les travaux depuis mon premier âge » : *Pauper*

1. Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea ;... in sudore vultus tui vesceris pane. Genes., III, 17, 19.
2. Ps. CXXVII, 2.

Digitized by Google

sum ego, et in laboribus a juventute mea[1]. Voici en effet que Dieu lui-même, sous les traits de son Fils incarné, s'est mis à la tête des travailleurs. La sentence qu'il avait portée, il a voulu la subir : « Tu te nourriras de ton pain à la sueur de « ton front » : *in sudore vultus tui vesceris pane.* L'atelier de Nazareth a ennobli tous les ateliers, il a sanctifié, il a relevé la condition de l'ouvrier dans ce qu'elle a de pénible et dans ce qu'elle a d'infime. J'ai cité, l'autre jour, des paroles vives et saisissantes de notre grand Bossuet. En voulez-vous d'autres qui leur font suite ?

« Orgueil humain, de quoi te plains-tu avec tes inquiétudes ? De n'être rien dans le monde ? Quel personnage y faisait Jésus ? quelle figure y faisait Marie ? C'était la merveille du monde, le spectacle des anges : et que faisaient-ils ? de quoi étaient-ils ? quel nom avaient-ils sur la terre ? Et, toi, tu veux avoir un nom et une action qui éclate ! »

Le docte évêque va au-devant de l'objection. « Je veux, me dis-tu, cet emploi pour faire connaître mes talents qu'il ne faut pas enfouir. » Ah ! sans nul doute, c'est une ambition louable que celle d'utiliser pour le bien public les dons acquis ou naturels ; et certes, ce n'est pas l'Église qu'on accusera d'avoir jamais barré le passage au mérite, d'avoir fermé aux talents les avenues d'une ascension et d'une élévation légitime. Mais « si la providence demande que ce talent, reçu du ciel, demeure enfoui avec Jésus-Christ et caché en lui, n'est-il pas assez beau à tes yeux ? »

« Je sèche, poursuis-tu, je n'ai rien à faire, ou, mes emplois trop bas me déplaisent : je m'en veux tirer, en tirer ma famille. — Ah ! mon frère, regarde ce divin charpentier avec la scie, avec le rabot, durcissant ses tendres mains dans le maniement d'instruments si grossiers et si rudes. Ce n'est point

1. Ps. LXXXVII, 16.

Digitized by Google

un docte pinceau qu'il manie : il aime mieux l'exercice d'un métier plus humble et plus nécessaire à la vie ; ce n'est point une docte plume qu'il exerce par de beaux écrits : il s'occupe, il gagne son pain, il loue, il bénit la volonté de Dieu dans son humiliation ... Va, tu es un homme rempli de vanité, et tu cherches dans ton action, que tu crois utile à la chose publique, une pâture à ton amour-propre [1]. »

IV. Messieurs, on ne saurait trop le redire [2] : il est ici-bas un grand mystère qu'il sera toujours impossible d'expliquer d'une façon satisfaisante en dehors des doctrines et des exemples du Fils de Dieu fait homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce mystère inexplicable, c'est l'inégalité des hommes sur la terre : inégalité nécessaire, inévitable, qui renaît le lendemain du jour où un rêve généreux avait cru l'abolir, et qui est une loi évidente de ce monde périssable. Oui, quoi que l'on fasse, il y a toujours eu et il y aura toujours en ce monde des grands et des petits, des riches et des pauvres, des maîtres et des serviteurs. Égaux devant la loi, les hommes ne le deviendront pas pour cela devant le sort ; le fait sera toujours en désaccord avec la théorie, et l'on n'amènera pas la fortune à tenir sa balance égale comme la justice. Mais ce fait, comment l'expliquer de manière à justifier le suprême dispensateur de tous les dons ? Comment l'expliquer surtout de manière à satisfaire ceux qui ont reçu la moindre part dans la distributien des biens d'ici-bas ?

Je l'affirme hardiment, Messieurs : quoi que l'on fasse, impossible, éternellement impossible de concilier les deux termes extrêmes de la société des hommes, si Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, ne s'interpose entre eux pour les

1. Bossuet, *Élévat. sur les mystères*, XX^e^ Semaine, X^e^ Élévat.
2. Discours pour la bénédiction de la colonie agricole de Bonneval 1846. — *Voir* T. I, p. 41-43.

Digitized by Google

rapprocher. « La religion qui est venue et qui a dit : Il n'y a qu'un Dieu ; il a souffert lui-même, souffert pour vous ; la religion qui a montré Dieu sur une croix, c'est elle qui a subjugué les hommes en répondant à leur raison par l'unité de Dieu, en touchant leur cœur par la déification de la douleur ». C'est un homme d'État, un écrivain célèbre de ce temps qui l'a dit ainsi avant moi, dans le meilleur chapitre de son livre : *De la propriété*[1]. Pour l'honneur de sa mémoire, et dans l'intérêt de son éternel avenir, j'ai confiance qu'il ne se départira jamais de ce langage chrétien. Ce vœu est trop sincère et il procède d'un sentiment trop sérieux pour qu'il me soit reproché.

Oui, l'étable du nouveau-né de Bethléem, la boutique de l'adolescent de Nazareth, le lit d'incomparable douleur du patient du Calvaire : voilà la réponse décisive à l'homme de travail et de peine qui demande compte de sa situation si différente de celle des heureux du siècle. Rien n'a été dit tant que ce dernier mot n'a pas été prononcé. La croix est le seul pacte d'alliance entre les grands et les petits ; l'Évangile est l'unique traité de paix entre le patron et l'ouvrier, entre l'homme qui semble n'être venu au monde que pour posséder et jouir, et celui qui paraît n'avoir pour partage que de travailler et souffrir.

Eh bien ! c'est à l'enseignement de ces doctrines fortes et solides que sont principalement destinés ces cercles d'ouvriers chrétiens. Voilà comment se pose pour ces jeunes hommes la question du travail.

Je voulais dire, en outre, comment ici se résout pour l'ouvrier une autre loi plus délicate peut-être encore dans son accomplissement pratique, la loi du repos, du repos honnête et moralisateur, du repos fécond et réparateur pour l'âme comme pour le corps, pour la vie intellectuelle comme pour

1. *De la Propriété*, par M. Thiers, L. IV, ch. VII.

Digitized by Google

la santé physique. Je laisse à un autre jour le développement de cette considération.

V. Messieurs, vous en qui je salue ou les initiateurs ou les continuateurs de cette œuvre éminemment chrétienne et sociale, votre conscience vous dit que vous voulez faire le bien, et cela doit vous suffire; l'expérience vous dira que vos efforts n'auront pas été vains, que vos sacrifices n'auront pas été stériles, et ce sera la meilleure partie de votre récompense dès ce monde.

Jeter la semence sur le sol châtelleraudais, ce n'est pas la jeter dans une terre ingrate et rebelle. Le Châtelleraudais, on l'a dit, est ardent, impressionnable, quelquefois prompt à s'exprimer en paroles vives et fortement accentuées. A l'encontre de sa situation topographique et de son orientation par rapport au chef-lieu de la province, la population châtelleraudaise, et je ne l'en blâme point, semble être la population méridionale du Poitou. Mais si l'ardeur est dans la tête, nous avons eu souvent la preuve qu'elle est encore plus dans le cœur. Est-ce que tel ou tel faubourg, tel ou tel quartier, qui n'est pas le moins industrieux et le moins peuplé de cette ville, n'a pas été pour l'Église, depuis le commencement de ce siècle, une pépinière de prêtres ? pépinière toujours fertile, toujours renouvelée, et dont les plants choisis et vigoureux, parfois et très-avantageusement maintenus sur place, plus souvent transplantés sur les divers points du territoire diocésain, quelques-uns même dans des contrées beaucoup plus lointaines, en sont la lumière, l'édification, l'ornement. Indice certain des traditions héréditaires de foi et de religion qui se transmettent sous le toit des familles indigènes, ou qu'ont apportées avec elles ces autres familles devenues châtelleraudaises de vieille date déjà, et qui, en quittant les bords du Rhin pour ceux de la Vienne, ne soupçonnaient pas alors qu'au lieu de s'expatrier elles prenaient seulement l'avance sur d'autres, et, par leur natura-

Digitized by Google

lisation poitevine, assuraient l'avenir de leur nationalité française.

Jeunes gens, vous serez les dignes fils de vos pères ; et le cercle ouvrier de Châtellerault, sous l'influence des grâces et des bénédictions d'en haut, perpétuera ici cette race courageuse de vrais chrétiens, cette génération inexpugnable de bons citoyens, que figure noblement le lion des armoiries de votre cité, couronné, surmonté des remparts de votre vieille forteresse. Je vous le souhaite avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

AVIS CONCERNANT LA PRIÈRE LITURGIQUE POUR LE GOUVERNEMENT. — Conformément à ce qui a été réglé par le saint-siége sur la demande du gouvernement [1], on reprendra, à la fin des offices publics, la première partie de la prière indiquée à l'art. VIII du concordat de 1801.

En conséquence, à la messe principale des dimanches et fêtes de précepte, on chantera l'invocation suivante :

Domine, salvam fac rempublicam ; et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

Selon les interprétations de la congrégation des Rites [2], on doit placer cette prière à la suite de l'antienne dite *Communion*, et elle est répétée par toutes les voix après avoir été chantée par le choriste ou enfant de chœur. — Poitiers, 28 octobre 1875.

1. Decret. S. Congr. Rit., 9 octobr. 1875.
2. *Vid.* Appendic. concil. Aginnen., p. 160, 162, 163.

Digitized by Google

XXI

LETTRE PASTORALE

AU SUJET

DU RÉTABLISSEMENT CANONIQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS[1].

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXV.)

Nos Très-Chers Frères,

I. « Toutes choses ont leur temps », a dit l'Ecclésiaste : « temps de naître et temps de mourir, temps de planter « et temps d'arracher, temps de détruire et temps d'édi- « fier, temps de disperser les pierres et temps de les assem- « bler, temps de se taire et temps de parler ;... toutes « choses, sous le ciel, se meuvent dans les espaces qui leur « ont été marqués. [2] » Or, au milieu de ces constantes vicis-

1. Cette lettre pastorale a été lue et promulguée dans la solennité du vingt-sixième anniversaire de notre consécration épiscopale.

2. Omnia tempus habent :... tempus nascendi, et tempus moriendi; templus plantandi, et tempusevellendi; tempus destruendi, et tempus ædificandi; tempus spargendi lapides, et tempus colligendi; tempus tacendi, et tempus loquendi :.... et suis spatiis transeunt universa sub cœlo. Eccle., III, 1-7.

Digitized by Google

situdes, si nous sommes laissés à nous-mêmes, et à l'étude des conjectures et des probabilités naturelles, « il n'est au « pouvoir d'aucun de nous de connaître les temps et les « moments que le Père céleste a posés dans sa volonté[1] ». Aussi l'étrangeté des événements vient-elle fréquemment déconcerter les prévisions humaines; et, s'il est donné plus souvent au mal de produire l'étonnement sur la terre, le bien pourtant nous réserve parfois aussi ses surprises.

N'est-ce pas là, N. T.-C. F., ce qui arrive de nos jours? Tandis que le génie du mal exerce ses ravages de toutes parts et de toutes manières, tuant, arrachant, détruisant, dispersant tout ce qui est à sa portée, des phénomènes inattendus se produisent, des signes de vie et d'activité religieuse éclatent subitement, des plantations et des reconstructions inespérées sortent du sein des ruines ; et, quelque inclination que nous eussions à poursuivre nos œuvres sans bruit, les nécessités de leur développement et les questions qui nous sont journellement adressées nous crient que le temps de parler a succédé au temps de se taire.

En ce jour donc, qui est le jour anniversaire de notre consécration épiscopale, et où nous avons coutume, chaque année, d'interrompre la célébration solennelle des saints mystères pour verser nos pensées et nos sentiments dans le cœur de nos fils et de nos frères, les lévites et les prêtres qui nous entourent, notre discours, cette fois, visera plus loin, et les paroles prononcées dans cette réunion intime devront être portées aux oreillles de tous nos fidèles diocésains. Nous connaissons trop leurs vues élevées, leur dévouement généreux, pour douter que leur faveur ne soit acquise d'avance à notre communication : la discrétion avec laquelle nous nous sommes abstenu jusqu'ici de tout appel extraordinaire, nous donne la confiance que celui-ci sera entendu

1. Act., I, 7.

Digitized by Google

de tous ceux qui s'intéressent à la cause de la vérité. Pour nous, N. T.-C. F., nous ne saurions assez remercier et bénir la providence divine, de ce que le nouveau bail qu'elle nous a donné de recommencer auprès de vous, après un quart de siècle écoulé, s'inaugure par un acte capital qui nous prépare, pour tout le reste de notre carrière, avec beaucoup de travaux et de sollicitudes, des satisfactions et des consolations non moins nombreuses.

Quel est, au reste, l'habitant du Poitou, sensible au souvenir des vieilles gloires de son pays, qui ne soit heureux d'apprendre qu'une des plus précieuses et des plus célèbres institutions du passé vient d'être rendue à cette cité et à cette province; qu'à la faveur d'une loi publique qui a fait tomber plus d'un obstacle, l'antique université de Poitiers a commencé de revivre ; que par ses lettres apostoliques, données sous l'anneau du Pêcheur à la date du premier octobre de cette année, le pape Pie IX a rétabli authentiquement et canoniquement, dans sa partie la plus haute, l'institution fondée autrefois par la bulle d'Eugène IV à la demande et avec le concours du roi Charles VII ; enfin que, dès à présent, l'école théologique de Poitiers, pourvue de toutes ses chaires, où siégent des maîtres depuis longtemps connus, dispense l'enseignement sacré sous toutes ses formes et dans toutes ses applications, couronnant ainsi toutes les autres branches de l'enseignement, et ne demandant qu'à communiquer au corps entier l'esprit vital que les membres reçoivent de la tête ?

Mais parce que, depuis bientôt un siècle, la disparition ou l'altération des choses en ont effacé la notion dans un grand nombre d'esprits, il ne sera pas superflu d'entrer ici dans quelques détails. Comprenons donc ce qu'est la faculté de théologie dans une université. Nous dirons ensuite comment celle de Poitiers a pu recevoir si promptement son institution canonique, quels avantages nous avons droit d'en attendre,

Digitized by Google

et de quelles ressources nous avons besoin pour assurer son existence et son fonctionnement.

II. En tant qu'il signifie un assemblage de colléges et de maîtres, appliqués à l'enseignement général de toutes les sciences reliées entre elles par un principe supérieur d'unité, le mot même d'université, à plus forte raison la chose, a une origine chrétienne. Je ne redirai point ici ce que notre vénérable frère l'évêque d'Angers a développé naguère avec autant de solidité que d'éclat. Pour unir, de la base au sommet, toutes les assises et les colonnes de l'édifice de la science, il fallait le ciment divin d'une doctrine une et immuable. Et comme l'Église de Dieu est l'unique dépositaire autorisée, la seule gardienne infaillible de cette doctrine venue du ciel, seule elle pouvait rapprocher et fondre dans un tout harmonique, en les subordonnant à la vérité suprême, les études isolées et les écoles souvent discordantes de l'enseignement profane.

Assurément, l'Église ne se flatte point d'avoir produit à elle seule tout cet ensemble et ce détail de connaissances qui sont rangées aujourd'hui dans le département de l'instruction publique. Encore qu'elle soit l'arche de refuge dans laquelle furent sauvés du naufrage de la barbarie les précieux débris de la civilisation antique, tout comme l'arche de Noé avait autrefois sauvé du déluge et transmis aux âges suivants la tradition de ces arts primitifs que l'homme, né adulte, avait appris à l'école même de Dieu [1] ; l'Église, toutefois, ne dispute à l'esprit humain aucune des conceptions et des productions, aucune des facultés et des puissances qui lui sont propres. Son époux, le Verbe incarné, l'a dotée de richesses tellement suréminentes, qu'elle ne saurait être tentée de jeter un regard de mesquine envie sur l'apanage naturel de ses fils. Que dis-je ? ne l'avons-nous pas vue, dans

1. Bossuet, Discours sur l'hist. univ., Ire partie, 2e époque.

Digitized by Google

le concile du Vatican, prendre la défense de cette portion même de leur patrimoine, compétente qu'elle est pour revendiquer les appartenances de la raison et de la liberté, comme les droits de la foi et de la grâce ?

Mais enfin, sans se désintéresser des lettres, des sciences et des arts qui, par cela seul qu'ils sont l'expression du vrai, du beau et du bien, sont autant de reflets de la face de Dieu ; sans abdiquer surtout sa mission et son droit de participer à l'instruction de la jeunesse, attendu qne la formation du cœur et de l'âme est à peu près inséparable de la formation de l'esprit, et que, chez tous les peuples du monde, le corps sacerdotal a été le grand éducateur ; malgré tout, cependant, l'Église ne s'est jamais ni dogmatiquement ni pratiquement arrogé le monopole en cette matière, et jamais elle n'a frappé d'ostracisme l'enseignement laïque. Au contraire, en appelant à elle des disciples, elle s'est toujours appliquée et souvent elle a réussi à préparer des maîtres ; et quand les séculiers ont commencé d'étendre leur empire sur ces écoles et ces chaires qu'elle avait fondées, qu'elle avait illustrées, loin de prendre ombrage de l'intervention et de la protection royale, l'Église a encouragé ce noble exercice de la puissance au profit du savoir.

C'est alors que, du concours des deux autorités, sont nées la plupart des universités de l' Europe, et particulièrement celles de la France. Qui dit « université », dit réunion de toutes les écoles, concentration de toutes les sciences. Or, il est une science, et c'est la régulatrice de toutes les autres, qui n'est point du ressort de la puissance séculière ; il est une école, et c'est la plus haute de toutes, qui, de droit divin, ne relève que de l'Église : vous avez nommé la théologie. Fonder une université, et, selon le langage d'alors, un *studium generale*, d'où l'enseignement théologique serait exclu, c'est une pensée qui ne pouvait pas plus venir à l'esprit de nos pères, que celle de créer un corps auquel man-

Digitized by Google

querait simplement la tête [1]. De là, la nécessité de recourir à l'Église, ce qui veut dire au pontife romain,

Car c'est à juste titre que la fondation des universités a toujours été rangée par le droit au nombre des causes ou affaires majeures réservées au saint-siége. Des écoles dont le rayonnement pénètre bien au delà des juridictions ordinaires, des grades qui ont leur valeur académique et canonique dans toute la chrétienté, ne peuvent procéder que de la source même de la juridiction suprême et universelle. Certes, l'Église romaine ne s'est montrée ni avare ni défiante en ce point : pour s'en convaincre, il suffit de lire les bulles ou décrets de fondation des vingt-trois universités qui se partageaient le sol de la France à la fin du siècle dernier.

Pourquoi faut-il hélas ! qu'un trop grand nombre d'entre elles aient peu à peu tourné contre leur mère les faveurs dont elle les avait investies ; et qu'après les défections radicales de plusieurs grandes nations du Nord, notre patrie en soit venue à détruire d'un seul coup ces écoles séculaires, dans lesquelles l'alliance du génie chrétien et de l'esprit français avait formé des générations et préparé des siècles qui resteront l'éternel honneur de la France ? Jetons un voile sur tous les maux qui ont suivi cette rupture violente avec les traditions chrétiennes du passé, et ne portons nos regards vers l'avenir que pour y chercher des motifs d'espérance.

III. N'en faut-il pas trouver un très-puissant dans l'ardeur généreuse qui se manifeste en ce moment de tout parts pour le rétablissement des universités catholiques ? Entreprise laborieuse, organisation délicate, et qui a besoin de l'épreuve du temps avant de recevoir la consécration officielle de l'Église.

Mais si la Rome pontificale, toujours amie de l'expé-

1. *Voir* plus haut, à la page 174, l'explication relative à quelques universités dans lesquelles n'existait pas la faculté de théologie.

Digitized by Google

rience, réserve prudemment son approbation formelle, elle n'hésite point à donner et à prodiguer ses encouragements. Forts de la bénédiction du pasteur suprême, les pasteurs des provinces particulières se sont mis incontinent à l'œuvre. Ne pouvant tout entreprendre à la fois, ils ont obéi aux vœux des familles chrétiennes, et porté leur attention d'abord du côté où se faisaient sentir des besoins plus actuels, des périls plus pressants.

Nous savons d'ailleurs par l'histoire que jamais les universités n'ont été décrétées et enfantées tout d'un bloc. Les diverses chaires préexistaient, et chacune des écoles avait fait ses preuves, avant que le saint-siége intervînt pour les relier ensemble et les ériger en « Études universelles » : *in studia universalia*.

A l'heure présente, effrayés des doctrines matérialistes qui tendaient à envahir qnelques-unes des chaires publiques, les promoteurs chrétiens de l'enseignement libre n'ont rien épargné ponr hâter l'ouverture d'écoles ou facultés de médecine, et il ne tiendra pas à eux que le derniers obstacles soient bientôt levés. L'érection des chaires de droit a pu s'effecteur plus facilement : et qui ne sent combien cette science, de nos jours surtout, demande à être complétée au point de vue des principes qui en sont la base et qui en déterminent la règle ? Isoler la justice de la religion, qu'est-ce autre chose que le renversement logique de tout l'ordre moral et social, au profit des passions et des révolutions qu'elles enfantent ? Enfin, quoique, dans nos habitudes et nos nécessités présentes, l'immense généralité de la jeunesse contemporaine, fâcheusement aiguillonnée par l'imminence de la limite d'âge, soit amenée à se contenter du grade insignifiant qui constate la dose strictement suffisante d'enseignement secondaire, l'Église, toujours fidèle aux sciences et aux beaux-arts, ne veut pas désespérer de rallier des auditeurs et des disciples à un enseignement littéraire et

Digitized by Google

scientifique plus relevé : tentative bien digne de celle qui, après avoir façonné l'esprit et policé les mœurs de nos aïeux, avait fait de la France la seconde patrie de l'atticisme et de l'urbanité.

Hâtons-nous d'ajouter que si, pour des raisons multipliées, le haut enseignement théologique a dû être généralement ajourné, l'influence, la direction, et, au besoin, le redressement théologique ne feront pourtant pas défaut dans les facultés nouvelles, puisque, indépendamment de la sollicitude vigilante des évêques, elles ne devront recevoir pour chefs et pour guides que des maîtres formés aux meilleures et aux plus pures sources de la doctrine sacrée.

IV. Cela dit, nous avouons que nous avons été heureux, en ce qui nous concerne, de pouvoir porter immédiatement nos préférences vers la noble reine des sciences. Et comme une étroite solidarité va lier entre elles toutes nos écoles catholiques, animées d'une même foi et d'une même charité, ne formant qu'un corps et qu'une âme, il nous est doux d'avoir entendu déjà plus d'une fois nos frères dans l'épiscopat nous féliciter et nous remercier d'un résultat tou d'abord obtenu au profit de tous.

Notre cité, il le faut bien dire, portait à cet égard des signes de prédestination. Le saint-siége, dans les lettres apostoliques qui vous seront lues, l'a dit en des termes que nous ne pourrions qu'affaiblir ; et une page immortelle va se trouver ainsi ajoutée, dans le bullaire de Pie IX, à celles que les Augustin, les Jérôme, et tant de papes, de conciles et de docteurs ont écrites à la louange de notre incomparable docteur des Gaules. Après saint Hilaire, comment oublier Venance Fortunat, avec ses chants poétiques et ses goûts de littérature sacrée et profane apportés d'Italie ? A l'ombre de ces grands noms, la culture des lettres et de toutes les sciences ne s'est jamais ralentie. Ce qu'étaient en Poitou, au temps du saint archidiacre Léodegar, l'école

Digitized by Google

épiscopale et les écoles monastiques, un fils de saint Benoît, aujourd'hui cardinal et bibliothécaire de la sainte Église romaine, nous l'a décrit en détail [1]. Quelques siècles plus tard, Fulbert de Chartres, par l'intérêt qu'il prodigue et par l'éclat qu'il ajoute à l'école de la basilique hilarienne, semble préparer de loin à ses successeurs dans la charge de trésorier du chapitre royal de Saint-Hilaire, cette dignité de chanceliers de l'université de Poitiers qui leur sera dévolue par les papes.

L'érection de cette université se fait dans des circonstances et elle est appuyée de raisons qui demandent à être notées. C'était aux plus mauvais jours de l'invasion et de l'occupation étrangère. Le roi, dans sa requête au saint-père, et dans sa propre ordonnance, dit qu'à la suite des maux qui ont éprouvé le royaume, il désire qu'une « Étude générale » soit établie à Poitiers, comme étant « un lieu accommodé et idoine entre tous ceux du royaume, dans lequel on se réfugie volontiers de toutes parts, parce que cette ville est plus à l'abri des agitations et des troubles qu'aucune autre » : *veluti ad id accommodata et idonea et minus hujusmodi commotionibus turbata.* Le pape à son tour s'exprime à peu près de la même manière. Une enquête diligente l'a édifié « sur l'aptitude, suffisance et autres circonstances de ladite ville de Poitiers; et que c'est un lieu fort propre pour multiplier les semences et produire les germes salutaires; que d'ailleurs elle est remplie de l'abondance de toutes les choses nécessaires à l'usage de la vie » : *tanquam locum ad multiplicanda semina et germina salutaria producenda magis accommodum, et singularum humano necessariarum usui rerum ubertate refertam*; « qu'à tous ces titres elle est marquée d'avance et destinée pour l'érection d'une pareille Étude » : *et alias pro hujusmodi erectione*

1. Hist. de S. Léger et de l'Église des Francs au VII^e siècle, C. IV et VI, par Dom Pitra.

Digitized by Google

Studii prælectam. C'est pourquoi, « inclinant aux supplications de son très-cher fils en Jésus-Christ, Charles illustre roi de France, à celles de ses bien-aimés le clergé, le maire, les échevins et bourgeois de la dite ville », le pape Eugène IV « érige, établit et ordonne d'autorité apostolique une Étude générale en ladite ville, à la gloire de Dieu et à l'heureux accroissement de la République : laquelle Étude y sera continuée à jamais ». Enfin le monarque français, « connaissant ladite disposition, volonté et ordonnance du saint-père, si conforme à son propre dessein,... confirme, institue et ordonne, de sa part et par son autorité royale, en tant qu'en lui est, ladite Étude générale ainsi érigée, instituée et ordonnée par autorité apostolique en ladite ville de Poitiers[1] ». Exemple frappant de ce concert des deux autorités, qui faisait la force et fondait le droit des royaumes chrétiens.

V. Ce n'est pas le lieu, N. T.-C. F., de raconter en détail les destinées de cette université, qui a élevé vos pères durant près de quatre siècles. L'Allemagne elle-même, par l'organe des protestants[2], n'a pas craint de dire que l'université de Poitiers tenait le premier rang après celle de Paris, attendu que toutes les sciences, mais particulièrement la jurisprudence, y étaient enseignées avec le plus grand soin par de très-habiles maîtres à des auditoires très-nombreux[3].

La théologie n'y eut pas moins de succès : elle comptait beaucoup d'étudiants, fournis surtout par les trois nations d'Aquitaine, de Touraine et de Berry. Les fils de saint Dominique, appelés dès le principe à Poitiers par un évêque

1. *Voir*, en latin et en français, à la suite des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet, la bulle d'Eugène IV et l'ordonnance de Charles VII.

2. Sébastien Munster, Cosmograph. Bâle, 1552.

3. Hanc Munsterus merito alterum post Parisiensem locum obtinere affirmat, quippe in qua omnium artium studia frequentissimis auditoriis a sapientissimis viris accuratissime traduntur, præsertim vero jurisprudentia. — Academiarum orbis christiani libri duo, auct. Jacobo Middendorpio, Coloniæ, 1622.

Digitized by Google

dont le nom est toujours dignement porté dans notre cité, y avaient ouvert des cours publics de théologie, où se popularisa de bonne heure l'enseignement de saint Thomas. Aussi l'université ne trouva-t-elle rien de mieux que d'avoir ses chaires de théologie installées chez les Jacobins, très-rapprochés d'ailleurs des « Grandes Écoles » : l'église de Sainte-Opportune demeurant réservée pour les actes solennels, que nous voyons constamment s'accomplir *in scholis Opportunicis*.

Un autre élément de force survint, qui correspondait à des temps et à des besoins nouveaux. L'hérésie protestante avait envahi une partie notable du haut et surtout du bas Poitou, et la cité même de saint Hilaire, jusque-là pure d'erreur, n'en avait pas été préservée. Maldonat, qui, par la création du collége de Clermont à Paris, venait de réaliser, malgré une infinité d'obstacles, l'un des premiers projets de saint Ignace, fut envoyé à Poitiers par le cardinal de Lorraine avec cinq autres Pères de la compagnie de Jésus. Les catholiques voulurent aussitôt leur faire accepter le collége, et, en les incorporant à l'université, ce que Paris leur refusait opiniâtrément, remettre entre leurs mains les deux facultés des arts et de la théologie, dans lesquelles ils conféreraient les grades, soit théologiques, soit philosophiques, comme ils font à Rome : car, disaient-ils, on avait surtout besoin dans le pays, et en face de l'école de droit, d'une chaire d'où la théologie pût énoncer avec autorité ses divines leçons [1]. Maldonat, touché de ces sentiments et de ces besoins, plaida la cause avec une respectueuse insistance auprès de saint François de Borgia : on ne désirait rien moins que l'envoi immédiat à Poitiers du célèbre Père Pos-

1. Daturos se nobis totam eam Academiæ partem quæ duabus disciplinis, philosophia et theologia constat. — Epist. ad Claramontanos. April. 1570. — Epist. ad R. P. de Borgia 29 Mart 1570. — Ap. P. Prat: *Maldonat et l'Université de Paris*, L. II, C. IV. — Pièces justif. n. XI.

Digitized by Google

sevin. L'insuccès de sa correspondance épistolaire ne l'empêcha pas d'exprimer plus tard dans ses notes une conviction que la connaissance des temps et des lieux, des personnes et des choses, n'avait fait que corroborer dans son esprit. Voici ses propres termes : « J'ai souvent coutume de dire que je me prive volontiers de la gloire de passer pour un fondateur de colléges. Cependant j'ai toujours pensé que, après Paris, il n'y a point de ville en France où l'on puisse poser un collége plus utilement et plus avantageusement qu'à Poitiers pour augmenter la gloire de Dieu et servir l'Église » : *Sæpe soleo dicere me libenter hac laude carere ut collegiorum fundator habear ; semper tamen existimavi, secundum Lutetiam, nullam esse urbem in Gallia, ubi utilius et commodius ad augendam divinam gloriam et juvandam Ecclesiam collegium poni possit* [1].

Le collége, fondé quarante ans plus tard, au milieu de circonstances moins favorables et de dispositions beaucoup moins bienveillantes, a pourtant justifié toutes les prévisions du saint et docte religieux. Et si, à travers les épreuves du protestantisme, du jansénisme, du gallicanisme et du philosophisme, les familles poitevines ont conservé, dans ces derniers siècles, le sens chrétien et catholique plus accentué que d'autres provinces, elles l'ont dû surtout à l'influence de cet enseignement large et solide, dans lequel l'étude des langues, des lettres et des sciences n'avait tout son prix, aux yeux des disciples comme aux yeux des maîtres, qu'autant qu'elle était complétée par celle de la philosophie et même de la théologie, selon le programme tracé par le fondateur [2]. Il en fut ainsi des études et des

1. Journal autographe de Maldonat, ap. P. Prat. pag. 461.

2. Cum Societatis atque studiorum scopus sit proximos ad cognitionem et amorem Dei et salutem animarum juvare ; cumque ad eum finem, medium magis proprium sit facultas Theologiæ ; in hanc potissimum Societatis universitates incumbent. Sic etiam,... qua diligentia par est, per eruditos præceptores tractentur Logica, Physica, Metaphysica, Moralis. — Constit., Pars IV, cap. 12.

Digitized by Google

enseignements des Jésuites jusqu'à l'époque de leur suppression, comme en font foi les annales de leur collége de Clermont à Paris et de celui de Sainte-Marthe à Poitiers. La preuve hélas! qu'en excluant de leurs chaires ces maîtres si renommés, on ne se proposa point l'avantage de l'instruction publique, c'est que, bientôt après, toutes les universités à la fois étaient détruites par la révolution antichrétienne. Celle de Poitiers y succomba comme les autres. Et si la force des traditions fit rendre plus tard à notre cité une académie, où les facultés des lettres et des sciences, ainsi que l'école préparatoire de médecine, vinrent s'ajouter à la faculté de droit, la théologie avait été rayée du programme de l'enseignement supérieur dans la cité de saint Hilaire.

VI. Vous le savez, nos chers Coopérateurs : dès notre arrivée parmi vous, nos premières pensées se portèrent de ce côté, et les circonstances nous conduisirent bientôt à un commencement d'exécution. Le concile de Bordeaux, ratifié par le saint-siége, avait établi un jury provincial à l'effet de conférer des titres ou grades en théologie et en droit ecclésiastique aux candidats de la circonscription métropolitaine qui subiraient des épreuves satisfaisantes; et chacun des conciles subséquents tenus à La Rochelle, à Périgueux, à Agen et à Poitiers, insista sur l'application pratique et les développements de cette institution. A la suite de quelques objections administratives, nées d'une interprétation outrée des droits et priviléges du monopole universitaire, une première session, présidée par quatre évêques, eut lieu à Poitiers en janvier 1854, le lendemain de la solennité de saint Hilaire. Le procès-verbal des opérations de cette assemblée ayant été adressé au saint-siége, l'institut provincial fut aussitôt mis en possession de décerner canoniquement les diplômes de baccalauréat et de licence. Depuis lors, le cardinal métropolitain ayant voulu que Poitiers demeurât le

Digitized by Google

centre ordinaire de cette œuvre, vingt-deux sessions annuelles y ont été tenues sans discontinuité, ordinairement en présence de plusieurs des évêques, et toujours avec la participation de leurs délégués ; en outre, deux séances solennelles eurent lieu à Périgueux et à Agen, après la clôture du concile provincial célébré dans l'une et l'autre de ces villes. Pendant cette période de plus de vingt ans, l'institut provincial a délivré 354 diplômes de baccalauréat et 66 de licence en théologie, 98 de baccalauréat et 3 de licence en droit ecclésiastique. Les gradués appartiennent, dans des proportions différentes, il est vrai, à chacun des sept diocèses de la province d'Aquitaine, et aux trois diocèses de nos colonies qui relèvent de la métropole de Bordeaux, sans parler d'un certain nombre d'autres sujets qui sont venus de diverses provinces ecclésiastiques, envoyés par leurs évêques et autorisés par le saint-siége. Les thèses écrites et souvent imprimées de nos récipiendaires offrent une série de travaux qui se sont fait remarquer par des juges très-compétents.

Naturellement plusieurs de ces gradués ont ambitionné la palme doctorale. En ce qui concerne notre seul diocèse, quatorze lauréats nous sont revenus de Rome, dix docteurs en théologie [1], et quatre en droit canon. La plupart d'entre eux [2], après avoir été disciples du Collége romain et de

1. Nous comprenons dans ce nombre Mgr Frédéric Saivet, aujourd'hui évêque de Mende, que nous avions cédé comme professeur à Mgr l'évêque d'Angoulême, et qui, après avoir pris les premiers grades à Poitiers, a été reçu docteur à Rome. — Mgr Gustave Gallot, du diocèse de Luçon, camérier de Sa Sainteté, aujourd'hui supérieur de la Société des Pères de Mouilleron, a également pris le doctorat à Rome après avoir reçu le diplôme de licencié à Poitiers.

2. Quelques-uns de nos licenciés, déjà engagés dans le profcssorat ou dans le saint ministère, n'ayant pu aller suivre les cours de la ville sainte, ont demandé à subir une troisième épreuve devant le jury provincial. Le saint-père, auquel nous avons soumis leurs thèses écrites et le suffrage relatif aux épreuves orales, a daigné, par voie d'exception et à cause de l'absence de facultés canoniques en France, confirmer et sanctionner leur titre de docteur: *pro gratia in exemplum non adducenda.*

Digitized by Google

l'Apollinaire, ont été préposés chez nous aux diverses chaires de l'enseignement sacré, et nos aspirants aux premiers grades ont pu recevoir d'eux désormais les leçons d'un cours spécial de préparation.

Nous en étions là lorsque les organes de la publicité nous apprirent qu'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, déjà depuis longtemps à l'état de projet, ne tarderait pas à être portée devant l'Assemblée nationale. Ce fut aussitôt la matière d'une de nos communications synodales [1]. Nous avions compris sans peine que l'érection canonique d'une faculté de théologie serait subordonnée à trois conditions : une organisation et une méthode déjà consacrées, des maîtres éminents et déjà connus à l'œuvre, enfin un exercice datant au moins de quelques années et offrant pour l'avenir les garanties d'un professorat stable et compacte.

Rome avait été envahie, et les corps savants allaient être bientôt dispersés. Encouragé par plusieurs de nos vénérables frères dans l'épiscopat et par notre éminentissime métropolitain, nous demandâmes et nous obtînmes que des professeurs distingués de Rome, qui avaient enseigné dans plusieurs grandes universités, et dont quelques-uns avaient participé en qualité de théologiens aux travaux du concile du Vatican, fussent envoyés vers nous. Comment taire ici le nom du si docte et si regrettable Père Clément Schrader,

1. ... Denique mentem quoque nostram vobis aperire intendimus, ac media indicare et proponere, de instauranda, quantum ad nos attinet, et paulatim complenda perficiendaque, simul ac id sineret publici juris dispositio, prisca nostra universitate Pictaviensi, olim a romanis pontificibus instituta regiisque privilegiis cumulata. Cui quidem instaurationi, saltem quoad facultates sacræ theologiæ et juris canonici, jam præiverunt ea quæ, favente sancta Sede, per decem et octo annos nunquam intermisimus exercitia provincialia. Cum enim tam multi ex nostris, comparato prius magisterii artium titulo, non tantum baccalaureatus et licentiæ, sed doctoratus etiam theologicam canonicamve adepti sint lauream, non derepente et improviso, ast e contra rei periculo jamdudum facto, paratisque a longe viribus, stadium ingrediemur. — Mandatum pro indictione Synod. diœces. XVII, ann. 1872.

Digitized by Google

dont les dernières veilles nous ont été consacrées? Notre école théologique s'honorera à jamais des beaux traités que ce maître illustre a publiés à Poitiers après en avoir fait la matière de ses leçons. Son premier compagnon, après avoir occupé avec une rare distinction la chaire de philosophie, nous avait été déjà douloureusement enlevé : tant il est vrai que le divin Crucifié met la souffrance et le sacrifice dans les fondations de toute construction qui intéresse sa gloire! Une bouche plus autorisée que la nôtre vous dira tout à l'heure les services et les mérites de ceux qui leur ont succédé.

Le saint-siége, par l'organe de la sacrée congrégation du Concile, avait approuvé notre façon de procéder, exposée en détail dans la dernière relation de l'état de notre diocèse [1]. Nous ne fûmes donc point téméraire en sollicitant, dès le lendemain du vote et de la publication de la loi, et conformément à la déclaration faite à la tribune par le rapporteur relativement aux facultés de théologie [2], la sanction canonique de l'œuvre ainsi existante. Tous les documents requis à cet effet ayant été soumis à l'examen et au suffrage des consulteurs de la congrégation compétente, Pie IX, à la date du premier octobre, a daigné nous faire expédier les lettres apostoliques suivantes, après la réception desquelles il nous est permis de dire : « Les rescrits sont venus de Rome : la cause est finie » : *Rescripta Roma venerunt, causa finita est.*

1. Utinam per leges civiles gallicis episcopis aliquando fas sit eam statuere studiorum rationem quam ecclesiasticæ juveututi instituendæ magis congruere in Domino judicaverint. Interim optimo consilio Tu quidem ea apparas quæ veteri Pictaviensi universitati statim restituendæ, si res ex voto cesserit, necessaria existimas. Epist. E. E. Cardinalis Præfecti, 13 Jun. 1874.

2. « Nous avons tenu tout à fait en dehors de nos considérations la théologie... Qu'il se fonde des facultés sous la direction des évêques, avec l'institution canonique, nous y applaudirons. » — Discours de M. Laboulaye, rapporteur de la commission, séance du 8 juillet 1875, *Journal officiel* du 9, p. 5112.

Digitized by Google

PIUS PP. IX

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Pictaviensem Ecclesiam, jam inde a primis temporibus quibus Christiana Religio Gallias pervasit, omni laudum genere floruisse constat. Ex hac mature prodiit illud ingenii et scientiæ lumen Hilarius, qui terrarum orbi et cunctæ affulsit Ecclesiæ ut, dicendi vi ac copia singulari, eodem tempore Constantii Augusti minas furoremque contunderet, Arianorum fraudes detegeret, erroresque refutaret. Nullus per ea tempora neque tam longinquus neque tam reconditus locus erat, quo Romanum nomen pervenerat, qui summis haud laudibus sanctitatem vitæ, puritatem doctrinæ, splendorem nitoremque eloquentiæ tanti fidei Confessoris efferret, adeo ut magnus ille vir ad propriæ justitiæ fructus eos adjecerit quos cæteri ab ipsius disciplina et scriptis uberes sane diuturnosque cepere.

Neque minori emolumento scientiis et humanioribus litteris in civitate Pictaviensi fuit Venantius ille Fortunatus, quem quasi dedisse Galliæ videtur Italia, ut suavitate poeseos ethnicorum reliquias Christianæ Religionis mysteriis sensim imbueret, caneretque illustrium virorum laudes et ingentia opera quæ in Galliarum Ecclesia tunc passim excitabantur.

Quare minime mirandum si, istorum Patrum vestigiis inhærens, juventus Pictaviensis in illud potissimum ani-

Digitized by Google

PIE IX, PAPE.

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE DE LA CHOSE.

Il est constant que l'Église de Poitiers, dès les premiers temps où le christianisme pénétra dans les Gaules, a brillé par toute sorte de gloires. De son sein, au temps marqué, se leva cet astre brillant de génie et de science qu'on appelait Hilaire, et qui répandit ses clartés sur le monde et sur l'Église entière. On le vit simultanément, par l'incomparable énergie et la richesse de sa parole, dompter les menaces et la fureur de l'empereur Constance, découvrir les fraudes des ariens et réfuter leurs erreurs. De tant de lieux où le nom romain était parvenu, il n'y en eut pas un seul, à cette époque, si éloigné ou si retiré fût-il, qui n'ait retenti des louanges unanimement accordées à cet intrépide confesseur de la foi, et pour la sainteté de sa vie, et pour la pureté de sa doctrine, et pour la splendeur et la beauté de son éloquence. Si bien qu'au trésor de mérites acquis par ce grand homme, vinrent s'adjoindre les fruits vraiment innombrables et sans cesse renaissants que les autres ont tirés de son enseignement et de ses écrits.

Ce ne fut pas un profit moindre pour les sciences et les belles-lettres, que le séjour à Poitiers de Venance Fortunat : l'Italie semble l'avoir donné à la France afin que, par le charme de la poésie, il coulât peu à peu dans les derniers survivants du paganisme la séve des mystères chrétiens, et célébrât dans ses chants la gloire des hommes illustres et des grandes œuvres qui surgissaient alors ici et là dans l'Église des Gaules.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, marchant sur les traces de ces Pères, la jeunesse de Poitiers se soit principa-

Digitized by Google

mum intenderet, ut in sacris profanisque studiis cæteris antecelleret. Itaque simul ac barbarorum incursionibus cessatum, depulsisque ignorantiæ tenebris, lycea magna, resurgentium scientiarum ac litterarum domicilia, auspice Ecclesia institui cœpta sunt, Pictaviensi in civitate illud extitit quod, ad preces Caroli VII Galliarum Regis, Eugenius IV Prædecessor Noster erexit, et ab anno reparatæ salutis MCDXXXI, scientiarum ac litterarum cultui et honori fere usque ad nostra tempora stetit.

Tantæ veluti gloriæ hæres venerabilis Frater Ludovicus Eduardus Pie, Episcopus Pictaviensis, quo præsertim sacra Theologia, scientiarum omnium parens ac fastigium, cunctarumque veritatum quæ ad exploratam felicitatem atque æternam hominis vitam, quin et ad ejus erga Deum, erga seipsum et erga humanam communionem officia pertinent, custos et vindex, Pictavii proprio veluti in domicilio conquiesceret,daretque fructus ejus civitatis celebritati consentaneos, maximi exempli studio atque industria, prope jam vicesimum annum adlaborat ut Theologicæ Scholæ Pictavienses doctorum fama et disciplinarum amplitudine ac puritate præfulgeant.

Quo quidem in exequendo consilio egregios nactus est opéris socios, et in omni doctrinæ genere maxime spectatos, Nobis vero diuturnissima experientia probatissimos, qui proximis hisce annis Alma in Urbe Nostra in tradendis Theologicis, Canonicis, Philosophicisque disciplinis summa sunt cum laude successuque versati.

Nuper vero idem venerabilis Frater Nobis exposuit sibi

Digitized by Google

lement appliquée à tenir le premier rang dans les études sacrées et profanes. Les incursions des barbares avaient à peine pris fin ; à peine, pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, commençait-on à fonder, sous le patronage et la direction de l'Église, de grands établissements où se devaient abriter les sciences et les lettres renaissantes, que la ville de Poitiers devint le siége d'une Université. Instituée à la prière du roi de France Charles VII, par Eugène IV, Notre prédécesseur, en l'année 1431 de l'ère chrétienne, cette Université a subsisté presque jusqu'à nos temps, au grand profit et à l'honneur des sciences et des lettres.

Héritier de toute cette gloire, et sachant que la sainte théologie est la mère et le couronnement de toutes les sciences ; qu'elle est la gardienne et la vengeresse de toutes les vérités qui se rapportent au vrai bonheur et à la destinée éternelle des hommes, ainsi qu'aux devoirs qui les obligent ici-bas envers Dieu, envers eux-mêmes et envers la société humaine ; afin que cette science maîtresse pût se poser à Poitiers comme dans son domicile propre, et y donner des fruits appropriés au genre de célébrité de cette ville, Notre vénérable Frère Louis-Édouard Pie, évêque de Poitiers, a travaillé depuis près de vingt ans, avec un zèle industrieux et digne d'être donné en exemple, à ce que les Écoles théologiques de sa ville épiscopale brillassent par le renom de leurs maîtres, aussi bien que par l'ampleur et la pureté de l'enseignement.

Pour le servir dans l'exécution de ce dessein, il a trouvé des coopérateurs éminents, renommés en toute espèce de sciences, et très-appréciés de Nous par la longue expérience que Nous avons pu faire de leurs mérites, attendu que, dans ces dernières années, aux applaudissements de tous et avec un grand succès, ils ont donné dans Notre ville de Rome l'enseignement théologique, canonique et philosophique.

Digitized by Google

ad augendum Theologicarum earumdem Scholarum splendorem esse in animo alias cathedras, aliasque disciplinas adjicere, sociorum pariter qui supra scripti sunt curæ committendas, ac, propositis ad imitandum Theologicis Almæ hujus Urbis Facultatibus, quæ sub auspicio et patrocinio Romani Pontificis inter cæteras semper principem locum tenuere, id unum conari ut Pictaviensium Theologicarum Scholarum ratio illarum imaginem adumbret ac referat. Item à Nobis enixis precibus petiit ut Theologicis istius modi Scholis, satis jam tot annorum periclitatione probatis, atque ad tam salubrem frugiferamque normam exactis, quemadmodum alias deferendorum Baccalaureatus ac Licentiæ graduum candidatis qui, facto doctrinæ suæ solemni periculo, probitate morum, alacritate studiorum, scientiæ laude illo digno honore habiti fuerint, Sancta hæc Sedes jus impertiit, ita lauream quoque doctoralem concedere ex Apostolica venia Nostra liceat.

Nos igitur qui probe scimus nihil in istis Scholis tradi quod omnino non sit saniori doctrinæ consonum, ac re experti novimus quot et quanti momenti fructus non modo in civitatem ipsam Pictaviensem ac finitimas diœceses quæ Metropolitæ Burdigalensis jurisdictione continentur, sed etiam in regiones longe dissitas inde redundarint, quique pro certo habemus memorati venerabilis Fratris et ejus sociorum diligentia factum iri ut eædem Scholæ acrius in dies impensiusque se dent ad veræ religionis scientiam propagandam ac strenue asserendam, votis hujusmodi obsecundare, quantum cum Domino possumus, voluimus, atque ita

Digitized by Google

Plus récemment encore, Notre vénérable Frère Nous a exposé que, pour augmenter la splendeur de ces mêmes Écoles théologiques, il avait formé le projet d'établir de nouvelles chaires avec de nouveaux cours, et de les confier à ces mêmes coopérateurs sus-mentionnés. Se proposant pour modèles les Facultés théologiques de Notre ville de Rome, lesquelles, sous les auspices et le patronage du Pontife Romain, ont toujours tenu le premier rang entre toutes les autres, il n'a d'autre désir que de voir les Écoles de Poitiers se former à la ressemblance de ces Facultés et en reproduire l'image. En même temps il a instamment demandé Nos faveurs Apostoliques pour ces Écoles de Théologie, éprouvées maintenant par une pratique de tant d'années, et établies d'ailleurs et dirigées d'après les règles les plus sûres et les plus fructueuses. Et comme le Saint-Siége leur a déjà concédé autrefois le droit de conférer les grades du baccalauréat et de la licence aux candidats qui, après avoir subi sur la doctrine un examen public, auraient été jugés dignes de cet honneur à raison de l'intégrité de leurs mœurs, de leur zèle à étudier et de leur science acquise, il Nous a prié de daigner désormais leur accorder le droit de conférer aussi la palme du doctorat.

C'est pourquoi, sachant pertinemment qu'il ne sera rien enseigné dans ces Écoles qui ne soit conforme à la plus saine doctrine ; comprenant aussi par expérience quels fruits nombreux et excellents sont acquis par là, non-seulement à la ville de Poitiers et aux diocèses voisins placés sous la juridiction du métropolitain de Bordeaux, mais encore à des régions beaucoup plus éloignées ; tenant d'ailleurs pour certain que, grâce à la diligence de Notre vénérable Frère et de ses coopérateurs, ces Écoles s'appliqueront avec un zèle et un dévouement toujours croissants à la propagation et à l'affirmation vaillante de la science et de la vraie religion ; Nous avons voulu exaucer ces vœux, autant que Nous

Digitized by Google

tum sancto Hilario Doctori cæterisque Pictaviensis Ecclesiæ cœlestibus Patronis debitum habere honorem, tum eumdem Antistitem Ludovicum Eduardum propria ac præcipua paternæ benevolentiæ Nostræ significatione complecti.

Quæ cum ita sint, singulos atque universos quibus Nostræ hæ litteræ favent ab quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quo vis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, Theologicas Scholas Pictavienses de quibus habita ante mentio est in propriam ac vere dictam Facultatem Theologicam auctoritate Nostra Apostolica, tenore præsentium erigimus, eisque concedimus ut, præter potestatem conferendi minores academicos gradus, jure polleant conferendi, juxta methodum in hac Alma Urbe servatam, doctoralem lauream illis qui rite sacræ Theologiæ cursum ibi absolverint, et, facto doctrinæ periculo, coram quatuor saltem examinatoribus præter Præsidem studiorum Præfectum ejusve substitutum professoribus Theologicis, prudenti suffragiorum pluralitate digni hujusmodi honore fuerint judicati.

At enim præcipimus ut qui doctores ita fuerint renunciati laurea decorentur, postquam Fidei Catholicæ professionem emiserint juxta formam a Pio IV, Prædecessore Nostro recolendæ memoriæ præscriptam, atque hujus fidei professionis conceptis verbis mentio fiat in diplomatibus sive litteris quæ ad rei fidem faciendam edentur. Eadem porro auctori-

Digitized by Google

le pouvons dans le Seigneur ; et, par là, non-seulement rendre au saint docteur Hilaire et aux autres patrons célestes de l'Église de Poitiers l'honneur qui leur est dû, mais en outre donner à ce même évêque Louis-Édouard un gage personnel et très-particulier de Notre bienveillance paternelle,

Les choses étant ainsi ; absolvant, à cet effet seulement, et déclarant absous tous et chacun de ceux que ces lettres concernent, de toute excommunication, interdit, et autres censures ecclésiastiques, sentences ou peines portées de quelque manière ou pour quelque cause que ce soit, s'ils les avaient par hasard encourues ; de Notre Autorité Apostolique, Nous érigeons, par la teneur des présentes, les Écoles Théologiques de Poitiers dont il a été fait mention plus haut, *en* propre et véritable Faculté de Théologie, et Nous leur concédons, outre le pouvoir de conférer les grades académiques inférieurs, le droit de conférer, suivant la méthode usitée en cette ville de Rome, la palme de docteur à ceux qui auront régulièrement achevé chez elles leur cours de théologie, et qui, après avoir subi un examen sur la doctrine, en présence d'au moins quatre examinateurs pris *entre* les professeurs de théologie, outre le président, préfet des études ou son substitut, auront été, à la prudente plura*lité* des suffrages, jugés dignes de cet honneur.

Nous ordonnons en outre que ceux qui auront été ainsi proclamés docteurs, soient décorés de la palme, après qu'ils auront récité la profession de foi catholique en la forme prescrite par Pie IV, Notre prédécesseur de vénérable mémoire ; et l'on devra mentionner en termes explicites cette profession de foi dans les diplômes ou lettres qui seront rédigés pour certifier ce qui s'est fait. En vertu de la même autorité, Nous accordons, par les présentes, que ceux qui auront reçu l'insigne du doctorat, en la manière que nous venons de dire, usent et jouissent de plein droit des mêmes

Digitized by Google

tate per præsentes impertimus ut qui laurea, uti descripsimus, insigniti fuerint, eisdem honoribus, privilegiis, prærogativis uti ac frui optimo jure possint ac illi utuntur, fruuntur, qui in hac Alma urbe Nostra eo ipso honore decorantur.

Tandem decernimus præsentes Nostras litteras firmas, validas et efficaces fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, illisque ad quos pertinet pertinuerintque hoc futurisqne temporibus plenissime suffragari ; sicque in præmissis per qualescumque judices ordinarios vel delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, Sedis Apostolicæ Nuntios, ac Sanctæ Ecclesiæ Romanæ Cardinales etiam de Latere Legatos, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, cæterisque speciali licet atque individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die I Octobris MDCCCLXXV, Pontificatus nostri anno irigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Digitized by Google

honneurs, priviléges, prérogatives dont usent et jouissent ceux qui ont été promus au même grade dans Notre ville de Rome.

Enfin Nous décrétons que Nos présentes lettres doivent être fermes, valides et efficaces, obtenir et ressortir leur plein et entier effet, profiter dans toute leur étendue à ceux qu'elles concernent présentement et concerneront dans l'avenir; et que, par rapport à ce qui précède, il doit être jugé et défini ainsi par tous juges quelconques, ordinaires et délégués, même Auditeurs des causes du Palais Apostolique, Nonces du Saint-Siége, Cardinaux de l'Église romaine, même Légats à *Latere*, leur ôtant à tous et à chacun d'eux toute faculté de pouvoir juger et interpréter autrement, et déclarant nul et sans effet ce qui y attenterait d'une façon consciente ou par ignorance, du fait et de l'autorité de qui que ce soit. Et ce, nonobstant les Constitutions et règlements Apostoliques, et toutes autres choses contraires même demandant mention et dérogation spéciale et individuelle.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le premier jour d'octobre de l'année mil huit cent soixante-quinze, de Notre Pontificat la trentième.

F. Card. Asquini.

Digitized by Google

VIII. Après un pareil gage de la bienveillance du chef de l'Église, c'est à nous maintenant, N.T.-C. F., de témoigner à Pie IX notre gratitude en mettant religieusement à profit les avantages que le diplôme apostolique nous confère ; et c'est à vous, prêtres et fidèles, de nous apporter le concours qui nous est nécessaire : ce concours ne nous manquera pas.

Cette œuvre n'intéressât-elle que l'avenir des générations ecclésiastiques, elle serait assurément, par cela seul, digne des sympathies de tous les vrais catholiques, de ceux qui savent penser et prévoir. N'importe-t-il donc pas à l'honneur du monde chrétien, et de tout fidèle en particulier qui a souci de son baptême, que le corps sacerdotal conserve et, au besoin, recouvre la prééminence de doctrine et de savoir que tous les siècles avaient reconnue en lui ? Est-ce que, dans un temps où la haute culture des lettres, mais surtout celle des sciences naturelles, est l'objet de tant de patientes et profondes investigations, et parvient souvent à de si merveilleux résultats, est-ce que la théologie, c'est-à-dire la science des divines Écritures et des dogmes sacrés, pourrait demeurer en arrière ? Tandis que des labeurs opiniâtres finissent par dérober à la nature ses plus intimes secrets, n'y aurait-il personne pour sonder et pénétrer les mystères plus profonds et plus importants de la foi et de la grâce ? Faudra-t-il qu'aux travaux et aux découvertes de l'histoire, de la philologie, et à tout le mouvement de la science contemporaine, l'homme du sanctuaire n'ait rien à répondre, s'il se trouve en face d'une conclusion hostile, ou rien à leur emprunter, faute de savoir en tirer avantage pour la démonstration et la confirmation de la vérité révélée ?

Mais disons ce qui vous touchera de plus près, Nos Très-Chers Frères. Ce qui manque surtout au monde laïque d'aujourd'hui, et ce qui a fait la vraie supériorité du dix-septième siècle sur le nôtre, c'est la connaissance des principes

Digitized by Google

fondamentaux de la théologie. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la religion est à la base et au sommet de toutes les questions qui s'agitent parmi les hommes. A ce point de vue, la faculté de théologie est un édifice qui a des portes ouvertes sur toute l'étendue du domaine des sciences ; c'est un arbre immense qui plonge ses racines et qui étend ses rameaux si loin, qu'on ne saarait assigner les limites de sa circonférence. C'est d'ailleurs une institution complexe, et qui, lorsqu'elle est pourvue de toutes ses appartenances, mérite de porter et porte en effet le nom d'université. Les langues, par le côté qui touche au texte et aux versions des saintes Écritures ; l'histoire des peuples, devenue inséparable de l'histoire de l'Église qui, sous l'ancien et le nouveau Testament, les a vus tous naître et souvent mourir ; l'éloquence et les lettres dans leurs rapports avec les écrits des Pères et des docteurs ; les arts et les sciences dans leurs points de contact avec les récits bibliques et avec nos monuments religieux ; par-dessus tout, le droit social et politique dans sa confrontation avec le droit naturel et le droit public chrétien ; enfin, la philosophie, vestibule majestueux, introductrice nécessaire, qui est en même temps le faîte de l'instruction humaine et le seuil d'entrée de la science divine : n'est-il pas vrai que la faculté de théologie, par ses ramifications, s'étend à tout, touche à tout, et qu'en elle se concentre l'étude générale, l'étude universelle : *Studium generale, studium universale* ?

A la vérité, si le corps n'a de vie que par son union avec la tête, la tête aussi ne saurait exister sans le corps Mais, grâce à Dieu, nous ne sommes pas une tête sans corps. Et quand je considère, en particulier, nos écoles libres d'enseignement chrétien, où sont cultivées toutes les connaissances et rassemblées toutes les parties de l'instruction, depuis la lecture, la grammaire et les humanités jusqu'aux cours supérieurs des sciences et des lettres, et que je les vois, sous

Digitized by Google

ma direction et ma responsabilité épiscopale, rattachées, par un même et unique lien, aux chaires de philosophie scolastique, de droit naturel et de droit public chrétien e ecclésiastique qui sont les dépendances obligées de la facult de théologie, je n'ai plus à me demander pourquoi, dans la ville sainte, l'assemblage de ces mêmes éléments a été honoré du nom d'université grégorienne.

VIII. Familles chrétiennes de ces contrées privilégiées, ce n'est pas vous qui pourriez être indifférentes à l'institution restaurée au milieu de nous, dans des circonstances semblables, par le glorieux captif du Vatican. Dès là qu'elle importe à l'honneur de l'Église, à la formation intellectuelle et doctrinale du sacerdoce, vous en conprenez tout le prix. Mais nous ne craignons pas de le dire : c'est à vous, dans la personne de vos fils et de leurs descendants, que cette œuvre doit particulièrement profiter. Par elle-même, et surtout par quelques-unes de ses annexes, la faculté de théologie vient combler un vide qui est devenu l'abîme des sociétés modernes. Après que le dix-huitième siècle expirant eut proclamé « les Droits de l'homme », et gardé le silence sur les droits de Dieu, n'est-il pas évident que ce legs, plus ou moins explicitement accepté par le dix-neuvième siècle, a été pour lui un testament de mort ? Arrivé aux trois quarts de sa course, ce siècle qui n'a marché que de chutes en chutes, de renversements en renversements, de déceptions en déceptions, ne va-t-il pas commencer à comprendre ce que c'est que Dieu de moins dans la chose sociale ?

Eh bien ! la philosophie, enseignée selon les traditions des écoles chrétiennes, vient remettre debout dans les intelligences les principes d'une saine théodicée : par une lumière plus claire que celle du soleil, elle établit la soumission nécessaire de l'homme collectif, aussi bien que de l'homme individuel, à l'autorité de la loi divine. Ce point fondamental du droit naturel une fois admis, les déductions de

Digitized by Google

la plus simple logique conduisent à reconnaître l'autorité sociale du droit chrétien ; dès là que le symbole de notre foi nous apprend que Dieu, par l'incarnation de son Fils, est descendu dans son œuvre, qu'il a donné son Évangile à la terre, et qu'il y a institué une puissance souveraine pour l'interpréter et l'appliquer, les devoirs des peuples envers Jésus-Christ se confondent avec leurs devoirs envers Dieu. Ces devoirs, tels qu'ils résultent des définitions et des constitutions de l'Église, sont l'objet de l'enseignement du droit ecclésiastique ou canonique. Or, cet enseignement, sans jamais varier dans ses principes, se diversifie dans ses applications à l'effet d'éclairer de son flambeau les routes diverses et souvent ténébreuses dans lesquelles se trouvent engagés les enfants de l'Église. Aux temps et aux pays qui ont eu le bonheur de vivre du droit commun de la chrétienté, les principes généraux pouvaient suffire. Au lendemain des conflits ont dû interveuir des contrats et des accords : et ici se présente la doctrine des concordats. Enfin, là où s'est criminellement consommée la rupture sociale plus ou moins absolue avec la loi de Dieu et de l'Église, il faut aux chrétiens, soit comme individus, soit comme hommes publics, des règles de conduite pratique. C'est ainsi, N. T. -C. F., que le cours de droit canon, qui semble à quelques-uns ne regarder que les demeurants d'un autre âge, touche à toutes les questions les plus vives, à tous les problèmes les plus actuels de notre état social.

Aussi avons-nous confiance que l'auditoire laïque ne fera pas absolument défaut autour de nos chaires. Répétons, à l'honneur de Poitiers, que, par suite de sa fidélité aux traditions anciennes, et grâce à une succession ininterrompue de vrais talents et de noms célèbres, grâce surtout à la religion profonde du foyer domestique, les saines doctrines s'y sont maintenues en plus d'un point. N'en avons-nous pas la preuve sous nos yeux puisque, à l'heure où s'instituent les

Digitized by Google

nouvelles facultés catholiques de droit, c'est de notre cité et de ses écoles publiques que les principales d'entre elles reçoivent leurs maîtres ? Ce n'est pas au moment où de précieuses ressources lui sont rendues, que notre province voudrait dégénérer.

Nous ne dissimulons pas, du reste, qu'il faudra, pour venir à nous, des intelligences fermes, des volontés courageuses et persévérantes : les esprits légers et inconstants n'y trouveront point ce qu'ils cherchent. Pour obvier tellement quellement à une désertion affligeante et presque générale, quelques-unes des chaires de l'enseignement séculier ont trop souvent substitué à la méthode scolaire et au langage technique, des discours à effet, des peintures émouvantes, des dissertations destinées à devenir articles de revues : dilettantisme littéraire ou historique qui n'a rien de commun avec les procédés classiques que requiert la vraie instruction. Pour nous, qui demeurons fidèles, non-seulement à la méthode, mais encore à la langue de l'Église, si nous y perdons quant au nombre des auditeurs, nous sommes assurés d'y gagner quant à la qualité. Dans un siècle où les hommes sont rares, nous serons assez récompensés de nos efforts et de nos sacrifices, et nous croirons avoir payé notre dette à la société, si nous contribuons à former pour la vie publique quelques hommes qui soient vraiment à la hauteur de ce nom.

A présent, N. T.-C F., nous avons à vous parler des moyens pratiques qu'il nous faut employer pour atteindre à nos fins.

IX. Disons d'abord qu'il est une providence de Dieu sur les œuvres qui se rapportent à sa cause, et que ce n'est pas être téméraire que de faire fond sur la source inépuisable de la charité chrétienne. Après que nos pères avaient si libéralement doté les anciennes universités et chacun des colléges qui en relevaient ; après que le saint-siége, en

Digitized by Google

permettant d'utiliser à cet usage bon nombre de bénéfices, avaient pourvu aux besoins de la plupart des maîtres et souvent des étudiants eux-mêmes ; il pourrait paraître dur et amer de se trouver en face d'un table rase, et d'avoir à s'imposer de notables sacrifices pour tout reconstituer à neuf. Mais le dévouement catholique ne connaît pas ces récriminations : dès qu'on lui en laisse la liberté, il fait comme l'essaim d'abeilles qui se met paisiblement, sans regret et sans colère, à regarnir la ruche qu'on vient de dépouiller de ses rayons, amassés au prix d'un si long et si persévérant travail. Au lendemain des déprédations opérées par la prétendue réforme, saint François de Sales, sans vouloir assurément excuser les spoliateurs sacriléges, disait qu'il « en est des biens de l'Église comme de la barbe : plus on la rase, et plus forte et épaisse elle repousse [1] ». Les trois quarts de siècle écoulés depuis les ravages de la révolution française, ne donnent pas de démenti à cette maxime. Elle est au contraire merveilleusement confirmée, à l'heure présente, par les actes de générosité qui se multiplient en faveur des facultés libres ouvertes sous le patronage épiscopal.

La nôtre, parce qu'elle se rapporte surtout à la science sacrée et qu'elle intéresse particulièrement la tribu ecclésiastique, serait-elle l'objet de moins de zèle et de faveur ? Nous ne saurions le penser. S'il se fait moins de sacrifices pour la faculté de théologie, c'est uniquement parce qu'elle en demandera moins. Mais dans la proportion où elle les demande, sa prééminence intrisèque et la consécration reçue du saint-siége nous sont un gage de réussite. Voyons donc quels sont nos premiers besoins, et à quelles charges annuelles nous aurons ensuite à satisfaire.

Il nous faut, avant tout, construire les bâtiments affé-

1. *Esprit* de saint François de Sales, v^e^ Partie, c. VIII.

Digitized by Google

rents à la faculté. Jusqu'ici, notre collége théologique n'avait existé légalement qu'à l'état de cours supérieur de l'enseignement épiscopal, et les salles du séminaire s'offraient seules à nous pour cet usage. Désormais la faculté doit avoir son existence propre. A cet effet, les fondations sont jetées d'un corps d'édifice à la fois distinct et voisin de notre noviciat ecclésiastique : de telle sorte que ceux de nos clercs diocésains qui suivront, en tout ou en partie, les cours universitaires, y aient facile accès, et qu'en même temps les autres étudiants laïques ou ecclésiastiques puissent y pénétrer du dehors. Nous sommes heureux d'annoncer que, soit pour l'acquisition du terrain, soit pour la construction, nous nous trouvons en mesure de faire face à cette première necessité.

Saint Louis, reproduisant les paroles d'un de ses contemporains, disait qu'une église sans bibliothèque est une citadelle sans munitions. Combien plus une école de haut enseignement ! C'est là une des exigences les plus immédiates et les plus dispendieuses de notre institution, exigence à laquelle nous avons commencé de pourvoir. Car, encore que plusieurs de nos établissements religieux possèdent de précieuses collections, qui ne sait que le professeur, obligé de consulter les livres sur l'heure et de vérifier les textes à tout instant, se sent bientôt découragé et fait d'irréparables pertes de temps s'il n'a sous la main toutes les ressources désirables [1] ?

Enfin ce n'est pas assez d'acheter et de loger des livres, il faut un internat aux étudiants désireux d'habiter en com-

1. Il est des prêtres qui, après avoir employé une partie de leur vie à la formation intelligente d'une bibliothèque choisie et pourvue d'ouvrages spéciaux, ont le regret de prévoir la dispersion, après eux, ou l'enfouissement en lieu inutile, d'une collection qui leur a coûté tant de soins et de dépenses. Notre faculté placerait au premier rang, parmi les bienfaiteurs ayant droit à son souvenir et à ses prières, quiconque lui ferait son offrande sous cette forme.

Digitized by Google

mun. Un *convictus* se prépare donc dans les étages supérieurs de la faculté, indépendamment des asiles que pourront offrir divers instituts religieux de la cité. La maison-mère de nos Oblats diocésains, la commensalité d'un presbytère hospitalier, la demeure même du séminaire, s'étaient ouvertes jusqu'ici aux prêtres et aux clercs qui sont venus, de plusieurs diocèses, suivre les cours et prendre les grades de notre haut enseignement théologique. Ces mêmes ressources subsisteront; mais il y fallait ajouter quelque chose de plus régulier et de plus compacte.

Après cela, reste l'entretien annuel du personnel enseignant. C'est ici que nous avons surtout l'avantage sur les facultés d'un autre ordre. Des prêtres vivant en commun se glorifient de dire avec saint Paul : *Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus*[1] : « des aliments pour « nous nourrir, des vêtements pour nous couvrir : et nous « sommes contents ». Il nous appartient pourtant de veiller à ce que rien ne leur manque, sans oublier qu'il y a des années nécessaires de préparation à l'enseignement, et qu'il survient des années non moins nécessaires de repos après les fatigues d'un tel emploi.

X. Qui nous fournira les moyens de faire honneur à ces obligations ? Ces moyens nous viendront d'abord du clergé lui-même, si humble et si réduit que soit aujourd'hui son état temporel.

Est-ce que le mot de saint Paul ne se traduit pas quotidiennement sous nos yeux par des effets sensibles : *Sicut egentes, multos autem locupletantes* [2]? L'indigence, c'est le sort de presque tous les prêtres. Et, dans cette indigence, ce que fait le clergé pour le soulagement des souffrances du

1. I Timoth., VI, 8. — 2. II Corinth., VI, 10.

Digitized by Google

prochain et pour la création et l'entretien des plus grandes œuvres, dépasse les proportions du croyable. N'avons-nous pas entendu les chiffres des offrandes et des souscriptions du clergé pour les facultés nouvelles des diocèses de Cambrai, d'Angers et d'ailleurs? Et, remarquez, c'est à des riches que ces pauvres du bon Dieu font leur aumône jusqu'à cette heure. Car enfin, la jeunesse laïque qui fréquente les écoles supérieures est celle des classes opulentes ou du moins aisées. Oui, dans notre pauvreté, nous avons cette noble et sainte fierté de donner à plus riches que nous : *Sicut egentes, multos autem locupletantes.* Et toutefois, notre charité ne sera que bien ordonnée si elle tourne un regard de préférence vers l'œuvre qui est proprement une œuvre d'Église, attendu qu'elle se rapporte principalement aux hommes, aux sciences et aux choses de l'Église. N'est-il pas vrai, prêtres du Seigneur, que dès qu'il s'agit de la faculté de théologie, il s'agit de nous et de notre chose : *Res nostra agitur*? Et puisque le vicaire de Jésus-Christ, qui a des louanges pour les autres entreprises, a posé tout d'abord celle-ci au rang des institutions marquées du sceau de la canonicité, nous ne voudrons pas qu'étant noble entre toutes, elle se discerne des autres par son infériorité extérieure.

Les prêtres de notre diocèse, dans la mesure trop restreinte de leurs forces, seront les premiers à apporter leur pierre à l'édifice : quelques-uns, qui le pouvaient, l'ont fait déjà avec une générosité qui nous pénètre de reconnaissance et d'admiration. Mais nous savons d'avance qu'ils auront des rivaux et des imitateurs au loin. La publication de la présente lettre pastorale a été devancée, à notre grand étonnement, par des marques multipliées d'une sympathie qui ne veut pas rester stérile. Diverses questions nous ont été adressées par des ecclésiastiques de tous les rangs, à l'effet de savoir par quels moyens les plus avantageux le

Digitized by Google

clergé peut apporter un concours pratique à ce qui est d'un intérêt religieux si général. Nous répondrons tout à l'heure à ces interrogations ; mais dès à présent nous devons exprimer tous nos sentiments personnels de gratitude à ceux de nos frères dans le sacerdoce qui nous ont donné ou qui nous donneront leur assistance sous quelque forme que ce soit.

C'est à vous, familles chrétiennes de ce grand et religieux diocèse, que reviendra surtout l'honneur d'avoir assuré cette fondation. Vous nous rendrez cette justice, que nous n'avons point coutume de vous importuner de nos demandes multipliées. Comment le ferions-nous, puisque, pour toutes les œuvres ordinaires et essentielles de notre administration diocésaine, vous nous offrez annuellement ce qui suffit à nos besoins, sans compter ce que vous faites pour le chef de l'Église, pour la propagation ou la conservation de la foi dans les pays infidèles et dans notre propre pays? Générosité d'autant plus méritoire, qu'elle n'existe qu'au prix de sacrifices réels et sentis. Il est des contrées où les grandes industries, les grands commerces font jaillir journellement l'or et l'argent entre des mains qui, ayant le bonheur d'être à la fois riches et chrétiennes, peuvent s'ouvrir sans mesure. Telle n'est pas notre province ; et le mérite de ses habitants est de donner relativement beaucoup, parce que ce qu'ils donnent est presque toujours pris sur un superflu que d'autres appelleraient le nécessaire. Si la propriété foncière est la fortune la plus solide, elle n'est pas la source des revenus les plus abondants. Et pourtant, N. T.-C. F., le sentiment catholique qui vous anime, la simplicité de mœurs qui vous distingue, les habitudes réglées qui président à vos maisons, font de ce diocèse un de ceux où, finalement, le bien s'opère le plus largement, et, j'ose le dire, avec un intellect chrétien des mieux inspirés et des plus développés.

Digitized by Google

Du reste, à vous aussi se joindront des auxiliaires lointains. Ce qui se fait dans l'esprit et selon les traditions de l'Église, a toujours le privilége de trouver des échos partout dans les cœurs catholiques. Assurer l'enseignement et le développement des doctrines romaines les plus pures; contribuer ainsi à donner au sanctuaire et aux carrières laïques les plus importantes, des hommes solidement posés sur le roc de la vérité catholique : bien des âmes sentiront le besoin de ne pas rester indifférentes ni étrangères à cette œuvre. Dieu les en récompensera.

XI. Au surplus, notre mode d'appel nous a été tracé d'avance par celui qu'ont adopté plusieurs de nos vénérables Frères. Heureux et bénis du Seigneur, ceux à qui leurs moyens permettront de fonder, soit à eux seuls, soit par une entente avec les divers membres de leur famille, l'une des chaires de la faculté : chaires d'Écriture sainte et de liturgie; chaires de théologie positive et spéculative, dogmatique et morale; chaires de droit canonique, d'histoire ecclésiastique et de langues anciennes; chaires de philosophie scolastique et de ses annexes. Le *Memento* quotidien du saint sacrifice est assuré à la personne ou à la maison fondatrice de chacune de ces chaires [1].

Mais ce qui ne pourrait pas être toujours fait ainsi, sera susceptible de l'être par les souscriptions réunies d'un plus grand nombre, auxquels le titre de restaurateurs de l'université de Poitiers sera dévolu [2]. Enfin, nous saluons comme nos bienfaiteurs tous ceux qui nous apporteront leur offrande quelconque, et nous savons que l'obole du pauvre et le denier de la veuve ont un mérite particulier devant

1. La fondation de chaque chaire consiste en une somme annuelle de 1,500 fr. : intérêt servi ou capital versé.

2. Ce titre appartient à tous ceux qui auront souscrit pour une somme de 500 fr. ou plus, donnée en une fois, ou versée en plusieurs annuités.

Digitized by Google

Dieu. Notre ambition est d'assurer l'avenir de cette institution sacrée, et de la rendre indépendante des éventualités [1]. Toutefois une quête annuelle viendra suppléer à ce qui manquerait; et Pie IX ayant donné saint Hilaire pour patron à la faculté théologique de l'université de Poitiers, cette collecte se fera périodiquement au jour de la solennité dominicale du grand docteur [2].

XII. Et maintenant, N. T.-C. F., que la bienheureuse vierge Mère de Dieu, aux pieds de laquelle nous avons tant et tant de fois déposé la pensée et le sort de cette difficile entreprise, daigne ajouter au succès déjà obtenu près du siége apostolique celui qui dépend désormais de la mesure de notre coopération ! Nous n'avons du reste jamais nourri les vastes espoirs qui, dans l'état actuel de la société civile et ecclésiastique, seraient des espoirs chimériques.

Dominés par la nécessité prématurée d'entrer dans les écoles spéciales, trop peu de jeunes gens du monde seront en mesure de suivre ces cours supérieurs et de prendre ces grades en philosophie et en droit canon, qui sont, dans la tradition de toutes les écoles sérieuses, le complément indispensable des cours littéraires et scientifiques. Mais l'Église, qui se dépense pour les foules, sait aussi toute l'importance d'une élite, et les plus respectables autorités lui ont appris à préférer les hautes écoles à toutes les autres, encore qu'elles ne soient qu'à l'usage d'auditoires restreints [3].

1. Un comité d'ecclésiastiques et de laïques est institué pour l'organisation temporelle de l'Œuvre de la Faculté.

Les souscriptions et offrandes peuvent être adressées, ou à Nous directement, ou à M. le trésorier diocésain.

2. La double quête pour le Denier de Saint-Pierre aura lieu à l'avenir le dimanche de la solennité de S. Pierre et le premier dimanche de l'Avent.

3. Illud porro curandum est ut, quando scholæ pauciores sunt, altiores semper, quoad ejus fieri potest, retineantur, sublatis infimis. Ratio Studior. S. J., Reg. Provincial., 21, 4.

Digitized by Google

Pareillement, en ce qui est de la jeunesse ecclésiastique, nous manquerions de toutes les qualités d'un esprit pratique si nous imaginions, pour les temps actuels, quoi que ce soit qui ressemble aux universités du moyen âge. La suppression des titres et bénéfices ecclésiastiques, la destruction des bourses fondées et des pensions gratuites, la pénurie des vocations sacerdotales dans une très-notable partie de la France, enfin, l'heureux établissement d'un séminaire dans chaque diocèse, ne permettent d'espérer aujourd'hui, pour une faculté de théologie, qu'un nombre déterminé et choisi de sujets [1]. Rome, et nous avons hâte de le dire, continuera d'en attirer une partie dans ses écoles : nous avons trop chaudement et trop persévéramment appuyé l'établissement et le développement du séminaire français dans la ville sainte, et nous en avons reçu de trop précieux services, pour vouloir aujourd'hui l'amoindrir.

Mais enfin, même dans ces conditions, un haut enseignement indigène ne pouvait pas n'être point créé en France, du jour où la libre autonomie des études ecclésiastiques supérieures nous était rendue. Rome, avec son coup d'œil sûr, a été prompte à en juger ainsi. Bien venus seront tous ceux que dirigera vers nous la confiance dont nos vénéra-

1. A une question posée déjà de diverses parts, nous répondons :

Pour prendre le doctorat dans la faculté de Poitiers, il faut, en règle générale, y avoir « achevé » ses études théologiques : ce qui, d'après les règlements, demande au moins deux ans de séjour de la part de ceux qui auraient d'avance suivi le cours de théologie dans un séminaire. Par lui même, le cours de la faculté est de six ans, dont deux de philosophie et quatre de théologie.

On pourra, comme par le passé, à des époques déterminées, venir devant un jury spécial, subir les épreuves du baccalauréat et de la licence, moyennant une autorisation du propre Ordinaire, et l'attestation qu'on a fait régulièrement trois années d'études théologiques.

De nouveaux programmes pour ces exercices seront adressés aux candidats qui les demanderont.

Digitized by Google

bles frères dans l'épiscopat nous ont donné plus d'une fois le gage, et qu'attirera la juste renommée des maîtres qui se sont dévoués à notre œuvre !

Et sera Notre présente Lettre pastorale, etc.

La publication de la majeure partie de cette Lettre pastorale ayant tenu lieu d'homélie pour la solennité du vingt-sixième anniversaire de la consécration épiscopale, la lecture en fut terminée par les paroles suivantes :

Il me reste, mes vénérables frères et bien-aimés fils en Jésus-Christ, à vous demander de prier pour moi, afin que le Seigneur me donne la force, et, s'il lui plaît, le temps de conduire à bien cette grande entreprise.

Quand nous chantions, il y a quelques jours, que le bienheureux Martin, évêque de Tours, se reposa : *Beatus Martinus, urbis Turonis episcopus, requievit* [1], sa légende nous disait que c'était dans la vingt-sixième année de son épiscopat. Cette année vient de s'achever pour moi, et il est clair qu'elle ne m'a pas apporté le repos. Il est vrai, Martin n'avait été évêque qu'à cinquante-cinq ans, et il mourut à quatre-vingt-un ans [2], se déclarant tout prêt encore à continuer le travail. Nous ne demandons point au Seigneur d'avoir à travailler jusqu'à un âge si avancé; nous lui demandons seulement, et vous lui demanderez pour nous, que sa grâce et l'assistance de la bienheureuse vierge Marie, sa mère, nous permettent de transporter à d'autres mains une œuvre assez avancée pour ne pas se trouver compromise. Amen.

1. Missal. roman. — 2. Gregor. Turon., *Histor. Franc.*, l. I, n. 43.

Digitized by Google

XXII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

EN L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS, DANS LA SOLENNITÉ

DE SAINT HILAIRE,

PRÉSIDÉE PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

(XVI JANVIER MDCCCLXXVI.)

Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti, et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.

Or, ceux qui auront été doctes, brilleront comme la splendeur du firmament; et ceux qui enseignent la justice à un grand nombre, luiront comme des étoiles pendant les perpétuelles éternités.

DAN., XII, 3.

MONSEIGNEUR,

I Les saintes Lettres vous sont trop familières, ainsi qu'à cette nombreuse assistance ecclésiastique, particulièrement à ce collége de docteurs qui célèbre aujourd'hui son patron en même temps que nous solennisons la fête titulaire de tout le diocèse; les sens, les rapports, l'enchaînement des divines Écritures ont été scrutés par vous avec trop de soin et d'attention, pour qu'il soit besoin de vous faire remarquer

Digitized by Google

l'à-propos qui naît de la contexture dans laquelle viennent s'encadrer les paroles de mon texte. Je l'ai pris à ce douzième chapitre de Daniel, qui clôt sa prophétie, les deux autres chapitres n'étant plus qu'une narration historique. Le prophète vient de parler d'un temps, tel qu'il n'en aura jamais été depuis que les peuples ont commencé : *Veniet tempus, quale non fuit ab eo ex quo gentes esse cœperunt* [1]. Et ce temps, de l'aveu de tous les interprètes, s'il peut s'entendre jusqu'à un certain point des derniers siècles de la nation juive, n'y trouve pourtant pas une justification suffisante des caractères qui lui sont assignés. L'autorité de saint Jérôme s'ajoute à celle de la plupart des commentateurs pour nous dire que les faits annoncés sont ceux qui caractériseront les derniers âges du peuple chrétien.

Or, au milieu des effroyables progrès de l'impiété, tandis que l'adversaire insolent du Christ s'élèvera et portera le faste de son orgueil contre tout Dieu : *et elevabitur et magnificabitur adversus omnem Deum*; et qu'il débitera des propos magnifiques contre le Dieu des dieux : *et adversus Deum deorum loquetur magnifica* ; n'ayant aucun égard d'abord au Dieu de ses pères : *et Deum patrum suorum non reputabit*; mais étendant en outre son mépris à toute notion quelconque de la divinité : *nec quemquam deorum curabit*, parce qu'il sera la personnification de la révolution universelle : *quia adversum universa consurget* [2] : tandis qu'il en sera ainsi, et qu'aux violences sanguinaires du pouvoir se joindront des attaques déguisées contre l'alliance : *et in testamentum simulabunt fraudulenter*; à cette heure-là même, et parmi ces crises suprêmes, le troupeau resté fidèle, le peuple connaissant son Dieu, tiendra bon et agira : *populus sciens Deum suum, obtinebit et faciet* [3]. Et parce que la doctrine périrait, même parmi ces derniers restes, si elle n'avait ses oracles

1. Dan., XII, 1. — 2. Dan., XI, 36, 37. — 3. Ibid., 32.

Digitized by Google

autorisés, les doctes alors, au mépris du glaive, de la flamme, de la captivité, de la spoliation, instruiront bon nombre encore de leurs frères : *et docti in populo docebunt plurimos.* L'œuvre sera périlleuse [1]. Il y en aura d'entre ces savants qui succomberont : *et de eruditis ruent,* afin que, passant par le feu, ils soient éprouvés et purifiés jusqu'au temps marqué : parce qu'il y aura encore un autre temps [2].

Or, c'est de ces doctes qu'il est écrit qu'ils brilleront comme la splendeur du firmament ; c'est de ces docteurs de la justice qu'il est annoncé qu'ils luiront comme des étoiles pendant les perpétuelles éternités : *Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti ; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.*

II. Que la prophétie de Daniel se soit une première fois accomplie chez les Juifs au temps d'Antiochus et des Machabées : on est d'accord là-dessus. D'une part, ce personnage insensé, se posant comme un dieu sur la terre, entreprit d'anéantir le Dieu des Juifs, et la divinité telle quelle qu'adoraient ses pères, et jusqu'à l'idée même d'un dieu quelconque qui n'était pas le dieu Antiochus : *et elevabitur et magnificabitur adversus omnem Deum.* D'autre part, il restait un peuple qui connaissait son Dieu, un peuple qui tenait bon et qui agissait : *populus sciens Deum suum, obtinebit et faciet.* Contre les forces terribles du tyran, il n'avait à sa disposition qu'une poignée de braves, mais de braves invincibles, malgré la perfidie qui se glissait jusque dans leurs rangs. Cela même leur avait été prédit : *sublevabuntur auxilio parvulo, et applicabuntur eis plurimi fraudulenter* [3].

1. Et ruent in gladio, et in flamma, et in captivitate, et in rapina. Dan., XI, 33.
2. Ut conflentur, et eligantur, et dealbentur usque ad tempus præfinitum : quia adhuc aliud tempus erit. Ibid., 35.
3. Ibid., 34.

Digitized by Google

Et, pendant ce temps, la doctrine était annoncée, était affirmée par des bouches intrépides. Le glaive, la flamme, la captivité, la rapine des biens, rien ne pouvait les réduire au silence. Ces leçons n'étaient point stériles. Qu'on écoute les réponses de septs frères Machabées et de leur mère, et l'on comprendra comment étaient catéchisés alors les enfants et les femmes [1]. La plus haute théologie chrétienne trouve là des lumières, en même temps que l'espérance et le courage chrétien s'y raniment. Oui, M. F., ces doctes de l'ancienne loi brilleront éternellement comme la splendeur du firmament ; et ces docteurs qui ont maintenu leurs frères dans les voies de la vérité et de la justice luiront comme des étoiles dans les perpétuelles éternités.

III. Au quatrième siècle de l'ère chrétienne, on vit se lever une autre figure de l'Antechrist qui s'appelait, non point Antiochus, mais Arius. Lui aussi, sous d'autres formes, ne tendait à rien moins qu'à détruire le Dieu de ses pères, le Dieu de nos Évangiles, et qu'à transporter à la créature le caractère et les attributions du Verbe divin : effort suprême de l'esprit de l'homme pour opérer le détrônement de Dieu. Alors aussi la lutte fut effroyable : ni le glaive, ni le feu, ni la proscription, ni le pillage n'y furent épargnés ; la ruse surtout y joua son rôle dans de grandes proportions ; et, selon l'énergique expression de saint Jérôme, il y eut un jour, il y eut un matin, où l'univers étonné se réveilla dans l'arianisme. L'orthodoxie avait-elle donc disparu de la terre ? Heureusement il resta, sur quelques points du globe, un peuple connaissant son Dieu, un peuple qui tint bon, et dont la fidélité ne fut pas inactive : *Populus autem sciens Deum suum, obtinebit et faciet.* Au milieu des ténèbres qui couvraient la terre, des phares magnifiques vinrent jeter leur éclat. Hilaire fut un de ces flambeaux

1. II Machab., VII.

Digitized by Google

allumés par la main du Seigneur. Vous nous le direz ce soir, Monseigneur. Parmi les doctes, qui enseignaient alors le peuple fidèle, quelques-uns rencontrèrent la pierre d'achoppement : *et de eruditis ruent* : chute dont ils se relèveront, purifiés et blanchis : ainsi Phébade d'Agen, ainsi Lucifer de Cagliari, ainsi quelques autres. Hilaire déjoua toutes les ruses, brisa tous les filets, démasqua tous les piéges de l'erreur. Aussi, toutes les générations ont-elles salué en lui un de ces doctes qui brillent comme la splendeur du firmament, un de ces docteurs de leurs frères qui luisent comme des astres pendant les perpétuelles éternités : *Qui autem docti fuerint, etc.*

IV. M'arrêterai-je là ? Non. Quinze siècles après Arius, l'arianisme plus absolu, plus radical, a relevé la tête, et il se nomme le naturalisme. Négation de tout ordre et de tout être surnaturels, c'est-à-dire, de tout élément supérieur à la nature créée ; par suite, déification de l'homme substitué à Dieu : voilà toute la thèse philosophique, scientifique, politique de l'impiété contemporaine. C'est la prophétie de Daniel réalisée dans toute son étendue et dans toute sa rigueur : *et elevabitur et magnificabitur adversus omnem Deum, et adversus Deum deorum loquetur magnifica, et Deum patrum suorum non reputabit, nec quemquam deorum curabit* : des dédains, des insolences plus superbes contre le Dieu des dieux, contre le Dieu de nos pères, mais, en définitive, un égal mépris de toute théodicée et de toute théurgie quelconque, l'apothéose de l'homme à l'exclusion de toute divinité : c'est là qu'aboutit le thème moderne, parce qu'il est la protestation, l'opposition, en un mot la révolution universelle : *quia adversus universa consurget.*

Et qu'on ne dise pas que cette révolution est au moins une révolution paisible, qui s'accomplit dans la sphère des idées, et n'a point recours à la violence. Les faits sont là pour crier le contraire. Voyez donc si le glaive, la flamme,

Digitized by Google

la captivité, la confiscation ne jouent pas largement leur rôle : *in gladio, et in flammis, et in captivitate et in rapina* ? La révolution n'est pas seulement européenne : elle opère dans le nouveau monde comme dans l'ancien.

Il y avait dans les régions méridionales de l'Amérique, sous les feux de l'Équateur, un petit peuple connaissant son Dieu; un peuple qui s'était donné un chef chrétien, et qui, par lui, avait réalisé au sein du régime moderne les avantages toujours croissants de la civilisation matérielle comme de la civilisation morale. La parole de Jésus-Christ : « Cher- « chez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et les autres « choses vous seront ajoutées par surcroît [1] », recevait là de jour de jour son accomplissement. Il allait être acquis à l'histoire que les bénéfices de la doctrine et de la morale de l'Évangile sont indépendants de la forme des États chrétiennement constitués, et que la prospérité des anciennes républiques aristocratiques de Venise et de Gênes peut devenir celle des républiques démocratiques. Cette démonstration grandissait à vue d'œil. Mais la révolution qui la voyait grandir, tenait en ses mains le poignard. Salut, ô Garcia Moréno, salut aux rayons multiples de l'auréole qui ceint votre front : car, si c'est l'auréole du martyre, c'est aussi celle de la doctrine et de la doctrine la plus méconnue des gouvernements de cet âge, la doctrine de la politique chrétienne. Et parce que vous avez été docte dans cette science, et parce qu'il n'a pas tenu à vous de l'enseigner à plusieurs, votre mémoire resplendira dans le firmament jusqu'à la fin des âges, et votre front brillera parmi les astres des cieux pendant toutes les éternités.

V. Ne reste-t-il plus de vrais enfants d'Israël sur la terre, et tous les genoux se sont-ils courbés devant le Baal de la révolution [2] ? Grâce à Dieu, mes très-chers Frères, il y a

1. Matth., VI, 33. — 2. Rom., XI, 4.

Digitized by Google

toujours parmi nous un peuple qui connaît son Dieu : *populus sciens Deum suum.* Ce peuple a ici-bas ses chefs visibles, et au-dessus de tous les autres son chef suprême, le docte par excellence, attendu qu'il est le premier entre tous ceux qui sont enseignés de Dieu · *doctos a Domino*[1]. Ni la captivité, ni la spoliation n'ont pu enchaîner sa parole : ni le glaive, ni la flamme n'y parviendraient davantage. A sa suite et à son exemple, ses fils et ses frères dans l'épiscopat n'ont cessé d'affirmer les droits de Dieu et de son Christ. Leur voix n'a pas retenti dans le désert. Ce peuple qui connaît son Dieu, et qui connaît par cela même et son devoir et ses droits, se groupe autour d'eux. Son devoir, il le remplit ; ses droits, qui sont les droits mêmes de Dieu et les libertés de son Église, il les réclame, il les revendique, et il les obtient ; les ayant obtenus, il s'en sert et il agit : *populus sciens Deum suum, obtinebit et faciet.* Après avoir été renversé, il se redresse : *cumque corruerint, sublevabuntur.* Les secours humains qui l'aident à ce résultat sont petits : *sublevabuntur auxilio parvulo*, et il s'y mêle plus d'une défaillance, plus d'un manque de sincérité : *et applicabuntur eis plurimi fraudulenter.* Qu'importe ? Le branle est donné ; et si la diffusion de la lumière se fait au sein des ténèbres qui ont longtemps aveuglé cette société, si les principes reprennent possession des intelligences, et par les intelligences s'acheminent à rentrer dans les institutions et les mœurs publiques, ce temps sera pour le peuple le temps du salut : *in tempore illo salvabitur populus.* Plusieurs de ceux qui dormaient, se réveilleront[2]. Et quant aux doctes qui auront rétabli dans leurs droits la vérité et la justice, ils brilleront comme la splendeur du firmament, et luiront comme des étoiles pendant les perpétuelles éternités.

VI. Merci à vous, Monseigneur, qui avez bien voulu vous

1. Isa., LIV, 13. — 2. Dan., XII, 1, 2.

Digitized by Google

souvenir aujourd'hui des liens antiques qui unissaient à votre chaire tout le pays d'Aquitaine. En rendant hommage à vos devanciers, les miens n'étaient que fidèles à la tradition d'après laquelle le cadre des métropoles ecclésiastiques s'était formé sur celui de l'organisation administrative de l'empire romain. Et si les siècles postérieurs ont modifié les juridictions, il nous est doux qu'ils aient laissé subsister les titres d'honneur. Vos bénédictions, et celles du vénérable prélat qui siége à vos côtés [1], seront un précieux encouragement pour notre université renaissante. La nation du Berry fut autrefois un des fleurons de sa couronne, avec saint Guillaume pour patron. La nôtre d'Aquitaine ne connut point d'autre patron que saint Hilaire : et c'était justice. Car, dit notre vieil annaliste, « après qu'il se fut en allé à Rome et de Rome en Grèce. et qu'il y eut étudié neuf ou dix ans ; rempli d'éloquence, de lettres latines et grecques, et de tout bon et louable savoir, Hilaire s'en retourna à Poitiers où il tint université, c'est-à-dire, congrégation de jeunes gens de tout le pays, qui venaient à lui pour apprendre la science humaine et évangélique. Ce fut la première institution de l'université de Poitiers : non d'université privilégiée de priviléges royaux et apostoliques, mais établissement d'étude et congrégation d'écoliers [2]. » De là, une constellation de docteurs, qui, de siècle en siècle, n'a cessé de briller au firmament de notre Église.

Puissent ceux qui leur succéderont, après avoir cherché la lumière à ses foyers les plus purs et les plus autorisés, en faire briller au loin les reflets, et mériter de briller eux-mêmes comme des étoiles pendant toutes les éternités ! Amen.

1. Monseigneur l'évêque d'Angoulême.
2. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, première partie, ch. VI, p. 21 et 22.

Digitized by Google

XXIII

LETTRE PASTORALE

AU SUJET DE LA PROROGATION DU JUBILÉ UNIVERSEL

ET

MANDEMENT POUR LE CARÊME 1876.

Nos Très-chers Frères,

I. L'an dernier, à pareille époque, nous vous annoncions l'année de grâce, l'année des pardons, l'année des miséricordes, et, pour tout dire, l'année du jubilé universel, qui ne produit ses effets qu'autant qu'elle est l'année des retours et des repentirs. Nos espérances n'ont pas été trompées. Un vrai et grand mouvement vers Dieu s'est manifesté sur toute la surface du monde catholique, particulièrement dans les diverses provinces et jusque dans les grandes cités de la France. Notre vaste diocèse, dans les cantons très-disparates dont il se compose, n'a pas été des moins zélés à se ren-

Digitized by Google

dre aux invitations de la grâce. Les relations qui nous sont parvenues durant tout le cours de l'année, nous ont apporté de fréquents sujets de consolation.

Mais aussi les motifs de tristesse sont plus d'une fois venus se placer à côté de nos joies. Ce qui se produira aux derniers jours du monde, s'accomplit déjà dans le temps. Il se fait un triage, un discernement, dont on ne se rend pas raison. « Alors, dit le Seigneur, de deux hommes qui seront dans « un champ, l'un sera pris, et l'autre laissé. De deux fem- « mes qui moudront ensemble, l'une sera prise, et l'autre « laissée [1]. » Cet homme, hier encore hostile et tout imbu de préjugés, a marché en tête de ses concitoyens vers la table sainte. Cet autre, qui semble depuis longtemps toucher au but, a laissé s'achever les exercices publics du jubilé sans avoir fait le pas décisif : *Unus assumetur et unus relinquetur*. Cette paroisse, jusque-là des mieux notées, s'est montrée froide et presque indifférente. Cette autre, dont on attendait beaucoup moins, a été presque unanime dans l'accomplissement du devoir : *Una assumetur et una relinquetur*. Pourquoi la grâce, efficace ici, a-t-elle été frappée là d'impuissance? Pourquoi, victorieuse pour l'un, a-t-elle été sans résultat pour l'autre? Sans doute, ce sont les secrets de Dieu, qui souffle où il veut [2], et qui partage ses dons comme il lui plaît [3]. Mais ce sont aussi les effets, souvent sensibles, de la résistance opposée à la grâce. Car enfin, c'est le même orateur, le même apôtre, dont le zèle, la parole, la prière avaient entraîné ailleurs toutes les âmes; que dis-je? il a la conscience de s'être dépensé davantage devant Dieu et auprès de ses frères, là où il a vu ses efforts paralysés. Accomplissement manifeste de la parole du divin

1. Tunc duo erunt in agro : unus assumetur et unus relinquetur; duæ molentes in mola : una assumetur et una relinquetur. Matth., XXIV, 40, 41.
2. Joann., III, 8. — 3. I Corinth., XII, 11.

Digitized by Google

Sauveur : « J'ai voulu, et tu n'as pas voulu » : *Volui,... et noluisti* [1].

Si donc nous avons à remercier, il nous reste encore beaucoup à demander : et c'est la prière que nous portons au saint autel en commençant cette autre année. Nous conjurons le Seigneur de ne pas laisser des hommes que nous aimons, que nous honorons, dont le salut est l'objet de nos constantes préoccupations, s'attarder plus longtemps dans les sentiers ténébreux du péché et de l'éloignement de Dieu.

II. C'est particulièrement à leur intention que nous avons demandé au vicaire de Jésus-Christ la prolongation du jubilé de l'année sainte.

Quelque ardeur qu'aient mise les ouvriers évangéliques à se multiplier, ils n'ont pu jusqu'ici procurer les bienfait de la mission à toutes les populations de nos campagnes et même de nos villes. Or, sans le ministère extraordinaire du prédicateur et du confesseur, le jubilé n'atteint jamais pleinement sa fin. Que de fois, dans ces dernier mois, par la bouche même de leurs pères, « les enfants ont demandé le pain, et il « n'y avait personne pour le leur rompre [2] » ! La désolation de plusieurs de nos coopérateurs était d'autant plus digne d'intérêt, que c'était leur très-louable prévoyance qui se retournait contre eux. Ayant envisagé longtemps d'avance l'année jubilaire comme une ressource puissante de salut et de conversion pour leur paroisse, ils avaient pris leurs assurances en vue de cette année mil huit cent soixante-seize, qui, dans le cours habituel des choses, devait apporter au reste de l'univers l'extension de l'indulgence, limitée d'abord à la capitale du monde chrétien. Pour eux l'anticipation, favorable à beaucoup d'autres, était devenue un douloureux

1. Matth., XXIII, 37. — 2. Thren., IV, 4.

Digitized by Google

mécompte. Aussi, nous étions-nous constitué de bonne heure l'interprète de leur désir et de leur besoin auprès du chef des pasteurs. Il nous avait été répondu qu'il y serait fait droit en son temps. Cette promesse a été tenue : le suprême dispensateur des trésors spirituels de l'Église a bien voulu les maintenir ouverts jusqu'au jour octave de la prochaine solennité pascale.

Mais, quoique cette prorogation ait été spécialement octroyée en faveur des paroisses jusqu'ici privées des exercices publics, le bénéfice en est néanmoins acquis à tous ceux qui, individuellement, n'auraient pas encore répondu à l'appel de l'Église. Moyennant l'accomplissement des conditions prescrites, le jubilé demeure indistinctement à la disposition de tous jusqu'au dimanche de *Quasimodo*.

III. Combien ne serions-nous pas ennemis de nous-mêmes, N. T.-C. F., et comment pourrions-nous échapper aux rigueurs de la justice divine, si nous négligions une si grande occasion de salut : *Quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem* [1] ? Car hélas ! une année de jubilé manquée, c'est une chance unique peut-être de salut éternel perdue irréparablement. La miséricorde de Dieu semblait attendre cet homme à ce suprême rendez-vous. Des symptômes favorables avaient fait augurer à ceux qui l'entourent, qu'il ne résisterait pas à ce dernier coup. En beaucoup de choses, il avait paru désormais accepter la notion de la vérité, obéir aux avances de la grâce. Et voici que sa résistance finale vient tromper cette attente, déconcerter autour de lui tant de cœurs dévoués qui n'ont cessé de prier et de s'intéresser pour lui.

Or, il y a des paroles terribles écrites dans les saints livres. Une saine théologie, je le sais, désavoue l'interpréta-

1. Hebr., II, 3.

Digitized by Google

tion exagérée qu'en ont donnée de faux docteurs. Mais, si adouci qu'en soit le sens, il porte encore avec lui un grand sujet d'effroi, et l'application qui s'en fait comme d'elle-même au cas actuel est malheureusement trop légitime. Disons-le donc en nous appropriant le texte du grand apôtre : A ceux dont la volonté s'opiniâtre et s'entête indéfiniment dans le péché après que la vérité s'est manifestée à leurs yeux, il ne reste plus désormais de victime de propitiation : *Voluntarie enim peccantibus post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia* [1]. Et, de vrai, si la source de la rédemption, telle qu'elle est ouverte aux chrétiens par le jubilé, est négligée et méprisée; si le sang de Jésus-Christ, jaillissant en quelque sorte à gros bouillons de toutes ses veines, est répudié et foulé aux pieds; si tous les motifs, si tous les moyens de conversion accumulés durant ce saint temps demeurent sans effet; comme le Sauveur ne remontera pas une seconde fois sur le Calvaire pour opérer une rédemption plus copieuse, comme il n'instituera pas un autre sacrifice, ni de nouveaux sacrements, ni de nouveaux pardons plus amples que celui du grand jubilé de l'année sainte, toute ressource de salut semble s'évanouir. Voici donc que pour cet homme obstiné dans son impénitence, voici que pour l'épouse, pour les enfants, pour les amis et les serviteurs préoccupés de son sort éternel, il ne reste plus que la terrible attente du jugement avec ses suites effroyables : *Sed terribilis quædam expectatio judicii* [2]: attente dont le pécheur impénitent ne parvient jamais à se délivrer pleinement, et qui laisse toujours au fond de son cœur une certaine impression de frayeur : *terribilis quædam expectatio*; attente qui fait autour de lui la désolation le supplice de tous ceux qui lui sont affectionnés et qui

1. Hebr., x, 26. — 2. Ibid., 27.

Digitized by Google

voient jusqu'au dernier moment le glaive de la damnation suspendu sur une tête mille et mille fois chère.

IV. Tel est, dans plus d'un intérieur et sous plus d'un toit chrétien, le tourment qui croît de jour en jour à mesure qu'approche la fin de la période jubilaire. Puissent les prières qui montent avec redoublement de ferveur vers le ciel, vers le tabernacle, vers les autels de Marie, prévenir et conjurer un irréparable malheur !

Car enfin, ceux dont il s'agit ont goûté la parole bonne et bienfaisante de Dieu, qu'ils avaient entendue plus d'une fois, qu'ils avaient accueillie avec une certaine docilité; ils ont apprécié les beautés, les grandeurs, les espérances de la religion et de la vie future : *gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi*[1]. On les croyait debout et en marche pour atteindre le terme; et les voilà arrêtés, retombés dans leur vieille infidélité : *et prolapsi sunt*[2].

Saint Paul continue : « Car la terre qui boit la pluie dont « elle est souvent visitée, et qui donne en son temps la « récolte à ceux qui la cultivent, reçoit la bénédiction[3] ». C'est le cas de tant d'âmes sur lesquelles sont tombées les fréquentes pluies spirituelles, du jubilé, et qui, s'en étant imbibées, ont enfin offert au céleste agriculteur une moisson depuis longtemps attendue. La bénédiction de Dieu est descendue sur elles avec toutes les consolations toutes les forces, toutes les joies qui en découlent.

Mais, poursuit l'écrivain sacré, « si elle ne produit que « des ronces et des épines, cette terre est une terre réprou-

1. Hebr., VI, 5.— 2. Ibid., 6.
3. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis a quibus colitur, accipit benedictionem a Domino. Ibid., 7.

Digitized by Google

« vée; elle touche à la malédiction, et sa destinée finale « est d'être livrée au feu [1] ».

Seigneur mon Dieu, serait-ce là le sort de ceux qui vous ont résisté jusqu'ici? N'avons-nous pas vu déjà, dans le cours de cette année, des exemples terribles de la justice du Très-Haut sur les contempteurs de ses pardons? N'est-il pas arrivé qu'ils aient quitté brusquement la terre, emportant sur leur front le signe de la réprobation, et livrés presque visiblement à cette ardeur vengeresse du feu qui doit consumer les adversaires de Dieu et de sa grâce : *ignis æmulatio quæ consumptura est adversarios* [2]?

« Penses-tu donc, ô homme, que tu éviteras le jugement « de Dieu? Est-ce chez toi un parti pris de mépriser les « richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longue tolé- « rance? Ignores-tu que la condescendance divine a pour « but de t'amener à la pénitence? Or, voici que, par la « dureté de ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de « colère pour le jour du courroux et de la manifestation des « justes jugements de Dieu, qui rendra à chacun selon ses « œuvres : la vie éternelle à ceux qui, par le patient accom- « plissement des bonnes œuvres, cherchent la gloire, « l'honneur et l'immortalité; mais la colère et l'indignation « à ceux qui disputent contre lui, et qui, n'acquiesçant « point à la vérité, ont foi au mensonge et à l'iniquité [3]. »

1. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est et maledicto proxima : cujus consummatio in combustionem. Hebr., VI, 8.

2. Hebr., X, 27.

3. Existimas autem hoc, o homo,... quia tu effugies judicium Dei? An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit? Secundum autem duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera ejus : iis quidem qui secundum patientiam boni operis, gloriam et honorem et incorruptionem quærunt, vitam æternam; iis autem qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio. Rom., II, 3-8.

Digitized by Google

Ah ! N. T.-C. F., nous éprouvons le besoin d'ajouter aussitôt, avec le même apôtre, qu'il n'en sera point ainsi de vous : « Car, nos bien-aimés, nous nous promettons de « vous des choses meilleures et plus voisines du salut, « encore que nous parlions comme nous venons de le « faire » : *Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora saluti, tametsi ita loquimur*[1]. Nous puisons cette confiance dans vos propres dispositions, dans le concours que vous apportez aux diverses œuvres de justice, de foi, de charité, dans les prières et les larmes qui sont versées pour vous devant Dieu, mais aussi dans les réflexions et les résolutions salutaires que doit inspirer le spectacle de notre état social.

V. Car, ce que nous venons de dire des individus, combien n'y a-t-il pas lieu de l'appliquer à notre société, à notre pays ! N'est-ce point sur les nations infidèles à Dieu que tombe cette épouvantable sentence d'impossibilité, ce terrible *Impossibile est*, que font retentir les saints oracles ?

Plus privilégiée qu'aucun autre peuple moderne, la France avait été illuminée, à sa naissance, à son origine première, des purs rayons de la lumière céleste ; ses lèvres, dès le berceau, avaient été humectées du vin généreux de la doctrine orthodoxe ; de bonne heure, son bras était devenu l'instrument de la providence surnaturelle de Dieu sur les races régénérées par l'Évangile ; nulle bouche n'avait mieux savouré, n'avait mieux annoncé la bienfaisante parole du Christ et les puissantes énergies du monde futur. Après cela, sommes-nous donc condamnés à trouver le signalement de notre patrie dans cette page des livres sacrés ? « Or, il est impossible que ceux qui ont été « une fois illuminés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont

1. Hebr., VI, 9.

Digitized by Google

« été faits participants de l'Esprit saint, qui ont goûté éga-
« lement la bonne parole de Dieu et les vertus du siècle à
« venir, et qui ensuite sont tombés, il est impossible qu'ils
« se renouvellent par la pénitence » : *Impossibile est eos... rursus renovari ad pœnitentiam* [1].

Un orateur sacré de notre âge a cru pouvoir s'autoriser de l'histoire pour affirmer qu'aucune nation chrétienne n'avait encore disparu définitivement de la scène sociale. Plusieurs se demandent, avec non moins de fondement, s'il existe un seul exemple d'une nation déchristianisée qui se soit relevée après sa défection. Questions susceptibles de réponses fort diverses, même au regard du passé; mais questions absolument au-dessus de notre portée, si nous prétendons en déduire des éventualités prochaines ou éloignées, qui sont du domaine réservé de Dieu. Ce qui est trop manifeste, c'est que notre pays ne s'est pas tenu au niveau des grandeurs de sa première vocation, et que, plus il est tombé de haut, plus sa chute a été profonde et humiliante : *et prolapsi sunt*. Et ce qui n'est pas moins certain, c'est que le redressement ne se fera pas de lui-même, et qu'un grand et général effort est nécessaire pour sortir de l'abîme et remonter au point d'où nous sommes descendus. A lui seul, le christianisme nous y replacerait bientôt. Tout le problème consiste donc à savoir si la France, comme nation, redeviendra chrétienne.

VI. Ceux du dehors qui daignent prêter l'oreille aux accents de notre voix, ont cru découvrir en ces derniers temps dans nos paroles des signes marqués de découragement. Ils ignorent que l'homme de Dieu n'est pas accessible à ce sentiment. Notre cause, à nous, est une cause qui triomphe toujours, parce qu'elle grandit encore plus sen-

1. Hebr., VI, 4, 5, 6.

Digitized by Google

siblement à mesure que tout s'abaisse à côté d'elle. Notre roi, le Christ Jésus, c'est celui duquel il est écrit : *Oportet autem illum regnare* [1] : « Or, il faut qu'il règne ». Et, de fait, il n'est jamais détrôné, parce que son pouvoir n'est point de ceux que l'opposition ou l'émeute renverse. Il lui appartient de « dominer au milieu de ses ennemis » : *Dominare in medio inimicorum tuorum* [2] ; et, bon gré, mal gré, il a régné et il régnera parmi les colères des peuples : *Dominus regnavit : irascantur populi* [3].

Ah ! si l'on veut dire que nos appréhensions pour l'avenir de notre patrie temporelle ne vont point en diminuant ; que l'absence de principes, qui annihile les hommes, qui neutralise les meilleures intentions et fait avorter l'une après l'autre toutes les tentatives de relèvement, nous paraît être, selon la marche naturelle des causes secondes, l'acheminement fatal vers une décomposition désormais rapide ; enfin, que nous ne faisons guère fond sur les évolutions équivoques de ces politiques pusillanimes qui craignent également le règne du mal et le règne du bien, quand celui-ci n'est pas à leurs yeux le principal épouvantail ; si l'on veut dire cela, nous ne nous défendons point de cette appréciation de nos pensées et de nos jugements. Dépend-il de nous d'effacer de notre récente histoire ces désastres et ces hontes, ce douloureux démembrement, ces discordes intestines, ces massacres, ces incendies ; et pouvons-nous tenir nos yeux fermés sur tant de symptômes et de préludes d'une désorganisation universelle ? Est-ce notre faute si les plus effroyables leçons n'ont point porté leur fruit, et si toute une génération irréconciliable avec le Dieu de ses pères semble avoir pris à tâche d'attiser de ses propres mains la flamme qui doit tout dévorer : *cujus consummatio in combustionem* ? Certes, nous ne nous piquons point de considérer

1. I Corinth., XV, 25. — 2. Ps. CIX, 2. — 3. Ps. XCVIII, 1.

Digitized by Google

de sang-froid l'éventualité possible d'une conflagration et d'une ruine si absolue.

Mais si l'on veut dire que la cause de Dieu et de son Christ nous semble à la veille d'être vaincue, et que c'est là l'objet de nos frayeurs, nous nous hâtons de déclarer qu'il n'en est point ainsi. Au contraire, nous ne cessons de nourrir des convictions et des espérances qui procèdent d'une disposition d'esprit entièrement opposée à celle qu'on nous impute. Et parce que, dans l'état actuel du monde, la victoire de la cause chrétienne demeure, comme nous l'avons dit plus d'une fois, forcément liée au maintien et au triomphe de la France catholique, tous les motifs qui nous inclinent à penser que nous ne touchons pas encore à la catastrophe dernière, nous font présager un prochain et nécessaire retour des esprits vers l'unique et toujours efficace principe de salut, qui est le principe chrétien. C'est pourquoi, sans rien dissimuler des périls extrêmes auxquels nous sommes exposés à l'heure présente, nous n'admettons point qu'il y ait pour notre France d'aujourd'hui impossibilité de rénovation et de résipiscence; et malgré tous les points noirs qui se multiplient à l'horizon, nous nous promettons pour notre pays des choses meilleures et plus voisines du salut : *Confidimus autem de vobis meliora et viciniora saluti, tametsi ita loquimur.*

Nous en avons pour gage, non-seulement la miséricorde du Seigneur, mais encore sa justice. Car, osons-nous dire avec l'autorité de la parole révélée : « Dieu n'est pas injuste « pour oublier votre œuvre, les témoignages d'amour que « vous avez donnés à son nom, les assistances que vous « lui avez portées et que vous lui portez encore dans la « personne de ses saints » : *Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministratis* [1]. L'œuvre

1. Hebr., VI, 10.

Digitized by Google

de la France, elle remplit toutes les pages de l'histoire humaine, elle est connue de l'univers entier, et ce n'est pas Dieu qui l'oubliera, lui à qui tout est présent. Le zèle déployé par cette noble race pour la cause et pour le nom de Dieu, l'esprit de sacrifice et d'abnégation, le dévouement et l'enthousiasme qu'elle a mis au service de Jésus-Christ et de *son* Évangile, voilà des titres qui subsistent, des mérites qui ne s'effaceront jamais. D'autant qu'ils n'appartiennent pas uniquement au passé.

Ce que les pouvoirs publics ont pu cesser de faire, cessant en cela de représenter l'âme et le cœur du pays, le pays l'a continué par des tributs et par des croisades volontaires; et il l'a fait dans des proportions telles, que ce n'est point aux yeux de Dieu l'acte isolé de quelques-uns, mais l'œuvre et le mérite de la nation elle-même, envisagée dans tout un peuple d'élite. Non plus seulement aux missionnaires de l'Évangile chez les peuples barbares, mais au pasteur souverain lui-même, mais à l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, la principale assistance est venue et elle vient chaque jour des mains de la France : *Qui ministrastis sanctis, et ministratis.* Cela étant, non, le Seigneur, dans sa miséricorde et même dans sa justice, n'oubliera point l'œuvre de la France, l'ardeur de zèle et de charité qu'elle a apportée et qu'elle apporte au soutien de tous les intérêts sacrés.

Notre unique vœu, comme celui de l'apôtre, « c'est que « chacun de nous, N. T.-C. F., continue de manifester la « même sollicitude jusqu'à l'accomplissement final de « notre espérance, de sorte que vous ne vous relâchiez « point, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux « qui, par la foi et par la patience, seront héritiers des « promesses... [1] Car la patience vous est nécessaire afin que,

1. Cupimus autem unumquemque vestrum eamdem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem ; ut non segnes efficia-

Digitized by Google

« par la soumission à la volonté de Dieu, vous obteniez le « résultat promis [1] ».

VII. Vous donc, N. T.-C. F., qui avez déjà recueilli tous les bienfaits du jubilé, montrez que vous entendez rester fidèles au Sauveur de qui vous avez reçu un si généreux et un si large pardon. Que la station quadragésimale soit pour vous une carrière sérieuse de pénitence, de recueillement, de mortification, de prière; et que les solennités pascales vous apportent toutes les joies et toutes les grâces contenues dans l'aliment eucharistique. Et vous qui n'avez pas encore eu votre part des faveurs de l'année jubilaire, hâtez-vous de puiser à pleines mains dans le trésor de l'Église, tandis qu'il est mis encore tout entier à votre disposition. « Voici qu'il se fait tard, et que le jour est sur « son déclin [2] »; ne laissez pas finir la durée de ce saint temps sans en avoir tiré profit pour votre âme, pour votre bonheur présent et éternel.

Ministres du Seigneur, nos frères bien-aimés dans le sacerdoce, il en est parmi vous qui ont surabondé de joie à la vue des effets merveilleux de la grâce jubilaire. Ce n'est pas seulement au ciel et parmi les anges [3], c'est aussi sur la terre que la résipiscence d'un pécheur fait éclater la joie et naître des transports qui, du cœur des pasteurs secondaires, passent dans le cœur de l'évêque, pasteur de tous. Merci à vous, généreux ouvriers, qui avez si bien travaillé; merci aux prédicateurs de nos diverses congrégations religieuses, qui ne se sont donné ni trêve ni relâche, au point de compromettre leur vie pour le salut de leurs

mini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hæreditabunt promissiones. Hebr., VI, 11, 12.

1. Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem. Ibid., X, 36.

2. Quoniam advesperascit et inclinata est jam dies. Joann., XXIV, 29.

3. Luc., XV, 10.

Digitized by Google

frères; merci aux prêtres séculiers qui, soit chez eux, soit en se faisant les auxiliaires de leurs collègues, ont révélé des aptitudes apostoliques qu'ils ne se connaissaient pas à eux-mêmes, et gravé le souvenir de leur nom, de leur talent et de leur charité, dans des milliers de cœurs reconnaissants. Que la vertu et la force d'en haut soient avec eux jusqu'au dernier jour; et qu'après avoir célébré la résurrection du premier-né d'entre les morts, il nous soit donné, au jour octave de Pâques, de rendre grâces à Dieu sur la résurrection spirituelle de tous les membres prédestinés du corps glorieux de Jésus-Christ qui composent ce grand et beau diocèse! Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

Digitized by Google

XXIV

LETTRE CIRCULAIRE

INDIQUANT DES PRIÈRES PUBLIQUES A L'OCCASION DE LA PROCHAINE ENTRÉE EN FONCTION DU SÉNAT ET DU CORPS LÉGISLATIF.

Poitiers, 29 *février* 1876.

MONSIEUR LE CURÉ,

En tête de la loi constitutionnelle qui a déterminé les attributions et les rapports des pouvoirs publics sous lesquels nous sommes appelés à vivre, les législateurs ont statué que, chaque année, « le dimanche qui suivra la rentrée du « Sénat et de la Chambre des Députés, des prières pu- « bliques seront adressées à Dieu pour appeler son secours « sur les travaux de ces Assemblées [1] ».

1. Loi délibérée en séances publiques, à Versailles, les 22 juin, 7 et 16 juillet 1875. Journal officiel du 18 juillet.

Digitized by Google

Dernière expression des sentiments d'une assemblée nationale qui relèvera désormais du tribunal de l'histoire, cet acte de foi religieuse est un legs à l'exécution duquel nous voudrons nous montrer fidèles.

Ne savons-nous pas que c'est Dieu « qui dirige les nations « sur la terre [1] », et n'est-ce pas « par lui que les fabricateurs « de lois décrètent les choses justes [2] » ?

Alors même que les hommes s'agitent avec déraison et violence, c'est encore Dieu qui les mène et qui les domine: leurs écarts les plus tumultueux et les plus désordonnés ne franchissent pourtant pas le cercle tracé par sa main toute-puissante.

Ayons donc confiance que, finalement, les intérêts sacrés du pays ne seront point abandonnés et méconnus. Pour cela, demandons au Seigneur qu'il éclaire de sa lumière, qu'il dompte par sa grâce les esprits et les volontés même rebelles [3] ; qu'il contienne des passions prêtes à déborder ; qu'il ne permette pas aux paroles de colère et de menace de passer en actes ; mais qu'au contraire, dans cette France toujours juste et toujours chrétienne, le sceau caractéristique de notre état social soit celui-là même que Dieu avait annoncé comme le signe distinctif et la qualification permanente de son peuple : « La paix de la justice et l'honneur de « la piété » : *Nominabitur enim tibi nomen tuum a Deo in sempiternum : Pax justitiæ et honor pietatis* [4].

A ces fins, etc.

1. Et gentes in terra dirigis. Ps. LXVI, 5.
2. Per me... legum conditores justa decernunt. Prov., VIII, 15.
3. Etiam rebelles compelle propitius voluntates. Orat. Eccles., Sabbato post Domin. IV. Quadrages.
4. Baruch. V 4.

Digitized by Google

XXV

OBSERVATIONS

A PROPOS

DES ANIMADVERSIONS DU PROMOTEUR DE LA FOI DANS LA CAUSE DU DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(JUIN MDCCCLXXVI.)

Je m'affligerais de n'avoir quasi point de loisir devant moi pour répondre à l'appel qui m'est fait, si la cause dont il s'agit ne me semblait d'avance une cause gagnée.

Le très-docte Hilaire Alibrandi (que son nom suffirait à constituer l'avocat en titre d'une telle cause, puisqu'il lui donne pour patron mon saint devancier qui est le premier et le plus ancien des docteurs dans l'ordre chronologique), n'aura point de peine à répondre aux objections du très-révérend promoteur de la foi. Car il est évident que celui-ci n'a cherché à élever des difficultés que pour faire briller la vérité dans tout son jour, et non pour l'écraser : ce qui est

Digitized by Google

proprement son office, au dire de Benoît XIV : *verum quia munus est utique fidei promotoris difficultates excitare, ut veritas elucescat, non ut obruatur* [1].

La réplique aux objections de détail est une affaire d'escarmouche, pour laquelle les armes ne feront point défaut à notre très-habile combattant. Le point précis du conflit est dans la question finale, qui résume le travail de son contradicteur officiel : *An doctrina Salesii nostri ejusque gesta Apostolum tantum aut eximium Pastorem, vel etiam Doctorem Ecclesiæ prodant; ea, inquam, doctrina qua, non secus ac reliqui superius recensiti, vere ac proprie dici possit sal terræ, quod escas tabi obnoxias putrescere præpediat, et lux mundi, quæ tenebras depellat, et ipsa se spectabilem faciat ?*

Nous aurons donc à établir les deux propositions suivantes, qui sont connexes entre elles :

1° Saint François de Sales n'a pas été simplement un apôtre ou un pasteur doué de la science afférente à l'un et à l'autre de ces titres ; mais sa doctrine a été vraiment sur la terre un sel préservateur contre la corruption, et un flambeau qui a dissipé les ténèbres.

2° Soit pour l'excellence, soit pour la notoriété et la diffusion de la doctrine, saint François de Sales peut porter la comparaison avec les autres saints personnages cités en exemple.

Sur ces deux points, ce n'est pas une dissertation en règle, ce sont simplement quelques aperçus rapides qu'on attend de nous, et que nous allons livrer sous forme de notes.

I.

On reconnaît que saint François de Sales a mérité le titre

1. De serv. Dei canon., L. IV, p. II, c. XII, n. 2 : De Tit. Doctoris, etc.

Digitized by Google

d'apôtre pour ses exploits dans le Chablais et autres contrées, où il a converti jusqu'à 70,000 hérétiques ; mais on demande si la doctrine qu'il a déployée à cette occasion dépasse les proportions réclamées par le ministère de l'apostolat. Pareillement, on proclame que le serviteur de Dieu a été un très-saint évêque ; mais on veut la preuve que sa doctrine a franchi le cadre de la doctrine requise dans un pasteur éminent.

Si François de Sales ne nous offrait que ses écrits de polémique comme missionnaire, et que ses publications pastorales comme évêque, nous avouons sans détour qu'ils ne suffiraient pas par eux-mêmes à lui faire décerner le titre de Docteur. Et nous devons dire pourtant que ses controverses, composées dans le feu de l'action et du combat, loin d'avoir eu seulement un intérêt d'actualité, sont demeurées l'un des plus puissants arsenaux de la défense catholique contre les négations et les attaques du protestantisme. Un examen sérieux permet d'établir que toute la doctrine de Bossuet dans ses avertissements aux protestants se rencontre déjà, et souvent avec une force supérieure d'argument et un plus grand bonheur d'expression, dans les controverses de notre saint. Tous les points contestés y sont traités à fond et de main de maître : de telle sorte que, n'en déplaise au cardinal du Perron, M. de Genève ne s'entendait si bien à convertir, que parce qu'il réussissait également, sinon à confondre, du moins à convaincre les hérétiques. Cette partie donc de ses écrits, si elle n'est pas décisive à elle seule, doit pourtant entrer grandement en ligne de compte lorsqu'on l'ajoute à ses autres productions.

On peut s'exprimer à peu près de même en ce qui est de ses écrits pastoraux.

Mais fît-on complétement abstraction de la sphère propre dans laquelle s'est exercé l'apôtre et le pasteur, il lui reste toute une autre sphère immense d'action et de rayonnement

Digitized by Google

qui lui confère des droits irrécusables à la distinction que nous réclamons. Car, envisagé comme obstacle et remède à l'erreur et comme fanal de la vérité, le saint évêque de Genève a été le médecin intellectuel de son siècle, et il est demeuré l'éducateur spirituel des générations qui l'ont suivi.

Posé sur la frontière du XVI^e^ siècle expirant et du XVII^e^ siècle naissant, saint François de Sales doit être étudié dans ses rapports avec deux lèpres, dont la seconde est issue de la première et n'a pas été la moins fatale à l'Église : le protestantisme et le jansénisme.

En ce qui est de la prétendue réforme protestante, on ne rendrait pas justice à saint François de Sales si l'on croyait qu'il ne lui a opposé que son merveilleux apostolat du Chablais et ses quatre livres des *Controverses*. C'est toute l'œuvre écrite de notre saint, c'est toute sa parole parlée, c'est toute sa correspondance, c'est en quelque sorte toute sa personne, qui est une réfutation vivante et splendide de la grande hérésie du XVI^e^ siècle, en même temps qu'un préservatif doctrinal anticipé contre la détestable hérésie janséniste. Quiconque a vécu sous sa direction, quiconque s'est nourri de ses livres, spécialement l'*Introduction à la vie dévote*, le *Traite de l'Amour de Dieu*, les *Entretiens* et les *Lettres*, se trouve comme inévitablement conduit aux antipodes des opinions et de l'esprit des novateurs, notamment de leurs idées sur la prédestination, la grâce, le libre arbitre, la justification, enfin sur toutes les relations naturelles et surnaturelles de Dieu avec ses créatures, relations qui sont le fond même de la théologie et qui constituent proprement l'essence du christianisme. Je ne parle pas de l'Église, de sa constitution, de sa hiérarchie, du souverain pontificat : toutes choses qu'au su de tous le saint évêque, en des jours d'obscurcissement déjà, a vues et exprimées dans une très-pure lumière.

Mais ce n'est pas seulement par des raisonnements que le

Digitized by Google

disciple de saint François de Sales se trouve armé contre les négations impies ou les piéges insidieux des sectaires, c'est par une lumière d'ensemble plus efficace que toutes les argumentations de détail. On a écrit un livre intitulé : « L'esprit de saint François de Sales ». Ce titre est l'expression d'une réalité existante dans l'Église depuis plus de deux siècles et demi. Oui, il s'est établi et comme naturalisé dans la société chrétienne un esprit de saint François de Sales, et cet esprit, en ce qu'il a de négatif comme de positif, est l'esprit même de Notre-Seigneur sous l'une des plus heureuses formes que sa grâce soit susceptible de revêtir. Si l'on analyse cet esprit, on y trouve une double force de répulsion et d'attraction. En faisant voir clairement la fausseté des dogmes hérétiques, il en inspire un vrai dégoût, un mépris profond, et il y rend l'âme inaccessible. On peut dire que l'esprit de saint François de Sales déracine le protestantisme, et tarit dans les cœurs la source même d'où le jansénisme pourrait sortir.

Le jansénisme! Jamais aucun historien de l'Église, et particulièrement de notre Église de France, ne saura dire tous les ravages exercés par cette secte, qui sut pénétrer dans tous les ordres du clergé régulier et séculier, dans tous les rangs de la bourgeoisie, de la magistrature et de la noblesse. Jusqu'où cette doctrine, qui, sous des dehors d'austère régularité, atteignait le cœur même du christianisme, n'aurait-elle pas infecté la société entière, si l'antidote n'avait été providentiellement placé à l'entrée même du siècle où le poison allait se produire? Vous demandez si notre saint a été : *Sal terræ quod escas tabi obnoxias putrescere præpediat.* Et moi je réponds : tont ce qui ne s'est pas laissé corrompre par la contagion du jansénisme dans notre société du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, c'est précisément et uniquement ce qui en a été préservé par le condiment de l'esprit salésien. Le jeu de mots du vénérable évêque de Sal-

Digitized by Google

luces sur le nom de son saint ami devient ici une vérité historique : *Tu sal es*. Et ce n'est point d'un autre que de lui-même qu'on peut ajouter : *Sal et lux*.

Le promoteur de la foi continue sa question, et il demande qu'on établisse que notre saint a été : *Lux mundi quæ tenebras depellat, et ipsa se spectabilem faciat.* Et moi je réponds que, pour quiconque a étudié dans son fonds et dans ses détails ce hideux jansénisme, qui se plaisait à faire la nuit et le froid dans les cœurs autant et plus encore que dans les esprits, saint François est le soleil puissant qui a dissipé les ténèbres et fondu les glaces de cette doctrine désolante. De point en point, il en est le contradicteur et l'adversaire.

Chez lui la nature, quoique subordonnée en tout et assujettie de toutes parts à la grâce, garde sa vie légitime et prend son juste déploiement. Il la soumet sans l'écraser, la corrige sans la fausser, la couronne sans la déprimer. Elle est toujours pour lui ce qu'elle est en réalité, une malade que Dieu aime et prétend guérir, non une empoisonneuse et une maudite à laquelle rien n'est dû que le mépris, la prison et la mort. Il ne confond jamais ce que le péché y mêle de convoitise malsaine et déréglée avec ce fond qui la constitue et qui est le don et l'œuvre de Dieu.

Étant dans la vérité, il est dans l'amour ; sa doctrine, dans tout son ensemble, est imprégnée de cet esprit filial qui est l'esprit essentiel de la nouvelle alliance, esprit d'adoption d'où jaillit la liberté des enfants de Dieu.

Pareillement, étant dans la vérité, il est dans la mesure. *Grand* point pour un docteur, et surtout pour un docteur de la vie spirituelle. Impossible de trouver dans ses nombreux écrits, si variés, souvent si rapides, quoi que ce soit d'excessif, de tendu, d'équivoque, de dangereux. Cet équilibre constant, cette justesse inflexible, cette puissance pour tout concilier en tenant tout dans l'ordre, ce discerne-

Digitized by Google

ment parfait, cette égalité, cette impartialité, cette fermeté et cette justice intellectuelles, cette discrétion qui ne se dément jamais, cette sagesse pratique enfin, serait dans tous les temps pour un écrivain une grâce de premier ordre. Elle tient presque du miracle pour saint François de Sales à raison du temps où il vivait. On n'a qu'à voir dans les auteurs spirituels du commencement du XVII^e^ siècle, surtout dans les auteurs français, et je ne parle que des orthodoxes, la tendance générale des esprits aux doctrines outrées, guindées, fatigantes, décourageantes. Inutile de citer des noms et de confirmer ceci par des exemples. L'évêque de Genève, où qu'il aille, marche toujours droit, sans fléchir ni à droite ni à gauche, entre le relâchement qui perd tout et le rigorisme qui rend tout impossible, Son œil est simple autant que perçant, perçant parcequ'il est simple.

Que dirai-je ? il est le docteur sûr et bienfaisant. Sa doctrine attire. On sent dans toutes ses pages une influence divine. Instruire spécialement les esprits, comme font les théologiens, est assurément une grande œuvre. Mais illuminer en même temps les cœurs; faire pénétrer dans l'âme, *in medio cordis* [1], comme dit le psalmiste, de manière à la faire aimer, goûter, préférer à toutes choses, cette science de Dieu sans laquelle tous les hommes sont vains [2], cette science qui constitue la justice consommée et la racine de l'immortalité [3], c'est là une œuvre plus grande encore, et c'est proprement celle du Docteur de l'Église, ainsi que nous allons tâcher de le voir dans une seconde considération.

II.

Saint François de Sales peut-il entrer en comparaison avec les saints personnages jusqu'ici honorés du titre de

1. Ps. XXXIX, 9. — 2. Sap., XIII, 1. — 3. Sap., XV, 3.

Digitized by Google

Docteurs ; et sa doctrine lui a-t-elle créé dans l'Église une renommée analogue à la leur ? Tel est le second aspect sous lequel se présente l'interrogation finale du promoteur de la foi.

L'auteur du livre de l'*Imitation* nous défend de disputer sur les mérites des saints ; et il ne serait pas davantage séant de relever le rôle doctrinal des uns en affaiblissant celui des autres. Mais au moins, de ce que nous avons dit déjà, et de ce que nous pouvons ajouter encore, résulte-t-il qu'assurément notre saint peut marcher de front avec plus d'un d'entre ceux que l'Église a authentiquement déclarés Docteurs.

On ne peut lire le XIX^e^ chapitre du livre de l'Ecclésiastique, d'où est tiré la seconde épître de la messe des docteurs, sans remarquer que, parmi tant de louanges différentes données par l'Esprit saint à celui qu'il appelle le sage, il n'y en a pour ainsi dire pas une, qui ne convienne excellemment au génie et à l'œuvre de saint François de Sales. On y voit comme dessinés de main divine les traits principaux du caractère de l'évêque de Genève, et de la mission qu'il a reçue, non-seulement d'édifier l'Église par ses vertus, mais de l'instruire par sa doctrine.

Au point de vue de ses qualités intrinsèques, on ne peut assurément refuser à notre saint un rang pour le moins égal à celui de plusieurs des écrivains ecclésiastiques qualifiés Docteurs de l'Église. Naturellement c'est avec saint Alphonse de Ligori que la comparaison aurait à s'établir, puisque c'est dans la cause de celui-ci que la sacrée Congrégation a dû faire la plus récente application des principes et des règles qui régissent cette matière.

Le docteur est, par-dessus tout, l'interprète des Écritures. Or, là est un des côtés saillants et je dirai triomphants de notre cause. Saint François de Sales sait et comprend l'Écriture d'une façon merveilleuse ; il s'en ins

Digitized by Google

pire toujours, il la commente, l'élucide, et l'applique avec non moins de sûreté que de grâce. Elle est plus que la règle de ses pensées : on peut dire qu'elle en est devenue la substance. Sur ce chef, l'évêque de Genève ne semble point au-dessous de ces premiers Pères et grands docteurs de l'antiquité, dont le discours n'était que comme une broderie courant sur le tissu de la parole divine : il est en particulier de l'école et de la famille de saint Ambroise et de saint Bernard.

Pareillement, quiconque s'est familiarisé avec les écrits de notre saint, demeure frappé de la saine, lumineuse, riche et forte théologie qui partout en forme le fond. Tout ce qu'il avance est basé sur la tradition la plus pure, et spécialement sur l'enseignement de celui qui la résume toute, saint Thomas, qu'il possède admirablement : sans que pourtant l'étude de la scolastique, quoi qu'on en ait dit, lui ait fait négliger celle des Pères, dont il allègue l'autorité avec ce choix et ce discernement qui prouve une lecture approfondie.

Lui-même, en écrivant, se tient à la source de toute lumière, c'est-à-dire dans une union humble, pieuse, fervente, constante, totale, avec Jésus-Christ, splendeur souveraine et principe de toute doctrine[1]. C'est en cela qu'étant saint, il se montre éminemment docteur. L'amour vient en aide à l'intelligence, et lui vaut des clartés que toute seule elle n'aurait jamais. On sent dans toutes les pages de l'évêque de Genève une sorte d'influx divin. Même pour écrire une lettre, il part de Dieu et se tient en Dieu : il pourrait débuter toujours en disant comme les saints antiques : *Vivit Dominus in cujus conspectu sto*[2]. Nul n'a mieux pratiqué que lui la règle donnée par le prince des apôtres : *Si quis loquitur,*

1. Fons sapientiæ, verbum Dei in excelsis. Eccli., I, 5.
2. Gen., XXIV, 40. — III Reg., XVII, 1.

Digitized by Google

quasi sermones Dei [1]. Il suit de là que sa correspondance, même la plus familière, est aussi réellement et saintement instructive que les traits les plus étudiés.

Du reste, notre saint porte partout le cachet de son talent personnel. Ce n'est jamais l'érudit et le compilateur mettant des textes bout à bout, et rendant les choses telles qu'il les a reçues des autres. Tout ce qu'il touche est marqué au coin de son génie : génie doué d'une charmante originalité. François de Sales n'eût pas été un saint, qu'il serait encore, aux yeux du monde, un des esprits les plus distingués, un des penseurs et des écrivains les plus remarquables, pour tout dire, un des hommes qui ont le plus honoré l'humanité. Comme écrivain, c'est à peine s'il a des égaux. Car, chose qui importe tant à un docteur, il sait dire aussi bien que penser, et il dit avec un charme incomparable. C'est à son étonnante justesse de vue et d'expression, en même temps qu'à l'ineffable bonté de son cœur et aménité de son caractère, qu'il faut attribuer en partie la popularité, l'universalité et la perpétuité de son influence.

Après le livre de l'*Imitation*, y a-t-il dans l'Église un livre plus populaire que l'*Introduction à la vie dévote*? On chercherait vainement quel ouvrage on peut lui comparer sous ce rapport, soit parmi les anciens, soit parmi les modernes. Parmi ceux de son temps, ce n'est ni le *Combat spirituel*, si estimable et que le saint lui-même prisait tant, ni même les *Exercices de saint Ignace*, si appréciés, si répandus et si dignes de l'être. Atteindre si puissamment et si saintement le nombre, la foule, surtout les petits et les simples, n'est-ce pas la grâce propre d'un docteur, et une participation évidente, une participation éminente au caractère le plus signalé du docteur souverain, Jésus-Christ?

Docteur populaire, notre saint est devenu par là-même

1. I Petr., IV. 11.

Digitized by Google

un docteur universel. Y a-t-il un coin du monde où il n'ait été lu et où il ne le soit encore ? De plus, chose admirable, il est lu de tous et avec profit par tous : doctes, ignorants, évêques, prêtres, prédicateurs, confesseurs, religieux et religieuses, hommes et femmes de tous les âges, de tous les états, de tous les caractères, tous y trouvent une nourriture appropriée à leurs besoins, le plus souvent même à leur goût. Depuis que ses livres, en particulier l'*Introduction à la vie dévote*, ont traversé l'épreuve des contradictions contemporaines, signe ordinaire des œuvres qui frappent juste, qui redressent de vrais travers, qui s'attaquent à de vrais maux, quelle école de théologie ou de spiritualité a combattu saint François de Sales, ou même contesté ses jugements et sa doctrine? Y en a-t-il une au contraire qui ne l'invoque comme une autorité de premier ordre, comme une autorité en possession de faire loi ?

Car un dernier caractère de la doctrine de notre saint, c'est la durée de son influence. Il en est peu dont on puisse dire avec autant de vérité que de lui : *Defunctus adhuc loquitur* [1]. Le saint évêque de Genève n'est pas plus d'un temps que d'un pays. Depuis deux siècles et demi que ses livres sont entre les mains des fidèles, alors que tout a si étrangement changé dans tous les ordres de choses, dans les esprits, dans les caractères et dans les mœurs, il n'a nullement vieilli. Il est toujours lu, toujours écouté, toujours goûté et admiré. Sa lumière est inextinguible; tout annonce qu'elle brillera jusqu'à la fin des temps : prélude de l'éclat dont elle ceindra son front pendant les perpétuelles éternités.

Conclusion. Le plus grand des docteurs est celui à qui le plus grand nombre d'âmes est en mesure de dire : *Notas mihi fecisti vias vitæ* [2]. A ce titre, saint François de Sales

1. Hebr., XI, 4. — 2. Ps. XV, 11.

Digitized by Google

apparaît au premier rang. Sa paternité spirituelle et doctrinale a été et elle demeure l'une des plus fécondes qu'ait connues l'Église. La sentence que nous attendons du siége apostolique nous touche tous, parce que tous nous formons sa postérité intellectuelle. Ayant tous reçu de sa plénitude, nous sommes unanimes à réclamer pour lui sur la terre l'auréole décernée là haut à ceux qui, étant doctes, ont largement communiqué la doctrine de la justice et de la piété à leurs frères ici-bas.

Digitized by Google

XXVI

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA SOLENNITÉ DU COURONNEMENT

DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES PAR Mgr LE NONCE APOSTOLIQUE,

DÉLÉGUÉ DE PIE IX,

SUIVIE D'UN BREF PONTIFICAL RELATIF A CETTE HOMÉLIE.

(III JUILLET MDCCCLXXVI.)

Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus: Effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ, et juvenes vestri visiones videbunt.

Et il arrivera que, dans les derniers jours, dit le Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair; et vos fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens auront des visions.

(Aux Actes des Apôtres, II, 17.)

MONSEIGNEUR [1],

I. Devant de telles multitudes et en présence de tels spectacles, la parole humaine se sent défaillir. Comment

1. S. Exc. le Nonce Apostolique, délégué par le Saint-Père, pour le couronnement de Notre-Dame de Lourdes. — Etaient présents: S. Em. le cardinal archevêque de Paris avec trente-trois archevêques et évêques.

Digitized by Google

ma faible voix aurait-elle la prétention d'être entendue là où l'organe le plus puissant et le plus sonore se déclarerait vaincu ? N'entendez-vous pas d'ailleurs s'échapper de tout ce qui nous entoure une clameur immense, un dialogue où se croisent les interrogations et les réponses ? Pour ma part, j'avais vu ces lieux, il y a tantôt douze ans ; par quelle force mystérieuse ont-ils été transformés de la sorte ? « Qu'as-tu donc eu, ô Gave, que tu t'es enfui et que tu as reculé là-bas ? Montagnes, quel transport vous a pris de sauter comme les béliers suspendus à vos cimes ; et vous, collines, de bondir comme les agneaux attachés à vos flancs ? » Et tout l'espace contenu dans ce vaste horizon de s'écrier : cette terre, cette contrée, elle a été soulevée, remuée de fond en comble par l'apparition de la face du Seigneur : *A facie Domini mota est terra.* Car, c'était bien la divinité elle-même qui rayonnait à travers les traits de la Vierge sans tache. Que dis-je ? Le globe entier a ressenti cette commotion depuis que, par la vertu du commandement céleste, la pierre a été creusée ici en forme de bassin et de réservoir, et que le rocher a été converti en une fontaine d'eau qui n'a plus cessé de couler : *A facie Dei... qui convertit petram in stagna aquarum, et rupem in fontes aquarum* [1]. De là part le branle qui s'est communiqué au monde des deux hémisphères. Là est la racine de toute cette végétation d'édifices sacrés et de maisons religieuses, de toute cette germination d'autels et d'oratoires qui fait aujourd'hui de Lourdes une cité sans pareille, un lieu unique dans l'univers.

Et quand l'Église, toujours si lente, si réservée en face des prodiges qui sortent de l'ordre naturel ; quand l'épiscopat, à la suite de ses plus hauts dignitaires ; enfin quand, sous les regards et aux applaudissements de près de cent mille

1. Ps. CXIII, 5-8.

Digitized by Google

fidèles, le pontife suprême, par la main de son représentant auprès de la nation française, s'apprête à couronner l'image de la Vierge apparue dans cette grotte, en vérité le discours est de trop. Ou du moins devrait-il, lui aussi, se précipiter comme le torrent, tressaillir avec les montagnes et les béliers, bondir avec les collines et les agneaux.

Or, voici qu'au contraire ces bonds et ces élans vont m'être interdits. Me dérobant aux ardeurs de l'enthousiasme, j'ose vous prier de supporter durant quelques instants le langage calme et discret de la doctrine. D'autres ont entonné déjà l'hymne lyrique, et cet hymne très-légitime sera repris et continué ; résignez-vous en ce moment à une parole froide et didactique. Là où intervient, même indirectement et tout à fait en dehors de sa suprématie enseignante, le vicaire infaillible du Christ, tout doit être ramené à des termes précis. Il le faut pour éclairer l'esprit des croyants eux-mêmes, sujets à s'égarer dans de fausses suppositions ; il le faut pour fermer la bouche aux ennemis, à ceux que l'apôtre saint Pierre, malgré la bénignité accoutumée de son style, appelle « des êtres sans raison, qui « prennent dans leur ignorance la matière et la mesure de « leurs blasphèmes » : *Velut irrationabilia pecora..., in his quæ ignorant blasphemantes* [1]. Et comme toute saine théologie a son fondement dans la parole révélée, la lumière se fera pour nous au moyen du texte que nous avons produit d'abord, et dont le développement sera l'objet de cette homélie.

II. « Et il arrivera que dans les derniers jours, dit le « Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair ; « et vos fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens « auront des visions. » C'était un oracle de Joël que le prince des apôtres alléguait ainsi le jour même de la Pente-

1. II Petr., II, 12.

Digitized by Google

côte, expliquant par là les merveilles dont la Judée était témoin à cette heure. Les signes miraculeux, nécessaires pour l'établissement de la foi, ne devaient pas se perpétuer aussi nombreux, aussi quotidiens, après que l'Église aurait été assez affermie et assez étendue pour avoir moins besoin de ces secours. Toutefois, le Seigneur gardait toute sa puissance ; chaque siècle devait avoir ses prodiges, et les âges les plus rapprochés de la fin des choses, précisément parce que l'empire du mal y devait prévaloir davantage, verraient renaître et se multiplier les merveilles de l'Église naissante.

A la vérité, Joël, dans le texte que nous invoquons, considère au premier plan de sa prophétie les temps qui suivraient la captivité : *et erit post hæc* [1]. Après lui, l'apôtre saint Pierre parle d'abord de son propre temps qui, pour la synagogue, était celui des derniers jours : *et erit in novissimis diebus* [2]. Mais le regard prophétique de l'un et de l'autre plonge plus loin ; il vise des jours qui précéderont l'avénement du jour du Seigneur, de ce jour grand et horrible, qu'éclairera la manifestation universelle des choses : *antequam veniat dies Domini magnus et horribilis* [3], *dies Domini magnus et manifestus* [4].

La tradition et les règles posées par l'école nous permettent et, je vais le dire bientôt, nous ordonnent de le comprendre ainsi.

Car, M. T.-C. F., la négation, quoique tardive, a fini par se produire sur ce point. Deux catégories distinctes de contradicteurs ont surgi. De la part des matéralistes et des déistes, cela n'a rien d'étonnant : ils sont conséquents avec leur impiété quand ils rejettent l'apparition de tout symptôme surnaturel quelconque, ancien ou nouveau. Ce

1. Joël, II, 28. — 2. Act., II, 17. — 3. Joël, II, 31.
4. Act., II, 20.

Digitized by Google

qui s'explique plus difficilement, c'est que des chrétiens qui admettent la parole de Dieu, bien mieux, ceux-là surtout qui basent leur croyance sur cette parole librement et individuellement interprétée, aient posé en principe que Dieu s'est interdit de parler dorénavant aux hommes, et que toute vision et révélation privée est désormais chimère ou mensonge : assertion, disons-le, qui n'a pas tardé d'être combattue chez eux et dans leurs propres rangs par une pullulation sans bornes de voyants et d'illuminés.

Or, M. T.-C. F., l'enseignement authentique de l'Église, l'enseignement des docteurs, des conciles et des papes n'a pas été muet sur cette question. Sans doute, le dépôt sacré de la révélation a été clos avec l'ère apostolique. A la différence de l'ancienne loi, sous laquelle le canon des Écritures demeura ouvert jusqu'aux derniers jours d'Israël, le nôtre est scellé par la prophétie de saint Jean, qui d'ailleurs embrasse les destinées de l'Église et des sociétés jusqu'à la fin des temps. Mais il ne suit pas de là que la révélation privée ait été exclue de l'économie de la loi nouvelle. La raison toute seule nous enseigne qu'il est toujours libre à Dieu de se mettre en rapport avec sa créature; et les annales de l'Église nous montrent de siècle en siècle de grands fruits de sainteté obtenus, de grandes lumières et de grandes grâces octroyées aux âmes, des consolations et des directions très-opportunes offertes au peuple chrétien par la voie de ces communications extraordinaires. « A toutes les époques, dit l'ange de l'école, il y a toujours eu quelques personnes favorisées de lumières surnaturelles, non pour révéler une nouvelle doctrine de foi, mais pour la direction de la conduite humaine [1]. »

1. Et singulis temporibus non defuerunt aliqui prophetiæ spiritum habentes, non quidem ad novam doctrinam fidei depromendam, sed ad humanorum actuum directionem. 2a 2æ Quæst. CLXXIV, art. VI, ad tertium.

Digitized by Google

III. Le cinquième concile œcuménique de Latran, en réponse aux diatribes anticipées de l'école luthérienne, dont Mélancthon et les centuriateurs de Magdebourg allaient se faire les porte-voix, a solennellement affirmé et vengé cette permanence de l'inspiration dans l'Église; et il n'a pas fait difficulté de l'appuyer sur l'autorité de l'ancien et du nouveau Testament: « Le Seigneur lui-même, dit-il, s'est « engagé à cela par le prophète Amos » : *Ut per Amos prophetam ipse promittit* [1].

Je vois sourire l'incrédule. Mon frère, ne récusez pas trop légèrement cet oracle. En fait de science politique, vous avez le vôtre, et c'est peut-être Machiavel. Or Machiavel, c'est-à-dire, je veux le reconnaître, l'un des écrivains qui ont porté dans l'étude de l'histoire des sociétés humaines un flair très-fin et très-exercé, Machiavel a écrit que « jamais il ne s'est produit dans le monde de grands événements qui n'eussent été prédits de quelque manière [2] ». Savait-il qu'il traduisait le verset d'Amos auquel la constitution conciliaire du pape Léon X semble avoir fait allusion? *Quia non facit Dominus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas* [3] : « Le Seigneur n'exécute point son dessein ».

1. Voici le texte du concile : « Cæterum, si quibusdam eorum Dominus futura quædam in Dei Ecclesia inspiratione quadam revelaverit, ut per Amos prophetam ipse promitit, et Paulus apostolus prædicatorum princeps : *Spiritum*, inquit, *nolite extinguere; prophetias nolite spernere* (I Thess., v), hos aliorum fabulosorum et mendacium gregi connumerari vel aliter impediri minime volumus. Extinguitur namque ipsius gratia spiritus, Ambrosio teste, si incipientibus loqui fervor contradictione sopitur : et tunc Spiritui sancto injuria certe fieri dicitur. Et quoniam res magni momenti est, eo quod non de facile credendum sit omni spiritui, sed sint probandi spiritus, teste Apostolo, an ex Deo proveniant (I Joan., IV ; volumus ut, lege ordinaria, etc. Constit.) Leon. X, *Supernæ majestatis præsidio*, edit. in concil. Later. V, sess. XI, apud Harduin., T. IX, p, 1806.

2. Cité par Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Entretien onzième

3. Amos, III, 7

Digitized by Google

il ne frappe jamais ses grands coups, « sans avoir préalablement révélé son secret à ses serviteurs ».

Mais, me dites-vous, on peut être conduit loin par cette doctrine; et ne voyez-vous pas naître des milliers de visionnaires?

Assurément, M. F., s'il y a des visions vraies, il y en a de fausses; j'accorde même, étant donnée la disposition des esprits, à certaines époques surtout, qu'une vision vraie devient le signal d'une multitude de visions fausses. Que conclure de là? qu'il faut mettre en même catégorie ce qui est vrai et ce qui est faux? C'est ce que le concile nous défend : *Hos aliorum fabulosorum et mendacium gregi connumerari minime volumus*; et il nous le défend, armé de l'autorité de l'apôtre, lequel, à côté du principe, établit la règle et le moyen de discernement.

« Donnez-vous bien garde, dit saint Paul, d'éteindre « l'esprit, et de mépriser de parti pris toute espèce de révé- « lations » : *Spiritum nolite extinguere; prophetias nolite spernere.* « Mais soumettez-les à l'épreuve, et retenez ce qui est « bon » : *Omnia autem probate : quod bonum est tenete*[1]. Ainsi fait l'Église. Elle a appris de saint Jean « qu'il ne faut pas « se fier à tout esprit, mais qu'il faut éprouver si les esprits « proviennent de Dieu[2] ». Et la discipline qu'elle a établie à cet égard, la jurisprudence qu'elle suit, les règles qu'elle s'est tracées sont en vérité si sages, si méticuleuses, si sévères, qu'elles dépassent les exigences de la critique humaine et de la méthode scientifique la plus rigide. Puis, quand elle a formé sa conviction sur la valeur de la révélation, si elle en autorise la croyance, ainsi que les actes de piété qui s'y rattachent, elle ne fait pourtant de commandement et n'impose d'obligation à personne. En ces matières,

1. I Thess., v, 19, 20, 21.
2. I Joann., IV. 1.

Digitized by Google

dit le pape Benoît XIV, l'Église a coutume de procéder par voie de permission, mais non de précepte [1].

Sans doute, celui qui a conscience que Dieu lui a personnellement parlé, doit à Dieu, pour sa part, l'assentiment de sa foi, parce que c'est le devoir de la créature « de ne pas « récuser Dieu quand il parle » : *videte ne recusetis loquentem* [2]. Si la communication ainsi faite est destinée à un tiers, c'est pareillemeut le devoir de celui-ci de croire à Dieu et de lui obéir, sitôt que des preuves suffisantes lui ont été fournies : nul n'a le droit de se soustraire à un ordre qui lui vient du ciel. Mais quant aux autres, quant à l'ensemble de la communauté chrétienne, en règle générale, il n'est prescrit à personne d'accorder son attention et son adhésion positive à ces phénomènes surnaturels [3]. Phénomènes ardemment recherchés de toutes les âmes saintement jalouses d'entrevoir dès ici-bas quelque chose de la face du Seigneur; tandis qu'il est d'autres trempes d'esprit, d'autres tempéraments, d'autres caractères, qui n'aiment point aller au devant de ces manifestations, parce qu'elles sont pour eux un sujet d'ahurissement et d'effroi : *stupor apprehendit omnes, et repleti sunt timore dicentes : Quia vidimus mirabilia hodie* [4],

IV. Ces notions une fois établies, je reviens au texte du prophète que s'est approprié l'apôtre saint Pierre. Donc, « en ces derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de « mon esprit sur toute chair ». Quoique cette effusion générale de l'Esprit divin se puisse entendre d'abord de la justification et de l'adoption de toute créature baptisée, de

1. Bened. XIV, De Serv. Dei canoniz. L. II, c. XXXII, 11, 12.
2. Hebr., XII, 25.
3. Suarez, De fide, disput. III, sect. X, n. 7. — Lugo, De Virt. fidei, disput. I, sect. XI, n. 228. — Bened. XIV, De Serv. Dei canoniz., L. III, c. altim., p. 12, 13, 14.
4. Luc. V, 26.

Digitized by Google

toute chair touchée par l'onde régénératrice, cependant la suite nous montre qu'il ne s'agit pas seulement des grâces se rapportant au salut personnel de ceux qui les reçoivent, mais plus spécialement des dons gratuitement donnés, c'est-à-dire de la prophétie et du miracle, des apparitions, des visions, des révélations : *et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ, et juvenes vestri visiones videbunt.* A cet effet, Dieu, sans exclure les vieillards, se servira de préférence des enfants, des jeunes gens, des jeunes filles : *Filii vestri et filiæ vestræ et juvenes vestri.* Il ira les prendre dans les conditions modestes, obscures : les pâtres du désert ou de la montagne, la pauvre bergère de la vallée, de petits serviteurs et d'humbles servantes : *Et quidem super servos meos et super ancillas meas in diebus illis effundam de Spiritu meo et prophetabunt* [1].

Quant au fruit, quant au résultat de ces manifestations extraordinaires, le prophète l'avait exprimé dans le verset précédent. « Et vous saurez par là que je suis, moi, au « milieu d'Israël » : *Et scietis quia in medio Israël ego sum* : « Moi le Seigneur votre Dieu, en dehors duquel il n'y a « rien » : *Ego Dominus Deus vester, et non est amplius*; « et « mon peuple ne sera pas indéfiniment dans la confusion » : *Et non confundetur populus meus in æternum* [2].

N'en est-ce point assez, Messeigneurs et mes Frères, pour que nous abordions maintenant avec confiance, et que nous considérions, à la lumière du flambeau divin de l'Écriture et de la théologie, l'acte solennel qui va s'accomplir, et qui, à lui seul, prend les proportions d'un véritable prodige ?

Car enfin, n'est-ce pas le cas de dire ici avec saint Jean Chrysostome : « Si vous ne croyez pas aux paroles, croyez aux faits » : *Si non verbo credis, rebus crede* [3].

1. Act. II, 18; Joël, II, 29. — 2. Joël, II, 27.
3. Homil. ante exil., T. III, edit. Gaume. col. 495.

Digitized by Google

V. Je me tairai donc, M. F., sur les circonstances et les particularités de l'événement merveilleux dont toute la trame et l'histoire est présente à vos esprits.

Je ne ferai point remarquer qu'aucune des garanties désirables du côté de la personne n'a fait défaut. « Elle ne doit pas avoir demandé ni désiré ces sortes de grâces, dit le pape Benoît XIV ; elle doit s'en être ouverte à ceux qui ont autorité et compétence, lumière et grâce d'état; elle doit avoir conservé, au milieu de ces faveurs, la tranquillité et l'aisance de l'âme, avoir excellé dans l'humilité et continué de pratiquer la mortification [1]. »

Je n'ajouterai pas que la teneur des choses révélées n'a rien qui prête flanc aux objections : rien de nouveau dans la doctrine, puisque c'est la confirmation, par la bouche même de la Vierge immaculée, du dogme défini de son immaculée conception ; rien de contraire à la morale chrétienne, puisque c'est une exhortation à la prière et à la pénitence.

Je ne rappellerai pas que, loin d'y apporter l'empressement d'une crédulité fanatique, le respectable pasteur du lieu, le clergé de la contrée, le très-prudent évêque du diocèse y ont opposé pendant plusieurs années une réserve, un silence, une abstention, sages sans doute, mais dont se scandalisait, dont s'indignait presque la ferveur des multitudes, d'une part, en face des violences administratives et des clameurs impies qui s'élevèrent bientôt ; de l'autre, en présence des guérisons frappantes qui se succédaient de jour en jour. Laissons toutes ces considérations et ne parlons que de ce qui est présentement sous nos yeux.

A la date du vingt-cinq février mil huit cent cinquante-huit, une pauvre enfant crut avoir rapporté des grottes de

1. De Serv. Dei canoniz., Lib. III, c. ult.

Digitized by Google

Massabieille la mission d'*aller dire aux prêtres qu'il doit se bâtir ici une chapelle et qu'on y doit venir en procession*. Dix-huit ans se sont écoulés, et quelle chapelle et quelles processions ! La chapelle, c'est une immense église souterraine, que surmonte un temple magnifique, consacré hier par le vénérable archevêque de la capitale de la France, et déjà baptisé du nom de basilique par le pontife romain : basilique insuffisante malgré ses vastes proportions ; et béni soit le Seigneur qui, à la faveur d'une température exquise, nous donne en ce moment pour temple l'immensité de cet espace ! Et quant aux processions, chaque jour en renouvelle le spectacle. La voyez-vous en marche cette procession du genre humain ? Hier, le nord et le midi ; demain l'ouest et le levant : l'Angleterre, la Hollande, l'Amérique, que sais-je ? *Ex omni tribu, et lingua, et populo, et natione*[1] : ils viennent « de « toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute « nation ». Voilà le phénomène certain, le phénomène constaté. Si vous ne croyez pas à la parole, vous êtes bien forcé de croire aux résultats : *Si non verbo credis, rebus crede.*

Secondement, à la date du vingt-cinq février de la même année, la jeune fille a reçu l'ordre d'*aller boire à la fontaine* ; et la fontaine qui n'existait pas (toute la contrée est là pour le dire), ayant commencé de jaillir sous les doigts de l'enfant, n'a plus discontinué. Dix-huit ans se sont écoulés : et le nombre de ceux qui ont bu de l'eau de la fontaine de Lourdes ne peut plus se calculer ; et l'univers entier raconte des faits de guérisons instantanées, de guérisons manifestement surhumaines, de guérisons *renversantes*, selon l'aveu d'un esprit fort : de sorte que l'argument sur lequel l'Église a coutume de baser son jugement, l'argument de l'attestation divine formulée par le miracle, se trouve ici, non point à l'état accidentel et transitoire, mais à l'état perma-

1. Apoc., v, 10.

Digitized by Google

nent et presque continuel. *Si non verbo credis, rebus crede* : Si vous ne croyez point à la parole de l'enfant, vous ne pouvez refuser de croire aux choses qui ont suivi la parole.

VI. Mais Dieu ne fait rien sans motif, sans but. Et qu'a-t-il donc pu se proposer ici, me demandez-vous ? On vous l'a dit hier avec une rare éloquence, et je serais vraiment naïf si j'entreprenais de redire ce qui a été si bien dit [1]. Mais, j'en demande pardon à mon vénérable frère, le Seigneur lui-même avait répondu avant nous par la bouche du prophète : *Et scietis quia in medio Israël ego sum, ego Dominus Deus vester* : « Et vous saurez que je suis au milieu » d'Israël, moi, le Seigneur votre Dieu. »

Ah ! génération incrédule, tu ne veux croire qu'à la raison et qu'à la nature : pour toi, as-tu dit, l'ordre de foi et de révélation est non avenu ; à ton sens, l'Évangile n'est pas assez certifié, le ministère ordinaire de l'Église n'est pas suffisamment autorisé. Est-ce que le Dieu tout-puissant, auquel il a plu d'entrer en communication directe avec la terre, va reculer devant tes négations ou tes dédains ? Ou bien plutôt, à tes insolents défis ne va-t-il pas répondre par d'autres défis ? C'en est fait du surnaturel, ont dit les hommes du dix-neuvième siècle. Eh bien ! voici que le surnaturel afflue, voici qu'il déborde, voici qu'il suinte du sable et du rocher, voici qu'il jaillit de la source, voici qu'il déroule en longs replis les vagues vivantes d'un fleuve de prières, de chants et de lumières, voici qu'il s'abat, qu'il se précipite sur des foules que personne ne peut dénombrer, et qui sont emportées par la force supérieure d'un courant auquel rien ne résiste.

O hommes de la libre-pensée. vous n'avez voulu en croire

1. Discours de Mgr l'évêque d'Hébron, vic. apost. de Genève, à la suite de la consécration de l'église de Notre-Dame de Lourdes.

Digitized by Google

ni Moïse et les prophètes [1], ni le Christ et ses apôtres, ni l'Église et ses jugements solennels. Eh bien ! voici que, dans cette gorge de la montagne, dans une anfractuosité longtemps inaccessible, Marie, la mère de Dieu, apparaîtra et parlera à une humble fille des champs; la fille des champs racontera ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu. Ailleurs ils étaient deux : elle sera seule à voir et à entendre. Elle n'aura pour elle ni l'autorité de Moïse et des prophètes, ni celle du Christ et de ses apôtres. L'Église même, par son tribunal de première instance, par la sentence du juge ordinaire, qui est l'évêque, se contentera de délivrer un certificat de crédibilité, sans imposer à personne une obligation doctrinale ou pratique : pourvu qu'on demeure dans les limites du respect, l'abstention est permise. Et, dans ces conditions, la croyance s'impose d'elle-même avec tant d'autorité et d'efficacité que le monde entier s'en émeut. L'ébranlement devient tel, que l'administration des voies ferrées a peine à suffire, et qu'elle y a trouvé un accroissement de sa richesse en des temps où la langueur des affaires et le contre-coup des calamités publiques l'auraient réduite à l'appauvrissement. *Si non verbo credis, rebus crede.*

Ah ! c'est ainsi que le céleste médecin oppose à chacun des vices les remèdes contraires [2]. C'est là cette puissante médication qui combat la froideur incroyante du naturalisme par l'application du spécifique surnaturel à sa plus forte dose, à sa plus grande puissance, à son plus haut degré de chaleur [3]. Celui qui tient en ses mains les sources de la grâce, et auquel obéissent les lois de la nature, Dieu fera si bien que vous croirez à Bernadette, et que par

1. Luc., XVI, 31.
2. Cœlestis medicus singulis quibusque vitiis obviantia adhibet medicamenta. S. Greg., Homil. XXXII in Evang.
3. Sicut arte medicinæ frigida calidis, ita Dominus noster contraria opposuit medicamenta peccatis. Ibid.

Digitized by Google

là vous serez ramenés à croire à lui : *Et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus Deus vester.*

VII. Car hélas ! M. T.-C. F., ce n'est pas seulement au Dieu de l'Évangile, au Dieu de la grâce et de la révélation, c'est au Dieu même de la raison et de la nature qu'un trop grand nombre de nos contemporains ont besoin d'être ramenés. Disons-le, ceux-là qui crient le plus haut contre le miracle, sont ceux qui en ont le plus grand besoin. Les miracles de l'ancien et du nouveau Testament suffisent, nous disent-ils; et ceux qui disent cela sont le plus souvent de ceux qui ne croient ni à l'ancien ni au nouveau Testament. Les preuves de raison établissent à elles seules l'existence de Dieu, ajoutent-ils. Ont-ils la prétention de nous l'apprendre, à nous qui, dans le concile du Vatican, avons prononcé l'anathème contre quiconque refuserait à la raison la puissance d'arriver, par le spectacle du monde créé, à la connaissance certaine d'un Dieu créateur et maître du monde? Mais ces mêmes vengeurs de la raison, nous les entendons, bientôt après, poser l'existence de Dieu parmi les problèmes douteux de la science : esprits blasés, aux yeux de qui le spectacle quotidien de l'univers, et la vue constante des causes secondes, avec leurs lois régulières et leurs mouvements invariables, finissent par dérober la cause première. Or, dit saint Augustin, c'est précisément pour ces hommes que Dieu, dans sa miséricorde, s'est réservé de faire à propos, en dehors du cours usité de la nature, non pas des œuvres plus grandes en elles-mêmes, mais des œuvres inaccoutumées par lesquelles il réveillerait leur attention et se démontrerait plus sûrement à eux[1].

Dites-en ce que vous voudrez, Messieurs : c'est chose acquise que plus d'un philosophe athée a retrouvé ici la

1. Quia miracula ejus quibus totum mundum regit, universamque creaturam administrat, assiduitate vilescunt, ita ut nemo pene digne-

Digitized by Google

croyance en Dieu. Pour ma part, j'ai connu un homme du monde élevé à l'école du matérialisme, un docteur médecin, qu'aucun argument n'avait pu ramener à Dieu durant les phases d'une très-longue maladie, et qui tout à coup, soumettant à son diagnostic très-exercé le cas pathologique de Bernadette et tout l'ensemble des phénomènes de Lourdes, s'est mis à réciter son *Credo*, son *Je crois en Dieu*, qu'il avait désappris depuis cinquante ans, et n'a pas tardé à demander et à recevoir les sacrements de l'Église. C'est ainsi, Messieurs, que Dieu possède en propre des moyens directs d'action et de persuasion, dont il n'a pas disposé même en faveur du ministère ordinaire de son Église. Il a une façon à lui de donner à sa voix l'accent qui révèle sa vertu : *dabit voci tuæ vocem virtutis* [1]. Nul alors ne peut la méconnaître, à moins qu'il ne soit de la famille de cet aspic naturellement sourd et qui se bouche encore les oreilles pour ne pas entendre : *sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas* [2]. Disons-le, quand le miracle se produit dans de pareilles proportions, quand il éclate subitement, quand il se renouvelle quotidiennement, quand il déconcerte toutes les prévisions de l'art, quand il met en défaut toutes les données de la science : il n'y a qu'à s'incliner et à reconnaître que Dieu est toujours présent dans son œuvre, toujours présent dans la création et présent dans l'Église : *et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus Deus vester.*

VIII. *Ego Dominus Deus vester, et non est amplius ; et non confundetur populus meus in æternum.* Oui, M. F., dans des jours pleins de troubles et d'appréhension, à la veille

tur attendere ;... secundum suam ipsam misericordiam servavit sibi quædam quæ faceret opportuno tempore præter usitatum cursum naturæ, ut non majora sed insolita videndo, stuperent quibus quotidiana viluerant. S. Aug. in Evang. Joann. Tract. XXIV, 1.

1. Ps. LXVII, 34. — 2. Ps. LVII, 34.

Digitized by Google

peut-être des plus graves commotions dans l'orient et dans l'occident; quand, à regarder du côté des hommes, on pourrait croire que tout est perdu, et que Dieu, qui a renversé l'esprit des prétendus sages, brisé le bras des prétendus forts, annihilé l'action des prétendus habiles, s'est décidément retiré de nous, l'événement de Lourdes, les merveilles de la sainte grotte et de la sainte fontaine, enfin les manifestations comme celles d'hier et d'aujourd'hui, ont appris à la terre que Dieu, Dieu en personne, est encore au milieu d'Israël : *et scietis quia in medio Israel ego sum* : lui, le Seigneur, le Maître, qui n'abdique point, qu'on ne détrône point, lui en dehors et en l'absence duquel il n'y a plus rien : *ego Dominus Deus vester, et non est amplius*; et, par là, il nous a donné la confiance que son peuple n'était pas livré pour toujours à la confusion dont il semble couvert aujourd'hui : *et non confundetur populus meus in æternum*; qu'il y aura spécialement pour la France un jour de guérison, de redressement, de résurrection.

Car enfin, si chaque jour des infirmités particulières sont miraculeusement guéries, est-il donc plus difficile à Dieu d'opérer, plus difficile à la mère de Dieu d'obtenir la guérison de la société chrétienne, cette fille d'Abraham qui ne peut rester dans les liens dont elle est actuellement garrottée, sans que la cause même de Dieu soit profondément atteinte ici-bas : *hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, non oportuit solvi vinculo isto* [1] ?

C'est cette espérance, Messeigneurs et mes Frères, c'est cette attente ferme et certaine de la délivrance, que nous emporterons tous de cette solennité. Malgré leurs vains efforts pour se hausser et se grandir, les hommes continuent à descendre. Chacun des sauveurs qui apparaît à l'horizon, ne tarde pas à tomber au-dessous de celui qui l'a précédé;

1. Luc., XIII, 16.

Digitized by Google

c'est comme une compétition et une rivalité d'impuissance. Depuis que le Seigneur a vainement regardé d'en haut sur les enfants des hommes pour voir s'il en est un qui soit intelligent et qui cherche Dieu : *Dominus de cœlo prospexit super filios hominum, ut videat si est intelligens aut requirens Deum* : car, qu'on le sache bien, il n'y a de travailleur intelligent au service de la chose sociale que celui qui se préoccupe avant tout de sauver le droit et de faire la juste part de Dieu dans le gouvernement des sociétés humaines; depuis, dis-je, que le regard divin s'est vainement abaissé sur les enfants des hommes, tous ils ont décliné, et, les uns comme les autres, ils sont devenus également inutiles : *omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt*; malgré des talents et des dévouements envers lesquels nous ne nous pardonnerions pas d'être injustes, on n'en a pas trouvé un, pas un seul, qui sût donner un branle décisif, pas un qui pût sérieusement faire le bien et procurer le salut qu'attend le pays : *non est qui faciat bonum, non est usque ad unum* [1].

Mais si déplorable que soit la décadence et la nullité des hommes, rien n'est perdu, et notre confusion ne sera pas éternelle, puisque Dieu daigne se montrer au milieu de son peuple. Avoir Dieu avec soi et pour soi, c'est avoir tout, même quand il ne reste plus rien : *Et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus vester, et non est amplius; et non confundetur populus meus in æternum.*

IX. Finissons. L'Évangile nous dit, et l'Église nous rappelait hier, qu'un jour une humble vierge de Juda s'en était allée, d'un pas hâté et rapide, vers une modeste cité située dans les montagnes de la Judée [2]. Et là cette jeune fille, que rien jusqu'alors n'avait signalée à l'attention publique, sen-

1. Ps. XIII, 2.
2. Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione in civitatem Juda. Luc., I, 39.

Digitized by Google

tit son esprit tressaillir dans le Seigneur ; et, par la prédiction humainement la plus invraisemblable, elle annonça qu'à partir de ce jour toutes les générations l'appelleraient bienheureuse : *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes* [1]. Fut-il donné alors à Marie de voir se dérouler sous ses yeux tous les détails du merveilleux accomplissement de cette prophétie sur les divers points du globe et jusqu'à la fin des âges ? Je l'ignore. Mais, à coup sûr, le couronnement de la Vierge Immaculée qui va s'accomplir tout à l'heure sur ce plateau des Pyrénées, retentira dans tous les âges et jusque dans les hauteurs des cieux, comme un des plus magnifiques échos de la parole chantée, il y a bientôt dix-neuf siècles, dans les montagnes de Juda.

Oui, toute la chrétienté vivante, et le ciel uni à la terre, va proclamer Marie bienheureuse, à l'heure où Pie IX, par le ministère de son vénérable délégué, couronnera aujourd'hui sa propre sentence, en couronnant l'image de celle qui s'est ici nommée et déclarée elle-même « l'Immaculée Conception ». Vous n'avez pu le dire au monde, ô Marie, qu'après que le vicaire de votre Fils l'avait dit à l'Église ; mais, répondant à l'oracle du Vatican, l'oracle de Lourdes a été reçu avec enthousiasme par tous ceux qui sont jaloux de votre gloire et qui le sont aussi des prérogatives du pontificat romain [2].

A partir de ce jour, Lourdes va devenir plus cher encore à la piété chrétienne. En vérité, il fait bon d'être ici, et l'on

1. Luc., I, 48.

2. Revelationes privatæ per se non pertinent ad depositi fidei catholicæ explicationem promovendam, ad quam Christus Dominus ministerium ordinarium in visibili capite Ecclesiæ, ut principio et fundamento unitatis infallibilis assistentiæ, non autem sub directione per novas revelationes. Hinc est quod inter rationes ob quas privatæ revelationes suspectæ videri pos ent, juxta Benedictum XIV (De canoniz. Sanct. L. III, c. 53, n. 8), recen etur illa « si revelatum dicatur quod adhuc sit sub judicio Ecclesiæ ». J.-B. Franzelin, Tract. de divina revelatione, Sect. IV, pag. 235.

Digitized by Google

voudrait y pouvoir fixer sa tente avec celle de tous les siens [1]. On y respire un air, on y goûte un bien-être, un calme, une suavité qui est un avant-goût du ciel ; et quand on a commencé de gravir cette montagne, on se croit, je ne dirai pas à moitié chemin, mais aux trois quarts de route du Paradis. Quelque chose de la transfiguration du visage de la pure et naïve fille de Soubirous semble s'y refléter sur tous les fronts. Les préoccupations vulgaires de la vie terrestre n'y comptent pour rien. Et comme là-haut, où il y aura de grandes foules, les corps spiritualisés ne se causeront point de gêne et d'embarras mutuel ; il semble qu'ici on ne se touche que par les côtés de l'âme, et que l'entassement de la multitude y apporte seulement, comme dans la Jérusalem céleste, la joie de la participation de tous à la félicité de chacun : *cujus participatio ejus in idipsum* [2]. Aussi en est-il de Lourdes comme de Rome, d'où l'on ne s'éloigne jamais qu'avec la résolution qu'avec l'espoir d'y revenir.

Très-sainte Dame et Reine de la terre et des cieux, vous avez bien montré ici dans votre langage que vous êtes de la famille de Celui qui traite très-révérencieusement ses plus humbles créatures : *et cum magna reverentia disponis nos* [3]. « Faites-moi la grâce », disiez-vous à cette pauvre enfant, « faites-moi la grâce de venir pendant quinze jours ».

N'est-ce donc pas cette même invitation, ô Marie, qui se fait entendre à nous, alors que toutes les puissances de notre âme cherchent à nous retenir dans ces lieux, et que toutes les aspirations de notre cœur nous y rappellent? Mais nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes : mille obstacles peuvent nous enchaîner. A notre tour, ô Mère aimable, ô Mère admirable, nous ne nous éloignerons point sans vous dire : Faites-nous la grâce de nous ramener encore ici plus

1. Matth., XVII, 4. — 2. Ps. CXXI, 3. — 3. Sap., XII, 18.

Digitized by Google

d'une fois. Et puisque nous sommes aujourd'hui à vos pieds, ah! du creux de la grotte, des fentes de la pierre, montrez-nous votre face, et que votre voix sonne à nos oreilles : *in foraminibus petræ, in caverna maceriæ, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis*. Car, dès à présent, autant qu'il nous est permis d'en jouir, votre voix est douce et votre face est belle : *vox enim tua dulcis, et facies tua decora*[1]. Comme fruit de cette journée et de cette solennité, obtenez-nous, à nous et aux nôtres, la grâce des grâces, la grâce d'une vie pure : *vitam præsta puram*; aplanissez la route sous nos pas pour faciliter le reste de notre trajet mortel : *iter para tutum*; jusqu'à ce que, transfigurés déjà et à demi-béatifiés par la vue de votre visage, nous soyons admis à contempler comme vous à découvert la face de votre fils Jésus; et que, couronnés par ses mains et par les vôtres, après qu'il nous a été donné de prendre part à votre couronnement terrestre, nous partagions avec vous les joies et les gloires de l'éternelle félicité : *Ut videntes Jesum, semper collætemur*. Amen.

1. Cantic., II, 14.

Après avoir lu cette homélie, Pie IX a daigné adresser à l'évêque orateur la lettre qui suit.

Digitized by Google

VENERABILI FRATRI NOSTRO LUDOVICO-EDUARDO

EPISCOPO PICTAVIENSI.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ulceri ætatis nostræ, quæ hominem elatum ad honorem filiorum Dei detraxit ad conditionem jumentorum illisque similem fecit, nullum certe remedium efficacius, nec ulla naturalismi refutatio potior factis unicuique obviis, perspicuis, indubiis, crebris, admirationem excitantibus; quæ, cum evidenter indole sua naturæ vires omnes excedant, mentes materiæ cœno demersas necessario erigunt ad supernaturalem ordinem.

Hisce autem usum te, Venerabilis Frater, fuisse gratulamur non modo scite graviterque et diserte more tuo, sed et apposite commodissimeque; licet instituta a te oratio a sacris sollemniis Lapurdensibus revocari tota videretur ad impositam Immaculatæ Virginis simulacro coronam. Quod sane commendat peculiarem illam tibi et insignem dexteritatem, qua, dum totus instare videris proposito themati, idque docte persequi et eloquenter, adeo solerter ac apte sermonem flectis ad adjuncta temporum necessariamque aut utilem adstantis populi institutionem, ut quæ ad hæc disseris ultroneo nexu jungi videantur argumento suscepto, sponteque ipsi accedere in explicationem et ornamentum.

Quod certe dum altius documenta mentibus infigit, simul

Digitized by Google

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE LOUIS-ÉDOUARD,

ÉVÊQUE DE POITIERS.

PIE IX PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

A cette plaie de notre temps, qui fait que l'homme, élevé à l'honneur de l'adoption divine, se ravale lui-même au rang des bêtes et leur devient semblable, il n'y a pas de remède plus efficace, et l'on ne saurait opposer au naturalisme une réfutation plus puissante, que ces faits manifestes, indubitables, multipliés, qui, placés à la portée de tous, les plongent dans l'étonnement : faits dont le caractère dépasse évidemment les forces ordinaires de la nature, et qui dès lors soulèvent les esprits au-dessus des basses régions de la matière, et les élèvent jusqu'aux hauteurs de l'ordre surnaturel.

Nous vous félicitons, vénérable Frère, d'être parti de là, non-seulement pour discourir avec le savoir, la gravité, la clarté qui sont votre mérite habituel, mais pour faire une œuvre toute d'à-propos et venant à point nommé. Encore que ce discours, prononcé par vous dans les solennités de Lourdes, semblât se rapporter tout entier au couronnement de la statue de l'Immaculée Vierge, vous y avez mis de nouveau en lumière la merveilleuse habileté qui vous est propre; car, tout en vous appliquant à ne point perdre de vue votre sujet, et en le traitant avec beaucoup de doctrine et d'éloquence, vous avez heureusement trouvé le secret de parler des circonstances du temps, et de donner à la foule qui vous écoutait les enseignements utiles et nécessaires; rattachant d'ailleurs ces grandes leçons à votre thème par un lien si naturel, qu'elles semblent en être le développement et l'ornement voulus.

De tels enseignements se gravent au plus profond des

Digitized by Google

efficit, ut millenis deinde propagata linguis, non uni prosint audienti concioni, sed vim suam exerant apud innumeros. Nos quidem, qui libentissime legimus egregiam homiliam tuam, hunc tibi fructum adprecamur; ac interim superni favoris auspicem et præcipuæ Nostræ benevolentiæ testem tibi, Venerabilis Frater, universæque diœcesi tuæ Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 27 julii anno 1876, Pontificatus Nostri anno tricesimo primo.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

âmes ; et, reproduits par les mille voix de la publicité, ils n'auront pas seulement profité à votre auditoire, mais ils produiront leur effet dans une foule innombrable d'esprits.

Pour Nous qui avons lu avec le plus vif plaisir votre belle homélie, nous vous souhaitons ce fruit spirituel. Et comme gage de la faveur céleste, en même temps que comme signe de Notre particulière bienveillance pour vous, nous vous accordons de tout Notre cœur, vénérable Frère, ainsi qu'à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 27e jour de juillet de l'année 1876, la 31e de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Digitized by Google

XXVII

ENTRETIENS AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE
ET DU XXI[e] SYNODE DIOCÉSAIN :
APERÇU SUR LE ROLE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE NATIONALE, ETC

(XV ET XVI JUILLET MDCCCLXXVI).

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. J'ai pu et j'ai dû m'abstenir d'occuper cette chaire depuis le commencement de ces bénis exercices. Puisque nous avons cette faveur qu'ils soient dirigés par un pontife qui joint tant d'autres mérites à celui d'être victime de la persécution, ma parole ne saurait rien ajouter à la sienne, et elle risquerait au contraire de vous en faire perdre quel, que chose. Vous n'avez pas toujours un apôtre, un docteurt un orateur, comme celui que la richesse miséricordieuse de la providence divine vous procure en ce moment. C'es-là un cadeau très-appréciable de M. le prince de Bismark : car, vous ne l'ignorez pas, la libre Genève, la libre Suisse, n'est guère que l'exécutrice des hautes œuvres du chancelier prussien. Mais enfin, nous avons, nous, les revenant-bons de cet exil, et nous nous accommodons que Mgr l'évêque

Digitized by Google

d'Hébron ait été temporairement annexé à notre territoire par les mains mêmes qui venaient de nous démembrer d'un autre côté. Quand sonnera l'heure de sa rentrée à Genève, il y retournera les bras chargés de riches gerbes moissonnées sur notre sol français, spécialement dans l'exercice du ministère des retraites sacerdotales.

Le décret synodal de cette vingt et unième assemblée diocésaine sera plus laconique encore que les précédents. A part le bref solennel d'érection de notre Faculté de théologie, déjà publié, et que nous devrons néanmoins enregistrer synodalement, nous n'avons pas d'acte public du saint-siége à mentionner cette année. Non pas que le vicaire de Jésus-Christ ait été muet : sa parole, au contraire, est de plus en plus fréquente, lumineuse, courageuse, hardiment appropriée aux événements et aux besoins des temps ; mais ces discours quotidiens, dignes de toute notre attention et de notre respect, ne sont pas de ceux qui sont susceptibles d'être promulgués dans nos synodes.

D'autre part, nos statuts diocésains ayant été publiés après de longues et mûres délibérations, il ne nous reste guère désormais qu'à les élucider sur les points qui sembleraient demander explication, et surtout qu'à en procurer l'exacte et fidèle observation.

Notre entretien d'aujourd'hui roulera sur quelques particularités liturgiques ou disciplinaires ; demain nous chercherons à nous rendre compte de la situation qui nous est faite par le déplacement de la majorité parlementaire, disons le mot, par la nouvelle révolution issue des derniers votes du suffrage universel [1].

1. MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PICTAVIENSIS XXI. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Ita nos qui militiæ clericali adscripti sumus tela nequissimi ignea [1] hac præsenti hora

1. Ephes., VI, 13.

Digitized by Google

II. Office dominical du soir. L'abandon trop général des offices du soir, au jour de dimanches et de fêtes, est un sujet de tristesse toujours croissante pour un grand nombre d'entre vous, Messieurs et chers Coopérateurs, particulièrement pour ceux qui gouvernent les paroisses où ces saints exercices n'avaient point coutume d'être ainsi négligés dans le passé. Cette désertion est, en effet, grandement regrettable, et nous ne devons rien omettre de ce qui

undique impetunt, ut cum psalmo dicere debeamus : *Verba iniquorum prævaluerunt super nos* [1]. Ne autem tristitia desperatioque corda nostra invadat, addit psaltes sine mora : *Beatus quem elegisti et assumpsisti : inhabitabit in atriis tuis, replebimur in bonis domus tuæ : sanctum est templum tuum, mirabile in æquitate* [2]. Super quod ita commentatur Hilarius noster : « Scit propheta quanta beatitudo sit in tabernaculis Dei esse, alio loco dicens : *Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini* [3]. His ergo bonis domus Dei replebitur cum in tabernaculis Dei beatus habitabit. Et quidem interim bona domus quæ sint possumus existimare, Ecclesiæ scilicet munera, quæ ei secundum multiplicem fructum Christus indulsit.. Omnium itaque nostrum spes ista est ut bonis Domini repleamur, ut sanctum et mirabile templum illius simus. Beati quidem sunt, qui jam a Deo ad habitandum in tabernaculis ejus electi sunt : sed festinare nos in consortium hujus beatitudinis congruum est, operationibus id atque orationibus expetentes [4]. »

Porro ad has operationes et orationes vos provoeant, dilectissimi Fratres et Compresbyteri, spiritualia exercitia jamjam aperienda, et per synodalem actionem solemniter concludenda.

Illa autem vigesima prima nostra diœcesana synodus, die decima octava proximi mensis Julii celebranda, tota fere versabitur circa quædam puncta statutorum diœcesanorum a nobis explicanda, dubiaque resolvenda. Ad quod peragendum propitius nobis erit Spiritus sanctus, cujus auxilium ante Missam Dominicæ quintæ post Pentecosten ubique imploratum fuerit per hymnum *Veni Creator* et per aliquam specialem devotarum animarum orationem et eucharisticam communionem.

Interea, *succinti lumbos mentis vestræ, sobrii perfecte sperate in eam quæ offertur vobis gratiam... quasi filii obedientiæ non configurati prioribus ignorantiæ vestræ desideriis ; sed secundum eum qui vocavit vos Sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis : quoniam scriptum est : Sancti eritis quoniam ego sanctus sum* [5].

Datum Pictavis, in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo sexto, die vero Junii vigesima prima, in trigesimo anniversario Coronationis SSmi Domini nostri Pii Papæ Noni.

1. Ps. LXIV, 3. — 2. *Ibid.* 4, 5. — 3. Ps. LXXXIII, 3. — 4. Hilar. in Psalm. LXIV, 5, 7. — 5. I Petr., I, 13-16.

Digitized by Google

peut y remédier. C'est par cette participation partielle à l'office divin, par l'assistance traditionnelle aux vêpres et aux complies, que vos populations, Messieurs, se mettaient en rapport avec la prière publique et officielle de l'Église. Vous avez, vous, rempli ce devoir, payé ce tribut, en leur nom et comme leurs ambassadeurs auprès de Dieu, durant tout le cours de la semaine; vous continuerez de le faire pendant la semaine qui va suivre. C'est bien le moins qu'ils entrent en communion liturgique avec vous, et qu'ils s'unissent à la récitation diurne et nocturne des heures du bréviaire par l'office de l'après-midi du dimanche. Ne changeons rien à cela.

On nous dit : mais en Italie et ailleurs les secondes vêpres ne sont pas connues du peuple. Cette assertion, dans sa généralité, n'est pas fondée : au contraire, dans les églises stationales, et aux jours des solennités patronales, ces vêpres sont célébrées avec une solennité démesurée. Chaque pays a ses mœurs qu'il faut respecter ; et, chez nous, la suppression des vêpres et la substitution d'un salut du Saint-Sacrement plus ou moins musicalement allongé, seraient d'un déplorable effet. Croyez-le bien, Messieurs : la religion ne gagne rien à ces suppressions, à ces amoindrissements, à ces retranchements. Les tièdes n'en deviennent pas plus fervents, et les vrais fidèles y perdent beaucoup. Dans tous les cas, sous prétexte d'uniformité, il ne faut pas que ce qui est mieux se voie toujours condamné à descendre au niveau de ce qui est moins bien. A peu près partout, c'est une minorité qui prend part aux offices du soir : nous le savons. Mais cette minorité même a besoin et elle a le droit d'être maintenue en possession de ce bienfait spirituel. Dans cette minorité efforçons-nous de faire entrer les enfants des écoles. On manque de chantres, dit-on ; eh bien ! avec les voix des enfants, et particulièrement des jeunes filles et les sœurs qui les dirigent, il est notoire que beaucoup de

Digitized by Google

paroisses, même peu populeuses et dans des pays peu chrétiens, obtiennent une exécution convenable du chant des vêpres et des complies.

Je dis des complies : car, de l'avis de la grande majorité d'entre vous, Messieurs, nous les avons maintenues en principe. Les complies, cette prière du soir, si pieuse, si touchante ; les complies avec leurs psaumes empreints d'une si douce mélancolie ; les complies avec leur *In manus* et leur *Nunc dimittis* : non, Messieurs, ne privons pas les fidèles des salutaires impressions attachées à cette partie, peut-être la plus populaire, de nos saints offices.

Toutefois, notre commission entendue, et après en avoir conféré avec MM. les doyens, quelques facilités exceptionnelles ont été accordées à cet égard : vous les trouverez exprimées dans le décret synodal. Ces concessions, vous le remarquerez, sont seulement facultatives ; et notre intention formelle est que, dans nos paroisses des villes, rien ne soit changé aux habitudes existantes.

On m'a posé une autre question qui m'a amené à reconnaître que j'avais à réparer une omission.

III. Litanies du saint nom de jésus. Jusqu'à ces derniers temps, le saint-siége s'était refusé à reconnaître et à autoriser d'autres litanies que les litanies des Saints, telles qu'elles sont au pontifical et au rituel, et les litanies de la sainte Vierge, dites litanies de Lorette. Bien plus, le pape Clément VIII, à la date du 6 juillet 1601, par un décret du saint-office renouvelé et confirmé le 2 septembre 1717, et inséré par Benoit XIV dans la nouvelle édition de l'*Index*, avait défendu d'imprimer des litanies quelconques non approuvées par le siége apostolique.

A diverses reprises, des démarches avaient été faites en ce qui concerne les litanies du saint Nom de Jésus. On se flatta même d'avoir obtenu de Sixte V une autorisation et des indulgences en leur faveur. Mais il restait un fort

Digitized by Google

doute à cet égard. Un prêtre de La Rochelle ayant voulu éclaircir ce doute auprès de la congrégation, et ayant posé la question : *Litaniæ SS. Nominis Jesu suntne adprobatæ, indulgentiisque ditatæ?* il fut répondu : *Negative in omnibus.*

Cependant, des décisions postérieures sont intervenues en cette matière.

La pratique d'exprimer par des invocations en forme de litanies la dévotion soit envers les mystères, soit envers les saints, avait pris une telle extension qu'elle ne put être supprimée. Il eût fallu répudier un très-grand nombre de livres de piété produits durant les trois derniers siècles par les écrivains les plus recommandables, quelques-uns placés sur les autels. Le pape Pie IX, à la date du 18 avril 1860, sur un avis de la congrégation même du saint-office, a concédé aux ordinaires la faculté d'approuver des litanies quand ils les jugeraient profitables à la piété des fidèles; sous la réserve qu'on ne les récitât pas publiquement dans les églises et oratoires publics, non plus que dans les processions, sans l'approbation de la congrégation des rites.

Puis, en ce qui est des litanies du saint Nom de Jésus, un décret du 31 août 1862 en a précisé la formule, telle qu'elle devait être adoptée par les fidèles qui voudraient jouir des trois cents jours d'indulgences que ce même pontife se réserve d'accorder pour les diocèses dont les évêques en feront la demande.

Conséquemment à cela, nous portons à la connaissance du clergé et des fidèles que nous avons demandé pour nos diocésains, suivant la teneur du décret sus-mentionné, le bénéfice des trois cents jours d'indulgences attachées à la récitation des litanies du saint Nom de Jésus, récitation désormais licite dans les prières même publiques. Nous avons pourvu à ce que, dans le catéchisme et les livres d'office, ces litanies soient conformes au texte visé par la congrégation, et qu'à la suite soient insérées, en latin et en

Digitized by Google

français, les deux oraisons : *Domine Jesu,* et *Sancti nominis,* prescrites par le décret de Pie IX.

De plus, nous enjoignons aux auteurs et imprimeurs de livres pieux, relevant de notre juridiction, de ne publier aucune prière sous forme de litanies, même pour le simple usage des particuliers, sans que nous les ayons visées et approuvées.

Enfin, nous déclarons approuver, à l'usage de la piété privée des fidèles de notre diocèse, les anciennes litanies poitevines connues sous le nom de *Litanies de sainte Radegonde.*

Au moyen de ces prescriptions, notre pratique diocésaine sera désormais en pleine conformité, ce nous semble, avec ce point délicat de la discipline liturgique [1].

IV. Catéchisme diocésain. On m'a demandé de diverses parts si, l'œuvre des statuts synodaux étant terminée, mon attention n'allait pas se porter sur la question du catéchisme du diocèse. Sans me dissimuler l'utilité de la chose, j'ai toujours différé de l'aborder. La principale raison est que, dans les meilleurs cantons du diocèse, les demandes

1. Decretum Synodale. — Postquam habuimus cum dilecto clero nostro, durantibus exercitiis annui pastoralis secessus, et speciatim cum cœtu reverendorum archipresbyterorum et decanorum, aliquas consultationes et collocutiones :

In hac vigesimæ primæ nostræ synodi diœcesanæ solemni sessione, mandavimus :

I. Litteras apostolicas, incipientes his verbis *Pictaviensem Eccl siam,* die prima octobris anno proxime elapso datas sub annulo Piscatoris, quibus Facultas theologica priscæ Universitatis Pictaviensis, ab Eugenio Papa IV olim erectæ, denuo instauratur et canonica institutione sancitur, tanquam promulgatas et rite publicatas habendas esse, amplissimis SS. Patri Pio IX redditis gratiis ob desideria nostra tam prompte pleneque exaudita ;

Quapropter omnes et singulas diœcesis nostræ tum ecclesiasticas tum laicas personas hortamur ut, ad mentem epistolæ nostræ pastoralis die vigesima quinta novembris datæ, auxilium Nobis in hac tanti momenti re, nunc et in posterum, pro posse suo, præbere velint.

II. Eo fine ut recitantibus Litanias SS. Nominis Jesu lucrari fas sit

Digitized by Google

et réponses du catéchisme actuel sont encore si familières aux personnes même qui ne savent pas lire, qu'il est dangereux de déroger à ce qui existe. Ne vaut-il pas mieux subir les inconvénients de ce qui est, que de créer sans nécessité absolue l'inconvénient plus grand de la nouveauté ?

En droit, les évêques demeurent chargés de ce qui concerne la catéchisation de la jeunesse. Le concile du Vatican a conclu à la confection d'un *Petit catéchisme* universel. Mais quand la chose aura t-elle son effet? Le saint-père d'ailleurs n'a pas sanctionné et promulgué le décret voté par la majorité, soit que le temps ne l'ait pas permis, soit que le pontife se soit réservé l'examen ultérieur de cette décision. Mais, à supposer l'exécution du décret conciliaire, aux évêques reste le droit et le devoir de publier un catéchisme plus étendu, approprié à la capacité des esprits aussi bien qu'aux exigences des temps et des lieux.

En fait, notre catéchisme dans son ensemble est fort bon : il date de l'épiscopat de Claude de la Poype de Vertrieu, épiscopat de trente années, dont nous vous avons dit plus d'une fois qu'il fut, dans le premier tiers du dix-huitième siècle, ce que l'épiscopat de Mgr J.-B. de Bouillé a été au

indulgentiam tercentorum dierum, juxta tenorem decreti apostolici diei vigesimæ mensis augusti anni millesimi octingentesimi sexagesimi secundi, exinde in manualibus diœcesanis addantur dictis Litaniis duæ orationes in eodem decreto indictæ ; et, de cætero, quoad novam Litaniarum quarumlibet publicationem, observentur regulæ in altero decreto diei decimæ octavæ aprilis anni millesimi octingentesimi sexagesimi traditæ.

III. Denique, cantus dominicalis Completorii per statuta diœcesana præscriptus, salvo necessitatis extraordinariæ casu, omitti tantummodo possit quando sacra concio post vesperas habebitur, ac etiam ea dominica qua exercitia Viæ Crucis semel unoquoque mense publice peragi solent. In majoribus tamen ecclesiis nihil de præcedenti consuetudine immutetur.

Datum Pictavis, in sessione publica vigesimæ primæ nostræ Synodi diœcesanæ, in ecclesia majoris nostri Seminarii, die decima octava Julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo sexto, in festo sancti Camilli de Lellis, confessoris.

Digitized by Google

siècle suivant, un épiscopat des plus féconds et des plus mémorables.

Toutefois nous reconnaissons qu'à cette œuvre il y a des perfectionnements désirables. Quelques mots ont été ajoutés, ainsi qu'il le fallait, aux articles concernant la doctrine postérieurement définie de l'immaculée conception et de l'infaillibilité pontificale ; mais, outre cela, plus d'un point nous a été signalé comme susceptible d'amélioration. Nous irons à pas lents et nous nous entourerons de conseils ; car nous sommes fort impressionné de ceci : c'est que plusieurs des particularités qui sont généralement notées aujourd'hui comme défectueuses, portent précisément sur des additions et modifications apportées au texte primitif. Ces retouches, dont l'auteur était pourtant si respectable, n'ont point été heureuses, et elles justifient nos hésitations. Il ne sied à aucune créature ici-bas de s'attribuer ce qui n'appartient qu'à Dieu : *patiens quia æternus*. Pour ma part, je sais et je sens que je suis très-mortel. Mais l'Église de Poitiers ne mourra point, sinon avec le monde ; et, ce que je n'aurais pas su faire, un successeur plus résolu le ferait.

V. Aperçu sur les cinq ans d'existence de l'assemblée nationale. Plus d'une fois déjà, Messieurs et chers Coopérateurs, nous avons été conduits à étudier, dans ces entretiens intimes, les devoirs pratiques que pourraient nous imposer, les attitudes que pourraient nous commander les passages plus ou moins brusques d'un régime politique à un autre régime, et j'ai allégué à cet égard la parole de David à son fils : *Confortare et esto vir, ut intelligas universa quæ facis et quocumque te verteris.* Agir sans se rendre compte de ce que l'on fait, se mouvoir sans savoir où l'on va et de quel côté l'on se porte, n'est pas le fait de l'homme fort et intelligent [1].

1. *Voir* T. I, pag. 550 et suiv.

Digitized by Google

Par suite des dernières élections, la prépondérance gouvernementale a été déplacée, et l'on peut dire qu'une révolution de plus s'est accomplie dans le pays : révolution inévitable, et dont la responsabilité pèse sur ceux qui s'en plaignent avec le plus d'amertume.

L'assemblée qui vient de finir est désormais du domaine de l'histoire. Issue du sentiment public qui prévalait en février 1871, elle avait pu tout d'abord faire concevoir de grandes espérances. Le suffrage universel était, à ce moment et dans ces conjonctures, l'unique source d'où pouvait sortir un pouvoir public. Dieu, qui veut que les nations vivent, et qui leur en offre toujours le moyen, a permis que l'institution si périlleuse du vote populaire fonctionnât dans ce quart d'heure au profit de l'ordre. Le scrutin donna, dans les proportions de plus de cinq sur sept, une majorité conservatrice, généralement réputée monarchique et chrétienne.

Les électeurs firent alors leur devoir : les élus ont-ils fait le leur ?

A l'heure où le pays était presque unanime à bien augurer de cette assemblée, le langage d'un trop grand nombre des nouveaux élus, le ton de leurs proclamations, le texte de leurs professions de foi, nous inspirèrent aussitôt du doute et de la défiance. Permettez que je remette sous vos yeux les dernières pages de l'Instruction pastorale pour le carême de 1871. Traçant le programme destiné à régler désormais l'action publique comme la vie privée des chrétiens, nous disions [1] :

« Sommes-nous donc condamnés à parcourir invariablement le même cercle de fautes et de mécomptes, et l'éloquence des faits n'ouvrira-t elle jamais nos yeux à la lumière ? Reprendrons-nous toujours la même toile de Pénélope ?

1. *Voir* T. VII, p. 109 et suiv.

Digitized by Google

lope?... J'entends dire que la France, ayant donné son mandat à une assemblée d'hommes dignes de sa confiance, est *rentrée en possession d'elle-même*, et que, *redevenue juge et maîtresse de ses propres destinées*, elle va, moyennant *la constitution d'un grand parti libéral*, moyennant *le faisceau de tous les éléments honnêtes, de toutes les forces vives du pays, pourvoir* enfin *elle-même à son propre salut.*

« J'aime à partager cette confiance, si toutefois la pierre angulaire et fondamentale n'est pas encore une fois répudiée ou seulement écartée par ces architectes, je ne dirai pas nouveaux, mais la plupart déjà connus et jugés à l'œuvre... *Réserver l'action pour l'avenir*, serait en effet une faute; réserver la vérité, en serait une plus grande encore. Car, si l'on croit devoir surseoir aux principes, écarter les doctrines, les actes seront une fois de plus ce qu'ils ont été et ce que nous les avons vus depuis que nous avons âge d'homme : de mauvais expédients du quart d'heure, des évolutions dans la révolution, phases nouvelles du désordre religieux et moral que quelque courte durée d'ordre matériel fait envisager, à leurs commencements, comme une ère de restauration sociale. Cela peut satisfaire les hommes qui ont encore devant eux quelques années d'existence, durant lesquelles ils veulent être ou redevenir quelque chose : cela ne satisfait ni les droits de Dieu ni les intérêts des peuples.

« Dans tous les cas, il n'y a rien à espérer de ces paroles vagues et creuses, de ces banalités sonores, dont on a charmé et endormi, dans leur berceau ou sur leur lit de mort, tous les régimes disparus... Nous sera-t-il permis de le dire : la franchise est la première qualité qui doive briller en cette occasion chez ceux qui ont eu l'honneur d'être appelés à représenter le peuple franc. Les députés du pays savent quels sentiments, quels besoins ont déterminé le vote des populations... Qu'on nous épargne les longs discours. Ce

Digitized by Google

n'est pas l'heure de parler, c'est l'heure de faire, parce que tout a été détruit dans l'ordre matériel et moral. Qu'on ne se livre point à de futiles appréhensions, qu'on ne perde pas le temps en explications cent fois comprises et convenues d'avance. Qui dit pouvoir chrétien, dit pouvoir tempéré par la religion et par les lois, par les institutions et par les mœurs.... »

VI. Dès les débuts de l'assemblée, vous vous en souvenez, Messieurs, on entra dans une voie toute contraire. On crut être habile en se jetant dans un dédale de combinaisons qui étaient le contrepied de l'habileté. Ces monarchistes, imbus des idées de leur temps, ne l'étaient guère que de nom ou de sentiment : ils ne l'étaient pas de principe et d'action. Aussi l'un de leurs premiers actes fut d'accepter le mot de République : étrange point de départ d'une chambre que tous disaient avoir été nommée en haine du régime républicain. Je sais bien qu'en adoptant le mot, on protesta qu'on n'entendait pas adopter la chose ; mais le mot conduisait malgré tout à la chose. Quelques mois plus tard, en effet, le chef de ce régime provisoire, comme prix de la rébellion vaincue et de Paris reconquis sur la commune, désira être qualifié Président de la République : qualification qu'on lui avait contestée et refusée jusque-là. On s'y prêta de mauvaise grâce, mais enfin on s'y prêta, tout en protestant de nouveau que ni le mot ni la personne n'impliquaient la chose : le langage du rapporteur était un chef-d'œuvre de cet esprit parlementaire qui comporte des insanités et des illogismes inadmissibles partout ailleurs. En réalité, le mot et la personne conduisaient si inévitablement à la chose, que, la personnne même ayant été changée par opposition à la chose, cette chose, c'est-à-dire la république, a été proclamée sous le gouvernement de son successeur.

C'est qu'en effet, Messieurs, la forme politique d'un pays ne peut pas demeurer éternellement à l'état de négation.

Digitized by Google

Ou c'est la monarchie, ou c'est la république. Le plaisir que quelques-uns éprouvent à se tenir sur la corde tendue entre l'une et l'autre ne peut pas durer toujours, et c'est merveille qu'il ait pu se prolonger pendant cinq ans. Que de tours de force n'y a-t-on pas employés ! Disons-le : le pseudo-constitutionalisme ayant troublé la tête des principaux chefs, chacun d'eux était moins préoccupé d'affirmer la constitution du pays, que de viser et de stipuler sa propre part d'importance dans le fonctionnement de la constitution à intervenir. Monarchie sans roi, république sans républicains aux affaires : c'est sur ce terrain que se sont faits les accords d'où est née la situation présente, c'est-à-dire l'avénement légal de la république.

VII. Ce régime donc existe régulièrement aujourd'hui, et nous devons régler notre conduite en conséquence. Aucun des régimes antérieurs, pas même l'empire de Napoléon III, n'ont songé à accuser l'Église de leur chute ; au contraire, à chacun d'eux l'Église avait apporté un concours moral qui aurait pu les faire vivre s'il avait été accepté. Ce que nous avons été au lendemain de 1830 et au lendemain de 1848, nous le serons encore. Sans abdiquer nos convictions personnelles sur ce qui serait le mieux adapté aux besoins, à l'esprit, aux mœurs, au tempérament de la France, et surtout le plus propre au recouvrement de son influence et de son prestige à l'étranger, nous reconnaissons que, les faits étant ce qu'ils sont, et le parlement de 1871 s'étant clos dans les conditions existantes, l'état de république s'impose présentement à nous et nous impose des devoirs envers lui. Nous les accomplirons loyalement.

Mais si le régime actuel a sa raison d'être, aura-t-il le moyen de durer, et qu'est-il possible d'en attendre ? Rien ne dure sans l'aide de Dieu et sans l'appui de la religion. Or, quelle sera l'attitude de ce pouvoir envers la religion ?

Il n'est que trop vrai : à moins d'une conversion qui tien-

Digitized by Google

drait du miracle, et à part des exceptions si rares qu'elles sont considérées comme des inconséquences, la tendance générale des hommes de ce parti les met en opposition avec le catholicisme, avec l'Église, avec sa doctrine, avec ses institutions, avec ses œuvres d'apostolat et d'enseignement. Déjà nous entendons de toute part éclater les menaces. Aucune des lois de détail portées par l'assemblée précédente ne trouve grâce devant les nouveaux législateurs : des projets de destruction universelle et radicale sont journellement mis en avant.

On devait s'y attendre, et vous vous souvenez, Messieurs, des pressentiments que nous exprimions déjà l'an dernier [1]. Espérer que la loi subsistera sous le pouvoir des adversaires de la loi, c'est espérer l'impossible. Nous n'avions cessé de le crier à nos représentants : il fallait constituer avant d organiser. N'ayant pas constitué, comptez sur la désorganisaton. Vous n'avez pas su, ou vous n'avez pas pu, élever sur un sol raffermi un établissement politique stable et solide. Au contraire, vous avez laissé s'amasser sous vos pieds et sous les nôtres tous les matériaux d'un volcan terrible qui fera éruption au premier jour. Attendons nous à un désastre. A la dernière heure, voici qu'aux bords du cratère d'où la lave va sortir demain, vous nous dressez une tente dans laquelle vous nous invitez à installer notre enseignement supérieur, nos facultés et universités catholiques. Nous nous y installerons sans retard; car nous ne savons pas reculer, nous. La loi à peine promulguée, nous en userons aussitôt, quoi qu'il doive arriver. Nous ferons appel à tous les cœurs et à toutes les bourses catholiques, et nous serons entendus. Mais quelle durée auront ces œuvres auxquelles déjà on parle de retirer les conditions les plus indispensables de l'existence ? Et quand on sera en train de détruire, où s'arrêteront les destructions? Derrière la loi de

1. *Voir* plus haut, pag. 180 et suiv.

Digitized by Google

l'enseignement supérieur, la loi de l'enseignement secondaire n'est-elle pas un point de mire déjà visé par l'ennemi ?...

Répétons donc, pour nous résumer, que sans être jamais ingrats envers la majorité essentiellement honnête du parlement de 1871, et tout en lui sachant gré de plus d'un service rendu à la bonne cause, nous devons avouer qu'elle n'a point accompli la partie essentielle de sa tâche, et qu'un jugement sévère l'attend dans l'histoire. Il lui sera dit ce que Notre-Seigneur disait aux maîtres en Israël : *Hæc oportuit facere, et illa non omittere*[1] : en faisant certaines choses, il n'en fallait pas omettre d'autres ; ou plutôt, il fallait accomplir de préférence celles de qui dépendaient le succès et la durée de toutes les autres.

Jusqu'à quel point, Messieurs et chers Coopérateurs, l'œuvre qui nous est propre est-elle exposée à sombrer elle-même devant la législation nouvelle à laquelle nous devons nous attendre ? Le caractère et la matière de notre enseignement sembleraient nous mettre à l'abri des rivalités et des oppositions, puisque cet enseignement échappe manifestement à la compétence et à la concurrence laïques. Des paroles obligeantes ont été prononcées à la séance solennelle de rentrée de notre académie universitaire. Son recteur et l'un des vétérans de la faculté de droit ont souhaité la bienvenue à cette faculté de théologie dont la réapparition ne menace rien de ce qui existe, mais au contraire lui apporte un complément qui ne manque pas de lustre. Les principaux dignitaires du corps enseignant n'ont pas fait difficulté d'assister à nos séances publiques d'argumentation, et ils ont vu avec faveur quelques-uns des étudiants laïques y participer honorablement. Continuons à petit bruit ce que nous avons avantageusement commencé, et abandonnons-nous pour l'avenir à cette providence suprême qui n'abandonne jamais l'Église.

1. Matth., XXIII, 23.

Digitized by Google

XXVIII

LETTRE CIRCULAIRE

ANNONÇANT LE SACRE DE
MGR MARIE-CAMILLE-ALBERT DE BRIEY,
VICAIRE GÉNÉRAL DE POITIERS, ÉVÊQUE ÉLU DE SAINT-DIÉ.

XV AOUT MDCCCLXXVI.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. C'est toujours un événement considérable pour le clergé d'un diocèse, quand le pasteur et l'évêque immortel des âmes [1] lui fait l'honneur de venir prendre dans son sein un prêtre qu'il élève à la dignité des pontifes et prépose au gouvernement d'une portion de la chrétienté. Plus que d'autres, et même avant l'épiscopat de saint Hilaire, l'Église de Poitiers a été gratifiée de ces choix glorieux; mais surtout depuis que l'école du saint docteur se confondit avec celle de son disciple saint Martin, elle devint une pépinière d'évêques : car, dit Sulpice-Sévère, quelle serait l'église ou la cité qui ne voudrait avoir des pasteurs de cette provenance : *pluresque ex his postea episcopos vidi-*

1. I Petr., II, 25.

Digitized by Google

mus : quæ enim esset civitas aut ecclesia quæ non se de Martini monasterio cuperet habere sacerdotes [1] ?

La race n'en a point disparu et elle n'a pas dégénéré. En particulier, le dix-huitième siècle expirant et le dix-neuvième commençant l'ont vue revivre avec tous ses mérites dans la personne de ce vénérable Charles d'Aviau, chanoine de Saint-Hilaire, élevé sur le siége archiépiscopal de Vienne à la veille de la révolution, et transféré sur la chaire primatiale de notre Aquitaine au lendemain du concordat : type parfait, sur lequel se sont modelés tant d'autres pontifes issus de la même souche durant la période qui s'est prolongée jusqu'à notre temps.

Or, voici qu'à la suite d'un deuil récent, je veux dire, après la perte que nous avons faite de cet éminent disciple et nourrisson de l'école de saint Hilaire, Mgr Charles-Antoine Cousseau, évêque d'Angoulême, le regard du pontife suprême, Jésus-Christ, vient de se porter sur un autre fils du docteur des Gaules.

II. Quelque soin qu'il prît de se renfermer dans le gouvernement de la grande famille religieuse auprès de laquelle il représentait notre autorité ordinaire, et si attentif qu'il fût à cacher son mérite à tous les yeux, même aux nôtres et plus encore aux siens, M. Albert de Briey, l'un de nos vicaires généraux depuis douze ans, était désigné à l'épiscopat par la voix publique et par le rare ensemble de ses qualités. La Belgique n'avait point oublié le jeune et habile gouverneur de ses princes. Le séminaire français de Rome se souvenait des services qu'en des jours difficiles il avait reçus du lévite déjà investi d'une puissance de conseil et d'une autorité morale dont l'influence, à son insu, était profitable à ses maîtres eux-mêmes. L'université grégorienne, transplantée en partie sur notre sol, aimait à re-

1. De vita S. Martini, VII.

Digitized by Google

trouver, aux jours de nos soutenances solennelles, l'argumentation brillante et facile, le savoir exact et varié du docteur qu'elle avait couronné au collége romain. Enfin, dans une sphère plus intime, le très-important institut des Filles de la Croix s'épanouissait depuis dix ans sous une direction spirituelle et temporelle où se révélait à la fois l'esprit de Dieu et l'esprit des affaires.

C'est dans cette œuvre de prédilection que le pieux prêtre, ami de la retraite et de la vie cachée, cherchait à s'ensevelir, quand la volonté d'en haut est venue soudainement le tirer de dessous le boisseau, et le poser sur le chandelier d'où il doit luire aux yeux de tous ceux de la maison [1], c'est-à-dire de tous les fidèles du diocèse dont il a été constitué chef par la juridiction souveraine du successeur de Pierre.

Heureux les pouvoirs humains quand il leur est donné de procurer de tels pasteurs aux Églises ! Le chef de l'État et son ministre ont droit à d'autant plus de gratitude que, là où des considérations humaines très-légitimes et de hautes influences de famille auraient pu s'entremettre, la voix seule de la conscience et de la religion s'est fait entendre, et qu'il n'a fallu rien moins que notre autorité sacrée pour forcer dans ses derniers retranchements l'abnégation la plus vraie, l'humilité la plus touchante. En cela, nous savions être l'interprète des pensées et des intentions de Pie IX, qui plus d'une fois avait exprimé ses vues sur M. Albert de Briey depuis qu'il avait béni son entrée dans la carrière ecclésiastique.

III. Et, toutefois, rien n'a pu calmer pleinement les anxiétés de cette âme qu'effraient les grands devoirs et la lourde responsabilité de l'épiscopat. Cette défiance de soi-même a toujours été familière aux saints, qui l'ont éprou-

1. Matth., v, 15

Digitized by Google

vée dans la proportion même où ils étaient plus capables et plus dignes de porter le fardeau devant lequel leur modestie reculait.

Nous prierons donc le Seigneur, Messieurs et chers Coopérateurs, afin qu'il dispense à son élu les grâces et les forces nécessaires à l'accomplissement d'un ministère qu'il est si loin d'avoir recherché. Le secours spirituel ne lui manquera pas du côté de ces milliers d'épouses de Jésus-Christ qui pleurent en lui le père de leurs âmes, et qui ont besoin de toute la générosité de leur foi pour faire à l'Église de Saint-Dié le sacrifice demandé par la volonté divine.

Pour nous, qui sentons plus vivement que personne la perte imposée à notre diocèse, au sein duquel la congrégation des Filles de la Croix ou Sœurs de Saint-André existe comme une de nos principales richesses, nous ne nous consolerons de la séparation que par l'assurance d'avoir obéi aux desseins du ciel. Après avoir été, sous les yeux de notre clergé diocésain, le modèle achevé des vertus qui font le vrai prêtre de Notre-Seigneur, Mgr Marie-Camille-Albert de Briey portera dans l'épiscopat tous les mérites d'un digne fils de saint Hilaire

A ces causes, etc.

Digitized by Google

XXIX

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA CÉRÉMONIE DU SACRE DE
MGR MARIE-CAMILLE-ALBERT DE BRIEY, ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ.

(XXIV AOUT MDCCCLXXVI.)

Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem... usque in sæculum.
Parce que c'est là que le Seigneur a établi la bénédiction pendant les siècles.
Ps. CXXXII, 4.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

1. Vous avez été les témoins attentifs, les spectateurs attendris de la grande fonction qui va s'achever tout à l'heure. Vous en avez suivi les détails, vous en avez compris l'ensemble. Parmi les majestueuses splendeurs du cérémonial sacré, dont les diverses parties sont pleines de mystérieuses significations, vous avez reconnu que le sacerdoce suprême se transmet et se continue dans l'Église en la façon qu'il y a été institué. Jésus-Christ a imposé les mains à ses apôtres, et il leur a dit : « Recevez le Saint-Esprit [1] ».

1. Joann., XX, 22.

Digitized by Google

A leur tour, les apôtres, par le rite sacramentel de l'imposition des mains, et par l'invocation de l'Esprit-Saint, se sont donné les évêques pour auxiliaires et pour successeurs [1]. Ceux-ci, par les mêmes actes, accomplis dans les conditions prescrites, ont enfanté d'autres évêques [2]. Et ainsi se conserve et se perpétue la hiérarchie catholique quant au caractère de l'ordre ; tandis que la juridiction y persévère, avec la succession légitime, par l'autorité une et universelle du vicaire de Jésus-Christ.

Les choses vont de la sorte depuis plus de dix-huit siècles. Car, ce qui vient de se renouveler devant vous, c'est ce qui s'est produit au lendemain de l'Ascension, quand, sous la présidence de Pierre et après que le Seigneur eut fait connaître l'homme de son choix, un nouvel élu fut introduit dans le collége des apôtres [3]. Quelle société merveilleuse, que celle dont la constitution surnaturelle, dont l'économie et l'organisation divine demeurent ainsi toujours semblables à elles-mêmes, à travers toutes les vicissitudes du temps et les révolutions du monde !

Voici donc qu'en vertu de cette force génératrice, de cette puissance de fécondité et de reproduction spirituelle qui est le propre don et l attribut distinctif du caractère épiscopal, il m'a été donné de verser dans un de mes frères la totalité de l'ordre sacré que j'ai héritée moi-même des apôtres moyennant une série ascendante d'ordinations et de consécrations régulières qui remontent jusqu'à Jésus-Christ. Et voici qu'en même temps, par la volonté préalable du successeur de Pierre, du pontife romain en qui repose la source de toute juridiction, le nouvel hiérarque se trouve investi du droit de régir la chrétienté déterminée à laquelle le Saint-Esprit vient de l'unir par un mariage spirituel,

1. I Timoth., IV, 14; II Timoth., I, 6. — 2. I Timoth., V, 22. — 3. Act. I, 15-26.

Digitized by Google

comme un époux à son épouse. Phénomènes divins, mystères augustes, réalités profondes, qui touchent aux plus grands intérêts de la terre et du ciel. Car l'histoire des peuples chrétiens est là pour proclamer que, lors même qu'il s'applique davantage à ne faire que l'œuvre de Dieu, l'épiscopat catholique demeure l'une des forces principales de la société humaine.

Mais cette journée que le Seigneur a faite, et dans laquelle il ne devrait y avoir place qu'à la joie[1], n'est-elle pas mêlée pour nous de quelque tristesse? Les grâces qui viennent de descendre à profusion dans cette âme sacerdotale se rapportent à d'autres qu'à nous, et nous allons perdre le trésor dont ils vont s'enrichir : si toutefois ce langage est de mise parmi les enfants d'une même famille dont Dieu est le père, parmi les membres d'un même corps dont Jésus-Christ est la tête et le chef. Dans tous les cas, les saintes lois du code ecclésiastique ont pourvu à ce que les premiers fruits de la consécration épiscopale appartinssent à ceux là mêmes au milieu desquels cette consécration s'est accomplie. Et ceci me donne ouverture à vous expliquer brièvement l'une des attributions les plus familières et la fonction la plus usuelle de l'évêque.

II. Nous lisons, aux derniers versets de l'évangile de saint Luc, que les disciples étant assemblés sur le mont des Oliviers, le divin Sauveur « éleva ses mains sur eux, et il « les bénit » : *et elevatis manibus suis, benedixit eis*; « et voici « que, pendant qu'il les bénissait, il s'éloigna d'eux, et il « était soulevé vers le ciel » : *et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in cœlum*[2]. Remarquez : ce n'est pas après avoir béni, c'est en bénissant que Jésus-Christ remontait dans la gloire. Ses disciples le suivaient des yeux qui franchissait les espaces, qui commençait déjà

1. Ps. CXVII, 24. — 2. Luc., XXIV, 50-51.

Digitized by Google

à disparaître dans le nuage [1] ; et toujours, et jusqu'à la fin, ils apercevaient ses mains étendues et bénissantes : *et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in cœlum.* Or, dit une constitution apostolique dont le texte est adressé à tous les nouveaux évêques, « notre Sauveur Jésus-Christ a enseigné par cet exemple à ceux qu'il laissait ici-bas ses successeurs et ses vicaires dans le gouvernement de l'Église catholique, ce qu'ils auraient à faire [2] ». Réponse à l'adresse de ceux qui demanderaient pourquoi le pontife romain, où qu'il soit, pourquoi l'évêque, dans toute l'étendue de son diocèse, ont sans cesse la main levée pour bénir. Ce mouvement, ce geste, ce signe, cette attitude bénissante, c'est, à travers les siècles, le prolongement de la bénédiction du Fils de Dieu retournant vers son Père. Et c'est aussi le gage et le prélude de la bénédiction du même Sauveur lorsqu'il reparaîtra dans les nues. « Hommes de « Galilée, que faites-vous là debout, regardant en l'air? « Ce Jésus qui vous a quittés, il reviendra du ciel en la « manière que vous l'y avez vu monter » : *sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum* [3]. Il s'en est allé en bénissant ; il reviendra en bénissant; et ceux-là seront ses bénis au dernier jour qui auront cherché durant le temps les bénédictions de son Église.

Car, nous dit saint Hilaire dans son beau commentaire de ce psaume cent trente-deuxième que nous chantions tout à l'heure, et que les juifs chantaient déjà pendant la consécration de leurs grands-prêtres, car l'Église seule

1. Act., I, 9.

2. Salvator noster Jesus Christus, post acerbissimam suam Passionem et gloriosissimam Resurrectionem, discipulis suis, quos cum dilexisset, in finem dilexit eos, elevatis manibus benedixit, exemploque suo edocuit quid, quos in gubernanda catholica Ecclesia successores ac vicarios suos in terris relinquebat, in Domino facere oporteret. Litter. apostol quibus novo episcopo confertur potestas impetrandi benedictionem apostolicam.

3. Act., I, 11.

Digitized by Google

est en possession de répandre les bénédictions » : *Benedictiones enim Ecclesia sola largitur* [1]. Les pouvoirs de la terre peuvent donner des honneurs, des emplois, des richesses ; l'Église seule donne des bénédictions.

Oui, « c'est là », c'est sur les hauteurs hiérarchiques du sacerdoce, « que le Seigneur a établi la bénédiction durant les siècles » : *quoniam illic mandavit Dominus benedictionem usque in sæculum.* Cette rosée bienfaisante ne vient à nous qu'en passant par la montagne de Sion : *sicut ros qui descendit in montem Sion* ; et elle en découle imprégnée du parfum répandu sur la tête et descendu sur la poitrine et le sommet du vêtement d'Aaron : *sicut unguentum in capite quod descendit in barbam, barbam Aaron, quod descendit in oram vestimenti ejus* [2] : c'est-à-dire la bénédiction procède du grand-prêtre et des pontifes placés immédiatement au-dessous de lui. Eux seuls en ont été institués les dispensateurs pendant la durée des âges : *quoniam illic mandavit Dominus benedictionem usque in sæculum.*

A la vérité, le simple prêtre a reçu le pouvoir de bénir : *Sacerdotem oportet benedicere* [3]. Et quelle bénédiction comparable à celle par laquelle le plus humble sacrificateur, avec la même efficacité que l'évêque, change le pain et le vin au corps et au sang du Fils de Dieu [4] ! Il était bien juste que celui qui a cette autorité sur le corps réel du Christ, ne quittât point l'autel sans avoir béni son corps mystique, qui est le peuple chrétien ; et c'est ce que le droit ecclésiastique a octroyé avec le temps [5]. Hors de là, les prohibitions anciennes subsistent ; et la bénédiction du peuple dans les églises et dans les lieux publics, bénédiction solennelle ou

1. S. Hil., Tract. in Ps. CXXXII.
2. Ps. CXXXII, 2, 3. — 3. Pontif. roman., de ordinat. presbyter.
4. Panem et vinum in corpus et sanguinem Filii tui immaculata benedictione transforment. Ibid., Orat. *Deus, sanctificationum.*
5. Bened. XIV, De Sacr. miss. sacrif. L. II, C. XXIV, n. 6. — Bullar. T. II, Const. LXVII, *Exemplis Prædecessorum*, 19 mart. 1748.

Digitized by Google

particulière, est la prérogative réservée de l'évêque[1]. Encore une fois, c'est sur les cimes de la montagne sacrée que le mandat divin a posé la bénédiction jusqu'à la fin des siècles, la remettant aux mains du pontife de Rome pour le monde entier, à celles de l'évêque pour le territoire que le pontife romain lui a marqué : *quoniam illic mandavit Dominus benedictionem usque in sæculum.*

III. Et maintenant, ô notre nouveau frère, les saints canons de l'Église d'Orient comme de l'Église d'Occident s'accordent à dire qu'en ce qui est de répandre la bénédiction sur le peuple, votre pouvoir d'aujourd'hui s'exerce sur le lieu même dans lequel vous venez de recevoir la plénitude du sacerdoce[2]. Rempli et pénétré de toutes les essences et de toutes les énergies surnaturelles, vous êtes tenu de communiquer sans retard à ceux qui sont présents quelque chose de ce que vous avez reçu. L'Église veut que, de votre tête et de vos mains toutes ruisselantes des onctions sacrées, vous fassiez déborder partout sur votre passage les grâces de sanctification. Et c'est pourquoi tout à l'heure, conduit par ces deux vénérables pontifes, vos aînés et vos paranymphes, vous allez parcourir les vastes nefs de la basilique, remplissant pour la première fois cette charge de bénir, qui sera désormais la fonction de toute votre vie.

Pourrait-il ne pas vous être doux d'en faire l'apprentissage au profit de votre terre natale ? A la tête de ceux qui vont se courber et se signer sous vos mains, je m'attendris en considérant le noble vieillard qui, comme autrefois Jacob devant son fils Joseph, s'incline avec toute la foi de son âme, en même temps qu'avec l'émotion de son cœur, pour dorer le bâton de votre puissance et la marque de votre

1. Simplex sacerdos nequit benedictionem super populum elargiri, juxta canon. *Ministrare* 26. q. 6 : *Benedictionem quoque super populum in ecclesia fundere, presbytero penitus non licebit.* Bened. XIV, *loc. cit.*
2. Catalan., Comment. in Pontif. rom. De consecr. episcop. § XLVI-XLIX

Digitized by Google

dignité sacrée : *fide... adoravit fastigium virgæ ejus* [1] : sublime abaissement de la paternité humaine devant les hauteurs de la paternité céleste. Bénissez donc, bénissez toute cette famille, chez qui la foi, la piété, l'honneur ont toujours marché de pair avec la noblesse, et où l'on est unanime à mettre sa principale gloire dans le service de Dieu. Bénissez ces magistrats, ces administrateurs, ces guerriers, ces hommes publics, dont plusieurs se sont arrachés à des occupations impérieuses, se souvenant qu'il n'est aucune condition qui ait plus honoré l'humanité que celle des évêques, aucune où l'on ait trouvé plus de vertu, de grandeur et de génie, et qu'il n'y a rien de solennel au monde comme l'investiture d'un pontife chrétien. Bénissez tout ce peuple, fidèle héritier de l'orthodoxie d'Hilaire, ce peuple chez qui ses premiers apôtres ont jeté des semences et des racines indestructibles de foi et de religion. Enfin bénissez, avec prédilection,— cela vous est bien permis et cela leur est bien dû, — bénissez avec une tendresse particulière ces épouses de Jésus-Christ, pour qui, hélas! notre fête est un deuil; cette congrégation de vierges chez lesquelles votre nom vivra aussi longtemps que seront debout les temples que vous leur avez bâtis, aussi longtemps que subsistera l'esprit de leurs saints fondateurs que vous avez puissamment entretenu et ravivé.

Puis, après avoir ainsi porté et distribué à chacun sa part de bénédiction, remonté à cet autel, vous nous bénirez tous d'une bénédiction générale et solennelle. Car nous-mêmes, qui tout à l'heure avons consacré vos mains pour cette fonction divine, nous devrons incliner à notre tour devant vous nos fronts découverts, afin de participer aux prémices de vos largesses. Nous avons foi à leur puissante efficacité: car nous savons que le Seigneur ayant répandu sur votre

1. Hebr., XI, 21.

Digitized by Google

tête les parfums du sacerdoce suprême, la vertu de la bénédiction est établie en vous pour toujours : *quoniam illic mandavit Dominus benedictionem usque in sæculum.*

IV. C'est ce dont le peuple de Saint-Dié fera bientôt l'heureuse expérience. Combien il est manifeste, ô mon pieux frère, que, dans les desseins du ciel, cette Église vous était destinée pour épouse ! Et je dirai volontiers, comme il est écrit au livre de Tobie, que c'est la vraie raison pour laquelle une autre n'a pu vous avoir [1]. Je le sais, la providence, qui est infiniment variée dans ses voies, excelle également à se donner des instruments nouveaux, ou à les emprunter au passé. Mais si la grâce divine s'entend à improviser, volontiers aussi elle s'allie et se combine avec la tradition et l'histoire. Or, dans les souvenirs patriotiques et chrétiens de la Lorraine, trouverait-on d'autres noms ou plus anciens ou mieux portés que le vôtre ?

Si je pars des temps actuels, j'apprends qu'après avoir servi virilement la patrie dans le métier des armes, le prieur de la Trappe de Septfonds, dom Albert de Briey (c'était votre oncle), a laissé la réputation d'un saint à Ubexy, qui garde religieusement sa dépouille. Si je m'arrête aux dernières années du siècle précédent, j'entends la doyenne du chapitre noble de Remiremont, Hyacinthe de Briey, complimenter Marie-Antoinette au passage de cette princesse en Lorraine, passage auquel se rattache une inscription dont les premiers mots laissent apercevoir une crainte, hélas ! trop prophétique : *regnante Ludovico decimo sexto, semper augusto, utinam semper felice.*

Les jours de la terreur n'avaient pas attendu jusque-là pour visiter les Vosges ; et lors de cette agression horrible, que l'histoire de la Lorraine a nommée la guerre des rustauds, dans la résistance à la fois nationale et religieuse

1. Tob., VII, 12.

Digitized by Google

opposée à l'invasion, j'aperçois Perrin de Briey parmi les hommes de conseil et d'action qui repoussent les hordes luthériennes des paysans d'Allemagne. Un siècle plus tôt, je vois Herbrand et Didier de Briey défendant victorieusement l'indépendance de leur pays contre les Bourguignons. Ils se montraient par là les dignes héritiers d'Olric et de Bertrand de Briey, de ces deux types de la fidélité, auxquels notre évêque de Poitiers, le cardinal Louis de Bar, dernier survivant de sa race, avait confié, comme à de sûrs parents et alliés, le soin d'investir le bon roi René d'Anjou du gouvernement de son duché de Bar.

Ce sont là de nobles titres de famille; et pourtant ils pâlissent devant ceux de la génération précédente. Honneur à cet Albert de Briey, l'homme de confiance de la comtesse Mathilde, et, avec son frère Jean de Thionville, l'intrépide compagnon d'armes de la vaillante chrétienne dans la guerre défensive de la papauté contre l'empire. Loin de moi de vouloir amoindrir les vertus sacerdotales de leur frère, Richer de Briey, évêque de Verdun : ses sentiments d'humilité, gravés sur sa tombe, suffiraient à lui mesurer sa part de grandeur [1]. Mais avoir servi les desseins, partagé les travaux, assuré les fondations, exécuté les volontés de la plus grande âme féminine qui se soit mise au service de l'Église romaine, c'est le principe d'une illustration qui n'en connaît point de supérieure, parce qu'elle a été conquise sous le drapeau d'une cause immortelle.

V. Voilà pourquoi, ô mon noble frère, je me suis risqué à vous déplaire en méconnaissant vos intentions. « Ce n'est pas, m'écriviez-vous, ce n'est pas sur ces souvenirs que je compte pour travailler à l'œuvre de Dieu dans les Vosges. » Certes, avant tout et par-dessus tout, c'est sur la grâce de Dieu, et sur la coopération personnelle à cette

1. Gall. Christ., T. XIII, Coll. 1191-1193.

Digitized by Google

grâce, qu'il faut compter pour travailler à la cause divine. Mais nous avons appris de saint Ambroise ce que vaut la transmission d'un honneur pur et sans tache : *transmissa immaculatæ puritatis hæreditas* ; et nous savons ce que la foi peut gagner de vigueur, quand, au lieu d'être conçue d'hier, elle a été reçue des ancêtres, et qu'elle est en quelque sorte infuse par le droit même de nature : *non repente conceptam fidem, sed a majoribus acceptam, et ipso infusam jure naturæ* [1].

Vous vous avancerez donc, les mains pleines de bénédictions, vers cette terre des Vosges, berceau de vos aïeux, pour laquelle vous n'êtes point un étranger et un nouveau venu ; et vous aurez tout droit de lui dire : « Ton peuple « est mon peuple, et ton Dieu est mon Dieu » : *Populus tuus, populus meus, et Deus tuus, Deus meus* [2]. Qu'importe que vous n'y reparaissiez point avec le prestige de la puissance séculière ? L'héritage religieux des générations successives est un titre meilleur au respect et à l'amour : *non sæculari potestate sublimis, sed religionis successione venerabilis* [3]. Quand vous enseignerez à servir Dieu, à aimer l'Église, à payer le tribut de dévouement au siége apostolique dans ses jours d'épreuve, enfin à pratiquer les vertus civiques comme les vertus chrétiennes, la voix du passé donnera plus de force encore à l'accent de votre voix pastorale et à l'autorité de vos exemples.

Cette terre, d'ailleurs, s'offre à vous docile et bien préparée. Quelle bonne et longue culture elle a reçue du laborieux et digne pontife auquel vous succédez ! Comme elle a été nourrie de toutes les pures et saines doctrines ! Avec un clergé tel que celui dont les représentants vous entourent à cette heure, comme il vous sera doux et facile de conduire dans les pâturages les plus exquis de la vérité

1. S. Ambros. in Luc., 1, 15, 16.—2. Ruth., 1, 10.—S. Ambros. *loc. cit.*

Digitized by Google

et de la grâce les troupeaux d'une contrée fertilisée par tant de bons ouvriers et de saints pasteurs !

Mais il est temps que je m'arrête. Levez-vous donc, et, en nous bénissant tous, bénissez déjà l'héritage qui vous appelle, qui vous tend les bras, qui vous demande d'aller le régir et l'enrichir de tous les biens de la grâce et de la gloire, pour le temps et pour l'éternité : *et benedic hæreditati tuæ, et rege eos, et extolle illos usque in æternum* [1]. Amen.

1. Ps XXVII, 9.

Digitized by Google

XXX

LETTRE

A MONSIEUR L'ABBÉ ULYSSE MAYNARD
CHANOINE HONORAIRE DE POITIERS
AU SUJET DE SON LIVRE INTITULÉ : *LA SAINTE VIERGE.*

Abbaye de Ligugé, 24 septembre 1876,
en la fête de Notre-Dame de la Merci.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Vous m'avez procuré la satisfaction de lire votre beau travail, et je ne suis point étonné du rapport très-favorable qui m'en est fait. Je n'hésite donc pas à en autoriser l'impression et à en recommander la lecture.

Dans la préface de son traité magistral sur la troisième partie de la Somme de saint Thomas, le grand Suarez a écrit ces paroles : « Pour moi, après la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ, je n'estime pas qu'il en soit une plus utile et plus digne d'un vrai théologien que celle de la bienheureuse Vierge. Et je ne saurais comprendre que, les docteurs mettant d'ordinaire tant de soin et de zèle à disputer sur la grâce des anges, sur leurs mérites, sur leur vie voyagère, leur gloire, leur science, leurs dons, leurs ministères et leurs offices, on n'étudiât point avec une

Digitized by Google

diligence beaucoup plus empressée les questions qui concernent cette créature bénie qui est leur reine ; et, par exemple, sa dignité, ses mérites et sa félicité incomparable. D'autant que, non-seulement cette théologie de la sainte Vierge est par elle-même plus relevée, qu'elle offre plus d'attrait et sert mieux la piété que la théologie des anges ; mais encore elle est plus lumineuse et plus certaine, ayant dans l'Écriture et dans la science sacrée des fondements nombreux et solides. Il y a plus : ce traité de la sainte Vierge est le complément indispensable de celui de Jésus-Christ. Car, de même que la procession éternelle du Christ ne peut devenir l'objet de notre foi que si nous croyons d'abord au Père éternel qui l'engendre, de même, nous ne pouvons bien comprendre sa génération temporelle, dont Marie toute seule est la source créée, sans la connaissance préalable de cette Mère de Dieu. »

Vous avez écrit votre livre à la lumière de ces grands principes catholiques Monsieur l'abbé, et quiconque aura lu vos pages, comprendra la vérité de ce qu'écrit Suarez. Vous redites, en la manière brillante et énergique qui vous est propre, ce que les anciens et même certains modernes ont dit sur ce magnifique sujet de Marie. Vous ne les citez pas, mais on sent que vous les possédez, et leur doctrine est comme la trame du tissu que vous avez savamment et gracieusement formé.

En parcourant votre œuvre, dont un célèbre et habile éditeur a voulu rehausser l'éclat par de splendides illustrations, les doctes y reconnaîtront les enseignements de leurs maîtres ; les âmes pieuses y trouveront des aliments pleins de saveur ; quiconque aime Jésus-Christ y goûtera des joies exquises, et tous y admireront la grandeur, la beauté, la divine harmonie de cette doctrine chrétienne, où est la lumière suprême de nos intelligences, le salut éternel des âmes et la vie des nations.

Digitized by Google

Fasse la grâce de Dieu qu'en aidant à mieux connaître et à aimer davantage sa sainte Mère, qui est aussi la nôtre, votre travail produise beaucoup de fruits dans l'Église et dans les âmes ! C'est le but principal où a visé votre piété, et je ne saurais vous souhaiter une plus belle récompense.

Vous connaissez, Monsieur le Chanoine, toute l'estime et l'affection de votre évêque et serviteur en Jésus-Christ.

Digitized by Google

XXXI

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-REMI DE REIMS EN LA FÊTE PATRONALE DE SAINT REMI.

(I OCTOBRE MDCCCLXXVI.)

Vos autem, genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.

Vous êtes une race choisie, une nation sainte, un royal sacerdoce, un peuple acquis à l'effet d'annoncer les grandeurs de Celui qui, des ténèbres, vous a fait passer dans son admirable lumière.

(I PET., II, 9.)

MONSEIGNEUR [1],

I. Nous touchons ici aux origines d'un peuple qui a rempli le monde du bruit de son nom et de sa puissance aussi longtemps que le signe de la croix est demeuré gravé sur son front. C'est de la fontaine baptismale de cette église qu'est sortie la France chrétienne. Je ne m'étonne donc

1. S. Exc. Mgr l'archevêque de Reims. — Étaient présents : NN. SS. les évêques de Namur ; d'Hébron, vicaire apostolique de Genève ; de Sébaste, évêque auxiliaire d'Alger.

Digitized by Google

point qu'entre toutes les cités celle-ci ait été appelée « le diadème du royaume [1] ». Notre acte de naissance et les véritables titres de notre noblesse sont là. Il est vrai, la nationalité française ne tarda pas à venir sur nos terres du Poitou livrer les batailles décisives qui, par les mains de Clovis et de Charles Martel, défendirent victorieusement son orthodoxie et sa civilisation contre Alaric et contre Abdérame, contre l'arianisme des Visigoths et contre l'islamisme des Sarrasins. Mais le baptême que nos champs d'outre-Loire ont eu le bonheur de lui conserver intact, la France l'avait reçu dans cette Gaule-Belgique, et elle s'en souviendra toujours.

Nous nous en souvenons pour notre part, mes très-chers Frères. A l'heure où les pieux pèlerinages se renouvellent, où les populations religieuses se précipitent vers les anciens et les nouveaux sanctuaires, comment oublier ce tombeau de Remi, l'apôtre des Francs? Comment négliger cette basilique de Notre-Dame de Reims, toujours embaumée des parfums qu'y ont respirés les premiers Francs en ce jour mémorable où ils se croyaient transportés parmi les odeurs du paradis : *Talemque ibi gratiam astantibus Deus tribuit, ut æstimarent se paradisi odoribus collocari* [2]?

Vous aviez daigné me prévenir, Monseigneur, en venant célébrer avec nous la fête du docteur des Gaules. De ce jour-là, il fut entendu que je viendrais à mon tour payer à votre glorieux devancier le tribut de mon hommage. Puisse ma parole n'être pas tout à fait au-dessous des enseignements qui vont faire l'objet de cette homélie, sans préjudice des jouissances meilleures que nous réserve ce soir une voix dont les accents ont le secret d'atteindre jusqu'aux dernières profondeurs de l'âme!

1. S. Ivo Carnoten., Epist. CXVI, Ad Urban II.
2. S. Greg. Turonen., Hist. Franc. L. II, n. 31.

Digitized by Google

J'ai pris pour texte les paroles de l'apôtre saint Pierre aux premiers convertis de la gentilité et de la Judée. De Rome où il a déjà posé sa chaire souveraine, il salue en eux une race choisie et une nation sainte, un sacerdoce marqué d'un caractère royal, enfin un peuple acquis au Christ à l'effet d'annoncer ses merveilles et de propager ses doctrines dont l'admirable lumière met en fuite toutes les ténèbres. Comment les premiers-nés du christianisme ont répondu à leur vocation, ce qu'ils ont été, et ce qu'ils ont produit sous le règne trois fois séculaire de la persécution des Césars païens : les annales écrites et les monuments chaque jour mieux étudiés de ces âges primitifs achèvent de nous l'apprendre. Mais le saint dont nous honorons aujourd'hui la mémoire nous transporte à d'autres temps, et c'est un nouveau monde qui se présente à nous.

II. L'empire romain, non pas seulement l'empire persécuteur, mais celui dont les institutions et les mœurs n'avaient pu être lavées de la tache originelle par le baptême chrétien, l'empire tombait en lambeaux et s'en allait en démolition sous les coups des barbares. On avait pu se flatter que la providence de Dieu sur son Église lui avait ménagé d'avance une ressource dans la conversion des peuples nouveaux. Il n'en était rien. A la veille de la catastrophe, il ne se trouvait chez eux que des païens et des hérétiques : Salvien le constate ainsi en son livre *Du Gouvernement de Dieu* : *Duo enim genera in omni gente barbarorum sunt* : *aut hæreticorum aut paganorum* [1]. C'était une de ces heures ténébreuses, comme il en est survenu quelques-unes depuis le sacrifice du Calvaire, une de ces heures où tout est humainement désespéré pour l'établissement chrétien, parce que tous les appuis humains lui manquent à la fois. Car de s'unir même temporairement à l'arianisme, de

1. De Gubernatione Dei, L. IV.

Digitized by Google

se départir des exigences du dogme pour retrouver la force du nombre et l'importance politique en faisant cause commune avec ce christianisme tel quel : si la prudence du siècle le conseillait et le proposait, l'épouse immaculée du Christ ne pouvait et ne voulait y entendre. L'arianisme, d'ailleurs, on n'a pas tardé à le reconnaître, n'aurait rien su sauver. Tandis que l'assistance promise par Jésus-Christ à son Église fidèle la sauvera toujours. Toute la politique chrétienne, dans ces situations extrêmes, c'est de prier, de persévérer dans la vérité, et d'attendre l'heure de Dieu.

Or, l'heure de Dieu était marquée au cadran de la ville et de l'église de Reims pour le jour de Noël de l'année quatre cent quatre-vingt-seize. A dater de là, une grande nation, une autre tribu de Juda sous la loi nouvelle, allait commencer dans le monde : c'étaient les Francs. Les pontifes de Rome, d'accord avec les évêques des Gaules, ne s'y méprirent point. A travers l'obscurité profonde qui leur avait si longtemps et si douloureusement voilé le mystère de l'avenir, ils saluèrent aussitôt l'astre nouveau qui se levait en Occident, et ils conçurent des présages qui n'étaient point trompeurs.

L'inaltérable fidélité à l'orthodoxie, l'alliance indissoluble du sacerdoce et des pouvoirs publics, le zèle de l'apostolat et du protectorat catholique dans le monde entier : triple cachet de la vocation des Francs, et, par suite, triple condition de leur prospérité; car les peuples, comme les individus, ne grandissent et ne durent qu'en se conformant aux lois qui ont présidé à leur naissance et à leur formation première.

III. J'entends une voix qui m'arrête dès ce début et qui me dit : Évêque, vous parlez un langage suranné, inacceptable pour nos temps et nos mœurs démocratiques. La journée de Reims a été un coup d'état religieux, dans lequel la volonté du souverain s'est imposée au peuple ; nous ne reconnaissons là rien de populaire et de national. —

Digitized by Google

Je rougirais de moi, mes Frères, si j'avais la faiblesse de vouloir amoindrir la part qui revient au premier de nos rois dans la conversion de ses Francs au christianisme. Mais enfin la vérité historique a ses droits qu'il est permis de rétablir.

Non, je ne nierai ni la puissance des larmes, des prières et des instances de Clotilde, ni le poids décisif du secours imploré et obtenu d'en haut à Tolbiac, ni la fidélité du vainqueur à la parole donnée à Dieu sur le champ de bataille. Mais je n'oublierai pas non plus que, loin de céder à l'entraînement et d'obéir à l'enthousiasme, le monarque, en homme prudent et sérieux, prit tout le temps de se faire instruire ; que, dans des entretiens prolongés bien avant dans la nuit, il eut pour catéchistes saint Remi et deux autres évêques [1] ; et qu'enfin il n'était pas de caractère, comme l'a souvent répété sainte Clotilde, à donner son acquiescement à ce qu'il n'eût pas reconnu pour vrai [2]. Je sais, par-dessus tout, qu'avant de se faire chrétien, la plus vive préoccupation de Clovis était de ne pas se séparer de son peuple. « Père, dit-il à Remi, je suis tout prêt à me rendre : *Libenter te, sanctissime pater, audiam* ; mais reste un point, c'est que le peuple qui est derrière moi ne veut pas quitter ses dieux » : *sed restat unum, quod populus qui me sequitur, non patitur relinquere deos suos* [3]. Voilà bien ce que les politiques qui entourent les princes ont coutume de leur faire entendre et de leur faire croire. « Prenez garde, le peuple ne vous suivra pas. »

1. Vita S. Vedasti, Atrebat. episc. ad diem VI febr. — Vita S. Solemnis, episc. Carnoten. ad diem XXV, septembr., apud Bolland.

2. Audisti ab avia tua domna bonæ memoriæ Clotilde quomodo dominum Chlodovæum ad legem catholicam adduxerit ; et cum esset homo astutissimus, noluit adquiescere antequam vera cognosceret. Epist. S. Nicet. episc. Treviren. ad Chlodowindam, conjugem Albioni regis Longobardorum. Appendix ad oper. S. Gregorii Turonen. Edit. Migne, pag. 1167, n. 1340.

3. S. Gregor. Turonen., Hist. Franc. L. II, n. 41, apud Migne, p. 226.

Digitized by Google

Or, comme Clovis, avec ses principaux officiers, s'avançait vers la foule, celle-ci, sans lui laisser le temps de parler, s'écrie d'une voix unanime: « Nous renonçons à des dieux mortels et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi » : *Mortales deos abjicimus, pie rex, et Deum quem Remigius prædicat immortalem sequi parati sumus* [1]. Entendez-vous, Messieurs, ce récit fidèle de la grande journée de Noël quatre cent quatre-vingt-seize, ce procès-verbal authentique de l'abjuration et du baptême des Francs? Le roi hésitait encore par la crainte de n'être pas suivi de son peuple ; et le peuple, déjà éclairé de la lumière et touché de la grâce d'en haut, n'attendait que l'exemple du roi pour demander le baptême à Remi. Il en sera toujours ainsi. O vous tous, qui que vous soyez, dans quelque mesure et sous quelque forme que vous présidiez aux destinées de la France, osez, osez donc, et ne craignez rien de l'opinion du vrai peuple de France : la religion du Christ est depuis quatorze siècles et elle restera la religion nationale. Egarée par les sophistes, la France a eu, elle peut avoir encore ses jours de délire : elle ne sera jamais un pays d'apostats ; car elle est la race élue, la nation sainte et prédestinée : *Vos autem genus electum, gens sancta.*

IV. Cette application des paroles du prince des apôtres à la vocation et à la prédestination de la France ne procède pas de moi : je l'ai puisée à meilleure source. Auprès du plus grand monarque qui ait gouverné le peuple français (vous avez nommé Charlemagne), siégeait un homme qui avait étudié de plus près qu'aucun autre le tempérament de cette nation. Or, c'est sous la plume d'Alcuin que je trouve ces mots: « Le roi Clovis, instruit dans la voie Dieu et arraché aux chaînes de l'idolâtrie, ayant franchi les portes

1, Conveniens autem cum suis, priusquam ille loqueretur, præcurrente potentia Dei, omnis populus pariter acclamavit, etc. Ibid.

Digitized by Google

de l'éternelle lumière, et donné sa foi au Christ avec la très-forte nation des Francs, celle-ci est devenue la nation sainte, et Dieu en a fait à jamais l'acquisition pour le service de sa cause et le triomphe de la vérité [1]. »

Ici encore je m'entends interpeller. — Qu'appelez-vous race choisie, nation sainte, un peuple au milieu duquel se continueront tant d'actes de barbarie? — Hélas! mon frère, descendez au dedans de vous-même, et dites-moi si le baptême qui vous a fait chrétien, a détruit dans votre cœur et dans vos sens tous les restes de la nature corrompue et pécheresse? Et vous vous étonnez qu'un peuple entier de barbares, au sortir du baptistère de Reims, n'ait point été tout d'un coup transformé dans son caractère et dans ses mœurs. Ah! veuillez donc imiter cette Église que vous accusez si souvent d'intolérance. Sans laisser jamais fléchir les règles de sa morale, elle a su mesurer aux circonstances ses jugements sur les hommes et sur les choses; et le grand évêque Remi n'était pas moins homme d'État qu'homme d'Église, quand il demandait à ses frères plus jeunes dans l'épiscopat de tenir compte à Clovis de s'être fait le champion de la foi catholique et le sauveur des provinces [2]. Le territoire de la Gaule désormais fermé aux invasions des païens; l'orthodoxie garantie contre la conquête arienne; l'unité religieuse et nationale établie par là pour des siècles : avant de jeter l'outrage à la face de ceux qui ont produit de tels résultats, ne devraient-ils point attendre de pouvoir nous montrer, soit au dedans, soit au dehors, le dénouement final de leur œuvre, les fils de cette révolution

1. Rex præfatus, in via Dei eruditus et a diaboli catenis erutus, miserante Deo, portam perpetuæ lucis ingressus, cum fortissima gente Francorum credidit Christo, et facta est gens sancta, populus acquisitionis, ut annuntientur in eo virtutes illius, etc. Vit. S. Vedasti, auct. Alcuin., c. I, apud Bolland.

2. Non solum prædicator fidei catholicæ sed defensor :... custos patriæ, gentium triumphator. Epist III S. Remig. ad tres episcopos.

Digitized by Google

qui a versé plus de sang et commis plus d'atrocités que n'en avait jamais enregistré l'histoire ?

Genus electum, *gens sancta*, *populus acquisitionis* : mille ans et plus de notre histoire justifient ces qualifications glorieuses. Fille aînée de l'Église, la France, toujours fidèle à sa mère, n'a jamais sucé le lait de l'étrangère. Par une prérogative bien particulière, dit Bossuet, elle est le seul royaume de la chrétienté qui n'ait jamais été gouverné que par des rois enfants de l'Église : Dieu, dans son infinie miséricorde, n'ayant pas même permis qu'un prince qui était monté sur le trône dans l'hérésie y persévérât [1]. Remarquez-le, Messieurs : dans cette conjoncture encore, la religion de la France fut sauvée par la France elle-même. Notre nation n'eut pas le malheur de ressembler à ces peuples auxquels le grand évêque que je viens de nommer a pu reprocher d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience [2]. C'est l'honneur de la bourgeoisie et des classes populaires de notre pays, alors que la royauté rencontrait plus près d'elle des complaisances et des complicités trop nombreuses, d'avoir maintenu par de légitimes résistances la foi héréditaire des aïeux.

O France de ces derniers âges, n'es-tu donc plus la France d'autrefois ? Il est vrai, si l'on te considère par quelques côtés, peut-être le Seigneur serait-il en droit de te dire, comme jadis à l'ange de l'Église de Pergame : *Scio ubi habitas*, *ubi sedes est Satanæ* : « Je sais où tu habites, là où est le « siége de Satan » ; mais en ajoutant aussitôt » : *et tenes nomen meum, et non negasti fidem meam* [3] : « et pourtant tu re- « tiens mon nom, et tu n'as pas renié ma foi » ; ou bien encore, comme à l'ange de l'Église de Philadelphie : « Voici

1. Polit. tirée de l'Écrit., liv. VII, 14e proposit.
2. Bossuet, Oraison fun. de Henriette de France. — 3. Apoc. II, 13.

Digitized by Google

« que j'ai tenu devant toi une porte ouverte que personne « ne peut fermer » : *Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere* : « car, bien que ta vertu soit « grandement affaiblie » : *quia modicam habes virtutem*, « cependant tu as gardé ma parole, et tu n'as pas nié mon « nom » : *et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum* [1].

Ne touchez pas à cela, Messieurs : notre catholicisme est la dernière porte de salut ouverte devant nous. Heureusement, cette porte, personne ne pourra la fermer : *Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere.* Et si jamais de nouveaux chefs de la France croyaient entrer dans sa pensée et flatter ses aspirations en la détournant des autels de ses pères, du sein de ce peuple en apparence léger et indifférent, l'antique acclamation populaire de Reims éclaterait encore de toutes parts : Nous ne voulons point de ces dieux qui ne sont pas des dieux : le Dieu auquel nous voulons appartenir, c'est le Dieu de Clotilde, c'est le Dieu de Remi, c'est le Dieu dont notre pays peut dire qu'avec une conscience toujours nette, du moins en matière de foi orthodoxe, il n'a pas cessé de le servir depuis ses premiers auteurs : *Deum cui servio a progenitoribus in conscientia pura* [2].

V. Et qui donc, me répliquez-vous, qui donc songe à porter atteinte à la religion de la France? Elle est en possession de tous nos respects. Seulement, nous savons établir la distinction entre la religion du Christ et la religion des prêtres : celle-ci est un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter [3] ; un joug devenu plus intolérable désormais, attendu l'esprit essentiellement laïque de la génération moderne.

1. Apoc., III, 18. — 2. II Timoth., 1, 3.
3. Jugum quod neque patres nostri neque nos portare potuimus. Act., XV, 10.

Digitized by Google

Or, M. T.-C. F., la vérité est qu'il n'y a pas de religion possible sans sacerdoce; que, chez aucune nation, le sacerdoce et la société n'ont été unis par des liens plus étroits, plus féconds, plus bienfaisants que chez la nation française; et qu'enfin notre sacerdoce contemporain est posé dans des conditions qui sembleraient écarter tout prétexte d'ombrage et de jalousie.

Mais laissez-moi reprendre ma thèse de plus haut, et vous dire d'abord, chrétiens fidèles, que vous n'êtes pas seulement une race choisie, une nation sainte, mais que chacun de vous porte en soi un double germe de sacerdoce et de royauté.

Vos autem genus electum, gens sancta, regale sacerdotium. Que signifie par elle-même la doctrine contenue dans ces deux derniers mots? Il importe de la comprendre avant d'en poursuivre l'application à notre sujet : c'est du pape saint Léon que nous allons en recevoir le commentaire.

« Tous ceux qui ont été régénérés dans le Christ, dit ce grand docteur, l'impression du signe de la croix en fait des rois, et l'onction du Saint-Esprit les consacre prêtres : de telle sorte qu'indépendamment des engagements spéciaux de notre ordre, tous les chrétiens spirituels et raisonnables ont conscience de participer dans une certaine mesure à la royauté et au sacerdoce. Et qu'y a-t-il de royal comme de tenir soumis à Dieu un esprit qui commande aux sens? Et qu'y a-t-il de sacerdotal comme de vouer au Seigneur une conscience pure, et de lui offrir sur l'autel du cœur des hosties immaculées de piété? [1] »

1. Omnes enim in Christo regeneratos crucis signum efficit reges; sancti vero Spiritus unctio consecrat sacerdotes : ut præter istam specialem nostri ministerii servitutem, universi spiritales et rationales christiani agnoscant se regii generis et sacerdotalis officii esse consortes. Quid enim tam regium, quam subditum Deo animum corporis esse rectorem? Et quid tam sacerdotale, quam vovere Domino conscientiam puram, et immaculatas pietatis hostias de altari cordis offerre? S. Leo, ap. Migne, Patrol. Lat., T. LXV, col. 149.

Digitized by Google

O hommes de ce temps, des principes qui se disent modernes vous ont adjugé une fraction quelconque de souveraineté : la doctrine du Christ vous proclame rois. Mais, dans cette doctrine, l'investiture vous vient d'en haut et non d'en bas ; ce n'est ni un droit naturel ni le suffrage populaire, c'est un baptême divin qui vous la confère. On ajoute que la souveraineté dont l'exercice est ouvert devant vous, est une souveraineté exclusivement laïque : et l'autorité sacrée des Ecritures vous révèle que tout laïques que vous êtes, l'onction répandue sur votre tête a imprégné votre royauté d'un mélange de sacerdoce : *vos autem genus electum, regale sacerdotium.*

C'en est assez pour que vous ne vous montriez pas émus de certaines appellations désormais à la mode. Après tout, la cléricature n'étant qu'une première initiation au sacerdoce, dès lors que vous avez en vous quelque chose du prêtre, vous n'avez point à rougir du nom qu'on vous inflige comme une insulte. Ah ! ce qui pourrait nous faire rougir de honte, c'est l'obstination ignoble avec laquelle on use de ce jargon importé d'au delà de la frontière. Nous l'avons flétri dès l'origine [1]. Devant des redites éternelles, il nous sera permis de nous répéter nous-même.

Eh bien, oui, nous qui sommes honorés non-seulement du sacerdoce mystique du baptême, mais du sacerdoce de l'ordination sacramentelle, nous sommes clercs, nous appartenons à la tribu cléricale. Nous pourrions nous en glorifier au point de vue simplement humain. Certes, la cléricature a fait assez belle figure dans l'histoire depuis dix-huit siècles. « Clergie », dans le vocabulaire français, est synonyme de savoir. Si le « clerc » et le « lai » engageaient entre eux la querelle au point de vue lexicographique, l'avantage ne serait pas au dernier.

1. Discours pour le couronnement de Notre-Dame d'Aquitaine, à Bordeaux, mai 1863. *Voir* T. V, pag. 8 et suiv.

Digitized by Google

Mais élevons-nous plus haut. Oui, étant les ministres consacrés du Seigneur, nous sommes ses clercs, c'est-à-dire nous sommes sa chose, nous sommes son partage; mais le jour où nous avons été définitivement voués à son service, attachés à sa maison et à sa personne, nous avons pris pour maître celui dont il est écrit que « le servir, c'est régner ». L'évêque nous l'a dit dans la cérémonie sacrée [1]; et déjà, tandis qu'il traçait sur nous la marque de notre divine domesticité, il rappelait à Dieu lui-même que c'était sa propre couronne qui se décalquait et s'imprimait sur nos têtes : *Similitudinem coronæ tuæ eos gestare facimus in capitibus* [2]. Donc, notre livrée n'est rien moins qu'un ornement royal. Entendez-vous : notre servitude consiste à porter la couronne, mais non pas le joug et le collier; nous avons la tête rasée, nous n'avons pas le cou pelé ni l'épaule meurtrie; c'est pourquoi aux heures où d'autres fronts se penchent, le nôtre sait encore se tenir droit et élevé.

Quand nous parlons ainsi, croyez-le bien, mes Frères, nous n'oublions pas un seul instant le devoir de l'humilité chrétienne. Pour ma part, mille motifs me commandent la modestie personnelle. Mais j'ai appris d'un grand évêque de l'antiquité qu'il n'est pas permis au chrétien, combien moins au prêtre, de penser ni de parler humblement des choses de la grâce, des choses du salut; et j'accomplis un devoir de ma charge, quand, demeurant respectueux envers toutes les prééminences terrestres, je revendique le premier rang pour les dons les plus éminents auxquels Dieu ait fait participer la race humaine. Il ne s'agit de rien moins ici que des plus hautes essences surnaturelles qui se soient détachées de l'humanité sainte du Christ, de l'âme et du

1. Sed Deo, cui servire regnare est, perpetuo famulari oportebit, atque in Ecclesiæ ministerio semper esse mancipatos. Pontif. roman De ordinat. Subdiaconi.

2. *Ibid.* de Clerico faciendo.

Digitized by Google

corps du Christ, pour passer dans l'âme et jusque dans le sang de ceux que le pontife éternel a nommés ses amis [1] et ses frères [2].

VI. Cela dit, mes Frères, ç'a été la fortune de la nation française d'être unie à son clergé plus intimement qu'aucun autre des peuples barbares venus à la civilisation. Pourquoi reproduirais-je ce que les plumes les moins suspectes ont écrit sur cette matière ? S'il est une chose avérée dans l'histoire, c'est que la France, après avoir été préparée par la main de nos grands évêques des Gaules, a été pétrie et façonnée par celle de leurs successeurs durant une longue période de formation où l'élément ecclésiastique avait à suppléer, souvent même à corriger tous les autres éléments sociaux. Mère et nourrice et institutrice de la nation, l'Église en est restée la gardienne, l'inspiratrice et la conseillère. Et quand est venu le jour des grandes ingratitudes, le jour des iniquités et des spoliations, c'est à peine si, en face de ses droits violés, de ses bienfaits méconnus, elle a laissé sortir une plainte de ses lèvres : la tendresse et la générosité de son cœur maternel ayant aussitôt couvert d'un immense et irrévocable pardon les procédés les moins justes dont elle était victime.

Depuis lors, sachant se suffire avec le morceau de pain que ses fils ont pris l'engagement de lui donner, comme à titre de pension alimentaire, elle ne mesure point son travail et ses services au prix que sa vieillesse en reçoit. Mais qu'ai-je dit, sa vieillesse ? Au lieu que les constitutions et les formes sociales qui se glorifient de leur nouveauté, vieillissent avant le temps et succombent rapidement l'une après l'autre, l'Église, renouvelant sa jeunesse comme celle de l'aigle, demeure la principale, sinon l'unique force d'une société atteinte de je ne sais quel mal chronique, et périodiquement menacée d'une crise mortelle. Un homme d'État

1. Joann., xv, 14, 15. — 2. Matth., xxviii, 10.

Digitized by Google

célèbre[1] a dit que la révolution avait « désossé » la France. Politiquement, le mot serait-il juste? A d'autres de prononcer. Quant à moi, je réponds : La France conservera le meilleur de son ossature, tant que la solide charpente de sa hiérarchie catholique ne lui sera pas ôtée. Le principe de consistance, d'équilibre et de cohésion est là. Au nom du ciel, mais aussi au nom des plus chers intérêts de la patrie, n'opérez pas ce dernier renversement. Car, plus les autres soutiens nous échappent, plus notre devoir est de nous attacher à ce point d'appui suprême, sous peine de voir les derniers liens se lâcher et se rompre, et notre existence nationale s'en aller et s'évanouir : *ne forte pereffluamus*, ainsi que parle l'apôtre.[2]

Mes Frères, de toutes les constitutions, les chartes, les sénatus-consultes, les plébiscites d'une période bientôt centenaire, qu'est-il resté intact? Tout a été brisé, lacéré. Un seul traité, depuis le commencement de ce siècle, a survécu à toutes les destructions : c'est le traité qui lie la France à l'Église et l'Église à la France. Or si, malgré tant d'humiliations et de désastres, notre patrie lève encore sa tête au milieu, je dirai même au-dessus des autres peuples, si le grand prestige du nom français n'a pas disparu sur la terre, c'est que, grâce à ce traité durable, la France se présente encore comme la nation très-chrétienne, comme la fille aînée de l'Église, et que l'auréole dont brille son front resplendit toujours d'un double rayon royal et sacerdotal : *Vos autem genus electum, regale sacerdotium*; et qu'à ce titre, elle reste une nation sainte, ce qui veut dire une nation que Dieu a distinguée, séparée du commun, et qu'on ne fera jamais descendre à un rang vulgaire : *Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta*.

VII. Le temps me presserait d'avancer, et voici que deux

1. Le prince de Talleyrand. — 2. Heb., II, 1.

Digitized by Google

gros mots sont jetés sur ma route : le *Syllabus* et le Concile du Vatican. Ce sont là, pour parler comme l'Écriture, deux blocs taillés moyennant lesquels on se flatte de nous barrer le chemin : *Conclusit vias meas lapidibus quadris* [1]. Passer par-dessus sans rien répondre, serait accorder tacitement que les conditions du christianisme doctrinal ont été modifiées depuis le concordat, et que, par suite, le traité conclu entre la société civile et l'Église n'a plus la même raison d'être.

Or, d'une part, qui ne sait que l'exercice le plus absolu, et, si j'ose dire, l'usage le plus exorbitant de la souveraineté pontificale, est précisément celui qui, à la demande du gouvernement français, s'est effectué au commencement de ce siècle : à ce point que le concordat mit en acte ce que le concile du Vatican a mis en dogme ?

D'autre part, je défie, pour la vingtième fois, nos contradicteurs d'établir que le *Syllabus*, dans son ensemble et dans ses détails, enseigne autre chose sinon que Dieu est le Dieu des peuples comme des particuliers, et que l'ordre régulier des sociétés chrétiennes est la conformité de leurs lois avec la loi de l'Évangile : de sorte que l'Église, sans s'attribuer la puissance de réformer les actes contraires chez les nations récalcitrantes, aura toujours pour devoir de proclamer les principes, quand ils seront méconnus, et de les indiquer aux peuples comme les conditions de leur paix avec Dieu, et comme les sources de la grandeur morale et de la prospérité, même terrestre.

Après cela je ne saurais comprendre, ni que le concordat doive être rompu, parce que le concile a sanctionné la doctrine en dehors de laquelle le concordat eût été un excès; ni que la société civile ait lieu de se dire tout à coup menacée par l'Église, parce que l'Église, toujours prête d'ail-

1. Thr., III, 9.

Digitized by Google

leurs aux négociations et aux concessions admissibles, n'acceptera jamais le dogme nouveau de la supériorité des droits de l'homme, individuel ou collectif, sur les droits imprescriptibles de Dieu et de son Christ. Il n'y aurait pas de plus sanglante injure à la mémoire de nos devanciers et de nos pères, que de leur supposer sur ce dernier point d'autres enseignements et d'autres croyances que les nôtres. C'est dans la proclamation des droits immortels de Dieu que s'est fait l'embrassement de Remi et des premiers Francs : *adora quod incendisti, incende quod adorasti* ; c'est dans la reconnaissance de ces mêmes principes et de ces mêmes droits que s'est maintenue l'alliance séculaire de l'Église et de l'État.

Achevons, il est temps, le développement de notre texte.

VIII. « Vous êtes une race élue, une nation sainte, un « royal sacerdoce, un peuple acquis à l'effet d'annoncer « les grandeurs de Celui qui, des ténèbres, vous a fait « passer dans son admirable lumière » : *populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum*.

C'est ici, M. T.-C. F., le caractère propre et spécifique de la nation enfantée au christianisme par saint Remi. Entre tous les autres peuples d'Occident, le peuple de France est né apôtre et missionnaire. L'adhésion personnelle à la vérité ne lui suffit pas ; il en est constitué le propagateur dans le monde entier. Cet horoscope avait été merveilleusement tiré sur le berceau même de la France chrétienne par un vieux patricien gaulois, saint Avit, évêque de Vienne :

« Ce ne sera pas assez, écrivait-il à Clovis, que Dieu fasse par vous votre nation totalement sienne ; il vous appartient de jeter les semences de la foi jusque chez les nations lointaines, jusque chez ces peuples encore plongés dans leur ignorance native, mais que l'hérésie n'a pas

Digitized by Google

infectés de ses poisons. Ne craignez point de diriger jusque-là vos envoyés, afin d'avancer ainsi les affaires du Dieu qui a tant avancé et si bien servi les vôtres.... La France est un soleil dont la lumière ne doit pas rester emprisonnée dans les limites d'un territoire restreint ; ses rayons doivent resplendir partout et au profit de tous [1]. »

La papauté romaine, par la bouche d'Anastase, tenait le même langage : elle voyait, par la France, « la plénitude des nations accourir à grands pas vers la chaire de Pierre, et se remplir, à travers les temps, le filet que le pêcheur d'hommes a reçu ordre de jeter dans la pleine mer [2].

Tel a été, en effet, le rôle de la France pendant une longue suite de siècles. Ses succès étaient un gain pour la foi ; aussi souvent qu'elle livrait le combat, le christianisme comptait une nouvelle victoire [3]. Elle y gagnait elle-même d'être devenue la reine du monde ; et parce que le nom français était réputé synonyme du nom catholique, notre nation était la nation universelle, et sa langue était la langue officielle des peuples civilisés

Voilà ce qui fut, M. T.-C. F., et vous savez ce qui est. Je ne dirai point la cause de nos déchéances : mon patriotisme, en ce moment surtout, et à la veille de solutions où, par suite de nos fautes, le monde latin n'aura point la part

1. Unum est quod vellemus augeri : ut quia Deus gentem vestram per vos ex toto faciet suam, ulterioribus quoque gentibus, quas in naturali adhuc ignorantia constitutas nulla pravorum dogmatum germina corruperunt, de bono thesauro cordis vestri fidei semina porrigatis : nec pudeat pigeatque, etiam directis in rem legationibus, adstruere partes Dei, qui tantum erexit vestras... Constat vos esse quo communis uno solis jubare omnia perfruuntur. Epist. S. Avit. ad Clodov., apud Sirmund. T. II, col. 56 et seq.

2. Sedes Petri tanta occasione non potest non lætari, cum plenitudinem gentium intuetur ad eam veloci gradu concurrere, et per temporum spatia repleri sagenam quam in altum jussus est mittere idem piscator hominum. Epist. Anatas. ad Clodov., ap. Luc. d'Achery, T. V, p. 582.

3. Tangit etiam nos vestra felicitas : quotiesque illic pugnatis, vincimus. S. Avit. Vienn., *loc. cit.*

Digitized by Google

qui ne devait revenir qu'à lui, mon patriotisme se refuse à exprimer ce que le vôtre a compris. Non, non, la propagande révolutionnaire de l'erreur ne donnera jamais à la France ce que lui avait donné le prosélytisme de la vérité. Heureusement les fautes des peuples, non plus que celles des individus, ne sont pas irréparables, et la France pour sa part a reçu d'en haut une vocation inamissible.

J'entends la voix de Remi s'unir à la voix du prophète pour nous dire : « Ayez courage, mes fils, et criez au Seigneur ; car il n'a pas perdu le souvenir d'un peuple « longtemps conduit par sa main » : *Animæquiores estote, filii, et proclamate ad Dominum : erit enim memoria vestra ab eo qui duxit vos.* « Et comme votre esprit vous a portés à vous égarer en vous détournant de lui, éclairés « désormais par l'expérience, vous vous donnerez « maintenant avec dix fois plus d'ardeur à la recherche de « ses intérêts et de sa cause » : *Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum* [1]. Ainsi vous rentrerez dans tous vos priviléges premiers : peuple autrefois acquis, et désormais peuple reconquis à l'effet d'annoncer les grandeurs de Celui qui, après de secondes et plus fatales ténèbres, vous aura fait remonter aux régions pures et sereines de son admirable lumière : *Populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.*

IX. Comment ne me féliciterais-je pas, Monseigneur, d'avoir pu apporter aujourd'hui mon humble participation à cette solennité patronale ? L'admirable et trop peu connu pape saint Léon IX écrivait que, « en dehors de toute autre utilité de l'Église : *Etsi alia nulla se revocet Ecclesiæ utilitas,* le seul amour de saint Remi le ramènerait en France pour dédier sa basilique » : *vel pro solo amore sancti Remigii*

1. Baruch, IV, 27, 28.

Digitized by Google

reversurum ad Gallias, et ejus basilicam dedicaturum [1]. Le seul amour de Remi assurément m'eût appelé ici. Il faudrait ne rien savoir de nos origines, ne rien connaître de nos richesses chrétiennes et nationales, pour ne pas donner une place dans son cœur à ce fondateur de la nation, à ce père de la patrie, à celui que votre liturgie appelle à juste titre : *firmamentum gentis, stabilimentum populi* [2] ; à ce thaumaturge dont les ossements, toujours visités des peuples, ont prophétisé après sa mort [3] ; en un mot, à ce grand homme et à ce grand saint, l'une des plus nobles et des plus douces figures de notre histoire : âme de prêtre éminemment miséricordieuse, qui définissait le ministère sacerdotal en disant que « le Seigneur ne nous a point établis pour exercer sa rigueur, mais pour prendre soin du salut des hommes » : *Neque enim Dominus posuit nos ad iracundiam, sed ad hominum curam,*

Toutefois, ce que m'aurait inspiré le seul amour de Remi, pourquoi ne dirais-je pas, Monseigneur, que le devoir et l'affection me le commandaient envers son successeur ? C'était, d'ailleurs, renouer la chaîne d'un passé que nous avons rappelé déjà [4], et solder en outre une dette qui remonte plus haut que les temps de saint Remi lui-même.

Dans la seconde moitié du quatrième siècle, il y avait un saint évêque de Reims qui se nommait Maternien [5]. Le Seigneur lui avait révélé que l'évêque de Poitiers, Hilaire, auquel il avait été uni toute sa vie par une très-fidèle communion de pensées et de sentiments [6], approchait du terme

1. Relat. dedicat., et translat. anno 1049, ab Anselmo monacho. Bolland. T. III octobr., p. 179. Ed. Palmé.
2. Eccli. XLIX, 1. — 3. *Ibid.*, 18.
4. *Voir* plus haut, pag. 21 et suiv.
5. Bolland. ad diem 30 april., T. III. april., p. 771, Ed. Palmé.
6. Fidelissima sodalitate in diebus suis prædicto Dei viro conjunctus. *Ibid.*

Digitized by Google

de sa glorieuse carrière. Il se mit donc en marche vers lui, visitant le long de sa route tous les sanctuaires célèbres. Hilaire, divinement avisé de la chose, envoya ses frères à la rencontre de Maternien, qui fut accueilli comme savent s'entr'accueillir les saints : *quem sanctus urbis pontifex, sicut nomine Hilarius, ita hilariter suscepit, tota mente devotus*, nous dit la légende, ajoutant que, tandis que ces deux illustres pontifes passaient en grande allégresse ces précieux jours de visite, la ville entière prenait part à la joie de leur réunion : *quorum de conventu universa fit jucunda civitas.* A la vérité, leurs entretiens roulèrent sur plus d'un sujet de tristesse, soit qu'ils portassent leurs yeux sur le passé ou sur l'avenir. Mais, s'étant fortifiés l'un l'autre contre les derniers assauts de ce monde, ils se quittèrent consolés, en présageant des jours meilleurs pour la patrie humaine, et en se donnant rendez-vous dans la céleste patrie.

Plus heureux que Maternien, je viens vers vous, Monseigneur, quand votre carrière, déjà riche et féconde, n'est pourtant encore qu'à ses débuts. Votre siége a des précédents célèbres ; et cette Église dont vous êtes l'espérance et la joie, bénira le Seigneur si, en prenant saint Remi pour modèle en tout le reste, vous ajoutez à d'autres traits de ressemblance celui de la rare longévité pastorale dont il a donné l'exemple. Chacune de vos années enfantera de nouvelles œuvres de sanctification pour votre peuple, ou plutôt chacun de vos jours, qui seront tous des jours pleins, grossira le trésor de vos mérites et des siens pour le temps et pour l'éternité.

Ainsi soit-il.

Digitized by Google

XXXII

LETTRE PASTORALE

AU SUJET DE LA PROCHAINE QUÊTE POUR LE DENIER DE S-PIERRE ET DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'APPARITION DE LA CROIX DE MIGNÉ

(XVIII NOVEMBRE MDCCCLXVI)

Nos Très-Chers Frères,

I. L'historien Sulpice Sévère, après avoir raconté le bannissement et la captivité du pontife romain Libère, ainsi que l'exil d'Hilaire, évêque de Poitiers, de Rhodanius de Toulouse, et de tant d'autres que les ariens avaient trouvé commode d'éloigner du théâtre de la lutte, ajoute, comme une chose publique et notoire, que les nobles exilés furent l'objet de l'intérêt et du dévouement enthousiaste de l'univers entier, que les envois d'argent affluèrent pour leur entretien, et qu'ils furent visités par des députations du peuple catholique parties de presque toutes les provinces: *Cæterum exules satis constat totius orbis studiis celebratos, pecuniasque eis in sumptum affatim congestas, legationibus quoque eos plebis catholicæ ex omnibus fere provinciis frequentatos* [1].

1. Sulpit. Sever., Sacr. Histor., L. II, ann. CCCLV.

Digitized by Google

Ce qui prouve, pour le dire en passant, que les manifestations, les collectes, les pérégrinations et les ambassades pieuses ne sont point une nouveauté et une singularité du christianisme contemporain ; mais qu'au contraire la tradition en est aussi ancienne que notre histoire. Et comment en serait-il autrement ? Dès là qu'aux yeux de la foi le pontife romain est le vicaire visible de Jésus-Christ sur la terre, et que les évêques répandus sur la surface du globe sont les héritiers et les continuateurs des apôtres au sein des chrétientés particulières, quiconque s'attaque à ces hommes dont le Maître a dit : « Ne touchez pas à mes Christs [1] », excite aussitôt dans les âmes fidèles un sentiment qui se traduit par le devouement sous toutes ses formes. En particulier, toucher au pasteur universel, c'est blesser le peuple chrétien tout entier, ainsi que Dieu lui-même, à la prunelle de l'œil [2]. Et comme les bras, par un mouvement naturel, se lèvent d'eux-mêmes pour parer ou pour remédier aux coups portés à la tête, ainsi tous les membres vivants du corps de l'Eglise se dressent pour la défense et la conservation de leur chef.

C'est ce que, pour votre part, N. T.-C. F., vous n'avez cessé de faire depuis le commencement des épreuves de la papauté. Quand il lui a fallu des soldats et des défenseurs, notre province a été des premières et des plus ardentes à lui en fournir. Au tribut du sang elle a joint constamment celui de ses prières et aussi celui de ses offrandes généreuses.

Le moment n'est pas venu de s'arrêter. Plus que jamais, la personne et l'institution papale sont en butte à tous les outrages, à toutes les injustices, à toutes les menaces de l'impiété triomphante. L'exemple de l'Église naissante fait

1. Nolite tangere Christos meos. PS. CIV, 15.
2. Qui enim tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei. Zach., II, 8.

Digitized by Google

loi pour nous; notre devoir, aussi longtemps que le successeur de Pierre sera dans les entraves, est d'intervenir sans intermission auprès de Dieu pour lui : *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo* [1]. Nous continuerons donc de lever nos mains et nos yeux vers le ciel. Principalement aux heures où l'adorable Sacrement est exposé sur l'autel, notre ferveur ne se lassera point de conjurer le Dieu tout-puissant, « afin qu'il daigne conserver, pour le plus grand bien de la sainte religion, le Seigneur Apostolique et tous les ordres ecclésiastiques » : *Ut Domnum Apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris, Te rogamus, audi nos* [2].

Nous n'interromprons pas non plus nos largesses et nos sacrifices. Comme aux premiers jours du christianisme, le chef suprême de la religion n'a présentement d'autres ressources que celles qui lui sont librement fournies par les membres de la communauté chrétienne. S'il ne s'agissait que de pourvoir à ses besoins personnels, la modestie de sa vie, la simplicité de ses habitudes, l'austérité de sa réclusion lui permettraient de nous dispenser de ce soin. Mais vous n'ignorez pas de combien de personnes et de combien de choses la présence est nécessaire au centre d'une administration aussi étendue qu'est celle de l'Église [3].

Puis, outre les exigences de ce gouvernement général, nous avons à tenir compte des besoins religieux de la ville de Rome, depuis que presque tous ses établissements ecclésiastiques ont été dépouillés de leurs moyens d'existence. Car, si le pape est le pasteur universel de l'Église et le père commun de tous les fidèles, il est l'évêque et le propre époux de l'Église particulière de Rome, qui, elle-même, est

1. Act., XII, 5. — 2. Litan. Sanctor.

3. Il sera bon que MM. les curés rappellent quelquefois aux fidèles les principes exposés dans notre *Instruction pastorale sur l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre* (1er avril 1866). *Voir* T. V, pag. 518 et suiv.

Digitized by Google

la mère et la maîtresse de toutes les Églises du monde. Or, quand c'est la mère qui est dans la souffrance et le dénûment, il appartient à tous les fils d'y compatir et d'y subvenir, chacun dans la mesure de ses forces. « La douleur qui est dans la tête, dit saint Bernard, ne peut pas être étrangère même aux parties les plus extrêmes du corps [1]... Et n'est-ce pas aujourd'hui un cri qui éclate dans le monde entier : « Je souffre à ma tête, je souffre à ma tête » : *Nonne vox est hodie per universum mundum : Caput meum doleo, caput meum doleo* [2] ? « Car, quel est le dernier même des chrétiens qui ne se glorifie d'être dans la dépendance de cette tête qu'ont embellie par leur triomphe, qu'ont ornée de leur sang, les deux glorieux princes de la terre, Pierre et Paul? Tout chrétien prend donc pour lui l'injure faite à Rome ; et comme la voix de ses deux apôtres s'est répandue par toute la terre, ainsi la blessure qu'on leur fait est sentie de tous, elle est le sujet d'un deuil et d'un gémissement universels [3]. »

Réfutation éloquente de la politique paradoxale qui prétendrait que, si la liberté des relations du Vatican avec les nations catholiques est sauvegardée, nul n'a rien à voir aux questions intérieures de la situation religieuse de Rome. Comme si les provinces de l'univers chrétien pouvaient se désintéresser des conditions d'existence faites à la suprême autorité dont elles dépendent, à la cité sainte d'où elles relèvent !

Au reste, de quelque côté que le chef de la chrétienté

1. Dolor quippe in capite est, ac per hoc minime alienus ne a minimis quidem vel extremis quibusque corporis partibus. Epist. CCXLIII, ad Roman., n. 2.

2. IV Reg., IV, 19.

3. Quis namque vel novissimus christianorum in toto sit orbe, qui non glorietur hoc capite quod ambo illi gloriosi principes terræ... suo triumpho extulerunt, suo sanguine ornaverunt? Ad omnem itaque spectat christianum injuria Apostolorum, et sicut in omnem terram exivit sonus eorum, sic læsio eorumdem ab omnibus usquequaque sentitur, usquequaque plangitur et doletur. Epist. S. Bernard., *loc. cit.*

Digitized by Google

tourne présentement ses regards, il est en face de détresses chaque jour multipliées ou par une législation hypocritement spoliatrice, ou par une persécution ouverte et brutale. Le cœur saigne à la pensée de ce clergé d'Italie réduit à la misère, de cet épiscopat de plusieurs contrées condamné à des privations de tout genre. En sorte que ce n'est plus seulement aux prédicateurs de l'Évangile dans les régions infidèles, mais aux ministres de la religion dans les pays et les États chrétiens, que le père de la grande famille doit désormais procurer la subsistance matérielle. Voici donc qu'au dehors ses préoccupations quotidiennes et la sollicitude de toutes les Églises s'aggravent sans cesse. Car où y a-t-il souffrance sans que son cœur souffre ? Où y a-t-il scandale et péril pour les âmes sans que son zèle s'allume et que sa main cherche à en arrêter le progrès [1] ?

Dans de telles conjonctures, nous voudrons marcher, autant que nous le pourrons, sur les traces de nos premiers ancêtres dans la foi. Nous déposerons donc nos offrandes aux pieds du prince des apôtres, qui en fera la répartition selon la connaissance qu'il a des besoins de chacun [2].

Aux termes de notre ordonnance épiscopale, deux quêtes par an se font à cette intention [3]. L'une a eu lieu durant les offices de la solennité dominicale des saints apôtres : c'est notre hommage à saint Pierre à l'occasion de sa fête. Nous avons indiqué l'autre désormais au premier dimanche de l'Avent [4] : ce jour est celui dans lequel s'ouvre le cycle de l'année liturgique, dont nous consacrerons ainsi le début

1. Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum. Quis infirmatur, et ego non infirmor ? Quis scandalizatur, et ego non uror ? II Corinth., XI, 28, 29.

2. Et ponebant ante pedes Apostolorum. Dividebatur autem singulis prout cuique opus erat. Act., IV, 35.

3. Mandement et Ordonnance du 31 décembre 1860 concernant l'Œuvre dite du Denier de Saint-Pierre. *Voir* T. IV, pag. 108 et suiv.

4. Lettre pastorale du 25 novembre 1875. *Voir* plus haut, pag. 291.

Digitized by Google

par une étrenne religieuse offerte à notre père. La première de ces collectes a coutume d'être moins abondante, à cause de l'absence d'un grand nombre de paroissiens dans les villes, et de diverses exigences de la saison d'été dans les campagnes. C'est pourquoi nous demandons à nos chers coopérateurs d'insister particulièrement auprès des fidèles, afin que la prochaine quête nous mette à même de porter encore à Pie IX un tribut en rapport avec la juste renommée du diocèse de saint Hilaire.

II. Le mois de décembre prochain, N. T C. F., nous amènera en outre le cinquantième anniversaire d'un événement religieux dont la mémoire ne s'est point effacée dans vos esprits, et qui eut un retentissement immense dans le monde chrétien. L'apparition de la croix à Migné, le dimanche dix-sept décembre mil huit cent vingt-six, durant la cérémonie de plantation du calvaire commémoratif des exercices du jubilé universel, a été le premier et le plus signalé de tous les faits surnaturels reconnus par l'autorité ecclésiastique dans le cours de ce siècle. Les temps étaient mauvais, très-mauvais; l'esprit public allait se pervertissant de jour en jour, livré aux excitations d'une presse antireligieuse et d'une opposition politique qui s'apprêtaient à rouvrir pour longtemps l'ère des révolutions. La souffrance des âmes chrétiennes était universelle, et l'angoisse, à certains égards, plus profonde peut-être qu'aujourd'hui : car, on était dans la période du déclin, et l'on n'entrevoyait pas encore ce mouvement catholique et ce réveil religieux qui se sont déclarés plus tard. Dieu semblait se tenir caché et se taire devant ses audacieux agresseurs. Comme aux jours du grand-prêtre Héli, « la parole du Seigneur était « rare, et il n'y avait point de vision manifeste » : *Et sermo Domini erat pretiosus in illis diebus, et non erat visio manifesta* [1].

1. I Reg. III, 1.

Digitized by Google

C'est dans ces circonstances que, sous les yeux de toute une population assemblée, le prodige éclata dans des conditions qui le rendent indéniable pour tout homme de bonne foi. Le jugement prononcé par le vénérable évêque qui gouvernait alors l'Église de Poitiers, est basé sur une enquête dont les conclusions sont irrésistibles [1]. Les témoins oculaires, que nous avons connus et entendus en grand nombre, et dont plusieurs subsistent encore, n'ont jamais pu concevoir que mépris et pitié pour les suppositions stupides des contradicteurs.

Le pape Léon XII, personnellement convaincu du caractère surnaturel de cette apparition publique, daigna honorer l'église de Migné de ses présents et consacrer la date annuelle du miracle par la concession d'une indulgence plénière. Depuis lors, les évêques de Poitiers ont, sans interruption, célébré cet anniversaire chaque année par un office pontifical, le troisième dimanche de l'Avent, au milieu d'un concours considérable. La circonstance du cinquantième anniversaire demandait de nous quelque chose de plus cette fois. Nous ne pouvions faire moins que ce que nous avions fait déjà en l'année mil huit cent cinquante et un à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, qui coïncidait avec la clôture du jubilé du demi-siècle [2]. Nous nous sommes donc adressé au très-saint-père afin que, comme alors, l'indulgence plénière accordée par le pape Léon XII pût être gagnée par tous les fidèles qui visiteront l'église de Migné à un jour quelconque du mois de décembre de la présente année. Et nous avons sollicité de Pie IX pour les fils de saint Dominique qui vont prêcher les exercices spirituels dans la paroisse illustrée par le miracle, les facultés et prérogatives attachées aux temps de jubilé.

Nous exhortons les fidèles, principalement ceux de notre

1. Mandement de Mgr J.-B. de Bouillé, du 28 novembre 1827.
2. *Voir* T. I, pag. 430 et suiv.; 445 et suiv.

Digitized by Google

ville épiscopale et des paroisses environnantes, à profiter de cette faveur. La solennité accoutumée du troisième dimanche d'Avent tombera cette année au jour même du dix sept, qui fut celui de la miraculeuse apparition. Nous ne saurions nous montrer trop empressés de porter au pied de la croix en cette circonstance l'hommage de notre gratitude et l'expression de nos vœux.

C'est une notable preuve de l'honneur et vertu de l'image de la croix, dit saint François de Sales, que Dieu tout-puissant l'ait fait comparaître miraculeusement en plusieurs grandes et signalées occasions, et s'en soit servi comme de son étendard, tantôt pour assurer les fidèles, tantôt pour épouvanter les mécréants [1]. »

Oh ! combien nous avons besoin de ces signes d'en haut ! Combien sont précieuses ces manifestations divines au milieu de la nuit profonde qui nous enveloppe de ses ténèbres ! Si l'apparition de mil huit cent vingt-six avait le caractère d'une menace, n'avait-elle pas aussi celui d'une promesse ? L'impression dominante qu'elle fit naître ne fut-elle pas une impression de confiance et d'espérance ? Autant ce prodige fit éclater de sarcasmes sur les lèvres des mondains, autant il releva le courage et raviva la piété des fidèles. A l'heure où tous les fondements de la foi chrétienne étaient attaqués par une coalition puissante, le ciel rendait un témoignage public à la divinité de la doctrine du Crucifié. Les exercices de la mission, si violemment poursuivis par les haines et les moqueries du faux libéralisme, recevaient la sanction authentique d'en haut La prédication des hommes avait pour elle le suffrage de Dieu. C'est ce que saint Cyrille de Jérusalem écrivait à l'empereur Constance à la suite d'une apparition du même genre [2].

1. L'Estendard de la sainte Croix. L. II, c. IV.
2. Le fait de cette apparition est rapporté par Socrate, L. II, c. 28 ; par Philostorge, L. III, c. 26 ; par l'auteur de la Chronique d'Alexan-

Digitized by Google

« En ces saints jours de la Pentecôte, environ à l'heure de tierce, une très-grande croix formée de lumière apparut au ciel sur la très-sainte montagne de Golgotha, s'étendant jusqu'à celle des Oliviers ; vue non par une ou deux personnes, mais aperçue très-clairement de toute la population de la cité. Ce n'était pas, comme on a voulu le dire, une de ces lueurs fantastiques qui se dissipent sur-le-champ ; cette lumière brilla durant plusieurs heures, exposée aux regards de tous, et avec tant d'éclat que le soleil ne pouvait l'effacer. Les spectateurs, pénétrés en même temps de crainte et de joie, coururent en foule à l'église : les vieillards et les jeunes gens, les fidèles et les idolâtres, les citoyens et les étrangers, tous n'eurent qu'une voix pour louer Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, dont la puissance opérait ce prodige, et pour reconnaître que la très-religieuse doctrine des chrétiens n'était pas seulement enseignée par des bouches humaines, mais divinement attestée du ciel [1]. »

Les ressemblances, sinon l'entière conformité, entre le prodige du quatrième siècle et celui du dix-neuvième,

drie, etc. Quant à l'authenticité de la lettre de saint Cyrille d'Alexandrie, consulter Cave, *Script. eccles. hist. litter.*, p. 134; voir aussi Tillemont, T. VIII, p. 439.

1. Sanctis enim hisce diebus sanctæ Pentecostes, circiter horam tertiam, maxima crux ex lumine constituta in cœlo super sanctissimum montem Golgotham, et usque ad sanctissimum montem Olivarum extensa, apparuit; non uni aut alteri tantum visa, sed universæ civitatis multitudini manifeste ostensa ; neque, ut aliquis forte putaverit, celeriter secundum phantasiam percurrens, sed compluribus horis supra terram aperte conspecta, coruscis splendoribus radios superans solares... Universa civitatis multitudo ad sanctam ecclesiam concurrit, metu illius divini prodigii non sine lætitia concitata, juniorum simul et senum..., vicinorum hospitum christianorum et aliunde advenientium ethnicorum..., qui tum concordi et uno ore omnes Jesum Christum Dominum nostrum, Filium Dei unigenitum, ejusmodi mirabilium effectorem laudabant...; experientia discentes quod christianorum pientissimum dogma non est ab hominibus tantum annuntiatum, sed de cœlis divinitus testificatum. Epist. S. Cyrill. Hieros. ad Constant. Imperat. (mense maio 351).

Digitized by Google

ont été remarquées et plus d'une fois signalées par les écrivains religieux de ces derniers temps [1].

Le fruit pratique du miracle de Migné fut tout d'abord le retour universel des habitants de la paroisse à l'accomplissement du devoir religieux, et la conversion d'un grand nombre de personnes dans les pays les plus lointains. Pour être ancien d'un demi-siècle, le prodige n'en est ni moins certain ni moins probant aujourd'hui. La divinité de la doctrine du Crucifié est toujours en droit de revendiquer la confirmation patente qu'elle en a reçue sous les yeux d'une multitude qui ne supporte pas de démenti. Nous savons bien, et notre divin Maître nous l'a dit, qu'il est des hommes résolus à ne pas en croire même le témoignage des morts qui reviendraient à la vie [2]. Il n'y a rien à faire contre ces partis-pris. Mais nous défions un observateur sérieux d'étudier l'ensemble des pièces relatives à l'apparition de la croix de Migné, sans être amené à reconnaître que le doigt de Dieu est là ; et que, par suite, « le très-saint dogme des chrétiens, prêché par la bouche des hommes, a été alors divinement certifié par le ciel » : *discentes quod christianorum pientissimum dogma non est ab hominibus tantum annuntiatum, sed de cœlis divinitus testificatum.*

Cette conclusion, nous en avons la confiance, conduira bon nombre de pèlerins vers l'église de Migné durant les exercices spirituels de cette station jubilaire. Le signe que le Seigneur a fait briller d'une façon si éclatante en ce lieu privilégié est le *Labarum* qui, à travers les combats sans cesse renaissants, nous garantit toujours finalement la victoire : *In hoc signo vinces.* Amen.

A ces causes, etc.

1. Vie des Saints, d'Alban Butler et de Godescard, Édition augmentée et publiée à Lille, 1855, T. III, p. 24.
2. Luc., XVI, 41.

Digitized by Google

XXXIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ
DU XXVII[e] ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE
SUR LE PSAUME QUARANTE-DEUXIÈME.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXVI.)

Emitte lucem tuam et veritatem tuam, ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.

Envoyez votre lumière et votre vérité : ce sont elles qui m'ont amené et m'ont conduit sur votre montagne sainte et dans vos tabernacles.

(Ps. XLII, 3.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE,
ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Les textes de la sainte Écriture dont l'intelligence devrait nous être surtout familière, parce que l'Église les place quotidiennement sur nos lèvres, sont trop souvent ceux dont nous tirons le moins de fruit, parce que l'accoutumance journalière nous empêche d'y réfléchir. Il n'en est pas ainsi cependant, pour vous ni pour moi, des paroles que je viens de prononcer. Et quand, chaque matin, nous

Digitized by Google

allons monter au saint autel, c'est toujours avec un sentiment vif et profond que nous implorons de Dieu une émission nouvelle de sa lumière et de sa vérité, parce que ce sont elles qui ont donné à notre vie la direction et l'impulsion vers les cimes sacrées où nous sommes établis : *Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.* Pour ma part, me sentant placé sous une impression, plus forte qu'à l'ordinaire, du besoin auquel correspond la prière du psalmiste devenue la prière quotidienne du prêtre, je voudrais faire passer en vous le sentiment que j'éprouve.

Qu'est-ce que cette lumière et cette vérité de Dieu dont nous demandons chaque matin un rayonnement et un épanouissement nouveau : *Emitte lucem tuam et veritatem tuam* ? De quelles régions cette lumière et cette vérité nous tirent-elles, et quelles sont les hauteurs où elles nous conduisent : *ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua* ? Plaise au Seigneur, mes vénérables Frères, de me le faire si bien entendre à moi-même, que cela puisse être entendu de chacun de vous !

II. Toute lumière et toute vérité proviennent de Dieu, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. Il y a une lumière et une vérité naturelle dont les principes premiers constituent le fond même de la nature raisonnable. Pareillement, il y a une lumière et une vérité revélée d'où naît la foi qui est la base de la régénération spirituelle. Or, parce que le Verbe était au commencement, et que le Verbe était en Dieu, et que le Verbe était Dieu, et que toutes choses ont été faites par le Verbe, et que rien n'a été fait sans lui[1], ce même Verbe apparu parmi les hommes

1. Joann., I, 1, 3.

Digitized by Google

n'a point commis d'empiètement et d'usurpation quand il a dit : « Je suis la lumière [1] », non plus que quand il a dit : « Je suis la vérité [2] ». Dans la sphère même de la raison, il est la lumière véritable qui illumine tout homme venant en ce monde [3]. Mais cette lumière qui luit dans les ténèbres, les ténèbres ne l'ayant pas comprise, et le monde n'ayant pas connu Celui par qui il a été fait [4], le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité [5]; et à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, il a donné la puissance de devenir les enfants de Dieu [6]. Si bien que tous tant que nous sommes, nous avons reçu de sa plénitude : *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus*; parce que la vérité, comme la grâce, procède de Jésus-Christ : *quia gratia et veritas per Jesum Christum facta est* [7].

Le psalmiste, si nous voulons entrer dans sa pensée personnelle, soupirait, à n'en pas douter, après l'avénemen promis de ce Verbe illuminateur. Quand il demandait à Dieu d'envoyer sa lumière et sa vérité, il lui demandait avant tout d'envoyer son Fils sur la terre. Et parce que, au moyen des Écritures et de la tradition, la lumière et la vérité révélées versaient déjà sur lui leurs rayons anticipés, il ne se lassait point d'en solliciter les effets puissants et salutaires.

Or, c'est dans ce sens que nous nous approprions sa prière, nous qui, par la vertu de l'incarnation divine et de l'Évangile, par l'efficacité de notre baptême et de notre sacerdoce, ne sommes plus les fils de la nuit et des ténèbres, mais les fils du jour et de la lumière [8]. Nous savons que cette lumière et ce jour de la vérité, affaiblis et obscurcis autour de nous, sont susceptibles de s'affaiblir et de

1. Joann., VIII, 12. — 2. *Ibid.*, XIV, 6. — 3. *Ibid.*, I, 9.
4. *Ibid.*, 5, 10. — 5. *Ibid.*, 14. — 6. *Ibid.*, 12. — 7. *Ibid.* 16, 17
8. I Thess., V, 5.

Digitized by Google

s'obscurcir en nous. Nous sentons que, sous peine de défaillir, l'assistance quotidienne, la direction continue de cette lumière et de cette vérité sont notre plus pressant et notre plus constant besoin. Et voilà pourquoi, du pied de l'autel, nous jetons à Dieu ce cri chaque jour répété: *Emitte lucem tuam et veritatem tuam.*

O Père, de qui procède toute mission au sein de l'adorable Trinité, envoyez en moi votre Verbe, l'émanation sincère de votre clarté toute-puissante [1]. O Fils, tenez votre promesse, et envoyez en moi l'Esprit de vérité qui procède de votre Père et de vous [2] : n'avez-vous pas annoncé que cet Esprit nous enseignera toute vérité: *ille spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem* [3] ; et que, nous enseignant toute vérité, il nous enseignera toutes choses : *ille vos docebit omnia* [4]? Car, en toutes choses, il y a un point vrai qui les distingue du faux. Et vous, ô Esprit saint, donnez-moi l'intelligence des Écritures; mettez pour moi en lumière toutes les choses que Jésus-Christ a dites à ses apôtres, et dont il vous appartient d'être le révélateur, aux jours et aux heures où le sens de ces paroles divines nous doit être suggéré, parce que nous sommes placés dans les conjonctures en vue desquelles elles ont été proférées : *et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis* [5]. Et enfin, encore bien que chacun de nous soit apte à être enseigné directement de Dieu : *et erunt omnes docibiles Dei* [6], et qu'en particulier l'autel eucharistique soit une source intarissable de lumière pour toute âme attentive et recueillie; comme pourtant c'est à votre Église, ô Seigneur, que vous avez confié authentiquement le dépôt de la doctrine; comme c'est à elle seule et à son chef suprême que vous avez promis et que vous avez confié le privilége de l'inerrance, faites que mon esprit adhère,

1. Sap., VII, 25. — 2. Joann., XV, 26. — 3. *Ibid.*, XVI, 13.
4. *Ibid.*, XIV, 26. — 5. *Ibid.* — 6. *Ibid.*, VI, 45.

Digitized by Google

que ma volonté s'attache à toute parcelle de lumière et de vérité qui me vient du corps hiérarchique des pasteurs ou de la chaire apostolique. Mon propre sens et l'air ambiant que je respire peuvent me tromper. C'est du côté où se lève votre lumière que je veux et que je dois vous chercher et vous adorer : *quoniam ad ortum lucis oportet te adorare* [1]. Or, comme c'est du haut des montagnes sacrées de l'Église que votre soleil envoie ses clartés, en identifiant mon propre esprit avec l'esprit de l'Église, je suis assuré d'être toujours dans le vrai, l'Église votre épouse étant animée et régie par l'Esprit-Saint, qui est votre esprit. Si, malgré mon néant, je suis quelque chose aux yeux de mes frères, ce n'est qu'autant que, par votre Église, je suis en communion parfaite avec votre lumière et votre vérité. La lumière et la vérité, telles que l'Église me les présente, c'est à elles que je suis redevable d'avoir échappé aux fascinations terrestres, et d'avoir été conduit sur les sommets divins : *ipsa me deduxerunt et adduxerunt.*

III. *Deduxerunt ab errore peccati : adduxerunt in ecclesiam tuam* : tel est le bref commentaire de saint Jerôme [2]. Mais pour bien comprendre la pensée du psalmiste, et pour savoir d'où il reconnaît avoir été tiré par la puissance de cette lumière et de cette vérité de Dieu qu'il implore, il faut remonter aux premières paroles de ce même psaume quarante-deuxième. « Jugez-moi, Seigneur, et distinguez « ma cause de celle de la nation non sainte » : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta* [3].

Dans la bouche des fils d'Israël et de Juda, me dira-t-on, cette parole s'explique : ils avaient devant eux des peuples infidèles, des nations idolâtres. Mais après que la plénitude des nations est entrée dans l'Église, quelle est donc cette

1. Sap. XVI, 28. — 2. Opp. S. Hieron., Breviar. in Psalter. Ps. XLII.
3. Ps. XLII, 1.

Digitized by Google

nation excommuniée, avec laquelle le prêtre plaide en séparation et en divorce? Se conçoit-il qu'au moment où il va monter à l'autel pour immoler la victime qui a réconcilié le monde [1], le sacrificateur, au lieu d'intercéder pour tous, commence par isoler sa cause de celle d'une partie de l'humanité? Que devient donc le précepte du Christ : « Si « tu offres ton présent à l'autel, va d'abord te réconcilier « avec ton frère [2] » ? L'apôtre n'a-t-il pas dit que le Seigneur a mis en nous le ministère et la parole de réconciliation [3] ? Et voici que le prélude des sacrés mystères serait une parole de scission et de rupture: *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta* !

Hélas! Messieurs et vénérables Frères, ce qui se dit, ce qui s'écrit, ce qui se trame, ce qui s'édicte, ce qui s'accomplit autour de nous, particulièrement à l'heure présente, nous dispense trop manifestement de toute justification. Oui, malgre les efforts que notre sacerdoce ne cessera de faire jusqu'à la dernière heure du monde pour ramener à Dieu et à la vérité tous les errants, il reste ici-bas une race qui se fait gloire de servir une cause opposée à notre cause. Que dis-je! on a inventé des théories d'après lesquelles, non-seulement en fait, mais en principe et en droit, cette nation se défend d'être une nation sainte. Oui, dix-huit siecles après la prédication de l'Évangile, il reste un monde qui n'est pas le monde chrétien; le monde dont Jésus-Christ a dit aussi : « Je n'en suis pas » : *Ego, non sum de hoc mundo* [4]; le monde pour lequel Jésus-Christ n'a pas prié : *non pro mundo rogo* [5]; le monde dont saint Jean, l'apôtre de la charité a dit : » Qu'il est posé tout entier dans « le mal » : *mundus totus in maligno positus est* [6]; le monde composé de cette majorité d'hommes à propos desquels

1. II Corinth., v, 18, 19.— 2 Matth., v, 23, 24.— 3. II Corinth., v, 18, 19.
4. Joann., VIII, 23. — 5. *Ibid.*. XVII. 9. — 6. I Joann., v, 19.

Digitized by Google

saint Paul, lui qui eût voulu être anathème pour ses frères [1], déclarait qu'on ne pouvait leur plaire qu'à la condition de n'être plus le serviteur de Jésus-Christ [2].

Or, ce monde hostile à Dieu et à Jésus-Christ et à l'Église, il a trop souvent, même pour les chrétiens, hélas ! même pour les membres de la sainte tribu, une puissance d'attraction et de séduction : attraction de popularité, de faveur, d'éloges auxquels on n'est pas toujours indifférent ; séduction de principes, de théories, de maximes qui ne laissent pas d'avoir des aspects éblouissants et spécieux. Disons-le : le grand triomphe qu'ambitionne le monde, l'avantage auquel il vise et qu'il fait valoir par-dessus tout quand il croit l'avoir obtenu, c'est de tirer à lui quelqu'un de nous ou des nôtres. Non pas le tirer et le posséder tout entier : car alors il serait publiquement désavoué et il cesserait par là d'être des nôtres. Le monde passera donc condamnation ou se contentera de faire ses réserves sur le reste s'il croit tenir l'homme d'Église, ne fût-ce que par un cheveu de sa tête ou par un fil de son vêtement. Tout en demeurant du nombre des apôtres de Jésus-Christ, si, par le moindre côté, vous étiez du monde, le monde aussitôt aimerait en vous ce qui serait sien : *si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret* [3] ; principalement si votre connivence se rapportait, de près ou de loin, à ses erreurs doctrinales.

N'entendez-vous pas ses battements de mains quand il se persuade avoir surpris dans nos rangs une dissonance? Par exemple, s'il croit apercevoir dans les discours ou les écrits de quelques-uns de nos frères la négation du droit appliqué à l'ordre social, la reconnaissance du pouvoir qu'auraient les sociétés d'altérer sans cesse les conditions d'existence que la providence impose aux peuples en les constituant,

1. Rom., IX, 3. — 2. Galat., I, 10. — 3. Joann., XV, 19

Digitized by Google

enfin, l'assurance que l'instabilité des pouvoirs, le bouleversement des institutions est « ce qui importe le moins à l'Église », et que l'indifférence politique est un article de son symbole : aussitôt ce sont des chants de victoire répétés par les mille et mille organes de la presse mécréante. Ces mêmes libres-penseurs, pour qui l'épiscopat tout entier était hier sans autorité, se sentent et se proclament forts aujourd'hui parce qu'ils s'imaginent avoir pour eux l'autorité de tel et tel évêque auxquels ils décernent volontiers l'infaillibilité refusée au reste de l'Église.—Au fait, nous disent-ils, il n'y a pas eu de désaveu. — Et nous répondons : Le désaveu serait déjà venu si la doctrine qu'on leur attribue était vraiment leur doctrine. Ou plutôt, cette doctrine d'avance a été suffisamment contredite et réfutée quand, une première fois, elle a cherché à se produire parmi nous [1]. Je me fais un honneur de rappeler que le vaillant évêque dont je recevais la consécration épiscopale il y a aujourd'hui vingt-sept ans, deux ans plus tard, sans manquer au respect ni à la charité fraternelle, adressait publiquement ses remontrances à un pontife dont les paroles avaient occasionné ces mêmes interprétations et ces louanges offensantes dont nos oreilles sont actuellement assourdies.

Non, non, ni nos frères ni nous, nous ne serons jamais complices de ceux avec la cause desquels nous ne voulons à aucun prix que notre cause soit confondue : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* Le ciel nous garde de toute participation à leurs maximes fausses et impies et de tout titre à leurs éloges hypocrites : *ab homine iniquo et doloso erue me* [2]. Et c'est pour échapper à ces pièges que nous prions Dieu de nous envoyer, et que Dieu nous envoie en effet, sa lumière et sa vérité contenues dans les déclarations et les directions de son Église ; déclarations et

1. *Voir* T. II, pag. 321 et suiv. — 2. Ps. XLII, 1.

Digitized by Google

directions doctrinales qui sont notre force, et qui, en nous tirant des funestes défilés du mensonge, nous fraient la route vers les hauteurs sacrées et éternelles : *ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.*

IV. Que signifient ces derniers mots, et faut-il chercher une différence entre la montagne sainte et les tabernacles du Seigneur ? Oui, dans la doctrine de notre saint Hilaire, que j'ai autrefois exposée en développant son commentaire du psaume quatorzième : « Seigneur, quel est celui qui « habitera dans votre tabernacle, ou qui se reposera sur « votre montagne sainte [1] ? » Le temps ne me permet plus d'entrer aujourd'hui dans cette belle théologie. Il nous suffit de retenir que la condition indispensable, le premier et le plus important degré pour monter au temple des cieux, c'est d'habiter ici-bas sous la tente sacrée de l'Église : *Primus itaque et maximus gradus est ad cœlestia ascendentibus habitare in hoc tabernaculo.* Car, à ceux seulement qui partent de là, la route est ouverte pour là-haut : *hinc enim proficiscentibus, eo iter est* ; et il n'y a pas d'autre chemin sinon par cette demeure : *nec nisi per hanc habitationem iter ullum est* [2].

Éclairés par le flambeau de l'Église, attentifs aux jets de lumière et de vérité qu'elle ne cesse d'émettre, nous sommes introduits dès ici-bas dans les puissances du Seigneur, dans la connaissance profonde de ses Écritures, dans le sanctuaire intime de sa nature, de ses attributs, de ses perfections, dans l'économie complète de ses œuvres, de ses lois, de ses desseins et de ses décrets éternels. Et ainsi les apôtres, les ministres de Dieu sont-ils portés sur ces points culminants d'où ils doivent briller parmi leurs frères comme les luminaires célestes brillent sur le monde : *inter quos lucetis sicut*

1. Ps. XIV, 1. — 2. S. Hilar., Tract. in Psalm. XIV. 3.

Digitized by Google

luminaria in mundo [1]. Tout le secret de leur élévation, de l'autorité de leur parole, le dernier mot de leur vie et de leur carrière, c'est que la lumière et la vérité de Dieu, projetées par l'Église, leur ayant appris à séparer leur cause de celle de la nation non sainte, ils ont établi leur domicile dans les regions sublimes qui relient la terre au ciel : *ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.* Et quant au secret de la joie qui, à travers leurs angoisses personnelles et les tribulations générales de l'Église, inonde encore leur âme des plus douces émotions, demandez-le aux tabernacles sacrés qui sont leur refuge et leur rempart ; demandez-le à l'autel auquel ils montent chaque jour, et où chaque jour ils s'approchent du Dieu qui entretient et rafraîchit en eux les joies saintes de la jeunesse : *et introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam.*

Seigneur mon Dieu, les jours sont mauvais, l'avenir est menaçant : mais votre autel me reste, votre autel où je tiendrai chaque matin entre mes mains la harpe pour chanter vos louanges : *Confitebor tibi in cithara, Deus meus.* O mon âme, pourquoi serais-tu triste, et pourquoi me mettrais-tu dans le trouble : *quare tristis es anima mea, et quare conturbas me* ? Espère en Dieu, ô mon âme, parce qu'il me sera donné de le confesser et de le glorifier encore : *spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi.* Il est mon Dieu, mon salut, et, quoi qu'il arrive, le rayon de la lumière brillera sur mon visage : *salutare vultus mei, et Deus meus* [2].

C'est avec ce sentiment et cette confiance, mes vénérables Frères dans le sacerdoce et mes chers Fils en Jésus-Christ, que je vais remonter à l'autel pour y continuer la célébration des saints mystères en ce vingt-septième anniversaire de mon ordination épiscopale. Saint Augustin, toujours in-

1. Philipp., II, 15. — 2. Ps. XLII, 4, 5, 6.

Digitized by Google

génieux et intrépide à poursuivre le sens mystique des moindres syllabes de l'Écriture, a cherché à dire pourquoi l'arche de Noë, figure de l'arche sainte de l'Église, après avoir été portée et ballottée sur les flots, se reposa sur la montagne en un vingt-septième jour du mois [1], et pourquoi plus tard, à la même date du vingt-sept, la terre reprit enfin sa solidité et sa consistance [2]. Sans entrer dans ces détails d'une exégèse quelque peu laborieuse [3], demandons au Seigneur que la barque de Pierre, agitée par tant d'orages et de tempêtes, aborde bientôt sur un point tranquille, et que la terre se raffermisse sous les pieds de ceux qui sont appelés à continuer ici-bas la famille des enfants de Dieu. Amen.

1. Gen., VIII, 4. — 2. *Ibid.*, 14.
3. S. Aug., Contr. Faust., L. XII, n. XX, XXI.

Digitized by Google

XXXIV

HOMELIE

PRONONCÉE A MIGNÉ DANS LA SOLENNITÉ
DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'APPARITION DE LA CROIX [1].

(XVII DÉCEMBRE MDCCCLXXVI.)

Propter hoc sciet populus meus nomen meum in die illa : quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum.

Mon peuple connaîtra mon nom en ce jour parce que Moi qui parlais, voici que je suis présent.

(ISAÏE, LII, 6).

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. La religion s'est établie dans le monde par les miracles. Il le fallait pour notre foi. La matière de la foi, c'est la parole de Dieu. Dieu, sans doute, est infaillible; il doit être cru par lui-même, puisqu'il ne peut ni se tromper ni nous tromper; il est à lui-même le propre témoignage de sa parole, et sa grâce suffit à la foi. Mais comment savoir

1. Cette homélie est reproduite d'après l'analyse détaillée qu'en ont donnée les journaux.

Digitized by Google

que Dieu a parlé? Quelle garantie avons-nous? quel est le sceau authentique de sa parole? quels moyens, enfin, Dieu a-t-il de se rendre croyable aux hommes? Les arguments de la raison ont leur valeur; à eux seuls ils ne sont pas suffisants. L'argument surnaturel est nécessaire à la base de tout acte de foi. Ainsi s'est fondée la religion sur la terre. Jamais la croix n'eût renversé l'idolâtrie, jamais le christianisme n'aurait pris possession de l'univers comme il l'a fait, s'il n'eût été accrédité par les signes de la toute-puissance divine. « Si vous ne croyez pas à ma parole, dit « Jésus-Christ, croyez à mes œuvres [1]. » Ces œuvres, où éclate manifestement la divinité du Sauveur, rendent inexcusables ceux qui n'ont pas cru en lui.

Les apôtres, après Jésus-Christ, ont confirmé leur doctrine par des miracles, et même par de plus grands miracles que ceux de leur Maître, suivant la parole de l'Évangile : *Qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet* [2]. Ils ont ainsi transformé le monde païen. A leur tour, les hommes apostoliques ont fondé les chrétientés en faisant suivre leurs prédications de prodiges éclatants. C'est ainsi que dans nos contrées les Martial, les Hilaire, les Martin, les Radégonde, ont prêché la foi.

Sans doute la parole de Dieu est belle et élevée; elle répond aux aspirations des nobles âmes, éprises d'amour de la vérité; mais même dans celles-ci il y a des passions qui obscurcissent l'esprit, qui subjuguent la volonté. Il est sans exemple que la doctrine de Jésus-Christ, si contraire aux erreurs de l'esprit et aux passions du cœur, ait été acceptée quelque part sans miracle. En définitive, dit le Seigneur par le prophète Isaïe, « mon peuple connaîtra mon nom en ce « jour-là, parce que, moi qui parlais, je me montrerai et je « dirai : Me voici » : *Propter hoc sciet populus meus*

1. Joann., x, 38. — 2. *Ibid.*, xiv, 12.

Digitized by Google

nomen meum in die illa : quia ego ipso qui loquebar, ecce adsum.

A la vérité, Dieu n'est pas tenu de renouveler les témoignages extérieurs de sa puissance et de sa véracité. Ces signes, suivant la doctrine de saint Paul, appartiennent surtout aux premiers temps. Quand l'Évangile a été annoncé à un peuple, à une contrée; quand la doctrine de Jésus-Christ a jeté les racines dans le sol et qu'elle y a fructifié avec le temps, il n'y a plus la même raison pour Dieu de recommencer les prodiges. Les premiers miracles opérés à l'origine pour la conversion du monde, miracles avérés et absolument certains, sont une garantie suffisante de la foi pour les siècles. Toutefois, le Seigneur tout-puissant s'est réservé d'opérer, dans le cours des siècles chrétiens, de nouveaux miracles; et par là, sa miséricordieuse providence est venue au secours de nos incroyances et de nos infidélités trop promptes à revivre. *In signum sunt non fidelibus, sed infidelibus* [1] : « ces signes sont à l'adresse, non des « fidèles, mais des infidèles » : à la bonne heure; mais hélas! par suite des ténèbres que répand l'impiété, combien n'y a-t-il pas d'infidèles aujourd'hui!

Bref, nous célébrons en ce jour l'anniversaire semi-séculaire d'un miracle éclatant, d'un miracle retentissant, accompli dans ce lieu même à la date du dix-sept décembre mil-huit cent vingt-six : date à jamais mémorable dans les fastes de ce diocèse, et dans celles de cette paroisse de Migné, dont le nom, à partir de ce jour, a été connu du monde entier.

II. On a dit : Pour croire à un miracle, il faut savoir ce que Dieu s'est proposé en le faisant. Pourquoi une apparition de la croix à Migné plutôt qu'ailleurs; pourquoi en mil-huit cent vingt-six plutôt qu'à toute autre époque? A quelle fin, dans quel but, et pour quel résultat?

1. I Corinth., XIV, 22.

Digitized by Google

Commençons par dire que Dieu agit où il veut, quand il veut, comme il veut. Toutefois, s'il est vrai que les voies de sa sagesse sont *ininvestigables*[1], Dieu est pourtant un maître très-sage, et l'on peut humblement étudier, interroger les motifs de ses actes. Et quoique ses desseins doivent être révérés, même s'ils ne sont pas compris, il est des cas où l'on peut jusqu'à un certain point s'en rendre compte.

Le lieu, c'est la France, où tout a tant de retentissement. Elles sont rares dans l'histoire de l'Église, les apparitions publiques de la croix ; on en cite cinq ou six à peine. La première grande manifestation de ce genre est celle qui eut lieu sous Constantin, et dont le résultat fut la conversion de l'empire romain, de cet empire qui comprenait alors tout le monde civilisé La seconde se fit au jour de la Pentecôte, à Jérusalem, sous le grand patriarche saint Cyrille. La croix se montra depuis le sommet du Calvaire jusqu'au mont des Oliviers[2]. Deux ou trois autres apparitions moins célèbres eurent lieu après celles-là ; il faut arriver jusqu'à Migné pour en trouver une autre revêtue d'un si grand éclat.

La France, on peut le dire, était prédestinée à ce grand miracle. Pendant de longs siècles elle avait été l'un des principaux soutiens de l'Évangile, le missionnaire et le soldat de la croix; mais, depuis, elle était devenue le réceptacle, le foyer des mauvaises doctrines. Après une ère de restauration religieuse, elle offrait le plus triste spectacle des passions et de l'impiété renaissantes. Mais de même que la France servait à la propagation des mauvaises idées en Europe, de même elle devait servir merveilleusement à la publicité du miracle par la presse. Les attaques même dont le prodige fut l'objet contribuèrent à le populariser.

Puis, en France, s'il y avait une terre digne d'être le

1. Rom., XI, 33. — 2. *Voir* plus haut, pag. 415.

Digitized by Google

théâtre d'une intervention miraculeuse de Dieu, n'était-ce pas le Poitou, vieille terre de foi, où la religion venait d'être tout récemment défendue avec énergie, au prix même du sang ? Migné se désignait par lui-même. Près de la cité de saint Hilaire, près des grands champs de bataille de l'antique monarchie française, où Clovis vainquit l'hérésie arienne, où Charles Martel, en refoulant l'Islamisme, remporta un des plus grands triomphes de la Croix sur le Croissant, Migné avait encore un autre titre à la préférence. Selon nos traditions locales, lorsque l'empereur Justin envoya à sainte Radegonde un morceau de la vraie croix, c'est là, dans cette première bourgade placée sur la voie romaine entre Poitiers et Tours, que le clergé de Poitiers, venu à la rencontre de la précieuse relique, reçut en 569 le cortége tourangeau. Après douze siècles et demi, il a plu à Dieu de faire éclater l'image de sa croix à l'endroit même où, remis par un saint à une sainte, par S. Euphrone, évêque de Tours, à sainte Radegonde, le bois de la Croix avait été reçu solennellement, et où pour la première fois fut chanté l'hymne que Fortunat, compagnon de Radegonde, avait composée pour ce jour : le glorieux *Vexilla Regis prodeunt, fulget crucis mysterium,* l'hymne de triomphe de la croix ! Ces rapprochements historiques ne jettent-ils pas quelque jour sur le choix du lieu ?

III. Mais voici pour le temps. C'est en ce dix-neuvième siècle, héritier des funestes doctrines du dix-huitième, héritier de ses négations, de ses railleries et de ses blasphèmes ; c'est aux derniers jours de cette année mil-huit cent vingt-six, alors que les prédications, les grâces, les conversions et tout le mouvement religieux du jubilé de l'année sainte, avaient surexcité toutes les haines, toutes les clameurs, toute la rage de l'impiété ; c'est à la veille des triomphes nouveaux de la révolution, et quand la religion semblait vaincue.

Digitized by Google

Le jour, c'est le troisième dimanche de l'Avent, le dimanche *Gaudete*. Comme le Carême, l'Avent est un temps de pénitence et de deuil; la liturgie est pleine de tristesse, de soupirs et d'allusions aux derniers jours; mais, au milieu de cette période de mélancolie chrétienne, luit un rayon de joie. Il y a dans l'Avent le dimanche du *Gaudete*, comme dans le Carême celui du *Lætare*. En ce jour, l'office divin nous rappelle ces paroles des saints Livres : « Le Seigneur « viendra sur la blancheur d'un nuage, et il aura sur sa « cuisse ces mots écrits : Le Roi des rois et le Maître des « maîtres. Il apparaîtra à la fin, et il ne mentira pas à sa « promesse : s'il tarde, attendez-le, car il viendra, vous « dis-je [1]. » Cette parole s'applique au second avénement du Fils de l'homme, à l'avénement du dernier jour, dont il est dit dans l'Évangile : *Tunc parebit signum Filii hominis* : « Alors apparaîtra le signe du Fils de l'homme [2]. » Ce sera le jour de Dieu, le jour dans lequel il posera ses ennemis sous ses pieds. En anticipation de cette grande victoire finale annoncée par la croix, il plaît quelquefois à Dieu d'annoncer à son Église des triomphes partiels dans le cours des temps. En ces jours-là, dit le Très-haut, « mon peuple connaîtra mon nom, et saura que je suis le Dieu puissant contre lequel le bras de chair ne saurait prévaloir; et l'Église se réjouira et se réconfortera en moi [3]. »

IV. Demandez-vous maintenant, mes Frères, quel était le but, quel fut le résultat de cette apparition miraculeuse? Toutes les paroles des hommes apostoliques étaient contestées, travesties; les prédications étaient attaquées, contredites; le nom du Seigneur était journellement insulté. Eh bien, a dit le Seigneur, « mon peuple saura mon nom en « ce jour-là, parce que, moi qui parlais, me voici » : *Propter*

1. Apoc., XIX, 16. — Habac., II, 3. — 2. Matth., XXIV, 30.
3. Offic. III dominicæ Adventus.

Digitized by Google

noc sciet populus meus nomen meum in die illa : quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum.

Le fruit de ce miracle, ce fut, avant tout, la conversion de la population totale de Migné. Dieu ne dédaigne pas de faire des miracles pour un tel résultat. Le souvenir de ce grand fait nous réunit encore aujourd'hui, et par lui la foi se maintient et se maintiendra toujours parmi vous. Vous êtes les fils des témoins du miracle; plusieurs des vôtres qui sont ici l'ont vu de leurs propres yeux. On les compte encore au nombre de cent trente. Quelques-uns nous ont fait exprimer leur regret d'être retenus par l'âge ou la maladie; mais plus de quatre-vingts sont présents dans cet auditoire. Pour vous, point de doute possible, point d'incrédulité. Laissez dire les prétendus savants avec leurs objections et avec leur science, qui ne sert qu'à les rendre déraisonnables. Vous n'avez pas eu besoin d'être savants pour comprendre que la croix qui est apparue à vos anciens n'était point un ballon, ni un cerf-volant, ni je ne sais quelle pièce d'artifice imaginée par ceux qui n'ont point vu. Quand Dieu fait un miracle, il le fait visible. Le miracle de Migné, vous l'avez vu par vous-mêmes ou par vos pères. Un prêtre de Dieu vous parlait de la vertu divine de la croix, et Dieu a répondu du haut du ciel au prédicateur : « Présent! » *Ego ipse qui loquebar, ecce adsum.*

Puisse l'unanimité de la population d'alors à croire et à pratiquer la religion se renouveler aujourd'hui! Dieu ne doit pas un second miracle; le premier suffit. Comprenez-le comme l'ont compris ceux de ce temps-là; comme eux, revenez unanimement aux pratiques religieuses. Dieu a béni Migné; il lui a donné toutes les richesses de la terre, le fruit du froment, le jus de la vigne; joignez-y toujours la foi pour la transmettre à vos fils comme le plus précieux héritage. En mil huit cent vingt-six, la croix fut un signe d'espérance, à la veille de la tourmente qui allait éclater

Digitized by Google

peu d'années après. A travers ces temps difficiles, le bien s'est fait, la religion a grandi. Avec la croix, l'Église ne craint pas le monde. La croix suffit à tout; qu'elle soit notre joie et notre gloire. *Nos autem gloriari oportet in Cruce Domini nostri Jesu Christi, in quo est salus et resurrectio, et vita.* Oui, le salut, la résurrection, la vie est là. Cela est vrai comme aux jours de saint Paul. Ne voyons-nous pas l'ordre social menacé et la France comme à demi-morte? Tournons-nous vers la croix. Dans la croix est le salut, dans la croix est la vie, dans la croix est la protection contre les ennemis pour le temps et pour l'éternité! Amen.

Digitized by Google

XXXV

LETTRE PASTORALE

EXPOSANT L'ÉTAT ACTUEL DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE POITIERS.

(1 JANVIER MDCCCLXXVII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. C'est pour nous un devoir de remercier hautement la divine bonté des bénédictions accordées aux diverses œuvres que nous avons entreprises depuis que nous sommes préposé au gouvernement de ce grand et beau diocèse de Poitiers. Notre reconnaissance envers Dieu se porte en même temps vers le grand nombre de fidèles et généreux diocésains qui se sont associés à nos pensées et à nos projets, et qui les ont favorisés chacun dans la mesure de ses facultés.

En vous annonçant, vers la fin de l'année précédente, le rétablissement et l'institution canonique de la faculté de théologie de l'ancienne université de Poitiers, nous ne vous avons point laissé ignorer que cette restauration, préparée par vingt ans et plus de travaux, d'efforts et de sacrifices, réalisait le plus ardent de nos vœux. Poitiers a toujours été, et

Digitized by Google

nous voulons espérer qu'il demeurera toujours un centre renommé d'instruction et d'études. La science du droit, spécialement, n'a jamais cessé d'y être cultivée avec distinction ; et plus d'un nom justement honoré dans la magistrature, l'enseignement et le barreau, atteste que la génération nouvelle a conservé l'héritage du talent, du savoir et des principes chrétiens qui avaient placé si haut notre province dans l'estime publique. De quelques avantages nouveaux qu'elle essaie de s'enrichir, sous quelques ornements qu'elle cherche à se rajeunir, notre cité serait privée du plus beau fleuron de sa couronne, disons mieux, notre cité serait absolument découronnée et irremédiablement appauvrie, le jour où elle perdrait ce caractère de ville studieuse qui est dans ses traditions, dans ses mœurs, dans ses goûts, et jusque dans son aspect extérieur et son atmosphère. Les lieux, comme les personnes, ont un tempérament assorti à leur vocation : vocation en dehors de laquelle toute leur existence est comme dévoyée. Le calme de nos rues et de nos places publiques, les habitudes modestes des familles, par-dessus tout, l'esprit religieux dont la population est pénétrée et dont l'influence demeure sensible chez ceux-là même qui s'en croient le plus éloignés, tout cet ensemble de conditions, joint à la chaîne d'un long passé, nous condamnerait à n'être rien, si nous n'étions principalement une ville d'écoles.

Aussi, N.-T. C.-F., avons-nous conscience d'avoir travaillé pour les intérêts publics, non moins que pour le bien des âmes, quand, au premier signal de liberté de l'enseignement secondaire, nous avons encouragé et procuré l'ouverture des écoles libres qui, depuis un quart de siècle et au delà, forment, avec les écoles publiques, l'une des sources les plus importantes et les plus appréciées de la fortune morale et matérielle de la cité.

La liberté de l'enseignement supérieur ne pouvait pas ne

Digitized by Google

point nous apporter de nouveaux avantages. Nous ne reviendrons pas ici sur les considérations qui ont fait l'objet de notre lettre pastorale de l'an dernier. Vous savez quel enchaînement de causes et de circonstances nous a conduit à reprendre tout d'abord l'œuvre de l'ancienne université de Poitiers par le point culminant de toute *Étude générale*, qui est l'enseignement de la science sacrée. Où en est la faculté de théologie de Poitiers, depuis qu'ayant reçu la consécration canonique du pontife romain, elle est entrée dans le plein exercice de ses fonctions et de ses attributions? C'est ce que nous allons vous dire sommairement.

II. En ce qui est du personnel enseignant et du personnel enseigné, nos débuts n'ont pas connu l'épreuve ordinaire des institutions naissantes.

Nous ne voulons point effrayer l'humilité dans laquelle se retranchent volontiers des hommes de mérite qui ont pour programme de se dévouer sous le seul regard de Dieu. La plupart d'entre eux avaient fait leurs preuves longtemps avant de se donner à nous, et avaient occupé des chaires justement célèbres. Notre joie est d'entendre de très-intelligents disciples se féciliter chaque jour d'avoir été admis à si bonne et si grande école, où l'on retrouve toute l'élévation, la cohésion, l'unité, la pureté de l'enseignement des meilleures universités catholiques. La mesure de cet enseignement nous est d'ailleurs fournie par les publications que nous a léguées le très-regretté Père Clément Schrader. Aux deux traités : De theologia generatim, et : De Deo creante, sive de auctore naturalis ordinis, va s'ajouter prochainement le traité : De theologico testium loco sive fonte, vel de Traditione divina. L'auteur lui même s'est chargé d'apprendre aux lecteurs que « ces volumes se composent de thèses théologiques enseignées d'abord au collége romain, développées plus tard à l'université de Vienne, et enfin traitées avec plus d'ampleur à la faculté de théologie

Digitized by Google

de Poitiers, où elles ont reçu le dernier poli, selon que le demandaient le progrès des études, la marche et la variété des erreurs, les circonstances des temps, et surtout les doctrines et les définitions du concile du Vatican [1] ». D'autres travaux ne tarderont pas à voir le jour. Heureuse l'institution qui, dès ses premiers pas, se trouve introduite dans l'arène de la publicité savante par des productions de cette valeur !

L'auditoire n'a pas non plus fait défaut aux maîtres, puisque, dès à présent, aux nombreux élèves diocésains qui suivent les cours théologiques, canoniques et philosophiques de la faculté, se sont adjoints plus de vingt étudiants, quelques-uns laïques, la plupart clercs ou même prêtres, venus de treize diocèses et envoyés par des évêques de provinces très-diverses.

Des exercices publics, présidés successivement par Mgr le coadjuteur de Bordeaux et par Mgr l'archevêque de Bourges, et auxquels ont assisté les notabilités académiques de la cité, ont montré que la jeunesse des séminaires n'est pas seule apte à parler couramment la langue latine et à manier les armes de l'argumentation scolastique. Outre les grades de baccalauréat et de licence en théologie ou en droit canon, décernés à nos étudiants comme consécration des examens scolaires, deux soutenances de doctorat ont clos solennellement cette première année, en présence des prélats et des prêtres de quatre diocèses qu'avait réunis la circonstance du sacre de Mgr l'évêque élu de Saint-Dié. Tous ont bien voulu applaudir à ces premiers résultats, qui en présagent de plus complets pour l'avenir. Enfin nous avons vu bon nombre de candidats lointains, autorisés par leurs ordinaires, venir chercher les deux premiers grades devant le

1. De Deo creante, Commentar. I, Prolog., n. 2.. ap. Henr. Oudin, Pictavii, 1875.

Digitized by Google

jury du collége théologique des docteurs de notre faculté. Plusieurs de ces gradués ont manifesté l'intention de se préparer au doctorat par deux années d'assistance régulière à nos cours : condition indispensable d'après la constitution de l'université grégorienne, dont les règles sont devenues les nôtres. Il ne tiendra pas à nous de leur procurer toutes les facilités désirables. Nos mesures sont prises pour pouvoir doubler et tripler, au besoin, l'internat aujourd'hui occupé par les jeunes prêtres de la faculté ; et, d'autre part, plusieurs presbytères et établissements religieux continueront volontiers l'hospitalité exercée jusqu'à cette heure. Ceci nous amène à exposer la situation matérielle et pécuniaire de notre institut.

III. Ayant entrepris cette grande œuvre par nous-même, et avec des ressources principalement diocésaines, nous ne saurions nier les sollicitudes qu'elle nous apporte. Pourvoir à des frais considérables d'acquisition et de construction, suffire aux dépenses générales du personnel enseignant, et ne demander que la pension alimentaire aux sujets eux-mêmes ou aux diocèses qui nous les adressent : tel est le programme que nous nous sommes tracé, parce qu'il est le seul en rapport avec les traditions des anciennes écoles ecclésiastiques, où la science, selon qu'il est écrit dans Isaïe, s'est toujours achetée sans argent [1]. Bénéfice plus désirable aujourd'hui que jamais pour les jeunes nourrissons du sanctuaire.

La providence de Dieu n'abandonne point ceux qui se confient en lui, et qui sont dirigés par des vues conformes à ses desseins. Nous avons donc la consolation de pouvoir dire que, grâce à des concours multipliés et à des moyens préparés de loin, ce qui eût pu paraître impossible est déjà en grande partie exécuté.

1. Isa , LV. 1.

Digitized by Google

En ce qui est du local et des bâtiments, nous avons solder, sur des ressources préexistantes, l'acquisition de deux maisons, avec leurs jardins contigus au séminaire; et les fonds sont faits, au moins en grande partie, pour l'importante construction qui s'élève sur ces terrains.

Nous sommes un peu moins avancés pour ce qui est de la fondation des chaires. Sept seulement d'entre elles sont pourvues à cette heure, soit par le versement du capital, soit par un versement annuel. Trois autres chaires au moins ont besoin d'être assurées. Nous ne saurions douter que de nouveaux noms ne viennent bientôt s'ajouter aux noms de ceux à qui nous paierions ici le tribut public de notre reconnaissance, si leur modestie le permettait. Le chef vénéré de l'Église a daigné les honorer de son suffrage et de ses bénédictions particulières; et le *memento* quotidien du saint sacrifice est acquis à leur personne, et aux membres vivants et défunts de leur famille, de la part du ministre de Dieu qui occupe la chaire fondée par chacun d'eux.

Fonder une chaire n'est pas à la portée des fortunes ordinaires sur qui pèsent les devoirs, les obligations et les charges de la famille. Nous avons conféré le titre de restaurateurs de la faculté théologique de l'université de Poitiers aux donateurs qui contribueraient pour une somme de 500 francs ou au-dessus, et le titre de bienfaiteurs à ceux qui feraient une offrande inférieure. La destination de ces dons et souscriptions se rapporte aux frais de premier établissement et d'ameublement, à l'acquisition de la bibliothèque, etc.; et il serait important d'en capitaliser une partie pour les besoins à venir. Bon nombre d'ecclésiastiques et de laïques ont répondu à notre appel. Mais comme nous attendons encore le résultat de quelques arrondissements, nous ne pouvons offrir ici un compte-rendu général. Un exemplaire de notre lettre pastorale du vingt-

Digitized by Google

cinq novembre mil huit cent soixante-quinze a dû être adressé, par les soins de nos délégués, à toutes les familles notables des divers cantons du diocèse. Nous savons que plusieurs ont préféré y répondre en joignant leur don à la quête de la paroisse. C'est pour nous un vif désir de connaître nommément tous ceux de nos diocésains qui veulent bien nous apporter un concours marqué dans cette grave circonstance, et nous saurons gré à MM. les curés de ne rien nous laisser ignorer à cet égard,

Nous avons parlé de la bibliothèque. Plusieurs envois en nature nous sont parvenus, qui nous font une loi de porter nos remerciements au delà des limites du diocèse et des frontières même de la France. Déjà un vénérable évêque, dont la dernière joie en ce monde fut d'apprendre le fait de l'érection canonique de notre faculté, Mgr Charles-Antoine Cousseau, lui avait légué, comme premier fonds de bibliothèque, sa riche collection des belles éditions des saints Pères. Et notre part personnelle de cotisation a été une somme de vingt mille francs, produit de la publication de nos œuvres, appliquée à un achat de livres que l'intelligence de notre correspondant à Rome a pu effectuer dans des conditions trop tristement avantageuses. Notre budget de chaque année devra désormais affecter plusieurs milliers de francs à la continuation de ce qui a été si bien commencé.

Enfin, notre ressource durable et permanente consistera dans une collecte annuelle pour les dépenses courantes de la faculté. Naturellement nous avons fixé cette quête au jour de la solennité de saint Hilaire, le saint-siége lui-même nous ayant donné ce grand docteur pour patron de l'institut théologique de Poitiers. Notre diocèse est si étendu, le nombre des paroisses et des bons paroissiens y est si grand, que les plus modestes offrandes additionnées formeront un total proportionné à nos besoins, sans qu'il en coûte

Digitized by Google

beaucoup à chacun, et par conséquent sans que les ressources nécessaires aux autres œuvres en soient diminuées. Le chiffre de la précédente quête pour la faculté a été d'environ quatorze mille francs. Nous avons l'espoir qu'elle s'accroîtra au lieu de diminuer, et nous prévoyons qu'ainsi l'administration de notre faculté de théologie, comme celle de tous nos établissements ecclésiastiques, demeurera exempte de dettes. A défaut d'autre fortune, notre gestion diocésaine tient à se glorifier de la richesse, aujourd'hui trop rare, qui consiste à ne rien devoir. Espérons que de nouveaux retranchements législatifs ne viendront pas rompre un équilibre acquis et maintenu au prix de beaucoup de persévérance et de labeur.

IV. Nous terminerons par un avis qui n'est pas sans rapport avec l'objet de cette lettre pastorale.

Vous savez, N. T.-C. F., que le maigre du samedi n'a point été abrogé en principe, et que l'abstinence de ce jour demeure dans la discipline générale de l'Église. L'indult pontifical qui nous autorise à accorder la permission du gras stipule formellement que cette dispense devra être renouvelée d'année en année, et l'on ne peut en profiter qu'à la condition d'une aumône faite à titre de commutation. Cette aumône spéciale est désormais affectée par Nous à l'œuvre de la faculté. C'est pourquoi, MM. les curés, en annonçant à leurs paroissiens la facilité dont ils pourront continuer à jouir pendant la présente année, leur rappelleront l'obligation que cette dispense leur fait contracter. Les personnes qui ne croiraient pas pouvoir déposer leur offrande commutatoire aux mains de leur pasteur, doivent du moins à cette intention ne pas omettre de contribuer à la quête de la Saint-Hilaire.

Que Notre-Seigneur et sa très-sainte Mère, N. T.-C. F., vous prodiguent, au commencement et pendant le cours

Digitized by Google

de cette nouvelle année, toutes les bénédictions et les grâces qui peuvent faire le bonheur de chacun de vous et des vôtres, dans le temps et dans l'éternité !

A CES CAUSES, etc

Digitized by Google

XXXVI

LETTRE CIRCULAIRE

ORDONNANT LES PRIÈRES PUBLIQUES DEMANDÉES PAR LA LOI CONSTITUTIONNELLE.

Poitiers le 4 janvier 1877

MONSIEUR LE CURÉ,

Vous n'avez point oublié que, chaque année, aux termes de l'article premier de la loi constitutionnelle en vigueur, « le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des Députés, des prières publiques seront adressées à Dieu pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées ».

Le paragraphe premier de ce même article indiquant la réunion annuelle de ces assemblées pour le second mardi de janvier, les prières demandées par la loi constitutionnelle auront lieu cette année le dimanche quatorze janvier.

La solennité patronale de saint Hilaire devant, dans cet état de choses, coïncider habituellement avec la cérémonie nationale, vous veillerez à ce que la messe solennelle, pré-

Digitized by Google

cédée du chant du *Veni Creator*, et terminée par la triple invocation au Cœur sacré de Jésus, soit chantée selon le rite accoutumé.

Il est revenu au Gouvernement que, concernant les règles à suivre pour le placement des autorités et des corps constitués dans les cérémonies publiques et religieuses, il s'était élevé des conflits dans quelques villes. Nous n'avons pas appris qu'il se soit rien produit de semblable dans notre diocèse. Mais, là où des difficultés pourraient se présenter, nous adoptons volontiers le conseil qui nous est donné de faire communiquer officieusement le projet de placement aux autorités qui ont le premier rang dans chacun des ordres appelés à prendre part à la cérémonie, de telle sorte que chacune d'elles soit à même de présenter en temps utile les réclamations qu'elle croirait devoir faire. Si l'ordre et l'harmonie faisaient défaut partout ailleurs, encore faudrait-il les trouver dans la maison de Dieu. La prière, qui a pour objet d'obtenir la paix et l'union, ne doit pas devenir l'occasion d'une lutte et d'un conflit de plus.

Daigne le ciel répandre sur nous tous, et sur ceux qu nous gouvernent, les lumières, les inspirations et les grâces qui assureront la tranquilité et la prospérité de notre patrie !

Recevez, Monsieur le Curé etc.

Digitized by Google

XXXVII

LETTRE

A M. L'ABBÉ GAY,

CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL DE POITIERS

AU SUJET DE SON SECOND LIVRE INTITULÉ :

CONFÉRENCES AUX MÈRES CHRÉTIENNES.

Poitiers, 13 janvier 1877, en la fête de saint Hilaire, et au jour octave de l'Épiphanie

MONSIEUR L'ABBÉ,

Votre livre *De la Vie et des Vertus chrétiennes* a produit et il continue de porter des fruits si précieux et si multipliés, que l'annonce de votre seconde publication est d'avance un sujet de joie pour tous ceux aux yeux de qui la divine Sagesse est le premier et le plus désirable de tous les biens [1]. C'est, à mon sens, un des phénomènes et des symptômes rassurants de l'heure actuelle, qu'un livre de cette trempe ait pu se concilier le suffrage de tant de milliers de lecteurs appartenant aux conditions les plus diverses. Il ne faut pas désespérer d'une génération au sein

1. Sap., VIII, 2-9.

Digitized by Google

de laquelle une phalange encore nombreuse se montre capable d'accepter et de goûter la doctrine chrétienne ainsi présentée; et je ne puis douter que ceux de nos frères séparés qui s'applaudissent d'y avoir appris à mieux connaître la personne et l'esprit de notre divin Sauveur, ne finissent par y rencontrer l'Église, en laquelle seule Jésus-Christ vit et respire de la sorte.

Vos *Conférences aux mères chrétiennes* achèveront un travail si heureusement commencé. Inutile de dire que, là encore, Jésus-Christ fait tout le fond de l'ouvrage. Mais, ayant à le montrer à des femmes et à des mères, vous avez voulu le leur offrir dans ces deux miroirs divins, Marie et l'Église, les types de toute maternité, les modèles suréminents des mères chrétiennes.

Le chapitre de *la Femme forte*, dont l'explication remplit votre premier volume, n'a jamais eu, que je sache, au triple point de vue de l'histoire, de la doctrine et de la morale, un si complet et si beau commentaire. Après deux premières conférences de pure introduction, entrant dans le mystère intime de la Femme forte, vous n'y faites pénétrer l'âme chrétienne qu'à la suite de la Mère et de l'Épouse du grand Roi. Et la conclusion très-légitimement déduite au cours de la vingt-septième conférence, c'est que « Celle « qui a surpassé toutes les autres » : *Tu supergressa es universas* [1], n'a toute sa réalité et toute sa plénitude que chez les deux mères surnaturelles, la sainte Vierge Marie et la sainte Église catholique : deux aspects éminents de cette lumière souveraine qui est Jésus-Christ. De ces points culminants, vous embrassez et vous déroulez la perspective de la dignité, de l'honneur, des devoirs de la femme chrétienne, considérée simultanément ou tour à tour comme épouse, comme mère et comme maîtresse de maison.

1. Prov., XXXI, 29.

Digitized by Google

Ce que cette suite de discours a de particulièrement remarquable, c'est la variété des tons et des couleurs qui s'y succèdent, et que le sujet comportait en effet. Car si, par ses côtés d'interprétation mystique, la parabole de la Femme forte touche aux cîmes du plus haut idéal, elle s'applique indubitablement, dans son sens littéral, aux réalités positives de la vie commune, qu'elle relève et grandit par l'esprit surnaturel dans lequel elle enseigne à les accomplir : en sorte qu'on peut dire de la femme chrétienne taillée sur ce modèle, que rien n'est au-dessus ni au-dessous d'elle, adonnée qu'elle est en même temps à tout ce qu'il y a de plus sublime et de plus ordinaire. De là découle une bien douce satisfaction pour la piété filiale, qui se sent émue à la pensée de tout ce que contiennent de grandeur et de mérite, aux yeux de Dieu, les actes journaliers de nos mères, quand elles sont conduites par le mobile chrétien.

Ce que j'ai dit du premier volume, je le dis pareillement du second, où l'étude successive de nos mystères et de nos fêtes donne de grandes lumières sur le mystère général du christianisme, et contribue puissamment à former Jésus-Christ dans les âmes.

La plupart de ces conférences sont autant de petits traités théologiques, renfermant, dans leur sobriété si pleine, la doctrine des plus gros volumes. L'expression y est souvent hardie sans cesser d'être juste : juste en proportion même de cette hardiesse qui convient aux contemplateurs expérimentés des mysteres divins. L'enseignement moral et pratique y est également sûr : encore qu'il vise toujours au parfait, on y sent partout une miséricordieuse condescendance et une admirable mesure.

Dans l'un des Livres saints nommés sapientiaux, la « Sagesse », qui n'est autre que le Verbe divin, nous dit que « ceux qui l'élucident auront la vie éternelle » : *qui*

Digitized by Google

elucidant me, vitam æternam habebunt [1]. Ce sera et c'est déjà, Monsieur l'abbé, la récompense de vos doctes et féconds travaux; et je demande à Notre-Seigneur qu'il vous accorde assez de force pour nous faire profiter de tout ce que sa lumière et sa grâce nous tiennent encore en réserve dans les trésors de vos écrits.

Rien ne se peut ajouter, Monsieur l'abbé, aux sentiments que vous a voués de vieille date votre évêque et votre serviteur en Jésus-Christ.

1. Eccli., XIV, 31.

Digitized by Google

XXXVIII

SECONDE LETTRE CIRCULAIRE

AUX FILLES-DE-LA-CROIX,

Poitiers, le 13 janvier 1877, en la fête de saint Hilaire.

MES CHÈRES FILLES EN JÉSUS-CHRIST,

L'année qui vient de s'achever, en donnant au clergé et au peuple fidèle du diocèse de Saint-Dié un pasteur selon le cœur de Dieu, vous a imposé une privation vivement sentie. Les regrets pourtant ne doivent pas préjudicier au sentiment de la reconnaissance. Quand nous le chargeâmes de nous représenter auprès de la maison-mère de votre institut [1], et de veiller en notre nom sur tous les intérêts spirituels et temporels dont cette maison porte la responsabilité, nous ne doutions point que notre vicaire général ne dût être promu un jour à l'épiscopat; et nous n'avons, vous et moi, qu'à bénir le Seigneur qui nous a accordé plus que nous n'avions le droit d'espérer. Ce que les onze années de cette

1. Première Lettre circulaire aux Filles-de-la-Croix, 24 octobre 1865. *Voir* T. V, p. 452 et suiv.

Digitized by Google

administration vigilante et éclairée laissent après elles de fruits et de résultats, votre congrégation en gardera un impérissable souvenir. Sans parler du remède apporté à des maux aujourd'hui oubliés, quel avantage que celui de l'approbation du saint-siége obtenue, et de l'autorité ajoutée aux saintes règles moyennant de légères modifications qui les rendent conformes aux prescriptions apostoliques! Enfin, quel heureux perfectionnement que celui qui, par l'action plus directe de votre supérieure générale et de ses assistantes provinciales, et moyennant l'organisation de vos différents conseils, a placé dans votre congrégation elle-même les principaux ressorts de son administration journalière!

Toutefois, quelque attention qui doive être mise à favoriser le fonctionnement de ce gouvernement domestique et intérieur, il est une direction sans laquelle et les personnes et les choses ne tarderaient pas à être en souffrance. C'est dans leur union avec la chaire apostolique que les œuvres puisent la séve et la vie; et le lien ordinaire par lequel elles se rattachent à l'autorité suprême, est celui de l'autorité épiscopale. Partout où la divine volonté vous appelle, vous avez à cœur de vous montrer les filles dociles des premiers pasteurs, ainsi que des prêtres qu'ils vous donnent pour guides de vos consciences et pour directeurs de vos âmes. De plus, en daignant approuver votre congrégation, le pontife romain a voulu que l'évêque de Poitiers, outre les droits que lui donne sa juridiction ordinaire sur votre maison-mère, fût investi d'un pouvoir apostolique en vertu duquel, par exemple, il présiderait vos chapitres généraux, et aurait à connaître par conséquent des décisions appelées à exercer une influence notable sur les destinées de votre institut. Dans la lettre où il vous adressait ses dernières recommandations et ses touchants adieux, le digne prélat qui s'éloignait de vous a pu vous dire avec vérité :

Digitized by Google

« En vous quittant, mes chères Sœurs, la pensée qui me rassure le plus, c'est que je connais votre attachement unanime à votre maison-mère, centre de votre unité, cœur et tête du corps dont vous êtes les membres; et que je sais en même temps que cette maison bénie de La Puye est placée sous le gouvernement et la direction vigilante du premier pasteur de l'Église de Poitiers. »

Cette vigilance, mes chères Filles, nous ne pourrions suffire à l'exercer à nous seul et par nous-même. Nous avons donc souvent et ardemment invoqué le Seigneur afin qu'il nous dirigeât dans le choix difficile du successeur de Mgr Albert de Briey, et vos prières n'ont pas cessé de s'unir aux nôtres à cet effet depuis plusieurs mois. Il n'y a point de témérité à dire qu'elles ont été exaucées. Le prêtre que nous venons d'appeler à entrer en partage de notre administration diocésaine, avec le titre de vicaire général, et qui aura la mission propre et particulière de s'occuper de vos intérêts et de nous en rendre compte, M. l'abbé Hippolyte Marnay, est estimé et chéri de nous comme l'un des plus dignes entre tous ceux que nous avons enfantés au sacerdoce par l'imposition de nos mains. Volontiers je vous dirai avec saint Paul « de le recevoir comme mes entrailles » : *illum ut viscera mea suscipe* [1]. Le deuil causé aux Filles de sainte Thérèse, qui perdent en lui un directeur si apprécié pour sa prudence, sa charité et ses lumières, ne peut trouver de compensation dans mon esprit et dans mon cœur que par l'assurance où je suis de tout le bien que sa présence opérera parmi vous. Quel bon apprentissage que celui du Carmel pour se former à la conduite des Filles de-la-Croix ! Quels profits spirituels n'avez-vous pas à espérer d'une voix qui s'est longtemps exercée à nourrir de la saine doctrine ces épouses de

1. Philem., 12.

Digitized by Google

Jésus-Christ, auxquelles étaient en même temps servis, par une autre bouche désormais connue du monde entier, les enseignements les plus exquis « de la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux » ! Avoir vécu à cette école et s'y être formé par de longs contacts, c'est être devenu soi-même un docteur et un maître.

Au reste, ce n'est pas un inconnu qui va se donner ainsi à vous. Déjà M. Hippolyte Marnay avait apporté un concours actif et précieux à l'instruction du procès préliminaire engagé pour la béatification de votre vénéré fondateur. Or, l'éminent prince de l'Église qui avait accepté la charge de rapporteur dans la cause du P. André, et qui vient d'être préposé désormais à la présidence de la congrégation des rites, nous ayant plus d'une fois exprimé le regret que la cause de votre vaillante fondatrice ne fût pas simultanément introduite, l'affaire urgente de votre nouveau supérieur va être de mettre la main aux longues et délicates opérations qu'exigent ces grandes entreprises. Ses aptitudes et son dévouement ne me laissent pas douter qu'il soit appelé à rendre à votre congrégation ce service capital et dont les conséquences doivent se faire sentir jusqu'à la fin des siècles. Cette tâche laborieuse lui sera adoucie et facilitée par l'esprit profondément religieux dont vous êtes animées, mes chères Filles, par l'amour que vous avez de vos saintes règles, et par la docilité que vous apportez aux conduites ordinaires des excellents prêtres chargés du soin de vos âmes.

C'est dans cette espérance, mes chères Filles, que je suis heureux de vous réitérer l'assurance de l'estime toute particulière en laquelle j'ai toujours eu votre chère congrégation, et que je bénis toutes et chacune de vous du plus profond de mon cœur.

Digitized by Google

XXXIX

INSTRUCTION PASTORALE

SUR UN DEVOIR URGENT DE LA GÉNÉRATION ACTUELLE ENVERS LE SACERDOCE.

(CARÊME MDCCCLXXVII).

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

1. La sainte quarantaine approche de son terme, et, contrairement à l'usage dont il ne s'était point départi, la voix de votre évêque n'a pas encore retenti dans vos églises. Loin de vous scandaliser ou de vous étonner de son silence, vous avez respecté et partagé les angoisses de son âme. Son excuse tacite auprès de vous a été celle que saint Grégoire de Nazianze écrivait un jour à saint Basile : *Assidemus enim dominæ matri, gravi jamdudum morbo laboranti*[1] : « Nous demeurons assis au chevet de notre mère atteinte d'une grave et longue maladie ».

Ce temps-là même d'ailleurs n'était pas perdu pour vous, nos très-chers Frères; car nous y avons recueilli de si admirables paroles, de si hautes leçons de foi et de piété, de

1. S. Greg. Naz., Epist. LX, ap. Migne, T. III, p. 119.

Digitized by Google

si touchants exemples de résignation, d'oubli de soi, d'attention et de dévouement aux autres, enfin, nous avons eu sous les yeux le spectacle d'un courage si ferme et d'une bonté si douce, qu'en vérité nous osons espérer d'en être nous-même devenu meilleur et plus apte au ministère dont nous demeurons chargé auprès de vous pour le reste de notre vie.

Le malheur que nous redoutions étant consommé, vous avez compris que nous fussions tout entier aux obligations religieuses de notre piété filiale et au sentiment de notre profonde et juste douleur : douleur que vous avez adoucie par une unanimité de témoignages dont le souvenir durera autant que nous. Comment oublier la solennité de ces funérailles, dans laquelle l'immense basilique était remplie comme elle ne l'a été que dans de rares circonstances ? Nous savions bien que vous êtes un peuple auquel on ne donne pas son cœur et sa vie, sans rencontrer en lui une correspondance de sentiments susceptible de se produire avec éclat le jour où l'occasion en est offerte. Prêtres et laïques, riches et pauvres, hommes de toutes les positions et de toutes les nuances, recevez ici l'expression de notre attendrissement et de notre gratitude. Rien ne pouvait nous émouvoir davantage. En accomplissant, dans des conjonctures parfois difficiles, les devoirs multiples d'un épiscopat déjà si prolongé et marqué par tant de vicissitudes des choses publiques, nous n'avions rien ambitionné au milieu de vous, sinon d'y être toujours reconnu et accepté comme le pasteur de tous. Merci de nous avoir permis de croire, une fois de plus, qu'il en est vraiment ainsi ; car nous nous tenons assuré qu'étant tous venus vers le fils, vous n'hésiterez jamais à venir pareillement vers l'évêque, quels que puissent être les temps que nous aurons à traverser.

II. Que dirons-nous de ceux dans lesquels nous vivons déjà ? Nous n'aurons garde, nos très-chers Frères, de nous

Digitized by Google

répandre en plaintes et en récriminations sur les hostilités dont la religion et le sacerdoce sont devenus l'objet. Nous ne nous étonnons que de l'étonnement de ceux qui, ayant déplorablement ménagé à l'irréligion l'empire des choses, paraissent surpris qu'elle suive la pente de ses instincts : comme s'il ne devait pas forcément arriver que la cause produise ses effets, et que l'arbre donne ses fruits. Le sage, nous dit l'Écriture, est celui qui discerne le temps propice, et qui sait se taire jusqu'à ce temps : *Est tacens sciens tempus aptum : homo sapiens tacebit usque ad tempus* [1]. Et vraiment le moment n'est guère favorable pour parler raison aux passions déchaînées. Nous aimons mieux constater, parmi ces violences, plus d'une preuve de modération, plus d'un exemple d'équité et de bon vouloir. L'essentiel est que, dans un avenir prochain, la cause de Dieu et de la société, les intérêts de la religion et de l'ordre, ne manquent pas de soldats et de défenseurs durant les jours mauvais qui s'annoncent. Et ceci nous fait entrer au cœur même de la question contemporaine.

Parlons sans détour. Le sacerdoce qui est le premier besoin, le premier rempart et le premier honneur des sociétés, n'a pas tant à réclamer auprès de ses adversaires qu'auprès de ceux qui se disent et qui sont réellement ses amis. Atteint par les uns dans l'exercice de ses droits, il est menacé par les autres dans son existence même. Disons tout. Le symptôme le plus grave de la situation, c'est que les classes qui s'intitulent volontiers classes dirigeantes, ont répudié pour leur compte le ministère ecclésiastique. D'heureuses mais trop rares exceptions ne sauraient infirmer notre assertion : la vocation au sacerdoce est considérée, en France, par le plus grand nombre des familles prépondérantes, comme une vocation qui leur est étrangère, et l'exemption du

1. Eccli, xx, 6, 7.

Digitized by Google

service religieux est devenue pour elles comme un apanage acquis à leur condition. Tournez-vous vers la bourgeoisie ou la noblesse, vers le commerce, l'industrie ou la finance, vers la grande ou la moyenne propriété, vous trouverez partout le même préjugé. Sur ce point, les familles chrétiennes se distinguent à peine des familles incroyantes, et c'est un égal phénomène quand l'action extraordinaire de la grâce fait surgir un prêtre du sein des unes comme des autres.

Est-ce donc le Seigneur qui a jeté son anathème définitif sur ces maisons, et qui a juré que ces races n'entreraient plus dans son sanctuaire[1] ? Dans ce cas, il faudrait s'attendre, d'ici un siècle, à des renversements sociaux sans pareils. Une fois encore il serait écrit là-haut : Place aux démolisseurs, place aux nouveaux barbares, dont les fils adoucis et purifiés reprendront, à leur jour, dans le temple de Dieu, le rang qu'ont déserté et d'où sont désormais déchus les privilégiés du passé. Mais, hâtons-nous de le dire, plus d'un indice établit qu'il n'en est pas et qu'il n'en sera pas ainsi. La société française, dans les diverses classes dont elle se compose, n'a point été frappée par la main de Dieu de ce sceau de réprobation ; il ne tient qu'à elle de l'effacer de son front. Elle a donné, elle donne tous les jours, par d'autres côtés, trop de preuves de son ardeur et de sa générosité, pour n'être pas amenée bientôt à réagir contre des courants auxquels elle s'est laissé entraîner par irréflexion, par routine, par imitation, plutôt que de parti pris. Seulement il est temps, il est grand temps de l'éclairer sur le péril, sur le mal, sur le besoin, sur le devoir urgent de l'heure actuelle.

III. L'ennemi vous le crie sur tous les tons : ce qu'il

1. Gentes... de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam tuam. Thren., I, 10.

Digitized by Google

poursuit de sa haine, ce n'est pas, dit-il, la religion en elle-même, mais le sacerdoce; ce n'est pas le christianisme, mais le clergé. Assurément il n'y a pas lieu de s'y méprendre. La religion sans le prêtre est une abstraction qui ne gênerait les passions de personne; et le prêtre n'est le point de mire de toutes les colères, que parce qu'il est la religion en acte, le christianisme à l'œuvre. Abaisser, détruire le sacerdoce catholique (on n'en veut qu'à celui-là), serait supprimer pratiquement l'œuvre de Jésus-Christ. Donc guerre au prêtre, guerre au clergé, tel est le mot d'ordre sur toute la ligne. Sous le coup de ces excitations, la foule le lapidera, le fusillera dans les jours de fureur et de délire. Mais, ce qui va plus sûrement au but, on l'étouffera peu à peu dans des étreintes légales. — Saint Paul a dit : « Avec « des aliments pour vivre et des vêtements pour nous cou- « vrir, nous sommes contents [1] » : et réellement le clergé d'aujourd'hui s'en contente. Mais nous ôterons au clergé jusqu'à ce strict nécessaire réclamé par l'apôtre. Et comme il est connu que les riches, malgré tous leurs beaux principes mis en avant, ne se font point prêtres, et ne donnent point leurs fils à l'Église, le sacerdoce ne tardera pas à mourir de consomption. Ne voyez-vous pas que les séminaires se dégarnissent? Ces classes populaires, chez lesquelles le sanctuaire avait fait, depuis le commencement de ce siècle, de si estimables recrues, ne sont-elles pas visiblement atteintes de lassitude et de découragement? A la première communication qui lui est faite, n'avez-vous pas entendu le père répondre à son jeune enfant que c'est décidément un mauvais état d'être prêtre; qu'on est en butte à toutes les attaques; et qu'enfin, après avoir épuisé les faibles ressources de la famille dans les dépenses d'entretien inséparables

1. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus. 1 Tim. VI. 8.

Digitized by Google

rables d'une longue éducation, on a pour toute perspective le dénûment de soi et des siens, avec l'impossibilité d'honorer son ministère par l'exercice de la charité ? — Arguments trop valables et trop puissants pour ne pas produire leur effet sur des volontés encore faibles, sur des pensées à l'état de germe.

Toutefois, nos très-chers Frères, malgré la diminution significative qui s'est produite en ces dernières années jusque dans les provinces les plus religieuses, j'accorde que les petits, les humbles, les pauvres sauront résister à l'épreuve, et qu'un clergé héroïquement dévoué et résigné, comme celui que la France a sous les yeux, continuera de garnir à peu près les cadres ecclésiastiques de nos villes et de nos campagnes. S'ensuit-il que vous aurez rempli votre devoir en laissant ainsi les autres au poste du dévouement et de la souffrance sans songer à vous associer à eux ? Dieu, l'Église, la France, l'honneur de vos familles, votre propre honneur, peut-être même votre salut personnel, ne réclament-ils rien autre chose de vous ?

IV. Car enfin, entendons-nous bien, si humiliée que soit la profession ecclésiastique au point de vue matériel, elle demeure et elle demeurera toujours en elle-même la première devant Dieu et aux yeux éclairés de la foi. Pierre de Blois a dit des prêtres qu'ils occupent le plus haut échelon de l'humanité, et, pour traduire textuellement, qu'ils sont « placés au degré superlatif des hommes » : *positi in superlativo gradu hominum* [1]. Cette parole n'a pas cessé d'être vraie. La noblesse du sacerdoce est indépendante du sort extérieur qui lui est fait, et sa supériorité sur tout le reste découle de la supériorité même de Dieu sur sa créature. C'est pourquoi, disons-le hardiment, la révolution n'est si acharnée contre le prêtre que parce qu'elle a placé la souveraineté

[1] us Blesen.. Serm. in synod super psalm. XLVIII. 15

Digitized by Google

de l'homme et du peuple au-dessus de la souveraineté divine. De ce dogme fondamental découle tout ce qu'elle appelle du nom très-élastique de « principes modernes » ; et c'est cette apothéose de l'humanité qui ne lui permet pas de souffrir qu'une autorité, même sacrée et circonscrite dans la sphère morale de la doctrine et de la conscience, ait la prétention de parler de plus haut que l'homme.

Or, faites ce qu'il vous plaira, Messieurs ; proclamez toutes les théories de souveraineté de l'homme et de l'État que vous voudrez : cette souveraineté d'en bas, pour être vraie, devra toujours être interprétée de telle sorte qu'elle demeure subordonnée à la souveraineté d'en haut. Lors même que nos amis abusés auront le tort et le malheur de le dire, il ne sera jamais vrai qu'il existe une infaillibilité humaine dont les dogmes sociaux soient irréformables devant le tribunal de la vérité divine. Nous n'assistons à rien moins qu'à la continuation de la bataille gigantesque engagée dès l'origine par Lucifer : la lutte présente est manifestement un duel entre l'homme et Dieu. Nos personnes, nous sommes les premiers à en faire assez bon marché, et vous leur rendez d'ailleurs vous-mêmes assez justice, pour qu'elles ne soient pas sérieusement en cause. La vérité est que, malgré tout ce qui devrait présentement vous inspirer envers nous la pitié et le dédain plutôt que l'envie et la peur, vous nous jalousez de la jalousie, je ne veux pas dire, vous nous haïssez de la haine que vous portez à Celui dont nous demeurons à vos yeux les importuns ministres, les insupportables interprètes. C'est Lui, ce n'est pas nous, dont vous rejetez le règne, selon la parole de Dieu à Samuel : *non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super vos* [1].

Cette identification patente de notre cause avec la cause

1. 1. Reg, VIII, 7.

Digitized by Google

de Dieu est ce qui nous met hors de la portée de vos coups. Aussi vos menaces ne nous atteignent-elles point. Sans doute, il est dans l'ordre régulier des choses que le sacerdoce, qui est à l'usage des hommes dans leurs rapports avec Dieu [1], soit en possession d'un certain établissement humain. La dignité d'un grand peuple demande que le culte public de la divinité ne soit pas sans honneur, et les relations nécessaires du prêtre avec tous les rangs de la société entraînent des convenances qu'ont observées toutes les nations de la terre. Mais, à ce point de vue même, vous ne nous trouverez point vulnérables. Nos devanciers ont su porter noblement la perte de leurs richesses, et l'on n'a point entendu l'ancien clergé de France, à l'heure du dépouillement, pousser le hurlement dont le prophète avait recueilli la clameur sur les lèvres des pasteurs d'autrefois : *Vox ululatus pastorum, quia vastata est magnificentia eorum* [2]. Leurs successeurs actuels n'ont jamais été de ceux qui ont pu dire : « Dieu soit béni, nous sommes devenus riches » : *dicentes: Benedictus Dominus, divites facti sumus* [3]. Ce qu'on veut bien nommer encore le haut clergé n'aurait donc aujourd'hui ni la matière ni le mérite d'un aussi grand sacrifice. Sans peine il descendrait d'un état de suffisance auquel sont attachées des nécessités et des charges de toute nature, à un état d'impuissance notoire qui l'en exonérerait. A ne regarder que nous, la pauvreté ne nous fait pas peur. Nous avons personnellement peu de besoins, et la gêne ne nous serait sensible que dans la mesure où elle préjudicierait aux besoins et aux intérêts des autres. En offusquerions-nous moins nos adversaires? Non, parce que cet amoindrissement secondaire laissera intactes toute notre dignité et notre autorité divines, et qu'à elles seules se rapportent les oppositions ardentes dont nous sommes poursuivis.

1. Hebr., v, 1. — 2. Zach., xi, 3. — 3. *Ibid.*, 5.

Digitized by Google

V. Mais précisément, N. T.-C. F., plus le ministère sacré sera dépourvu de tout avantage et de tout éclat extérieur, moins on s'expliquera que certaines classes de la société, chez qui les sentiments élevés sont traditionnels, en demeurent opiniâtrément éloignées. Et comme il n'en a pas toujours été ainsi, comme les charges ecclésiastiques ont été autrefois avidement recherchées, il vient à l'esprit de pénibles rapprochements entre cet empressement d'alors et cette abstention d'aujourd'hui. Si l'Église offrait des richesses, il serait généreux à vous et il pourrait vous être permis d'en abandonner l'accès à d'autres. Mais parce qu'elle est pauvre, et que vous êtes riches ou du moins aisés, c'est votre devoir et ce serait votre honneur d'accourir à elle, et d'apporter avec vous ce qu'elle est devenue impuissante à donner par elle-même.

Il y a là pour vous un devoir, ai-je dit; car à n'en point douter, Dieu a parmi vous des élus qu'il a marqués pour son sanctuaire. Charlemagne, ce grand chrétien et ce grand politique, recommandait au clergé de son temps de s'agréger non-seulement les enfants de condition servile, mais aussi les fils de famille [1]. Il n'avait garde d'exclure les premiers : l'Église, laissée à ses propres inspirations, leur a toujours marqué sa prédilection, dès là que leurs talents et leurs vertus les en ont rendus dignes. Mais il voulait à bon droit que les fils de ses leudes s'honorassent du service des autels, et que la milice sacrée ne descendît pas dans leur estime au-dessous de la milice séculière. Saint Ambroise se plaignait déjà qu'il en fût autrement. « Chacun, disait-il, aime à calquer sa vie sur celle des parents, et la plupart se portent ainsi à la profession des armes. Mais, pour ce qui est du ministère ecclésiastique, vous n'en trouvez que rare-

1. Ut ministri altaris Dei non solum servilis conditionis infantes, sed etiam ingenuorum filios aggregent sibique socient. Baluz., Capit. Reg. T. I, c. LXXII, p. 238. — Patrol. Lat. Migne, T. XCVII, col. 176, n. 71.

Digitized by Google

ment qui suivent les exemples que peut offrir leur famille, soit parce que les devoirs semblent trop graves, soit parce que la carrière paraît trop obscure à l'adolescent. Car on préfère le présent à l'avenir. Or, nous, nous militons pour les intérêts de la vie future [1]. »

Dès lors aussi on entendait faire l'objection répétée aujourd'hui dans toutes les familles. — On ne se donne pas à soi-même la vocation, nous dit-on; il faut qu'elle vienne de Dieu. — A quoi saint Gaudence, évêque de Bresse, répondait vers la fin du quatrième siècle : « Les parents, sans doute, ne peuvent pas commander à leurs enfants un état qui implique la continence perpétuelle, car ce ne peut être que l'effet d'une détermination volontaire; mais ils peuvent nourrir et diriger la volonté dans le sens de ce qui est meilleur; à cette fin, il doivent avertir, exhorter, favoriser, se montrer plus désireux d'engager leurs fils à Dieu qu'au siècle, de telle sorte qu'ils fournissent en la personne de quelques-uns de leurs proches, incorporés à l'ordre du clergé, de dignes ministres de l'autel; car il est écrit : « Bienheureux qui a de sa descendance en Sion, et des « membres de sa maison en Jérusalem ! [2] »

Ainsi c'était alors la doctrine professée par l'Église, que les pères et les proches, sans jamais les violenter, doivent pourtant convier et porter les enfants à la cléricature.

1. Amat enim unusquisque sequi vitam parentum, et plerique ad militiam feruntur. In ecclesiastico vero officio nihil rarius invenies,.. vel quia graves deterrent actus,... vel quia adolescenti videtur vita obscurior. Præsentia quippe plures quam futura præferunt. Illi autem præsentibus, nos futuris militamus. S. Ambros., de Offic. L. I, c. 41

2. Parentes autem et consanguinei puerorum imperare quidem perpetuam continentiam non possunt, quia res esse noscitur voluntatis : sed voluntatem in melius nutrire possunt, et debitores sunt ut moneant, ut hortentur, ut foveant, ut pignora sua Deo magis gestiant obligare quam sæculo,... ut de propinquis seminis sui in cleri ordine dignos altari divino ministros exhibeant :... scriptum est enim : Beatus qui habet semen in Sion, et domesticos in Jerusalem. S. Gaudent., ep. Brix. Sermo VIII, ap. Migne, T. XX, p. 882-889.

Digitized by Google

debitores sunt ut moneant, ut hortentur, ut foveant : parce que, dit saint Augustin, « encore que chacun ait son propre don, celui-ci d'une façon, celui-là d'un autre, cependant les fils des saints doivent recevoir l'instruction et l'impulsion vers ce qu'il y a de mieux [1]. »

La grande erreur de notre temps, au contraire, est que la vocation ecclésiastique, au lieu d'être encouragée et préconisée, doit être de prime abord contredite et combattue : si bien qu'à force de les éprouver, on tue ordinairement les vocations qui ne sont pas de celles qu'une force transcendante d'en haut fait triompher de tous les obstacles. De là une façon d'agir tout opposée à celle qu'on observe par rapport aux autres carrières, pour lesquelles on cherche au plus tôt les écoles spéciales. Quand il s'agit de la carrière ecclésiastique, les parents d'une certaine condition commencent par se prononcer contre l'éducation des séminaires, et croient faire merveille en obligeant leurs fils à grandir, dans des écoles d'ailleurs chrétiennes, au milieu de condisciples dont les goûts et les exemples créent des entraînements à peu près irrésistibles. Après cela, l'on entendra des pères et des mères, qui avaient plus d'une fois exprimé le désir de donner au moins à l'Église un de leurs fils, se lamenter de ce que celui qui leur avait inspiré de premières espérances en manifestant de précoces dispositions, n'y ait pas persévéré. La faute en est le plus souvent aux parents. Si l'institution des petits séminaires peut paraître une création moderne, qu'on entende le pape saint Sirice dans sa première décrétale : *Quicumque se Ecclesiæ vovit obsequiis a sua infantia, ante annos pubertatis... lectorum debet ministerio sociari* : « Celui qui, dès l'enfance, s'est destiné au service de l'Église, doit, avant l'âge de puberté,

1. Unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius autem sic,... quamvis ad meliora excitandi et erudiendi sunt filii sanctorum. S. Aug., Edit. Gaume, T. II, Epist. CCLXII, col. 8, 1352.

Digitized by Google

être associé au ministère des lecteurs [1] », c'est-à-dire, être introduit dans le collége des jeunes clercs. Hors de là, dans notre temps surtout et sous les souffles de l'esprit moderne, le plus grand nombre des vocations avorteront immanquablement.

VI. Non, sans doute, que l'entrée du sacerdoce soit irrévocablement fermée à ceux qui ont déjà connu le monde. C'est par des hommes tirés de leur barque ou de leur comptoir que l'Évangile a été propagé dans l'univers ; et, longtemps après les apôtres, c'était des chaises curules et des fonctions de la magistrature, de l'administration ou de l'enseignement, que procédaient des pontifes tels qu'Hilaire, qu'Ambroise, qu'Augustin et la plupart de nos premiers évêques des Gaules et de la France même. Des jours viendront-ils où les besoins de la religion feront revivre quelque chose de semblable ? L'Église dépossédée de ses plus légitimes immunités, en particulier, de l'exemption du service militaire, devra-t-elle appeler à son secours des chrétiens déjà avancés dans la vie et délivrés des exigences d une législation hostile au recrutement du sacerdoce ? Il est permis de se poser aujourd'hui ces questions, et nous n'avons pas lu sans émotion ce que disait naguère à ce sujet un de nos plus religieux comme de nos plus éminents orateurs laïques. « La libre pensée, s'écriait-il, veut arrêter le recrutement du clergé en retenant sous les armes les aspirants au sacerdoce... Mais la veine du sacrifice chrétien n'est pas à la veille d'être épuisée ; et si la jeunesse était ravie aux vocations religieuses, l'âge mûr en fournirait encore [2]. »

Sans vouloir préjuger des nécessités si extrêmes, ni provoquer des déterminations qui seront toujours rares et

1. S. Siric., Epist. I, c. IX, ap. Migne, T. XIII, col. 1142.
2. Discours de M. Chesneiong à Anvers, dans le *Contemporain*, livraison du 1er janvier 1877.

Digitized by Google

exceptionnelles, dont quelques-unes même pourraient être plus préjudiciables qu'avantageuses à la cause sacrée, l'Église de France n'a-t-elle pas sous ses yeux toute une génération encore jeune et libre d'elle-même, à laquelle notre thèse s'applique plus directement? Dans un siècle où les préjugés, les engouements, les antipathies décident presque toujours le choix d'un état de vie, combien de pieux jeunes hommes qui ne se sont jamais posés en face de la vocation ecclésiastique avec la pensée qu'elle pût être la leur dans les décrets de Dieu! Combien qui engagent les destinées de leur avenir sur les pentes de l'habitude et du caprice, et qui, entrant dans les carrières sans goût prononcé, sans aptitude marquée, y végéteront dans un rang plus que secondaire, et n'utiliseront que médiocrement les énergies d'une nature encore aujourd'hui pleine de séve, capable des plus beaux sacrifices et propre aux plus nobles choses!

Saint François Xavier écrivait un jour du fond de l'Asie: Ah! que de fois il m'est venu à l'esprit de parcourir les académies de l'Europe, principalement celle de Paris, et, au risque d'être pris pour un fou, d'y crier de toutes mes forces à ces milliers d'étudiants ou de docteurs : « Hélas! quel nombre immense d'âmes exclues du ciel et rejetées vers l'enfer parce que vous leur aurez fait défaut! » Plût à Dieu que le soin qu'ils ont mis aux études, ils le missent désormais à se préparer à rendre compte à Dieu de leur science et des talents qu'ils ont reçus [1]! Ils s'écrieraient

1. Mihi vero persæpe venit in mentem circum Europæ academias, et præcipue Parisiensem cursare, et, insani ritu, passim vociferari, eosque qui doctrinæ plus habent quam charitatis his compellare verbis : « Heu! quam ingens animarum numerus, vestro vitio exclusus a cœlo, deturbatur ad inferos! » Utinam illi quemadmodum in litteras, ita in hanc quoque curam incumberent, ut reddere Deo possent doctrinæ creditorumque talentorum rationem. S. Franc. Xaver., Epist. Lib. I, epist. XIV, n. 8.

Digitized by Google

sûrement de tout leur cœur : « Me voici, Seigneur ; envoyez-moi partout où vous voudrez, fût-ce jusque dans l'Inde » : *Clamarent utique ex animo : Ecce adsum, mitte me, Domine, quocumque tibi cordi est, vel usque in Indiam.* O Dieu immortel ! quelle vie plus heureuse et plus sûre ils y trouveraient pour eux-mêmes ! *Proh Deum immortalem ! quam lætiorem illi tutissimamque vitam vivèrent* [1] !

Faut-il donc aller jusqu'au fond des Indes, N. T.-C. F., pour rencontrer aujourd'hui des multitudes d'âmes qui se perdent, et auxquelles la croisade que nous prêchons procurerait le salut éternel ? Et faut-il remonter jusqu'au seizième siècle pour découvrir des existences auxquelles l'état ecclésiastique et les travaux apostoliques prépareraient plus de liberté de l'esprit, plus d'allégresse du cœur, plus de sécurité intérieure de l'âme, que la vie trop souvent terne qu'on mène dans le monde ! O nos jeunes amis, vous qui n'en êtes pas encore à la onzième heure du jour, en vous voyant dans ces cercles, dans ces réunions, sur ces places publiques, combien nous nous sentons portés à vous demander avec le père de famille de l'Évangile : « Pourquoi « stationnez-vous là debout tout le jour dans l'inaction ? » Et si vous alliez nous répondre : « C'est que jusqu'ici per- « sonne n'est venu nous enrôler », comme nous serions tentés de vous dire : « Venez donc, vous aussi, dans notre « vigne [2] » ! Et quel riche denier vous y recevriez pour salaire ! Ce presbytère où vous feriez entrer avec vous tant d'avantages pour les autres, ne vous offrirait-il pas à vous-mêmes, en retour, cette joie et cet applaudissement de la conscience qui sont si rares sous le toit des mondains ? Quels accents de reconnaissance, quels suffrages de l'opinion viendraient applaudir à de pareils dévouements ! Disons-le, les foules populaires ne seront jamais mieux convaincues de

1. *Ibid.* — 2. Matth., xx, 6, 7, 9.

Digitized by Google

l'intérêt que leur portent les classes riches, que quand elles verront les fils des propriétaires quitter la vie commode de leurs habitations plus ou moins somptueuses ou élégantes, pour épouser la condition modeste et dévouée de l'humble pasteur de paroisse.

C'est à ce prix que la réconciliation, le rapprochement social, objet de dissertations à perte de vue, passerait très-efficacement de la théorie à la pratique, et que les classes prépondérantes renoueraient leur alliance avec le ciel en même temps qu'avec les parties souffrantes du pays.

VII. Au sortir de nos révolutions, il y a environ soixante ans, un homme de génie, plongeant son regard dans le mystère de l'avenir, prononçait cet arrêt magistral et prophétique : « Le sacerdoce doit être l'objet principal des pensées de la société qui cherche présentement à se reconstituer. Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations, je pourrais prédire de grands événements. La noblesse française trouve l'occasion de faire à l'État un sacrifice digne d'elle. Qu'elle offre encore ses fils à l'autel comme dans les temps passés. Aujourd'hui on ne dira pas qu'elle n'ambitionne que les trésors du sanctuaire. L'Église jadis l'enrichit et l'illustra ; qu'elle lui rende maintenant tout ce qu'elle peut lui donner. En soutenant ainsi le sacerdoce, elle s'acquittera d'une dette immense qu'elle a contractée envers la France et peut-être envers l'Europe, mais surtout envers Dieu [1] ».

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé ; hélas! et le tablean des ordinations est là pour donner sa réponse. Mais rien n'est perdu, et la leçon du grand homme est aujourd'hui plus que jamais opportune. Seulement le cadre restreint dans lequel il la formulait demande à être élargi. Le temps

1. J. de Maistre, *Du Pape*, discours prélim. Édit. de Lyon, 1836, p. XXXV-XXXVI.

Digitized by Google

a marché, et plus d'une transformation s'est opérée. C'est donc à la propriété tout entière, c'est à toutes les positions acquises, que la même voix s'adresse aujourd'hui et qu'elle vient redire : — Par son alliance avec le principe révolutionnaire, la classe qu'on nomme des conservateurs a tout perdu; c'est à elle qu'il appartient de tout réparer. Son triomphe est sûr, pourvu qu'elle n'en doute pas; en particulier, pourvu qu'elle soit bien persuadée de l'alliance naturelle, essentielle, nécessaire, *française*, du sacerdoce et des autres forces vitales de la nation [1].

Mais tandis que nous parlons de la sorte, N. T.-C. F., n'allons-nous pas être accusé d'empiéter sur l'autorité paternelle? — Évêque, pourront dire quelques-uns, vous oubliez que l'ascendant et le crédit de votre parole sont de nature à inspirer des résolutions qui contrarieraient les plans et les volontés des familles. Vous commettez une usurpation : nous ne vous avons point cédé le droit de faire de nos fils des prêtres. — Disons-le d'abord : Dieu seul fait les prêtres. « Ce n'est point vous qui m'avez choisis, dit « Jésus-Christ à ses apôtres, c'est moi qui ai fait choix de « vous [2]. » Et l'Église, pour s'assurer de la réalité de ce choix divin, a institué un tel noviciat, que les vocation sde fantaisie, d'imagination ou d'enthousiasme n'y résistent quasi jamais. Mais à supposer que Dieu, regardant votre fils, ait dit dans son conseil éternel : « Celui-ci est à moi », malheur à vous et malheur à lui si vous réussissez à contredire le plan divin! Cédons ici la parole à saint Jean Chrysostome, que nous nous contenterons d'abréger et de traduire librement [3].

VIII. Ce jeune homme avait été dans son enfance plein de piété et de modestie; il semblait religieux par nature;

1. *Ibid.*, p. XXXVII. — 2. Joan., XV, 16.
3. Ap. S. Joann. Chrys., *passim*.

Digitized by Google

sa jeunesse avait été exempte des écarts de cet âge, et toute la ville admirait sa vertu. Aujourd'hui il n'est plus le même. Des rumeurs scandaleuses courent sur son compte; on l'a vu sur les places publiques dans des compagnies suspectes, que dis-je, il a levé le masque, il est impie et corrompu. Infortunés parents, vous déplorez sa perte; mais, de grâce, consultez vos souvenirs. N'est-il pas vrai que, dans les premières années de cet enfant, sa piété vous effrayait, parce que vous redoutiez qu'elle ne le portât vers une trop grande perfection? N'est-il pas vrai que vous jetiez çà et là quelques mots pour lui faire pressentir tous les obstacles qu'il trouverait à l'exécution de son dessein? N'est-il pas vrai qu'après qu'il vous eut manifesté un penchant prononcé pour le sacerdoce, vous avez affecté de le conduire plus souvent, de le lancer plus avant dans le monde, et de lui donner plus de liberté, sous prétexte d'éprouver sa vocation? Ah! votre tactique a pleinement réussi, elle a plus réussi que vous n'eussiez voulu. Le jeune homme a pris goût au monde; il a oublié et perdu sa vocation. Vous pensiez qu'en renonçant à être prêtre, il demeurerait au moins chrétien : vous vous êtes trompé. Il aurait honoré le sanctuaire, et il fait rougir sa famille; il aurait sauvé ses frères, et il ne se sauvera pas lui-même; ce serait lui peut-être aujourd'hui qui parlerait du haut de la chaire évangélique, et, retenu par ses passions et par le respect humain loin de nos temples, ma voix n'arrivera pas jusqu'à lui pour ouvrir les yeux sur son état.

Mais suivons pas à pas le même grand archevêque de Constantinople réfutant l'un après l'autre tous les préjugés d'un père infidèle qui ne permet pas à son fils d'embrasser une profession sacrée; vous serez étonnés, N. T.-C. F., de l'à-propos de ses paroles : on dirait qu'il parle pour notre siècle.

— Vous ne voulez pas, me dites-vous, que votre fils em-

Digitized by Google

brasse cet état, parce que c'est un état vil et méprisé. Et moi, je vous réponds : Si votre fils reste dans le monde, il y trouvera quelques adulateurs sans doute, des compagnons de ses plaisirs; mais combien qui maudiront son luxe et sa richesse, combien qui porteront envie à sa fortune! Qu'il se soit donné à Dieu, au contraire, tous l'admireront; comme il a pu être riche dans le siècle, on ne dira pas de lui ce que le monde, injuste sans doute et menteur, dit quelquefois des autres : qu'il a pris ce parti d'humilité apparente par dépit et par ambition [1]. Et quand il traversera la ville, vous verrez tous les visages se tourner vers lui, tous les citoyens se le montrer l'un à l'autre avec admiration et surprise, comme s'il était un ange descendu des cieux : *videbis statim totius civitatis in illum ora converti, cunctosque eum demonstrantes cum admiratione et stupore ac si angelus quidem de cœlo descenderit* [2].

— Vous ne voulez pas que votre fils entre dans cette carrière, parce qu'il est d'une grande extraction, d'une origine au-dessus du commun. Et moi je vous dis : Si le sacerdoce a conféré à des plébéiens une véritable illustration aux yeux même du monde; si les fils des ouvriers et des villageois ont été rendus par leur caractère assez respectables pour que ceux qui sont dans les plus hautes dignités ne dédaignent pas d'aller dans leur humble demeure chercher des conseils et des entretiens utiles, s'asseoir même à leur table, réputant avec raison que ce leur est un grand honneur et un grand profit; combien plus votre fils, jeune homme de si grande espérance, pourvu de si brillantes facultés, lui noble et puissant par sa naissance, sera-t-il

1. Neque enim quæ de aliis opinari solent, de filio tuo suspicabuntur, quod scilicet honoris vel pecuniarum cupidine, vel insignis de humili fieri cupiens, hanc elegerit viam : hæc quippe de aliis dicta, et si falsa et iniqua sint, in nato tuo ne suspicioni quidem locum dare poterunt. Adversus oppugnatores vitæ monasticæ. L. II, 8.

2. *Ibid.*, 6.

Digitized by Google

encore ennobli aux yeux de tous par son saint état? Car faut-il croire que le caractère sacré qui grandit ce qui est vulgaire, abaisse ce qui est déjà illustre [1]?

L'éloquent pontife continue. — Si vous étiez chrétien, je vous parlerais en outre du suffrage des prières, de la vertu des sacrifices que votre fils offrirait pour vous : car c'est là un des biens les plus précieux et les plus désirables... Mais je vois des larmes dans vos yeux : soyez tranquille, elles se changeront en des larmes de joie. Bientôt vous enchérirez vous-même sur ce que je dis. Je ne suis point un prophète en l'air : écoutez ce que j'ai vu et connu.

J'ai eu autrefois un ami qui avait un père infidèle, homme riche et universellement considéré. A la première ouverture que lui fit son fils du désir qu'il avait de quitter le monde, le père jeta les hauts cris, recourut aux tribunaux, refusa à son fils les vêtements et les aliments les plus nécessaires; il essaya de tout pour vaincre son dessein. Mais, le voyant inébranlable, tout à coup il s'opéra une révolution dans le cœur de cet homme; il se rendit, donna la main à tout, et changea complétement de langage : *victus tandem manus dedit et palinodiam cecinit.* Aujourd'hui il honore et chérit son fils, le révérant plus que s'il était son père : *illumque amplius ac si pater esset colit et reveretur*; et quoiqu'il ait d'autres enfants en haute position dans le monde, il les juge à peine dignes d'être les serviteurs de celui-ci; et c'est de lui qu'il tire principalement son lustre et sa gloire : *ipse quoque pater propter filium longe clarior est* [2].

1. Nam si nonnulli infimæ sortis, et vilibus orti rusticis et operariis, hanc ingressi philosophiam, adeo cunctis venerabiles fuere, ut nemo eorum qui summis dignitatibus fulgebant, erubesceret proficisci ad eorum tugurium, ac colloquii eorum et mensæ consortes esse, quin ita affecti erant, ac si bonis maximis, quod verum erat, potiti fuissent : multo sane magis id facient, cum viderint illustri genere ortum, splendidis facultatibus, tantæque spei juvenem se ad eam virtutem convertisse! Adversus oppugnatores vitæ monasticæ. L. II, 8.

2. *Ibid.*, 10.

Digitized by Google

Cette histoire, racontée par saint Jean Chrysostôme, que de fois, nos très-chers Frères, elle s'est renouvelée ! Ce fut, en particulier, celle du père de saint François de Sales. Longtemps il n'avait pu se résigner à la vocation de cet aîné de sa race. Mais plus tard avec quelle consolation il venait, comme autrefois le patriarche Jacob, baiser le sceptre pastoral de son fils ! Et vraiment, l'évêque de Genève, à lui seul, n'a-t-il pas illustré le nom de son père plus que tous les autres membres de la famille qui ont occupé de grands emplois ? Quant à la mère de cet aimable pontife, elle ne souffrait pas d'être séparée de lui ; administrée et communiée de sa main, elle voulait qu'il ne quittât point son lit de douleur ; et comme elle craignait que ses autres enfants ne fussent jaloux : celui-là, disait-elle en le baisant avec tendresse, est à la fois mon fils et mon père.

Oh ! oui, redisons-le après saint Gaudence et avec saint Éphrem [1], selon le texte d'Isaïe qu'ils ont cité l'un et l'autre conformément à la version des Septante [2] : « Heureux celui « qui a de sa race dans Sion et de sa lignée dans Jérusa- « lem » ; en d'autres termes, heureux les parents qui ont leurs fils ou leurs proches au service de l'Église ! Dieu ne reçoit jamais que pour rendre, et il leur rendra beaucoup : *Scriptum est enim : Beatus qui habet semen in Sion et domesticos in Jerusalem !*

IX. Vous l'avez expérimenté, pieuses et modestes familles de notre diocèse qui n'avez cessé et ne cesserez point de nous présenter vos enfants pour que nous tracions de bonne heure sur leurs têtes la royale couronne de la cléricature. En faisant appel à de nouveaux dévouements, à Dieu ne plaise que nous discontinuions d'apprécier les vôtres, qui n'ont point failli aux jours les plus difficiles, et qui demeu-

1. S. Gaudent., *loc. cit.;* S. Ephrem, Parenes. XV, Edit Rom. T. II, p, 90
2. Vossius, in Scholiis ad S. Ephrem, Edit. Antuerpen.

Digitized by Google

reront toujours la plus grande et la plus assurée ressource de nos églises. Oh ! que les colères et les injustices, que les paroles et les actes qui font aujourd'hui la honte de notre patrie devant tous les peuples, ne découragent point votre constance, n'alarment point votre tendresse ! Dieu qui a soin des passereaux, n'abandonnera point ceux qu'il appelle ses amis [1] et ses frères [2]. Partager avec lui les mêmes défaites, c'est être assuré de remporter avec lui les mêmes victoires. Non, non, il ne sera jamais dit que les fils de saint Hilaire n'ont plus souci de son héritage, et que la lampe du sanctuaire menace de s'éteindre devant nos autels. Parents chrétiens, votre foi est trop généreuse, et vous savez trop ce que les familles y récoltent de biens spirituels, pour vouloir déserter le poste sacré qui demeure à vos yeux le poste d'honneur par excellence. Que d'autres le partagent avec vous : c'est désirable pour eux et pour tous; mais parce que vous y êtes demeurés parmi les épreuves auxquelles avaient succombé les autres, ils aimeront à vous y voir occuper de préférence les premiers rangs.

Et vous, ô nos chers coopérateurs, vous n'oublierez jamais qu'il vous appartient de pourvoir au salut des âmes, non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir. La création des séminaires et des diverses écoles cléricales ne vous a point déchargés d'un soin et d'un devoir que les plus anciennes lois de l'Église vous adjugent. C'est un concile français, tenu au VI^e^ siècle, qui a dit : « Il a plu aux « Pères que tous les prêtres établis dans les paroisses re- « çoivent de jeunes lecteurs avec eux dans leur propre « maison, et que, les nourrissant spirituellement comme « de bons pères, ils les forment à la psalmodie, aux divines « lectures, et les instruisent dans la loi du Seigneur : de « telle sorte qu'ils se préparent à eux-mêmes de dignes

1. Luc., XII, 6. — 2. Matth., XVIII. 10

Digitized by Google

« successeurs : ce qui leur vaudra de recevoir du Seigneur « les récompenses éternelles [1] ». Vous l'entendez : la maison presbytérale n'est pas complète, si votre successeur en germe ne s'y rencontre pas déjà sous vos yeux. Mon frère, vous n'aurez pas toujours la puissance : *non enim habebis jugiter potestatem*; mais si vous avez formé vous-même ceux qui l'exerceront après vous, votre couronne pastorale subsistera même ici-bas de génération en génération : *sed corona tribuetur in generationem et generationem* [2]. Il est d'expérience que quand les familles ne trouvent pas auprès d'elles, et sans déplacement, les premiers essais de formation, les enfants ne sont dirigés qu'en nombre très-insuffisant vers les maisons ecclésiastiques, et la disette de prêtres ne tarde pas à se faire sentir. Il vous est bon d'ailleurs d'avoir à côté de vous des yeux témoins de votre vie ; leur présence, en vous inspirant plus de respect de vous-même, vous assurera davantage le respect des autres. Rien ne se recommande donc autant à votre attention que le premier canon de cet ancien concile de notre Église de France : *Hoc placuit, ut omnes presbyteri qui sunt in parochiis constituti... juniores lectores secum in domo recipiant,... ut et sibi dignos successores provideant, et a Domino præmia æterna recipiant* [3].

X. L'objection, hélas! elle n'est pas d'hier, mais nous avouons qu'elle devient journellement plus grave, et qu'elle menacerait de devenir insoluble, si l'esprit de foi et de charité des maisons chrétiennes n'en donnait la solution. Tant que l'Église a possédé des biens, le concours des deux puissances s'est appliqué à prélever sur tous les bénéfices la part nécessaire au recrutement et à la perpétuation de la tribu sacrée. Les procès-verbaux des dernières assemblées

1. Conc. Vasionem., ann. 529. — 2. Prov., XXVII, 24.

3. Collect Concil. ap Hardouin, T. II, col. 1105; ap. Labbe, T, IV, col. 1870; Bened. XIV de synod. diœces., L. V, c. XI, n. I,

Digitized by Google

du clergé de France témoignent de la préoccupation croissante de l'épiscopat français à cet égard. La situation d'aujourd'hui, vous la connaissez, nos très-chers Frères, et nous ne voulons point apporter ici nos gémissements. Mais, de grâce, veuillez comprendre que le trésor public ayant réduit de plusieurs milliers de francs, par rapport à chacun de nos diocèses, l'allocation déjà très-insuffisante accordée à leurs séminaires; placés comme nous sommes en face de familles pour qui la plus modique fraction de pension et les frais d'entretien exigent un effort suprême; toutes les choses nécessaires à la vie atteignant d'ailleurs des prix d'année en année plus élevés, l'alimentation des noviciats ecclésiastiques nous deviendrait d'une impossibilité absolue, si cette œuvre de religion ne restait inscrite au premier rang parmi toutes les autres. Voilà pourquoi nous lui attribuons fidèlement la totalité des offrandes que vous êtes tenus de faire chaque année, à titre de commutation, en votre nom et au nom des vôtres, pour les adoucissements apportés à l'abstinence quadragésimale; et ces offrandes, qu'on ne l'oublie pas, doivent être consciencieusement proportionnées à l'aisance des familles. Voilà pourquoi, enfin, en autorisant dans nos églises des appels de plus en plus fréquents pour une multitude d'œuvres particulières, nous devons supposer qu'elles ne préjudicieront point à l'œuvre essentielle et capitale sans laquelle le christianisme disparaîtrait du milieu de nous, l'œuvre des séminaires. Nous avons donc la confiance, nos très-chers Frères, que la quête de la prochaine solennité pascale se trouvera grossie, par votre pieuse libéralité, de toute la somme qui nous est retirée sur le budget de mil huit cent soixante-dix-sept. On le dit du reste de toutes parts, et nos vainqueurs mêmes en éprouvent de la jalousie : les ressources de la France sont si prodigieuses, les capitaux y sont si abondants, l'épargne annuelle si considérable, que l'argent encombre les comp-

Digitized by Google

toirs, et qu'on ne sait plus où trouver des placements assez fructueux. Dieu n'a pas fait cela pour toutes les nations[1]. Vous ne serez que justes et reconnaissants en lui attribuant sa part; et ce placement ne sera ni le moins intelligent, ni le moins productif, puisqu'il portera intérêt par delà la vie présente, et vous ouvrira l'entrée des tabernacles éternels: *Ut et ipsi recipiant vos in æterna tabernacula*[2]. Ainsi soit-il.

A CES CAUSES, ETC

1. Ps. CXLVII, 20. — 2. Luc., XVI, 9.

Digitized by Google

XL

LETTRE CIRCULAIRE

AU SUJET DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE
DE LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE DE PIE IX
ET D'UN NOUVEAU VOYAGE AD LIMINA APOSTOLORUM.

Poitiers, 28 avril 1877.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Il s'est écoulé quatre ans depuis que nous n'avons eu le bonheur de fouler le seuil des saints apôtres et de nous agenouiller aux pieds du pasteur suprême de l'Église. Quand ce ne serait pas pour satisfaire à l'engagement de la visite quatriennale promise au jour de notre sacre, d'autres motifs nous porteraient encore à ne plus différer d'aller verser notre cœur dans celui du père commun des pasteurs et des fidèles.

Personnellement, nous ne trouverons que là les consolations dont notre âme a besoin : c'est par cette paternité, la plus haute et la plus sacrée des paternités du temps, que le Seigneur Jésus veut nous faire sentir et goûter la vérité de la parole dite à ses apôtres : « Je ne vous laisserai pas

Digitized by Google

« orphelins [1] ». A cette même source nous puiserons les lumières qui doivent nous guider à travers des chemins chaque jour plus semés d'obscurités et d'obstacles. Enfin, nous demanderons et nous avons tout sujet de penser que nous obtiendrons, pour plusieurs de nos œuvres épiscopales déjà bénies et approuvées, la sanction définitive et la consécration solennelle du siége apostolique.

Du reste, nous ne serons pas seul en cette occasion à représenter la province du Poitou. De pieuses familles nous ont déjà précédé, et de nombreux pèlerins s'apprêtent à nous suivre. L'Église de saint Hilaire ne pouvait pas ne point figurer parmi tant d'autres Églises de l'univers chrétien qui vont se grouper autour de l'évêque des évêques pour célébrer les noces d'or du jour natal de son épiscopat. A nos offrandes, à nos félicitations, à nos actions de grâces, se joindront nos vœux et nos acclamations pour le prolongement d'une vie qui semble plus nécessaire à mesure qu'elle avance davantage vers son terme. Sous les voûtes de la basilique eudoxienne de Saint-Pierre-ès-Liens, le trois juin mil huit cent soixante-dix-sept, la chrétienté entière répètera, en faveur de Pie IX, le triple souhait *Ad multos annos*, que lui-même y proférait à pareil jour, cinquante ans auparavant, à l'intention de son vénérable consécrateur.

Cette prière du monde catholique montera au ciel et sera exaucée. Nous voulons espérer que longtemps encore la terre entendra ces accents intrépides, ces arrêts solennels, qui n'épargnent aucune des iniquités commises, qui ne laissent à aucun des attentats consommés le bénéfice d'un commencement de prescription pour les faits accomplis, et qui, en réservant tous les droits, en assurent le recouvrement et le triomphe pour le jour marqué dans les décrets divins.

1. Joann., XIV, 18.

Digitized by Google

S'il est vrai que, dans l'état actuel de la plupart des sociétés, il soit devenu vain et dommageable de réclamer auprès des puissances, ou plutôt, hélas ! auprès des impuissances d'ici-bas, du moins le recours reste-t-il ouvert devant le trône du souverain dominateur des rois et des peuples. Jésus-Christ a dit à Pierre et à ses frères : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre: allez donc, et enseignez tous les peuples; conférez mes sacrements, rappelez l'observation de mes préceptes; et voici que, moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles [1] ». Aucun fait humain ne subsistera à l'encontre de cet oracle solennel. Le bras tout-puissant du vainqueur de la mort et de l'enfer saura maintenir à l'apostolat chrétien les conditions de liberté de doctrine, d'indépendance de parole et d'action, indispensables à l'exercice de ce grand ministère.

Nous serons les premiers à compatir aux pouvoirs humains qui, malgré des intentions placées au-dessus de tout soupçon, n'auront pu servir efficacement les intérêts éternels de la vérité. La religion, en se tournant vers eux, leur offrait l'occasion et la matière du mérite devant Dieu et les hommes. Quoi qu'il advienne, elle prévaudra quand même et par la seule vertu des promesses et de l'assistance d'en haut. Nos pétitions ne seront pas sans résultat, dès lors que nous les aurons placées sous le regard de Dieu, selon l'avis que nous donne l'apôtre : *petitiones vestræ innotescant apud Deum* [2].

Comment n'être pas frappé déjà du mouvement de retour qui s'opère journellement dans tous les esprits honnêtes, chez tous les hommes sérieux? Pour combien d'intelligences réfléchies, de consciences droites, n'est-il pas avéré aujourd'hui que le sort de la France est inséparablement

1. Matth., XXVIII, 18, 19, 20. — 2. Philip., IV, 6.

Digitized by Google

lié à celui du christianisme? Et que faut-il qu'une occasion fournie par la marche providentielle des choses, pour que ces convictions et ces dispositions des gens de bien passent du for intime et de la conversation privée dans le domaine de la vie publique et de la sphère sociale? O Christ, ce pays de France a été fait pour vous, et il ne reprendra le cours glorieux de ses destinées qu'en revenant à vous. Hors de là, c'est l'anarchie, l'esclavage, la terreur, le démembrement, la ruine, la mort.

III. Tandis que nous serons auprès du pontife romain l'interprète des sentiments de tous nos fidèles diocésains, ils s'associeront de loin, par de pieux exercices, aux solennités de la ville sainte. A cet effet, nous avons arrêté les dispositions suivantes :

Le lundi de la Pentecôte, vingt-et-un mai, cinquantième anniversaire de la préconisation épiscopale de Pie IX, il y aura un salut solennel du Saint-Sacrement dans toutes les églises du diocèse; on y substituera au psaume ordinaire du temps, le psaume *Qui habitat in adjutorio Altissimi.*

Le dimanche trois juin, cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX, à la suite de la bénédiction donnée à chacun des reposoirs préparés pour la procession du dimanche de la Fête-Dieu, et au retour dans les églises, on chantera trois fois le *Oremus pro Pontifice nostro Pio,* etc.; le *Te Deum* sera ajouté aux prières accoutumées du salut du soir. Nous exhortons les fidèles à faire la sainte communion en ce jour et à prier aux intentions du saint père, afin de gagner l'indulgence plénière accordée à cette occasion.

Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, nous vous demandons, ainsi qu'à toutes les âmes fidèles, de nous accompagner quotidiennement de vos prières pendant la durée de ce pieux voyage : de telle sorte que, grâce à la protection de la bienheureuse Vierge Mère de Dieu et à l'assistance des

Digitized by Google

saints anges gardiens de notre personne et de notre diocèse, nous revenions vers vous sain et sauf, enrichi encore une fois de cette bénédiction dont il est écrit : « Dans toutes « tes œuvres, dans tous tes discours, parmi toutes les « épreuves, rends honneur à ton père, afin que la béné- « diction te vienne de lui, et qu'elle demeure sur toi jusqu'à « la fin : car la bénédiction du père affermit les maisons « des fils [1] ».

Recevez, etc.

1. In omni opere, et sermone, et omni patientia, honora patrem tuum; ut superveniat tibi benedictio ab eo, et benedictio illius in novissimo maneat : benedictio patris firmat domos filiorum. Eccli., III, 9, 10, 11.

Digitized by Google

XLI

HOMÉLIE

ADRESSÉE AUX PÈLERINS DU DIOCÈSE DE POITIERS
DANS LA BASILIQUE DE S.-PIERRE-ÈS-LIENS, A ROME, LE 1er JUIN 1877
PREMIER JOUR DU TRIDUUM SOLENNEL
CÉLÉBRÉ POUR LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE DE PIE IX.

Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas! Et conversus vivificasti me, et de abyssis terræ iterum reduxisti me.

Combien vous m'avez fait voir de tribulations! qu'elles ont été grandes, nombreuses, mauvaises! Et chaque fois, vous retournant vers moi, vous m'avez ordonné la vie, et vous m'avez de nouveau ramené des abîmes.
(Ps. LXX, 20.)

I. C'est ainsi, M. T.-C. F., que le psalmiste-roi, parvenu à un âge avancé, résumait les événements dont sa longue existence l'avait rendu témoin. Quelle histoire que celle du peuple de Dieu, depuis que le petit pâtre bethléémite avait été amené pour la première fois aux pieds de Samuel, jusqu'aux épreuves terribles qui marquèrent les dernières années de sa vie; depuis les insolentes provocations que e Philistin Goliath adressait chaque matin à l'armée d'Israël, jusqu'aux attentats sacriléges d'un fils révolté! L'énumération de tant et tant de vissitudes remplirait des volumes A

Digitized by Google

cela se rapporte le psaume auquel je viens d'emprunter mon texte : cri de détresse et de résignation, par-dessus tout, cri de confiance et d'action de grâces.

Or David, qui était la figure du Christ-Roi, figurait à ce titre même le pontificat royal qui préside aux destinées de l'Église de la nouvelle alliance. On écrirait les dix-huit siècles d'histoire de la papauté et de toute la série de ses pontifes avec les versets de ce psaume soixante-dixième.

Car depuis les jours de l'apôtre saint Pierre jusqu'aux jours du pape Pie IX, depuis le crucifiement du Janicule jusqu'à la réclusion forcée du Vatican, par combien de tribulations, Seigneur, vous avez fait passer ce siége suprême : tribulations grandes, mauvaises : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas* ! Plus d'une fois ses ennemis ont cru en être venus à leurs fins ; ceux-là même qui s'en étaient attribué la garde, qui s'en étaient déclarés les défenseurs, ont tenu conseil ensemble : *Qui custodiebant animam meam, consilium fecerunt in unum* ; et ils ont dit : C'en est fini à ce coup, Dieu l'a abandonné : *Dicentes : Deus dereliquit eum* ; marchez sans crainte, faites et faites vite, poursuivez et saisissez votre proie ; il n'y a personne pour l'arracher de vos mains : *persequimini et comprehendite, quia non est qui eripiat* [1]. Le vieux césarisme païen ne s'était-il pas flatté d'avoir enterré déjà le christianisme, alors qu'il gravait sur l'airain son inscription célèbre : *christiano nomine deleto ?* Et n'avons-nous pas entendu la révolution impie entonner le même chant de triomphe à la fin du dix-huitième siècle : *Dicentes : Deus dereliquit eum ; persequimini et comprehendite, quia non est qui eripiat ?*

Et chaque fois, Seigneur, un de vos regards rendait la vie à celui dont on avait proclamé la mort ; et, de siècle en

1. Ps. LXX, 10, 11.

Digitized by Google

siècle, vous le tiriez de nouveau des abîmes de la terre : *Et conversus vivificasti me, et de abyssis terræ iterum rereduxisti me.* Puis, au lendemain de ces délivrances solennelles, vous vous plaisiez à multiplier les prodiges de votre puissance, à faire abonder les dédommagements et les consolations : *Multiplicasti magnificentiam tuam ; et conversus consolatus es me* [1]. Alors la bouche de vos pontifes s'ouvrait pour publier votre justice, pour exalter les merveilles de votre bras sauveur [2], pour chanter votre grandeur et votre gloire [3], pour instituer de nouvelles solennités, pour promulguer de nouveaux oracles, et ajouter ainsi de nouvelles louanges aux louanges du passé [4]. Leur âme, rachetée de la mort, s'épanchait en cantiques dont tressaillaient leurs lèvres [5] ; pendant que ceux qui avait ourdi les complots et semé la calomnie périssaient sous le poids de la confusion et du mépris [6].

II. Vous comprenez déjà, M. T.-C. F., ce qu'aurait d'opportun et d'approprié à la circonstance le commentaire de cette page des Livres sacrés. Je ne puis qu'en dessiner les lignes principales et livrer le reste à vos réflexions, car la parole m'appartient seulement pour quelques instants.

David aussi était dans le cas de célébrer, et par delà, les noces d'or de son inauguration royale. L'échéance jubilaire de son investiture et de son couronnement eût été une occasion naturelle de fête pour la nation sainte. Mais le vieux roi ni son peuple ne pouvaient être à la joie, car le monarque traversait la phase cruelle de l'usurpation de son

1. Ps. LXX, 21.
2. Os meum annuntiabit justitiam tuam, tota die salutare tuum. *Ibid.*, 15.
3. Repleatur os meum laude, ut cantem gloriam tuam, tota die magnitudinem tuam. *Ibid.* 8.
4. Ego autem... adjiciam super omnem laudem tuam. *Ibid.*, 14.
5. Exultabunt labia mea cum cantavero tibi, et anima mea quam redemisti. *Ibid.*, 23.
6. Confundantur et deficiant detrahentes animæ meæ ; operiantur confusione et pudore qui quærunt mala mihi. *Ibid.* 13.

Digitized by Google

fils Absalon, préparée par les habiletés perfides du rusé Achitophel. Toutefois le découragement n'était point dans les âmes. Les marques nombreuses de la protection d'en haut qu'on avait reçues jusque-là étaient le gage du secours qui ne pouvait manquer de venir encore. Et toute la nation fidèle était d'accord avec son prince détrôné, quand celui-ci commençait son cantique par l'acte d'espérance et le terminait par le chant de victoire : « En vous, Seigneur, « j'ai espéré, et je ne serai pas confondu à jamais ; délivrez-« moi dans votre justice et sauvez-moi » : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum, in justitia tua libera me et eripe me.* C'est le premier verset du psaume. « Et ma « langue sera tout le jour occupée à remémorer votre jus-« tice quand la confusion et la terreur seront tombées sur « ceux qui cherchent ma ruine » : *Sed et lingua mea tota die meditabitur justitiam tuam, cum confusi et reveriti fuerint qui quærunt mala mihi.* C'est le verset final [1].

III. Dites-moi, M. T.-C. F., n'appartient-il pas au fils des Mastaï de répéter les accents du fils de Jessé? Depuis les premiers jours de sa naissance, et durant cette longue carrière de quatre-vingt cinq ans, que d'événements, et surtout que de crimes et de malheurs ont passé sous ses yeux : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas* ! Plus d'une fois, les bras qui le berçaient se prirent à trembler, et le sein qui l'allaitait se dessécha sous le coup des terrifiantes nouvelles qui arrivaient de notre France révolutionnaire et régicide. Puis, la même impiété qui avait immolé le fils aîné de l'Église, portait bientôt ses mains parricides sur le vicaire de Jésus-Crist. Le bannissement, la captivité, la mort de Pie VI, voilà les premiers récits qui retentirent aux oreilles de l'enfant destiné à être Pie IX. L'épouvante était partout, l'enfer était

1 Ps LXX, 1, 24.

Digitized by Google

vainqueur. *Dicentes : Deus dereliquit eum* : Ils disaient c'en est fait de ce pouvoir longtemps réputé immortel : Dieu, si tant est qu'il y ait un Dieu au ciel, Dieu l'abandonne, et l'on peut tout oser contre lui car il n'y a personne pour le sauver : et *non est qui eripiat.*

Ils parlaient encore, et déjà Dieu, par un retour favorable, avait rendu la vie à la victime. Un nouveau pape sortait miraculeusement du fond de l'abîme où la papauté semblait engloutie : *et conversus vivificasti me, et de abyssis terræ iterum reduxisti me.* De Venise, où il avait été élu, Pie VII était reporté par une force magique sur les hauteurs du Vatican. Bientôt il lui était donné de reconstituer cette grande Église de France qui, sous une forme rajeunie, offre aujourd'hui le spectacle d'une vitalité dont ses ennemis se désespèrent. Une fois encore, la consolation recommençait pour le pontificat romain : *et conversus consolatus es me* : période féconde dans sa brièveté.

Mais voici que Savone et Fontainebleau ont recommencé pour Pie VII l'exil, la prison, disons tout, le martyre de son devancier. A cette heure-là même, le jeune gentilhomme de Sinigaglia, ému des périls de l'Église, se donnait généreusement à elle par les premiers engagements de la cléricature. Ah ! combien les années désolantes qui ont couru de mil huit cent neuf à mil huit cent quatorze durent peser sur son âme, comme sur toutes les âmes chrétiennes ! L'Église elle-même, par une de ses pages liturgiques, a dit le mot sur cette persécution sans exemple dans les annales du passé : *Nullo similis persecutionis in priscis annalibus exemplo* ; la tyrannie avait si bien fermé toutes les voies que le gouvernement de l'Église était devenu impossible à son chef : *viis omnibus penitus interclusis ne Dei Ecclesiam regere posset* [1]. Le détail circonstancié des tribulations, des

[1] Brev. roman., die XXIV. Maii, in 2 Nocturno.

Digitized by Google

calamités, des défaillances de ce temps misérable entre tous, est décrit jour par jour, et d'une façon palpitante, dans les mémoires d'un célèbre cardinal. Rien ne permettait de présager le terme de tant de maux; quand tout à coup et contre l'attente de tous : *inopinato et præter omnium expectationem*, le captif, aux applaudissements immenses, et comme par les mains de l'univers entier, était rendu au trône pontifical : *ingenti plausu et veluti universi orbis manibus pontificio solio restitutus* [1]. Restauration merveilleuse qui s'étendra aux trois pontificats de Léon XII, de Pie VIII et de Grégoire XVI : pontificats mêlés de troubles et d'alarmes, mais durant lesquels pourtant l'Église, sortie des abîmes de la terre, multiplia les grandes œuvres et goûta de précieuses consolations. Le zélé chanoine de Sainte-Marie in Via Lata, le pasteur des églises de Spolète et d'Imola, en eut sa large part : *Multiplicasti magnificentiam tuam et conversus consolatus es me.*

IV. Jean-Marie Mastaï est assis sur le trône des successeurs de Pierre. A partir de ce jour, les alternatives contraires vont se presser avec une rapidité presque vertigineuse. Les derniers échos de l'*Hosanna* retentissaient encore, et déjà le *Tolle* se faisait entendre. L'hôte sacré du Quirinal n'échappait aux assassins de ses prêtres qu'en fuyant vers Gaëte. Il y eut alors pour le cœur généreux du pontife bien des mécomptes, des déceptions, des amertumes : il fut victime de bien des ingratitudes et des déloyautés : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas!* Mais enfin il restait un groupe de nations qui se proclamaient encore catholiques; en particulier, il existait une France qui, sous sa forme même de république, se ressouvint qu'elle était la nation chrétienne, la fille aînée de l'Église. Dieu fit un signe de sa main, et tout fut remis en place : *Et conversus vivificasti me.*

1. *Ibid.*

Digitized by Google

L'action de grâces de Pie IX et de l'univers chrétien éclata presque aussitôt dans un concert immense d'hommages à la Vierge immaculée. L'auguste exilé en avait pris l'engagement, et il tint parole. La vérité de ce doux et glorieux mystère, définie par le siége apostolique, fut célébrée dans toutes les langues, publiée au son de tous les instruments : *Nam et ego confitebor tibi in vasis psalmi veritatem tuam* [1]. Depuis la maternité divine proclamée à Ephèse, pareil surcroît de louange n'avait jamais été ajouté à la gloire de Marie : *Et adjiciam super omnem laudem tuam* [2].

Cependant les trames de l'iniquité se renouaient en secret et la menace ne tardait pas à partir des sphères mêmes d'où était venue d'abord la délivrance. A quoi bon rappeler ici la marche graduelle et progressive des choses, les formes multiples de l'attaque qui devait aboutir à l'invasion, au démembrement, et finalement à la spoliation totale ? Qu'on ne redoute de moi en ce moment aucune parole intempestive. Au lieu d'accuser les péchés des autres, il est mieux d'accuser ses propres péchés. Si j'entreprenais donc d'instruire aujourd'hui un procès, ce serait le procès de mon propre pays ; et comme après tout, ce serait principalement le procès d'un pouvoir tombé, je trouve plus généreux comme plus opportun de me taire. Mais, à travers toutes ces années marquées par tant de mensonges et de félonies, que de tribulations, et qui pourrait en dire le poids, le nombre et le caractère particulièrement mauvais et odieux : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas* !

V. O pontife saint, je ne sais pas si le Seigneur, au jour de votre consécration épiscopale, vous montra, comme autrefois à Paul, tout ce qu'il vous faudrait souffrir pour son nom [3]. J'ignore si, devant ces chaînes du prince des apôtres,

Ps. LXX, 22 — 2. *Ibid.* 14. — 3. 1. Act., IX, 16.

Digitized by Google

vous eûtes la vision des entraves dont vous deviez être chargé à votre tour. Ce que je sais, c'est que les liens et les chaînes, les tribulations de toute sorte ne vous ont point empêché de poursuivre votre course et le ministère de la parole que vous aviez reçu du Seigneur Jésus [1].

Que dis-je ? les saintes audaces de votre parole et de votre ministère doctrinal datent de là. Assurément, l'art de traiter et de négocier, qui est proprement le fond de la science politique, n'a point été étranger à la Rome des pontifes : nulle cour n'excella comme elle dans la pratique des tempéraments et l'appréciation des opportunités. Mais la diplomatie ne mérite ce nom qu'autant qu'elle permet de compter sur la parole donnée. Dès là qu'elle devient l'art de la tromperie et du parjure, elle n'est plus à l'usage des serviteurs et des ministres de Dieu. Comment traiter de puissance à puissance, quand ce qu'on a devant soi est la puissance du mensonge ? Entendez le grand roi de Juda, cet homme si versé dans la science du gouvernement. Nous n'aurons point à sortir du psaume dont nous faisons le commentaire.

Quoniam non cognovi litteraturam — d'antiques versions suivies par saint Augustin et saint Jérôme, disent : *Quoniam non novi negotiationes* — « Parce que je ne connais pas et ne veux pas connaître les voies tortueuses de la fraude, les machinations occultes et détournées de l'intrigue, je me réfugierai sur les hauteurs du sanctuaire divin, et ne me souviendrai que de la seule justice du Seigneur » : *Quoniam non novi negotiationes, introibo in potentias Domini; Domine, memorabor justitiæ tuæ solius* [2]. Ce qu'un interprète [3] explique de la sorte : Je laisse à d'autres la finesse et les détours de la politique humaine. Qu'Achitophel et ses semblables trouvent dans la profondeur de leurs conseils

1. Act., XX, 23, 24. — 2. Ps. LXX, 15, 16. — 3. Dom Calmet.

Digitized by Google

de quoi faire réussir les plus noires entreprises ; que, par les ressorts de leur habileté malhonnête, ils remuent le cœur et l'esprit des peuples et favorisent les projets d'un fils rebelle et ambitieux. Je ne lutterai point d'adresse et de ruse avec de telles puissances; mais, m'appuyant uniquement sur celle d'en haut, je prendrai conseil de la seule justice du Seigneur : *Quoniam non novi negotiationes, introibo in potentias Domini : Domine, memorabor jnstitiæ tuæ solius.* C'est ce qu'a fait Pie IX. Nous l'en avons glorifié tout aussitôt dans des termes qu'il n'est pas superflu de reproduire [1].

VI. Si le pontife-roi eût écouté cette prudence de la chair, qui est ennemie de Dieu, peut-être se fût-il résigné dès l'origine à des accommodements et des compromis qui, comme compensation du préjudice porté aux principes et aux droits, auraient pu lui maintenir quelque temps une partie de ses avantages humains. Ah ! de semblables calculs n'entreront jamais dans l'âme du vicaire de Jésus-Christ. Gardien suprême de toutes les vérités de l'ordre social comme de l'ordre religieux, il montera, pour la dernière fois, s'il le faut, sur le trône de sa double souveraineté, sur ce trône si fortement ébranlé et déjà à demi-renversé ; et là, sans souci du craquement qu'il entend, des brisements qui s'opèrent, des passions qui mugissent de toutes parts, il dira à l'erreur : Tu es l'erreur; à l'iniquité : Tu es l'iniquité ; à la trahison : Tu es la trahison ; à la complicité : Tu es la complicité ; au mal : Tu es le mal.

L'antiquité nous a gardé le souvenir de ce philosophe stoïcien, lequel, en proie aux plus cruelles souffrances, rassemblait ses derniers restes de force pour dire : « Tu ne gagneras rien, ô douleur ! Quelque incommode et violente que tu puisses être, je n'avouerai jamais que tu sois

1. *Voir* T. IV, p. 201, 202.

Digitized by Google

un mal. » Triste bravade philosophique que je laisse à d'autres le soin de célébrer. L'Homme-Dieu lui-même, l'homme des douleurs, n'a pas pris cette attitude envers le mal physique. Ce que je contemple, moi, ce que j'admire, c'est ce vieillard couronné, c'est ce prêtre de la loi nouvelle, qui avoue n'être pas impassible et qui dit volontiers que sa chair n'est pas d'airain, que sa force n'est point la force de la pierre [1]; mais qui, placé en face de doctrines mensongères et de sommations menaçantes, conserve toute sa majestueuse sérénité; et dans la plénitude de son calme et de sa force, semble proférer ces autres paroles, bien autrement dignes d'admiration : « Tu fais de vains efforts, ô mal, je ne dirai jamais que tu es le bien ».

Merci, ô mon Dieu! La grâce de l'épiscopat reçue en ce lieu, il y a un demi-siècle, n'a pas été une grâce stérile. Le consécrateur avait proféré ces mots sur la tête du nouvel élu : *Non dicat bonum malum, nec malum bonum* : « Qu'il ne dise pas que le bien est le mal, ni que le mal est le bien. » Jean Mastaï, devenu plus tard Pie IX, a été fidèle à ce programme.

O mal, tu peux broyer cet affirmateur intrépide du vrai et du bien. Mais à l'heure où tu le broies, il te dénonce et te condamne. Ton triomphe passera, ta condamnation restera. La victoire matérielle est à toi : elle durera ce que durent le désordre et le mensonge. La victoire morale est à lui : elle durera ce que durent la vérité et la justice : *et veritas Domini manet in æternum* [2].

VII. M. F., je me suis laissé aller au delà des bornes que je m'étais assignées. Je ne croyais parler qu'au petit troupeau de pèlerins poitevins, et voici que je me suis senti stimulé par l'aiguillon d'un auditoire agrandi.

Tous tant que nous sommes, chrétiens de toute nation et

1. Job, VI, 12. — 2. Ps. CXVI, 2.

Digitized by Google

de toute langue, nous avons été amenés ici par le désir, par le besoin d'offrir notre tribut de respect et d'amour au pontife vénéré que l'univers entier honore d'un culte filial. Puis, après avoir déposé à ses pieds nos présents et nos hommages, nous venons apporter dans ce sanctuaire nos actions de grâces et nos vœux : nos actions de grâces, car Pie IX nous a été conservé déjà au-delà du terme de tous les pontificats antérieurs; nos vœux, car la prolongation de ses jours est présentement notre gage de sécurité.

Que ne lui est-il permis de venir ici lui-même, en ce grand anniversaire; de pénétrer avec nous dans cette basilique, merveilleusement ornée et pleine de si beaux souvenirs; de monter de nouveau à l'autel du Dieu qui entretient et qui renouvelle visiblement en lui la vigueur et la joie de sa jeunesse épiscopale? A qui dirait qu'il ne tient qu'à lui d'y venir, les murailles de la cité tristement placardées crieraient le contraire. Mais puisque Pie IX n'apportera pas ici lui-même sa prière, le plus humble et le dernier de ses fils, que pourtant il nomme ses frères, se croira-t-il autorisé à la formuler en son nom, moyennant quelques-unes des paroles du psaume qui a fait la base de cette homélie?

« Seigneur, vous m'avez instruit, vous m'avez conduit dès ma jeunesse » : *Deus, docuisti me a juventute mea*; « et jusqu'à présent, et jusqu'à la vieillesse, et jusqu'à l'âge le plus avancé, je publierai vos merveilles » : *et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua, et usque in senectam et senium.* Les derniers restes de ma vie vous appartiennent, et j'en fais volontiers le sacrifice personnel. Pourtant, ô Dieu, « ne me laissez pas aller jusqu'à ce que j'aie pu signaler la présence, jusqu'à ce que j'aie pu annoncer l'intervention de votre bras à toute la génération qui va venir » : *Ne derelinquas me donec annuntiem brachium tuum generationi omni quæ ventura est.* Oui, qu'il me soit donné, ô Dieu, de montrer du doigt « votre puissance et votre justice, manifestées

Digitized by Google

jusque dans les plus hautes régions par les grandes choses que vous avez résolu de faire » : *potentiam tuam, Deus, usque in altissima, quæ fecisti magnalia.* « O Dieu, qui est semblable à vous » : *Deus, quis similis tibi*[1] ? — Amen.

1. Ps. LXXX, 17, 18, 19.

Digitized by Google

XLII

ENTRETIEN AVEC LE CLERGÉ

DURANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE
ET DU XXII[e] SYNODE DIOCÉSAIN
SUR LES SOLENNITÉS DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE DU PAPE PIE IX, ETC.

(XIV-XVI JUILLET MDCCCLXXVII).

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Notre récent retour du voyage à Rome, et l'indisposition prolongée dont vous êtes encore témoins, ont mis obstacle à l'envoi accoutumé du programme des matières à traiter dans notre réunion synodale. Votre curiosité cependant demande à être satisfaite, et quelques documents provenant du siége apostolique doivent être publiés. Vous me pardonnez d'avance la brièveté qui m'est imposée.

Rome désormais et plus que jamais, Messieurs, c'est la personne du saint-père. Quand nous y sommes retourné la première fois après l'invasion, la ville avait encore conservé, à beaucoup d'égards, son caractère de capitale de la chrétienté. Les grands établissements religieux demeuraient affectés à leur destination sacrée: le couvent de la Minerve,

Digitized by Google

la maison du Jésus, le Collége romain, en un mot, tous les principaux centres de la vie régulière avaient été respectés. Cette fois, j'ai trouvé la physionomie générale de la Rome ecclésiastique beaucoup plus douloureuse qu'en mil huit cent soixante-treize. Les monastères envahis et confisqués, les asiles de la science sacrée sécularisés, des services profanes indiqués en gros caractères à l'entrée des édifices séculaires bâtis et fréquentés par les saints, pour tout dire, la reine des États de l'Église descendue *ad ignominiam sæcularis habitus*[1] : voilà ce qui, de rue en rue, et parfois de porte en porte, vient frapper et attrister les regards. C'est donc un besoin de se porter aussitôt vers le Vatican, unique pierre d'aimant qui puisse attirer les cœurs, mais qui les attire plus fortement et plus saintement que jamais.

Là pourtant aussi se produit une teinte de tristesse. L'infirmité physique, on ne peut se le dissimuler, y a pris des proportions sérieuses. Toutefois, malgré les jambes rhumatisées, malgré des incommodités trop visiblement progressives, Pie IX reste doué de cette constitution robuste, de cette magnifique organisation qui résiste à des fatigues qu'aucun souverain ne voudrait porter. Présence d'esprit admirable, parole publique vraiment prodigieuse de doctrine, d'éloquence, de variété, d'à-propos, confiance tranquille et forte, sentiment inébranlable de la vitalité de l'Église et de la puissance du siége apostolique, application aisée et sans contrainte à l'ensemble et au détail de l'administration générale de l'Église et des affaires particulières des diocèses : rien, sous ces divers rapports, n'accuse en Pie IX la décadence. Il est, comme toujours, servi par une mémoire et une facilité merveilleuses. N'ayant point à se hausser pour être au niveau de sa tâche, il accomplit toutes

1. Pontif. Roman., *De collat. tonsuræ.*

Digitized by Google

choses en la façon qui est si bien décrite au troisième chapitre du livre premier de l'*Imitation*. « Plus quelqu'un sera « recueilli en lui-même et croîtra intérieurement en sim- « plicité, plus il saura faire de choses hautes et importantes « sans se donner de peine, parce qu'il reçoit d'en haut la « lumière de l'intelligence. Un esprit pur, simple et ferme « n'est pas dissipé au milieu de plusieurs ouvrages, parce « qu'il opère tout pour la gloire de Dieu et qu'il tâche « d'être paisible et dégagé de toute recherche person- « nelle [1]. »

II. En même temps que plus d'un côté des choses nous apportait des impressions pénibles, la circonstance des noces d'or de l'épiscopat du pontife nous fut une source de bien douces satisfactions.

Des évêques de toutes les parties du monde s'étaient donné rendez-vous à Rome à cette occasion. Parmi eux, les uns avaient marché d'accord avec nous durant les travaux du concile, les autres avaient suivi momentanément une voie différente. La rencontre des uns et des autres nous fut également précieuse. Chez le cardinal préfet de la Propagande, nous nous trouvions comme à une fête et à un festin de famille : tous ces évêques missionnaires avaient compté parmi les champions résolus de la primauté doctrinale du successeur de Pierre. Ailleurs, au contraire, c'étaient les évêques des diverses provinces d'Allemagne, soumis aujourd'hui à de si dures épreuves, par l'expérience desquelles ils se plaisaient à proclamer le caractère providentiel de ces définitions conciliaires qu'ils avaient combattues. Nous n'oublierons jamais les paroles de l'arche-

1. Quanto aliquis magis sibi unitus et interius simplificatus fuerit, tanto plura et altiora sine labore intelligit ; quia desuper lumen intelligentiæ accipit.

Purus, simplex, et stabilis spiritus, in multis operibus non dissipatur : quia omnia ad Dei honorem operatur, et in se otiosus ab omni propria exquisitione esse nititur. De Imit. Christi, L. I, c. III, n. 3.

Digitized by Google

vêque de Cologne, clandestinement échappé de sa retraite pour venir chercher des consolations dans le cœur du captif du Vatican. De sa bouche, et de celle de l'évêque de Mayence, dont les journaux viennent d'annoncer la mort, nous avons recueilli, sur la situation religieuse de l'Allemagne et sur les chances d'avenir de ce grand empire, des appréciations qui nous ont révélé une fois de plus à quel point l'Europe est en souffrance quand la nation française n'y occupe pas la place qui lui appartient. Tairai-je les doux et fraternels entretiens qu'il nous a été donné d'avoir avec le cardinal de Gnesen et Posen, *fratrem et cooperatorem et commilitonem meum* [1], notre frère et coopérateur et compagnon d'armes durant les travaux de la commission dogmatique du Vatican ? Avec quelle grâce il voulait bien nous dire que la lecture de nos modestes écrits avait été la meilleure distraction de sa douloureuse captivité, et comme nous aimions à le retrouver, après une si longue et si rigoureuse détention, toujours doué de la même sérénité, de la même bienveillance, de la même distinction !

Un des épisodes de ce jubilé épiscopal du saint-père fut la multitude des présents envoyés de toutes les parties du monde chrétien. Deux immenses galeries du palais apostolique en étaient remplies : chaque nation avait son exposition, et l'on ne savait à laquelle donner la palme. « C'est « vraiment une grande chose », disait le pape émerveillé. Et, en effet, cette manifestation avait pris des proportions *catholiques*, le chef de la religion universelle étant le seul souverain auquel puissent arriver ainsi les tributs de tous les peuples. Notre province y faisait très-belle figure, et la chape du Poitou n'était point déplacée à côté de la tapisserie des Gobelins offerte par le Maréchal-Président de la République. Pie IX, dont toutes les allures sont toujours celles

1. Philipp., II, 25.

Digitized by Google

d'un roi, et qui ne sait recevoir que pour donner, a goûté la joie de faire un grand nombre d'heureux. Les pays de missions, comme il convenait, eurent de beaucoup la part la plus abondante : le séminaire français de Rome s'est vu adjuger la chape de Poitiers : les personnages brodés sur ses orfrois indiquaient pour elle une destination française. Il n'a pas tenu à moi que nos magnifiques canons d'autels ne fussent offerts à la basilique de Latran pour la chapelle dédiée à saint Hilaire dans cette église mère et maîtresse de toutes les églises de la terre. D'autre part, notre jeune abbaye de Beauchêne a reçu pour son premier abbé des ornements pontificaux confectionnés partie au Canada, partie en Espagne, et l'on vit ainsi, par la libéralité pontificale. les produits des deux mondes se donner rendez-vous dans la modeste demeure qu'occupe, au centre de notre Bocage, la colonie française des chanoines de la basilique Eudoxienne.

C'est sous les voûtes de cette célèbre église que s'était accomplie, un demi-siècle auparavant, la consécration épiscopale qui était l'objet de la fête. Aussi fut-elle le théâtre des principales manifestations et des imposantes fonctions religieuses dont le récit n'est plus à faire, les feuilles publiques en ayant donné la description détaillée. Par son allocution du vingt-deux juin dernier, le pontife romain a exprimé au monde entier sa gratitude pour tous les témoignages d'amour dont cet anniversaire lui a fourni le précieux gage.

Tout ce mouvement autour du Vatican et de la personnalité du saint-père offrait un contraste frappant avec l'isolement dans lequel était délaissé le Quirinal. Plus le temps marche, plus il est évident que Rome appartient au pape et n'a pas d'autre souverain réel que lui. L'établissement piémontais n'y est pas viable. Quand et comment viendra la solution : c'est le secret de Dieu. D'autant que les moyens

Digitized by Google

humains font de plus en plus défaut. Dieu veut plus que jamais mettre en évidence le caractère divin de son Église. A mesure que les ennemis croissent en nombre et en audace, les soutiens terrestres s'en vont les uns après les autres. Que d'hommes disparus depuis le concile ! Que de difficultés dans les remplacements ! *Deus providebit* [1],

III. Avons-nous du reste à nous applaudir, chez nous, d'une situation meilleure? N'en sera-t-il point du 16 mai 1877 comme il en a été du 24 mai 1873 ? Je vous disais alors : « On a reculé d'un pas devant l'abîme ; mais on n'a pas changé de voie, et l'on arrivera au même terme »

Nous ne nous piquons point d'être homme politique. Mais nous en savons assez pour pouvoir dire qu'un coup d'État (et le 16 mai en est un) ne se fait point *contre* quelqu'un ou quelques chose, mais *pour* quelque chose incarné dans quelqu'un. Autrement, le coup d'État n'est qu'un coup d'épée dans l'eau, et la situation qui suit est pire que celle qui a précédé. On est à l'œuvre, et vous pouvez juger déjà ce que pourrait apporter le résultat, quel qu'il soit. Non ; ce n'est point par de pareils moyens ni avec de telles armes qu'on regagne une partie perdue...

Toutefois, évitons de fournir à ce qu'on appelle « le pays conservateur » prétexte de se plaindre et de dire que nos défiances ont fait les affaires du désordre et préparé l'insuccès. Notre rôle, durant la période électorale qui s'annonce, est l'union avec les gens de bien, et notre vote personnel appartient aux candidats que notre conscience désignera. Mais gardons-nous de toute action militante. Les hommes d'État qui ont engagé et qui vont poursuivre cette campagne ne nous en sauraient aucun gré. Tandis que nos adversaires disent : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi », les conservateurs politiques de l'heure actuelle

1. Gen., XXII, 8.

Digitized by Google

estiment que le cléricalisme, c'est l'embarras, c'est le danger, c'est l'obstacle. On se ferait peur de notre concours avoué. On s'en fera peur à tel point qu'on se gardera de nous demander des prières, et qu'on nous conjurera de nous effacer absolument [1].

Parmi les récits anecdotiques qui ont cours dans vos presbytères, on raconte qu'un de vos confrères, qui allait administrer un malade, se voyant en face de deux assaillants, déposa le bon Dieu au pied d'un arbre en lui faisant cette requête : « Tout ce que je vous demande, mon Dieu, c'est d'être neutre ». Hélas! ceux qui aujourd'hui tiennent le même langage n'ont point la force musculaire de l'homme herculéen que vous avez connu. Que Dieu les assiste, les éclaire et les bénisse, et qu'il les préserve de nous donner une fois de plus le spectacle des impuissances du libéralisme!

Venons aux questions qui seront l'objet de notre décret synodal [2].

1. Ces prévisions n'ont été que trop justifiées. Peu de jours avant les élections, nous recevions communication de la pièce suivante :

Circulaire du ministre des Cultes : « Dans une intention excellente, mais qui va tout à l'opposé du but qu'elle se propose, un certain nombre de prélats ont ordonné des prières générales à l'occasion des élections prochaines, et ils ont donné toute publicité à leurs lettres pastorales. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet cela produit et quel aliment nouveau cela donne aux calomnies et aux injustes imputations de cléricalisme dont le gouvernement est l'objet.

« Je vous prie de voir Monseigneur l'évêque de votre département, et de lui communiquer cette dépêche, et de lui dire que le gouvernement lui demande de faire et de recommander le silence le plus absolu. Toute autre attitude serait imprudente et nuisible... »

2. DECRETUM SYNODALE. — Apostolicæ auctoritatis decreta, statuta et monita pro more nostro omnibus et singulis jurisdictionis nostræ episcopali subjectis quamprimum cognita et intimata esse volentes;

In hac sessione vigesimæ secundæ nostræ synodi diœcesanæ sequentia statuimus et ordinamus :

I. Ut executioni prompte et fideliter mandetur decretum incipiens : *Quod a priscis Ecclesiæ temporibus*, die vigesima januarii præsentis hujusce anni à S. Congregatione Concilii datum, et auctoritate pontificia ad omnes et singulos locorum ordinarios directum;

Digitized by Google

IV. A la date du 20 janvier de cette année, le pontife romain a fait publier un décret commençant par ces mots : *Quod a priscis Ecclesiæ temporibus*; et ce décret, en conformité avec ce qui s'est accompli dans tous les temps, or-

Præcipimus ut in cunctis libris liturgicis et manualibus in quibus professio fidei Pii IV continetur, post verba *præcipue a Sacrosancta Tridentina Synodo* addatur *et ab Œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis primatu et infallibili magisterio*; sicque, et non aliter, in posterum fidei professio ab omnibus qui eam tenentur emittere, emittatur, sub comminationibus ac pœnis a Concilio Tridentino et a constitutionibus Pii IV statutis. Id igitur ubique et ab omnibus ad quos spectat, diligenter ac fideliter observetur.

Ad hunc vero finem omnes et singuli decani schedulam verba superaddita exhibentem, formulæ in capite regesti sui ad hoc destinati appositæ adjungendam, recipient.

Imo ut plena promptaque adhæsio fidei nostræ erga Vaticana decreta palam ac solemniter manifestetur, eamdem formulam sic adauctam omnes quotquot synodaliter hic sumus adunati in hac publica sessione, pleno ore totoque cordis assensu, emittemus.

II. Ad mentem Pontificiæ allocutionis diei XXII ultimi mensis martii, moneantur fideles ne fallacibus capiantur artibus queis homines fraudulenti veram rerum conditionem verbis invertere et deformare nituntur, dum vere res tota sic paucis exprimenda est : scilicet Ecclesiam Dei in Italia vim et persecutionem pati : Christique Vicarium neque libertate, neque expedito plenoque usu suæ potestatis frui.

Insuper excitentur etiam fideles ut, ea ratione ac ope quam jura sinunt cujusque regionis, sedulo agant apud eos qui summam rei publicæ tenent, quo accuratius gravis conditio perpendatur in qua Caput catholicæ Ecclesiæ degit, atque efficacia adhibeantur consilia obstaculis amoliendis quæ veram ac plenam independentiam ejus impediunt.

III. Nota quoque sint omnibus verba alterius Pontificiæ allocutionis, quibus, die XXII junii vix elapsi, sanctissimus pater sensus suos declarare volens ob testimonia amoris ac multimodi generis munera occasione jubilæi sui episcopalis undique accepta, cum id operosius et majus esse videatur quam ut litterarum ministerio præstari possit, eadem oratione qua universos publice alloquitur, erga singulos privatim grati sui animi officio perfungi intendit.

IV. Qui disciplinis philosophicis, sive ad docendum sive ad discendum eas incumbunt, ea quæ in epistola authentica nuper jussu sanctissimi Domini Nostri scripta reperiuntur, sibi commendata habeant ac probe animis insita.

Igitur docti homines catholici non in liberis opinionibus inter se disceptando vires suas distrahant, sed imo eas omnes communibus studiis, licet diversa forte systemata sequantur, ad materialismi cæt

Digitized by Google

donne l'addition de quelques mots à la profession de foi prescrite par Pie IV à la suite du concile de Trente. Jaloux d'exprimer sans délai notre acte de foi aux définitions du saint concile du Vatican, nous prenons des mesures pour que

rorumque nostræ ætatis errorum expugnationem convertant. Itaque, quod ad quæstionem philosophicam de compositione corporum attinet, sciant allegata quælibet auctoritatis Apostolicæ documenta pertinere tantummodo ad docendam *unitatem substantialem humanæ naturæ*, quæ duabus constat substantiis partialibus, corpore nempe et anima rationali, adeoque hæc eadem documenta spectare ac doctrinam theologicam, dum eæ controversiæ quæ nuper excitatæ sunt, doctrinas mere philosophicas respiciunt super quibus catholicæ scholæ diversas sententias sequuntur et sequi possunt. Siquidem suprema Ecclesiæ auctoritas numquam pro altera judicium tulit, quod alteram excluderet.

In suis ergo tum scriptionibus tum disputationibus viri docti catholici limites modestiæ ac leges charitatis christianæ sollicite servent, cum systemata examinant aut impugnant ab Apostolica Sede neutiquam damnata, imo quæ in ipsa urbe principe catholici orbis in præcipuis athanæis pontificiis usu recepta, in conspectu ipsius Pontificis retinentur atque usurpantur.

V. Noverint quoque omnes et singuli Christi fideles quod, cum in ecclesia nostra cathedrali nuper erectum fuerit per piam alicujus familiæ christianæ liberalitatem Simulacrum sancti Petri, apostolorum principis, ad similitudinem celeberrimæ Imaginis æneæ basilica Vaticana tam populari tamque antiquo et probato cultu frequentatæ, easdem indulgentias ante illud Simulacrum ecclesiæ Sancti Petri Pictaviensis pontificia largitione lucrari fas erit, quæ pro dicta patriarchali basilica concessæ fuerunt.

VI. Duo autem novissima Sanctæ Sedis acta, per hoc idem decretum synodale, ubi primum nobis textus eorum innotuerit, publicanda reservamus.

* Et reipsa per epistolam pastoralem diei trigesimæ ejusdem mensis publicata sunt duo decreta quibus, juxta duplex votum à S. Congregatione Rituum die VII currentis mensis emissum, et à SS. Patre die XIX probatum :

1° Sanctus Franciscus Salesius titulo Doctoris Ecclesiæ condecoratur, missaque et officium in honorem ipsius juxta ritum Doctoribus competentem jam nunc ordinari debet, retentis tum oratione propria missæ tum lectionibus propriis secundi nocturni ;

2° Introducta declaratur causa beatificationis et canonisationis Venerabilis Servi Dei Andreæ Huberti Fournet, sacerdotis Pictaviensis, fundatoris congregationis Filiarum Crucis, vulgo Sororum Sancti Andreæ.

Datum Pictavis, in sessione publica vigesimæ secundæ nostræ synodi diœcesanæ, die decima sexta julii, anno Domini MDCCCLXXVII, in festo Beatæ Mariæ de Carmelo.

Digitized by Google

le décret pontifical reçoive à l'avenir sa pleine exécution; et, dès à présent, nous ne nous séparerons pas sans avoir prononcé tous en synode la formule dans sa nouvelle teneur.

Pareillement nous publions les paroles de l'allocution du 22 mars, par lesquelles Pie IX va au-devant des défaillances de ceux qui imagineraient que le temps écoulé et les faits accomplis doivent désormais faire accepter la situation, d'ailleurs supportable en soi, qui est faite à l'Église romaine et au vicaire de Jésus-Christ; tandis qu'au contraire l'Église souffre violence, et qu'il appartient à tous ceux qui sont à la tête des intérêts publics d'aviser à replacer son chef dans les conditions d'indépendance qui lui sont nécessaires.

Enfin, nous donnons communication d'une lettre écrite au nom du saint-père, à l'effet de calmer l'ardeur d'une controverse trop vive, engagée en ce moment entre de très-respectables écrivains, sur une question plutôt philosophique que théologique, au regard de laquelle le chef de l'Église veut maintenir le respect des opinions et les droits d'une réciproque et juste liberté.

Tenons-nous, Messieurs et chers Coopérateurs, constamment attachés d'esprit et de cœur à cette chaire romaine, d'où nous viennent à la fois les préceptes de la doctrine et les règles pratiques de l'enseignement. Réjouissez-vous avec moi de l'accroissement de la dévotion à saint Pierre qui se produit chez les bons fidèles de la ville épiscopale, par suite de l'érection dans notre église cathédrale d'une image du Prince des apôtres à l'instar de celle qui est si vénérée dans la basilique vaticane. L'exemple viendra de nous, et nous serons les premiers à donner le signal des pratiques de piété pour lesquelles ont été obtenues les mêmes indulgences qu'on gagne en baisant les pieds de la statue de Rome.

Digitized by Google

XLIII

ÉLOGE FUNÈBRE

DE M. ÉTIENNE-EDMOND, COMTE LAFOND

A L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE FUNÈBRE CÉLÉBRÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE ET CONVENTUELLE DE SAINT-ANDELAIN [1].

(JUILLET MDCCCLXXVII.)

Videre Petrum... et Romam videre.
Voir Pierre... et voir Rome.

Ce sont les paroles de saint Paul en son épître aux Galates, chap. I, v. 18, et aux actes des Apôtres, ch. XIX, v. 21.

« Pierre et Rome » : dans ces deux mots, mes Frères, vous avez toute la physionomie de celui à qui je viens rendre aujourd'hui un tardif hommage ; vous avez le fond de son âme, vous avez la somme et la note éminente de toute sa vie, de toutes ses études, de tous ses écrits, de tous ses actes. Ne vous étonnez pas si j'apporte simplement ici la parole émue d'un ami, et non point le langage solennel d'un orateur. La pompe de l'oraison funèbre est interdite par la modestie du héros. Et toutefois, quelque soin qu'il ait pris

1. Ce discours n'a pu être prononcé au jour indiqué, par suite d'un empêchement survenu.

Digitized by Google

de fuir l'éclat, par cela seul qu'il s'est attaché à ce grand arbre de la papauté romaine comme le lierre s'attache au chêne, il a donné à son existence, sans s'en douter lui-même, des proportions qui ne sont point celles d'une existence ordinaire. Vous en demeurerez convaincus, si Dieu me fait la grâce de vous dire autant que je le sens ce qu'a été, ce qu'a écrit, ce qu'a fait durant sa carrière mortelle M. Étienne-Edmond, comte Lafond, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, président de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre à Paris.

I. Dans la célèbre épître des Églises de Lyon et de Vienne aux Églises d'Asie et de Phrygie, il est parlé d'un des compagnons de saint Pothin qui, à toutes les questions qu'on lui adressait sur sa race, sa maison, sa patrie, son nom, ne répondait jamais rien, sinon qu'il était chrétien [1]. « C'est là, disait-il, mon nom, ma race, ma patrie, et je ne suis absolument que chrétien : » *Hoc mihi nomen, hoc genus et patria est, inquit, omnino non sum quam christianus* [2].

Volontiers nous nous contenterions de dire du comte Lafond qu'il a été ce chrétien, et qu'il n'a jamais aspiré à se donner pour autre chose. A quoi bon se donner pour autre chose, puisque, être chrétien, c'est craindre Dieu et observer ses commandements, et que « là est tout l'homme », l'homme dans sa plus complète et dans sa totale acception : *hoc est enim omnis homo* [3].

Et toutefois nous ne nous priverons pas de considérer d'abord cet enfant, cet adolescent dans les milieux purs et paisibles qu'a traversés sa jeunesse. Que ce soit à Paris, au centre de cette île Saint-Louis, où la demeure patriarcale

1... Ut numquam dignatus sit vel quis esset genere, unde domo, vel patria, nomen saltem suum eis fateri; sed de singulis interrogatus, nihil aliud respondit nisi se esse christianum. (Bolland., ad diem II Junii, p. 193. Edit. Palmé.)
2. *Ibid.* — 3. Eccle., XII, 13.

Digitized by Google

de l'aïeul rassemblait enfants et petits-enfants dans une délicieuse vie de famille, tout près de la grande basilique de Notre-Dame, dont ses yeux émerveillés auraient voulu ne se détacher jamais ; que ce soit à la campagne, où le voisinage de Clairvaux, avec ses vieux cloîtres, ses vallons, ses fontaines, et les traces de saint Bernard ici et là conservées, éveillaient à la fois ses transports religieux et sa jeune imagination poétique : de bonne heure, on trouve en lui tous les signes de la sagesse d'en haut telle qu'elle est qualifiée dans nos Livres saints.

Le premier caractère de cette sagesse, c'est qu'elle est chaste : *Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est.* Pas une tache dans cette vie de jeune homme, pas un faux pas sur des chemins que la fortune pouvait rendre si glissants et où il est si rare d'être préservé de toute chute ; pas d'autre amour terrestre que celui d'une angélique sœur qu'il chérissait avec toute la tendresse d'un cœur pur, sous les yeux d'une mère dans l'âme de laquelle s'embrassaient ces deux âmes également vierges. Liens, hélas ! trop tôt brisés ; double amour fraternel et filial, d'où naquit prématurément un double deuil, exprimé jusqu'à la fin par les accents de la plus touchante sensibilité, et cultivé par le fidèle attachement à des reliques vénérées : *Quæ sursum est sapientia, primum quidem pudica est.*

Deinde pacifica, modesta. C'est le propre des natures distinguées de fuir le bruit et l'éclat, de s'accommoder du silence et de l'ombre. Et vraiment cette sagesse d'en haut, qui est pacifique et modeste, s'était comme incarnée dans notre Edmond : caractère le plus accommodant, parce qu'il était dégagé de toute prétention personnelle ; esprit traitable et, pour traduire littéralement, « persuasible » . *suasibilis*, parce qu'il était étranger à l'entêtement qui naît de l'orgueil ; et, toutefois, chaleureusement sympathique aux bons, et n'adhérant qu'au bien : *bonis consentiens* ; car, s'il

Digitized by Google

était bienveillant et conciliant, s'il aimait mieux perdre ses droits que contester, garder pour lui ses convictions que contredire, c'était toujours sans préjudice de la vérité ; s'abstenant de juger les autres : *non judicans*, mais ne s'abstenant point de donner les marques de son estime à ceux qui professaient ses principes et qui se dévouaient comme lui à toutes les causes sacrées, toujours prêt à s'unir à eux pour servir les grands intérêts de l'ordre moral : *bonis consentiens* ; portant d'ailleurs partout un grand fond d'indulgence, ayant l'âme toujours ouverte à la miséricorde, à la compassion, les mains toujours prêtes aux bonnes œuvres : *plena misericordia et fructibus bonis* ; mettant enfin à tout cela une loyauté incapable de feinte et de déguisement : *sine simulatione* ; et, par suite, faisant naître et peu à peu croître autour de lui les fruits de grâce que les hommes de paix sèment à petit bruit dans les cœurs : *fructus autem justitiæ in pace seminantur facientibus pacem* [1].

N'est-il pas vrai que ce texte de l'apôtre saint Jacques vient de dessiner sous nos yeux les traits saillants de cette heureuse nature ? Douée de la sorte, il n'est point de perfection à laquelle elle ne pût s'élever : quelques pages écrites dans les asiles monastiques d'Angleterre, à Stape-Hill, à Lalleworth-Castle, au mont Saint-Bernard, révèlent une âme accessible aux plus hautes aspirations. Mais la sphère dans laquelle devaient se déployer librement ses facultés et ses puissances, c'était celle de l'affection. Naturellement timide et défiant de lui-même, comme l'est toujours le vrai mérite, il avait besoin de sympathie et d'encouragement. Lui-même l'a dit :

> Il faut à ma timide et frileuse nature
> Onde calme, ciel pur, chaude température
> D'indulgence et d'amour flottant autour de moi ;
> Alors je me sens vivre ; en moi-même j'ai foi.

1. Jacob., III, 17, 18.

Digitized by Google

Pour bien s'épanouir, mon âme tout entière
A besoin de bonté, de chaleur, de lumière :
Il faut qu'on m'aime un peu pour que je m'aime aussi...

Cette atmosphère assortie à ses besoins et à ses attraits, le ciel la lui avait ménagée. Quel programme mieux accepté et mieux rempli que celui qui s'était formulé tout d'abord dans ces deux strophes :

Et si vous le voulez, Marie,
Nous pourrons nous donner la main
Pour suivre ensemble ce chemin
Qu'on appelle ici-bas la vie.

C'est mon espoir et mon seul vœu ;
Car c'est là le bonheur sans doute
D'avoir à deux la même route,
Le même cœur, le même Dieu.

La meme route, le même cœur, le même Dieu, c'est ce que l'époux et l'épouse ont eu en commun pendant près d'un quart de siècle, et ce fut une existence toute de paix, d'union et de bonheur.

Mais après ce rapide coup d'œil sur l'homme privé et sur l'intérieur domestique, hâtons-nous d'aborder l'homme d'étude et l'écrivain. Ici, l'horizon va s'élargir, précisément parce qu'au centre de la perspective viennent se placer Rome et la papauté.

II. La culture de l'esprit, la connaissance des langues, l'amour des lettres et des arts, le talent d'écrire, tout cela au service d'une intelligence éclairée des lumières de la foi et d'un cœur ardent à embrasser et à servir la noble cause de la vérité : voilà des trésors plus appréciables que tous les autres, encore que ceux-ci aient leur prix quand une grande et très-intègre fortune est employée à se procurer à soi-même et aux siens de si sérieux avantages et à donner autour de soi l'essor à tout ce qui intéresse le bien public.

Digitized by Google

L'éducation de son fils Edmond avait été religieusement considérée par M. Narcisse Lafond, pair de France et régent de la Banque, comme la première et la principale de ses affaires en ce monde; et, parce que les voyages sont le complément nécessaire de toute grande éducation, il n'avait pas négligé de lui en procurer les moyens. L'Angleterre, nous l'avons vu, avait été un premier théâtre d'excursions, qui fournirent le thème d'un premier et très-intéressant écrit [1]. Subitement interrompu par les affreuses péripéties politiques de 1848, ce voyage avait été suivi d'un autre dans les Flandres, voyage d'artiste et d'antiquaire [2]. Mais voici que le voyageur, devenu époux et père, a vu, comme les mages, briller au firmament l'étoile sur laquelle s'orienteront désormais ses courses non plus de touriste, mais de pèlerin. « Voir Rome et voir Pierre »; admirer, traduire, exprimer les grandeurs de la cité éternelle et du pontificat romain; les raconter d'abord dans les deux volumes de *Lettres d'un pèlerin*; les chanter dans le *Poëme de Rome*; y faire converger toutes ses recherches, ses conceptions, ses veilles, ses libéralités, toute son activité et son influence, en même temps que ses prières et ses œuvres de piété : telle fut la tâche embrassée avec amour et poursuivie avec ardeur jusqu'au dernier jour de sa vie.

Les *Lettres d'un pèlerin* : je ne sache pas de manuel plus complet, plus pratique, plus varié, plus attrayant, plus prime-sautier, à l'aide duquel puissent être plus facilement et plus pieusement suivis tous les contours et les développements d'un sujet où viennent s'encadrer toute l'étendue du monde et la durée des siècles. Un critique l'a dit en des termes qu'on ne peut que répéter : « Ce qui plaît et charme dans ce livre, c'est qu'il a l'air de s'être fait de lui-même,

1. *De la Renaissance catholique en Angleterre.* Paris, 1849.
2. *Un Médecin sous la Terreur*, suivi de l'*Espion flamand*, etc. Paris, 1864.

Digitized by Google

par le seul accord d'une nature exquise, avec des impressions et des images qu'elle était merveilleusement propre à ressentir et à exprimer..... Chrétien et poëte, aimant Rome comme il l'aime, la comprenant comme il la comprend, la parcourant dans les conditions les mieux faites pour s'inspirer, il était impossible à l'auteur de ne pas écrire ces *Lettres*. Elles n'ont été que la vibration même de toutes ses facultés intelligentes et sensibles en présence de ces souvenirs, de ces spectacles qui parlent si puissamment à l'esprit et au cœur. Et cette harmonie préétablie entre l'écrivain et son sujet a donné à l'œuvre cette physionomie heureuse et douce qui ne suppose ni arrière-pensée ni effort. »

On se tromperait cependant si l'on croyait que le style facile de l'ouvrage en est le principal mérite. Sous ces formes légères respire la conviction la plus énergique, la foi la plus vaillante, un esprit chevaleresque de dévouement et de sacrifice. L'auteur n'a fait que tirer les conclusions de son livre et formuler les impressions qui résultent de sa lecture, quand, en tête d'une édition nouvelle, il a tracé d'une main si ferme le caractère de la lutte présente et les devoirs qu'elle commande. Prêtons l'oreille à ces vigoureux accents[1] :

« Celui que le Fils de Dieu lui-même a nommé le prince de ce siècle : *Princeps hujus mundi*, avait fait de l'antique Rome le centre de sa puissance..... Il ne laissa pas échapper sa proie sans combats, et il ne rendit sa capitale qu'à l'épée victorieuse de Constantin. Mais il n'a jamais renoncé à redevenir maître de Rome : c'est le but de son ambition et de ses efforts; il l'a attaquée sans relâche, il l'a assiégée, même aux époques où les papes étaient les plus puissants... Aujourd'hui, il fait avancer toute une armée qu'il appelle

1. *Lettres d'un Pèlerin*, seconde édition, 1864, T. I, p. 24-26.

Digitized by Google

Légion et que nous nommons *Révolution.* Avec son aide, le tyran renversé espère rentrer en vainqueur dans ses états à la tête de cent mille excommuniés, pour rétablir le paganisme dans la ville sainte et en refaire la capitale d'un nouvel empire anti-chrétien.

« L'antique serpent change de peau et d'erreurs au soleil de chaque siècle... Mais le pape est *Pierre,* et cette *pierre* use chaque jour les dents de l'antique serpent.

« A nous donc de lui répondre par le cri de guerre de l'archange victorieux : *Quis ut Deus?* A nous de combattre le bon combat, dans cette grande lutte où nous avons pour nous quatre mille ans de promesse et deux mille ans de victoire.

« Sparte défendait à ses enfants de rester neutres dans ses guerres civiles ou étrangères. Il faut aussi, sous peine de lâcheté, prendre part dans ce combat permanent de l'erreur et de la vérité. Qui n'est pas avec Dieu est contre Dieu. Que notre devise soit le mot de Tertullien : *In his omnis homo miles :* « Là tout homme doit être soldat ». Quelle que soit sa faiblesse, chaque chrétien doit apporter sa pierre pour la défense de Rome et de l'Église, comme dans une ville assiégée on voit accourir sur les remparts jusqu'aux femmes et aux enfants. Qui d'entre nous voudrait rester parmi ces tristes âmes dont parle Dante, plongées dans les limbes du doute et de l'indifférence, également odieuses à Dieu et à ses ennemis [1] ? »

Celui qui parlait ainsi joignit héroïquement l'exemple à la leçon. Ses premières études sur Rome s'étaient faites dans des jours relativement paisibles et prospères, alors que l'exilé de Gaëte avait été ramené dans sa capitale par les armes victorieuses des puissances catholiques. Mais, hélas ! la fille aînée de l'Église, qui avait conduit d'abord cette

1. A Dio spiacenti ed a'nemici sui.

Digitized by Google

brillante expédition, s'était égarée depuis dans d'autres voies. Par le concours décisif accordé à une puissance impie et ambitieuse, l'empire napoléonien avait fatalement préparé le sacrilége détrônement de ce même pontife, naguère rétabli par la France sur son trône. Du congrès de Paris, où la première pierre fut jetée à la papauté par le plénipotentiaire français, jusqu'à l'envahissement final de Rome par le Piémont à l'heure de nos désastres, près de quinze ans s'écoulèrent, durant lesquels ce fut pour les catholiques une succession d'angoisses, de tristesses, auxquelles la bonté divine daigna entremêler quelques consolations. Personne plus que le comte Lafond n'a suivi jour par jour, de loin, et plus souvent encore de près et sur place, ces scènes diversement émouvantes, et il n'en est aucune que sa plume n'ait crayonnée avec ces formes multiples, avec ces tours variés dont il avait le secret. Voyez-vous dans son livre de *Lorette et Castelfidardo* ce stigmate brûlant imprimé au front ignominieux du vainqueur, cette auréole radieuse autour de la tête des victimes [1] ? A travers ce sombre horizon, la providence fait pourtant briller çà et là des jours meilleurs. La canonisation des martyrs du Japon en 1862, le grand acte doctrinal du 8 décembre 1864, le 18e centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul en 1867, la victoire de Mentana dans cette même année, enfin le concile du Vatican en 1869 et 1870, autant de triomphes auxquels notre écrivain s'intéresse avec transport [2].

Alors recommence et s'aggrave chaque jour pour Pie IX ce qu'un des opuscules mis sous nos yeux nomme si bien « la voie douloureuse des papes [3] ». C'était le cas d'écrire l'histoire des chaînes de saint Pierre et d'en propager le

1. *Lorette et Castelfidardo*. 2e édition, Paris, 1876.
2. *Rome œcuménique*. Paris, 1870.
3. *La Voie douloureuse des papes*, in-18. Paris.

Digitized by Google

culte : un autre opuscule y contribue puissamment [1]. De là jaillit ce *Poëme de Rome*, épopée d'une conception colossale, et, dans plusieurs de ses parties, d'une exécution proportionnée à la hauteur et à l'immensité du sujet [2]. L'âme du catholique romain s'y révèle tout entière, et l'œuvre totale justifie l'épigraphe tirée d'un anagramme qui remonte jusqu'à Pline : *Amor mihi Roma, Roma mihi amor*. Laissons parler l'auteur :

« L'idée de ce poëme m'est venue pour ainsi dire malgré moi, en un jour solennel. C'était le 8 décembre 1869, dans Saint-Pierre de Rome, pendant les huit heures que je passai debout avec mon fils à contempler l'ouverture du concile œcuménique du Vatican. Cet incomparable spectacle nous fascina la vue et la pensée ; toute l'histoire de Rome chrétienne nous apparut dans ce couronnement du pontificat de Pie IX, et je fus irrésistiblement forcé de reproduire ce tableau, tel que je croyais le voir et le comprendre en ce moment.

« Trois longs séjours à Rome et des études de vingt ans m'avaient initié à toutes les grandeurs de la ville éternelle ; j'avais écrit les *Lettres d'un pèlerin* : mais ce jour-là, durant ces longues heures d'attente et d'émotion, je fus poursuivi par l'idée de condenser toute la poésie de Rome dans un poëme, de la cristalliser, pour ainsi parler, dans cette langue poétique, la langue complète, qui, quand elle est bien parlée, saisit l'homme par son humanité tout entière, idée pour l'esprit, sentiment pour l'âme, image pour l'imagination, musique pour l'oreille...

« Clément d'Alexandrie disait d'un de ses ouvrages : « C'est vraiment le fils de mon âme ». J'en puis dire autant de ce poëme... Lorsque Michel-Ange méditait le plan de Saint-

1. *Histoire des chaînes de saint Pierre et de la Confrérie qui porte ce nom.* Paris, 1866.
2. *Le Poëme de Rome*, Paris, 1874.

Digitized by Google

Pierre, il se promenait à grands pas dans le Colisée, couvert de neige cet hiver-là, comme pour monter son âme au ton sublime. Quant à moi, je parcourais Rome entière pour m'inspirer d'elle. Il n'y a pas un coin de Rome que je ne connaisse mieux que ma ville natale. J'ai pu vivre ainsi pendant de longs jours dans mon poëme, à Rome, et surtout dans la basilique vaticane, au tombeau de mon héroïne, la comtesse Mathilde.

« Ce poëme ne m'a point quitté pendant quatre ans ; il a été le compagnon de mes peines, de mes joies et de mes voyages. J'en ai composé des strophes à Naples, sous le cloître de marbre de la Chartreuse de Saint-Martin ; à Salerne, au tombeau de saint Grégoire VII ; à Sorrente, dans la maison du Tasse ; à Pise, sous les ogives du Campo-Santo ; en France, sur la montagne de la Salette, dans la grotte de Lourdes ; à Paris, dans le Luxembourg, au murmure de la fontaine de Médicis, sous les voûtes de Notre-Dame, et dans l'église romane de Saint-Julien-le-Pauvre, où Dante est venu prier. Les derniers chants ont été ébauchés dans l'exil, aux bords de l'océan, au pied de Notre-Dame d'Arcachon, et je les achève dans mon nid paternel, comme dit Camoëns : *ninho paterno*, au bruit des ouvriers qui nous bâtissent une sainte chapelle pour y loger la précieuse relique de la sainte crèche que nous avons rapportée de Rome[1]. »

Ce fut le chant du cygne. Non pas que d'autres compositions remarquables ne s'y soient intercalées. Les dernières années des serviteurs de Dieu, des prédestinés du ciel, ont coutume d'être particulièrement fécondes : on dirait qu'ils ont hâte de grossir le legs qu'ils laisseront après eux en entrant dans l'éternelle lumière et dans l'éternelle vie.

L'érudition de l'artiste, de l'homme lettré et de l'historien se montra-t-elle jamais avec plus d'éclat que dans ces

1. *Le Poëme de Rome*, introduction, p. 35 et suiv.

Digitized by Google

productions de la dernière heure? On savait bien qu'il s'était assimilé la plupart des littératures et des poésies étrangères, que Milton et Shakespeare, que Dante et Le Tasse étaient, avec Corneille, ses auteurs familiers et favoris; on savait même que sainte Thérèse d'Avila avait le don de le passionner; mais on ignorait à quel point l'Espagne, ses saints, ses poëtes, ses artistes l'avaient séduit et captivé. La traduction de plusieurs drames de Calderon est venue nous l'apprendre, et de quels beaux et riches aperçus il les a fait précéder! Ainsi cherchait-il à distraire sa douleur des désastres de la France et de Rome.

Malgré tout, Rome était toujours présente à sa pensée, présente à son cœur. Et n'était-ce pas Rome encore, et l'une de ses plus héroïques légendes que célébrait ce drame de *Dorothée*, composé dans des conjonctures si poignantes et représenté avec des détails si attendrissants?

« Dieu, disait-il, a marqué une heure pour la délivrance. Il faut savoir attendre, espérer et prier. Mais, poursuivait-il, je dois l'avouer, jusqu'ici je n'ai pu me résoudre à retourner à Rome pour la retrouver autre que je ne l'avais vue; j'ai préféré la garder en mon souvenir, telle que j'ai tenté de la peindre. Je lui adresse, par delà les flots, un adieu qui sera long peut-être, et je m'écrie avec un des personnages de mon poëme, qui n'est autre que Dante Alighieri : « Ma glorieuse vision s'est presque entièrement évanouie; mais je me sens encore distiller dans le cœur la suavité qui naquit d'elle..... O Rome, puisse ma langue avoir assez de puissance pour laisser au monde futur une étincelle au moins de ta gloire! »

Ton adieu, ô noble fils de l'Église, devait être long en effet; c'était ici-bas un adieu suprême. Mais je n'admets point que ta glorieuse vision se soit évanouie à jamais. Tu as été véridique dans ta doctrine quand tu enseignais, en prose et en vers, comment la Jérusalem chrétienne est ap-

Digitized by Google

pelée à revivre dans une terre nouvelle sous les yeux de la Jérusalem triomphante [1] ; et ta devise te suivra dans l'éternité : *Amor mihi Roma, Roma mihi amor.*

III. J'ai montré l'homme privé ; j'ai montré l'écrivain : dirai-je ce qu'a été, non point, grâce à Dieu, l'homme public (il n'a jamais foulé les terrains stériles de nos tristes régions politiques), mais l'homme utile, l'homme qui sert efficacement la France et l'Église, par son influence, ses libéralités, ses œuvres et ses exemples ?

« M. le comte Edmond Lafond tenait une grande place dans les œuvres de charité. Il en présidait une à Paris, fort importante ; mais il était de toutes comme bienfaiteur. On peut dire que la charité était l'œuvre de toute sa vie et de tous les instants de sa vie [2]. »

Qu'ajouter à ce témoignage rendu par l'un des hommes qui a le mieux connu la phalange des catholiques de son temps ? Oui, cette vie a été pleine des bons fruits que produit la compassion envers tout ce qui souffre : *plena misericordia et fructibus bonis.*

Mais notre siècle a vu naître une souffrance que les âges précédents n'avaient pas eue sous les yeux. La providence de Dieu, servie par la foi des peuples, avait placé le père de la grande famille chrétienne dans cette royale condition, où il est permis de goûter combien il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. Hélas ! nous avons vu de nos yeux le père dépouillé par la main de fils ingrats et sacriléges. Pie IX, à qui la magnificence du souverain allait si bien, a été condamné à tendre la main, sauf à la rouvrir aussitôt pour répandre ce qu'elle avait reçu. De là l'institution et l'organisation de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, œuvre

1. *Lettres d'un Pèlerin*, L. LXXXVI, *Rome dans le ciel.* — *Le Poëme de Rome*, chant XXIV[e].

2. Article nécrologique du comte E. Lafond, par M. Louis Veuillot.

Digitized by Google

renouvelée des temps anciens. Il est vrai, l'intervention des évêques n'a pas tardé à lui conférer un caractère de généralisation ; mais, au début, Paris avait donné le branle et imprimé un puissant essor. Et parce que M. Edmond Lafond, par ses largesses magnifiques et par son dévouement notoire, était placé dans l'opinion de tous au premier rang des défenseurs et des soutiens du siége apostolique, la présidence de l'œuvre lui fut décernée par acclamation. Sa générosité, son zèle dans l'accomplissement de cet office, et aussi la part qu'il ne cessa de prendre à des congrès et des comités formés des plus hautes notabilités de l'Europe catholique, les voyages fatigants et dispendieux devant lesquels il ne recula jamais, lui valurent de la bouche même de Pie IX ce remerciement qui, à lui seul, créerait le blason d'une race : « Je bénis tout ce que vous avez fait, tout ce que vous faites, tout ce que vous ferez pour moi ». Il fit en effet jusqu'au dernier jour de sa vie, et son testament vint nous apprendre qu'il entendait justifier jusqu'après sa mort le titre dont ses concitoyens catholiques l'avaient revêtu.

Toujours prêt à répondre aux appels de la charité, il conçut, avec sa digne compagne, un grand et très-noble dessein, celui de fonder un monastère sur la propriété patrimoniale et d'assurer ainsi pour lui et les siens, de génération en génération, le bénéfice permanent de la prière, tout en procurant aux populations environnantes un centre de secours religieux et un foyer d'apostolat. Ainsi faisaient les anciennes races chrétiennes, convaincues que la famille n'avait jamais plus chance de durer et de prospérer que quand le château avait une abbaye pour contrefort et pour rempart. La pensée se porta d'abord, et tout naturellement, vers l'ordre de saint Benoît : liturgie, belles-lettres, arts, histoire, il apercevait là tout ce qui avait occupé sa vie; et, dans la personne de dom Guéranger, il aimait à saluer l'un des puissants restaurateurs de l'esprit catholique en France,

Digitized by Google

l'un de ceux à l'école desquels il avait appris à connaître cette Rome, le premier et le plus vif de ses amours en ce monde. Des difficultés pratiques arrêtèrent l'exécution de l'entreprise ; mais au moins y avons-nous gagné de belles pages écrites à Solesmes. Et la providence, qui dirige toutes choses, a conduit ici cette fervente pléiade de religieux et d'apôtres, placés sous le vocable de Marie-Immaculée.

Votre présence dans ce sanctuaire, mes révérends Pères, est appréciée comme un bien de premier ordre, non-seulement par les pieux fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, mais par le clergé de ce grand diocèse, qui trouve en vous des auxiliaires, des confidents, des guides et des modèles. Elle sera à tout jamais entourée de vos respects, arrosée de vos bénédictions et de vos prières, la tombe du généreux donateur confiée aujourd'hui à votre garde. Ces ossements pieux ont tressailli en se rapprochant de ceux des êtres les plus aimés et les plus dignes de l'être. Cette crypte sépulcrale, n'est-ce point la vie de famille continuée jusque après la mort, et, pour les vivants, le modèle et le gage de cette union des esprits et des cœurs qui fait la joie, l'honneur et la force durable des maisons ?

La durée des maisons : voila ce dont notre siècle semble ne se plus préoccuper, et ce qui pourtant est le grand besoin des nations. La famille étant la base de la société publique, tout fondement fait défaut aux institutions sociales là où la famille est privée de sa consistance. Ce n'est pas seulement à l'individu, c'est au pays lui-même que Dieu accorde une grâce quand il fait surgir un nom et qu'il élève une maison. Et la grande promesse du Seigneur à ceux qui se dévouent pour sa cause, c'est que les biens subsisteront dans leur descendance et que leur race demeurera fidèle à l'alliance : *Cum semine eorum permanent bona,... et in testamentis stetit semen eorum* : de telle sorte que les fils, en récompense des mérites de leurs pères, ne décherront jamais de leur rang :

Digitized by Google

et filii eorum propter illos usque in æternum manent [1].

Celui qui repose ici dans la paix du Seigneur s'était plu à chercher dans la nuit des temps et à raconter dans des strophes poétiques le passé du Nozet. Les plus douces affections l'y rappelaient chaque année. Ses émotions d'enfant, ses deuils de fils et de frère, sa constante félicité d'époux, ses jouissances et ses espoirs de père et de chef de maison, ses habitudes de charité, ses goûts d'art et d'étude, la visite, le séjour de nobles hôtes et de fidèles amis : autant de liens qui l'attachaient à ce beau séjour. Une grande date vint s'y inscrire, celle du jour où le nonce Flavio Chigi daigna bénir la première pierre d'une chapelle destinée à recevoir ce fragment de la sainte crèche, qu'une occasion unique avait forcé de détacher de la relique de Sainte-Marie-Majeure.

Protégée par un tel patronage, votre maison, ô noble défunt, fleurira d'âge en âge. Pourrait-il n'être pas entendu au ciel et sur la terre, ce cri de votre cœur consigné dans vos dispositions dernières : « Je recommande à mon fils l'honneur de la famille ; j'espère qu'il restera toujours bon chrétien et bon Français, et que par son dévouement au saint-père, qui nous a comblés de faveurs et de bénédictions, il méritera de porter la devise des armes qui m'ont été concédées par Pie IX : *Omnia pro Petri sede* [2]. »

Et comment ne pas citer cet autre article du même testament : « Je recommande à ma femme et à mes enfants toutes ces grandes œuvres catholiques auxquelles j'ai porté tant d'intérêt, et surtout le DENIER DE SAINT-PIERRE. Je leur rappelle que Dieu exigeait autrefois du peuple d'Israël la *dîme* des biens : ils pourront aussi, comme j'ai cherché à

1. Eccli., XLIV, 11, 12, 13.

2. C'est l'article 12 du testament de M. le comte Lafond, testament chargé de libéralités religieuses et d'œuvres charitables.

Digitized by Google

le faire, donner le dixième de leurs revenus aux bonnes œuvres en réglant leurs dépenses [1]. »

Le dernier mot de cette recommandation paternelle ne doit point être passé sous silence. Pour être généreux à propos, il faut savoir être réglé ; et le père de famille méconnaît ses devoirs d'état s'il ne concilie avec ses largesses religieuses et charitables une mesure nécessaire d'économie et d'épargne, en dehors de laquelle il n'y a ni maintien ni transmission des fortunes. Nous l'avons dit, la conservation des races, étroitement liée à l'accroissement de la richesse, est une des plus hautes nécessités de la société, et particulièrement de la société chrétienne. Honneur aux maisons qui se règlent d'après ces principes et ces traditions des anciennes mœurs chrétiennes ! En ceci, l'exemple donné par M. le comte Lafond aura été une de ses bonnes œuvres ajoutée à tant d'autres.

Et la dernière de toutes, ç'a été l'œuvre de bien mourir. Certes, la vie avait pour lui de puissantes attaches. Comment lire sans attendrissement cet émouvant épilogue du drame de *Dorothée*, où déborde toute l'exubérance de la tendresse paternelle ? Mais là même se trahissent de premiers pressentiments. Désormais les pèlerinages se succèdent « comme des points d'arrêt dans ce passage du temps à l'éternité ». A Lourdes, pour la dernière fois, il reçoit la sainte communion, « la sainte Eucharistie, qui n'est pas encore le ciel, mais qui n'est déjà plus la terre ». Le comte Lafond avait été toute sa vie un des fervents adorateurs de l'hostie divine : il en avait chanté la gloire, la douceur, alors que sa fille Thérèse et son fils Louis goûtaient pour la première fois cet aliment divin. Plus tard, dans le livre sur la *Table de la Cène*, qui distille la piété la plus onctueuse il écrivait cette page traduite ou imitée de sainte Gertrude

1. Article 14 du testament.

Digitized by Google

« O Jésus, mon amour, ô mon soir bien-aimé, réjouissez-moi de votre vue à l'heure de mon trépas. Que la flamme sacrée qui brûle éternellement en votre divine essence consume en ce moment toutes les taches de ma vie !

« O mon doux soir, lorsque le soir de cette vie sera venu, faites-moi m'endormir en vous d'un sommeil tranquille et goûter cet heureux repos que vous avez préparé à ceux que vous aimez. Par votre seul regard, si calme et si plein de charmes, daignez disposer toutes choses et diriger les préparatifs de mes voies éternelles.

« O mon amour, soyez pour moi un soir si beau que mon âme transportée dise avec allégresse un doux adieu à son corps, et que mon esprit, retournant au Seigneur qui l'a donné, repose en paix sous votre ombre chérie. Dites-moi alors de votre voix claire et mélodieuse comme une douce musique : « Voici l'époux ; il arrive, sors et réunis-toi à lui intimement. Amen. »

Noble famille, essuyez vos larmes. La mort du comte Edmond Lafond a été ce doux soir, ce beau soir, que suit l'éternel midi de l'éternel amour. Et si, du sein des embrassements célestes, il abaisse encore sur les siens, comme il n'en faut pas douter, les regards de sa tendresse, c'est pour leur redire ses avertissements suprêmes :

> Restez forts au milieu d'un monde amollissant ;
> Pour la foi soyez prêts à verser votre sang...
> ... La faiblesse du bien, dans ce siècle fatal,
> Est plus à craindre encor que la force du mal [1].

1. Épilogue du drame de *Dorothée*, p. 118, 119.

Digitized by Google

XLIV

LETTRE CIRCULAIRE

A L'OCCASION DU DÉCRET D'INTRODUCTION DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION DU VÉNÉRABLE ANDRÉ-HUBERT FOURNET, FONDATEUR DES FILLES-DE-LA-CROIX.

Poitiers, 30 juillet 1877

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Étant empêché de reproduire actuellement en détail ce qui a fait l'objet de nos entretiens pendant la durée de nos récents exercices, nous vous adressons le texte du décret synodal qui en offre le résumé et la conclusion [1].

Il se termine par la mention de deux actes du saint-siége dont nous vous avons parlé, mais qui n'étaient pas encore pleinement accomplis à l'heure où nous allions nous séparer. Nous savions qu'à la date du sept de ce mois la congrégation des rites avait émis un double vote affirmatif, et que l'une et l'autre décision étaient soumises à l'autorité suprême du chef de l'Église. Le saint-père, dans l'audience

1. *Voir* plus haut, pag. 502 et suiv.

Digitized by Google

du dix-neuf, ayant donné sa sanction souveraine, nous sommes désormais en mesure de publier les deux décrets.

Le premier est un décret *Urbis et Orbis*, qui ne tardera pas à être confirmé plus solennellement par des lettres apostoliques en forme de bref; il concerne le titre glorieux de Docteur de l'Église authentiquement décerné à saint François de Sales. Nos précédents entretiens vous ont révélé, à diverses reprises, le vif intérêt que nous portions et la part que nous avions été dans le cas de prendre à cette cause, dont le triomphe excite en nous un vrai sentiment de reconnaissance et de joie spirituelle [1]. Voulant être des premiers et des plus empressés à profiter du jugement qui vient d'être rendu, nous vous demandons d'ajouter dimanche prochain aux prières accoutumées du Salut le chant de l'antienne : *O doctor optime, Ecclesiæ sanctæ lumen. Beate Francisce*, etc.

Le second décret, daté du même jour, c'est-à-dire de la fête de saint Vincent de Paul, ordonne l'introduction de la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu André-Hubert Fournet, prêtre du diocèse de Poitiers, fondateur de la congrégation des Filles-de-la-Croix, dites Sœurs de Saint-André. Encore que ce ne soit là qu'un premier pas, ce pas néanmoins est considérable. A partir de ce moment le titre de VÉNÉRABLE est attribué à ce grand serviteur de Dieu. Nous ne doutons point que ce ne soit un acheminement vers le titre de Bienheureux, qui sera la constatation de ses vertus héroïques et de ses miracles, et qui nous autorisera à lui rendre un culte public. L'éminentissime préfet de la congrégation des rites, qui a daigné conserver la fonction de rapporteur de la cause, nous fait l'honneur de nous informer qu'elle a été accueillie avec une faveur

1. *Voir* plus haut, pag. 318 et suiv.; T. VII, pag. 272; T. VIII, pag. 233 et suiv.

Digitized by Google

toute particulière et par un suffrage unanime. En ajoutant qu'elle est de celles qui semblent susceptibles d'un prompt succès, il insiste pour que l'on conduise parallèlement la cause de l'admirable sœur Élisabeth, fondatrice de la même congrégation : Son Éminence y attache un prix particulier, ayant conçu la plus haute estime et une vénération toute spéciale pour cette femme forte et douée de tant de rares qualités.

En attendant, il importe de ne point transgresser les limites posées par les règles de l'Église ; ce qui ne nous interdit pas cependant de rendre grâces à Dieu pour l'insigne faveur faite à notre diocèse et à l'institut dont le Vénérable André fut le père. A cet effet, le *Te Deum* sera chanté dimanche prochain à l'issue de la messe principale dans toutes les églises de notre diocèse ; et le décret apostolique qui ordonne l'introduction de la cause sera affiché tant dans notre église cathédrale et autres principaux sanctuaires de la ville, que dans les églises paroissiales et conventuelles de la Puye et de Maillé.

Daigne le Seigneur susciter et maintenir toujours au milieu de nous la pleine vigueur de mortification chrétienne, de sainteté sacerdotale et de zèle apostolique dont sa miséricorde a placé sous nos yeux un si frappant modèle!

Croyez, Messieurs, etc.

Digitized by Google

XLV

PAROLES

PRONONCÉES A L'OCCASION DES OBSÈQUES
DE M. LE COMTE ÉDOUARD DE MONTI [1].

(XVI AOUT MDCCCLXXVII)

Je vous remercie, Messieurs, et je vous loue d'être venus en si grand nombre vous associer à un deuil qui, par plus d'un côté, dépasse les proportions d'un deuil ordinaire. Sans nul doute, dans la personne de M. le comte Édouard de Monti de Rezé, vous honorez aujourd'hui de vos regrets et de vos hommages toutes les vertus de l'homme privé, du chef de famille, du loyal gentilhomme, du solide chrétien, du citoyen généreux, du vaillant et franc Breton. En se portant vers lui, vos sympathies se portent aussi, non moins vives que respectueuses, vers la noble épouse qu'un coup si prompt et si terrible plongerait avec ses fils dans une douleur inconsolable, si jamais la consolation pouvait être absente des larmes de ceux qui croient et qui espèrent.

1. Le jeudi 16 août, Mgr l'évêque de Poitiers a prononcé cette allocution dans les salons de l'évêché, en présence des nombreux invités aux obsèques de M. le comte Édouard de Monti de Rezé, mort inopinément à Poitiers le lundi précédent, à l'âge de 69 ans. Ses obsèques ont eu lieu à la cathédrale; Mgr y assistait et a fait l'absoute à la fin de la cérémonie funèbre.

Digitized by Google

Mais, Messieurs, un autre motif encore vous invitait à vous presser autour de ce cercueil. Une maison a traversé les siècles, s'appelant la maison de France. Maison, disait Bossuet, « qui, seule dans l'univers et depuis le commencement du monde, se voit sans interruption depuis sept cents ans toujours régnante »; maison, disait le même évêque, « qui seule après tant de siècles, se voit encore dans sa force et dans sa fleur, et toujours en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil devant Dieu et devant les hommes ».

Depuis le jour où Bossuet parlait ce grand langage, Messieurs, les révolutions que son regard d'aigle avait aperçues, se sont accomplies : ce n'est ni le lieu ni l'heure de juger leur œuvre. L'histoire dira si les revers de la maison de France ont été le point de départ des grandeurs et des prospérités de la France.

Mais quoi qu'il arrive, et quelles que soient les destinées réservées à notre pays, les adversaires mêmes de la cause monarchique n'ont que du respect pour la haute personnalité du prince qui, après un demi-siècle bientôt de bannissement, représente si noblement l'antique race dont il est l'héritier et le chef.

Or, Messieurs, les Livres saints nous disent que « celui « qui est le gardien de son maître, sera glorifié » : *et qui custos est domini sui glorificabitur* [1]. Avoir veillé auprès de la personne royale, avoir monté la garde autour du trône, on en est justement fier toute sa vie : demandez-le à ces vieux gardes du corps dont il reste trop peu de survivants. Mais s'être attaché à la fortune du monarque exilé, à la personne du prince malheureux, lui avoir consacré les années de la jeunesse et celles de l'âge mûr, avoir contribué à refaire une patrie française sur la terre étrangère à celui dont le

1. Prov., xxvii, 18.

Digitized by Google

cœur a faim et soif de la France, n'est-ce pas avoir mérité de tous ceux qui ont le culte des souvenirs, de tous ceux qui honorent l'adversité, et de ceux en particulier qui, attentifs et soumis aux voies de la providence, n'ont jamais désespéré et ne veulent désespérer jamais de la fortune de la France? C'est donc à ce constant et chevaleresque gardien de son maître que vous payez en ce moment votre tribut, Messieurs; et ceux-là seuls pourraient vous blâmer qui, ne se respectant plus eux-mêmes, ne savent plus rien respecter au monde. Qu'il vous suffise de posséder dans les saints oracles une approbation qui dispense de toutes les autres : *et qui custos est domini sui glorificabitur.*

Aux larmes que je vois couler des yeux de cette assistance, s'unissent à cette heure même d'autres larmes versées sur une plage lointaine. Sans doute, les dévouements n'y manqueront jamais : il en reste de précieux que nous connaissons, et c'est le privilége de cette grande race de savoir en inspirer toujours de nouveaux. Mais une intimité de quarante ans peut-elle se refaire? Ah! s'il avait eu la douleur de le voir tomber à ses côtés, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres, le noble prince n'eût laissé à personne le soin de conduire le deuil de ce fidèle serviteur, le confident de sa jeunesse, le compagnon et le témoin de sa vie entière, l'ami pour qui rien n'était caché. Puissions-nous porter quelque soulagement sous le toit de l'exil en nous faisant ici l'interprète de tous les sentiments qu'on y éprouve et de tous les témoignages qu'on voudrait pouvoir en donner!

Messieurs, les prières que nous allons verser sur la dépouille mortelle du comte de Monti sont des prières pleines de confiance, que dis-je! des prières assurées de leur efficacité. Mort très-prompte et presque subite, oui, mais non pas mort imprévue; car ce sage et ferme chrétien, connaissant la fragilité de la vie humaine, s'était interrogé plus d'une

Digitized by Google

fois lui-même et avait cru entendre une réponse de mort. C'est pourquoi il n'entreprenait aucune course sans se tenir prêt pour le grand voyage.

O mystère de nos destinées! Cet homme qui avait tant de fois parcouru sain et sauf tous les pays de l'Europe, cet époux, ce père dont les pérégrinations lointaines avaient été le sujet de tant d'angoisses pour sa famille, c'est ici que, dans la plénitude de sa vie et de sa force, ayant quitté seulement depuis quelques heures sa tendre compagne et ses fils bien-aimés; c'est ici, dis-je, que, près des siens, dans les bras du fils d'une sœur chérie à laquelle il avait autrefois fermé les yeux, la récompense de ses longs et de ses bons travaux est venue le chercher; et cela, au jour même de la fête de notre royale patronne, de la sainte reine Radegonde, qui, ayant comme reçu son dernier soupir, n'a pu que lui apparaître et lui dire : Courage, serviteur bon et fidèle de notre maison qui est toujours la Maison de France; après avoir gardé, après avoir servi durant toute ta vie ton maître de la terre, entre dans la joie de ton maître qui est aux cieux : *Euge, serve bone et fidelis : intra in gaudium Domini tui.* Ainsi soit-il.

Au reçu du compte-rendu des obsèques de M. le comte de Monti, et des paroles prononcées par Mgr l'évêque de Poitiers, Mgr le comte de Chambord a adressé immédiatement au prélat le télégramme suivant :

« *Wiener Neustadt,* 19 *août.* »

« Touché jusqu'au fond de l'âme des admirables paroles que vous avez prononcées, des honneurs que vous avez rendus à mon excellent et si utile ami ;

« Reconnaissant de la part que vous avez prise à mon immense douleur ;

« Je tiens à vous témoigner moi-même ma profonde et affectueuse gratitude.

« Henri. »

Digitized by Google

XLVI

DISCOURS

ADRESSÉ A MONSIEUR LE MARÉCHAL PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
SUR LE SEUIL DE LA CATHÉDRALE DE POITIERS.

(XIV SEPTEMBRE MDCCCLXXVII.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le chef de l'État donne un grand et salutaire exemple à la nation en se faisant une loi de ne visiter aucune de nos cités sans aller prier Dieu dans son temple et invoquer ses bénédictions sur la France.

Permettez qu'après vous avoir offert mes respectueux hommages et ceux de mon clergé, j'emprunte la voix du plus ancien pontife des Gaules dont la parole écrite soit arrivée jusqu'à nous. La doctrine politique de saint Irénée, évêque de Lyon, n'a point vieilli ; et c'est sur elle, après dix-sept cents ans, que se fondent encore et que se mesurent les craintes et les espérances des peuples.

Sachez, disait-il à nos pères, que « Celui par l'ordre duquel naissent les hommes, est aussi celui qui constitue en autorité les chefs appropriés aux temps et aux générations qu'ils

Digitized by Google

auront à gouverner [1]. Les uns sont donnés à l'effet de régir utilement et paisiblement les sujets, et de maintenir les lois immuables de la justice; d'autres arrivent au pouvoir pour contenir par l'intimidation et la rigueur les passions rebelles; d'autres enfin pour faire descendre sur des excès d'orgueil et d'audace le châtiment de l'humiliation et de l'opprobre [2]. » Mais, quelque nom qu'ils portent, et quelque forme qu'ils revêtent, les gouvernements sont « tels que les peuples les méritent, et le juste jugement de Dieu prévaut également par les uns et par les autres : *quemadmodum et digni sunt : Dei justo judicio in omnibus æqualiter superveniente* [3].

Pénétrés que nous sommes de ce principe qui domine tous les faits contingents de l'histoire humaine, nous allons nous avancer avec vous jusqu'au pied des autels, Monsieur le Maréchal. Si nos prières sont entendues, nos vœux exaucés, le peuple français du XIX^e^ siècle, à travers les épreuves et les phases diverses de ses destinées, saura si sagement allier l'usage de ses droits avec le sentiment de ses besoins et de ses devoirs, par-dessus tout, avec le respect des droits imprescriptibles de Dieu, que la tâche de ceux qui sont appelés à diriger le pays en devienne plus facile et plus glorieuse, Dieu ne trouvant pas chez nous des torts à punir, mais des mérites à couronner : *ut non inveniat in nobis quod puniat, sed quod coronet* [4].

J'ai tout dit. Que Dieu, Monsieur le Maréchal, vous inspire de ses conseils, vous assiste de ses bénédictions et de

1. Cujus enim jussu homines nascuntur, hujus jussu et reges constituuntur, apti his qui in illo tempore ab ipsis rogantur. Iren., L. V, c. 24.

2. Quidam enim illorum ad correctionem et utilitatem subjectorum dantur et conservationem justitiæ; quidam autem ad timorem et pœnam et increpationem; quidam ad illusionem et contumeliam..... quemadmodum et digni sunt, etc. Ibid.

3. Ibid. — 4. Orat. Eccles.

Digitized by Google

ses grâces, en retour de tant d'actes de libéralité et de clémence, de tant de bienfaits et de pardons que vous avez semés sur votre passage, et qui laisseront votre nom gravé dans une multitude de cœurs reconnaissants, après que les hauts faits de votre bravoure l'avaient depuis longtemps déjà buriné dans les annales militaires de la France.

Digitized by Google

XLVII

LETTRE CIRCULAIRE

ANNONÇANT LE SACRE DE MONSEIGNEUR LOUIS-CHARLES GAY
CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL
DE POITIERS,
ÉVÊQUE ÉLU D'ANTHÉDON *IN PARTIBUS INFIDELIUM.*

(XV NOVEMBRE MDCCCLXXVII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Vous avez appris par la voie de la publicité l'heureux événement à propos duquel nous venons aujourd'hui réclamer vos prieres et celles des pieux fidèles du diocèse.

A diverses fois les représentants les plus autorisés de l'Église avaient exprimé aux pouvoirs publics qui se sont succédé la convenance qu'il y aurait d'élever M. l'abbé Charles Gay à la dignité épiscopale. Celui-ci, dans sa grande modestie et délicatesse de conscience, a toujours manifesté la vive opposition qu'il éprouvait à porter le fardeau d'une administration diocésaine. Le saint-père qui, dès l'abord, aurait combattu cette disposition, a fini par en tenir compte en ce qui est de la direction d'un diocèse Toutefois, mû par une particulière estime, et sachant les regrets et les désirs formulés par un bon nombre de membres de l'épis-

Digitized by Google

copat, Pie IX a daigné nous faire connaître l'intention où il serait d'incorporer M. Charles Gay à la hiérarchie épiscopale par sa nomination à un siége *in partibus*.

Cet honneur, décerné à la personne même et à l'éminence des services rendus, n'implique par lui-même ni coadjutorerie ni titre officiel d'auxiliaire, encore bien qu'il puisse et doive en résulter pour nous plus d'un soulagement en mainte occasion.

Le pouvoir civil, par l'organe du ministre des cultes et du maréchal-président de la République, a bien voulu apprécier et goûter les motifs particuliers de cette promotion exceptionnelle. De son côté, M. l'abbé Gay, malgré bien des objections faites par son humilité, s'est pourtant soumis, en considération surtout du concours qu'il pourra, dans certains cas, nous procurer.

A la date donc du vingt-trois octobre dernier, un bref apostolique a institué M. Louis-Charles Gay évêque d'Anthédon *in partibus infidelium* [1]. Et le nouveau prélat se prépare en ce moment, dans la retraite, à la consécration épiscopale qu'il demande à recevoir de nos mains le dimanche vingt-cinq de ce mois, jour anniversaire de notre propre sacre en l'année mil huit cent quarante-neuf

II. Il nous siérait mal d'exprimer toutes les impressions de notre âme en cette grave et solennelle circonstance. C'est pourquoi, au lieu de notre propre témoignage, qui pourrait être suspect, il nous va mieux de laisser la parole à notre éminentissime métropolitain, dont nous reproduisons ici la lettre de félicitation au nouvel élu :

« ... Je désire que vous le sachiez, Monseigneur : per-

1. Anthédon est une ville de la Palestine à peu de distance de Gaza. Ce siége, vacant par la mort de Mgr Georges Iwaszkiewicz, suffragant de Mohilew en Russie, était antérieurement occupé par Mgr Louis La Flèche, coadjuteur, puis successeur de l'évêque de Trois-Rivières au Canada.

Digitized by Google

sonne ne s'est plus réjoui que moi de votre élévation à l'épiscopat. Dans cet événement qui n'a suscité que des approbateurs, j'aime à voir un acte de souveraine justice pour les services que vous avez rendus à l'Église par vos prédications et vos écrits, et un hommage à un mérite que la modestie la plus attentive n'a pu soustraire à l'admiration générale.

« Vous étiez déjà, Monseigneur, particulièrement cher à la province ecclésiastique de Bordeaux, à cause du bien que vous y avez fait et que vous continuez à y faire. Pour ma part, je bénis Dieu, qui a voulu que vous fussiez honoré devant vos frères, de vous avoir gardé à notre affection. Monsieur l'abbé Gay, qui prit une si grande part, en qualité de théologien de Pie IX, au concile du Vatican, et qui fut une des principales lumières de nos trois derniers conciles provinciaux, pourra encore, devenu évêque d'Anthédon, nous faire participer aux trésors de piété et de science qu'il a amassés. C'est là une espérance qui augmente notre joie, comme elle a dû mettre le comble à celle qu'a éprouvée notre à tout jamais bien-aimé évêque de Poitiers.

« Je serai présent de cœur, Monseigneur, à la cérémonie de votre consécration.... En attendant, je prierai Dieu pour vous avec l'affection la plus tendre, m'unissant en cela à tant d'âmes que vous avez eclairées ou réchauffées, et qui, dans le monde ou le cloître, regarderont le jour de votre sacre comme une belle journée pour tous ceux qui aiment Notre-Seigneur et son Église... »

Tous tant que nous sommes, Messieurs et chers Coopérateurs, nous reconnaissons nos propres sentiments et ceux des âmes fidèles qui nous entourent dans les sentiments que le vénérable cardinal a si bien rendus. Et parce que, depuis plus de vingt ans, nous avons été favorisés de toutes les primeurs de cette parole qui a reçu ensuite une si grande et si fructueuse publicité, nous serons les premiers et les

Digitized by Google

plus ardents à conjurer l'Esprit-Saint d'augmenter encore ses lumières avec ses grâces dans celui qui va recevoir à notre profit la plénitude suprême du sacerdoce.

A ces causes : La consécration épiscopale de Monseigneur l'évêque élu d'Anthédon devant être célébrée dans notre église cathédrale le dimanche vingt-cinq novembre, fête de sainte Catherine, vierge et martyre,

Nous invitons tous les prêtres du diocèse à réciter à la messe, pendant trois jours, les oraisons du Saint-Esprit à l'intention du nouveau prélat ; et nous exhortons les âmes fidèles, particulièrement nos chères filles les religieuses et tous les membres de l'association des mères chrétiennes, à offrir à Dieu une communion pour la même fin.

Notre présente Lettre circulaire sera lue au prône, etc.

Digitized by Google

XLVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS

A L'OCCASION DU SACRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANTHÉDON,

ET DU XXVIIIe ANNIVERSAIRE

DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

XXV NOVEMBRE MDCCCLXXVII.)

Qui bene præsunt presbyteri duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina.

Que les prêtres qui accomplissent bien leur emploi soient honorés d'un double honneur ; ceux surtout qui portent le labeur de la parole et de la doctrine.

(I TIMOTH., V, 17.)

I. Quel est, M. T.-C. F., ce double honneur réclamé par saint Paul en faveur du prêtre qui s'est signalé dans sa charge, et surtout de celui qui n'a point épargné sa peine dans l'exercice de la parole et l'enseignement de la doctrine ? Si le sens le plus littéral veut qu'on l'entende simplement d'un surcroît de salaire justement mérité, l'autorité de la tradition et le contexte même de l'écrivain sacré

Digitized by Google

nous permettent d'y voir une rémunération plus haute[1]. Au jugement de plus d'un commentateur, la distinction entre le degré suprême et le second degré du sacerdoce, distinction qui date de l'époque apostolique et qui procède de l'institution du Christ, apparaît dans ce précepte de l'apôtre. En tout cas, cette interprétation traduit fidèlement la règle que l'Église elle-même s'est tracée pour la promotion de ses ministres aux honneurs de l'épiscopat : *Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina.*

Aux jours primitifs du christianisme, comme dans les siècles qui ont suivi, la science éminente, le talent tant soit peu supérieur de la parole et le génie de la doctrine n'étaient pas le lot de tous ; on pouvait être compté parmi les ministres très-méritants de la religion en vaquant au service quotidien des églises particulières : l'administration des sacrements, le soin des personnes et des choses saintes, la bonne gestion des intérêts divers de la communauté chrétienne. Et le sage et vigilant administrateur, qui s'était distingué dans sa fonction, possédait un titre valable à un avancement sacré : *Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur.*

Toutefois saint Paul ajoute aussitôt : *maxime qui laborant in verbo et doctrina* : « mais, par-dessus tout, ceux qui por-« tent le labeur de la parole et de la doctrine ». Cette prééminence de la parole et de la doctrine avait besoin d'être affirmée. L'apôtre rencontrait devant lui des ouvriers du Seigneur qui se prévalaient outre mesure de leur ministère actif, et qui volontiers eussent demandé qu'on déterminât leur importance d'après le grand nombre de leurs baptisés. « Eh bien ! moi, leur disait-il, hormis tel et tel que

1. Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirent. I Timoth., III, 13.

Digitized by Google

« j'ai baptisés par rencontre, je rends grâces à Dieu de ce « que je n'ai baptisé aucun de vous. Car, encore bien que « j'en aie le pouvoir comme les autres, le Christ ne m'a pas « envoyé pour baptiser, mais pour évangéliser [1]. » Et saint Jean Chrysostôme, dans une homélie pleine d'intérêt, développant la pensée du docteur des nations, explique combien il faut ordinairement de travail, de talent et d'efforts pour persuader et convertir l'infidèle ou l'incroyant, agir sur son intelligence et sa volonté, en extirper l'erreur, y insérer la vérité, tandis que le premier venu est apte à lui conférer le sacrement après qu'il a été amené à la foi [2]. Dans le sacrement, étant donnée la bonne disposition de celui qui s'en approche, la grâce de Dieu fait tout à elle seule, et la part du ministre n'a rien de difficile. Mais de nourrir les âmes d'une forte doctrine, et de les élever ainsi à la hauteur des grâces à recevoir : *illic labor et sudor est* : « là est le labeur, là est la sueur ». Et voilà pourquoi, conclut le grand évêque, le même apôtre qui a dit : « Les prêtres « qui gouvernent bien sont dignes d'un double honneur », s'empresse d'ajouter : « principalement ceux qui excellent dans la parole et la doctrine » : *Quapropter et ipse ait : Qui recte præsunt presbyteri*, etc. [3].

Son devancier sur le siége de Constantinople, saint Grégoire de Nazianze, ne tenait pas un autre langage. Écrivant au nom de son père aux évêques assemblés à Césarée pour le choix d'un évêque : « Pourquoi nous appeler, disait-il, si votre parti est pris ? Vous savez bien qu'il nous serait impossible de préférer qui que ce soit à notre très-honoré

1. I Corinth., I, 14, 17.
2. Hominem namque persuasum baptizare, cujuslibet est ; voluntas enim accedentis deinceps totum facit, cum Dei gratia. Cum autem infideles sunt ad fidem instituendi, multo opus est labore, multa sapientia...., ut voluntas et propositum mutetur, error convellatur, et veritas inseratur, etc S. Chrysost., in epist. 1 ad Corinth., homil. III, 2, 3.
3. Ibid.

Digitized by Google

fils et frère dans le sacerdoce, Basile [1]. Qui donc trouverions-nous, entre tous ceux que nous connaissons, qui soit ou plus éprouvé dans sa personne et sa vie, ou plus vaillant dans le discours et la doctrine, ou mieux doué de cet ensemble de qualités qui donnent le relief à la piété et à la vertu [2]? Que si l'on m'objecte sa faible santé, sa complexion délicate : *Quod si quis illius infirmitatem obtendit*, je réponds que vous n'êtes pas en quête d'un athlète, mais d'un docteur, et que, notre palestre étant en définitive une palestre spirituelle, il ne s'agit pas ici de pugilat, mais de pastorat » : *non scilicet athletam, sed doctorem creabitis* [3]. Quelques annees plus tard, remémorant en la présence de Basile lui-même les difficultés et les objections qu'avait rencontrées son élection, il n'en faisait point compliment à l'intelligence de ceux qui les avaient soulevées.

« Car, disait-il, quel homme d'un esprit sain eût pu vous laisser de côté, ô tête divine et sacrée, pour se porter vers quelque autre que ce soit ; vous laisser de côté, dis-je, vous qui êtes peint et décrit dans les mains de Dieu ;.... vous qui, pour la culture littéraire et l'art de la parole, êtes le favori du Verbe ; sage au milieu des philosophes, supérieur au monde parmi les mondains, et, si j'ai cette audace, vous la moitié de mon âme, l'associé de ma vie et de ma doctrine ?... Mais votre présence s'oppose à ce que je prolonge cet éloge [4] ».

1. S. Greg. Naz. Epist. XLIII, ad episcopos. Migne, T. XXXVII, p. 90.
2. Ecquem enim, ex omnibus quos novimus vel vita probatiorem vel sermone ac doctrina valentiorem, magisque ad virtutis pulchritudinem undique perpolitum reperiemus? Ibid.
3. Ibid.
4. Nam quisnam sanæ mentis, te relicto, o divinum et sacrum caput, ad alium se contulisset, te, inquam, relicto, qui in manibus Domini depictus es,.... qui litterarum laude et eloquio post Verbum secundas tenes, inter philosophos sapiens, inter mundanos mundo sublimior, atque, ut audacius aliquid dicam, animæ meæ dimidium, ac vitæ et doctrinæ consors ?... sed laudes tuas, te præsente, imminuere. cogor, etc. S. Greg. Naz. Orat. XVII funebr. in Patrem. Migne, T. XXXV, p. 1031.

Digitized by Google

II. Vous me dites, mes Frères : à quoi bon rappeler ces textes, ces maximes et ces exemples dans une si grande dissimilitude des temps, des lieux et des circonstances ? Il est vrai, mes Frères, plus d'une différence éclate ici entre le passé et le présent, et nous serons les premiers à nous en applaudir.

Que de fois, ô mon pieux frère, n'ai-je pas été interpellé, que dis-je, accusé par nos frères dans l'épiscopat, comme si j'avais manqué de zèle et d'activité pour vous introduire dans les rangs de notre hiérarchie, où vous appelait le suffrage unanime des amis de l'Église ! Mais, en vérité, tenais-je dans mes mains les résolutions des hommes investis de ce soin ? Et, durant de trop longs conflits dont je veux bien me taire à cette heure, mon témoignage persévéramment exprimé était-il donc un titre à la faveur des pouvoirs publics ? Or Dieu, qui a souci de ses bons serviteurs, et qui permet les obstacles pour faire prévaloir ses desseins, nous ménageait par là des biens d'un ordre plus élevé.

Ces livres qui sont aujourd'hui l'aliment, la lumière, la consolation, la force de tant d'âmes, fussent-ils jamais parvenus entre nos mains si vous aviez été arraché dès lors à votre vie tranquille de méditation et d'étude ? Sur quel trône épiscopal eussiez-vous pu élaborer ces productions, préparées et mûries dans votre stalle canoniale ? Ces discours, ces entretiens qu'un premier jet rapide versait, comme la pluie spontanée du matin, dans les sanctuaires du Carmel ou de Sainte-Croix, sur les épouses virginales du Christ ou sur les mères chrétiennes, combien de retouches sérieuses et appliquées n'y a-t-il pas fallu avant que, sur le tard déjà de votre vie, vous les ayez produits devant le public ? Entre la conception première d'un livre et cette mise au jour que le saint évêque de Genève appelle un enfantement difficile et périlleux [1], la gestation est sou-

1. Saint François de Sales, Préface du Traité de l'amour de Dieu.

Digitized by Google

vent longue et laborieuse. Vous-même l'avez dit dans la préface de votre premier ouvrage, votre conscience vous rend témoignage que vous avez beaucoup travaillé et fait tout votre possible pour ne rien avancer qui ne fût vrai, exact, sage, discret, consolant, sanctifiant [1]. Non jamais, parmi les occupations et les sollicitudes asservissantes d'un gouvernement diocésain, dans des temps aussi tourmentés que les nôtres, jamais ces publications, qui sont les fruits d'automne de votre béni ministère, n'auraient abouti à terme de « naissance vitale », comme parle encore saint François de Sales. Or, si fécond que soit l'apostolat du pasteur, les effets pourtant n'en sont ni aussi étendus ni aussi durables que ceux de l'apostolat du docteur; et je regrette de ne pouvoir citer ici quelques lignes admirables de M. Olier dont j'ai gardé un très-présent souvenir, les ayant entendues autrefois, concernant les avantages de l'écriture sur la parole. Gloire donc et action de grâces à Dieu, dont nous sentons ici la main, et dont la providence, à travers les résistances des faits et des vouloirs humains, ne se laisse point frustrer ni heurter, encore moins renverser dans ses dispositions : *Cujus providentia in sui dispositione non fallitur* [2].

III. Et c'est ainsi que, malgré tout, le précepte de l'apôtre n'a point été finalement perdu de vue, et que « le double « honneur » vient apporter aujourd'hui son couronnement à celui qui a beaucoup travaillé dans le ministère de la parole, beaucoup peiné dans l'enseignement écrit de la doctrine, sans avoir été pour cela inférieur à qui que ce soit dans le gouvernement des diverses œuvres : *Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina.*

1. De la vie et des vertus chrétiennes, etc. Préface p. XLIII, (IV[e] édition).
2. Orat. Eccles.

Digitized by Google

Mais que parlé-je d'honneur ? Il est des âmes pour qui ce mot, entendu au sens humain, ne serait guère moins inacceptable que celui de salaire. Pour l'homme de Dieu, l'émolument, l'honneur, c'est l'accroissement de la grâce, c'est l'augment surnaturel, c'est la conformité plus parfaite avec le type souverain de l'Homme-Dieu. Or l'épiscopat, qui est l'apogée du sacrement de l'ordre, ou plutôt, disons-le, qui est le sacrement de cet apogée; l'épiscopat, en ajoutant au caractère sacré de la prêtrise toute la perfection suprême qu'il comporte, place celui qui l'a reçu sur les sommets les plus rapprochés de l'union hypostatique, en deçà de la maternité divine, et, si l'on ne considère plus l'ordre, mais la juridiction divine et universelle, en deçà de la personne toujours vivante de Pierre, à laquelle seule appartient l'identification avec celui dont elle est la représentation visible sur terre. Et c'est pourquoi, dans le langage de saint Denys, en son livre de la hiérarchie ecclésiastique, l'ordre des pontifes est appelé « consommatif et perfectif » : *Pontificum quidem ordo est consummativus et perfectivus* [1], le caractère qu'il imprime n'étant plus susceptible d'aucune augmentation, et la fonction qu'il impose étant de parfaire ce que le prêtre a commencé. Et c'est pourquoi encore l'épiscopat, selon la doctrine théologique, est en lui-même l'état de perfection par excellence, attendu que plus de sainteté est exigée là où l'élément surnaturel et divin est plus accumulé. Et c'est pourquoi enfin l'évêque, qui est choisi déjà parmi les doctes parce qu'il doit être docteur, enseigne ensuite avec une autorité plus haute et plus sûre, attendu qu'ayant reçu mission et puissance, il est aidé en outre et assisté des lumières inhérentes à la grâce sacramentelle à laquelle il s'efforce de coopérer.

Ainsi, ô mon très-docte frère, le surcroît d'honneur, de

1. De Eccles. hierarch., c. V.

Digitized by Google

gloire et de force d'en haut qui vient de vous être dévolu, n'est autre que le Saint-Esprit lui-même [1], lequel s'est reposé sur vous à l'instant où mes frères et moi avons posé nos mains sur votre tête en demandant qu'il vous fût communiqué, non plus seulement à tel ou tel effet, mais pleinement et conformément à la formule absolue dont l'Église ne se sert que pour la consécration épiscopale : *Accipe Spiritum sanctum* : « Reçois le Saint-Esprit ». Et comment douter qu'imprégnée et parfumée de la vertu efficace du saint chrême, cette tête, foyer déjà si riche et si lumineux, ne projette désormais des rayons encore plus vifs et des lumières plus chaudes ?

IV. Mais à un évêque, me dira-t-on, il faut un peuple ; et quel est donc le peuple confié à ce nouveau pontife ?

Je réponds d'abord : L'essence du sacrement de l'ordre étant une double autorité à exercer sur le corps réel et sur le corps mystique de Jésus-Christ, il faut, en effet, que ce double pouvoir se manifeste dans l'évêque. En ce qui est du corps réel, c'est-à-dire de l'hostie eucharistique, l'attribut propre et distinctif de l'épiscopat, c'est de pourvoir à la perpétuation du sacrifice et du sacerdoce. Or, cette propriété insigne de la fécondité génératrice, elle vient de passer dans l'âme du nouveau consacré. Et quant au corps mystique, c'est-à-dire au peuple fidèle, je m'en expliquerai, si vous voulez m'accorder encore un moment d'attention.

Bossuet a dit des pontifes romains qu'en matière de doctrine « ils ne reculent jamais », ce qui est acquis au dépôt de l'enseignement apostolique demeurant acquis pour toujours. On peut dire pareillement que, semblable en cela à l'antique Rome qui, au témoignage du même évêque de Meaux, n'a jamais rien abandonné des territoires qu'elle

1. Quoniam, quod est honoris, gloriæ et virtutis Dei, et qui est ejus Spiritus, super vos requiescit. I. Petr., IV, 14.

Digitized by Google

avait une fois conquis et possédés, la Rome chrétienne maintient invariablement ses droits sur toutes les cités et les provinces où sa hiérarchie a été antérieurement établie. Aucun triomphe du mal n'est définitif à ses yeux, et, dans le sentiment qu'elle a des destinées immortelles de l'Église, dix ou douze siècles d'invasion et de barbarie ne la déconcertent pas. Peuples infortunés de ces chrétientés jadis si florissantes, « qui sait si Dieu ne se retournera pas vers « vous avec un œil de miséricorde et de pardon » : *Quis scit si convertatur Deus et ignoscat*, et s'il n'entre pas dans ses desseins que l'Église en se retirant « laisse ainsi derrière « elle la bénédiction », afin qu'au jour marqué par les décrets d'en haut, on y offre de nouveau « la libation et le « sacrifice au Seigneur votre Dieu » : *et relinquat post se benedictionem, sacrificium et libamen Deo vestro* [1] ? Que l'islamisme tombe sous le coup des armes chrétiennes, mille ans d'infidélité n'auront pas détruit dans les Églises d'Orient ce que le droit ecclésiastique nomme « la cathédralité habituelle [2] » ; et l'évêque existe d'avance, envoyant de loin à son épouse captive le tribut de sa prière et les vœux de son cœur.

En attendant, l'hiérarque suprême, qui a la sollicitude de toutes les Églises, saura bien utiliser ces pasteurs expectants, ou plutôt il ne les aura élus qu'en vue de besoins actuels à satisfaire, de services à requérir, de soulagements et de concours à procurer, de mérites à glorifier, d'éventualités à prévenir [3]. On rapporte qu'un évêque d'Anthédon figura, vers le cinquième siècle, dans un concile de Jérusalem. Le dix-neuvième siècle ne verra-t-il point un autre évêque d'Anthédon siéger comme juge au concile du Vatican, après y avoir dignement marqué sa place en qualité

1. Joel, II, 14.
2. Bened. XIV, de Synodo diœces. L. II, c. XII, n. 1 ; — Bullar. T. II, n. XXXVI. — 3. Ibid.

Digitized by Google

de théologien consulteur? Mais, quoi qu'il arrive, Pie IX aura observé la règle apostolique en mettant « le double honneur » sur la tête du prêtre qui a tant et si bien travaillé, principalement par la parole et par la doctrine » : *Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina.*

V. C'est notre joie et notre consolation à tous, mon vénérable frère, que l'onction épiscopale ne vous sépare point de cette Église de Poitiers, aussi digne de vos fidèles services qu'elle en est reconnaissante. A plus d'une reprise dans le passé, elle a vu ses pontifes profiter d'une assistance que l'immense étendue de son territoire et la diversité de mœurs de ses populations lui rendaient grandement précieuse. Elle aime à suivre à travers le diocèse, durant les dix dernières années du très-mémorable épiscopat de Claude de la Poype, les pas de l'évêque de Tloane, son neveu et plus tard son successeur. Au lendemain et à la veille des ravages successifs des huguenots, nos églises ici et là réconciliées, nos autels de nouveau consacrés, ceux, par exemple, de la basilique de Sainte-Radegonde, ont gardé le nom d'un évêque d'Hébron, suffragant de Charles Pérusse des Cars et de son prédécesseur. Et tandis que le cardinal Claude de Longwy préparait à ses églises de Poitiers et de Langres un si beau code de constitutions synodales, les auteurs de la Gaule chrétienne constatent chez nous l'existence et les travaux de son grand-vicaire évêque, Barthélemy Bodin ou Bourdin, originaire de Thénezay [1]. D'autres exemples seraient facilement signalés par l'érudition de nos historiographes diocésains.

Encore bien que les temps soient changés, et que je n'eusse droit pour ma part à rien de semblable, votre charité et votre humilité, ô mon bien-aimé frère, suppléeront

1. Gallia Christiana, T. II, col. 1204.

Digitized by Google

au titre qui manque; et comme il est dans la tradition des choses divines que « le plus grand serve le plus petit [1] », je n'aurai point à m'étonner ni à m'excuser du rang que vous tiendrez près de moi. Laissez-moi seulement invoquer un souvenir gravé au fond de mon âme, et bénir cette maternelle providence de Dieu qui, daignant condescendre aux vœux et aux désirs d'une voix défaillante, se prête à unir et à resserrer nos existences par des liens imprévus et plus étroits que jamais : gage attendrissant des bontés de Pie IX à la fin de cette vingt-huitième année d'épiscopat, empreinte pour moi d'un si grand deuil, et finalement marquée par tant de nécessités et d'appréhensions pour tous [2]. Elle nous sera doublement chère désormais, cette date du vingt-cinq novembre, qui, pour achever de souder nos deux vies, place le jour natal de notre consécration sous un même patronage, sous le patronage de l'illustre vierge et martyre d'Alexandrie, de cette Catherine qui, ayant été célèbre elle-même par sa doctrine, est devenue la protectrice attitrée des doctes et sages chrétiens.

VI. Mes très-chers Frères, saint Paul écrivait autrefois aux Thessaloniciens : « Nous vous prions, frères, de savoir « reconnaître ceux qui travaillent parmi vous, qui vous « gouvernent et vous exhortent dans le Seigneur, et de les « avoir en particulière affection et très-grande charité, à « cause de leur œuvre » : *Rogamus vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, et præsunt vobis in Domino, et monent vos : ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum* [3].

Si je porte mes regards vers chacun de ces vénérables

1. Luc., XXII, 26, 27.

2. Vicesima octava mansio transferetur *in filios necessitatis seu stridoris*. S. Hieron. Epist., I ad Fabiol., de XLII mansionibus Israelitarum in deserto.

3. I Thessalon., V, 12, 13.

Digitized by Google

pontifes [1], de ces dignes prélats [2], qui sont venus honorer cette solennité de leur présence, j'ose dire que chacun d'eux a droit auprès de vous aux sentiments que réclame l'apôtre; car tous ils ont fortement travaillé au milieu du peuple chrétien, tous ils se recommandent par leurs œuvres : *ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum.* Mais eux-mêmes m'imposent silence à cette heure et se défendent de ma louange, en disant qu'eux aussi ils ont obéi à la voix de l'apôtre, empressés qu'ils étaient d'apporter leur témoignage à un frère que ses grands travaux, que ses savants et pieux écrits désignent à la gratitude des pasteurs comme à celle de leurs brebis fidèles.

Et, de fait, cette promotion épiscopale, objet de tant d'intérêt et cause de tant de joie parmi nous, a suscité des approbations, éveillé des sympathies ardentes et profondes sur tous les points de la chrétienté. Que votre étonnement de tout ce qui vient de s'accomplir fasse donc place à la confiance et à la joie, ô notre frère! Ce qui obtient l'applaudissement de tous les bons ne peut procéder que de Dieu. Or, des correspondances multipliées ne nous permettent point de douter que le dévouement le plus religieux, que la charité la plus abondante ne vous soient acquis en reconnaissance du bien opéré par vos ouvrages : *quibus non ego solus gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ gentium* [3].

Demander aux vierges du cloître, demander aux mères chrétiennes et aux femmes du monde de vous connaître et de vous tenir en estime et en affection à cause de vos œuvres, serait une recommandation superflue. De tous côtés, en union avec votre pieuse et tendre famille, aux saintes

1. NN. SS. d'Hébron (vicaire apostolique de Genève) et de Saint-Dié, évêques assistants : NN. SS. d'Arras, de Limoges, d'Angoulême.

2. Mgr Gaston de Ségur, chanoine du premier ordre de Saint-Denys; Mgr Adrien de Conny, protonotaire apostolique; les RR. PP. abbés de Soiesmes et de Ligugé, etc.

3. Rom., XVI. 4.

Digitized by Google

œuvres de laquelle étaient réservées les récompenses de ce jour, elles ont levé ce matin vers Dieu et vers la très-sainte Mère de Dieu leurs mains pures, leurs voix suppliantes, leurs cœurs sanctifiés par votre parole et votre doctrine. Et parce que vous leur avez révélé Jésus-Christ, parce que vous leur avez appris à vivre surnaturellement de sa vie et à communiquer cette vie à tout ce qui les entoure, elles tressaillent de savoir qu'à partir de ce jour leur maître et leur précepteur spirituel est entré dans la succession des apôtres, et qu'il aura plus de lumière, de grâce et d'autorité encore pour commenter la devise du grand apôtre devenue sa propre devise : *Omnia et in omnibus Christus* [1]. Amen.

1. Coloss., III, 11.

Digitized by Google

XLIX

LETTRE AU CLERGÉ DIOCÉSAIN

A L'OCCASION DE LA MORT DE M. L'ABBÉ PIERRE SAMOYAULT, VICAIRE GÉNÉRAL, ARCHIDIACRE DE POITIERS.

Poitiers, le 27 décembre 1877.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

J'ai la douleur de porter à votre connaissance une perte depuis longtemps redoutée, et qui sera universellement sentie. M. l'abbé Pierre Samoyault, archidiacre de Poitiers et vicaire général, vient de rendre le dernier soupir, dans sa quatre-vingt-dixième année. Après des alternatives plusieurs fois renouvelées de crainte et d'espérance, nous l'avons vu s'éteindre paisiblement; et son trépas a retracé sous nos yeux ce qui est dit de celui des anciens patriarches : « Il est mort de défaillance, dans une vieillesse honorée, à « un âge avancé, et après une vie très-pleine » : *Et deficiens mortuus est in senectute bona, provectæque ætatis, et plenus dierum* [1].

1. Gen., XXV, 8. — I Paral., XXIX, 28.

Digitized by Google

Les œuvres qui ont rempli cette longue existence, vous les connaissez, Messieurs, et elles sont trop présentes à votre esprit pour qu'il soit besoin de les rappeler. Pendant plus d'un demi-siècle, le nom de Monsieur Samoyault s'est identifié avec le gouvernement de ce diocèse, et il semblait qu'il manquât quelque chose si sa vénérable figure n'apparaissait en toute occasion à côté de celle des évêques qui se sont succédé.

Il est des hommes qui sont prédestinés au commandement, et que l'autorité vient investir presque dès le premier âge. Tel fut le digne auxiliaire qui nous est aujourd'hui retiré.

Né à la veille des grandes commotions qui allaient changer la face du monde [1], ses yeux d'enfant furent témoins des persécutions sacriléges et des luttes sanglantes dont nos contrées de l'Ouest devinrent le théâtre. Il sentit naître en lui la première pensée du sacerdoce, le jour qu'il assista pour la première fois au sacrifice de la messe, dans le village de Maisonneuve, où un prêtre, jusque-là caché, se risqua à profiter d'un des intervalles de la terreur. La tonsure lui fut de bonne heure conférée dans ce presbytère de Thénezay [2], où il était déjà à la fois disciple et surveillant. Bientôt après, le séminaire de Montmorillon, en le recevant comme élève, l'utilisait simultanément comme professeur d'une classe de commençants [3]; et le créateur de cette maison lévitique, M. l'abbé Augier de Moussac, le faisait siéger dès lors au rang des maîtres. Les années de son éducation théologique à Saint-Sulpice furent signalées par les plus graves événements : le pape captif, le sacré collége dis-

1. Il est né le 2 décembre 1788, au village de Puisans, paroisse de Thénezay.

2. Il fut tonsuré par Mgr Dominique de Pradt, dans l'église de Thénezay, le 3 juin 1807.

3. Son diplôme de bachelier, signé de M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, est daté du 6 avril 1810.

Digitized by Google

persé, le cardinal Maury intrus sur le siége de Paris, l'Église entière en deuil. « Quel beau temps pour mourir! » s'écriait alors le célèbre M. Émery, devant la dépouille duquel le lévite poitevin veilla toute une nuit, non sans un accès de frayeur qu'il a souvent raconté. Au concile de Paris, il fit la fonction de chapelain auprès du saint et courageux archevêque de Bordeaux, l'ancien chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, Charles d'Aviau du Bois de Sanzay. Plus tard, dans la chapelle des Tuileries, les yeux du séminariste s'étant rencontrés deux fois de suite avec les yeux terribles de l'empereur, naguère revenu de Moscou, il dut prendre pour lui l'admonition faite par M. Duclaux aux « Messieurs » dont un mouvement de curiosité, d'ailleurs très-explicable, tournait trop facilement la tête et le regard vers la tribune impériale. Ordonné successivement sous-diacre et diacre [1], il n'eut pas plus tôt reçu la prêtrise [2] qu'il fut établi procuré de la paroisse d'Issy, dans des conjonctures assez délicates : ce qui lui fournit occasion de fortifier déjà, par la pratique du saint ministère, la science de la théologie morale à laquelle il continuait de donner une application toute spéciale.

II. L'enseignement de cette science allait, en effet, devenir son occupation pendant de longues années au grand séminaire de Poitiers [3]. Mais, là aussi, une part importante d'autorité lui fut aussitôt dévolue par la nécessité d'ajouter l'action d'une main plus ferme et plus virile à la direction

1. Après avoir reçu du cardinal Maury les ordres moindres le 23 mai 1812, dans la basilique de N.-D. de Paris, il fut ordonné sous-*diacre* par Mgr J.-B. de Lubersac, ancien évêque de Chartres, dans l'église de la Madeleine de Paris, le 12 juin 1813, et diacre par Monseigneur Joseph Jauffret, évêque de Metz, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, le 18 décembre de la même année.

2. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, dans l'église de Saint-Sulpice, le 5 juin 1814.

3. Ses pouvoirs comme directeur au séminaire sont datés du 6 novembre 1814; ses lettres de chanoine honoraire, du 4 novembre 1816.

Digitized by Google

trop exclusivement maternelle qui jusqu'alors y avait présidé. Puis-je mieux faire, Messieurs, que de reproduire ici les paroles du prélat, de chère et précieuse mémoire, qui, après avoir vu les choses de ses yeux, nous en a dessiné le tableau dans le délicieux discours qu'il prononça pour le cinquantième anniversaire de l'ordination de celui que nous venons de perdre?

« S'il faut dans la famille, pour former l'esprit et le cœur, les soins réunis d'un père et d'une mère, on peut dire que durant vingt ans le séminaire de Poitiers a possédé ces deux trésors. N'était-ce pas une mère que ce vénérable M. Meschain, au regard si pur et si doux, à la parole si tendre et si affectueuse, si charitable qu'il ne pouvait ni penser ni voir le mal? N'était-ce pas le lait le plus pur des saintes Écritures et de la doctrine des saints Pères qui coulait, comme de deux mamelles intarissables, de ses leçons et de ses oraisons de chaque jour? Il suffisait de le voir et de l'entendre pour s'attacher à lui par un tendre respect et une affectueuse vénération. Mais la famille ecclésiastique n'est pas toute composée de ces doux enfants qu'un seul regard de la mère suffit à contenir dans le devoir. Des natures excellentes, pleines de séve et de verdeur, qui, bien cultivées, porteront plus tard des fruits délicieux, se plient difficilement à une austère discipline. D'autres, plus mous, ont peine à se résoudre au travail sérieux, à manger à la sueur de leur front le pain de la science. Puis, il est des âmes ignorantes d'elles-mêmes, qui prennent pour vocation au sacerdoce une vague admiration des fonctions saintes, sans bien peser le fardeau qu'elles imposent, et d'autres encore qui, à leur insu, y cherchent autre chose que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Pour ce discernement délicat, pour l'étude de toutes ces vocations, il faut un œil clairvoyant, une vigilance infatigable. Pour le maintien de la discipline, pour la réforme

Digitized by Google

des défauts et des travers, pour la formation des caractères, il faut souvent joindre à la douceur de la mère la ferme autorité du père et parfois son inflexible sévérité. Heureux ceux qui peuvent unir en eux-mêmes dans un juste tempérament ces deux caractères de l'autorité paternelle et maternelle ! Vous avez eu ce bonheur, mon vénérable ami, pendant les neuf années où je vous ai vu Supérieur de ce séminaire. Vous avez pu alors n'être que bon parce qu'on savait qu'au besoin vous sauriez être sévère. Mais j'ose dire que votre principal mérite devant Dieu et devant les justes appréciateurs des choses, c'est d'avoir été le gardien vigilant de la discipline et des bonnes règles pendant les vingt années précédentes, et je ne serais pas surpris que les respectables prêtres, formés par vous dans ces jours de votre jeunesse et de votre vigueur, se sentissent pour vous au cœur aujourd'hui encore plus de tendre reconnaissance que la génération plus jeune, qui n'a vu de vous que la bonté et la douceur [1]. »

C'est bien là, n'est-ce pas, Messieurs et chers Coopérateurs, l'histoire intime d'un passé que vous avez connu et dont le souvenir ne s'effacera jamais de vos esprits : d'autant que, pour un grand nombre d'entre vous, les relations contractées au séminaire se sont continuées pendant le cours de votre vie sacerdotale. Que de fois, parmi les difficultés de votre ministère, ou pour les choses de votre direction personnelle, n'avez-vous pas eu à prendre conseil de votre ancien Supérieur, et avec quelle sécurité vous acceptiez les réponses dictées par cette fermeté d'esprit et ce bon sens imperturbable ! Les avertissements, les reproches même, venant de cette bouche, encore qu'ils ne fussent

1. Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angoulême, dans la chapelle du séminaire de Poitiers, le 5 juin 1864, pour le 50e anniversaire de l'ordination de M. l'abbé Samoyault, vicaire général, ancien supérieur du séminaire, p. 19, 20, 21.

Digitized by Google

jamais accentués à demi, n'avaient rien d'amer, parce que le zèle de la justice y présidait, et qu'au premier signe de soumission, le pardon, même sans être exprimé, était déjà obtenu.

III. De quel prix n'est pas, auprès d'un évêque, la présence et l'autorité acquise des hommes de cette trempe! M. l'abbé Samoyault entra naturellement de bonne heure dans le conseil épiscopal. Outre sa propre expérience, il y apportait celle des administrateurs consommés dans la société desquels il avait vécu, et à l'école desquels il s'était formé. Nous avons eu déjà l'occasion de le dire : le diocèse de Poitiers, soumis à de longues épreuves, n'en avait pas été trop durement affecté. Depuis l'ouverture des États généraux, et surtout depuis l'année 1789, Martial de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, n'avait guère pu résider dans son diocèse, où il ne reparut que pour prendre la route d'un exil qui devait finir seulement avec la mort. Luc Bailly, préconisé à la suite du concordat, mourut après quatorze mois d'un travail inachevé de réorganisation. Du court passage de Dominique de Pradt, ce qu'on peut dire de mieux, c'est que sa translation canonique à Malines en 1809 fut une délivrance venue à temps pour épargner au siége de saint Hilaire les douleurs et les hontes de la triste carrière qu'il traîna ensuite durant plus d'un quart de siècle. Son successeur désigné fut un vieillard respectable, mais dont les facultés étaient affaiblies, et qui ne reçut jamais l'investiture apostolique. Ce fut seulement en 1819 que, dans la personne et le gouvernement de Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, le diocèse de Poitiers retrouva un de ces règnes féconds qui sont la force et l'honneur des Églises. Lui-même ne tarda pas à reconnaître que le champ qui lui était donné en partage n'était pas demeuré en friche en l'absence du père de famille. « Notre diocèse », au témoignage d'un homme qui ne fut jamais prodigue de

Digitized by Google

louanges, « avait reçu de la miséricorde divine deux de ces rares administrateurs qu'elle tient en réserve pour les temps mauvais. Leurs efforts combinés avaient rendu moins funeste le long veuvage de notre Église : par leurs soins vigilants nous avions été préservés de ces désordres qui sont trop fréquemment la suite de l'absence du premier pasteur. Eh ! que de courage ne leur avait-il pas fallu pour surmonter des difficultés sans cesse renaissantes ! Que d'habileté pour ménager les intérêts de la foi contre les soupçons d'une autorité ombrageuse ! que de persévérance pour reprendre toujours des œuvres toujours détruites, et recommencer mille fois sur de nouveaux fondements ! Béni soit leur nom, bénie soit leur mémoire, pour tous les services qu'ils nous ont rendus [1] » !

Le premier, et, en ce qui se rapporte à nous, le plus éminent de ces deux dignitaires diocésains, fut M. Laurent Augier de Moussac, vicaire général à l'âge de vingt-huit ans, et qui, de son exil comme du lieu caché de sa retraite, avait tenu les rênes de l'administration ecclésiastique à travers les phases de la révolution. L'autre était M. François Soyer, devenu plus tard évêque de Luçon, et qui, après avoir exposé cent fois sa vie à Poitiers dans l'exercice du zèle sacerdotal pendant les jours de la terreur, était entré en participation de l'autorité administrative. Or, c'est le propre de tous les hommes de valeur de porter leurs regards en avant et de discerner les sujets aptes à continuer la chaîne de la tradition.

Depuis le premier coup d'œil qu'il avait jeté sur lui à Montmorillon, M. l'abbé de Moussac accorda graduellement au grand vicaire en germe les marques d'une confiance qui prenait déjà le caractère de l'initiation au gouvernement du

1. Oraison funèbre de Mgr J.-B. de Bouillé, par M. Jeanner, doyen du Chapitre de la cathédrale de Poitiers.

Digitized by Google

diocèse. Ce qu'étaient les diverses institutions et corporations ecclésiastiques à l'heure où la révolution éclata; les conditions de fidélité ou de défection dans lesquelles chacun des prêtres séculiers ou réguliers de cet immense diocèse traversa cette grande crise; les notes sur un personnel si nombreux et l'appréciation du fort et du faible de chacun et de chaque chose : voilà ce qui, des lèvres de M de Moussac, passa dans la mémoire de M. Samoyault, pour n'en plus jamais sortir. Pour nous, s'il nous a été promptement donné de connaître, paroisse par paroisse, le passé ecclésiastique et religieux et l'histoire des familles de presque toutes les parties de notre diocèse, nous le devons aux récits que provoquait, de la part de notre spirituel et très-aimable compagnon de voyage, le parcours des lieux que nos visites pastorales nous faisaient traverser.

Plus occupé des détails journaliers de l'administration et spécialement chargé du soin des maisons religieuses, le futur évêque de Luçon avait pareillement admis le jeune directeur du séminaire dans toutes ses confidences. C'est ainsi que naguère, en lisant la vie de Madame Barat, notre vénérable octogénaire s'y délectait et s'y retrouvait en plein pays de connaissance, n'étant étranger ni à aucune des personnes, ni à aucun des événements qui entrent dans la trame de cette intéressante histoire de la Société du Sacré-Cœur. Il avait connu personnellement cet abbé de Saint-Estève dont le zèle immodéré et le fougueux entêtement faillirent dénaturer et renverser l'œuvre naissante, et il concourut à la démarche officielle des vicaires capitulaires de Poitiers qui obtint de notre ambassadeur à Rome une réponse rassurante, bientôt suivie d'une solution favorable et définitive[1]. Dès cette époque, c'est-à-dire à partir de 1815,

1. Histoire de Madame Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur, par M. l'abbé Baunard, T. I, p. 278.

Digitized by Google

il fut le confesseur et devint ensuite le supérieur des deux maisons du Sacré-Cœur, de Poitiers et de Niort. Par là, il est demeuré pour le reste de sa vie le conseiller, le confident, l'ami de la plupart des familles importantes du diocèse, ayant été le directeur de deux ou trois générations de mères chrétiennes.

IV. Car, tout en vaquant assidûment à son ministère principal, M. Samoyault se montra toujours « le serviteur « de Dieu prêt pour toute œuvre bonne » : *ad omne opus bonum paratus*[1]. Dans la pénurie extrême de sujets que l'on subissait alors, il savait se multiplier ; et son zèle, comme sa force physique, suffisaient à tout. Qu'un besoin soudain se manifestât sur un point quelconque du territoire diocésain, qu'un prêtre dût être assisté ou suppléé, qu'un scandale dût être prévenu ou réparé, il était aux ordres de son évêque. Et quoique les distances ne pussent être franchies alors avec la même facilité qu'aujourd'hui, il savait conduire les choses avec tant de résolution et d'efficacité qu'on s'était à peine aperçu de son absence. Il trouvait également le moyen de porter aide et concours à tous les intérêts religieux de la ville de Poitiers, aux paroisses, aux communautés, aux associations pieuses : l'œuvre des jeunes gens, en particulier, l'eut pour premier organisateur ; et combien d'hommes, aujourd'hui dans la maturité ou déjà sur le déclin de l'âge, n'ont cessé de le vénérer comme le guide de leurs premières années !

Toutefois, répétons-le, son œuvre proprement dite fut celle du séminaire. « Avec ce bon sens pratique, cette rare rectitude de jugement qui le caractérisait, il y traçait, en dehors de toute exagération comme de tout relâchement, la voie que devaient suivre les jeunes prêtres dans un ministère hérissé de difficultés. Les trésors de théologie mo-

1. II Timoth., II, 21.

Digitized by Google

rale amassés à Saint-Sulpice, il les répandit largement par un enseignement de plus d'un quart de siècle ». Mais, continue son docte successeur, « l'enseignement n'est pas tout dans les séminaires. S'il en était ainsi, jamais le saint concile de Trente n'aurait pensé à les établir : les anciennes universités pouvaient suffire. Ce qui fait le fond du séminaire, c'est une sainte discipline, un ensemble de règles et de pieux exercices, de communications intimes avec des maîtres expérimentés, capables d'ouvrir, d'élever l'âme des jeunes élèves, de leur communiquer cette séve de vie sacerdotale qui en fait des hommes de Dieu formés pour toute sorte de bien[1] ». Tel fut le séminaire de Poitiers sous la précieuse direction de son supérieur. Mgr J.-B. de Bouillé, homme d'un sens si droit et si pur, en sentait tellement le prix qu'il ne le releva de cette fonction que quand il lui fut devenu impossible de se passer de sa coopération plus assidue pour la direction du diocèse.

Ce qui donne un grand avantage à notre gouvernement ecclésiastique, c'est l'esprit de suite et de durée qui le soustrait aux variations trop fréquentes des administrations séculières. Or, le maintien de la tradition est d'autant plus assuré que les hommes placés au timon des affaires y persévèrent plus longtemps dans l'exercice des mêmes fonctions. Notre Église de Poitiers a eu cet heureux privilége. M. l'abbé de Rochemonteix, qui a rempli auprès de nous pendant tant d'années les fonctions de premier vicaire général, avait succédé en 1827 à M. l'abbé de Moussac, nommé lui-même grand vicaire de Mgr de Saint-Aulaire quarante-six ans auparavant. A son tour, M. l'abbé Samoyault a pris en 1833 la place de M. l'abbé Lambert[2], lequel, après avoir

1. Discours de Mgr d'Angoulême, déjà cité, p. 19.
2. Ses lettres de grand vicaire sont datées du 30 septembre 1832. La nomination ne fut agréée du gouvernement d'alors que le 29 janvier 1833.

Digitized by Google

évangélisé le diocèse dès les premières années du siècle, avait hérité du titre vicarial de Mgr Soyer, nommé évêque de Luçon à la suite du concordat de 1817. Ainsi se transmet et se perpétue dans une grande et illustre Église l'héritage des générations précédentes. Quelle n'est donc pas notre douleur en voyant aujourd'hui tomber à nos côtés celui que nous éprouvions tant de satisfaction à y contempler comme un témoin fidèle des temps anciens, de la doctrine ancienne, des anciennes mœurs sacerdotales, et comme un témoin aussi des épreuves et des victoires de l'Église, comme un digne continuateur de cet ancien clergé de France, de ces confesseurs de la foi qui avaient vu de leurs yeux l'ancien temple et qui ont tant travaillé à reconstruire le nouveau !

V. Vous savez, Messieurs, ce qu'était auprès de nous, ce qu'était pour nous, ce beau et saint vieillard. Il était sexagénaire déjà depuis plus d'un an quand nous fûmes envoyés vers vous : la date de son sacerdoce avait précédé celle de notre naissance. Nous pouvons dire qu'aucun de nos prêtres n'a été plus respectueux que lui envers nous. Dans l'épître de saint Ignace aux Magnésiens, il y a un chapitre portant pour titre : *Honorate juvenilem episcopum vestrum* [1]. Dès notre première apparition, Messieurs et chers Coopérateurs, chacun de vous a pu lire cette leçon écrite sur le front de celui dont la parole et dont l'exemple faisaient loi au milieu de vous. Son attitude, son langage étaient la reproduction éloquente de l'avertissement de l'évêque martyr d'Antioche : « Vous ne devez pas vous prévaloir de l'âge de votre évêque pour en user plus familièrement avec lui ; mais au contraire vous devez lui rendre toute espèce d'honneur à cause de la puissance de Dieu le Père qui réside en lui, ainsi que vous le voyez faire aux premiers dignitaires, aux saints prêtres

1. Patrol. græc., Migne, T. V, p. 665.

Digitized by Google

de son clergé, qui, sans prendre prétexte de son extrême jeunesse, lui sont soumis comme il sied à des hommes accoutumés à juger les choses selon Dieu, ou plutôt sont soumis non pas à lui, mais à l'évêque de tous, le Père de Jésus-Christ[1] ». Aussi, pendant une durée de près de trente ans, quel appui, quelle force, et en même temps quel charme et quelle douceur nous avons trouvés dans le commerce quotidien avec cet homme de notre droite! Avec lui l'union des pensées venait compléter l'attachement du cœur. On peut, quoi qu'on dise, appartenir à l'ancien clergé de France, et avoir professé de tout temps les vraies doctrines concernant la constitution de l'Église et l'autorité de son chef. Pour sa part, ce vétéran du sacerdoce eut le bonheur d'appartenir à l'école de l'admirable Charles d'Aviau, grâce auquel notre clergé poitevin sut se défendre de la plupart des préjugés qui avaient cours ailleurs. Et si les dissidences doctrinales, qui passent presque toujours des esprits dans les volontés, et deviennent une source d'opposition et quelquefois de révolte, sont moralement inconnues dans notre grande et bien-aimée famille diocésaine, nous savons à quelle influence nous sommes principalement redevable de ce bienfait.

VI. Aussi quel vide nous sentons aujourd'hui se faire devant nous par la disparition de cette colonne du sanctuaire! Sans doute, l'infirmité de l'âge avait depuis quelques années diminué sa part de coopération active. Il s'en préoccupait jusqu'à vouloir se démettre de sa charge; il s'excusait et s'humiliait du surcroît de travail qui nous en revenait; et, il y a peu de jours encore, il nous baisait affectueusement les mains alors que nous réfutions ses scrupules, et que, repoussant ses propositions comme notre cœur nous y portait, nous lui faisions remarquer qu'après avoir tant

1. Ibid., p. 665, 666.

Digitized by Google

travaillé à la décharge des autres, il avait bien mérité de goûter quelque repos à son tour. Du reste, et jusqu'à la fin, quel attachement au devoir, quelle fidélité aux prescriptions de la discipline ecclésiastique, quelle assiduité exemplaire aux divins offices, quel respect de lui-même, quel souci de l'honneur de notre saint état. et, pour tout dire, quel type et quel modèle parfait de la dignité et de la régularité sacerdotales !

Vous vous souviendrez toujours, Messieurs et chers Coopérateurs, de celui qui fut votre supérieur et votre maître, de celui qui vous a parlé la langue du ciel ; et, les yeux attachés sur cette vie qui ne s'est jamais démentie, vous vivrez dans le même esprit de foi dont elle a été constamment animée [1]. En continuant de suivre ses recommandations, vous nous adoucirez, par votre obéissance et votre soumission, le fardeau que nous sentons aujourd'hui s'appesantir su nos épaules ; de telle sorte que nous le portions encore avec quelque sentiment de consolation et de joie, et non pas en gémissant : ce qui ne serait bon ni pour nous ni pour vous [2].

Vos prières, Messieurs, vont accompagner devant Dieu celui qui vient de quitter cette vie mortelle : c'est une dette sacrée que vous vous empresserez d'acquitter. Ses saintes œuvres lui donnent droit aux récompenses que Jésus-Christ a promises au serviteur bon et fidèle ; mais vous hâterez pour lui l'entrée en jouissance de la béatitude sans fin. Chacun de vous voudra célébrer une fois le saint sacrifice à son intention, et je serai reconnaissant à ceux de Messieurs les doyens qui, dans le courant du mois, pourront rassembler leurs confrères pour la célébration d'un service funèbre solennel. Pour lui, du sein de la gloire et de la félicité, il ne cessera de s'intéresser à ce diocèse, à ce clergé

1. Hebr., XIII, 7. — 2. Ibid., 17.

Digitized by Google

qui furent l'objet de toutes ses affections. Et si des joies nouvelles peuvent encore monter d'ici-bas jusqu'à lui et arriver à son cœur, ce sera d'apprendre que ses fils marchent toujours dans le sentier de la vérité [1], et que les nouvelles générations sacerdotales se montrent les dignes héritières de celles qui les ont précédées.

Recevez, Messieurs, etc.

1. III Joann., 8, 4

Digitized by Google

L

LETTRE PASTORALE

ORDONNANT LES PRIÈRES PUBLIQUES

DEMANDÉES PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR N. S. PÈRE LE PAPE.

(1 JANVIER MDCCCLXXVIII.)

Nos Très-Chers Frères,

I. Tous les efforts des hommes sont impuissants si Dieu ne vient à leur aide, et la protection céleste dont ils ont besoin est le fruit de la prière. Cela est vrai des particuliers, mais aussi des peuples. Pour fonder un établissement social nouveau, comme pour conserver et raffermir l'édifice ancien, rien n'est possible et rien n'est durable qu'autant qu'à la main de l'homme se joint la main de Celui qui se glorifie du double titre de « créateur et conservateur du genre humain [1] ». Malheur à ceux qui, voulant se poser en réparateurs et sauveurs de leur pays, se feraient une épouvante de la prière publique ! En perdant leurs droits à la faveur d'en haut, ils ne réussiraient point à conquérir la popula-

1. Orat. Eccles.

Digitized by Google

rité d'en bas, et ils succomberaient également délaissés du ciel et de la terre. L'Écriture nous parle d'une race de géants qui, n'ayant pas prié, mais s'étant fiés à leur propre force, ont été détruits [1]. A plus forte raison, une génération débilitée, et qui, hélas! n'a rien de gigantesque, est-elle condamnée à périr, du moment qu'elle craint ou qu'elle néglige de faire entrer Dieu dans ses intérêts.

Volontiers donc nous obéissons à la constitution qui nous régit, et, sur l'invitation officielle qui nous en est faite [2], nous appelons au pied des autels les autorités publiques et les corps constitués de tout ordre, à l'effet d'obtenir, au commencement de cette nouvelle année et de cette nouvelle législature, le secours de Dieu sur les travaux des assemblées où vont se traiter les affaires de la France. Ces supplications solennelles ne seront pas sans effet. Des hommes qui invoquent le Tout-Puissant seront conséquents avec cet acte public, et ils ne feront rien qui puisse porter atteinte à la cause de la religion. Le langage énergique des saints Livres nous avertit que « si quelqu'un, tout en priant, dé- « tourne l'oreille pour ne pas entendre la loi divine, sa « prière sera exécrable » : *qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis* [3]. Il n'en sera point ainsi chez nous; et, loin d'être de ceux dont la prière se tourne en péché, selon la parole du psalmiste : *et oratio ejus fiat in peccatum* [4], la nôtre au contraire et celle de nos concitoyens nous vaudra les lumières, les grâces et les bénédictions du ciel.

Et parce que ce temps de l'année est celui où nous remémorons la venue du Fils de Dieu en terre, c'est à Jésus-Christ, à son évangile, à sa loi doctrinale et morale que

1. Eccli. XVI, 8.
2. Lettre de M. Bardoux, ministre des cultes, aux évêques de France 24 décembre 1877.
3. Proverb., XXVIII, 9. — 4. Ps. CVIII, 7.

Digitized by Google

nous demanderons le salut. L'histoire contemporaine justifie surabondamment ce qu'a dit l'auteur du livre de l'*Imitation :* « Vous trouverez que vous aurez fait en pure perte, ou à peu près, tout ce que vous aurez tenté auprès des hommes en dehors de Jésus-Christ ». C'est-à-dire, quelques expédients humains que vous ayez employés, quelques ressorts politiques que vous ayez fait mouvoir, rien ne tiendra de ce que vous aurez posé en dehors de l'élément chrétien, du principe chrétien, de l'esprit chrétien : *Pene totum perditum invenies, quidquid extra Jesum in homine posueris.* Pourquoi tourner vos accusations contre ceux-ci ou ceux-là ? « Ne pas chercher le salut en Jésus-Christ, c'est se faire à soi-même plus de mal qu'on n'en peut recevoir du monde entier et de tous les adversaires réunis » : *Plus enim homo nocivior est sibi, si Jesum non quærit, quam totus mundus et omnes sui adversarii* [1].

II. Outre l'appel qui nous arrive des représentants de la puissance publique, une autre voix, celle du représentant de Dieu, vient de nous convier à la prière. Pie IX, après tant d'années d'une vie et d'une santé florissante, visité aujourd'hui par les fatigues de l'âge et les épreuves de la souffrance, nous envoie des paroles émouvantes qu'il n'aura pas prononcées en vain :

« Nous vous exhortons, vénérables Frères, ceux d'entre « vous surtout qui exercent le ministère épiscopal, et chacun « des pasteurs qui dirigent le troupeau du Seigneur dans « l'univers catholique, nous vous exhortons à répandre « assidûment et à procurer des prières pour Nous et pour « l'Église devant la Divine Clémence ; la suppliant de nous « départir, malgré la faiblesse du corps, la force de l'âme « nécessaire pour soutenir vaillamment le feu du combat. « Que Dieu daigne jeter un regard sur les épreuves de

1. De Imitat. Christi, L. II, c. VII, 2, 3.

Digitized by Google

« l'Église et les injustices qu'elle subit; et que, nous par-
« donnant nos péchés, il donne la gloire à son très-saint
« nom, et nous accorde, avec le don de la bonne volonté,
« le fruit de cette paix que les chœurs angéliques, à la
« naissance du Sauveur, annoncèrent aux hommes [1]. »

Nous avons la confiance, N. T.-C. F., que, malgré l'affaiblissement de ses forces, le très-saint père continuera longtemps encore de présider aux destinées du monde catholique. Ses infirmités actuelles ne semblent pas de nature à nous faire craindre qu'il soit prochainement ravi à l'affection et à l'admiration de ses enfants. Dieu très-bon et très-puissant épargnera à son Église l'immense douleur et l'immense complication qu'apporterait la disparition de son chef suprême dans l'état présent des choses. Mais enfin, c'est un ordre de providence établi que, même pour les intérêts sacrés de sa propre cause, Dieu veut être prié, et qu'il a égard aux supplications, aux vœux, aux instances de la piété chrétienne.

Encore que nous ayons pratiqué, depuis le premier commencement de la crise, cette « oraison sans intermission [2], » dont l'Église primitive nous a donné l'exemple pendant la captivité du prince des apôtres, nous redoublerons de ferveur, et nous accomplirons des exercices particuliers en vue d'obtenir ce qui importe tant au bien de la religion et de la société humaine. Et puisque Pie IX daigne nous dire que, pour lui, et pour l'Église, il sent davantage de jour en jour le besoin de notre coopération et de celle de tous les fidèles [3], cette coopération de la prière ne lui fera pas défaut.

III. Notre courage d'ailleurs ne se laisserait abattre ni

1. Allocut. pontific. *Frequentia et conspectus vester*, habita in ædibus Vatic. a Pio PP. IX, 28 decembr. 1877.
2. Act., XII, 5.
3. Allocut. *Frequentia et conspectus vester.*

Digitized by Google

déconcerter par aucun événement contraire; et, plus le péril deviendrait grand et prochain, plus notre sécurité serait entière. Nous savons que l'Église, avant d'achever sa mission ici-bas, traversera des jours de plus en plus orageux et difficiles. Il peut arriver que la tempête dure toute la nuit, et que, pour nous comme autrefois pour ses apôtres, le Christ fasse attendre sa venue jusqu'à la quatrième veille [1]. Alors, dit le saint docteur Hilaire, « il retournera vers la barque de son Église errante et presque naufragée; il la trouvera faisant eau de toutes parts, ballottée et poussée çà et là par le souffle de l'antechrist et par tous les courants et les mouvements du siècle [2]. Ses disciples, quand il viendra à eux, seront au comble de l'inquiétude, en proie à toutes sortes de vexations. Et parce que l'approche de l'antechrist et le prélude des œuvres qui lui seront propres auront fait naître des épreuves d'un caractère nouveau, l'arrivée même du Seigneur apportera aux siens de l'étonnement et de l'effroi; ils craindront d'être victimes de quelque illusion et de quelque fantôme [3]. Mais le bon Sauveur élèvera bientôt la voix, et il calmera leur frayeur en disant : C'est moi : *dicetque : Ego sum*; et la certitude de sa présence dissipera la crainte d'un naufrage sans cela imminent [4]. »

A la vérité, cette apparition de Jésus-Christ à l'heure de la quatrième veille a été souvent rapportée à son dernier

1. Matth., XIV, 25.

2. Sed quarta vigilia Dominus venit : quarto enim tum ad Ecclesiam vagam et naufragam revertetur..... Sed inveniet fessam, et antichristi spiritu et totius sæculi motibus circumactam. S. Hilar. Commentar. in Matth., C. XIV, 14.

3. Veniet enim maxime anxiis atque vexatis. Et quia de antichristi consuetudine ad omnem tentationum novitatem solliciti erunt, etiam ad Domini adventum expavescent, falsas rerum imagines et subrepentia oculis figmenta metuentes. Ibid.

4. Sed bonus Dominus statim loquetur, timoremque apellet, dicetque : *Ego sum*, adventus sui fide metum naufragii imminentis apellens. Ibid.

Digitized by Google

avénement. Mais que de fois, dans le cours des siècles, le Sauveur ne sera-t-il pas intervenu déjà dans des conjonctures où tout semblait humainement désespéré, où toutes les issues favorables paraissaient fermées! La captivité, la spoliation, l'exil, la condition errante et voyageuse, rien de cela n'est nouveau dans les destinées de la papauté. Criminelles de la part des persécuteurs, ces tribulations deviennent toujours fécondes et bienfaisantes sous la main de Dieu, et leur raison providentielle ne tarde jamais à se révéler. Quoi qu'il fasse, l'homme ne peut rien contre la vérité; même lorsqu'il travaille contre elle, c'est encore elle qui recueille le bénéfice final [1]. Nous l'avons appris ainsi, c'est pourquoi nous demeurons tranquilles sur l'avenir, alors même que le présent pourrait nous effrayer davantage; et les dangers dont nous sommes principalement affectés sont bien moins ceux de l'Église que ceux de la patrie humaine, qui n'a pas reçu les mêmes promesses d'assistance et de perpétuité. Toutefois, la France elle-même ayant été rattachée, dès son origine, à l'économie surnaturelle de l'œuvre divine du Christ, nos espérances aussi bien que nos prières se portent incessamment vers elle comme vers la fille aînée et toujours fidèle d'une mère qui ne meurt pas.

Pour répondre donc aux intentions du gouvernement et en même temps à celles du saint-père, nous avons réglé ce qui suit, etc.

1. II Corinth., XII, 8.

Digitized by Google

II

ALLOCUTION

PRONONCÉE DANS LA CHAPELLE DES OBLATS DE SAINT-HILAIRE EN LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS ÉVÊQUES DE POITIERS.

(XX JANVIER MDCCCLXXVIII.)

Memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus et in observationibus, sicut fas est et decet meminisse fratrum.

Nous avons souvenir de vous dans nos sacrifices et nos observances, selon qu'il est juste, et qu'il convient envers des frères.

(I MACH., XII, 11.)

MES CHERS PÈRES ET FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST,

I. Chaque année nous aimons à célébrer ici avec vous l'anniversaire de la restitution au culte divin et de la consécration de cet édifice religieux, relevé de ses ruines à l'époque du quinzième centenaire écoulé depuis la mort de celui qui avait été le plus illustre de ses hôtes, le grand évêque et docteur saint Hilaire. A quelles mains en pouvions-nous confier le service plus convenablement qu'à cette société de prêtres qui se glorifient de former ici-bas sa famille, et qui s'offrent et se donnent à lui, en la personne de ses successeurs, pour travailler dans son héritage

Digitized by Google

partout où les envoie le père de famille? Si je repasse dans mon esprit tous les actes de zèle et de dévouement qui, de cette sainte maison et de ce béni sanctuaire, se répandent, d'un bout à l'autre de l'année, sur toutes les plages du territoire diocésain, que d'actions de grâces j'ai à rendre au Seigneur, et combien mon cœur contient de gratitude pour des auxiliaires si utiles, pour des ouvriers si actifs et si appliqués à toutes leurs tâches! Aussi est-ce pour moi un devoir de justice, en même temps qu'un besoin de mon âme, de faire journellement mémoire de vous dans mes prières, me souvenant devant Dieu, notre père, des œuvres de votre foi, des travaux de votre charité, et de la constance de votre espérance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, seul rémunérateur de vos peines et de vos incessantes fatigues : *memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione, memores operis fidei vestræ, et laboris, et charitatis et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi*[1]. Si nous avons sans cesse présents à l'esprit les dévouements de tant de bons et zélés pasteurs préposés à chacune des églises particulières du diocèse, combien ne nous sentons-nous pas encore plus personnellement redevable envers vous qui, entrant en partage de notre sollicitude de toutes les églises, êtes toujours prêts à rayonner vers les points les plus nécessiteux de notre immense bercail, pour y remplir les ministères que réclament extraordinairement les besoins des pasteurs et des troupeaux! Travail incessant, où l'on moissonne des consolations, où l'on recueille des fruits, où l'on amasse des mérites, mais aussi où les forces s'épuisent et où parfois la vie se consume avant le temps. Ainsi en a-t-il été d'un de vos frères, aux vertus et aux qualités duquel je veux payer un premier tribut, que quelque membre de votre société devra compléter un jour.

1. I Thess, I, 2 3.

Digitized by Google

II. La qualification que donne l'apôtre saint Pierre en ses épîtres à l'un de ses collaborateurs, est bien celle qui convient à ce généreux serviteur de Dieu : *Silvanum, fidelem fratrem* [1] : « Silvain, le frère fidèle ». Depuis le jour en effet où il s'incorpora à la famille des oblats de Saint-Hilaire, notre Silvain se montra si constamment affectionné à sa vocation, si invariablement attaché à cette modeste société, il s'en appropria tellement l'esprit, qu'il n'est point étonnant que la marche inattendue des choses l'en ait établi le supérieur aux derniers jours de sa vie. Interprète de tous les membres de sa compagnie, il avait tenu la plume pour revendiquer à Rome le maintien des points essentiels de leurs constitutions, empruntées à saint Charles Borromée, et ses efforts avaient été couronnés de succès auprès du siége apostolique. L'approbation formelle du vicaire de Jésus-Christ fut acquise à l'œuvre, sans que le caractère diocésain de l'oblation, telle qu'elle a été instituée par le saint archevêque de Milan, ait été modifié : résultat vivement désiré de vous tous, et qui a été en partie procuré par l'entremise de ce frère fidèle : *Per Silvanum, fidelem fratrem.*

Et maintenant si nous avions le temps d'étudier sous ses divers aspects la personne du R. P. Silvain Rigaud, nous devrions envisager en lui l'écrivain, l'homme privé, le prêtre, le missionnaire diocésain. Nous ne pouvons que dessiner rapidement quelques traits de cette douce figure.

III. Votre institut, mes bien-aimés Pères, a pour objet direct le ministère actif et l'enseignement oral ; votre vocation ne vous porte donc pas précisément à composer des livres. Et toutefois ce sera l'honneur de votre société naissante d'avoir conquis sa place dans le monde lettré par les œuvres du P. Rigaud. Les *Souvenirs de Rome* et les *Souvenirs de Jérusalem* resteront comme le double monument de ces

1. I Pet., v, 12.

Digitized by Google

pèlerinages poitevins, entrepris et accomplis par une piété intelligente qui sait faire profiter les autres de ses propres jouissances : lecture facile, attachante, qui laisse après elle des notions exactes de doctrine, d'histoire et de topographie sacrée, en même temps que des impressions profondes de religion et d'amour de l'Église. Les *Vies* du vénérable fondateur et de l'incomparable fondatrice des Filles de la Croix ont obtenu des éloges très-légitimes de la part des juges les plus compétents : par ces biographies, et par celle du modeste et si méritant fondateur des Sœurs de Sainte-Philomène, notre oblat du dix-neuvième siècle a continué la tradition de saint Grégoire de Tours et de saint Fortunat de Poitiers, qui se sont tant employés à écrire les gestes des pieux personnages avec lesquels ils avaient vécu. Enfin la perle de cet écrin, c'est la vie de notre grand chrétien, Jules Richard, dont son historien pouvait d'autant mieux parler qu'ils avaient pratiqué souvent leur apostolat en commun à travers les contrées protestantes.

Ajoutez à cela tant de narrations rapides, de comptes-rendus soudainement livrés à l'impression par une plume toujours prompte à saisir et à rendre les choses, et vous aurez une somme d'écrits qui suffiraient à créer une renommée littéraire. On y trouve partout cette touche délicate, ce choix d'expressions, cette aisance, cette sobriété, cette mesure, qui dénotent l'homme de goût et l'écrivain exercé.

IV. On a dit que le style, c'est l'homme. Le P. Rigaud était vraiment l'homme bon, qui sent vivement et qui a le talent d'exprimer ce qu'il sent : esprit cultivé, imagination riante, âme ouverte à tous les nobles sentiments, aux charmes de la belle nature, aux émotions de la famille, aux douceurs de l'amitié.

Greffés sur de telles qualités, les dons de la grâce ont un développement facile, un épanouissement merveilleux. Aussi quel chrétien, quel prêtre, quel religieux ! Tous ses

Digitized by Google

actes étaient marqués au coin de la foi; le surnaturel était devenu comme sa nature; Jésus-Christ, selon la belle expression de saint Jean Chrysostome, était vraiment la respiration de sa poitrine, le battement de son cœur, le souffle de sa bouche : *Spiritus oris mei Christus*.

Je me demande si, dans la vie des saints, on en cite beaucoup qui aient su autant que lui marcher à la suite de Jésus-Christ pauvre et humble : *Christum pauperem et humilem sequi*. Personne n'a hanté plus amoureusement les hauteurs de la pauvreté chrétienne. La pauvreté d'option et la pauvreté de fait, il en fut un des types les plus remarquables que nous ayons connus et admirés : il la voulait, il la cherchait pour lui; il l'aimait, il la savourait, il l'honorait dans les autres, spécialement dans les siens. C'est dire que, sans avoir fait le vœu absolu de pauvreté, il en eut l'esprit et la pratique comme il sied au religieux le plus accompli.

Détaché ainsi de tout et de lui-même, il n'avait pas besoin d'effort pour être tout entier aux autres, tout entier au prochain; et comme il était de ceux qui ne se mêlent jamais aux hommes sans rendre les hommes meilleurs, sa société, son commerce, sa conversation introduisaient sûrement Jésus-Christ dans les âmes. Qui pourrait énumérer tous les fruits de ses missions, de ses prédications, de ses retraites, de ses instructions familières, de ses exhortations et de ses conseils intimes? Sa prédilection l'inclinait surtou vers les petits, vers les humbles, et il était doué d'un flair surnaturel pour découvrir des trésors de mérite, pour démêler des merveilles de vertu sous des enveloppes qui les dérobaient à l'attention des autres. Comment pénétrer le secret de tant d'âmes qui lui garderont une reconnaissance éternelle du bien qu'elles en ont reçu? Je dis reconnaissance éternelle, car il s'agit de cet ordre de bien qui se rapporte en effet à l'éternité.

Digitized by Google

Portez-vous par la pensée vers tels et tels points stratégiques de ses expéditions d'apôtre, vers telles et telles paroisses dont il avait fait ses centres privilégiés d'action et d'enseignement ; entendez les témoignages et recueillez les souvenirs qui s'attachent partout à ses pas d'évangéliste ; et vous direz : Heureux les diocèses qui comptent de tels ouvriers ; heureuses les populations que visitent de tels ministres du Seigneur ; heureux les évêques à qui Dieu accorde de tels coadjuteurs ! Allez ensuite vers les asiles sacrés de la Puye et de Salvert : approfondissez le soin avec lequel il s'est pénétré de l'esprit des hommes de Dieu qui ont habité et peuplé ces solitudes ; considérez le respect avec lequel il a touché à l'œuvre des saints, le culte qu'il a professé de leurs maximes, de leurs traditions, de leurs exemples ; et vous direz : Heureuses les familles religieuses auxquelles Dieu réserve, pour la seconde génération, de tels contacts et de tels services, et qui pourront transmettre et perpétuer ainsi parmi elles la physionomie de leurs premiers auteurs rendue par le pinceau fidèle d'un hagiographe contemporain !

V Mais pourquoi parler des autres, mes bien chers Pères, et n'est-ce pas vous surtout qui devez être appelés ici en témoignage ?

Quel charme, dites-moi, n'apportait pas à votre réunion la présence de celui que vous regardiez comme votre modèle Au retour de ses excursions apostoliques, que d'édification dans ses récits, que de grâce et d'aimable gaieté dans ses conversations, et toujours que de délicatesse dans ses procédés, que de lumière dans ses aperçus, que d'entrain et de verve dans ses épanchements ! Quelle ardeur pour le service de l'Église et des âmes, pour la gloire de Dieu et le culte de sa divine Mère ! Mais je m'arrête et je me tais. Quelqu'un de vous, je le répète, saura rendre mieux que moi ce dont vous avez été témoins plus que moi.

Digitized by Google

Je finis en empruntant quelques paroles effeuillées autrefois par le diacre d'Edesse sur une tombe lévitique.

« Tu étais une fleur, ô Père, et combien cette fleur était aimable » : *Flos eras, pater, opido quantum amabilis* ! « La mort est venue te cueillir pour te porter sur le sein d'Abraham qui te recevra avec effusion » : *Mors te modo decerpit, Abrahamus patriarcha venientem effuso sinu excipiet.* « Les portes du ciel s'ouvriront à deux battants pour t'introduire dans l'éternel repos, dans la joie pleine et sans mélange », qui n'est le partage de personne ici-bas, et que ta nature délicate et impressionnable ne t'eût pas permis de connaître : *Cœli portæ patentibus foribus opperientur, ut ad æternam transmittant requiem et plenum gaudium.* C'est le droit de Dieu et c'est son bon plaisir de reprendre ce qui est à lui, et nous ne lui devons qu'actions de grâces pour le temps qu'il nous l'a prêté ; « car il est équitable et il est juste, Seigneur, que toutes les créatures sorties de vos mains retournent vers vous pour vous rendre la louange souveraine » : *vere æquum et justum est ut te, Domine, omnes quas condidisti res summis efferant laudibus* ; « et il ne nous reste qu'à nous incliner quand il vous plaît de rappeler ainsi à vous de toutes parts la poussière d'Adam semée à travers les âges » : *cui sic placet dissipatum Adæ pulverem undique colligere* [1]. Seigneur Jésus, pontife et prêtre suprême, ah ! que ce coin de terre, habité de siècle en siècle par tant de générations de pontifes et de prêtres, continue de vous envoyer jusqu'à l'heure de votre dernier avénement de nouvelles recrues pour les tabernacles éternels ! Ainsi soit-il.

1. S. Ephrem., Necrosima, Can. XXV in funere clericorum

Digitized by Google

LII

ENTRETIEN

AVEC LES RELIGIEUSES DE LA MAISON-MÈRE DES FILLES-DE-LA-CROIX
A LA PUYE
A L'OCCASION DU PREMIER ANNIVERSAIRE
DES OBSÈQUES DE MADAME ANNE-ÉLISABETH PIE
ET DE SA SÉPULTURE DANS LE CIMETIERE DE LA COMMUNAUTÉ [1].

(VIII FÉVRIER MDCCCLXXVIII.)

Dicentes : Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi.
Ils disaient : C'est qu'elle va au monument pour y pleurer.
(JOANN., XI, 31.)

I. Il ne semble pas que les Juifs en tenant ce langage, ni l'évangéliste en le rapportant, aient eu la pensée d'exprimer un blâme et un reproche. Si d'ailleurs les larmes de la sœur de Lazare avaient eu besoin d'être absoutes, elles le furent bientôt par d'autres larmes que personne n'eût pu incriminer. Car, poursuit l'historien sacré, « Jésus l'ayant

1. Cet entretien, destiné seulement à la famille et à quelques amis, n'avait point été livré à la publicité. Les éditeurs ont obtenu de pouvoir l'insérer à son rang dans ce volume, conformément au vif désir qui leur en avait été exprimé de divers côtés.

Digitized by Google

« vue pleurer, ainsi que les Juifs venus avec elle, il frémit « en lui-même et se troubla ; et il dit : Où l'avez-vous mis ? « — Seigneur, lui répondent-ils : Venez et voyez. — Et Jésus « pleura, ce qui fit dire aux Juifs : Voyez à quel point il « l'aimait [1]. »

Abrité derrière cette page du saint Évangile, je ne craindrai donc point de vous malédifier, mes chères Sœurs, toutes les fois que, traversant votre enclos, je vous mettrai dans le cas de dire : « Le voilà qui va au monument pour y pleu- « rer » : *dicentes : quia vadit ad monumentum ut ploret ibi.* Ce que Madeleine a fait pour un frère, ce que Jésus a fait pour un ami, la doctrine évangélique ne saurait interdire de le faire pour une mère.

Dieu sait, M. C. S., combien je trouve de soulagement et de consolation à penser que cette dépouille sacrée repose au milieu de vous, que vous l'entourez de vos respects, et que vous multipliez autour de ce monument les prières sur lesquelles a compté celle qui vous demanda de son vivant cette hospitalité de la tombe. Dès la première fois qu'elle vint dans cette maison bénie, après avoir visité la chapelle sépulcrale ou plutôt le reliquaire qui contient les restes vénérés de vos fondateurs, elle conçut et elle exprima un désir qui n'a jamais varié depuis lors. Avec ce coup d'œil prompt et cette résolution instantanée qui lui étaient propres, elle marqua sa place vingt-cinq ans à l'avance au milieu de ces tertres funéraires déjà si pressés. Elle estimait qu'il ferait bon dormir là en compagnie de tant de centaines d'épouses du Dieu crucifié, et s'y réveiller avec elles pour aller au-devant du Christ dans les airs [2], alors

1. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos, qui venerunt cum ea, plorantes, infremuit spiritu et turbavit seipsum ; et dixit : Ubi posuistis eum? Dicunt ei : Domine, veni et vide. Et lacrymatus est Jesus. Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum. Joann. XI, 33, 36.

2. I Thessal., IV, 16.

Digitized by Google

que le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, et que les anges, au son de la trompette, assembleront les élus des quatre vents et de tous les horizons du ciel [1]. Que d'actions de grâces j'ai à vous rendre, ô mes sœurs et mes filles en Jésus-Christ, de ce que, par vos ferventes oraisons, vous voulez bien vous faire chaque jour, auprès de celle dont le souvenir m'est toujours présent, les représentantes et les interprètes de ma piété, de ma douleur et de ma tendresse filiale !

II. Me sera-t-il défendu, en ce premier anniversaire de sa sépulture, de vous dire quelques mots de sa vie et de ses œuvres ? Si c'était devant tout autre auditoire, et si mon discours devait avoir tant soit peu d'éclat et de retentissement, pénétrée, comme elle le fut toujours, du sentiment de son obscurité, elle se lèverait de sa couche funèbre pour me fermer la bouche. Mais dans cette assemblée intime, pourquoi n'obéirais-je pas au mouvement de mon cœur, quand j'entends un évêque de l'antiquité me crier que c'est justice ?

Il est vrai, dit saint Grégoire de Nazianze à propos de Gorgonie sa sœur et de sa mère Nonna, « cette louange sera une louange domestique. Mais serait-il équitable de louer exclusivement ce qui nous est étranger, et de refuser l'éloge à ce qui nous touche de près, en sorte qu'il y eût avantage à n'être pas des nôtres, et détriment à nous appartenir ? Certainement ce serait blesser deux fois la justice que d'excéder facilement envers les autres et de garder le silence envers les siens [2]. »

1. Matth. XXIV, 30, 31.

2. Nec igitur quidquid alienum est laudetur, quod incongruum foret ; nec quidquid proprium et domesticum est contemnatur, si honestum et eximium ; ne illi quidem lucro sit alienum esse, huic vero propinquitas detrimento cedat. Utrinque enim æquitatis ratio læderetur, si et illi laude afficerentur, et hi silentio premerentur. S. Greg. Naz., Orat. VIII, n. 1, apud Migne. Patrol. græc., T. XXXV, col. 791

Digitized by Google

« Cela dit, poursuivrai-je avec le même évêque, et après cette explication suffisante de la légitimité de mon discours, j'aborde le sujet sans nulle recherche de langage, celle dont il s'agit n'ayant jamais eu souci d'aucune parure, et son charme ayant consisté dans l'absence de tout ornement et de tout apprêt [1] ».

III. L'humble enfant que Dieu me destinait pour mère était née dans des temps mauvais. Les temples longtemps fermés, ou affectés à des usages profanes, n'avaient été rouverts que pour se refermer aussitôt : on eût dit que la France craignait de permettre à la victime d'expiation de mêler enfin son sang rédempteur à tous ces flots de sang dont le sol de la patrie fumait encore. Baptisée en secret par un prêtre auquel le serment constitutionnel, plus ou moins rétracté, n'assurait qu'une protection douteuse, elle fut privée dans son enfance de ces ressources d'éducation chrétienne dont elle s'est tant appliquée depuis à procurer le bienfait aux autres. Elle trouvait sous le toit paternel une probité rigide, une moralité irréprochable, et, par suite, une considération acquise et méritée ; mais tant de mensonges avaient été accumulés contre la religion, tant de scandales avaient été donnés par quelques-uns de ses ministres, tant de préjugés avaient débordé de la capitale dans les provinces, que la foi et surtout la pratique religieuse en avaient subi des atteintes profondes. La prière pourtant n'avait pas été bannie du foyer domestique, et toutes les formules en avaient été apprises, ainsi que les premières leçons de science religieuse, sur les genoux d'une mère digne de l'extrême tendresse dont sa fille lui prodigua les marques jusqu'à son dernier soupir.

1. Quoniam autem de his rebus purgandi nostri causa satis multa diximus, nobisque orationem hanc necessario institutam esse demonstravimus, age, ad ipsas jam laudes accedamus, dictionis quidem venustatem et elegantiam contemnentes, nam hæc quoque quam laudamus minime compta et expolita erat, atque ornatus neglectum pulchritudinem esse statuebat. Ibid., III.

Digitized by Google

Ce qui manqua du côté des hommes, les dons heureux de la nature et les bénédictions de la grâce y suppléèrent. La qualité qui devait être le trait caractéristique de toute cette existence, je veux dire, la disposition, le désir, le besoin de se dévouer pour les autres sans aucun retour sur soi-même, éclata de bonne heure en elle, et dans de telles proportions qu'elle était vraiment au service de tous, ne tenant aucun compte de ses forces, oubliant même de se nourrir, et cela au point de compromettre, dans ce premier âge, une constitution naturellement robuste, et de se préparer pour tout le cours de sa vie les souffrances chroniques d'un estomac débilité.

C'est être bien près de Dieu, que de pousser jusque-là la charité envers le prochain. Privée trop souvent des exercices religieux vers lesquels l'inclinait sa piété native, elle s'en dédommageait, m'a-t-elle répété bien des fois, en regardant le ciel. Trois fois la semaine, les intérêts de la famille la conduisaient aux marchés des bourgades voisines. Il fallait partir avant l'aurore, et revenir après la chute du jour. Pendant ces trajets solitaires, la jeune fille rendue à elle-même contemplait avec une religieuse émotion la voûte étoilée du firmament, et elle ne se lassait point d'adorer, derrière la splendeur des astres, le Dieu caché qu'elle n'avait pu visiter dans son tabernacle.

IV. Devenue épouse, la nouvelle Anne n'eut plus qu'une pensée, celle de consacrer à Dieu le fils qu'elle obtiendrait par ses prières [1]. De fait, elle a toujours considéré sa première fécondité comme la récompense et le fruit d'une fervente communion de Noël. « De ma vie, disait-elle, je n'ai eu autant de ferveur sensible que j'en goûtai alors. » Elle

1. Quæ cum masculæ prolis cupiditate flagraret, supplex Deum hujusmodi beneficiorum auctorem precata est, ut se desiderii compotem faceret : eique ante conceptionem (o fidem incredibilem, o prædicandum animi fervorem !) se filium qui exoriretur oblaturam spondet, quemadmodum Anna Samuelem. Vit. S. Greg. Theol., auct. Gregor presbytero. Migne, Patrol. græc, t. XXXV, col. 247.

Digitized by Google

était à l'église et assistait au saint sacrifice de la messe le jour où un premier tressaillement lui révéla qu'elle allait être mère. Aussitôt, ce sont ses expressions, elle jeta dans le sein de Dieu l'enfant qu'elle portait dans le sien : *in te projectus sum ex utero* [1] ; puis, se tournant vers l'autel de Marie, elle la conjura de se montrer toujours la mère de celui qu'elle mettrait bientôt au monde. Son vœu fut exaucé. Elle était entrée elle-même dans la vie sous les auspices de la Reine du Carmel [2] ; son nouveau-né obtint la grâce de la régénération baptismale en la fête du saint Rosaire.

Après qu'elle eut cessé de l'allaiter, à l'exemple de la mère de Samuel, elle le conduisit tout jeune encore dans la maison du Seigneur, dans la basilique célèbre de la Vierge de Chartres, dont elle lui avait fait porter la livrée depuis sa naissance, et, le présentant déjà aux bénédictions du grand-prêtre, elle dit : J'ai prié pour obtenir cet enfant, et Dieu a écouté ma demande ; c'est pourquoi je le lui remets entre les mains, pour qu'il soit à lui aussi longtemps qu'il lui conservera la vie [3]. L'offrande fut acceptée. A partir de ce jour, l'enfant faisait fonction de ministre en la présence du Seigneur, sous les yeux du prêtre ; il répondait et il servait à l'autel du sacrifice, revêtu de la robe de lin ; et durant toutes les années de son adolescence passées à l'ombre du sanctuaire, la mère du lévite confectionnait ou accommodait de ses mains la tunique blanche ajustée à sa taille, qu'elle lui apportait à des jours marqués [4].

V. Mais déjà ce n'était plus l'épouse, c'était la veuve qui portait à elle seule toute la sollicitude domestique.

1. Ps. XXI, 11. — 2. Le 16 juillet 1796.

3. Et adduxit eum secum, postquam ablactaverat..... Puer autem erat adhuc infantulus, et obtulerunt puerum Heli. Et ait Anna : Pro puero isto rogavi, et dedit mihi Dominus petitionem meam. Idcirco et ego commodavi eum Domino cunctis diebus quibus fuerit commodatus Domino. I Reg., I, 24-28.

4. Puer autem erat minister in conspectu Domini, ante faciem sacerdotis..... accinctus ephod lineo. Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus. I Reg., II, 11, 18, 19.

Digitized by Google

Saint Jean Chrysostôme, dans un de ses plus beaux opuscules qui a pour titre : *ad viduam juniorem*, se plaît à raconter ce qui suit :

« J'étais encore jeune, dit-il, et je remarquai que ma mère, à toutes sortes d'égards, était en possession d'exciter l'admiration autour d'elle. Un de nos maîtres, homme livré à la superstition païenne, ayant demandé à ceux qui siégeaient à côté de lui qui j'étais et à qui j'appartenais, on lui répondit que j'étais fils d'une veuve : ce qui le porta à m'interroger sur l'âge de ma mère et sur la date de son veuvage. Or, dès qu'il apprit qu'elle avait quarante ans, et que mon père nous avait été enlevé depuis tant d'années déjà, il entra dans une sorte de stupeur, et s'écria : « Vraiment, quelles femmes on trouve chez les chrétiens » : *Papæ, quales mulieres apud christianos sunt* ! Tant est grande, ajoute le saint docteur, non pas seulement chez nous, mais même chez les gentils, l'estime et l'admiration de la viduité ! [1] »

L'apôtre saint Paul ne tient pas un autre langage. « Ho« norez, écrit-il à l'évêque Timothée, honorez les veuves qui « sont de vraies veuves » : *Viduas honora, quæ vere viduæ sunt* [2]. Par là il entend la veuve désolée et séparée du monde, la veuve qui s'applique à gouverner sa maison, à élever ses enfants, qui sait se montrer déférente envers ses parents, prévenante envers les hôtes, compatissante envers les mal-

1. Et ego aliquando cum essem junior, doctori meo (erat autem ille omnium hominum maxime superstitiosus) animadverti matrem meam in multis magnam excitasse admirationem. Nam cum eos qui sibi assidebant more suo interrogasset quis ac cujus ego essem, ac responsum esset me viduæ mulieris esse filium, de me quæsivit ætatem matris et viduitatis tempus. Cum primum vero audivit quadraginta annos natam esse, vigesimum vero jam annum agi ex quo patrem meum amiserit, obstupuit plane, atque ad eos qui aderant conversus, exclamavit : Papæ, quales mulieres sunt apud christianos ! Tanta non modo apud nos, sed et apud gentiles, viduitatis laus est et admiratio ! Opp. S. Joann. Chrys., Migne. T. 1, col. 601.

2. I Timoth., IV, 2.

Digitized by Google

heureux, et surtout qui place son espérance en Dieu et prend constamment son point d'appui dans la prière [1].

O mère, vous avez rempli ce programme et par delà. J'ose dire que jamais précoce veuvage ne fut plus courageusement et plus méritoirement porté. Il est écrit qu'à l'œil de Dieu il appartient de sonder les abîmes [2], et par conséquent de sonder le cœur de l'homme qui en est un : *abyssum et cor hominum investigavit* [3]. Mais l'abîme insondable entre tous, l'abîme sans fond, c'est le cœur de la mère : abîme d'abnégation, de sacrifice, abîme de générosité, de dilection forte comme la mort [4], que dis-je, plus forte que la mort, puisqu'elle n'hésite point à affronter mille morts pour l'enfant qu'elle aime. Jamais, non jamais, ô ma mère, ma voix ne saura exprimer ce que mon cœur vous a voué d'admiration, ce qu'il vous doit de gratitude au souvenir de ces années de souffrance durant lesquelles l'amour maternel vous a soutenue dans un héroïque labeur! Que de fois, pour triompher de l'abattement, vous avez eu besoin de saluer devant vous un avenir, objet de tous vos vœux, but de tous vos sacrifices, en vous disant à vous-même, comme David, que peut-être le Seigneur aurait égard à votre affliction, et, pour tant d'amertume du présent, vous accorderait quelque douceur : *Si forte respiciat Dominus afflictionem meam, et reddat mihi bonum pro maledictione hac hodierna* [5]!

Cette confiance n'a pas été trompée. Non, disent les saints Livres, « le Seigneur ne dédaignera pas la prière de l'or-« phelin, ni le gémissement qui s'échappe des lèvres de la « veuve. Est-ce que les larmes de la veuve ne descendent « pas le long de ses joues, pour remonter de là en cris élo-« quents jusqu'au ciel ; et le Seigneur qui les entend

1. Ibid., 4-10. — 2. Dan., III, 55. — 3. Eccli., XLII, 18.
4. Cantic., VIII, 6. — 5. II Reg., XVI, 12.

Digitized by Google

« pourrait-il ne se pas complaire à les exaucer [1] ? »

VI. Seigneur, mon Dieu, je n'aurais maintenant qu'à dérouler la longue trame de vos faveurs et de vos miséricordieuses bontés. En repassant dans mon esprit la durée de cette bienheureuse cohabitation, qui commença le jour même de mon sacerdoce, et qui s'est continuée durant trente-huit ans, bien coupable je serais si, au lieu d'en bénir votre maternelle providence, je me répandais aujourd'hui en plaintes injustes. Non, il n'y a dans mon cœur d'autre sentiment possible que celui de la reconnaissance. La perte est grande, puis-je dire avec l'éloquent fils de Nonna, mais grande fut la jouissance qui l'a précédée; être privé est le sort de tous, jouir n'est la part que de quelques-uns : *Magnis rebus privati sumus, at iis frui nobis etiam contigit : privari porro omnium est, frui paucorum* [2]. Toutefois la douleur résignée n'en est pas moins la douleur; et plus la jouissance avait été douce et prolongée, plus la perte est vivement sentie. D'ailleurs ce ne sera point méconnaître vos dons, mais les reconnaître, ô mon Dieu, que d'en faire ressortir la douceur et le prix.

Qu'ils le disent, ceux qui ont habité ou fréquenté la maison épiscopale de Poitiers, si cette vaillante femme n'y offrait pas, dans sa personne, les principaux traits de la femme forte telle qu'elle est décrite au livre des Proverbes. Remplir les devoirs de son sexe avec un cœur viril; « opérer par le conseil de ses mains », c'est-à-dire appuyer le commandement par l'exemple et l'action; pourvoir à la nourriture des membres de la famille, sans omettre de doubler celle des serviteurs aux jours où leur tâche est plus pénible;

1. Non despiciet preces pupilli, nec viduam, si effundat loquelam gemitus. Nonne lacrymæ viduæ ad maxillam descendunt, et exclamatio ejus super deducentem eas? A maxilla enim ascendunt usque ad cœlum, et Dominus exauditor non delectabitur in illis? Eccli., XXXV 17, 18, 19.

2. S. Greg. Naz., Orat. XVIII, Migne, t. XXXV, col. 1042.

Digitized by Google

faire la part des pauvres et tenir la main étendue vers les familles indigentes; prévoir de loin, et acquérir chaque chose au temps propice; veiller aux besoins divers qu'amène la diversité des saisons; avoir les yeux ouverts sur toutes les parties de la maison et ne pas manger son pain dans l'oisiveté; à force d'ordre et de vigilance, donner au maître de la demeure la facilité d'offrir à tout venant une hospitalité simple, mais large et honorable; y apporter personnellement le relief que donne la force du caractère et l'agrément de l'esprit; n'ouvrir la bouche que pour parler le langage de la raison, tempéré par celui de l'indulgence; pouvoir, au dernier jour, sourire à sa tâche accomplie; enfin, parce que la crainte de Dieu a présidé à tous les actes de la vie, être universellement proclamée bienheureuse à l'heure du trépas, et laisser après soi dans ses œuvres un sujet permanent de louange [1] : est-il un de ces coups de pinceau qui ait manqué au portrait placé devant nous? Exposer ce tableau en détail et par parties dépasserait les bornes que nous nous sommes imposées. Attachons-nous aux traits dominants.

VII. Sans doute, c'est par le cœur et non par l'esprit que nous valons devant Dieu : le mérite des actes humains procède de la volonté : *Dominus autem intuetur cor* [2]. Et néanmoins, dans toute vertu élevée et transcendante, l'intelligence intervient pour sa grande part. Si le manque d'ouverture et de portée d'esprit n'est pas un péché, trop souvent il en fait commettre. Et pareillement, si l'abus de l'esprit conduit ordinairement à de grandes fautes, le bon emploi des facultés intellectuelles relève singulièrement le prix des bonnes actions. Ma mère, je le dis sans détour, avait reçu du ciel une remarquable intelligence. L'insuffisance de son instruction première n'a jamais empêché de naître, chez ceux qui l'ont connue, le sentiment de sa su-

1. Proverb., XXXI, 10-31. — 2. I Reg., XVI, 7.

Digitized by Google

périorité. L'ardeur de l'imagination pouvait, je l'avoue, influer tout d'abord sur son jugement ; mais cette vivacité de pensée, cette promptitude d'impression trouvait incontinent son triple correctif dans un sens juste, dans une rare bonté et dans un vif esprit de foi. J'ai donc pu avec vérité graver sur sa tombe et sur l'image commémorative de ses vertus, les paroles appliquées par les saints livres à l'une des femmes les plus héroïques de l'antiquité sacrée. Ce n'a pas été excéder de dire que cette mère admirable était remplie de sens, et qu'elle joignait, dans une mesure peu commune, le cœur vaillant de l'homme à toutes les délicatesses de l'esprit de la femme : *Supra modum autem mater mirabilis,... repleta sapientia, et femineæ cogitationi masculinum animum inserens* [1]. Jusqu'au dernier de ses jours elle m'a révélé dans son entendement des richesses de conception et dans ses entretiens des valeurs d'aperçus qui m'obligent à confesser moi-même qu'elle m'a été ravie avant que je l'aie connue tout entière.

Je ne serai point désavoué par tant de personnes diverses qu'attiraient vers elle le charme et la solidité d'un esprit si alerte et si judicieux. On trouvait qu'il y avait toujours à gagner en sa compagnie. Ce n'étaient pas seulement ceux de son entourage naturel, mais des visiteurs de conditions et de rangs très-variés, des personnes d'une éducation fort relevée, qui aimaient à converser avec elle et qui déféraient souvent à ses avis [2]. Accessible à tous, que de fois son obligeance fit fléchir la règle pour procurer à des âmes dans l'angoisse un entretien que la discipline indispensable pour de grands et continuels travaux n'aurait pas permis à

1. II Machab., VII, 20, 21.

2. Jam vero quid illius ingenio acutius, quippe cujus consilio non ii tantum qui genere ipsam attingebant, et qui ex eadem plebe atque eadem caula erant, sed vicini etiam omnes communiter utebantur, ejusque præcepta et exhortationes pro firma et inviolabili lege ducebant. S. Greg. Naz., Orat. VIII, n. 11. Migne, T. XXXV, col. 302.

Digitized by Google

cette heure ! Comme elle savait, même à son détriment faire tourner au profit des personnes amies les courtes apparitions que la tendresse filiale lui réservait presque toujours entre deux exercices ! Enfin, il n'était aucun des hôtes et des convives du palais, prêtres ou laïques, qu'ils fussent de la société poitevine ou qu'ils vinssent du dehors, qu'ils appartinssent à la jeunesse des écoles, ou aux fonctions civiles, ou aux grades plus ou moins élevés de l'armée, qui ne se louât de l'avoir approchée, et qui ne gardât le souvenir de sa présence et de son rôle dans cet intérieur ecclésiastique. D'innombrables correspondances, quelques-unes venues d'au delà des mers, nous en ont bien des fois renouvelé le témoignage en ces derniers temps.

VIII. Les pauvres surtout étaient l'objet favori de ses attentions. Il est de très-ancienne tradition dans notre ordre que le département de la charité soit mis dans les attributions maternelles. Ainsi en était-il sous le toit épiscopal de Nazianze ; et quoique leur inclination et leur promptitude à donner fût égale, l'évêque pourtant s'en reposait sur Nonna pour la plus grande part des libéralités, sachant qu'elle était la meilleure juge et la plus fidèle dispensatrice des choses de cette sorte : *Quamvis enim opes ipsis essent communes, itemque largiendi promptitudo, majorem tamen ipse largitionis partem ei, ut optimæ et fidelissimæ hujusmodi rerum dispensatrici, relinquebat* [1]. En effet, de quel discernement n'avons-nous pas été témoins dans le choix des secours vraiment efficaces pour chacun ! Tantôt l'argent, tantôt le linge et les vêtements ; ici les bons hebdomadaires de pain et de viande, là l'envoi du vin qui était à son usage personnel aux pauvres femmes en couche ; les secours particuliers aux ouvriers malades ou sans ouvrage ; puis le placement des jeunes filles dans les asiles charitables,

1. Orat. XVIII, n. 21, Migne, T. XXXV, col. 1010.

Digitized by Google

moyennant pension soldée de ses deniers en attendant les bourses vacantes, l'entretien des jeunes gens dans les écoles lévitiques, que sais-je? Son cœur l'inclinait particulièrement vers les veuves. Elle entrait dans la confidence des moindres détails de leur situation; elle soutenait leur courage, les exhortait à la constance; et, pour celles qui étaien dans la détresse, tant par elle-même que par les âmes généreuses et compatissantes qu'elle y intéressait, elle les aidait à élever leur famille, jusqu'au jour où les enfants pouvaient apporter quelque gain à la mère. C'étaient là, on peut le dire, ses préoccupations habituelles. Quel bonheur pour elle quand, par quelque surprise aimable, par quelque provision extraordinaire ou inattendue, elle avait pu faire rayonner de la joie autour d'un pauvre foyer!

Parmi ces sollicitudes multiples, elle n'oubliait et ne négligeait aucun des siens. Par son second fils, elle avait vu naître une deuxième et une troisième génération : ni la mère, ni l'aïeule, ni la bisaïeule ne perdit jamais de vue ce qui concernait chacun des enfants et petits-enfants. Tous étaient présents à sa pensée et à son affection. Sans désirer rien qui les sortît de la position modeste où la providence les a placés, elle aidait de son mieux à les acheminer, par une éducation solide et chrétienne, vers un établissement sortable. Leurs larmes, qui n'ont point cessé de couler, attestent l'étendue de leur perte et la profondeur de leurs regrets.

IX. Ainsi s'écoulait cette vie, sous les yeux de Dieu, dans la pratique quotidienne du devoir et de la charité. Des jours difficiles s'étant levés, elle n'eut point d'effort à faire pour se trouver à la hauteur des circonstances.

C'était une entreprise ardue, c'était une résolution extrême, de la part d'un évêque qui d'ailleurs était l'objet de la bienveillance impériale, de dire la vérité en face à un pouvoir très-fort et de toute part entouré de servilisme.

Digitized by Google

C'était, je ne dirai pas renoncer à tout avancement dans la voie des dignités et de la fortune : cette conséquence n'était pas même susceptible d'être prise en considération ; mais c'était s'attirer une foule de difficultés pour la gestion des divers intérêts religieux et provoquer le blâme ou le désaveu d'une multitude d'honnêtes pusillanimes. N'importe. Dès là que les droits sacrés de l'Église et du siége apostolique étaient en cause, que tout l'avenir social de la France et de l'Europe était en péril, et que la prévision d'un immense et inévitable enchaînement de maux et de ruines dictait à la conscience épiscopale un devoir de représentation et de résistance qui ne pouvaient être efficaces qu'à la condition de prévenir des actes dont les suites seraient plus tard irrésistibles, la mère n'eut pas un seul instant de faiblesse ; mais au contraire, dans des épanchements intimes, elle exhorta, elle soutint le fils à travers toutes les vexations et les péripéties de plusieurs années consécutives ; et il devint plus facile à celui-ci d'endurer ce que l'intrépide femme regardait d'un œil si tranquille et avec un esprit si libre : *supra modum mater mirabilis... bono animo ferebat* [1].

Dix ans plus tard, les conséquences prévues se déroulaient. Ce que fut la demeure épiscopale de Poitiers pendant ces mois de déroute, il faudrait un volume pour le dire. L'invasion s'arrêta à nos frontières : c'était donc vers nous que l'on « se repliait ». Quel encombrement de malades et de blessés, quelle affluence d'émigrants et de réfugiés ! Un instant, la cour suprême siégea dans nos murs. Plus tard, les zouaves pontificaux, sous le nom de volontaires de l'Ouest, venaient dans cette sympathique cité se reposer des exploits et des labeurs de Loigny et du Mans. L'évêché fut naturellement la résidence de leur noble chef, mal remis encore de ses blessures. Lingerie, vestiaire

1. II Machab., VII, 20.

Digitized by Google

pharmacie : la mère de l'évêque présida à tout avec cette entente, cette force d'initiative et d'organisation qui lui appartenait. Et pendant ce temps, table toujours ouverte, où se rencontraient les magistrats et fonctionnaires étrangers avec ceux de la cité, où les officiers supérieurs de l'armée régulière fraternisaient avec ceux de la troupe auxiliaire : relations profitables aux uns et aux autres, et dont on a gardé des deux parts fidèle et reconnaissante mémoire.

A tous les deuils du sentiment national était venu se joindre le deuil du sentiment catholique. L'attentat suprême était consommé : Pie IX était désormais captif au Vatican, d'où sa dignité de prince dépossédé lui interdisait de sortir. Malade déjà et profondément atteinte, ma mère voulut que ie ne différasse plus d'aller me prosterner aux pieds du prisonnier de la révolution. « Le père a des droits qui doivent passer avant tous les autres », disait-elle. Ce généreux sacrifice eut sa récompense. Pie IX, de son propre mouvement, lui envoya pour la seconde fois un présent de reine. Nous vîmes ce bijou sacré briller sur sa poitrine au festin de deux sacres d'évêques pour lesquels elle fit encore les honneurs de la maison avec son courage et son entente ordinaires. J'avais promis ma parole pour la solennité du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, et pour la fête prochaine de l'apôtre des Francs, saint Remi de Reims. « Tenir ces deux engagements, dit-elle, ce sera faire deux pèlerinages pour ma guérison. » Par le même sentiment, elle ne permit pas que je manquasse à la solennité indiquée à Chartres pour le millième anniversaire de la réception du saint vêtement de Marie.

Mais le mal faisait de nouveaux progrès de jour en jour ; et c'est au chevet de son lit que, pendant plusieurs mois, j'allais désormais la voir accomplir avec un courage surhumain la grande et dernière tâche de ceux qui ont bien vécu et qui consiste à bien mourir.

Digitized by Google

X. Saint Ambroise, dans les dernières années de sa vie, avait, si je puis dire, le culte des mourants. Il recherchait de préférence les entretiens des malades et des agonisants, comme pour apprendre d'eux le chemin de l'éternité. S'appliquant cette parole du juste de l'Idumée : « La bénédic« tion de celui qui va mourir descendait sur moi » : « Je me reproche, disait-il, et je rougis d'avoir parfois négligé de visiter les moribonds et les vieillards. Les dernières paroles d'un mourant ont un accent qui retentit jusqu'au plus profond de notre être, et il faudrait que toute âme, au moment où elle sort de son corps, nous laissât sa bénédiction en emportant la nôtre [1]. »

Pour nous, combien n'avons-nous pas eu à nous instruire à cette école! Souffrances aiguës et vivement senties, mais endurées sans murmure, acceptées avec foi en esprit de pénitence et d'expiation, allégées enfin par la comparaison avec les souffrances du divin Crucifié, et par un regard fréquemment porté sur l'image de la Mère des douleurs. « J'ai mérité tout cela par mes péchés, disait-elle, tandis que Jésus était l'innocence même, et sa mère était la Vierge sans tache. » Elle parlait comme ce prédestiné qui disait sur le Calvaire : *Et nos quidem juste : nam digna factis recipimus : hic vero nihil mali gessit* [2]. Sitôt la crise passée, sérénité si parfaite qu'il semblait que le mal n'eût pas existé; conversation paisible, enjouée même, en vue d'écarter nos appréhensions et de distraire notre douleur; attentions charitables envers tous; présence d'esprit et lucidité de pensée que rien n'a pu altérer, à ce point qu'elle a présidé à l'ordonnance des choses de la maison jusqu'à l'avant-dernier matin de sa vie,

Mais comment dire tant d'affectueux entretiens où, par

1. S. Ambr., De bono mortis, c. VIII, n. 37. Patrol. Lat., Migne, T. XIV, col. 557.
2. Luc., XXIII, 41.

Digitized by Google

toutes les nuances les plus délicates de l'esprit et du cœur, elle s'employait à nous adoucir l'idée de la séparation ? — « Il faut pourtant savoir se résigner, disait-elle, à ce qui est le sort absolument général de la condition humaine. S'il y avait dans chaque siècle seulement un être qui échappât à la loi de la mort, vous pourriez demander à Dieu que ce fût votre mère ; mais il n'y a pas eu ici-bas un seul exemple d'immortalité. Dieu lui-même, s'étant fait homme, a enduré la mort. Me voici octogénaire : ce sont les privilégiés qui atteignent cet âge, et ma complexion n'eût jamais permis de croire que j'y arriverais. Il m'a été donné de remplir ma mission au delà de mes espérances et de mes vœux... Pourquoi anticipez-vous déjà la tristesse et les larmes ? Récitons ensemble le *Magnificat* et le *Te Deum* d'action de grâces, et profitons ensuite des jours qu'il plaira au bon Dieu de nous laisser encore. »

XI. Et ces jours, en effet, ont été employés jusqu'à la fin à compléter ce qui avait été pour elle l'œuvre des dix dernières années. L'ancien évêché, occupé par les préfets du département depuis le commencement du siècle, avait été rendu à sa première destination. Mais tout était à refaire dans cet édifice où ses hôtes successifs avaient plutôt campé que séjourné. Que de patience il a fallu pendant les diverses séries consécutives de restaurations partielles, avant d'arriver au résultat général ! Et si, aux soins d'ailleurs intelligents et dévoués de l'homme de l'art, ne s'était ajoutée l'étonnante activité du savoir-faire féminin, eût-on jamais obtenu cet ensemble si satisfaisant qui permet à la maison épiscopale de suffire à tous les services intérieurs en même temps qu'aux convenances des habitudes les plus hospitalières ? « J'aurais eu grand regret de vous quitter, disait-elle, avant votre installation achevée dans cette nouvelle demeure. » Et, deux jours avant sa mort, elle ordonnait de dernières dispositions pour la commodité des serviteurs de

Digitized by Google

Dieu qui stationnent de temps à autre sous le toit de l'évêque.

Les membres absents de la famille ne furent point oubliés. Par un écrit signé de sa main, elle avait réglé le partage entre eux des objets et des effets qui lui étaient personnels, léguant à la Vierge de Chartres le camée précieux reçu du saint-père en souvenir de la participation de son fils aux travaux du concile du Vatican, et réservant à ce fils lui-même le riche chapelet dont Pie IX l'avait gratifiée à l'époque des tribulations endurées pour sa cause. Enfin, comme elle avait su faire, d'après ma volonté et en prévision d'éventualités qui, dans ma pensée, se rapportaient surtout à elle, une modeste épargne annuelle, fruit de sa gestion éclairée, elle en régla la distribution totale, où les pauvres eurent leur part : heureuse de mourir elle-même en vraie pauvre de Jésus-Christ, n'ayant plus rien à laisser à la terre que son corps, ni d'autre richesse posthume à transmettre aux siens que l'imitation de sa vie et le souvenir de ses mérites, Ainsi avait fait la noble femme au panégyrique de laquelle j'ai déjà emprunté plus d'un trait : *Nihil terræ prœter corpus reliquit.... et has unas liberis suis opes, nempe sui imitationem et ejus laudis studium* [1].

XII. Dégagée désormais de toute sollicitude temporelle, elle vaquait librement et entièrement à Dieu. Depuis trop longtemps elle avait été privée de prendre part aux offices publics, pour lesquels elle avait un très-vif attrait. Du moins la chapelle épiscopale avait été jusque-là sa ressource de tous les jours, soit pour l'assistance au saint-sacrifice, soit pour la visite à l'adorable sacrement de l'autel. Et que de mouvement elle s'était donné pour l'ornement de ce sanctuaire domestique ! Ma pensée, tant que je vivrai, continuera de me la représenter assise ou agenouillée, le livre en main,

1. S. Greg. Naz., Orat. VIII, n. 12, Migne, T. XXXV, col. 803

Digitized by Google

un peu inclinée à droite pour mieux appeler la lumière de la fenêtre sur son livre et aussi pour apercevoir l'autel latéral où trône l'image de Notre-Dame de Chartres. Avec quelle application elle suivait et récitait toutes les prières liturgiques de l'Église, s'inspirant de l'esprit des solennités et des divers temps de l'année! La lecture de l'abbé de Solesmes avait, sous ce rapport, largement développé son esprit et vivifié sa piété.

Retenue maintenant sur son lit de souffrance, elle s'effrayait, pour ainsi dire, et elle s'accusait d'ingratitude envers Dieu, à la pensée des secours religieux dont elle se trouvait si abondamment pourvue. La messe était célébrée, le plus souvent par moi même, dans la pièce attenante à la sienne, et fréquemment elle y recevait la sainte communion. « En vérité, disait-elle, y a-t-il au monde une reine qui ait comme moi sa chapelle et ses chapelains? Ne suis-je point coupable de trop peu profiter de tant de faveurs, dont je me reconnais indigne? » Puis, dans le cours de la journée, le sentiment qu'elle gardait des consolations spirituelles du matin se traduisait envers moi par des expressions si douces, si tendres, que mes yeux ne pouvaient contenir leurs larmes. Là encore, elle s'exprimait, sans s'en douter, comme cette ancienne mère d'évêque qui disait : « Mes deux fils me sont chers, j'en prends Dieu à témoin; mais si tous deux sont nés de mon sang, il en est un que j'ai nourri de mon lait, et que le Christ a sacré par son chrême [1]. O mon fils, vous qui avez procuré tous ces soins et tous ces biens à ma vieillesse, avec quel regret, ou plutôt, avec quel désir de vous revoir, je m'en vais dans la vie céleste [2]... Et pourtant,

1. Fluxit sanguis super utrumque filium, maxime vero super alumnum uberis, etc. S. Greg. Naz., Carmin. L. 11. Epitaph. LXXI, Migne, T. XXXVIII, col. 47.

2. Fili mei uberis, sacrum germen, quantum te desiderans abeo in vitam cœlestem. Namque meam curans tolerasti plura senectam. Ibid., Epitaph. LXXII.

Digitized by Google

joutait-elle, il est nécessaire que je m'en aille. Voyez : si e revenais à la santé, ce serait pour peu de temps et avec une foule d'incommodités. Votre grand diocèse a des exigences auxquelles vous ne pouvez plus différer de satisfaire. Depuis quelques mois, je vous tiens enchaîné près de mon lit. Dieu m'avait donnée à vous pour vous être un secours et non un obstacle : prenez courage et laissez-moi m'en aller. »

Elle s'en allait en effet. « Je crains, nous dit-elle un matin, que la proximité même des secours ne vous inspire trop d'assurance, et que les derniers sacrements ne finissent par m'être conférés à la hâte dans un moment d'alarme. » Ayant donc reçu de mes mains le saint Viatique, elle reçut ensuite l'extrême-onction des mains du digne pasteur de la cathédrale. Mais avec quelle piété, avec quelle sérénité, avec quelle dignité ! Elle s'était fait revêtir d'un habillement de fête; mais sa parure à nos yeux, c'était sa force et sa beauté morale ; elle souriait comme on sourit au soir d'un beau jour : *fortitudo et decor indumentum ejus, et ridebit in die novissimo.* A ses deux fils, à celle de ses petites-filles qui était présente, aux fidèles serviteurs de la maison. aux pieuses vierges de Jésus-Christ qui l'entouraient de leurs soins, elle envoyait un regard d'adieu, un sourire de remerciement, d'encouragement ; à chacun, des paroles appropriées, des conseils, des recommandations suprêmes, dont chacun comprenait la signification.

XIII. La bonté divine daigna lui accorder quelques jours encore, durant lesquels, à cause de sa faiblesse même, les douleurs furent moins intenses. Elle ne détachait plus son esprit de la pensée de l'éternité. Elle eut ses heures d'appréhension. « Je pars sans trop de crainte », me dit-elle d'abord ; « mais pourtant, ajouta-t-elle bientôt, je vois mes péchés qui se posent comme une montagne entre le ciel et moi... Ah ! qu'on se sent petit quand on va paraître de-

Digitized by Google

vant la majesté de Dieu...! Que va me dire le Seigneur de tous ces excès de soins dont je suis l'objet?... Privée de mon fils, j'aurais demandé à mourir dans une maison de pauvres... » La confiance reprenait ensuite le dessus. Elle s'appuyait spécialement sur les protecteurs qui l'avaient précédée là-haut. « J'ai de si bons amis au ciel, disait-elle; il me semble qu'ils viendront à ma rencontre, avec le visage souriant que je leur ai connu, et qu'ils me ménageront un accueil favorable. » Et elle nommait de grands serviteurs, de grandes servantes de Dieu, qui l'avaient honorée de leur estime et de leurs bontés « Est-ce que je verrai le jour de la Purification de la sainte Vierge? » me demanda-t-elle en regardant brûler le cierge que j'avais reçu autrefois à Rome des mains du saint-père en cette solennité. Je le lui fis espérer. Ce fut précisément en ce jour qu'avec la dernière communion, elle reçut la bénédiction de Pie IX, obtenue et envoyée par notre cher évêque de Saint-Dié. La veille, elle avait demandé et reçu déjà, après la communion, l'indulgence de la bonne mort. Les prêtres se succédaient auprès d'elle pour lui suggérer des aspirations, des invocations qu'elle répétait avec ferveur. Elle eut en particulier la consolation d'être exhortée par notre si constant ami, Mgr Gaston de Ségur, et par le très-pieux abbé Charles Gay. « Vous ne quitterez point mon fils », dit-elle à celui-ci, qui n'a jamais oublié ni le regard ni l'accent dont cette prière était accompagnée : prière portée jusqu'au ciel et dont l'efficacité s'est révélée bientôt. Enfin, au matin de la fête de sainte Agathe, comme je lui rappelais une grande âme de notre connaissance qui avait porté ce nom : « Je prierai les deux Agathes pendant que vous allez dire la messe pour moi », me répondit-elle. « C'est encore une de nos amies du ciel », ajouta-t-elle après mon départ. A deux ou trois personnes de distinction qui l'approchèrent encore dans cette matinée, elle témoigna de sa

Digitized by Google

voix la plus affable la gratitude qu'elle emportait de la fidèle affection de leurs familles pour elle et pour moi. Après quoi, se tournant vers ceux de la maison : « Maintenant, dit-elle, plus rien que Dieu : qu'on ne me parle que du bon Dieu ». A deux heures de l'après-midi, le pouls sembla s'arrêter. Les yeux de la mourante se portèrent vers mon portrait, comme pour m'appeler. J'accourus ; je reçus un dernier baiser, et pendant que nous récitions les prières de la recommandation de l'âme, le dernier souffle de la vie cessa sans hoquet, sans convulsion, et je fermai de mes mains les yeux qui venaient de s'éteindre.

XIV. Saint Augustin, dans ses Confessions, nous parle d'une première et d'une seconde phase de sa douleur filiale sous le coup d'une semblable séparation. Moi aussi, malgré ma profonde affliction, je ne sentis pas d'abord couler mes larmes. J'avais si souvent déjà pleuré ma mère, alors que, par l'appréhension de la perdre, je l'avais tant de fois perdue d'avance ! Par un effet de la grâce d'en haut, la réalité accomplie me trouva plus calme et plus fort que je n'eusse osé l'espérer. La prévoyance que ma mère avait apportée à toutes les choses de la vie, elle l'avait étendue aux moindres détails qui suivraient son trépas. Moyennant des indications précises et fidèlement observées, elle présidait pour ainsi dire elle-même à tous les apprêts funéraires. Les vêtements et les objets de deuil qui devaient être à mon usage, elle-même les avait commandés et fait exécuter. Le lit de repos d'où elle serait encore présente à l'immolation de la victime du salut, elle-même en avait marqué l'emplacement. Trois jours durant, nous célébrâmes les saints mystères, et nous récitâmes matin et soir l'office des laudes et des vêpres auprès de la défunte qui semblait respirer et sourire encore, et dont la chair durant tout ce temps n'a point connu la corruption. Trois jours durant, la foule des visiteurs vint se presser religieusement

Digitized by Google

autour de son corps et l'asperger pieusement de l'eau sainte. Puis, dans des funérailles vraiment triomphales, où se confondirent tous les rangs et toutes les conditions, nous entendîmes sur toutes les lèvres l'éloge de celle qui s'était toujours montrée affable et serviable à tous, secourable aux pauvres, compatissante aux affligés. Enfin, nous conduisîmes ici cette dépouille si chère, et nous croyons encore entendre vos voix virginales, ô saintes épouses du Christ, alterner avec les voix des prêtres le chant des sacrés nocturnes et les prières solennelles de l'auguste sacrifice. Or, dans tous ces trajets et durant tout le cours de ces fonctions sacrées, mes yeux, en face même de la tombe ouverte, ne se sont point mouillés de pleurs [1]. Il y avait des larmes dans ma poitrine, mais mes joues demeuraient sèches, et ma souffrance n'en était que plus grande [2], encore que les spectacles dont j'étais témoin et les milliers de lettres et de témoignages de condoléance qui me parvenaient y mêlassent du soulagement.

Mais bientôt, le silence s'étant fait autour de moi, je me pris à pleurer devant vous, ô mon Dieu. Me souvenant, comme le fils de Monique, de celle dont j'étais désormais privé pour toujours sur cette terre, société si douce, si profitable, je donnai libre cours à mes larmes et leur permis de couler tant qu'elles voudraient [3]. L'avouerai-je? Beaucoup moins résigné qu'Augustin, qui pleura tout au plus

1. Cum ecce corpus elatum est, imus, redimus, sine lacrymis. Nam neque in iis precibus quas ibi fudimus, cum offerretur pro ea sacrificium pretii nostri, jam juxta sepulchrum posito cadavere priusquam deponeretur, sicut illic fieri solet, nec in iis precibus ego flevi, etc. S. Aug. Confess., L. IX, c. XII, 32.

2. Ibid., 29.

3. Utque inde paulatim reducebam in pristinum sensum ancillam tuam, conversationemque ejus piam in te, et sancte in nos blandam atque morigeram, qua subito destitutus sum; et libuit fiere in conspectu tuo de illa et pro illa, de me et pro me. Et dimisi lacrymas quas continebam, ut effluerent quantum vellent. Ibid., 33.

Digitized by Google

l'espace d'une heure, moi je n'ai point encore cessé de pleurer, et je sens que la fontaine de mes larmes est loin d'être tarie : larmes qui me sont douces et dans lesquelles la reconnaissance envers Dieu l'emporte de beaucoup sur l'amertume du regret.

XV. Du reste, ce que saint Augustin réclame par-dessus tout, comme le signe authentique et le gage efficace d'un deuil chrétien, la prière a abondé en faveur de cette mémoire bénie, la prière selon toutes les règles de la sainte liturgie, et dans toutes les conditions prescrites ou indiquées par l'Église. L'office funèbre du septième jour fut indiqué à la fois dans les églises abbatiales de Solesmes et de Ligugé : ma mère, à Chartres déjà, à Poitiers plus tard, avait goûté le bonheur de se faire la servante des serviteurs de Dieu, et mérité d'être inscrite par les fils de saint Benoît au nombre de leurs bienfaitrices. A leur tour, les filles de sainte Radegonde ont revendiqué le privilége de l'office du trentième jour pour le sanctuaire de ce monastère royal de Sainte-Croix, objet de tant d'intérêt et d'une sollicitude si dévouée de la part de sa pieuse affiliée. Enfin, mes très-chères Sœurs, le service anniversaire vient d'être solennisé au milieu de vous par le docte et saint prélat que des vœux, inconscients peut-être, m'avaient définitivement acquis, non pas seulement désormais pour compagnon, mais pour auxiliaire officiel du reste de ma carrière épiscopale. Et si l'on songe à tant de prières privées, à tant de communions, à tant de messes offertes durant tout le cours de l'année pour cette âme fidèle, quelle confiance ne nous est-il pas permis d'avoir de son entrée dans la béatitude et dans la gloire! Est-ce qu'à elles seules la bénédiction et les prières de Pie IX, si promptement et si libéralement accordées, ne lui en auraient pas ouvert les portes?

Merci à tant de bons prêtres qui ont bien voulu me dire ou m'écrire que, s'associant à ma douleur et aussi à ma

Digitized by Google

gratitude, ils avaient, d'un cœur filial, immolé la victime sainte à l'intention de celle qui leur avait plus d'une fois servi d'avocate et d'interprète pour les besoins de leurs églises. Combien d'évêques, mes frères, n'ont-ils pas daigné porter son nom au saint autel, et dois-je taire de royales et précieuses intercessions? Pour moi, durant tout le cours de cette année, à part les jours où la sainte discipline me rendait débiteur envers la famille diocésaine, je n'ai pas cessé d'attribuer à l'âme de ma mère l'intention principale du sacrifice quotidien, soit pour sa propre délivrance, soit pour la délivrance de ceux au salut éternel de qui elle s'est tant employée en ce monde.

Je l'ai dit en commençant : le premier besoin de ce grand cœur était de se dévouer; sa meilleure joie était de causer quelque joie aux autres : elle avait le don de n'aborder les gens qu'avec des paroles consolantes, et de se faire presque toujours la messagère de quelque annonce agréable. Cette disposition ne l'a pas quittée au dernier jour. « On priera beaucoup pour moi, me dit-elle; mais comme je ne mérite pas que le bon Dieu m'applique tout d'un coup le fruit de toutes ces prières, j'ai la confiance qu'il en reportera une partie sur tels et tels, que nous avons aimés, et qui, s'étant trop négligés quant au devoir religieux, ont été condamnés peut-être à de bien longues expiations. Il me semble que ma venue va leur apporter une bonne nouvelle, et que partageant avec eux tant de suffrages et d'indulgences, je différerai volontiers d'entrer au Paradis si c'est pour y arriver en leur société. » N'est-ce point là, mes sœurs, la dilection plus forte que la mort? N'est-ce pas l'amour du prochain poussé jusqu'au plus héroïque désintéressement de soi-même?

XVI O mère, du sein de la béatitude céleste, continuez à votre fils toutes vos maternelles sollicitudes. Vous lui avez promis de vous rendre en quelque sorte présente

Digitized by Google

tous ses travaux, à tous ses tourments, à tous ses besoins spirituels et corporels, dès que vous seriez admise devant le trône du Père tout-puissant. Donnez-lui un gage de votre félicité et de votre crédit en appelant sur lui des grâces d'amendement de tant d'imperfections et de fautes, des grâces de guérison de tant de langueurs et de négligences, des grâces de générosité et d'ardeur désormais croissantes au service de Dieu et de l'Église en même temps qu'à l'œuvre de sa propre sanctification. Voici qu'il se fait tard pour lui, et que le jour est à son déclin. Tout fils se croit jeune aussi longtemps qu'il voit sa mère à ses côtés ; du moment où il l'a perdue, la vieillesse commence et se précipite. Faites que chacun des instants et chacun des actes de cette carrière finissante soit un pas vers Dieu et vers vous : vers vous, ô ma mère bien-aimée, et vers notre Mère du ciel qui, après nous avoir couverts l'un et l'autre d'une protection éclatante dans le temps, daignera nous admettre encore sous les plis glorieux de son manteau pendant les siècles des siècles. Amen.

Digitized by Google

LIII

MANDEMENT

QUI ORDONNE DES PRIÈRES
A L'OCCASION DE LA MORT DE N. S. PÈRE LE PAPE PIE IX
ET POUR L'ÉLECTION D'UN SOUVERAIN PONTIFE.

(VIII FÉVRIER MDCCCLXXVIII.)

Nos très-chers Frères,

I. Si le divin fondateur de l'Église en est le chef immortel, son vicaire en terre, le pontife romain, encore bien qu'il dépasse tous les autres mortels par la dignité et par l'autorité, est pourtant soumis lui-même à la loi commune. Nous apprenons que Pie IX, à la date d'hier, vient de rendre à Dieu sa grande âme. La louange du pontife est sur toutes les lèvres, et le temps ne nous permet pas de nous y appesantir. N'est-elle pas d'ailleurs écrite à l'avance dans l'histoire de quelques-uns de ses devanciers, et l'évêque de Carthage, saint Cyprien, a-t-il dit du pape saint Corneille ou de Pie IX ces paroles célèbres :

« Après une promotion qu'il n'avait pas désirée, qu'il n'avait pas recherchée, mais qu'il a due à celui auquel seul

Digitized by Google

il appartient de faire les pontifes, quelle activité dès son entrée en fonction, quelle hardiesse d'initiative! Et, ce que nous devons principalement considérer et louer, quelle fermeté de foi et de courage, d'avoir persévéramment et intrépidement siégé à Rome dans la chaire sacerdotale, en un temps où l'opposition au sacerdoce faisait entendre de si effroyables menaces, et où les puissances de la terre étaient plus disposées à subir n'importe quels échecs, qu'à voir le prêtre de Dieu occuper à Rome un trône rival de leur trône! Et si au milieu de tant d'agitations, la majesté du Seigneur a couvert de son évidente protection le prêtre qu'elle avait élu, lui pourtant, dans sa résistance, a souffert tout ce qu'il était possible de souffrir, et il a vaincu d'abord par son énergie sacerdotale ceux à qui étaient réservées d'autres défaites ultérieures [1]. »

Nous avons la confiance que le Pontife éternel a déjà accueilli dans son sein le vicaire qu'il avait ici-bas associé à ses douleurs en même temps qu'à sa suprême autorité. Toutefois, disait en une semblable occasion notre pieux prédécesseur, « en montant plus haut, on entre dans un autre ordre d'idées, et l'on arrive en face du redoutable tribunal où les justices sont jugées [2], où ce que l'œil de l'homme n'a pas même entrevu est pesé par les anges, où nos infirmités spirituelles ressortent jusque dans leur point le plus imper-

1. Tum deinde, post episcopatum non ambitum nec extortum, sed de Dei, qui sacerdotes facit, voluntate susceptum, quanta in ipso suscepto episcopatu suo virtus, quantum robur animi, qualis firmitas fidei (quod nos simplici corde et perspicere penitus et laudare debemus), sedisse intrepidum Romæ in sacerdotali cathedra eo tempore cum tyrannus infestus sacerdotibus Dei fanda atque infanda comminaretur, cum multo patientius et tolerabilus audiret levari adversus se æmulum principem quam constitui Romæ Dei sacerdotem... Etiamsi majestas Domini protegentis et bonitas sacerdotem quem fieri voluit, factum quoque protexit, tamen Cornelius, quantum ad ejus devotionem pertinet et timorem, passus est quidquid pati potuit, et tyrannum armis et bello postmodum victum prior sacerdotio suo vixit. S. Cyprian., Epist. LII, ad Antonianum. — 2. Ps. IX, 5.

Digitized by Google

ceptible, où l'âme du plus saint ne va jamais sans crainte et sans avoir à rendre compte d'une obole [1]. »

C'est pourquoi, N. T.-C. F., nous vous convoquons au pied des autels pour appeler sans retard, par les mérites de l'hostie immaculée, la divine miséricorde sur celui qui porta dans un intérêt commun le plus lourd des fardeaux, et fut pendant près de trente-deux ans, dans l'ordre spirituel, le chef visible et le père de tous les chrétiens.

II. Nous avons un autre devoir à remplir : il nous est tracé par le second concile œcuménique de Lyon :

« Que dans toutes les villes et autres lieux de quelque importance, sitôt qu'on acquerra la certitude de la mort du pontife romain, et que le clergé et le peuple auront payé à son âme le tribut solennel de la prière, d'humbles supplications soient offertes au Seigneur jusqu'à ce qu'il soit indubitablement connu qu'il a été pourvu au gouvernement de l'Église ; qu'on insiste auprès de Dieu par de dévotes oraisons, afin que lui, qui produit l'accord dans les sphères sublimes où il habite : *qui facit concordiam in sublimibus suis* [2], unisse les cœurs des cardinaux dans une douce concorde pour le travail de l'élection, et que de leur unanimité résulte un choix utile, promptement concerté, selon que l'exigent le salut des âmes et les besoins du monde entier [3]. »

Il en sera ainsi, N. T.-C. F. : Dieu ne manque jamais

1. Mandement de Mgr Joseph-André Guitton, à l'occasion de la mort du pape Grégoire XVI. — 2. Job, XXV, 2.

3. Ut in omnibus civitatibus, ceterisque locis insignibus, ubi primum de Pontificis obitu certitudo claruerit, a clero et populo solemnibus pro eo exequiis celebratis, singulis diebus, donec de ipsius Ecclesiæ provisione indubitatus rumor pertulerit veritatem, humiles preces fundantur ad Dominum, et apud eum devotis orationibus insistatur, ut ipse qui concordiam facit in sublimibus suis, sic efficiat eorumdem Cardinalium corda in eligendo concordia, quod provisio celer, concors, et utilis prout animarum salus exigit, et totius requirit orbis utilitas, ex ipsorum unanimitate sequatur. Concil. Lugd. II, Can. II, *ap.* Catalan., Cærem. S. Roman. Eccles., Tit. XV, cap. 2, § VIII, Commentar. I.

Digitized by Google

d'octroyer à son Église le secours opportun. Les papes meurent, la papauté ne meurt pas. Quelques conditions qui lui soient faites ici-bas, elle subsistera jusqu'au dernier des jours. Un successeur de Pierre sera à notre tête le jour où sonnera la trompette du jugement; c'est à sa suite que nous serons emportés au-devant du Christ dans les airs [1], et c'est de ses mains que le Christ reprendra les clefs autrefois données à Simon, fils de Jean [2]. « Alors ce sera la fin : « quand le Fils aura livré le royaume à Dieu son père, et « qu'il aura poussé dehors toute principauté, toute puis- « sance et toute domination terrestre. » Jusque-là « il faut « qu'il règne », et il régnera par le sceptre religieux de ses pontifes à travers les vicissitudes des choses, « en attendant « que le Père ait mis tous les ennemis sous ses pieds [3] ».

A CES CAUSES, ETC.

1. I Thess., IV, 16. — 2. Matth., XVI, 19.

3. Deinde finis; cum tradiderit regnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sed pedibus ejus. I Corinth., XV, 24, 25.

Digitized by Google

LIV

LETTRE PASTORALE

ANNONÇANT L'ÉLECTION DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

ET MANDEMENT POUR LE CARÊME 1878.

(XXI FÉVRIER MDCCCLXXVIII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. A l'heure où le Pontife éternel apparut au milieu des hommes, l'évangéliste nous apprend qu'il y avait, aux environs de la cité de David, des pasteurs qui veillaient à la garde de leurs troupeaux, quand tout à coup un ange du Seigneur les enveloppa d'une lumière divine, et leur dit : « Ne craignez point, car je vous apporte la nouvelle « d'une grande joie pour tout le peuple : c'est qu'aujour- « d'hui il vous est né un Sauveur, qui est le Christ- « Seigneur. » Et au même instant se joignit à l'ange une grande troupe de la milice céleste, louant Dieu et disant : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre « paix aux hommes de bonne volonté [1] »

1. Luc., II, 8-14.

Digitized by Google

L'Enfant-Dieu de Bethléem, N. T.-C. F., après avoir accompli sa mission de docteur et de rédempteur du monde, devait remonter au ciel, mais non pas sans avoir pourvu à l'établissement et au maintien perpétuel de son œuvre sur la terre. Et comme, au sein de l'humanité, les choses ne sortent de l'abstraction et n'existent à l'état concret qu'en s'incarnant dans les personnes, l'Église du Christ fut assise par lui sur une pierre animée et parlante. Dès les premiers temps de sa vie publique, un homme lui fut amené. « L'ayant bien regardé au visage, Jésus lui dit : « Tu es Simon, fils de Jean : tu t'appelleras Céphas, ce qui « signifie Pierre [1]. » Et l'énigme de cette appellation ne tarda pas à s'expliquer par les paroles mêmes de l'investiture donnée au prince des apôtres, qui venait de proclamer la divinité de son Maître : « Et moi je te dis que tu es « Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les « puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle; « et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout « ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et « tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les « cieux [2]. »

De ce jour, il y avait un Pape élu pour l'Église; il y remplirait le personnage de vicaire ou représentant terrestre de l'Homme-Dieu retourné vers son Père; et, dès à présent, son identification avec le fondateur de l'Église était telle que celui-ci, payant par condescendance l'impôt de capitation, en prescrivit l'acquittement simultané pour l'un et l'autre, comme ne formant qu'une seule tête : *Pro me et te* [3].

Dix-huit siècles écoulés depuis la mort de Pierre n'ont

1. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus dixit : Tu es Simon, filius Jona : Tu vocaberis Cephas : quod interpretatur Petrus. Joann., I, 42.
2. Matth., XVI, 18, 19. — 3. Ibid., XVII, 23-26.

Digitized by Google

rien changé à cette économie première : la coexistence du gouverneur invisible et du gouverneur visible de l'Église a subsisté sans interruption, avec cette différence que le premier étant ressuscité des morts ne meurt plus [1], tandis que le second, assujetti à la condition commune, n'est immortel que par sa survivance dans la lignée indéfectible de pontifes romains. Ne remontons point le cours des âges. Toute l'histoire du passé va nous apparaître dans le fait d'hier.

II. Après avoir « géré la place du Fils unique de Dieu sur la terre [2] » pendant une période bientôt égale à celle qui avait couru de la Pentecôte au martyre de saint Pierre, Pie IX, enlevé à l'admiration et à l'amour de la chrétienté, venait de laisser l'Église veuve et ses fils orphelins. Pour toute une moitié de la génération contemporaine, la papauté s'était personnifiée dans cet homme extraordinaire, dont le nom semblait ne pouvoir être jamais remplacé par un autre nom. Le deuil était dans toutes les âmes. Il est vrai, les pasteurs particuliers, durant ces heures de nuit, continuaient de veiller respectivement sur leurs troupeaux, et les diverses parties du bercail n'erraient point à l'abandon [3]. Mais ces pasteurs des peuples se souvenaient qu'eux-mêmes sont « brebis à l'égard de Pierre [4] ». N'étant, d'ailleurs, investis que d'une juridiction subordonnée et limitée, l'absence du pasteur des pasteurs les tenait comme décapités. Le lien vivant de l'unité n'existait pas ; et l'âme, qui est comme la forme substantielle du grand corps de l'humanité régénérée, était absente pour un temps dont on redoutait la durée. Or, bien que la providence toute-puis-

1. Rom., VI, 9.
2. Ut qui Unigeniti Filii tui vices in terris gerebat. Missal. Roman. Orat. in die depositionis summi Pontif.
3. Et pastores erant custodientes vigilias noctis super gregem suum Luc., II, 18. — *Vid.* Ambros., L. II, in cap. II Lucæ.
4. Bossuet, Discours sur l'unité de l'Église.

Digitized by Google

sainte du Seigneur ne doive point permettre que son Saint, c'est-à-dire son corps mystique aussi bien que son corps réel, soit jamais livré à la corruption [1], la vacance prolongée de la chaire apostolique constitue une des plus grandes épreuves, et parfois une des crises les plus aiguës que puisse subir le monde.

Tandis que ces pensées s'agitaient dans nos âmes, voici que des hauteurs lumineuses du Vatican, comme autrefois des montagnes voisines de Bethléem, une parole a retenti qui a calmé toutes nos craintes et qui a dit : « Je vous « annonce une grande joie : Nous avons un Pape. Le révé « rendissime seigneur cardinal Pecci a été élu pour Souve- « rain Pontife, et il a pris le nom de Léon XIII » : *Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus. Reverendissimus Dominus Cardinalis Pecci electus est in Summum Pontificem, et elegit sibi nomen* Leo Decimus Tertius [2].

Cette grande nouvelle, transmise instantanément sur tous les points du globe, y a éveillé partout d'enthousiastes échos; et la voix d'une multitude immense, la voix de toute la grande armée des âmes s'est unie aussitôt aux esprits angéliques pour éclater en cris de louange et d'action de grâces : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et « sur la terre paix aux hommes de bonne volonté [3]. »

Que la froideur des incroyants se rie de notre émotion et de nos transports : il ne nous est point difficile de les justifier.

III. Eh quoi ! l'annonce d'une grande joie, me dites-vous, quand le nouvel élu va se trouver dans cette désolante alternative de la captivité dans sa propre demeure, ou de

1. Act., II, 27-31 ; Ps. XV, 10.

2. Catalan., Cærem. S. Roman. Eccles., L. I, T. I, § XXXV.

3. Et subito facta est cum angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum et dicentium : Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Luc., II, 14.

Digitized by Google

l'exil et de la condition errante chez des nations politiquement peu empressées d'offrir ou d'accorder l'hospitalité?

A cela la réponse est faite par Jésus-Christ lui-même; c'est surtout quand les intérêts de son Église et de son représentant suprême sont en jeu que nous l'entendons nous dire : « Ne soyez donc point inquiets pour le lendemain; « car le lendemain aura soin de lui-même : à chaque jour « suffit son mal [1]... Les amis de l'époux peuvent-ils être « dans la tristesse pendant qu'ils célèbrent les noces de « l'époux? Viennent les jours où l'époux leur sera enlevé : « c'est alors qu'il sera temps d'être en deuil [2] ».

« Nous avons un Pape! » Telle est donc la vitalité que donne à l'Église sa constitution divine. Nous avions entendu l'impiété triomphante répéter après le détrônement de Pie IX ce qu'elle avait crié tout haut sur la tombe de Pie VI; déjà même un livre avait paru, intitulé : Le dernier des papes. Et voici que, malgré des bouleversements au sein desquels aucun régime établi n'eût pu rester debout; parmi des catastrophes qui n'eussent permis à aucun roi de succéder à un roi, à aucun empereur de succéder à un empereur; voici, dis-je, que, par la voie la plus tranquille et la plus régulière, un pape succède à un pape, Léon XIII à Pie IX. Et, depuis plus de dix-huit siècles, ce même phénomène de succession légitime s'est renouvelé deux cent soixante-deux fois [3], Léon XIII étant le deux cent soixante-troisième vicaire de Celui qui a dit à Simon fils de Jean : « Pais mes agneaux, pais mes brebis [4] ». Or, que la dynastie

1. Nolite ergo solliciti esse in crastinum; crastinus enim dies solli citus erit sibi ipsi : sufficit diei malitia sua. Matth., VI, 34.

2. Numquid possunt filii sponsi (filii nuptiarum, *Marc.*, II, 19) lugere quamdiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cum auferetur ab eis sponsus, et tunc jejunabunt. Matth., IX, 15.

3. Selon la liste des Pontifes romains mise en tête de la *Gerarchia Cattolica.*

4. Joann., XXI, 15-17.

Digitized by Google

pontificale se perpétue de la sorte au milieu de tant de perturbations sociales et dynastiques dont l'histoire est remplie, c'est assurément un prodige dont il nous appartient de prendre acte chaque fois qu'il se reproduit. Qu'on veuille donc bien ne pas nous disputer notre heure de joie, de grande joie, et qu'il nous soit permis de ne point donner de démenti à l'organe du collége apostolique : *Annuntio vobis gaudium magnum* : *Papam habemus.*

IV. «Nous avons un Pape », ce qui veut dire avant tout: nous avons un père. Parce que toute l'œuvre créée et principalement toute l'œuvre surnaturelle du Verbe divin a été une œuvre d'amour, notre premier mouvement, notre premier besoin vis-à-vis du suprême représentant de l'ordre religieux, est un mouvement et un besoin d'amour. La vie chrétienne est éminemment la vie du cœur, et l'aliment de cette vie abonde dans notre Église. L'autorité, nous l'avons dit déjà, n'y est point une abstraction : le pouvoir s'épanouit dans l'homme, le principe dans le prince, la paternité dans le père. Celui à qui nous disons chaque matin : « Notre Père qui êtes aux cieux[1] », est à nos yeux le seul « de qui découle toute paternité qui a un nom au « ciel et sur la terre[2] » ; et le nom le plus auguste comme le plus tendre dont cette paternité soit nommée ici-bas par des lèvres filiales, c'est le nom de Pape : *Papa.* A l'instant où il est introduit dans cette succession sacerdotale et patriarcale[3], dans cette lignée féconde qui, de Pie IX à saint Pierre, et de Jésus-Christ à David, à Abraham et à Adam, remonte jusqu'à Dieu, le nouvel élu, divinement transformé, revêt des entrailles paternelles de miséricorde et de bénignité[4] ; et, de leur côté, tous les membres vivants de la famille chrétienne conçoivent par rapport à lui cet esprit

1. Matth., VI, 9. — 2. Ephes., III, 15. — 3. Tob., VI, 20.
4. Coloss., III, 12.

Digitized by Google

d'adoption d'où jaillit le cri des fils vers leur père [1]. De là une impression irrésistible et tant de fois constatée. Ah! comme le pasteur souverain est bien justement appelé de ce nom de pape ou de père ! Oui, que nos frères séparés nous appellent *papistes* : nous acceptons cette qualification. *Papam habemus* : et c'est notre gloire, c'est notre bonheur de faire profession de posséder un père dont l'autorité et l'amour se laissent reconnaître à des signes et à des effets auxquels nous ne saurions nous méprendre [2].

V. « Nous avons un Pape », c'est-à-dire un docteur divinement constitué et divinement assisté à l'effet d'éclairer nos esprits et de diriger nos consciences dans les voies de la vérité et de la justice. Assurément les principes de la doctrine et les règles de la vie chrétienne ayant leur base dans la révélation divine, nous possédons dans les livres saints, dans la tradition catholique, dans l'éducation religieuse que nous avons reçue et dans l'enseignement ordinaire des pasteurs, un flambeau qui par lui-même ne saurait nous égarer. Mais des doutes peuvent s'élever, des nouveautés peuvent s'offrir, de fausses interprétations peuvent s'accréditer, des ténèbres peuvent se faire. Dans ces cas, nous avons un recours assuré. Nous tournant vers Pierre, nous lui répétons ce que Pierre lui-même disait autrefois à son Maître : *Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes* : « Maître, « à qui irons-nous? vous avez les paroles de la vie éter- « nelle [3] ». Cette infaillibilité du vicaire du Christ, loin d'être une épreuve pour notre foi, en est le meilleur rempart et le plus précieux apanage. Par lui-même, le pontife romain serait, comme tous les hommes, sujet à l'erreur [4]. L'inerrance ne procède point de son propre fonds ; l'esprit mauvais ne demanderait qu'à le passer à son crible aussi

1. Galat., IV, 5.
2. *Voir* Instruction synodale sur Rome considérée comme siége la Papauté. *Œuvres*, T. II, p. 534.— 3. Joann., VI, 69.— 4. Ps. CXV,

Digitized by Google

bien que ses frères [1]. Mais entendez la parole du tout-puissant Sauveur : « Simon, Simon, moi j'ai prié pour toi, afin que « ta foi ne défaille point ; et que toi, à ton tour, tu con- « firmes tes frères » : *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos* [2].

La prière toujours efficace de Jésus, l'assistance de l'Esprit paraclet qu'il a promis, voilà la source surnaturelle de l'infaillibilité pontificale comme de l'infaillibilité de l'Église : privilége gratuit qui n'est point donné aux pontifes pour leur gloire ou leur ornement personnel, mais pour l'intérêt de la vérité et des âmes ; prérogative également inexplicable dans un seul ou dans plusieurs, si l'on se pose en dehors d'une action directe et souveraine de la grâce ; don céleste qui d'ailleurs n'exclut pas, mais qui exige bien plutôt et qui inspire l'emploi de tous les moyens humains susceptibles de mettre la vérité dans tout son jour. Les papes n'y manquent jamais. S'il est donné au nouveau pontife de reprendre, au Vatican ou ailleurs, les grandes assises œcuméniques qui ne sont jusqu'ici qu'interrompues, les évêques ses frères accourront autour de lui de tous les points du monde, ils jugeront avec lui. S'il en est autrement, et si des besoins se présentent, si des équivoques s'accréditent, vis-à-vis desquels les définitions déjà acquises et l'enseignement ordinaire du magistère paraissent ne pas suffire, le pape, qui est la règle vivante de la foi, parlera du haut de sa chaire, et la cause sera finie ; la docilité de notre esprit égalera la filiale tendresse de notre cœur : *Papam habemus.*

VI. « Nous avons un Pape », c'est-à-dire nous avons un chef suprême, revêtu de toute la plénitude de la souveraineté pour le gouvernement de la grande société chrétienne. Infaillible quand il prononce les définitions de la foi et trace les règles de la morale, il est, de par Dieu, muni d'autorité,

1. Luc., XXII, 31. — 2. Ibid., 32.

Digitized by Google

de lumière et de grâce, à l'effet de régir les intérêts sacrés qui se rapportent à l'Église. Animés de l'esprit divin, ses devanciers, pendant la longue suite des âges, ont édicté des règles qui forment un corps de droit; ils ont établi des congrégations, des tribunaux qui protégent et soutiennent l'autorité suprême dans l'accomplissement de ses devoirs et l'exercice de ses fonctions. Que dis-je? A côté de la puissance souveraine de Pierre, le fondateur même de l'Église a institué des hiérarques nécessaires, quoique subordonnés, à chacun desquels il appartient de veiller au troupeau sur lequel ils ont été posés par l'Esprit saint, et de régir ainsi pour leur part l'Église de Dieu [1]. Mais aucune institution, ni divine, ni canonique, ne fait de la « souveraineté » dans l'Église une souveraineté partagée. Assise au-dessus de l'autorité divine et indestructible de l'épiscopat, assistée des conseils du Sénat apostolique et de toutes les corporations et les écoles qui forment l'Église particulière de Rome, la monarchie pontificale ne repose néanmoins que sur la tête du pape, seul évêque universel, parce qu'il est l'unique vicaire visible du chef invisible de toute l'Église. Puissance qui n'a rien au-dessus d'elle ici-bas, et qui n'est soumise qu'à Dieu, mais que cette soumission contient dans des limites obligées, attendu que la parole et la volonté de Dieu, écrites dans les livres saints et dans les monuments de la tradition, forment un cercle infranchissable à la pensée et à la volonté du pontife, assisté d'ailleurs et préservé par une grâce promise, enfin éclairé au besoin par les représentations respectueuses que le droit pontifical lui-même commande à ses conseillers d'office. Telle est, sous son vrai jour, la constitution du pontificat romain; et quelle société humaine oserait se glorifier d'en posséder une pareille? Encore une fois, qu'on nous permette donc quelque fierté, à nous, catho-

1. Act., xx, 28.

Digitized by Google

liques, le jour où il nous est donné de dire : « Nous avons un Pape » : *Papam habemus.*

VII. Mais entendons toute la teneur de l'annonce qui nous est faite : « Nous avons un Pape : le révérendissime « cardinal Pecci a été élu pour Souverain Pontife et il a « pris le nom de Léon XIII. » Ainsi, c'est par voie d'élection que le chef suprême de l'Église est institué. Est-ce à dire que la puissance lui soit déléguée par ses électeurs, ou même par l'Église universelle, dont ils seraient les représentants ? En aucune façon. Toute la puissance du pontife suprême lui vient directement et immédiatement de Dieu par Jésus-Christ. Le Pontife éternel des cieux ne laisse à personne le soin de dire au nouvel élu ce qu'il a dit à Pierre lui-même : *Et ego dico tibi quia tu es Petrus* : « Et moi je te dis que tu « es Pierre », et, à ce titre, « je te donne les clefs du « royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera « lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera pa- « reillement délié au ciel [1] ». Et encore : « J'ai prié pour « toi, afin que ta foi ne défaille pas, et que, te tournant vers « tes frères, tu les confirmes à ton tour [2]. » Voilà d'où procède exclusivement l'autorité du vicaire du Christ, du pasteur universel des agneaux et des brebis [3]. L'élection n'a d'autre objet que la désignation du sujet qui sera investi du mandat divin.

Elle n'en est pas moins un très-glorieux apanage des enfants de la nouvelle loi, au sein de laquelle la dignité du grand-prêtre ne se transmet point par la génération charnelle, non plus que par l'adoption ou par la désignation testamentaire, mais par un libre suffrage renouvelé à la suite de chaque extinction : suffrage perfectionné par une sagesse si haute et une autorité si sacrée qu'on peut lui appliquer plus qu'à nul autre la sentence de l'Esprit saint : « Les billets

1. Matth., XVI, 18, 19. — 2. Luc., XXII, 32. — 3. Joann., XXI, 16, 17.

Digitized by Google

« du sort se jettent dans l'urne, mais c'est le Seigneur qui « en dispose » : *Sortes mittuntur in sinum, sed a Deo temperantur* [1]. La vérité est que, cette fois, comme dans l'élection de Pie IX, une rapidité inaccoutumée, jointe à un ensemble de signes providentiels, est venue montrer comme à découvert le doigt de Dieu. Nous ne doutions point qu'il en dût être ainsi : c'est dans les grands périls, dans les situations extrêmes, qu'on est davantage assuré du secours d'en haut. Honneur donc et merci au sénat de l'Église romaine, qui a si promptement et si heureusement répondu aux espérances et aux désirs du monde chrétien !

Je dis au sénat de l'Église romaine. Car il importe de le rappeler, N. T.-C F, : encore bien que le sacré-collége renferme des dignitaires ecclésiastiques de toutes les nations, et que plusieurs d'entre eux demeurent autorisés à régir des Églises particulières, ce n'est pourtant qu'en qualité de titulaires, diacres, prêtres ou évêques, de la cité sainte et des siéges suburbicaires, qu'ils concourent à l'élection. Il n'appartient qu'à l'Église de Rome de pourvoir à la nomination de son pontife. Seulement, celui-ci devenant en droit le chef spirituel de toute la chrétienté, l'esprit large et expansif de l'Église romaine, se prêtant en cela aux justes désirs des peuples, ne s'est jamais montré exclusif dans la confection de ses cadres ecclésiastiques. Et néanmoins ce n'est d'aucune des grandes Églises, de Paris ou de Vienne, de Tolède ou de Lisbonne, de Westminster ou de New-York, mais c'est de la seule Église de Rome, mère et maîtresse de toutes les Églises, que l'univers chrétien reçoit son chef et son pasteur suprême. Sur ce point comme sur tant d'autres les canonistes du libéralisme moderne tiennent un langage qui n'est point exact. Nous mettons notre honneur à ne relever que de la ville de Pierre; et la théorie

1. Prov., xvi, 33.

Digitized by Google

du « gouvernement du pays par le pays », étendue à la sphère religieuse, n'est acceptable ni pour notre orthodoxie ni pour notre juste susceptibilité.

Béni soit donc le Seigneur qui, par les dispositions merveilleuses de sa providence, a voulu que l'élection actuelle, dans des circonstances si graves et parmi tant de sérieuses appréhensions, s'accomplît selon toute la plénitude des règles établies, comme aux temps les plus propices : de telle sorte qu'elle ne puisse donner absolument lieu à aucune contradiction ni réclamation. Ceci est le fait de Dieu, il est admirable à nos yeux : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* [1]. Nous y voyons un premier gage de la protection d'en haut sur le nouveau pontife.

VIII. Hier encore, N. T.-C. F., le cardinal Joachim Pecci était pour la plupart de vous un inconnu. Ceux qui suivent d'un œil attentif les intérêts sacrés du christianisme et qui se préoccupent des destinées de l'Église, savaient que, soit dans l'administration des provinces de l'État ecclésiastique, soit dans la carrière de la nonciature, soit dans le gouvernement épiscopal de l'église de Pérouse, ce prélat avait développé des qualités de premier ordre, et qu'à l'énergie du caractère, à l'esprit pratique des affaires, au discernement et au maniement des hommes, il ajoutait ces trésors acquis de science sacrée et de doctrine, comme de piété sacerdotale, toujours si désirables dans l'homme d'Église, mais plus indispensables encore en face d'éventualités qui peuvent priver le pontife romain de ses auxiliaires traditionnels, ou plutôt qui l'en privent déjà en partie. Pour nous à qui il avait été donné de comprendre, par quelques particularités des travaux conciliaires du Vatican, à quel point le cardinal-évêque de Pérouse avait à cœur l'intégrité virginale de la foi, et qui n'avons point ignoré les motifs de la confiance

1. Ps. CXVII, 23.

Digitized by Google

de Pie IX envers celui qu'il appelait près de lui dans ses derniers jours pour remplir les hautes fonctions de camerlingue de la sainte Église romaine, Dieu nous est témoin, et ceux qui vivent dans notre familiarité habituelle aiment à le répéter, que l'élection du vingt février est venue justifier nos présages ou plutôt nos assurances. Certes, nous n'aurons point de congratulations humaines à porter à celui que viennent saisir des labeurs et des tourments plus incompatibles que jamais avec aucune félicité terrestre. On est tenté de sourire quand, dans d'autres temps que les nôtres, on entend un auteur aussi grave que celui du livre de l'*Imitation* dire que, « personne en ce monde n'est sans « quelque tribulation ou angoisse, SOIT-IL ROI OU PAPE » : *Nemo est in mundo sine aliqua tribulatione vel angustia,* QUAMVIS REX SIT VEL PAPA [1]. Il saute désormais aux yeux de tous que là précisément sont entassées des montagnes de tribulation et d'angoisse, et la plume gauloise de notre spirituel fabuliste n'oserait plus elle-même en faire une question [2]. Mais ce que nous aimons à penser et à dire, c'est que Dieu accorde une grande marque de confiance, et par conséquent déjà une grande gloire, à celui qu'il donne ici-bas pour Époux à son Église au milieu de ses plus dures épreuves et de ses plus terribles alarmes. Et volontiers, en songeant au couronnement qui se prépare, nous emprunterions la voix du Cantique des cantiques et celle de son interprète pour dire à toutes les âmes : « Sortez, filles de Sion, et voyez le pontife-roi avec le diadème dont sa mère l'Église l'a couronné au jour de ses noces [3] » : couronne d'épines et de sang, diadème d'angoisse et de souffrance [4] mais couronne royale pourtant, puisque c'est l'image de celle du divin Crucifié.

1. De Imitatione Christi, L. I, c. XXII, 1.
2. La Fontaine, L. X, F. XIV.
3. Cantic., III, 11. — 4. S. Bernard., Sermo II. in Epiphan., 3.

Digitized by Google

IX. *Electus est in Summum Pontificem* : « Il a été élu pour « Souverain Pontife ». La force de l'Église, N. T.-C. F., consiste particulièrement en ceci, c'est qu'ayant la notion claire et définie de sa constitution monarchique, elle ne perd point de temps à discuter et stipuler les programmes de l'avenir. Toute affaire cessante, elle institue le souverain, et s'interdit de traiter sans lui les questions majeures qu'il lui appartiendra de résoudre ensuite dans sa sagesse, avec l'aide de Dieu par-dessus tout, mais aussi en s'aidant des lumières de ses frères. Quand des idées contraires et des pratiques empruntées à la politique du siècle ont dérogé à cette façon de procéder, la société chrétienne a eu ses jours de troubles et de division, tristement enregistrés dans ses annales.

Ne nous demandez donc point quelles conditions ont été faites au nouveau pape avant son élection, quel mandat il a reçu de ses électeurs. « Il a été élu Souverain » : *electus est in Summum Pontificem* : il exercera les droits et il remplira les devoirs du Souverain. Qu'on ne prenne de là aucune inquiétude. Nous avons nos garanties placées plus haut, et justifiées par une expérience plus certaine, que toutes les garanties d'invention moderne.

A plus forte raison, ne nous demandez pas si quelques engagements au moins indirects autorisent les politiques d'aujourd'hui à concevoir tels ou tels pressentiments conformes à leurs vœux. Le seul pressentiment fondé, ou plutôt la seule assurance qu'on doive avoir, c'est que, dans l'ordre de la vérité et de la justice, dans la sphère des doctrines et des droits de l'Église, la papauté demeure toujours semblable à elle-même, l'avenir toujours conséquent avec le passé.

Or, il est un point de doctrine et de droit dont l'Église ne saurait se départir : c'est que le Fils de Dieu fait homme s'étant associé un vicaire visible sur la terre, il l'a personnellement doté d'une immunité inaliénable et indestruc-

Digitized by Google

tible. Ce droit peut être méconnu, l'usage peut en être empêché. Il le fut pendant les trois siècles de l'empire païen; les révolutions y ont plus d'une fois attenté dans le cours des âges; il se peut qu'avant les catastrophes suprêmes il soit suspendu durant le règne plus ou moins long de l'antichristianisme qui sera comme le travail d'enfantement de la fin des choses. Mais ce droit en lui-même ne périra qu'avec le monde. Qu'on ne demande donc point à l'Église de sanctionner jamais des principes et des actes qui seraient l'anéantissement définitif d'un ordre de providence en dehors duquel cet attribut d'immunité, divinement octroyé au magistère suprême et universel de son chef, reste dépossédé de son mode d'exercice normal et permanent. L'Église sait souffrir; elle a tant souffert depuis l'origine sans que la souffrance ait jamais ni lassé sa patience, ni déconcerté ses espérances! Elle sait de la bouche de son divin Maître qu'elle doit endurer dans les derniers siècles des tribulations encore plus terribles que dans les premiers. On ne vaincra point sa constance. Entendez-la chanter ses psaumes : *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, dicat nunc Israel*; *sæpe expugnaverunt me : etenim non potuerunt mihi* : « Souvent ils m'ont attaquée depuis ma jeunesse : « qu'Israel le dise maintenant; souvent ils m'ont attaquée; « mais ils n'ont rien pu contre moi ». *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores : prolongaverunt iniquitatem suam* : « Les pécheurs ont frappé sur mon dos comme sur une « enclume : ils n'ont su que prolonger leur iniquité », et s'attirer par là le châtiment. *Dominus justus concidit cervices peccatorum* : « Le Seigneur qui est juste, a brisé la « tête des pécheurs ». *Confundantur et convertantur retrorsum omnes qui oderunt Sion* : « Qu'ils soient confondus, ou « plutôt, qu'ils se convertissent et qu'ils retournent en « arrière, tous ceux qui avaient pris l'Église en haine [1] »

1. Ps. CXXVIII, 1-5.

Digitized by Google

Tel est notre vœu final, N. T.-C. F., et telle sera, nous l'espérons, la solution dernière des choses de notre temps. De cette conversion des peuples dépend leur délivrance, leur prospérité, leur salut. La France, pour sa part, ne recouvrera qu'à ce prix le rang d'où nous la voyons déchue.

X. Le pontife qui vient d'être élu a pris le nom de Léon XIII : nom de grand et de bon augure, puisque c'est celui qui a donné le plus de saints au siége apostolique. Et si aux quatre premiers Léon et à Léon IX que l'Église a placés sur ses autels, on joint ce Léon X, immortel protecteur des arts et des lettres, et ce Léon XI dont l'élection avait fait naître, particulièrement chez nous, des espérances cruellement détruites par une mort soudaine, et ce Léon XII dont les Romains actuels n'ont pas encore perdu le souvenir, quels espoirs n'est-il pas permis de fonder sur l'héritier de tant de vertus, de talents et de gloires! Demandons à Dieu qu'il lui envoie le secours d'en haut et qu'il lui multiplie ses grâces en proportion de la multitude et de la grandeur des difficultés.

Offrons à cette intention nos abstinences, nos jeûnes, nos prières, nos bonnes œuvres pendant la période quadragésimale qui va s'ouvrir. Et si, comme il y a lieu de l'espérer, le nouveau pape, à l'exemple de ses devanciers, ouvre son règne par des libéralités spirituelles; s'il accorde bientôt à l'Église un jubilé à l'effet d'attirer la protection divine sur son pontificat, et de rendre plus saint et plus agréable à Dieu le peuple fidèle qu'il est chargé de gouverner, tenons-nous prêts à profiter de ces faveurs : de telle sorte que la milice céleste puisse chanter à cet avénement du nouveau pontife le cantique qui retentit sur le berceau de Celui qu'il représente désormais sur la terre : « Gloire à Dieu au plus « haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de « bonne volonté! »

A CES CAUSES, etc.

Digitized by Google

LV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA CHAPELLE DE LA VISITATION
DE POITIERS
POUR LA CLÔTURE DU TRIDUUM DES FÊTES DU DOCTORAT
DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(XXVI MAI MDCCCLXXVIII.)

Apparuit enim gratia salvatoris nostri Dei... erudiens nos.

Car la grâce de notre divin Sauveur est apparue... à l'effet de nous instruire.

(ÉPITRE DE SAINT PAUL A TITE, CH. II, V. 11, 12.)

MES TRÈS-CHÈRES SŒURS,

I. La raison de cette solennité est exprimée, l'objet en est énoncé dans les paroles que vous venez d'entendre. Le grand évêque dont le saint-siége a consacré solennellement la doctrine, et que l'Église honorera désormais du culte spécial décerné à ses docteurs, a été vraiment pour ces derniers siècles une apparition de la grâce de notre Dieu Sauveur, une apparition de sa bénignité et de son humanité, comme dit encore l'apôtre en la même épître : *benignitas et*

Digitized by Google

humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei [1]. Et cette apparition de la bénignité et de l'humanité de notre Dieu Sauveur en la personne de saint François de Sales a été une grâce d'enseignement, une grâce d'instruction qui se transmettra désormais de siècle en siècle aux générations chrétiennes : *apparuit enim gratia Salvatoris nostri Dei omnibus hominibus... erudiens nos.*

Plusieurs fois, vous le savez, mes Sœurs, et particulièrement pendant les phases de cette intéressante procédure, nous avons émis notre humble suffrage concernant le rôle doctoral de votre bienheureux père. Maintenant qu'un jugement suprême et sans appel est venu terminer la cause, qu'avons-nous à faire, sinon de glorifier par des honneurs nouveaux celui dont le front brille désormais d'une nouvelle auréole? L'homélie, le sermon de ce jour, n'est-ce pas cette célébration même des saints offices selon le rite réservé aux docteurs de l'Église, et la parole ne semblera-t-elle pas un plaidoyer superflu après que le procès est gagné et que la sentence finale a été prononcée? Redisons pourtant brièvement en quel sens et la personne et la doctrine de notre Dieu Sauveur sont susceptibles de se révéler ainsi successivement dans le cours des âges, et comment saint François de Sales a été une de ces plus heureuses révélations.

II. Assurément le fils de la vierge Marie, dès sa première apparition parmi nous, a été « plein de grâce et de « vérité » : le disciple bien-aimé nous le dit dès le début de son récit : *plenum gratiæ et veritatis* [2]; et l'apôtre saint Paul enseigne « qu'il a plu au Père que toute plénitude « habitât dans son Fils » : *quia in ipso placuit omnem plenitudinem inhabitare* [3]. En lui sont renfermés, sont cachés

1. Tit., III, 4. — 2. Joann., I, 14.
3. Coloss., I, 19.

Digitized by Google

tous les trésors de la sagesse et de la science : *in quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ absconditi* [1].

Il n'y a d'élus et de prédestinés devant le Père que ceux qui se rendent conformes à l'image de son Fils : *quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* [2]. La mesure de la sainteté et de la perfection chrétienne consiste dans le degré de ressemblance avec ce type divin. Mais cette conformité, nécessaire dans tous, n'existe et elle n'existera jamais totalement dans aucune créature. On n'est saint qu'à la condition de participer à la plénitude de Celui qui est le Saint par excellence : *et de plenitudine ejus nos omnes accepimus* [3]. Mais, quelque saint qu'on soit, on ne participera jamais que partiellement à cette plénitude. Impossible au fini de se faire le récipient de l'infini. Le mérite, l'honneur, la gloire d'un saint, c'est de reproduire avec éclat quelque trait saillant de la perfection suprême, c'est de mettre en relief un des côtés de l'exemplaire divin.

Nous savons qu'en son dernier avénement le Christ Jésus aimera à se glorifier dans ses saints, et à se faire admirer dans tous les fidèles qui auront cru en lui : *cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt* [4]. Mais il prendra cette complaisance dans le corps entier des élus, chacun d'eux étant un miroir plus ou moins brillant où il sera reproduit sous toutes ses faces diverses, selon les dispensations de ce que saint Pierre appelle la grâce multiforme de Dieu [5].

III. De là il résulte, M. T.-C. S., que si tous les saints ont entre eux un fond de ressemblance, étant tous conformes à un même modèle, cette conformité néanmoins laisse place à une grande diversité, attendu qu'aucun d'eux ne représente le même modèle sous la totalité de ses aspects. Et ici

1. Coloss., II, 3. — 2. Rom., VIII, 29. — 3. Joann., I, 16.
4. II Thess., I, 10. — 5. I Petr., IV, 10.

Digitized by Google

je ne puis mieux faire que de vous lire une page de cet incomparable traité de l'amour de Dieu, chef-d'œuvre de la plus haute science théologique, qui, à lui seul, justifierait le titre de docteur de l'Église décerné à son auteur.

« Certes, comme nous voyons qu'il ne se treuve jamais deux hommes parfaictement semblables ès dons naturels, aussi ne s'en treuve-t-il jamais de parfaictement esgaux ès surnaturels. Les anges, comme le grand S. Augustin et S. Thomas asseurent, receurent la grace selon la variété de leurs conditions naturelles; or ils sont tous, ou de différente espèce, ou au moins de diverses conditions, puisqu'ils sont distinguez les uns des autres : doncques autant qu'il y a d'anges, il y a aussi de graces différentes; et bien que quant aux hommes la grace ne soit pas donnée selon leurs conditions naturelles, toutesfois la divine douceur prenant plaisir, et, par manière de dire, s'esgayant en la production des graces, elle les diversifie en infinies façons, afin que de cette variété se fasse le bel esmail de sa rédemption et miséricorde, dont l'Église chante en la feste de chaque confesseur évesque : « Il ne s'en est point treuvé de semblable « à luy [1] ». Et comme au ciel « nul ne sçait le nom nou- « veau, sinon celuy qui le reçoit [2] », parce que chascun des bienheureux a le sien particulier, selon l'estre nouveau de la gloire qu'il acquiert; ainsi en terre chascun reçoit une grace si particulière, que toutes sont diverses. Et comme « une estoille est differente de l'autre en clarté [3] », ainsi seront differens les hommes les uns des autres en gloire : signe évident qu'ils l'auront esté en la grace. Or cette variété en la grace, ou cette grace en la variété, fait une très-sacrée beauté et très-suave harmonie, qui resiouit toute la saincte cité de Hiérusalem la céleste. »

1. Eccl., XLIV, 20. — 2. Apoc., II, 17.
3. I Cor., XV, 41.

Digitized by Google

Le saint docteur poursuit : « Mais il faut se bien garder de jamais rechercher pourquoy la supresme sagesse a départy une grace à l'un plutost qu'à l'autre, ny pourquoy il fait abonder ses faveurs en un endroit plutost qu'en l'autre. Non, Théotime, n'entrez jamais en cette curiosité : car ayant tous suffisamment, ains abondamment, ce qui est requis pour le salut, quelle raison peut avoir homme du monde de se plaindre s'il plaist à Dieu de departir ses graces plus largement aux uns qu'aux autres ? Si quelqu'un s'enquéroit pourquoy Dieu a fait les melons plus gros que les fraises, ou les lys plus grands que les violettes, pourquoy le rosmarin n'est pas une rose, ou pourquoy l'œillet n'est pas un soucy, pourquoi le paon est plus beau qu'une chauve-souris, ou pourquoy la figue est douce et le citron aigrelet ; on se moqueroit de ses demandes, et on lui diroit : Pauvre homme, puisque la beauté du monde requiert la varieté, il faut qu'il y ait des différentes et inesgales perfections ès choses, et que l'une ne soit pas l'autre : c'est pourquoi les unes sont petites, les autres grandes, les autres aigres, les autres douces, les unes plus et les autres moins belles. Or c'en est de mesme ès choses surnaturelles : « chaque « personne a son don ; un ainsi, et l'autre ainsi [1] », dit le Sainct-Esprit. C'est donc une impertinence de vouloir rechercher pourquoi S. Paul n'a pas eu la grace de S. Pierre, ny S. Pierre celle de S. Paul ; pourquoy S. Antoine n'a pas esté S. Athanase, ny S. Athanase S. Hiérosme : car on respondroit à ces demandes, que l'Église est un jardin diapré de fleurs infinies ; il y en faut donc de diverses grandeurs, de diverses couleurs, de diverses odeurs et en somme de différentes perfections. Toutes ont leur prix, leur grace et leur esmail ; et toutes en l'assemblage de leurs variétez font une tres-agréable perfection de beauté [2]. »

1. I Cor., VII, 7. — 2. *Traité de l'amour de Dieu*, L. II, c. VIII.

Digitized by Google

IV. Et maintenant, M. C. S., quelle a été, au milieu de cette diversité, la teinte, la nuance, la couleur propre de votre bienheureux père? La réponse à cette question a été faite tant de fois déjà, qu'on n'y pourrait insister désormais sans tomber dans la redite et le lieu commun [1]. Ne suffit-il pas de contempler les traits de l'évêque de Genève, de considérer son visage, de lire ses écrits, pour reconnaître en lui la manifestation vivante, la manifestation éminente de la bénignité et de l'humanité de notre Dieu Sauveur, et pour proclamer que la grâce de ce même Sauveur est apparue en lui à l'effet de nous donner les enseignements appropriés aux besoins de nos âmes, aux besoins de nos temps : *Apparuit enim gratia Salvatoris nostri Dei,... erudiens nos*?

Nous voyons des écrivains, guidés sans doute par un désir honorable de prosélytisme, s'ingénier, s'industrier à présenter les considérations qui peuvent mettre le christianisme en rapport avec les temps présents. Travail semé de périls, pour lequel il ne faut rien moins que cet esprit de Dieu qui suppose la sainteté en proportion égale avec la doctrine, mais travail, j'ose le dire, qui n'est plus à faire, travail qu'on ne fera jamais d'une façon plus heureuse que ne l'a fait cet homme providentiel placé aux confins du seizième et du dix-septième siècles. Ah! qu'ils le prennent du moins pour oracle et pour guide, tous ceux qui voudront, selon l'exhortation de saint Paul, « faire la vérité « dans la charité [2] ». A Dieu ne plaise que, pour rendre notre Christ plus acceptable devant les exigences ou les préférences de nos contemporains, nous l'abaissions au niveau de notre sens humain, et qu'au lieu de croître en toutes choses avec lui, qui est notre tête, nous le fassions décroître et descendre aux dimensions inférieures de notre propre

1. *Voir* plus haut, pag. 525. — 2. Ephes., IV, 15.

Digitized by Google

taille ! A Dieu ne plaise que nous marchions comme marchent les Gentils dans la vanité de leur sens, ayant leur intelligence obscurcie de ténèbres, détournés qu'ils sont de la vie de Dieu par l'ignorance qui est en eux, et par l'aveuglement de leur cœur [1] ! Non, ce n'est point ainsi, mes Sœurs, ce n'est point ainsi, chrétiens, que vous avez appris Jésus-Christ : *Vos autem non ita didicistis Christum* [2]. Il suffit pour cela que vous ayez été à l'école de François de Sales, et que vous ayez été instruits par lui de ce qu'est la vérité en Jésus : *Si tamen illum audistis, et in ipso edocti estis, sicut est veritas in Christo Jesu* [3].

V. Pour conclusion, mes Frères, vous tous qui, ou dans le cloître, ou dans le sanctuaire, ou même dans le monde, avez ressenti une sorte de fierté domestique et de joie filiale en voyant votre guide de prédilection et votre maître spirituel élevé sur les hauteurs de ce doctorat sacré, ah ! que l'accroissement de votre dévotion envers lui se traduise surtout par la lecture plus fréquente, plus attentive, plus réfléchie, de ses incomparables écrits. Soit que vous vous fassiez ses disciples sous le nom de Philothée ou de Théotime, soit que vous vous considériez comme ses propres correspondants, et que vous regardiez comme écrites à vous-mêmes ces lettres marquées au coin de tant de savoir, de tant de délicatesse, de tant d'expérience, partout vous sentirez que, sous la plume du saint évêque, c'est la grâce de notre Dieu Sauveur qui apparaîtra pour vous instruire, pour vous révéler les secrets de la vie chrétienne, prélude et germe de la vie éternelle. Amen.

1. Ephes., IV, 18. — 2. *Ibid.*, 20. — 3. *Ibid.*, 21.

Digitized by Google

LVI

EXHORTATION

ADRESSÉE AUX MEMBRES DU CONGRÈS GÉNÉRAL
DU COMITÉ DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS A PARIS [1]

(IV JUIN MDCCCLXXVIII.)

MESSIEURS,

I. L'honneur que vous me faites en m'invitant à assister à une de vos réunions, et à vous adresser quelques paroles qui, de la part d'un évêque, ne peuvent être que des paroles d'édification, me prend absolument au dépourvu. Je suis du nombre des évêques à qui la multiplicité de leurs obligations pastorales ne permet de venir à Paris que pour y travailler encore aux affaires de leur diocèse, et pour qui la capitale ne serait pas abordable si, à côté des devoirs d'état, ils n'y pouvaient goûter quelque repos d'esprit, quelques satisfactions du cœur, par la facilité de renouer et de raviver d'anciennes amitiés, de précieuses relations. De là, en ce qui me concerne, ce programme peut être trop

1. Cette exhortation est reproduite d'après le texte sténographié du compte-rendu de l'Assemblée, p. 231 et suiv.

Digitized by Google

fidèlement observé depuis bientôt trente ans, programme d'abstention de tout exercice de la parole pendant des séjours assez rares et toujours rapides.

Ce programme, Messieurs, je ne me reprocherai pas d'en être sorti aujourd'hui, puisque je n'ai pas accepté de venir au milieu de vous pour vous parler, mais pour vous entendre et, puisque vous le voulez, pour vous bénir.

Cette assemblée générale de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers se compose d'hommes de bien, venus de toutes les parties de la France, et qui, en qualité de membres des comités locaux, ont tous, à l'origine et dès le début, fait acte d'adhésion à un règlement. Je trouve ce règlement dans votre *Instruction sur l'Œuvre*. Son premier principe est la soumission complète aux enseignements de l'Église et, en particulier, à ceux concernant les rapports de la société civile avec la religion, et ensuite l'engagement de se vouer d'une façon particulière aux classes ouvrières, devoir dont l'exercice est le but même de votre œuvre.

Vos assemblées, je viens de le constater, n'ont aucune espèce de rapport avec les assemblées délibérantes ; on n'y trouve pas trace de parlementarisme, et je vous en félicite. (*Rires et applaudissements.*)

Vous apportez ici les résultats de vos travaux, le fruit de vos observations, de votre expérience, et cela principalement en vue du perfectionnement de l'œuvre. Car qui est-ce qui n'a pas besoin d'être perfectionné? On l'a dit tout à l'heure : nous autres chrétiens, nous avons à descendre au fond de notre conscience pour reconnaître et corriger nos défectuosités, et nous serions aux antipodes de ce que nous nous proposons si nous devenions une société d'adoration et d'admiration mutuelle. Le fabuliste La Fontaine a dit quelque part :

> D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien,
> Puis enfin il n'y manqua rien.

Digitized by Google

Je ne crois pas que le moment vienne jamais où il ne manquera rien à votre œuvre. Cette perfection, elle est très-peu de la terre Il est vrai aussi que vous n'avez pas débuté en vous y prenant mal. (*Sourires.*) Coupons donc le commencement et la fin des vers de notre spirituel moraliste, et espérons qu'avec la grâce de Dieu, il ne vous manquera enfin que bien peu de chose.

Si je me rends bien compte de votre œuvre, elle consiste surtout dans un effort persévérant pour arracher la classe populaire aux étreintes de l'antichristianisme incarné dans la révolution, et la rejeter dans les bras de Notre-Seigneur Jésus-Christ, toujours enseignant et agissant par son Église. C'est bien là votre programme, n'est-ce pas? (*Assentiment.*)

Par là, Messieurs, votre œuvre est au premier chef une œuvre d'apostolat et d'apostolat très-sérieux. Et comme ceux sur lesquels il s'exerce ne sont pas présents ici, c'est à vous, leurs guides et leurs apôtres, que mon exhortation doit s'adresser. Peut-être le R. P. Hubin, ici présent, va-t-il trouver que j'empiète sur son terrain. Plusieurs d'entre vous, avant de se réunir, ont suivi une retraite; la plupart des autres se disposent à les imiter, et je me demande pourquoi je vous ferais un petit sermon improvisé, quand le R. Père vous en destine de si bons, de si beaux, de si bien appropriés à vos besoins? Et cependant, puisqu'il s'agit d'apostolat, résignez-vous à entendre ce petit sermon.

II. La règle suprême de l'apostolat a été posée par Notre-Seigneur Jésus-Christ quand, venu sur la terre pour régénérer les hommes, il a défini sa propre mission en disant : *Pro eis ego sanctifico meipsum ut sint et ipsi sanctificati in veritate*[1] : « Je me sanctifie moi-même à cause d'eux, afin « qu'eux-mêmes soient sanctifiés dans la vérité. »

Vous me demandez : Est-ce que le Fils de Dieu fait

1. Joan., XVII, 19.

Digitized by Google

homme avait à se sanctifier pour lui-même? Son humanité sainte, unie à la divinité, n'avait-elle pas été tout d'abord tellement pénétrée de la sainteté que le *saint* était son nom: *Quod nascetur ex te sanctum*[1]? Oui, sans doute; et pourtant par les actes méritoires de sa volonté humaine, par l'exercice des facultés et des puissances de sa liberté créée, il pouvait grossir, sous les yeux de son Père et sous les yeux des hommes, le trésor de sa sanctification. Et c'est en se tournant vers ceux qui allaient être les apôtres du monde entier, qu'il dit : « Je me sanctifie moi-même à « cause des hommes mes frères, afin qu'eux-mêmes soient « sanctifiés dans la vérité », établissant ainsi le principe fondamental et la condition essentielle de tout apostolat chrétien.

Dieu merci, Messieurs, votre apostolat n'a rien de commun avec cet apostolat philanthropique et utilitaire que nous avons vu trop longtemps à l'œuvre. Certes, ce ne sont pas les dissertations et les entreprises d'économie sociale qui ont manqué au monde depuis cinquante ans. Or, parallèlement à tout ce beau travail de moralisation, nous avons vu marcher le communisme, le socialisme et tant d'autres fléaux. Pourquoi? C'est que l'apostolat ne procédant pas d'un fonds de sanctification personnelle, étant extérieur, étant humain, étant politique, n'ayant pas la double force qui vient du ciel par les grâces obtenues de Dieu, et aussi de la terre et des hommes dont on a conquis l'estime et le respect, il a été d'une stérilité absolue.

Nous avons eu cette leçon. Elle a été éloquente, et nous ne perdrons pas notre temps à recommencer ce qui a été fait dans des conditions si déplorables.

Or, comment notre apostolat sera-t-il marqué au cachet sérieux du christianisme? Comment marcherons-nous

1. Luc., I, 35.

Digitized by Google

vraiment sur les traces de celui qui a dit : *Pro eis ego sanctifico meipsum?*

Je me suis procuré, Messieurs, le petit manuel que vous avez intitulé : *Instruction sur l'œuvre.* J'y ai vu avec bonheur qu'en effet, parmi les bases de votre œuvre, figurent les devoirs et les conditions de l'apostolat chrétien. Avant tout vous l'avez placée sous la tutelle du souverain pontife et sous la main bénissante des évêques de France, dont aucun ne vous refusera ses encouragements et ses conseils. Vous faites acte de soumission à notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, et spécialement à ses enseignements concernant les rapports de la société civile et de la religion.

Ce mot de *soumission* est légitime, mais il ne dit pas tout. Parmi les chrétiens sincères de ce temps, il en est qui ont accepté les définitions de l'Église par un sentiment de résignation. L'Église demande plus que cela. Elle convie ses enfants à étudier et à approfondir les vérités qu'elle définit; elle leur demande une conviction éclairée, l'adhésion d'une intelligence satisfaite. Entendons-le bien, ce n'est pas simplement de la soumission qu'il faut, c'est de la reconnaissance, de l'admiration devant la bonté de Dieu qui n'a pas permis que, par rapport aux principes et aux intérêts fondamentaux de la société chrétienne, l'Église demeurât dans l'indécision et fût exposée à traverser des années dans la situation anarchique où se trouvent aujourd'hui les sociétés humaines.

Votre manuel, Messieurs, prescrit aussi divers exercices de piété : une médaille portée sur la poitrine, une invocation proférée chaque jour, une fête spéciale chaque année, une communion générale pour le salut des ouvriers, la consécration de tous les membres au Sacré-Cœur.

Toutes ces recommandations et ces prescriptions sont importantes, et elles séparent manifestement votre associa-

Digitized by Google

tion de tous ces congrès humanitaires dont nous parlions tout à l'heure.

III. Me permettrez-vous, cependant, Messieurs, de vous signaler un point qui avait toujours été réputé le point premier et principal dans tous les règlements de nos anciennes chevaleries (et certes votre œuvre en est une, Messieurs, une chevalerie venue à son heure et appropriée aux besoins des temps) ?

Par exemple, les premières lignes du serment de l'ordre chevaleresque du Croissant, institué par le roi René d'Anjou, étaient celles-ci. L'initiateur disait à celui qui se présentait pour entrer dans l'ordre :

« Vous jurez à Dieu, par votre part de paradis, sur la rédemption de votre âme, par le baptême que vous apportâtes de dessus les fonts, et sur votre honneur... » Laissez-moi déjà commenter ces mots. Nous autres chrétiens du dix-neuvième siècle, nous croyons avoir tout dit quand nous avons juré sur l'honneur. De nos jours, Messieurs, l'honneur a besoin d'être défini *(applaudissements)*, et l'honneur du chrétien, ce qui fait que nul sur la terre n'a à rougir de ce qu'il est, c'est qu'ayant reçu le baptême, il possède une âme rachetée par Jésus-Christ et il a droit à sa part de paradis.

Reprenons : « Vous jurez que vous garderez et ferez ce qui est contenu aux articles ci-après déclarés :

« Et premièrement, vous serez tenu d'ouïr la messe par chacun jour, si vous n'êtes en lieu où il ne tienne à vous que vous le puissiez faire; et au cas où vous y faudrez, vous donnerez autant, pour l'amour de Dieu, comme on donnerait à un chapelain pour dire et célébrer la messe, et ne boirez pas de vin par tout ce jour, et ainsi vous le promettez et jurez ». *(Rires et applaudissements.)*

Assurément, Messieurs, je ne vous demande pas de mettre cela dans votre règlement. (*Sourires.*)

Digitized by Google

J'accorde que les exigences et les conditions si diverses d'une grande association comme la vôtre ne permettent pas à tous ses membres de promettre et de jurer cet article, encore bien qu'il soit rédigé de manière à sauvegarder les cas d'impossibilité ou de grave difficulté. Car, Messieurs, nos pères n'y allaient pas comme des étourdis; quand on prenait un engagement par sa part de paradis, et sur la rédemption de son âme, on était attentif à ce qu'on faisait. Ils étaient congruistes et opportunistes, nos pères, et ils prévoyaient les obstacles : « Si vous n'êtes en lieu où il ne tienne à vous que vous le puissiez faire. » Et la sanction, ce n'était pas un péché commis, c'était une petite aumône à faire, une petite mortification à subir. Car enfin on ne se ruine pas pour donner un écu à un chapelain, et ce n'est pas la mer à boire que de se contenter d'eau pendant un jour. (*Sourires.*)

La chose ainsi entendue, je n'estime pas que ce serait une pratique superflue, non-seulement pour votre sanctification personnelle, mais aussi pour la fécondité de votre apostolat, si le serment des membres de nos anciennes chevaleries devenait à peu près le vôtre. Vous avez adopté la bienheureuse pratique d'une retraite tous les ans; eh bien ! c'est triste à dire, il y a des chrétiens fidèles à la communion qui ne savent pas assister à la messe. Nos pères, qui établissaient des conditions comme celle-là, avaient de la messe une idée que les chrétiens d'aujourd'hui n'ont plus. Il y a peu de grandes choses sur la terre; mais il y a, comme dit Bossuet, une affaire qui est l'affaire des siècles : c'est l'incarnation d'une personne divine, c'est l'immolation du Calvaire, figurée pendant quatre mille ans par les holocaustes et les sacrifices de l'ère patriarcale et de l'ère mosaïque. Cette grande affaire qui a été accomplie sur le Golgotha, et qui se reproduit de jour en jour, d'instant en instant, sur la terre, voilà la grande merveille

Digitized by Google

du monde. Si le bon Dieu supporte encore la terre, malgré ce que vous et moi nous y voyons, c'est que cette merveille y réalise sans fin la parole du prophète : *Ab ortu solis usque ad occasum*[1]. Et comme, par rapport à l'étendue totale du globe terrestre, le soleil ne se lève et ne se couche point, mais porte successivement sa lumière aux diverses contrées du monde, le sacrifice de l'Homme-Dieu est un sacrifice perpétuel, un sacrifice toujours en acte : *Juge sacrificium*[2].

La partie la plus secrète du canon de la messe est indiquée par ces mots : *Intra actionem* : « Pendant l'action ». C'est qu'en effet toutes les autres choses qui se passent et s'accomplissent ici-bas sont vraiment minimes en comparaison de celle-ci, qui est l'action par excellence. Là est le principe, là est le fait essentiellement conservateur. Le psalmiste a dit : *Ecce non dormitabit neque dormiet, qui custodit Israel*[3]. L'Église, la société chrétienne a besoin d'être gardée ; c'est un besoin de toutes les sociétés sur la terre. Nous qui sommes ses pasteurs et ses gardiens d'office, hélas ! il nous arrivera de dormir, de sommeiller ; mais il ne dormira point, celui qui garde Israël. A tout instant il descend du haut du ciel, ce Dieu fait homme, afin d'acquitter la dette totale de l'humanité. Et dans cet acte, *intra actionem*, il y a un acte quadruple : adoration, action de grâces, expiation, demande : telles sont, vous le savez, les quatre fins ou intentions du sacrifice de Jésus-Christ. S'y associer, c'est se mettre à l'œuvre avec lui. Dire : J'ai une vie trop active pour pouvoir aller à la messe, c'est dire un contre-sens, puisque, pour la journée du chrétien, c'est la messe qui donne le branle, le mérite et l'efficacité à l'action.

D'ailleurs, Messieurs, votre apostolat auprès des classes

1. Malach., I, 11. — 2. Dan., XII, 11. — 3. Ps. CXX, 3.

Digitized by Google

populaires consiste surtout à leur faire accepter la loi du sacrifice. Cette loi s'impose journellement à elles sous la forme du travail. L'ouvrier, l'homme de labeur et de peine, sa façon de participer au sacrifice chacun des jours ouvrables, c'est d'arroser sa tâche de ses sueurs, à l'atelier ou dans les champs. Mais, ainsi que nous l'avons entendu dire par un chrétien de l'ancienne marque [1], quand il a plu à Dieu de ne pas vous faire naître terrassier, mais au contraire de vous placer dans une condition privilégiée, pour peu qu'on ait le sentiment de la rédemption opérée par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est bien le moins en vérité qu'on fasse quelques pas pour aller chaque matin à l'église s'associer au sacrifice qu'il renouvelle pour nous.

Donc, Messieurs, obligés que vous êtes de vous sanctifier en vue de travailler avec fruit à la sanctification de vos frères, ce que je vous demande, ou du moins ce que je vous recommande, c'est de commencer vos journées par l'assistance à la messe. Ce sera, d'ailleurs, les commencer par un acte personnel de sacrifice, l'obligation du lever matinal : ce sans quoi la journée n'est à peu près jamais la journée d'un chrétien, et pas du tout la journée d'un apôtre.

Quand votre conscience vous reproche d'avoir manqué à cette pratique, ne négligez pas l'acte de réparation que s'imposaient vos devanciers. En ces temps-là, la tribu ecclésiastique était quadruple de ce qu'elle est aujourd'hui, et l'on ne trouvait pas assez de prêtres pour offrir le saint-sacrifice aux intentions de tous ceux qui le demandaient. Aujourd'hui, hélas ! on peut dire que le sang de Jésus-Christ vaque... Le sacrifice de l'Eucharistie a, vous le savez, la propriété de s'individualiser au profit de quelqu'un, et il est comme privé d'un de ses fruits quand personne n'en est venu demander l'application. En faisant célébrer le sa-

1. *Voir* T. VI, p. 270 et suiv.

Digitized by Google

crifice pour suppléer à votre assistance, vous aurez accompli une bonne œuvre à toutes sortes d'égards.

IV. Est-ce que j'ajouterai quelque chose? Votre attention m'encourage, et je signalerai un autre point qu'on retrouve dans toutes les constitutions d'ordre chevaleresque. Ils avaient leurs jours de fête, vous avez aussi les vôtres. Mais au moyen âge, ces fêtes avaient une vigile, et la vigile était d'abstinence et de jeûne. Notez bien que la discipline générale de l'Église impliquait alors dix fois plus de rigueur qu'aujourd'hui. C'est égal, vous ne trouvez pas au monde une chevalerie sans fête, une fête sans vigile, une vigile sans jeûne. On avait ce sentiment que la loi chrétienne est une grande loi de pénitence et d'expiation, et l'on ne créait pas d'œuvre sérieuse sans indiquer un jeûne professionnel, un jeûne de règle, un jeûne particulier.

Il me semble, Messieurs, que je vous entends dire : Vraiment ce n'était pas la peine à cet évêque de venir de si loin pour dire aux hommes d'une génération en faveur de laquelle l'Église relâche d'année en année quelqu'une de ses exigences : Constituez dans vos règlements un jeûne particulier ! (*Sourires.*) Eh bien, Messieurs, rassurez-vous. Quand même vous suivriez mon conseil, comme la Saint-Joseph arrive en carême, la veille est déjà un jour de jeûne. Or, je n'ose pas même vous demander de faire carême ce jour-là comme faisaient nos pères, comme fait encore le reste de la chrétienté ! Nous autres Français, nous avons souvent parlé de la morale relâchée des autres nations ; volontiers nous faisons à la piété française un renom de sévérité. La vérité est que depuis cinquante ans nous avons pris toutes les atténuations et refusé *mordicus* toutes les austérités conservées ailleurs. Vous savez qu'à Rome il y a dans l'année un certain nombre de jours où, au repas principal — je ne parle pas de la collation — au repas principal, les œufs, le lait, le beurre et le fromage sont défendus.

Digitized by Google

Le meilleur paroissien de France, si pareil dispositif était promulgué du haut de la chaire, n'en croirait pas ses oreilles et se persuaderait avoir entendu un arrêt de mort. Je répète que nous avons accepté tous les adoucissements et délaissé complétement la règle commune, même dans ses proportions désormais si restreintes.

Est-ce que je viens pourtant vous demander d'insérer dans vos constitutions l'article 1er de la messe du matin et l'article 2 du jeûne de la vigile? Je ne vous demande point cela Mais soyez sûrs que si vous voulez exercer un apostolat, il faut que vous preniez plus au sérieux la loi de la pénitence telle qu'elle est formulée par la discipline de l'Église.

V. J'ai fini, Messieurs, et je demande au bon Dieu de bénir vos efforts, de soutenir, d'encourager votre zèle et votre dévouement.

Nous trouvons cette parole écrite dans les livres saints: *Unicuique Deus mandavit de proximo suo* [1] : « Dieu a donné « à chacun une mission relativement à son prochain ».

Ce mandat, cette mission oblige surtout quiconque est placé, au moins relativement, dans une condition de prééminence au-dessus de ses frères. Les aînés du siècle s'approprieraient le langage du premier d'entre les homicides si, à la religion qui leur demande compte de leurs frères, ils osaient répondre comme lui : « Est-ce que je suis le gardien « de mon frère [2] ? » Votre œuvre, Messieurs, vous dit à tous que vous êtes les gardiens de vos frères. Dieu donc vous ayant donné un mandat, et vous ayant pris l'engagement de le remplir, continuez avec persévérance, et ne vous écartez point des règles posées, de la discipline établie : *In disciplina perseverate* [3]. Ce qui nous manque trop souvent aujourd'hui, c'est la persévérance. Chaque matin enfante des œuvres nouvelles, nécessairement au détriment des œuvres an-

1. Eccli., XVII, 12.— 2. Genes., IV, 9.— 3. Hebr., XII, 7.

Digitized by Google

ciennes : persévérez. Il y a des difficultés à vaincre, des améliorations à introduire; vos assemblées générales se tiennent à cet effet et dans ce but. Mais conservez un accord complet d'esprit et de vues. Vous avez un petit livre, votre *Instruction*, suivez-la; il n'y a rien à y changer, peu de chose à y ajouter : *In disciplina perseverate.*

J'ai parlé du mandat imposé de par Dieu à chacun vis-à-vis du prochain. Mais s'il était vrai que, dans le passé, ce sont les hommes des classes supérieures qui ont mis en crédit l'impiété et donné naissance à tous les maux que l'impiété traîne à sa suite, ce serait pour eux un devoir plus impérieux encore d'imprimer désormais, par leurs exemples et par leurs paroles, le mouvement de retour à la religion, et de restituer ainsi à la société tous les biens que la religion apporte avec elle.

VI. C'est à cela que j'ai voulu vous exhorter, Messieurs, en vous entretenant de ces grands principes chrétiens et des lois qui font la fécondité de l'apostolat, en particulier de l'apostolat laïque. Assurément le prêtre lui-même puise une très-grande force dans sa sainteté. Malheur à l'homme qui, honoré du sacerdoce, ne comprend pas que son état est un état de perfection, et que chaque instant de sa vie doit le conduire à une sainteté plus haute! Il compromet une partie des fruits de son ministère. Et toutefois, à cause du caractère indélébile qu'il a reçu dans le sacrement de l'ordre, à cause de la juridiction spirituelle dont il est investi par l'Église, le prêtre insoucieux de sa sainteté opère encore par la vertu sacramentelle qui est indépendante de ses mérites personnels. Mais l'apôtre laïque, qui n'a point cette puissance d'agir *ex opere operato*, comme parle la théologie, et dont toute l'action est proportionnée à la puissance de celui qui opère, *ex opere operantis*, le laïque apôtre n'est rien s'il n'est pas saint. Encore une fois, je ne dis pas cela pour amnistier le prêtre oublieux de ce grand devoir; mais

Digitized by Google

j'ai voulu vous faire comprendre que, pour le laïque, la stérilité est nécessairement plus absolue, si la sanctification personnelle fait défaut.

En vous indiquant, Messieurs, divers moyens surnaturels d'action, à Dieu ne plaise que j'affaiblisse dans votre esprit la puissance de ce grand moyen, naturel sans doute, mais surnaturel aussi, qui est la parole. On l'a dit avec raison : les peuples appartiennent à ceux qui leur parlent. Or, depuis que Dieu a envoyé son Verbe sur la terre, et que ce Verbe a été fait chair, depuis ce temps Dieu n'a jamais permis que ce Verbe sacré soit exilé des lèvres de ses apôtres ; et malgré les ravages et les débordements de l'éloquence impie, l'Église militante a toujours eu lieu de se glorifier, plus encore que les assemblées profanes, des triomphes remportés par la parole de ses orateurs et de ses défenseurs (*Vifs applaudissements.*)

Digitized by Google

LVII

ENTRETIENS AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LES EXERCICES
DE LA RETRAITE PASTORALE ET DU XXIII[e] SYNODE,
SUR LE CARACTÈRE DIRECTIF OU PRÉCEPTIF
DE QUELQUES POINTS DE LA DISCIPLINE DIOCÉSAINE
ET SUR LES DÉBUTS DU PONTIFICAT
DE S. S. LÉON XIII.

(XI-XIV JUILLET MDCCCLXXVIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. En me faisant chaque année auprès de vous l'écho de cette voix du Maître souverain qui est là et qui vous appelle : *Magister adest et vocat te*[1], comme on vous l'a si bien dit au début de ces exercices, j'éprouve toujours du soulagement à couvrir mon autorité de celle du grand évêque dont je suis l'indigne héritier. C'est pourquoi, dans l'acte épiscopal qui nous convoque annuellement à la retraite, vous retrouverez à peu près invariablement quelques-uns de ces beaux textes de saint Hilaire qui, outre leurs autres mérites, ont éminemment celui de s'adapter aux temps et aux cir-

1. Joann., XI, 28.

Digitized by Google

constances que nous traversons [1]. Quoi de plus actuel que ce commentaire du saint docteur sur le psaume cent vingt-troisième?

« Si le Seigneur n'était pas en nous, qu'Israël le dise à « présent, si le Seigneur n'était pas en nous, est-ce que les « hommes, dans la violence de leurs attaques, ne nous « auraient pas avalés tout vivants » : *Nisi quia Dominus erat in nobis... cum insurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos.* Et quelle était, aux jours de saint Hilaire, la nature ou la provenance de ces attaques. Ecoutez: *Namque perpessi, hominum insectationes, regum impias constitutiones, consiliatorum illecebrosas adhortationes.* L'opposition aveugle des

1. MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PICTAVIENSIS XXIII. — Dilectissimi fratres et Compresbyteri, quod dicebat Israel per os David prophetæ, hoc et nos in tantis temporum nostrorum discriminibus constitutos dicere fas esset : *Nisi quia Dominus erat in nobis, cum insurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos* [1]. Namque, aiebat Hilarius, « perpessi hominum insectationes, regum impias constitutiones, consiliatorum illecebrosas adhortationes, cum tamen in fide maneamus, et in timore Dei resideamus, cum in spe bonorum æternorum immoremur, adjuti Dei misericordia, scientes fidelem eum qui dixit : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* [2], ad hunc in nos habitantem gaudia nostra referamus [3] ».

Etsi vero hostes externi nobis undique minentur, mortemque nonnunquam inferant, pejora tamen quotidiana damna impendent. Pergit itaque doctor noster : « Non est in usu hominum ut vivos alios vorent, neque usque ad carnes glutiendas odia procedunt. Hæc autem vivorum mors est, vivere luxui, somno, sacrilegiis, aliisque vitiis. Idcirco ait forsitan vivos deglutiendos fuisse, scilicet, in corpore adhuc positos, a morte pervasos atque a peccato comestos. Deo ergo gratiæ agendæ sunt manenti in nos, quod per fidem ejus doctrinamque viventes non deglutimur ab istis [4] ».

Istud tamen sæculi contagium vix effugere possemus, dilectissimi, nisi nos spiritualibus interdum exercitiis vacaturos disciplina ecclesiastica ad sacras solitudines advocaret. Secus enim, *cum irasceretur furor eorum in nos, forsitan aqua absorbuisset nos* [5]. Nos quidem, toto diabolici furoris impetu commotos, ab omni virtutis jactura semper immunes fuisse, inter maximas procellosæ hiemis tempestates, gloriari

1. Ps. CXXIII, 2. — 2. Matth., XXVIII, 20.— 3. S. Hilar., Tract. in Ps. CXXIII, 3.
4. *Ibid.*, 4. — 5. Ps. CXXIII, 4.

Digitized by Google

foules, obéissant à des excitations méchantes ; les constitutions ou prescriptions impies des princes et des pouvoirs publics ; et, brochant sur le tout, les interventions honteuses de funestes conseillers : n'en est-il pas beaucoup parmi vous, Messieurs, qui ont devant eux ces trois choses réunies : une population devenue malveillante, une administration hostile, des conservateurs mal disposés à la suite desquels on ne marcherait que pour se compromettre et se perdre : *perpessi namque hominum insectationes, regum impias constitutiones, consiliatorum illecebrosas adhortationes* ? Et si c'est là la situation personnelle d'un grand nombre de nous, c'est surtout celle de l'Église, placée en face des

fas non est. Et tamen in ordine confessionis nostræ cum propheta adjicere possumus : *Torrentem pertransivit anima nostra : forsitan pertransisset aquam intolerabilem* [1]. Quicumque enim sint, teste eodem Hilario, « diaboli et suorum irruentes impetus, et tempestatis temporariæ torrentes..., hæc tamen intolerabilis aqua animam non transiit in qua Deus habitat : intolerabilis est quidem Deo vacuis ; his autem in quibus Deus est, torrens repentinus, post paululum vero ad transeundi facultatem aridus et exhaustus [2] ».

Tam salutarem itaque ac beneficum cleri diœcesani consessum, per quem mala tanta vitantur, hoc etiam anno vobis indicimus, dilectissimi fratres, die nona Julii aperiendum, et decima sexta ejusdem mensis synodaliter more nostro concludendum. Et in hac synodo nostra vigesima tertia, epistolam encyclicam sanctissimi Patris nostri Leonis XIII nonnullis commentariis explicatam publicare opus præcipuum erit : quod quidem ob diuturnioris pastoralis visitationis cursus et labores differendum hucusque fuit. Nobis autem adjutor erit Spiritus sanctus imploratus sive per hymnum *Veni Creator* in cunctis ecclesiis decantandum ante missam Dominicæ quartæ post Pentecosten, sive per orationes et synaxes animarum Deo gratarum.

Nunc autem *obsecro vos ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis, cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis : unum corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ* [3].

Datum Pictavis, in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo octavo, die vero maii vigesima nona, in festo sancti Maximini, episcopi Trevirensis, et vigilia Ascensionis D. N. J. C.

1. Ps. CXXIII, 5. — 2. S. Hilar., *loc. cit.*, 6. — 3. Ephes., IV, 1-4.

Digitized by Google

agressions acharnées de la multitude, des dispositions irréligieuses des gouvernements, des suggestions pernicieuses des hommes de conciliation.

Or, abandonnés à nous-mêmes, et si Dieu n'était avec nous, si Dieu n'était en nous, qu'en serait-il vraiment des chrétiens et du christianisme à cette heure? Notre unique force, notre unique appui, c'est que nous demeurons fermes dans la foi, dans la crainte de Dieu, dans l'espérance des biens éternels, appuyés sur la miséricorde divine, sachant que celui-là est fidèle qui a dit : « Voici que je suis avec « vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles » ; et parce que nous le sentons habiter en nous, nous lui rapportons toutes nos joies.

Mais, poursuivons-nous avec saint Hilaire, ces ennemis extérieurs ne sont pas les pires. Sans doute, ils sont capables de grandes atrocités, de grandes férocités, et naguère encore ils nous en ont donné des preuves. Cependant on ne tue pas les otages tous les jours; ce n'est pas chose ordinaire parmi les hommes que l'on y dévore les vivants et qu'on pousse la fureur jusqu'à se nourrir de la chair de ses ennemis : *Non est in usu hominum ut vivos alios vorent, neque usque ad carnes glutiendas odia procedunt.* Mourir vivants, c'est vivre dans le luxe, dans le sommeil, dans les sacriléges, dans les impuretés et dans les diverses sortes de vices. Etre avalés vivants, c'est demeurant dans son corps, être saisis par la mort et mangés par le péché. Et ce dont nous avons à remercier Dieu, c'est que, par sa demeure en nous, par sa foi et sa doctrine, il nous préserve d'être absorbés tout vivants par ces ennemis les pires de tous.

Mais pour échapper à ces dangers et à ces maux, Messieurs, quel besoin n'avons-nous pas de rentrer en nous-mêmes? et combien la discipline ecclésiastique est sage et prévoyante quand elle nous appelle d'année en année à ces saints exercices de la retraite, dont le résultat est d'assurer en nous cette

Digitized by Google

présence de Dieu sans laquelle nous succomberions bientôt. *Cum irasceretur furor eorum in nos, forsitan absorbuisset nos :* Si Dieu n'était pas avec son Église et dans son Église, la conspiration des ennemis est si terrible, leur conjuration est si universelle, que l'enfer nous aurait engloutis. Cela est vrai de l'Église en général : cela est vrai de chacun de nous en particulier au regard des ennemis de notre âme. Plus d'une fois nous avons eu à traverser le torrent : *torrentem pertransivit anima nostra* : mais sans cette présence de Dieu en nous, obtenue principalement en ces jours de réflexion et de recueillement, le torrent eût vraisemblablement été insurmontable, et il nous aurait submergés : *forsitan pertransisset anima nostra aquam intolerabilem.* Oui, dit toujours saint Hilaire, ces flots impétueux qui, de l'enfer et de ses suppôts, roulent sur nos têtes, seront insurmontables pour ceux en qui Dieu n'habite pas, pour ceux qui sont vides de Dieu : *intolerabilis est quidem Deo vacuis.* Mais pour ceux en qui Dieu réside, le torrent, violent d'abord, est un torrent de passage qui ne tarde pas à s'écouler et à se tarir.

Incontestablement, Messieurs, nous traversons une des crises les plus graves de la société chrétienne et de la société européenne. Avez-vous jamais constaté autour de vous une pareille recrudescence d'opposition, de défiance, de haine? Singulier mélange de dispositions! La religion étant visiblement menacée, il se manifeste çà et là des symptômes qui rassureraient : par exemple, cette année les processions du Saint-Sacrement viennent d'être plus édifiantes et plus suivies qu'à l'ordinaire en beaucoup d'endroits. Mais à côté de cela, l'esprit public se pervertit, se corrompt, devient chaque jour plus mauvais; et nous avons devant nous des hommes qui, au premier signal, seraient prêts à nous dévorer : *Nisi quia Dominus erat in nobis.*

II. Dans ces conditions de la chose publique, plus que ja-

Digitized by Google

mais il importe que le clergé soit à la hauteur de son état. Quand tout se relâche, quand tout se dissout autour de nous, quel malheur si le corps ecclésiastique allait lui-même se relâcher! Y a-t-il actuellement dans le clergé, soit jeune, soit plus ancien, tendance au relâchement?

Messieurs, par la grâce de Dieu, je n'ai que des actions de grâces à rendre au ciel pour la tenue digne, irréprochable, de la très-grande majorité, de la presque unanimité de ce clergé diocésain. Le révérend Père le disait hier en termes émus, et ce témoignage était très-vrai. On ne peut contempler qu'avec estime, qu'avec respect, qu'avec admiration cet ensemble de sacerdoce, où brillent tant de vertus, tant de zèle, tant d'abnégation, tant de sentiment du devoir, tant de soin de la dignité sacerdotale.

Mais pourtant, si l'ensemble est consolant, n'y a-t-il pas comme partout des exceptions affligeantes? L'esprit du siècle ne s'infiltre-t-il point chez un certain nombre de prêtres, particulierement de jeunes prêtres? L'esprit du siècle : esprit d'indiscipline, d'indépendance, d'insoumission, disons le mot, esprit révolutionnaire. Certaines façons de parler du dehors ne se sont-elles pas rencontrées sur des lèvres ou sous des plumes ecclésiastiques? Ces fils d'une génération qui a proclamé les droits de l'homme, ne les a-t-on pas surpris s'écrivant les uns aux autres et se concertant entre eux pour s'encourager à faire valoir à leur tour ce qu'ils appelaient leurs droits? Et quand retentissait de toutes parts aux oreilles de la suprême magistrature du pays l'injonction de *se soumettre* ou de *se démettre*, ceux-ci et ceux-là ne se sont-ils point flattés et glorifiés d'obtenir pareillement la défaite ou la soumission des supérieurs ecclésiastiques? Petits complots de petites cervelles, c'est vrai; symptômes qu'il suffit de manifester devant un clergé tel que le vôtre, Messieurs, pour qu'ils soient à l'instant refoulés dans le néant d'où ils ne sortiraient que pour encourir l'indignation

Digitized by Google

et le mépris de votre vindicte. Oui, sans doute ; et cependant je dois dire que parmi ceux-là même qui n'hésitent point à réprouver de tels excès, il en est qui, sans peut-être s'en rendre compte, en deviennent plus ou moins les instigateurs et les complices.

Vous avez un code diocésain de *statuts synodaux* : ils ont été examinés, pesés, mûris, discutés dans vos réunions ; ils sont émanés de l'autorité épiscopale ; ils ne font que consacrer la décision des conciles de la province, où se groupaient autour des évêques les représentants des chapitres et de tous les rangs du clergé. Rien de plus respectable, de l'aveu de tous. Mais pourtant ce sont des règles, et les règles sont toujours gênantes par plus d'un côté.

Or, voici que, pour un certain nombre de prêtres, l'autorité de ces décrets provinciaux et de ces statuts diocésains devient problématique, pratiquement illusoire et nulle, au moyen d'une petite distinction qu'on a inventée. Prenant l'un après l'autre un bon nombre de points disciplinaires, on vous dit gravement : Ce sont là des articles qui ne sont pas préceptifs, mais seulement directifs. Et comme ils ne sont que directifs, la conclusion est qu'ils ne nous dirigeront pas.

Sur cette question du préceptif et du directif, je vous citerai tout à l'heure l'autorité de notre vénérable frère Mgr l'évêque d'Angoulême.

III. Appliquons, par exemple, la chose à la défense de fumer qui a été faite aux ecclésiastiques dans notre province, sauf le cas de maladie et de prescription médicale.

« Moi », dit un ecclésiastique, « j'ai demandé à un grand théologien si c'est un péché de fumer : il m'a répondu que non. Et comme je lui disais que c'était contraire à un article des ordonnances diocésaines, il m'a répondu que c'était directif et non préceptif. »

Et d'abord, ne fût-ce que directif, êtes-vous bien sûr que

Digitized by Google

cela suffit pour que vous n'en teniez aucun compte? Croyez-vous qu'on ne se scandalise point autour de vous, soit de la chose en elle-même, soit de la licence que vous en prenez à l'encontre de la discipline de votre diocèse? Et ne savez-vous pas que telle personne qui a quitté votre confessionnal, ce dont vous vous êtes ému, l'a quitté parce qu'elle ne pouvait supporter dans un prêtre son confesseur cette odeur de tabagie, incompatible pour elle avec le respect qu'elle veut porter à son confesseur? Mon cher confrère, si, malgré vos qualités et vos talents, vous n'avez pas acquis jusqu'ici la réputation d'un prêtre sérieux; si vos supérieurs, à votre grand étonnement, mais à l'étonnement de vous seul, ne se sentent point en mesure de vous employer pour des postes élevés auxquels vos mérites vous donneraient droit par ailleurs, c'est que diverses particularités de votre tenue, vos habitudes de cigarette en particulier, peuvent vous faire passer pour un bon enfant, mais, aux yeux mêmes de vos amis et de vos flatteurs, ne vous feraient point accepter comme susceptible d'exercer une autorité tant soit peu supérieure dans la hiérarchie diocésaine.

D'ailleurs ce point des statuts est-il bien seulement directif? Consultons les textes des conciles de Bordeaux et d'Agen, ainsi que les statuts de Poitiers et ceux d'Angoulême.

Les Pères de Bordeaux disent : *A tabaco fumifico, quod apud nos virum ecclesiasticum non decet, abstineant* [1]. Ceux d'Agen ajoutent : *Meminerint non sine ecclesiastici honoris damno quosdam adhuc minus observasse prohibitionem tabaci fumifici factam in concilio Burdigalensi, quam denuo renovamus : id enim mores nostri non ferunt in clericis* [2]. En vue de pourvoir à l'exécution de ces décrets de la province, les statuts diocésains s'expriment ainsi : *Meminerint sacerdotes*

1. Concil. Burdig. 1850, Tit. IV, c. XII, n. 4, pag. 32.
2. Concil. Aginnen., Tit. III, c. VI, n. 2, pag. 63.

Digitized by Google

sibi nullatenus liberum esse transgredi prohibitionem nicotini fumigii factam in concilio Burdigalensi, quam denuo renovavit Aginnense concilium : id enim mores nostri non ferunt in clericis.

Les termes mêmes de ces textes prohibitifs, et les motifs dont ils s'appuient, ne laissent guère la question en suspens. Toutefois entendons, de la bouche d'un grave prélat, la règle d'interprétation de ces ordonnances provinciales ou diocésaines :

« D'après l'Écriture, la tradition et la théologie, les évêques ont pouvoir, pour leur diocèse, non seulement d'imprimer une direction salutaire, mais encore de porter des lois et des ordonnances qui obligent devant Dieu, et à l'égard desquelles l'obéissance est un strict devoir. L'autorité des conciles provinciaux, dans les matières qui sont de leur ressort, ne peut pas davantage être mise en doute...

« Que si l'on demande comment distinguer la loi du conseil et l'acte d'autorité d'une direction seulement morale, nous inviterons à relire avec une attention sérieuse dans le *Traité des lois* les règles de ce discernement...

« Nous résumons ici les règles que donne la théologie. Partout où l'expression employée indique clairement une prescription ou une défense, partout où la volonté du législateur est manifeste et porte sur un acte précis et déterminé, à plus forte raison si une peine ou la menace d'une peine est attachée à la transgression d'une défense, le caractère de loi, et par conséquent d'obligation de conscience, n'est pas douteux [1]. »

Ces principes étant établis, jugez, Messieurs, si les texte qui viennent d'être cités n'indiquent pas clairement une défense, si la volonté du législateur ne porte pas sur un acte précis et déterminé. Et quant à l'objection qu'on tire

1. Lettre pour la promulgation des Statuts diocésains d'Angoulême, 20 février 1878, p. 6 et 7.

Digitized by Google

de ce qui se passe en d'autres pays, voyez si elle n'a pas été prévenue par le législateur qui déclare que « les mœurs de notre province ne supportent pas la chose dans les clercs », et qui revient avec insistance sur la prohibition qu'il en fait.

IV. Appliquons les mêmes principes à un autre point des ordonnances synodales : l'interdiction du jeu le jour des conférences ecclésiastiques.

Le texte, le voici : *Districte prohibemus ne ulli ludo indulgeant presbyteri ipsa die collationis ecclesiasticæ* [1]. Est-ce un article directif que celui qui débute par les mots : *Districte prohibemus* ?

Cela étant, est-il un scrupuleux, un intolérant, est-il un être insociable, le confrère chez qui s'est tenue la réunion, et qui se récrie contre la violence qu'on lui fait en établissant dans son salon une table de jeu à la suite de la conférence ?

On a eu tort, crient quelques-uns : il fallait se transporter dans une paroisse voisine. — Mais le texte est là : *ne ulli ludo ipsa die collationis*. On a voulu écarter ainsi le scandale de ce déménagement en masse vers le presbytère d'un autre confrère, et arrêter cet entraînement par suite duquel, dans de rares cantons à la vérité, le jeu devenait le principal objectif et ne laissait qu'une place secondaire aux exercices propres de la réunion.

Dirai-je qu'étant en verve de gaieté, on aura eu assez d'esprit pour alléguer que le jour ecclésiastique finit à trois heures ; et puis, comme cette interprétation pouvait n'être pas très-sûre, qu'on a fini par remarquer, et avec raison, que ce n'était plus le jour de la conférence : *ipsa die collationis*, et qu'on était désormais en règle avec les statuts ? — C'est vrai, ce n'était plus le jour de la conférence : minuit venait de sonner.

1. Stat. diœces. 1875, append. II, n. 4, pag. 162.

Digitized by Google

Et après cela, on entend ces bons ecclésiastiques gémir à l'occasion avec leurs confrères de ce que les jeunes vicaires, les jeunes séminaristes même, auditeurs et témoins de tout ce que je viens de signaler, ne soient pas animés d'un esprit suffisant de soumission et de respect. Prenez garde, Messieurs, vous devez être les soutiens et les modèles de la discipline par rapport à vos frères plus jeunes. Craignez qu'ils ne soient autorisés à rejeter sur vous la responsabilité de tout ce que vous remarquez en eux de regrettable ou de blâmable.

Je n'ai pas besoin de le redire : ces abus auxquels j'ai voulu mettre un terme aujourd'hui par cela seul que je vous les aurais dénoncés, ne sont le fait que d'une très-petite minorité. Les réflexions salutaires de la retraite achèveront ce que ma parole aura commencé. Ah! Messieurs, nous sommes battus en brèche de toute part. Humainement, nous sommes vaincus ; les conservateurs sans principes nous ont livrés logiquement aux mains de nos ennemis, qui peuvent devenir nos bourreaux : que sera-ce si nous nous mettons de leur côté? Nos pires ennemis, ce serait nous-mêmes.

Voulons-nous donc pouvoir dire avec le psalmiste : *Benedictus Dominus qui non dedit nos in captionem dentibus eorum* : « Béni soit le Seigneur qui ne nous a pas livrés en « proie à leurs dents » ? Rentrons sérieusement en nous-mêmes, et retranchons de notre vie tout ce qui nous mettrait d'intelligence avec eux pour notre perte. *Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium* : en voyant quelques-uns de nos déportements, ils s'étaient flattés de nous faire tomber dans leurs piéges ; mais la retraite est survenue et elle nous a ouvert les yeux : « le lacet a été « brisé, et nous avons été délivrés » : *laqueus contritus est, et nos liberati sumus*. Donc confiance en Dieu, qui est « notre « secours » ; en Dieu, « qui a fait le ciel » où il nous appelle ;

Digitized by Google

en Dieu « qui a fait la terre » et qui n'en cédera point le domaine définitif aux méchants : *Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram* [1].

Vous en demeurerez plus convaincus, Messieurs, après que je vous aurai entretenus demain des débuts du pontificat de notre saint-père le pape Léon XIII.

V. A PROPOS DES PREMIERS ACTES DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII. — Depuis que nous sommes votre évêque, nous n'avons jamais présidé à aucune de ces assemblées synodales sans y payer notre tribut d'obéissance, de respect et d'amour au pasteur souverain par lequel nous avions été préposé à cette portion du troupeau du Seigneur. Nous n'avions point été jusqu'ici dans le cas de prononcer au milieu de vous un autre nom que celui du pontife qui gouvernait déjà depuis plus de trois ans l'Église universelle lorsqu'il nous confia le gouvernement de cette Église particulière de Poitiers : pontificat unique dans l'histoire, et moins mémorable encore par sa durée que par cette grandeur et cette diversité d'événements dont la trame étonnera la postérité la plus reculée. Mais si le nom de Pie IX est destiné à traverser les siècles, escorté de l'admiration de tous ceux qui contempleront de loin cette grande et prodigieuse personnalité, le sentiment qu'il laisse dans nos âmes, à nous qui avons eu le bonheur de le connaître et d'être connus de lui, sera jusqu'au dernier jour de notre vie un sentiment d'inexprimable tendresse et gratitude filiale.

En ce qui nous regarde, Messieurs, vous savez quelle dette de cœur la bonté de Pie IX nous imposera à jamais. Six fois je suis allé vers lui, et toujours j'en suis revenu comblé de nouvelles marques d'affection. Nul de vous ne s'est prosterné à ses pieds et n'y a prononcé le nom de Poitiers sans

1. Ps. CXXIII, 6, 7, 8

Digitized by Google

recueillir des paroles qui faisaient notre confusion, parce qu'elles étaient sans proportion avec les faibles services qu'elles préconisaient. Enfin, si des intentions plus d'une fois hautement manifestées nous sont devenues doublement honorables par les résistances qu'elles ont rencontrées, d'autres gages plus enviables, et que nous ne pouvons remémorer sans attendrissement, nous ont été prodigués.

Il a pour nous tout le prix d'un testament suprême, ce suffrage par lequel Pie IX a daigné, dans les derniers mois de sa vie, sanctionner le recueil de nos modestes écrits, dont il voulait bien dire que presque aucun ne lui était inconnu. Puis, quel autre legs délicat et précieux que ce titre épiscopal décerné à un autre nous-même, dans le double but d'honorer en lui des mérites personnels désormais connus de toute l'Église, et de nous procurer à nous-même un soulagement et une joie ! Les saintes Écritures nous montrent les anciens patriarches, avant de quitter la terre, assemblant autour d'eux leurs fils pour les bénir. Quel spectacle émouvant, en particulier, que celui du vieillard Jacob entrecroisant ses bras pour appuyer ses mains mystérieusement bénissantes sur les deux têtes d'Ephraïm et de Manassé[1] ! Les annales de l'Église de Poitiers n'aimeront-elles pas à se représenter Pie IX dans une attitude analogue, à l'heure où les approches de la mort le retenaient déjà sur son lit de souffrance ?

O Père, votre image reste gravée en traits ineffaçables dans le plus intime de mon cœur, et votre nom, que le canon de la messe a placé sur mes lèvres pendant près d'un tiers de siècle, s'y retrouvera toujours le premier chaque matin au *memento* de ceux qui nous ont précédés avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de la paix. D'ailleurs, n'est-ce pas vous encore que nous vénérerons désormais

1. Gen., XLVIII, 13 et seq.

Digitized by Google

dans celui qui, continuant la chaîne de la succession apostolique, forme à son tour une même personne morale avec le Christ dont il tient ici-bas la place après vous?

VI. En Jésus-Christ, pontife suprême et invisible, réside, avec la plénitude de l'autorité sacerdotale, l'assemblage de toutes les perfections qui donnent au sacerdoce son lustre divin. Etant la splendeur de la gloire du Père, la figure de sa substance, le Fils de Dieu, revêtu de la sainte humanité, a été investi de l'héritage de toutes choses, et il est autant élevé au-dessus des anges que son nom est supérieur à leur nom [1]. Il est l'exemplaire unique, en qui sont réunies toutes les formes du beau et du bien, dans des proportions que n'atteindra jamais aucun pontife pris d'entre les hommes [2]. Quand Pierre demande aux pasteurs de devenir par leur esprit la forme du troupeau [3], quand Paul se propose lui-même à eux comme un modèle à imiter [4], ces princes des apôtres n'ont garde de croire et de dire que ni eux-mêmes, ni aucun de leurs successeurs, puissent égaler jamais celui que n'égale aucun des esprits célestes [5]. D'ailleurs, le caractère imprimé par l'ordination, les pouvoirs d'ordre et de juridiction acquis par la voie régulière, sont indépendants en eux-mêmes des mérites de la personne. Pour punir ou pour exercer les peuples, la providence a pu permettre plus d'une fois que les fonctions les plus hautes et les plus saintes fussent gérées sans le concours des qualités naturelles ou surnaturelles dont l'absence constitue pour la société chrétienne un châtiment terrible, une épreuve désolante. Heureusement, sur la chaire apostolique et dans la dignité suprême des successeurs de Pierre, ces éclipses ont été rares. Le siége romain a été occupé par un beaucoup plus grand nombre de saints

1. Hebr., I, 2, 3, 4. — 2. Ps. XLIV, 3. — 3. I Petr., V, 3.
4. Philipp., III, 17. — 5. Hebr., I, 4 et seq.

Digitized by Google

qu'aucun autre siége pastoral, et le trône pontifical offre une succession de grands hommes qu'aucune nation et aucune dynastie n'ont produits sur aucun trône de la terre. Grâces soient rendues à Dieu pour le don inénarrable qu'il a fait à son Église dans ces derniers siècles, où l'œil le moins observateur est conduit à reconnaître que les papes ont été providentiellement choisis en rapport avec les exigences et les difficultés croissantes des temps ! En Pie IX, cette constatation avait pris un tel degré d'évidence qu'il semblait ne pouvoir être remplacé par personne, et le phénomène jusqu'alors inoui d'un pontificat prolongé bien au delà de celui de Pierre à Rome s'offrait aux esprits comme une sorte de brevet d'immortalité.

Mais nul règne ici-bas n'est si durable qu'il ne doive finir à l'heure marquée par les décrets d'en haut, et nul pontife mortel n'absorbe en lui les destinées immortelles de l'œuvre du Christ, pas plus qu'il n'épuise en sa personne ce que saint Pierre appelle la dispensation de la grâce multiforme de Dieu [1]. Le dispensateur suprême partage ses dons à chacun comme il veut [2], et ses vicaires en terre ne sont pas eux-mêmes placés en dehors de cette loi. C'est beaucoup qu'il soit donné à quelques privilégiés de reproduire d'une façon éminente et transcendante tels et tels aspects du prototype divin ; à d'autres il appartiendra de le faire ressortir sous ses autres faces. De là chez les saints, avec un fond de ressemblance qui les rapporte tous à un même modèle, des différences et parfois des oppositions d'où naissent des contrastes qui étonnent d'abord, mais qui bientôt révèlent l'harmonie du monde de la grâce, non moins fondée sur la variété que celle du monde de la nature. Ainsi va l'œuvre de Dieu à travers les siècles : afin que, par l'Église, les formes diverses de la sagesse divine

1. I Petr., IV, 10. — 2. I Corinth., XII, 11.

Digitized by Google

incarnée en Jésus apparaissent aux principautés et aux puissances même du ciel, selon la grande doctrine de l'apôtre : *Ut innotescat principatibus et potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam multiformis sapientia Dei* [1].

VII. Entrons dans notre sujet. A Pie IX a succédé Léon XIII, et cette substitution, par la facilité avec laquelle elle s'est accomplie, a déconcerté les espérances coupables des uns, calmé les appréhensions trop humaines des autres. Des deux côtés on a senti que la main de Dieu était avec son Église.

Toutefois, chez les uns et chez les autres, nous avons vu subsister une sorte d'attitude et d'anxiété expectante : ceux-là se flattaient de posséder plus d'un gage de la disposition où serait Léon XIII de ne pas marcher dans les voies de Pie IX, ceux-ci étudiaient les moindres actes, les moindres paroles, les moindres signes du nouveau pontife pour savoir à quoi s'en tenir.

Pour qui connaît l'histoire de l'Église et l'histoire de la papauté, la question était résolue d'avance. Le pape, quel qu'il fût, qui succéderait à Pie IX, pourrait différer de lui, ou plutôt il en différerait inévitablement quant à ce qui constitue le caractère et la physionomie propre à chaque homme. Mais il n'en différerait aucunement, non-seulement quant à l'affirmation des doctrines et à la condamnation des erreurs, mais encore quant à la revendication des droits même temporels du pontificat romain, et quant à la ligne de conduite, soit envers les gouvernements, soit envers les particuliers. La preuve de cela n'est plus à faire. Le pape Léon XIII a parlé solennellement déjà trois fois.

Dès sa première allocution au sacré-collége, nous l'avons entendu déclarer à la face du monde que le siége apostolique avait été dépouillé violemment de sa puissance tem-

1. Ephes., III, 10.

Digitized by Google

porelle, et qu'en conséquence il se trouvait absolument privé du plein et libre usage de l'autorité indépendante qui lui appartient et en vertu de laquelle il n'est soumis à personne [1].

VIII. Bientôt après, au jour même de la grande solennité pascale, Léon XIII adressait à l'épiscopat catholique sa première lettre encyclique. Et voici que, dès les premiers mots, elle retrace les enseignements de l'encyclique de mil huit cent soixante-quatre et du syllabus qui l'accompagnait.

Comme Pie IX, Léon XIII déplore le renversement des vérités suprêmes qui sont la base nécessaire de la société humaine ; comme lui il signale cet esprit de rébellion d'où naissent les révolutions incessantes, les guerres cruelles, le mépris des lois gardiennes des bonnes mœurs et de la justice, la cupidité insatiable des âmes déplorablement asservies au lucre et à la matière, l'administration inconsidérée, la profusion, la malversation des intérêts publics, enfin l'hypocrisie avec laquelle des hommes, traîtres à leur pays, se posent en champions de la liberté et des droits des citoyens.

Comme Pie IX, Léon XIII voit la cause de tous ces maux dans le dédain et le rejet de la sainte autorité de l'Église et du suprême pouvoir du pontife romain, conservateur et défenseur ici-bas des règles immuables du bien et du juste ; comme lui, il déplore la liberté effrénée et perverse de tout enseigner et de tout écrire ; comme lui, il prend la défense de la sainteté du mariage, que les lois révolutionnaires voudraient d'abord réduire à la condition d'un simple contrat civil, pour arriver ensuite au divorce, c'est-à-dire à la destruction de la famille ; comme lui, il stigmatise cette feinte et menteuse civilisation qui est contraire aux doc-

1. Alloc. Leonis XIII in ædibus Vatican., 28 mart. 1878 : *Ubi primum superiori mense.*

Digitized by Google

trines et aux lois de l'Église ; comme lui enfin, il affirme le magistère infaillible des vicaires de Jésus-Christ.

Et afin qu'il conste publiquement de l'identité magistrale du pontificat nouveau avec le pontificat qui vient de finir, Léon XIII ne se contente pas de renouveler ces enseignements, il a soin de renouveler les condamnations portées par Pie IX et par ses prédécesseurs, lesquels : *haud prætermiserunt, quoties opus fuit, grassantes errores reprobare et apostolica censura confodere.* Or, poursuit le pontife : *Has condemnationes omnes, decessorum nostrorum vestigia sectantes, nos ex hac apostolica veritatis Sede confirmamus ac iteramus.* Voilà pour les doctrines.

En ce qui est des droits, et des droits temporels du saint-siège, les revendications et les condamnations ne sont pas moins énergiques :

Quapropter ut in primis eo quo possumus modo. jura libertatemque hujus sanctæ sedis adseramus, contendere nunquam desinemus, ut auctoritati nostræ suum constet obsequium, ut obstacula amoveantur, quæ plenam ministerii nostri potestatisque libertatem impediunt, atque in eam rerum conditionem restituamur, in qua divinæ sapientiæ consilium romanos antistites jamdudum collocaverat. Tous ces termes valent la peine d'être pesés. Il s'agit d'assurer l'usage des droits et de la liberté essentielle du saint-siège, d'écarter les obstacles qui en arrêtent le plein et libre déploiement, et de rentrer dans les conditions que le conseil de la divine sagesse, c'est à-dire une providence étroitement liée à l'institution surnaturelle, avait assurées depuis longtemps au pontificat romain ; et le recouvrement de cet état de choses, le successeur de Pie IX déclare que jamais, entendez bien, jamais il ne cessera de le poursuivre : *contendere nunquam desinemus.* En attendant des jours meilleurs, le pontife tire à son tour le glaive spirituel : car, dit-il, à raison du devoir de notre charge, qui nous oblige à défendre les droits de

Digitized by Google

la sainte Église, nous ne pouvons nous dispenser de renouveler et de confirmer par ces présentes lettres toutes les mêmes déclarations et protestations que notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées tant contre l'occupation du principat civil que contre la violation des droits de l'Église romaine.

IX. Les travaux et les courses pastorales de ces derniers mois nous ayant privé de vous adresser aussitôt que nous l'aurions voulu, Messieurs et chers Coopérateurs, la teneur de ces lettres apostoliques, nous en consacrerons les points principaux dans le texte de notre décret synodal. Protestons, en passant, contre certains canonistes également ignorants et présomptueux qui, voulant faire la leçon aux évêques, et mûs par d'autres motifs moins avouables encore, ont cherché à établir, dans des articles récents. que les encycliques pontificales n'étant point adressées au corps des fidèles, mais seulement à la hiérarchie, n'étaient pas susceptibles d'être promulguées par l'autorité épiscopale, ni d'être rangées parmi les actes doctrinaux du suprême pasteur de l'Église : assertion dénuée de tout fondement, et que condamne la pratique usitée du saint-siége et de l'épiscopat.

S'il s'agit maintenant de l'attitude du nouvel élu soit envers les actes des gouvernements, soit au regard de certaines opinions particulières, il ne saurait désormais être douteux pour personne que toute l'énergie de Pie IX revive dans Léon XIII.

L'intempérance non moins maladroite qu'orgueilleuse du gouvernement allemand a jeté dans le domaine de la publicité des pièces que la discrétion traditionnelle du Vatican aurait gardées secrètes. Si, d'un côté, nous y voyons se produire toute la brutalité doctrinale de l'absolutisme césarien qui entend que la loi humaine, quelle qu'elle soit, régisse souverainement toutes les consciences, nous y

Digitized by Google

trouvons de l'autre, avec tous les ménagements de la prudence et de la charité, l'invincible et invariable maintien de la maxime des apôtres : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* : maxime non moins protectrice de la dignité des peuples que de la souveraineté des droits de Dieu.

Enfin, en ce qui est de ces opinions, qu'on nomme libérales, et qui, après avoir été si sévèrement mulctées par Pie IX, se sont flattées de rentrer en grâce auprès de son successeur, le langage de celui-ci ne justifie guère leurs espérances et leurs prétentions. L'encyclique de Léon XIII exhorte l'épiscopat à diriger de telle sorte l'esprit des fidèles, qu'ils adhèrent chaque jour de plus près à la chaire de vérité et de justice, acceptant toutes ses doctrines avec plein assentiment et intime adhésion de l'esprit et de la volonté, et rejetant absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qui sont en opposition avec les documents de l'autorité apostolique : de telle sorte que tous les enfants de l'Église, unis dans une même croyance et une même doctrine, aient avec le chef de l'Église une même pensée et un même langage.

Du reste, Messieurs et chers Coopérateurs, le programme du catholicisme libéral s'est formulé, et il a été présenté aux membres du sacré-collége à la veille de l'ouverture du conclave, dans une brochure intitulée *La Crise* : pamphlet odieux déposé sur la tombe de Pie IX par des mains anonymes, mais qui ne diffèrent point de celles auxquelles ont été dues avant et pendant le concile tant d'élucubrations misérables. Je n'ai point le droit de devancer les arrêts de la suprême autorité. Mais si ceux qui ont entrepris cette campagne, et qui nourrissent la pensée de la pousser et de la continuer, s'y croient autorisés par l'impunité, je leur prédis qu'ils pourraient bien avoir à revenir de leur erreur.

Un troisième acte de Léon XIII a été rendu public, c'est sa lettre au cardinal-vicaire concernant le vote du conseil

Digitized by Google

municipal de Rome qui bannit des écoles l'enseignement religieux. Or, comme il se trouve chez nous des hommes qui ont proposé plus d'une fois la suppression du catéchisme dans les établissements d'instruction (conséquence extrême, mais logique, des principes du libéralisme), nous aurons à cœur de faire arriver aux fidèles les hautes et profondes considérations du pontife romain sur l'indispensable nécessité du catéchisme au point de vue social comme au point de vue religieux, et les conseils pratiques qui se déduisent et qu'il déduit lui-même de sa doctrine.

DECRETUM SYNODALE. — I. Post emissas in hac vigesima tertia nostra synodo diœcesana doloris ac luctus nostri testificationes ob ademptum immortalis memoriæ Pontificem Pium Nonum, qui « cum « pro veritate et justitia invicto semper animo certaverit, magnisque « laboribus in christiana republica administranda fuerit in exemplum « perfunctus, non modo virtutum suarum splendore Apostolicam « Sedem illustravit, sed etiam universam Ecclesiam amore et admi- « ratione sui adeo complevit, ut quemadmodum omnes Romanos « Antistites diuturnitate pontificatus superavit, ita forte præ cæteris « amplissima publici et constantis obsequii ac venerationis testimonia « retulerit [1] ».

Sanctissimo Patri nostro Leoni Decimo Tertio, cujus verba in honorem inclytissimi sui decessoris modo usurpavimus, par obsequium venerationemque ac obedientiam præbentes, ejusque documentis inhærentes, cum ipso profitemur ac declaramus : « Apostolicam Sedem, sua « per vim temporali dominatione spoliatam, eo adductam esse ut « pleno, libero, nullique obnoxio suæ potestatis usu perfrui omnino « non possit [2] ». Quapropter eidem Sanctissimo plaudimus et assentimur dum asserit « se nunquam contendere desiturum ut in eam rerum conditionem restituatur in qua divinæ Sapientiæ consilium Romanos Antistites jamdudum collocaverat » ; ideoque pro officii munere quo sanctæ Ecclesiæ jura tueri tenetur, declarationes, protestationes omnes quas sanctæ memoriæ Pius Nonus tum adversus occupationem civilis principatus, tum adversus violationem jurium ad Ecclesiam Romanam pertinentium pluries edidit et iteravit, easdem et ipse omnino renovat et confirmat [3] ».

II. Eidem Sanctissimo morem præbemus dum fideles nobis concreditos ita religionis amore incensos a nobis vult « quo propius et arctius cathedræ veritatis et justitiæ adhæreant, omnesque ejus doctrinas intimo mentis et voluntatis assensu suscipiant ; opiniones vero etiam vulgatissimas, quas Ecclesiæ documentis oppositas noverint, omnino

1. Alloc. Leonis PP. XIII : *Ubi primum superiori mense*, 28 mart. 1878.
2. *Ibid.* — 3. Encycl. Leonis XIII, 21 april. 1878.

Digitized by Google

Beaucoup d'entre vous, Messieurs et chers Coopérateurs, m'ont demandé, à diverses fois déjà, si un autre document pontifical ne nous annoncerait pas bientôt le jubilé extraordinaire que les papes ont coutume d'accorder à l'occasion de leur avénement. En remontant à la tradition des pontificats précédents, on voit que la promulgation de cette indulgence a été faite, quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard, selon l'opportunité des saisons et la facilité de faire participer les populations aux exercices des prédications et des missions. Plusieurs d'entre vous, sachant par expérience qu'il faut s'assurer longtemps d'avance le concours des ouvriers évangéliques, en ont retenu déjà pour

rejiciant,... ita ut fideles omnes, perfecti in eodem sensu eademque sententia, idem cum Romano Pontifice sapiant, idemque loquantur [1].

Interea, « grassantes errores quos Romani Pontifices, demumque sanctæ memoriæ Pius Nonus, præsertim in concilio Vaticano, reprobarunt et apostolica censura confoderunt, se pariter reprobare et damnare declarat Sanctissimus Pater Leo Decimus Tertius, condemnationes omnes decessorum suorum ex Apostolica veritatis Sede confirmans ac iterans [2] ».

III. Qua de re, non prætermittemus hac in synodali sessione debita censura notare pseudo-theologos seu pseudo-canonistas, qui data occasione primæ illius Epistolæ encyclicæ novi Pontificis, doctrinalem hujusce modi documentorum apostolicorum auctoritatem ac valorem perperam et ignoranter infirmare et labefactare tentarunt.

IV. Cum vero idem Sanctissimus Pontifex, in epistola sua ad Cardinalem Vicarium nuper directa [3], decretum municipii romani, quo traditio elementorum christianæ doctrinæ in publicis scholis interdicitur, ita rationis fideique lance ponderaverit, ut nobis in eodem rerum statu forsitan versantibus lumen prætendere debeat, omnibus et singulis, sive ecclesiasticis sive laïcis viris, de religiosa ac civili re sollicitis, tum dogmata ibi luculenter tradita, tum utilissima adjecta consilia sedulo meditanda et in praxim adducenda commendamus.

V. Standum quoque noscatur decretis Sacræ Congregationis Indulgentiarum quibus declaratur :

1° Indulgentiam aliquo die determinato lucrandam incipere, non quidem a primis vesperis, sed a media nocte ad mediam nocte, nisi aliud expresse habeatur in indultis [4];

1. *Ibid.* — 2. *Ibid.* — 3. Die 28 junii 1878.
4. Decretum diei 14 Decembris 1877, a SS. Patre probatum die 12 januar. 1878.

Digitized by Google

les derniers mois de cette année ou les premiers mois de l'année suivante, et ils font entrer dans leurs combinaisons l'espoir de la coïncidence du jubilé qui donnerait à leurs peuples un plus puissant essort vers les sources de la grâce. J'ai la confiance que leur attente ne sera pas trompée. Au besoin, et si elle n'était pas gagnée d'avance, je plaiderais leur cause auprès du saint-père.

X. Il me tarde, vous le comprenez, Messieurs et bien-aimés Frères, d'aller en mon nom et au vôtre me prosterner aux pieds de Léon XIII. Ayant eu la consolation de participer l'an dernier aux fêtes des noces d'or de l'épiscopat de Pie IX, et, par suite de quelques épreuves de santé survenues après ce voyage, ayant eu à différer une partie notable de la visite des paroisses de ce grand diocèse, j'ai dû,

2° Concessionem factam indulgentiæ in favorem eorum qui coram imagine Sacratissimi Cordis Jesu debite oraverint, locum non habere si agatur de Imaginibus in quibus Sacratissimi Cordis effigies extrinsecus non apparuerit [1].

VI. Præterea, quoniam in generali rerum civilium perturbatione, potissimum interest ecclesiasticam disciplinam ita firmam et compactam subsistere ut quodlibet anarchiæ semen a clero exulet, non possumus eos non admonere qui, dum decreta provincialia et statuta dicœcesana esse alia præceptiva, alia directiva subsurrant, plurimorum eorum observationem parvi faciunt, et contra regulas sanæ theologiæ aliena loquentes, conscientiæ suæ vulnus, fidelibus scandalum, sacerdotalique ministerio damnum inferunt.

VII. Denique, quoniam ex probatissimo parochorum zelo, et juxta exhortationem concilii provincialis Aginnensis [2], altaria fixa, hæreticorum civiliumque bellorum perturbatione fere ubique destructa, in multis ecclesiis restitui cœperunt, et consecrationem pontificalem præstolantur, notum facimus ex apostolico indulto ad tempus concessum esse ut nobis in hac parte suppleatur per aliquem ex Abbatibus in monasteriis suis pontificalium honore gaudentibus, propter nimiam et vires nostras superantem hujusmodi functionum actualem multitudinem [3].

Datum Pictavis, in publica sessione vigesimæ tertiæ nostræ synodi diœcesanæ, die decima sexta Julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo octavo, in festo Beatæ Mariæ de Carmelo.

1. Decretum ejusdem diei. — 2. Conc. Agin., Tit. II, c. VI, n° 4, p. 45.
3. Rescript. S. Congr. Rit., 18 aug. 1877.

Digitized by Google

jusqu'à ce moment et jusqu'à la saison avancée du prochain automne, résister à l'élan qui m'entraînerait à Rome. Mais, avec la grâce de Dieu, le délai ne se prolongera pas au delà de ce terme. Des désirs, plusieurs fois exprimés, et qui ont pris le caractère d'un commandement, ne me permettraient pas de tarder davantage. Le saint-père veut bien se souvenir des rapports que le cardinal Pecci a eus avec le membre de la commission *de Fide* pendant les travaux du concile du Vatican ; et je conserve moi-même précieusement les savantes notes de ce prince de l'Église concernant une erreur à la fois philosophique et théologique dont il réclamait avec instance, par des considérations détaillées et motivées, la condamnation formelle : condamnation que la teneur de la constitution *Dei Filius* ne nous a pas paru comporter d'une façon explicite, mais qui avait sa place déjà marquée et sa rédaction formulée dans un des chapitres de la constitution subséquente, quand les événements sont venus interrompre, pour un temps que Dieu seul connaît, les opérations de l'assemblée œcuménique. Toujours est-il que si l'ontologisme n'est pas sans affinité avec le libéralisme catholique, celui-ci, par ce côté encore, n'aura point à se glorifier d'avoir trouvé un partisan et un protecteur.

Vous m'accompagnerez en esprit dans ce voyage, Messieurs et bien-aimés Frères, et, pour ma part, je vous tiendrai tous unis à moi tandis que je me placerai sous la main bénissante de Léon XIII, et que je verserai dans son cœur les sentiments de soumission, de vénération, de fidélité, de docilité filiale de cette grande et sainte Église de Poitiers, que tant de titres recommandent, depuis quinze siècles et par delà, à la prédilection des pontifes qui occupent la chaire apostolique, et à l'estime de tous ceux qui ont à cœur les intérêts et les gloires de l'Église de Rome.

Digitized by Google

LVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DE SAINTE-RADEGONDE EN PRÉSENCE DES PÈLERINS DE PARIS A LOURDES.

(XVIII AOUT MDCCCLXXVIII.)

Et percurrentes omnem regionem, cœperunt in grabatis eos qui se male habebant circumferre, ubi audiebant eum esse.

Et parcourant tout le pays, ils se mirent à porter sur des lits les malades ici et là, partout où ils apprenaient que Jésus était.
(S. MARC, VI, 55.)

I. Les Livres saints nous disent, mes très-chers Frères, qu'en même temps que Jésus, parcourant la Judée, prêchait la royale doctrine de l'Évangile, il allait guérissant toute langueur et toute infirmité [1]. Sachant cela, ceux qui avaient des malades couraient tout le pays, et ils les conduisaient, étendus sur leurs grabats, là où ils entendaient dire que Jésus était. A son approche, on les déposait dans les rues, on les exposait sur les places, et l'on priait le Sauveur de permettre qu'ils pussent seulement toucher le

1. Matth., IV, 23.

Digitized by Google

bord de ses vêtements ; et tous ceux qui le touchaient étaient guéris [1].

Ce n'est pas, assurément, que les concitoyens de Jésus négligeassent les voies ordinaires et les moyens établis de guérison. Ils avaient appris de leurs propres Écritures que le médecin doit être honoré pour le besoin qu'on a de lui ; que toute médecine vient de Dieu ; que le Très-Haut a fait germer de terre les plantes médicinales ; que la pharmacie en forme des potions et des liniments salutaires, dont l'homme sage se garde de faire fi [2]. Mais sachant, par expérience, que les ressources de l'art humain sont bornées et souvent impuissantes, ils avaient appris à la même école que le malade ne doit pas s'abandonner lui-même, et qu'il peut être son propre médecin si, par la foi et la prière, il recourt au suprême et tout-puissant guérisseur [3]. De là cet empressement des infirmes à se porter ou à se faire porter à la rencontre de Jésus.

Ce n'est pas, non plus, que tous y trouvassent toujours le soulagement et la guérison. Outre que Dieu connaît mieux que nous ce qui nous est expédient, et qu'il a des manières de nous exaucer très-efficacement en dehors de celles que nous voudrions lui prescrire, il arrivait qu'en certains lieux les miracles du Sauveur étaient refoulés par l'incrédulité, de sorte que l'imposition de ses mains n'aboutissait qu'à la guérison d'un petit nombre d'infirmes [4]. Mais c'étaient là les exceptions ; et Jésus, pour l'ordinaire, traversait triomphalement les villages, les bourgs et les cités, guérissant tous ceux qui venaient à lui [5].

Or, cette propriété miraculeuse du Sauveur, il lui a plu de la communiquer à ses premiers disciples. Les ayant

1. Marc., VI, 56. — 2. Eccli., XXXVIII, 1-8. — 3. *Ibid.*, 9.
4. Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit, et mirabantur propter incredulitatem eorum, Marc., VI, 5, 6. — 5. Matth., IX. 36.

Digitized by Google

convoqués autour de lui, il leur donna puissance pour guérir toute langueur et toute infirmité : *Et convocatis discipulis, dedit eis potestatem ut curarent omnem languorem et omnem infirmitatem* [1]. Que dis-je ? Il leur promit que quiconque d'entre eux aurait une foi suffisante, non-seulement ferait les mêmes œuvres que lui, mais en opérerait même de plus grandes : *opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet* [2]. Et, de fait, comme nous le voyons aux Actes des Apôtres, tant et tant de prodiges sortaient de leurs mains, qu'ils étaient assaillis, assiégés, plus encore que Jésus-Christ lui-même, par tous ceux qui s'intéressaient à la guérison de leurs frères. L'empressement, l'encombrement avaient pris de telles proportions, qu'il en résultait quelque désordre, dont pouvaient se scandaliser certains esprits. Par exemple, du plus loin qu'on voyait venir l'apôtre saint Pierre, on poussait les malades hors des maisons, on les jetait sur les places : *ita ut in plateas ejicerent infirmos*. Que voulez-vous ? dans ces instants de presse, et avec de si grandes foules, on fait de son mieux, et l'on ne peut pas toujours se garder de quelques mouvements brusques et précipités. On les rangeait ensuite sur des lits et des brancards, afin que l'ombre de Pierre atteignît chacun d'eux et qu'ils fussent délivrés de leurs infirmités [3].

II. Mestrès-chers Frères, ce que nous voyons aujourd'hui, qu'est-ce autre chose que ce qu'on voyait alors ? Sans doute, les signes extraordinaires des premiers jours du christianisme n'ont pas persévéré sous la même forme au milieu du peuple chrétien. Cependant, il a plu à la divine providence de rouvrir plus d'une fois, durant le cours des siècles, la source des miracles : miracles de guérison de toutes sortes d'infirmités corporelles et spirituelles. Alors, c'est par centaines, c'est par milliers, que ceux qui souffrent se

1. Matth., x, 1. — 2. Joann., xvi, 12. — 3 Act., v, 15.

Digitized by Google

rendent vers ces sources bénies et fécondes. Que l'incroyant en rie pendant qu'il jouit de la santé; qu'il dénonce ces voyages aux autorités publiques, comme un grief d'homicide par imprudence : lui-même, demain, dans les tortures de la souffrance, et quand le médecin n'y pourra plus rien, convoitera secrètement l'essai de cette ressource suprême. Mais comme, parmi les êtres souffrants, il en est beaucoup qui, malgré leur foi et leur vif désir, ne pourraient faire le voyage d'eux-mêmes et à leurs dépens, de là cette association de Notre-Dame du Salut et cette œuvre des Pèlerinages, qui ont entrepris de reproduire ce qui se voyait durant la carrière mortelle de Jésus.

Des hommes de foi et de dévouement, des prêtres, des laïques n'ont pas reculé devant cette entreprise pleine de difficultés de toute nature. Sans être arrêtés par les distances, on les voit partir pour les lieux le plus reculés : *et percurrentes omnem regionem*, emmenant avec eux les malades étendus sur des grabats, et les promenant, les conduisant là où ils ont entendu dire qu'on trouve Jésus : *cœperunt in grabatis eos qui se male habebant circumferre, ubi audiebant eum esse* : c'est-à-dire là où le Sauveur a voulu rendre sensibles sa présence et sa vertu divine.

Car, M. T.-C. F., encore que Jésus-Christ soit présent dans tous nos temples et qu'il réside partout dans nos tabernacles; encore que sa Mère et ses saints puissent partout accueillir nos prières et nous accorder leur intercession; il y a pourtant, dans le cours de chaque siècle, des lieux prédestinés, où le Seigneur manifeste préférablement sa puissance et celle de sa Mère et de ses saints. L'un de ces lieux privilégiés, à l'heure actuelle, est cette grotte de Lourdes dont la renommée a rempli l'univers entier. Lourdes, à l'entrée des Pyrénées, touche aux derniers confins de la France. Si l'on part du centre pour aller à cette extrémité du pays, à plus forte raison si l'on quitte la frontière

Digitized by Google

du nord pour se rendre à cette frontière du midi, c'est toute la longueur du territoire français à parcourir. Qu'importe? *Et percurrentes omnem regionem.* N'a-t-on pas à son service des chars rapides, emportés par la vapeur? La complaisance des compagnies se prêtera à convertir les wagons en des salles d'hôpital, en des chambres d'infirmerie, avec tous leurs ustensiles et leurs appareils; on y étendra des matelas, des couchettes, la literie sous toutes ses formes, moyennant quoi on transportera les malades de toute espèce : *in lectulis et grabatis* [1]; et l'on ira, de station en station, s'arrêtant principalement aux lieux où l'on saura que la vertu de Dieu réside : *ubi audiebant eum esse.*

III. Voilà pourquoi cette station à Poitiers, à Poitiers la ville d'Hilaire et de tant d'autres grands et puissants serviteurs de Dieu, mais surtout à Poitiers la ville de Radegonde, dont la solennité patronale se célèbre en ce jour, à Poitiers où ceux qui sont préposés à ces saintes caravanes estiment qu'il est bon de faire une halte, parce qu'il est notoire que la vertu féconde de Jésus y habite : *ubi audiebant eum esse.*

Mes très-chers Frères, il y a bientôt douze cents ans que la sainte reine Radegonde a été déposée, par les mains de saint Grégoire de Tours, dans ce tombeau où ses ossements et ses cendres reposent encore aujourd'hui. Depuis lors, le pouvoir dont elle a été investie n'a jamais cessé de s'y faire sentir. De son vivant, la royale servante du Christ a guéri les hydropiques, rendu la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques, rappelé les morts à la vie. Mais la puissance des saints ne finit pas avec leur existence mortelle. En vérité, s'écrie Venance Fortunat, devenu son historien après avoir été le témoin et le conseiller de toute sa vie, en vérité « il n'est pas permis de croire qu'auprès du Christ cette fille du Christ intercède et supplie en vain pour les siens » :

1. Act. v, 15.

Digitized by Google

neque enim credi fas est apud Christum Christi filiam pro suis inaniter supplicare, elle par les mérites de laquelle il est constant que les morts ont été ressuscités, les démons chassés, les tempêtes apaisées, les malades et langoureux de toute sorte rendus à la première vigueur et à la santé parfaite [1] ». Ah ! depuis douze siècles, combien de générations n'a-t-on pas vues descendre les marches, souvent usées et renouvelées, de cette crypte sépulcrale ! Combien de désespérés y ont été apportés, enveloppés des linges qui devaient être leurs suaires, et en sont remontés alertes, vigoureux, sains et saufs ! C'est ce qu'attestent tous ces *ex-voto* accumulés d'année en année, d'âge en âge.

Vous avez donc eu raison, pèlerins de Paris et de nos diverses provinces, de vous arrêter près du tombeau de Radegonde, et de compter sur sa royale protection : vous ne vous retirerez point sans avoir expérimenté qu'une vertu céleste est là : *ubi audiebant eum esse*.

IV. Plusieurs d'entre vous doivent aussi en aller chercher les effets demain auprès de la cellule de Martin, à Ligugé, qui fut le premier monastère de ce grand thaumaturge des Gaules. Martin, vous le savez, avait médité de se faire moine dès sa première jeunesse. Catéchumène à dix ans, il veut, à douze, s'en aller au désert ; à quinze ans, la volonté de ses parents le fait soldat ; mais à l'armée il se conduit de telle sorte qu'on le prendrait déjà pour un moine : *ita ut jam illo tempore non miles, sed monachus putaretur* [2]. Il ne se sent à sa place, il n'est dans sa vocation, que le jour où il est conduit par Hilaire dans cette solitude de Ligugé. C'est pendant cette période de sa vie qu'il accomplit ses principaux prodiges, ses plus grands miracles, en particulier la résurrection de ce catéchumène,

1. Bolland., ad diem XIII Aug., Edit. Palmé, p. 92.
2. Sulp. Sever., De vita S. Martini, c. I.

Digitized by Google

dont le récit est fait par Sulpice-Sévère dans une latinité si exquise [1]. Lui-même répéta souvent qu'étant moine, et avant son épiscopat, la vertu miraculeuse était plus grande en lui qu'après son épiscopat : *major ei virtus ante episcopatum fuit quam post episcopatum* [2]. D'où il faut conclure, poursuit Sulpice-Sévère, que saint Martin a dû faire des choses inouies à Ligugé, des choses que l'histoire n'a pas toutes transmises, puisque, pendant le reste de sa vie, il a opéré tant de merveilles, et que, de son aveu, elles sont au-dessous de ce qu'il avait fait avant d'être évêque [3].

Or, la puissance du moine Martin lui a survécu à Ligugé, non moins que celle de l'évêque Martin lui a survécu à Tours. L'un de ses successeurs sur ce siége, saint Grégoire de Tours, nous en est garant dans le récit qu'il fait de son pèlerinage à Ligugé, accompli avec tant piété et de ferveur. Là, dit-il, il apprit de l'abbé et de ses frères assemblés, que souvent les aveugles y recouvraient la vue, les débiles la vigueur. On lui raconta, en particulier, la guérison récente d'une pauvre femme paralytique. Apportée près de la cellule où fut ressuscité le catéchumène, elle se traîna péniblement jusqu'à la grille de l'oratoire. Là, faisant un effort sur elle-même, elle s'attacha, elle s'accrocha au voile qui pendait derrière les barreaux, le baisant avec foi en disant : « Bienheureux confesseur, je vous crois ici présent » : *Hic te, beate confessor, adesse credo.* « Je confesse que c'est ici que vous avez ressuscité le mort » : *Hic te mortuum suscitasse confiteor.* « J'ai confiance que, si vous le voulez, vous pouvez aussi bien me guérir que vous avez pu arracher ce défunt à la gueule béante de l'enfer ». Ce qu'ayant dit, elle inondait le pavé de ses larmes, quand, tout d'un coup, *quidquid aridum, quidquid contractum, quidquid dissolutum fuit,*

1. Sulp. Sever. De vita S. Martini, c. V.
2. Gregor. Turon., Hist. L. I, c. 40.
3. Sulp. Sever., Dialog. II, n. 5.

Digitized by Google

redintegratum est mulieri in corpore : tout ce qui était aride, desséché, contracté, disloqué dans le corps tout démoli de cette pauvre femme, fut rétabli, réintégré dans l'état le plus régulier, par la vertu du bienheureux Martin [1].

Puisse-t-il en être ainsi de ceux qui vont se rendre en ce même lieu avec les mêmes sentiments de foi!

V. Mais, me dites-vous, le sanctuaire de Lourdes étant le but de notre pèlerinage, ne serait-ce point manquer de confiance ou même de respect envers la Vierge immaculée, que d'implorer ainsi et d'obtenir de Radegonde ou de Martin, à Poitiers ou à Ligugé, les faveurs que nous attendons de la Mère de Dieu près des roches Massabielles?

Déposez ce scrupule, mes bien-aimés Frères; et puisque vous venez la plupart de Paris et du nord, permettez que je vous communique le récit qu'un de nos moines actuels de Ligugé a copié récemment dans la bibliothèque d'une des villes de la Belgique.

C'était dans le cours du douzième siècle. Un mal affreux, appelé le *mal des ardents*, exerçait, en France et dans une partie de l'Europe, d'épouvantables ravages, dont la seule description fait frémir. Or, un auteur contemporain, grandement dévot au culte de saint Martin, Guibert de Gembloux, rapporte qu'un groupe de malades s'était renfermé dans l'église de Saint-Martin, à Paris, pour obtenir du bienheureux patron la guérison du mal dont ils étaient atteints. Le saint évêque leur déclare que la faculté de guérir de ce mal n'est point dans ses attributions, attendu que Jésus-Christ l'a dévolue en propre à sa Mère : *Quia munus hoc propriæ Christus cessit matri suæ*. A quoi les malades répondent que cette excuse n'est point recevable; qu'il est connu de tous, qu'il est un des princes du Paradis, et qu'ayant opéré de bien plus grands miracles que celui-là

1. Greg. Turon., De mirac. B. Martini, L. IV, c. 30.

Digitized by Google

durant sa vie, il ne lui en coûtera guère de délivrer de pauvres gens comme eux du fléau qui les consume. Et comme le saint persistait à dire que ce n'était pas dans l'église de Saint-Martin, mais dans l'église de Notre-Dame qu'ils seraient exaucés, ils lui déclarent qu'ils périront plutôt sous ses yeux, et que son église deviendra leur cimetière s'il les y laisse mourir. Comment résister à une pareille opiniâtreté ? « En vérité, leur dit le saint, vous me semblez pas mal violents » : *vos, inquiens, quidem mihi violenti videmini.* « Donc, relevez-vous guéris ; mais sachez bien que, même en ce moment, vous devez la santé aux suffrages de la Mère du Christ » : *Matris Christi suffragiis incolumes exsurgite.* Et, afin que le cas présent ne tire pas à conséquence, dénoncez à tous ceux qui sont atteints de la même maladie, que ce n'est ni par ma puissance, ni par celle d'aucun autre saint, mais par le secours et les mérites de la seule Reine des cieux que la guérison sera obtenue en ce temps. C'est pourquoi, pour que le remède qu'ils sollicitent ne leur soit point refusé : *quapropter et remedium petituri non negandum*, c'est dans les oratoires spéciaux de Marie qu'ils doivent se rendre : *ipsius specialia frequentent oratoria.*

D'où jo conclus, mes Frères, que si plusieurs d'entre vous, comme nous l'espérons, obtiennent déj àplus d'une grâce spirituelle ou temporelle, soit auprès de la tombe de sainte Radegonde, soit auprès de la cellule de saint Martin, ce sera à titre d'anticipation, et comme en avance d'hoirie ; et qu'ils n'en doivent pas moins, ou plutôt qu'ils en doivent d'autant plus poursuivre leur route jusqu'au sanctuaire de Lourdes où les attend le plein exaucement de leurs vœux et de leurs prières : *quapropter et remedium petituri non negandum, ipsius specialia frequentent oratoria.*

Que vos saints anges gardiens et que les anges gardiens de notre cité, dont les habitants ont accueilli votre venue

Digitized by Google

comme une fête, vous accompagnent, vous assistent jusqu'au terme de la course, jusqu'au retour dans vos foyers, et que le monde égoïste sache une fois de plus ce que sont, dans l'Église du Christ, les malades, les pauvres, les déshérités des joies du siècle, tous ceux enfin qui participent ici-bas au crucifiement du Rédempteur, dont ils partageront un jour la félicité et la gloire ! Amen.

Digitized by Google

LIX

ALLOCUTION

PRONONCÉE DANS LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION
DU PREMIER ABBÉ DE NOTRE-DAME DE BEAUCHÊNE.

(V SEPTEMBRE MDCCCLXXVIII.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. La fonction sacrée qui va s'accomplir n'est pas précisément celle de la bénédiction d'un abbé. D'après une discipline qui date de plusieurs siècles, ceux des fils de saint Augustin que leur dénomination rattache à la basilique de Latran, mère et maîtresse de toutes les autres églises du monde, et aussi ceux des fils de saint Benoît qui relèvent plus directement du Mont-Cassin, centre suprême de tout l'ordre monastique, dès là qu'ils ont été promus à la prélature régulière selon les formes établies, se trouvent, pour ainsi parler, saisis et investis immédiatement de la bénédiction du pontife romain; et si les cérémonies de la bénédiction épiscopale ne viennent pas s'y ajouter, ce n'est point en signe de diminution, mais plutôt d'augmentation d'honneur, dit le pape Benoît XIV : *non in imminutionem, sed in augmentum honoris.*

Digitized by Google

Toutefois, encore que l'abbé soit déjà béni par l'autorité apostolique, il est juste cependant qu'il soit mis officiellement et solennellement en possession de son siége, de sa dignité et de son autorité. Dans le cas présent, l'évêque ordinaire a été commis à l'effet de prononcer soit l'érection canonique du titre abbatial, soit l'opportunité de l'institution du premier titulaire. Et c'est à ce titre particulier que nous présidons aujourd'hui cette solennité.

II. Le prophète, parlant des destinées réservées au peuple d'Israël, à son culte, à sa religion, à son temple, après les longues épreuves de la captivité et de l'exil, annonçait qu'à la différence du premier temple, préparé par les mains royales de David, élevé par celles de Salomon, avec le concours des rois même de la gentilité, par exemple, du roi de Tyr, Hiram; le prophète, dis-je, annonçait que les murs du second temple seraient rebâtis dans des conditions plus restreintes, plus étroites, moyennant les offrandes que les pieux Israélites apporteraient au jour le jour, au milieu de grandes gênes, de grandes détresses : *et ædificabuntur muri in angustia temporum* [1]. C'est pourquoi les vieillards, qui pouvaient comparer les deux temples, pleuraient au souvenir de l'ancien [2]. Et pourtant un autre prophète ajoutait : « La « gloire de cette seconde maison dépassera celle de la pre- « mière » : *magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ* [3].

L'histoire de la synagogue était figurative de celle de l'Église : *Omnia in figura contingebant illis* [4]. Pour ne parler que de ce qui a trait à la cérémonie de ce jour, la fondation d'un monastère, d'une abbaye, durant la période qui s'est écoulée chez nous de Clovis et de Charlemagne jusqu'à saint Louis et au delà, était une œuvre royale, ou, à tout le

1. Dan., IX, 25. — 2. I Esdr III, 12. — 3. Agg., II, 10.
4. I Corinth., X, 11.

Digitized by Google

moins, l'œuvre de quelque grande maison seigneuriale, de quelque haut et puissant dignitaire de l'Église ou de l'État. Des bâtiments immenses, des domaines très-vastes, des revenus fixes et assurés formaient l'apanage de ces établissements célèbres. L'hérésie a commencé, les révolutions ont achevé la destruction de tout cet ordre de choses. Des monuments de la libéralité et de la piété de nos pères, il n'est resté que des ruines ; ou, si quelques édifices sont demeurés debout, ils ont été affectés tantôt à des usages publics, tantôt à des opérations industrielles. On peut dire, en ce qui est de l'état religieux, que l'ancien monde, que l'ancien temple n'existe plus.

Est-ce que cependant la vie monastique aura cessé pour toujours ? Est-ce que même la dignité hiérarchique dont l'Église l'avait gratifiée aura disparu de l'organisation catholique ? Non point. La profession monastique est indestructible, elle est perpétuelle, parce qu'elle est essentielle dans l'économie de la société née de l'Évangile. De plus, dans les ordres anciens et primitifs, par exemple, dans les familles de saint Augustin, de saint Benoît, ou chez les disciples de saint Bernard qui sont encore fils de Benoît, la prélature régulière refleurira, et rien ne lui sera retiré des priviléges insignes dont elle a été ornée. Elle a si largement payé par ses services, à travers les siècles, les honneurs qui lui ont été dévolus, qu'il n'est que juste de les lui maintenir.

III. C'est ce qui s'accomplit ici aujourd'hui, dans des proportions modestes, je l'avoue. Non pas que de très-nobles maisons n'y aient contribué; mais elles-mêmes ont été atteintes par les révolutions. Le concours prolongé des âmes fidèles et de tous les amis de la religion et de l'Église est donc nécessaire à ces institutions renaissantes pour subsister au jour le jour. Le saint-siége n'en a pas moins jugé l'heure venue de constituer ici la dignité de la prélature

Digitized by Google

abbatiale. La jeune famille des chanoines réguliers envoyée vers nous, et déjà accrue de vocations indigènes, était digne de cette faveur. Que votre modestie ne s'en effraie point, mon très-révérend Père. Le luxe, la richesse, les honneurs et les avantages mondains ne vous sont point octroyés dans cette investiture. Vous vous apercevrez trop, hélas ! que rien n'est changé à la situation étroite, à la condition exiguë des temps : *in angustia temporum*. Mais vous n'en aurez pas moins toutes les prérogatives, toutes les attributions de votre haute dignité. Vous prenez rang dans la hiérarchie appelée à siéger au sein des conciles. L'anneau sacré que je vais mettre à votre doigt fait de vous désormais l'époux de cette humble église de Notre-Dame de Beauchêne, élevée à la hauteur des basiliques abbatiales. Le bâton pastoral placé entre vos mains va vous armer du droit de régir vos subordonnés. Vous serez l'exemple de tous par votre régularité, leur précepteur par votre doctrine, leur père surtout par la sollicitude et la tendresse de votre cœur. L'accroissement de pompe que vous apporterez à la célébration des saints mystères et des offices sacrés aux jours solennels augmentera la religion du peuple fidèle de ces contrées, en même temps que par vous-même et par vos frères vous exercerez, au profit des âmes, l'œuvre de leur réconciliation avec Dieu et de leur progrès dans les voies de la perfection. Enfin, par vos prières et par celles de toute cette jeunesse canoniale, vous attirerez de nouvelles bénédictions sur la population qui vous entoure, particulièrement sur ceux qui vous ont préparé de loin cette résidence [1], et sur les familles qui n'ont pas cessé, qui ne cesseront pas de vous prodiguer les marques de leur intérêt. A l'heure présente, quels vœux fervents ne faites-vous pas monter vers le ciel pour la noble

1. *Voir* Homélie prononcée à la cérémonie d'installation des chanoines réguliers de Latran dans l'église N.-D. de Beauchêne, T. VII, p. 443 et suiv.

Digitized by Google

femme que le Seigneur vient d'appeler à lui, et qui, à tant et tant d'autres œuvres de charité et de religion, a joint le mérite de figurer en tête de vos plus constantes bienfaitrices[1] ! Son nom, inscrit dans votre nécrologe, lui assure amais le bienfait de vos suffrages.

IV. Honneur donc à cette jeune abbaye de Notre-Dame de Beauchêne, qui, avec celle de Saint-Martin de Ligugé, reprendra place, dans une nouvelle *Gaule Chrétienne*, à la suite de tant de gloires monastiques disparues!

S'il était encore ici des vieillards qui eussent vu, dans cette partie du Poitou, vos anciennes résidences de la Trinité de Mauléon, de Saint-Pierre d'Airvault, de Saint-Laon de Thouars, de Notre-Dame de Celle, à coup sûr, à ne regarder les choses que par leur côté extérieur, ils pourraient, comme les anciens émigrés d'Israël revenus dans leur patrie, faire des comparaisons peu avantageuses entre votre existence d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Mais, d'autre part, en considérant l'exactitude de votre observance, la pureté de votre vie et de votre doctrine, votre ardeur pour les études sacrées, votre zèle pour la cause de l'Église et pour le salut des âmes, ils auraient lieu de proclamer que la gloire de vos maisons nouvelles n'est point éclipsée par celle de leurs devancières : *magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ.* Amen.

1. Madame Sidonie de Biencourt, comtesse de Rohan-Chabot, récemment décédée au château de la Forêt-sur-Sèvre.

Digitized by Google

LX

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE AUTREFOIS ABBATIALE DE SAINT-MAIXENT

A L'OCCASION

DU DOUZIÈME CENTENAIRE DU MARTYRE DE SAINT LÉGER.

(11 OCTOBRE MDCCCLXXVIII).

Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum ut horum memoriam faciatis.

Or, j'aurai soin que, même après ma mort, vous ayez souvent à cœur de faire mémoire de ces choses.

(2e Epître de S. PIERRE, I, 15.)

I. Si les hommes apostoliques, à l'exemple du prince des apôtres, ont souci de ce que nous penserons, de ce que nous ferons après leur mort, il nous importe et il nous est salutaire, à nous, de conserver et de raviver la mémoire de leurs actes, de leurs enseignements, de leurs exemples. S'ils se souviennent de nous jusque dans le repos et dans les joies de la patrie éternelle, combien plus nous appartient-il, à nous, d'avoir souvenir d'eux durant les tristesses du temps et les épreuves de l'exil ! Et quand l'échéance des dates séculaires nous replace plus spécialement en face de leur personnalité et de

Digitized by Google

leur histoire, c'est une pratique bonne et louable de célébrer des fêtes plus solennelles en leur honneur, de donner plus d'éclat à leur culte, de remémorer et de remettre dans une lumière plus vive l'héroïsme de leur vie et de leur mort. En ces anniversaires, les lieux qu'ils ont habités, qu'ils ont sanctifiés, dont ils ont fait leur séjour préféré, ressentent comme un tressaillement électrique ; le passé semble revivre sous nos yeux ; des faits anciens, des événements qu'on avait plus ou moins perdus de vue, redeviennent pour ainsi dire contemporains.

C'est ainsi, N. T.-C. F,, que le deux octobre de l'année mil huit cent soixante-dix-huit nous reportant au deux octobre six cent soixante-dix-huit, la figure de saint Léger nous apparaît à cette heure dans toute sa vivante et radieuse majesté. D'autres Églises que la nôtre solennisent aujourd'hui ce douzième centenaire. Autun redira surtout les vertus et les grandes œuvres de l'évêque ; Arras, les souffrances et les gloires du martyr. A Poitiers il est donné de faire valoir des titres consacrés par le suffrage d'en haut, puisque, après nous avoir appartenu durant les plus belles et les plus tranquilles années de sa vie, saint Léger nous a été restitué après sa mort par le jugement de Dieu. Beau sujet de discours, que nous ne ferons qu'effleurer dans un rapide entretien.

II. Austrasien par sa race, Léodegar vint au monde à Poitiers, où sa mère Sigrade avait été attirée par la présence de son frère Diddon, évêque de cette cité. Il me plaît de m'en rapporter sur ce point à l'affirmation d'Ansoald, successeur de Diddon et parent lui-même de Léodegar [1]. Mais ce qui n'est contesté de personne, c'est qu'après un

1. Dicebat enim Ansoaldus, Pictaviensis episcopus : « Hic in nostra diœcesi natus, factus est per baptismi regenerationem nostræ ecclesiæ filius, etc. ». Analect. Murbach., ap. *Hist. de saint Léger*, par D. Pitra, p. 556 — *Vid.* Vita metrica, *Ibid.*, p. 493 v. 921-925

Digitized by Google

premier stage dans la chapelle palatine des Mérovingiens, le jeune neveu, confié à son oncle, devint l'élève et le nourrisson de cette école épiscopale de Poitiers dont le grand docteur Hilaire avait jeté les fondements dans sa maison paternelle. Rien de plus frais, de plus suave que le récit de cette éducation lévitique. L'historien duquel nous en apprenons les détails, est un abbé de Ligugé qui a vécu avec le saint, et qui a écrit son histoire à la demande d'Ansoald, l'évêque de Poitiers, et d'Audulphe, l'abbé de Saint-Maixent [1]. Rien donc de plus authentique.

Diddon, évêque d'ailleurs très-régulier et de mœurs irréprochables au milieu des agitations de la vie publique et des intrigues du palais, voulut partager avec un vénérable et très-docte prêtre de son clergé le soin d'orner l'intelligence et de former le cœur du lévite [2]. Celui-ci, sous cette double influence, fut vigoureusement élevé et nourri dans toutes les études que font d'ordinaire (que faisaient du moins alors) les puissants du siècle, et pleinement soumis à ces fortes disciplines qui usent, comme la lime, les saillies trop vives de l'adolescence. Jaloux d'achever de ses propres mains ce que le digne maître avait commencé, Diddon admit le lévite dans sa plus étroite intimité parmi ces clercs cubiculaires qui, au terme des saints canons, veillaient nuit et jour autour de l'évêque en qualité de témoins et de sentinelles d'office. Et comme le pontife s'était toujours maintenu chaste de corps, afin de former son disciple à sa ressemblance, il l'avertissait souvent de se conserver vierge, pour devenir ainsi dans l'Église un digne vase d'élection : car la

1. Vita S. Leodegarii, auctore Ursino, abbate Locogiacensi. Bolland. ad diem II octobr.; Patrol. lat. Migne. T. XCVI, col. 335 et seq.

2. Ursin., Vita S. Leodeg., n. 1.

3. Cumque fuisset strenue eruditus, et a diversis studiis quibus sæculi potentes studere solent adplene in omnibus disciplinis lima esset politus... Anonym. Æduen., c. I, ap. Migne, col. 347.

Digitized by Google

pensée de l'évêque était de lui céder un jour sa chaire épiscopale [1].

A si bonne école, Léodegar en peu de temps devint accompli dans les lettres sacrées et profanes. « Et ce progrès n'a rien d'étonnant, nous dit l'un de ses historiens; car, tandis que les leçons du pontife frappaient du dehors ses oreilles, le Christ, son vrai maître et docteur, par ses touches secrètes, formait en lui l'homme intérieur et le configurait à sa propre ressemblance [2]. »

Seigneur Jésus, entendez ici le vœu qui part de mon cœur : Puisse ce parfait exemplaire, que nous offre la tradition de notre Église de Poitiers, servir à jamais de type et de modèle à la jeunesse cléricale!

III. L'obéissance est l'apprentissage du commandement. Léodegar de disciple devient maître; il siége en qualité d'archidiacre de Poitiers à côté de l'évêque. On connaît les attributions de l'archidiaconat dans la discipline des anciens âges : c'était la plus éminente dignité administrative après l'episcopat. L'archidiacre, sous l'autorité de l'évêque, était préposé au gouvernement de toutes les églises du diocèse. Malgré sa grande jeunesse, nul ne fut tenté de récuser la compétence de Léodegar pour cet office. Car, au témoignage de tous, il excellait dans la connaissance des Écritures, et aussi dans celle des lois canoniques et des lois civiles, pardessus tous ceux dont il avait la direction. Aussi ses aînés et ses contemporains étaient-ils d'accord avec les plus jeunes pour proclamer ses aptitudes supérieures, et tous se louaient

1. Quem per annos plurimos magnis curis edoctum... receptum secum in suis cubiculis sub custodia disciplinæ retinuit, ut, quemad modum idem pontifex se castum corpore custodierat, eumdem quoque similem sibi effici voluit, dicens ei monendo summa frequentia, ut se virginem conservaret et vas electionis in Ecclesia Dei dignum fieret, quoniam optabat eum hujus civitatis post se esse episcopum. Ursin., *Ibid.*

2. Analect. Murbach., ap. D. Pitra, p. 530.

Digitized by Google

également des rapports qu'il leur était donné d'avoir avec lui. « Au charme de la parole, dit toujours notre abbé de Ligugé, Léodegar joignait une haute stature, une beauté de visage, une grâce naturelle qui le faisaient remarquer entre tous ; il avait un accent suave et persuasif, un esprit des plus pénétrants, une prudence très-perspicace, un zèle brûlant inspiré par l'amour de Dieu, enfin, pour dernier prestige, une candeur dans laquelle se reflétait la limpidité d'une âme vierge... [1]. Doué de pareils avantages, le jeune administrateur, agissant toujours au nom du pontife, avait en peu de temps établi une grande paix et un parfait équilibre sur tout le territoire diocésain de Poitiers [2]. »

Diocèse privilégié, auquel les héritiers et les imitateurs de l'archidiacre Léodegar, avec des mérites et sous des aspects divers, n'ont point fait défaut durant la succession des âges !

IV. Sulpice-Sévère nous dit que saint Martin ne voulut jamais consentir à se laisser ordonner diacre, par la crainte que cette dignité ne le désignât à la succession épiscopale de son maître saint Hilaire. De son côté, celui-ci eut la générosité de sacrifier cette espérance en conduisant lui-même Martin dans la solitude de Ligugé [3]. Diddon ne fut peut-être pas moins généreux, et il se soumit à une séparation plus méritoire, puisqu'il se dessaisit de Léodegar, déjà archidiacre, en faveur du monastère de Saint-Maixent.

Ici, M. T.-C. F., je n'ai point à vous apprendre ce qui est écrit à toutes les pages de votre histoire. L'abbaye de Saint-Maixent, c'est tout le passé de votre cité, c'est le centre

1. Erat enim multum facundiæ honestissimæ deditus, statura procerus, inter plerosque pulcherrimus, aspectu decorus, eloquio suavis, ingenio acutissimus, prudentia providus, zelo Dei et amore fervidus, perpetuæque castitatis (ut erat monitus) custos. Ursin., n. II, col. 336, 337.

2. In parvi temporis spatio, sub pontificis imperio, magnam pacem providentia sui regiminis tradidit Pictaviensi solo. *Ibid.*

3. De Vita B. Martini, n° IV et seq.

Digitized by Google

autour duquel gravitent tous les événements consignés dans vos annales. Depuis que le fugitif d'Agde était venu de la Septimanie poser sa tente à Vauclair, sur ces rivages gracieux de la Sèvre, la renommée de ce lieu n'avait cessé de grandir. Diddon lui-même y avait été préparé, dans le silence et la pauvreté d'une humble cellule, aux desseins ultérieurs de Dieu sur lui. Plein de cette pensée que les destinées de l'ordre monastique importent essentiellement au bien général de l'Église, l'évêque de Poitiers n'hésita point à se priver de son neveu, dès l'instant où il comprit combien cette vocation serait féconde pour le monastère. Et, de fait, Léodegar, abbé de Saint-Maixent, ne tarda pas à donner à ses fils et à ses frères toute une nouvelle vie par un bienfait insigne qui rend son administration à jamais mémorable. Il est attesté, dans vos chroniques maxentaises, qu'il introduisit au monastère la règle de saint Benoît [1].

Ce n'est donc point sans raison que saint Léger est honoré, est invoqué ici comme un autre patron de cette basilique, comme un second fondateur de cette abbaye illustre. Six ans employés à faire pénétrer l'esprit et la lettre de la forte règle bénédictine dans les idées et dans les mœurs, dans les sentiments et dans les observances de la pieuse communauté, furent pour le monastère un trésor bien plus appréciable encore que la prospérité temporelle dont il l'enrichit. Et lui-même goûta, dans ce tranquille séjour, des douceurs que le reste de sa carrière ne devait plus lui offrir.

V. Sa destinée, en effet, l'appelait sur d'autres théâtres. Nous ne suivrons notre saint ni au palais de la reine Bathildo dont il fut l'habile ministre et le sage conseiller, ni sur le trône épiscopal d'Autun où il déploya toutes les qualités d'un grand évêque. Nous voulons nous borner à ce qui, dans l'histoire de saint Léger, conserve le goût et le par-

1. *Hist. de S. Léger*, par D. Pitra, p. 94.

Digitized by Google

fum de notre sol poitevin. Mais, précisément à ce titre, comment ne pas reconnaître l'empreinte poitevine dans les actes de l'évêque d'Augustodunum ?

S'agit-il de venger la pureté du dogme contre les derniers restes de l'arianisme et contre l'invasion plus récente du monothélisme ? Un canon qui porte le titre spécial de canon d'Augustodunum, proclamera : « Si quelqu'un, prêtre, diacre, sous-diacre ou clerc, ne juge pas irrépréhensible le symbole que l'Esprit-Saint inspira et que les apôtres transmirent, et *la foi du saint évêque Athanase,* qu'il soit anathématisé par l'évêque. » La foi du saint évêque Athanase, vous le savez, c'est le symbole qui porte son nom. Et vraiment il appartenait à notre ancien archidiacre, qui avait évangélisé les peuples dans la chaire même de saint Hilaire, de populariser dans un concile et d'introduire dans la prière publique cette profession de foi, résumé le plus lumineux des grandes affirmations de l'orthodoxie durant les luttes doctrinales de trois siècles [1].

Vous avez entendu l'accent de l'ancien archidiacre de Poitiers : entendez celui de l'ancien abbé de Saint-Maixent dans ce canon quinzième du même concile d'Autun : « Que l'ordre des canons et la règle de saint Benoît soient observés ponctuellement par les abbés et les moines : car si ces prescriptions sont légitimement accomplies et conservées dans les monastères, le nombre des moines s'augmentera, et, leurs prières se multipliant, le monde entier y gagnera d'être préservé des contagions du mal » : *et numerus monachorum, Deo propitio, augebitur, et mundus omnis per eorum orationes assiduas malis carebit contagiis.*

Chères et glorieuses paroles, s'écriera plus tard un noble enfant de l'Église d'Autun [2] : chères à tout l'ordre monas-

1. *Hist. de S. Léger*, par D. Pitra, p. 173-177.
2. *Ibid.*, p. 19.

Digitized by Google

tique, et spécialement à celui de saint Benoît, mais glorieuses surtout pour le pontife qui inspira ce concile du septième siècle de sa haute sagesse, et qui, des profondeurs de son expérience et de sa foi, formula si nettement cet axiome de philosophie sociale, puissant et neuf encore après douze siècles : que les âmes priant dans la solitude ne sont point inutiles au monde, et que, le nombre des moines augmentant la somme des prières, c'est du côté des monastères que vient aux nations la préservation et le salut : *Si enim hæc omnia fuerint legitime apud abbates et monasteria conservata, et numerus monachorum, Deo propitio, augebitur, et mundus omnis per eorum orationes assiduas malis carebit contagiis* [1].

Mais voulez-vous entendre un autre écho de la voix de saint Hilaire? Léodegar est en présence du tout-puissant maire du palais, Ebroïn. Avec la franche humilité du chrétien et la noble dignité de l'évêque : « C'est à juste titre que nous souffrons, lui dira-t-il, parce que nous avons péché contre le Seigneur ; et pourtant sa miséricorde l'emporte, puisqu'il daigne nous appeler à l'honneur d'une persécution telle que la tienne. Mais toi, misérable Ebroïn, toi qui infliges à la race des Francs un si cruel châtiment, c'est sur toi-même le premier que tu feras retomber la vengeance : *Sed tu, miser Ebroïne, qui tantam pœnam ingeris Francorum genti, potius in te ulcisceris...* Car, en voulant courber sous ta dictature tout ce qui habite la terre de France, c'est ta propre gloire, indignement usurpée, que tu achèves de détruire » : *quoniam dum superare cupis omnes habitatores in tota Francia, tuam potius aufers, quam indignus accepisti, gloriam* [2]. Voilà bien, n'est-ce pas, le

1. Concil. Augustod. sub S. Leodegar., can. XV.

2. Hæc digne patimur, quia Domino peccavimus ; sed major est sua clementia, qui nos vocare dignatus est ad talem gloriam. Sed tu, miser Ebroïne, etc. Ursin, n. X, col. 541.

Digitized by Google

langage et l'attitude magnanime d'Hilaire en face de Constance. Les évêques français n'ont point désappris, ils ne désapprendront jamais à parler de la sorte.

VI. Détournons nos yeux des cruels spectacles qui vont suivre. Léodegar, après d'horribles supplices, a cueilli la palme du martyre : les prodiges, les miracles signalent aussitôt sa dépouille à la vénération des peuples. Trois Églises s'en disputeront la possession : Autun réclame son évêque, et il semble que, comme Tours par rapport au corps de saint Martin, il doive l'emporter sur les autres ; Arras revendique les droits du territoire sur lequel le martyre a été consommé ; Poitiers, par la voix d'Ansoald, a pris les devants, alléguant l'origine et la première éducation de son parent, ainsi que ses généreux débuts dans la carrière. On se résout à invoquer le sort : après une nuit de prières et la célébration solennelle des saints mystères, on tire un des trois billets introduits sous la palle de l'autel : le nom qui apparaît est celui de l'évêque de Poitiers. Le ciel s'est expliqué : c'est près du berceau du saint que sera placée sa tombe. L'abbé de Saint-Maixent, Audulphe, est aussitôt appelé, et il reçoit la mission de rapporter dans sa première patrie le corps du martyr [1].

Alors commence une série de faits surnaturels et de manifestations populaires qui ne s'arrêteront plus. Chacune des haltes est marquée par une guérison, quand ce n'est pas une résurrection. La trace en est restée historique tout le long de la route. Pour ne parler que de ce qui est plus rapproché de nous, Jouy, au diocèse de Chartres [2], voit rendre à la fois la parole, la vue et le mouvement à une femme muette, aveugle et paralytique. Tours est émerveillé

1. Vita S. Leodeg. auct, anonym., c. XVII, ap. Migne, T. XCVI col. 368, 369.

2. Gaudiacum, *Ibid.*, c. XVIII, col. 370

Digitized by Google

par des phénomènes si frappants, que son évêque Théodebert veut accompagner le corps du thaumaturge jusqu'à l'entrée du Poitou. Ingrandes [1], Antran [2], Cenon [3], Jaulnay [4] devinrent les théâtres de nouveaux prodiges. Ansoald, évêque de Poitiers, avec son clergé et son peuple, s'avance jusqu'à Jaulnay à la rencontre du cortége. On ne parle, durant tout le parcours, que des miracles dont on a été témoin. Ils se renouvellent dans la ville, près des tombeaux de sainte Radegonde et de saint Hilaire. Et enfin, à Jazeneuil [5], dernière station, où les moines de Saint-Maixent sont venus au-devant de leur père, un enfant sans vie ayant été apporté par sa mère près du miraculeux cercueil, le défunt au bout de trois heures, sort comme d'un profond sommeil et s'écrie : « Mère, où es-tu » ? *Mater, ubi es?* Puis, pendant le reste du trajet, et après l'arrivée au monastère, et durant les jours suivants, les miracles se succèdent sans relâche. C'est pourquoi les nobles matrones couvraient la châsse de leurs plus riches ornements ; et les offrandes se multiplient tellement que l'évêque Ansoald et l'abbé Audulphe y trouvent un premier et puissant secours pour la construction d'une basilique sans pareille [6].

Voilà donc, N. T.-C. F., les souvenirs qu'évoque cette date douze fois séculaire de la glorieuse mort de saint Léger. Jugez si nous avons eu raison de ne point la laisser passer inaperçue et de venir la célébrer solennellement avec vous.

VII. Merci d'abord au vénérable abbé de Ligugé, au successeur de ce docte et pieux Ursin dont la fidèle relation nous a fourni tout le fil de cet entretien, commentée et développée par la plume savante d'un autre historien que

1. Igoranda, *Ibid.* — 2. Interamnis, *Ibid.*, col. 371.
3. Sannone. *Ibid.*— 4. Gelnacum, *Ibid.*— 5. Zazinoialum, *Ibid.*, c. XIX.
6. Cujus fabricæ ædificatio est dissimilis omnibus basilicarum constructionibus. *Ibid.*, c. XX, col. 373.

Digitized by Google

Ligugé a souvent possédé dans ses murs : il fallait bien que la prélature monastique participât à ce joyeux anniversaire, et que la crosse abbatiale reparût à cette occasion dans la basilique où elle a si longtemps présidé. Merci à cet autre dignitaire régulier qui est venu représenter la famille canoniale introduite par saint Hilaire dans sa propre maison paternelle. Merci à l'évêque bien-aimé dont Pie IX a bien voulu faire un autre nous-même, et qui, en partageant nos sollicitudes et nos tâches, a droit à partager nos consolations et nos joies. Merci au pasteur de cette cité, au prêtre dont le zèle infatigable et le persévérant labeur auront procuré la restauration bientôt totale de ce temple magnifique, et aussi la conservation de cette catacombe étroitement liée au nom et au culte de saint Léger. Merci encore aux édiles de la cité et aux pouvoirs publics dont le bon vouloir ne s'est point lassé et ne se démentira pas jusqu'au complet achèvement de l'entreprise. Merci enfin à vous tous, mes très-chers Frères, qui avez eu à cœur de visiter ce sanctuaire, de vous presser autour de ce tombeau et de cette relique sainte, et d'obtenir par vos actes de piété la plénière indulgence dont le nouveau pontife Léon XIII nous a gratifiés. Les jours ne sont guère moins difficiles, les destinées de la France ne sont pas moins en jeu qu'au temps dont nous venons d'exhumer la mémoire : nous avons grand besoin de l'intercession des saints Maxence et Léodegar, dont les tombes contiguës ornent cette crypte, semblables à celles qui unissent à Rome les restes sacrés d'Étienne et de Laurent. Saint Maixent et saint Léger prieront pour cette France à la formation de laquelle ils ont puissamment contribué ; ils seront pour vous et pour nous tous de puissants avocats et protecteurs. Sous leurs mains bénissantes, cette ville, qui leur a dû son plus beau lustre, restera toujours, à travers les vicissitudes des événements, une ville religieuse et chrétienne, une ville de foi et de bonnes œu-

Digitized by Google

vres, au sein de laquelle tous les grands intérêts de la cause catholique sont compris par des âmes d'élite, une ville enfin qui, après avoir été foulée par les pieds des saints, continuera de députer vers eux, dans la gloire, des multitudes d'élus, de génération en génération, jusqu'à la consommation des siècles. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

LXI

HOMÉLIE

PRONONCÉE AU RETOUR DE ROME
DANS LA SOLENNITÉ DU XXIXe ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXVIII.)

Numquid non pater unus omnium nostrùm ?
N'y a-t-il pas un père qui est le père de nous tous ?
(MALACHIE, II, 10.)

I. Assurément, mes vénérables Frères dans le sacerdoce et mes chers Fils en Jésus-Christ, ce père qui est le père commun de tous les hommes, c'est celui que chaque jour nous invoquons en l'appelant notre Père qui est aux cieux[1]. Ce titre lui appartient si essentiellement qu'on pourrait et qu'on devrait dire qu'il lui appartient uniquement, n'était qu'il a voulu avoir ici-bas des représentants et des participants visibles de sa paternité. Lors donc que le divin Sauveur, dans son évangile, a donné l'exclusion à des titres

1. Matth., VI, 9.

Digitized by Google

usurpés, et qu'il a dit aux hommes : « N'allez point appeler « qui que ce soit ici-bas du nom de père, car vous avez un « père unique qui est dans les cieux [1] » ; de même qu'il n'a pas voulu attenter au quatrième précepte du Décalogue et supprimer dans la famille le nom du père selon la chair, pareillement il n'a point entendu répudier la légitime paternité de l'ordre spirituel ; mais au contraire, par la voix de l'Esprit-Saint, il a enseigné l'existence d'une paternité de la nature et d'une paternité de l'esprit, qui prend son nom et qui découle du sein de Dieu, père de tous : *Deus et Pater omnium... ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur* [2].

Et, de fait, en ce qui est de la vie des âmes, n'avons-nous pas un père, qui est le père de tous les enfants de la grande famille catholique : *Numquid non pater unus omnium nostrum*? Et si saint Paul réclamait pour lui seul, à l'exclusion de milliers d'autres, le titre de père à l'égard de ceux qu'il avait enfantés par l'Évangile à Jésus-Christ [3], à combien plus forte raison ce titre est-il acquis au chef suprême de l'apostolat, à celui qui est la tête de laquelle descendent les esprits vitaux dans le corps entier des pasteurs et des fidèles ! Le monde chrétien ne s'est donc point trompé quand, depuis les premiers jours de l'Église, il a salué du nom de Pape, c'est-à-dire de Père par excellence, le vicaire vivant du Verbe fait chair, le dépositaire unique de toute la plénitude de l'autorité et de la fécondité spirituelle ; et les cœurs catholiques ne cèdent point à un entraînement aveugle, à un transport irréfléchi, en portant vers ce suprême hiérarque

1. Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim Pater vester, qui in cœlis est. Matth., XXIII, 9.

2. Ephes., IV, 6 ; III, 15.

3. Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres : nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui 1 Corinth., IV, 15.

Digitized by Google

les affections les plus ardentes et tous les sentiments de la piété filiale.

C'est ce que nous venons de faire, en notre nom et au vôtre, Messieurs et bien-aimés Fils ; et c'est ce que font présentement, à l'envi les uns des autres, la plupart des évêques de la chrétienté. Le bon pasteur a dit : « Je connais « mes brebis, et mes brebis me connaissent [1] ». Conséquemment à cela, les évêques, pasteurs à l'égard des peuples, mais brebis à l'égard de Pierre, ont le désir, en même temps que le devoir, d'être connus de lui et de le connaître. Jésus-Christ, en remontant aux cieux, a promis aux siens de ne pas les laisser orphelins [2] ; c'est pourquoi il a pourvu à ce que sa paternité fût représentée auprès d'eux jusqu'à la fin des âges. Mais la personne investie de la fonction de père n'est pas revêtue du privilége de l'immortalité. Lors donc qu'elle a payé tribut à la condition de toute chair, et que « le Seigneur, qui connaît les cœurs de tous, a montré « celui qu'il a élu pour prendre la place de son ministère « et de son apostolat [3] », un louable empressement pousse aussitôt vers lui ceux que leur charge rapproche davantage de sa personne sacrée, et dont l'autorité ne s'exerce que subordonnément à la sienne. Le ruisseau aspire à connaître la source d'où son cours va désormais dériver, et les aînés du moins de la famille veulent contempler sans retard le visage de celui qui est devenu le père de tous.

II. Naturellement, Messieurs et bien-aimés Fils, vous avez compté que dans cette réunion intime, je vous ferais part des impressions que j'ai prises, des consolations que j'ai ressenties, des bénédictions dont j'ai été favorisé, et qui se rapportent à vous autant qu'à moi-même : c'est tout l'objet de cet entretien et, je dirai, de cette conversation de famille.

Cette Rome, qui est la patrie des âmes, hélas ! on ne

1. Joann., x, 14. — 2. Joann., xiv, 18. — 3. Act., i, 24, 25.

Digitized by Google

l'aborde plus guère aujourd'hui qu'avec serrement de cœur. Les gentils ont envahi jusqu'au vestibule du temple; ils stationnent à l'entrée de la demeure du grand-prêtre ; ils occupent et ils ont affecté à des usages profanes les asiles sacrés de la prière et de la doctrine. Où que vous alliez, à chaque pas que vous faites, de pénibles spectacles appellent sur vos lèvres les accents les plus amers des lamentations du prophète. Et pourtant, telle qu'elle est, c'est encore, c'est toujours la cité de Dieu, le dépôt de la vérité, le centre du monde, le foyer de la vie des nations, le refuge des droits et des principes, la sauvegarde de tous les intérêts, l'espérance de l'avenir.

A peine arrivé, on se sent déjà dédommagé de toutes les peines, reposé de toutes les fatigues, dès qu'on a pu s'agenouiller près du sépulcre de saint Pierre et de celui de Pie IX. Notre première visite fut pour ces deux tombeaux, qui marquent les deux extrémités de la plus sainte, de la plus puissante et de la plus auguste des dynasties : tombeaux devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins. Mais que parlé-je de tombeaux ? Pierre est toujours vivant, et Pie IX, à peine endormi, revivait déjà dans son successeur. Gloire à vous, Seigneur, qui êtes un roi d'éternelle gloire !

L'ancien peuple de Juda avait entendu de la bouche de Dieu cette promesse : « Je serai pour lui un père, et il sera « pour moi un fils » : *Et ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium* [1]. La même réalité est acquise au peuple chrétien, chez qui cette paternité et cette filiation ont pris un caractère sensible par l'institution de la papauté. Devenu le vicaire du Christ, Léon XIII sera pour nous un père, et nous serons pour lui des fils.

III. Évêque durant près d'un tiers de siècle, le cardinal

1. 1 Reg., VII, 14 ; Hebr., I, 5.

Digitized by Google

Joachim Pecci s'était donné tout entier et sans partage à son Église de Pérouse : l'administration de son diocèse, la formation de ses prêtres, les études de son séminaire, l'évangélisation de son peuple, le soin des âmes, avaient absorbé et concentré toutes ses sollicitudes. Il goûtait le bonheur, et, j'ose dire, il partageait avec l'apôtre la fierté de n'avoir pas travaillé dans le vide : *neque in vacuum laboravi* [1]. En particulier, son clergé, par l'éminence du savoir comme par la générosité du dévouement sacerdotal, était sa joie et sa couronne [2]. Or, sa famille, s'étant tout d'un coup accrue, son cœur s'est élargi dans les mêmes proportions. A tous ceux qui l'approchent, son premier abord semble redire les paroles du grand apôtre : « Notre bouche est ouverte et « notre cœur se dilate vers vous, ô enfants de l'Église ; vous « n'êtes point à l'étroit dans nos entrailles : pourquoi les « vôtres seraient-elles resserrées? Rendez-nous amour pour « amour, et, vous aussi, soyez dilatés comme nous [3]. »

Et comment ne l'être pas, quand la plus haute autorité du monde se montre si affable, si accessible, et qu'elle semble n'avoir aucun effort à faire pour descendre à toutes les particularités des choses qu'on lui expose, des consultations qu'on lui adresse, des difficultés qu'on lui présente! Léon XIII parle la langue française avec facilité et justesse d'expression. Ayant écouté attentivement, il résume ordinairement lui-même l'affaire, formulant et au besoin réitérant les questions pour les préciser davantage, le tout dans un langage toujours correct, clair et digne. Quelle ressource pour les évêques de rencontrer dans le prince des pasteurs cette longue expérience de la charge épiscopale, qui lui

1. Philipp., II, 16. — 2. *Ibid.*, IV, 1.

3. Os nostrum patet ad vos, o Corinthii, cor nostrum dilatatum est non angustiamini in nobis; angustiamini autem in visceribus vestris eamdem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos. II Corinth., VI, 11, 12, 13.

Digitized by Google

permet de donner sciemment les solutions et de tracer sans hésitation les règles de conduite ! Quel soulagement de pouvoir se retirer de l'audience avec des doutes dissipés, des obscurités éclaircies, des projets approuvés et encouragés ! Merci, ô mon Dieu, d'avoir ouvert à vos serviteurs cette abondante source de lumière et de force.

Mais s il excelle à diriger ses fils et ses frères dans la voie de leurs devoirs pratiques, lui-même se trouve désormais en face de devoirs bien autrement étendus que ceux de l'évêque. Autant il s'était religieusement renfermé jusque-là dans le cercle de ses obligations pastorales, autant il aspire désormais à connaître les besoins, les intérêts, les souffrances, les nécessités de toutes les parties du monde chrétien. A cette étude, à cette investigation, il apporte les habitudes de travail opiniâtre et d'application constante qui ont été celles de toute sa vie. Il suffit de le voir et de l'entendre pour sentir à quel point il a faim et soif de la gloire de Dieu et de l'honneur de son Église ; à quel point surtout il est désireux de voir son pontificat profiter au bien des âmes et au salut des sociétés. Et quand, par un geste qui lui est familier, ses bras s'ouvrent et s'étendent au cours de la conversation, c'est comme pour montrer aux égarés ou aux prodigues le sein qui leur est ouvert et qui ne cesse de les appeler. « Mon cœur est brisé et consterné, et « je suis dans la stupeur, s'écriait le prophète, à la vue « de l'écrasement de la fille de mon peuple. Eh quoi ! les « nations réduites aux abois ont-elles donc résolu de périr « plutôt que de venir au remède ? N'y a-t-il pas un baume « et un médecin en Galaad ? pourquoi donc la cicatrice de « la fille de mon peuple n'est-elle pas déjà fermée ? [1] » Tel

1. Super contritione filiæ populi mei contritus sum, et contristatus, et stupor obtinuit me. Numquid resina non est in Galaad, aut medicus non est ibi ? quare igitur non est obducta cicatrix filiæ populi mei ? Jerem., VIII. 21, 22

Digitized by Google

est le cri qui s'échappe de toute la personne de notre nouveau pontife.

IV. Toutefois n'ayez garde de croire que, dans son ardeur de sauver les peuples et de sauver les âmes, il se départe jamais d'aucun des principes de son glorieux devancier. Léon XIII serait le premier à signaler, sinon comme des ennemis déguisés, du moins comme des apologistes compromettants, ceux qui se feraient un système d'opposer ses actes aux actes de Pie IX. Rien, absolument rien ne donne le moindre fondement à ces dires, qui ne tendent à rien moins qu'à ralentir les grands courants, qu'à refroidir, s'il était possible, les grands élans du zèle et de la générosité catholique.

C'est le propre d'un pontificat nouveau, comme d'un changement de règne quelconque, d'apporter des facilités et d'offrir des ouvertures nouvelles pour des négociations quelque temps suspendues ou abandonnées sous le régime précédent. La marche du temps ayant mûri les questions, les maux inséparables de toute opposition à l'Église s'étant manifestés et aggravés, et, d'autre part, les froissements antérieurs de personne à personne ayant cessé, les impressions et les dispositions des esprits s'étant modifiées, que de fois, dans le passé, la diplomatie vaticane a pu renouer avec succès des relations dont l'interruption avait été nécessaire ! Avec quel intérêt ne lisons-nous pas en ce moment, sous la plume très-méritante d'un magistrat de la cour de Paris, l'histoire des rapports entre le saint-siége et la couronne de France durant la dernière période du dix-septième siècle ; et comme il est instructif de voir Louis XIV, se calmant et se modérant par les espérances que lui fait concevoir l'avénement de chacun des successeurs du vénérable Innocent XI, s'adoucir enfin jusqu'à désavouer en partie l'acte d'où était sorti le conflit qui menaçait d'aboutir à une rupture et peut-être à un schisme ! Et qui donc, avec

Digitized by Google

plus de résolution et de courage que Pie IX lui-même, a cherché dans les débuts de son règne à conjurer l'explosion des passions du moment? Que les fidèles enfants de l'Église et du saint-siége le sachent bien : non, Léon XIII n'est pas animé d'un autre esprit que Pie IX; et si le temps amenait certaines déterminations qui paraîtraient s'en écarter, la vérité serait promptement rétablie par l'exhibition des documents attestant que Pie IX lui-même avait ouvert et préparé la voie à ces modifications pratiques pour le jour où elles seraient réclamées par le changement des circonstances Rome ne rompt jamais avec les principes ni avec la tradition, et ce n'est pas sous un pape aussi nourri de la doctrine qu'est Léon XIII, qu'on pourrait redouter aucune faiblesse ni aucun amoindrissement. Qu'on ne se défie donc d'aucune des inspirations de sa charité, qui sera invariablement dictée et réglée par la vérité.

V. Et parce que Léon XIII sera toujours un père pour toute la famille chrétienne, celle-ci se montrera pour lui une famille de fils, selon qu'il est écrit : *et ero illi in patrem, et ipse erit mihi in filium.* Entendez-le vous répéter par mes lèvres les paroles de l'apôtre que j'ai déjà citées : « Notre « bouche s'est ouverte, elle s'ouvrira de nouveau pour vous « exprimer les sentiments de notre cœur : non, vous n'êtes « point à l'étroit dans nos entrailles; pourquoi les vôtres « seraient-elles resserrées par rapport à nous? L'amour « appelle l'amour : je parle à des fils : que vos cœurs donc « se dilatent comme le nôtre. »

Or, notre amour filial se traduira d'abord par nos prières, puis par le zèle généreux avec lequel nous continuerons d'aller au devant des besoins de notre père. L'écrivain sacré a dit : *Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem* [1] : « Combien il est mal famé, celui qui délaisse son père! »

1. Eccli., III, 18.

Digitized by Google

Cette mauvaise renommée ne sera jamais la nôtre. Un des ministres de la Chambre apostolique n'a point hésité à me dire : « Que les autres parties de la chrétienté fassent proportionnellement la moitié de ce que fait la France pour sa part, et nous n'aurons plus rien à désirer ». Déclaration grandement glorieuse pour notre pays. Toutefois, même en France, un ralentissement temporaire s'était produit, ralentissement qu'avait fait prévoir à Pie IX lui-même le redoublement de générosité occasionné l'an dernier par la solennité des noces d'or de son épiscopat. Nul doute que le premier équilibre ne se rétablisse bientôt. A Dieu ne plaise que notre père reçoive jamais le pain des mains du spoliateur ! « Si j'ai faim, ce n'est pas à toi que je le dirai » : *Si esuriero, non dicam tibi :* « car j'ai pour me nourrir l'univers et tous les chrétiens qui l'habitent » : *meus est enim orbis terrarum et plenitudo ejus* [1].

Sans rien préjuger actuellement par rapport à un projet d'organisation qui est à l'étude, nous avons la confiance que nos deux quêtes périodiques, et les dons particuliers qui s'y ajoutent, nous maintiendront au niveau du passé. Or, quand nous voyons que, dans notre diocèse, ce niveau a toujours atteint ou même excédé le double de la collecte annuelle de la Propagation de la Foi, nous avons plus d'un motif de ne pas apporter de complication au mode jusqu'ici en vigueur. C'est du reste l'avis qu'a très-sagement exprimé, dans une lettre rendue publique, l'éminent secrétaire d'État, dont les hautes qualités sont au-dessus de nos éloges, mais dont nous avons été heureux d'apprécier de près les rares aptitudes pour le ministère que lui a dévolu la confiance de Léon XIII.

VI. Au tribut de l'or et à celui de la prière, nous joindrons le tribut de l'obéissance. Nous obéirons aux ensei-

1. Ps. XLIX, 12.

Digitized by Google

gnements, nous obéirons aux commandements, nous obéirons aux directions et même aux simples désirs de celui que l'Esprit-Saint a constitué notre guide et notre oracle, et qui a autorité, grâce et lumière pour nous conduire. Vous, en particulier, jeunes lévites au milieu desquels nous aimons chaque année à célébrer la fonction sainte de ce jour, vous nous mettrez toujours à même d'attester à Léon XIII que les jouissances qu'il se loue volontiers d'avoir goûtées dans son séminaire de Pérouse, nous sont également procurées par notre séminaire de Poitiers ; qu'il y règne le même respect de la discipline, le même esprit de foi et de religion, la même ardeur pour les études sacrées, et que les honneurs des grades canoniques, les palmes même du doctorat viennent fréquemment couronner vos travaux et attester vos triomphes.

Dociles aux leçons magistrales de notre savante Faculté, vous continuerez d'attacher un prix et de donner un soin particulier aux études philosophiques, hautement recommandées par le saint-père. En cela d'ailleurs, comme dans tout le reste, Léon XIII continue encore les leçons que nous avons reçues de Pie IX. Vous n'avez pas oublié que, notre concile de Poitiers ayant décrété le rétablissement dans nos écoles de l'enseignement de la philosophie selon la méthode scolastique et les principes de saint Thomas [1], Pie IX, par l'organe de la sacrée-congrégation, insista sur les avantages et les fruits de cette importante résolution [2]. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici le texte même de notre décret conciliaire. Nous disions donc dès l'année mil huit cent soixante-huit :

« Hanc philosophiam quæ a multis dicitur scholastica, « et quæ, doctrinæ revelatæ mirifice consonans, ab eadem

1. Concil. Pictavense (1868), cap. x, p. 97 et seq.
2. *Voir* T. VI, p. 368, Lettre synodale portant promulgation des décrets du concile provincial tenu à Poitiers, n. x (1869).

Digitized by Google

PAGES.

XXXVI. Lettre circulaire ordonnant les prières publiques demandées par la loi constitutionnelle, 4 janvier 1877. 445

XXXVII. Lettre à M. l'abbé Gay, chanoine théologal et vicaire général de Poitiers, au sujet de son second livre intitulé : *Conférences aux Mères chrétiennes*, 13 janvier 1877. 447

XXXVIII. Seconde lettre circulaire aux Filles-de-la-Croix, 13 janvier 1877. 451

XXXIX. Instruction pastorale sur un devoir urgent de la génération actuelle envers le sacerdoce, carême 1877. 455

XL. Lettre circulaire au sujet du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX et d'un nouveau voyage *ad limina apostolorum*, 28 avril 1877. 479

XLI. Homélie adressée aux pèlerins du diocèse de Poitiers dans la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens à Rome le 1er juin 1877, premier jour du *Triduum* solennel célébré pour le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX. 484

XLII. Entretiens avec le clergé durant les exercices de la retraite et du 22e synode diocésain, sur les solennités du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale du pape Pie IX, etc. 14-16 juillet 1877. 496

XLIII. Éloge funèbre de M. Étienne-Edmond comte Lafond, à l'occasion de la cérémonie funèbre célébrée dans l'église paroissiale et conventuelle de Saint-Andelain, juillet 1877. 506

XLIV. Lettre circulaire à l'occasion du décret d'introduction de la cause de béatification du vénérable André-Hubert Fournet, fondateur des Filles-de-la-Croix, 30 juillet 1877 . . . 524

Digitized by Google

PAGES.

XLV. Paroles prononcées à l'occasion des obsèques de M. le comte Édouard de Monti, 16 août 1877. 527

XLVI. Discours adressé à Monsieur le Maréchal Président de la République, sur le seuil de la cathédrale de Poitiers, 14 septembre 1877. . . . 534

XLVII. Lettre circulaire annonçant le sacre de Monseigneur Louis-Charles Gay, chanoine théologal et vicaire général de Poitiers, évêque élu d'Anthédon *in partibus infidelium*, 15 novembre 1877. 534

XLVIII. Homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers à l'occasion du sacre de Monseigneur l'évêque d'Anthédon, et du 28e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1877. 538

XLIX. Lettre au clergé diocésain à l'occasion de la mort de M. l'abbé Pierre Samoyault, vicaire général, archidiacre de Poitiers, 27 décembre 1877. 551

L. Lettre pastorale ordonnant les prières publiques demandées par le gouvernement et par N. S. Père le pape, 1er janvier 1878. 565

LI. Allocution prononcée dans la chapelle des oblats de Saint-Hilaire en la fête de tous les saints évêques de Poitiers, 20 janvier 1878. . . . 571

LII. Entretien avec les religieuses de la maison-mère des Filles-de-la-Croix, à la Puye, à l'occasion du premier anniversaire des obsèques de Madame Anne-Élisabeth Pie et de sa sépulture dans le cimetière de la communauté, 8 février 1878. 578

LIII. Mandement qui ordonne des prières à l'occasion de la mort de N. S. Père le pape Pie IX, et pour l'élection d'un souverain pontife, 8 février 1878. 604

Digitized by Google

PAGES.

LIV. Lettre pastorale annonçant l'élection de N. S. P. le pape Léon XIII, et Mandement pour le carême, 21 février 1878. 608

LV. Homélie prononcée dans la chapelle de la Visitation de Poitiers pour la clôture du *Triduum* des fêtes du doctorat de saint François-de-Sales, 26 mai 1878. 624

LVI. Exhortation adressée aux membres du congrès général des comités des cercles catholiques d'ouvriers à Paris, 4 juin 1878. 631

LVII. Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite pastorale et du 23e synode, sur le caractère directif ou préceptif de quelques points de la discipline diocésaine, et sur les débuts du pontificat de S. S. Léon XIII, 11-14 juillet 187 644

LVIII. Homélie prononcée dans la solennité de sainte Radegonde en présence des pèlerins de Paris à Lourdes, 18 août 1878. 668

LIX. Allocution prononcée dans la cérémonie d'installation du premier abbé de Notre-Dame de Beauchêne, 5 septembre 1878. 678

LX. Homélie prononcée dans l'église autrefois abbatiale de Saint-Maixent à l'occasion du douzième centenaire du martyre de saint Léger, 2 octobre 1878. 683

LXI. Homélie prononcée au retour de Rome dans la solennité du 29e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1878 . . 695

LXII. Lettre circulaire au sujet des prières pour le commencement de l'année, 1er janvier 1879. 707

Digitized by Google

PAGES

LXIII. Lettre pastorale portant publication de l'encyclique pontificale et du Jubilé accordé par N. S. P. le pape Léon XIII à l'occasion de son avénement au trône apostolique, et Mandement pour le carême, 18 février 1879. 09

LXIV. Lettre à son Éminence le cardinal archevêque de Bordeaux à l'occasion du projet de loi ministériel sur l'enseignement, 27 avril 1879. . 719

FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE OUDIN FRÈRES.

Digitized by Google

« plurima mutuata est, atque a veteribus Patribus, græcorum ope philosophorum utentibus, exculta et purificata, « deinde a sancto Augustino potissimum adaucta, denique « a scholasticis doctoribus præsertimque a divo Thoma « perfecta, et in formam didacticam scientificamque redacta fuit, in seminariis nostris juxta Pii Papæ noni vota « instaurandam esse valde cupimus; eo fine ut juniores « clerici cum majori ardore et fructu theologiam scholas- « ticam (cui præit, et indissolubiliter quasi connubit, nec « non servit hujusmodi philosophia) amplectantur et optime calleant; nec non ut ejusdem scientiæ adminiculo, « præambula fidei melius demonstrentur, dogmata sacra « præclarioribus argumentis illustrentur, et errores præsertim ætatis nostræ facilius interimantur. »

Nous ajoutions qu'il était d'autant plus urgent de cultiver cette science qu'elle est une préparation indispensable pour l'intelligence des œuvres des grands docteurs scolastiques, « præsertim Summæ theologicæ divi Thomæ, toties quidem, « numquam vero satis celebratæ, quæ, uberrimæ doctrinæ « fons semper vividus, iis tamen qui ab ejusdem philoso- « phicis alieni erunt doctrinis, fons clausus et signatus re- « manebit. » Et c'est ainsi qu'en suivant les recommandations de Pie IX, nous avons prévu dix ans à l'avance les intentions et les ordres de Léon XIII, nous gardant sans doute, comme il s'en garde lui-même, d'interdire les opinions libres ou de restreindre le domaine licite de la science, mais nous attachant de préférence aux systèmes les plus autorisés, sans pour cela les ériger en doctrines absolues ou en principes nécessaires.

VII. A l'heure où nous nous apprêtions à solenniser ce vingt-neuvième anniversaire de notre sacre, la lecture des Livres saints venait de placer sous nos yeux le règne de vingt-neuf ans de ce monarque de Juda dont il est dit : *Viginti novem annis regnavit in Jerusalem, et fecit rectum... et*

Digitized by Google

bonum in conspectu Domini, non tamen in corde perfecto [1]. Pourrai-je mériter le témoignage d'avoir toujours marché dans le droit sentier en la présence du Seigneur durant une course si longue? Je n'ose le présumer. Mais d'avoir opéré le bien au milieu d'une foule d'imperfections, j'en ai le sentiment profond, et je ne me dissimule pas le besoin que j'ai de l'indulgence et du pardon de Celui que j'ai si imparfaitement servi. Soutenu par les conseils, réconforté par les bénédictions du suprême pasteur, je reprendrai ma tâche avec plus de courage et de confiance; d'autant que cet anniversaire de ma consécration m'en rappellera désormais une autre qui a mis sous mes regards le type des vertus par lesquelles l'évêque s'élève à toute la hauteur de son état, qui est l'état de perfection par excellence [2]. Tous tant que vous êtes, les anciens d'abord et les premiers du sanctuaire, et vous aussi, mes jeunes fils en Jésus-Christ, accordez-moi le suffrage de vos prières, afin que, marchant à votre tête d'un pas ferme et d'un cœur vaillant, j'accomplisse enfin le précepte du prince des apôtres qui veut que les évêques deviennent le modèle et la forme du troupeau : *forma facti gregis ex animo* [3]. Amen.

1. IV Reg., XIV, 2, 3; II Paralipom., XXV, 1, 2.
2. On se rappelle que l'évêque d'Anthédon, Mgr Charles Gay, auxiliaire de Poitiers, a été sacré l'an dernier à ce même jour.
3. I Petr., V, 3.

Digitized by Google

LXII

LETTRE CIRCULAIRE

AU SUJET DES PRIÈRES POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE

Poitiers, le 1er janvier 1879.

MONSIEUR LE CURÉ,

De toutes parts on s'interroge au sujet de l'année qui s'ouvre devant nous, et la tendance trop commune des esprits est à l'anxiété et au découragement. Il n'est donc pas superflu de nous rappeler la maxime de l'apôtre saint Jacques : *Tristatur aliquis vestrum : oret :* « Quelqu'un de « vous est-il triste : qu'il prie [1] ». Et puisque la constitution même de notre pays nous y invite, prenons acte de cette disposition légale, et portons tous ensemble au pied des saints autels nos supplications et nos vœux. Les fastes de l'Église, d'accord avec les saints Livres, nous révèlent que la prière des âmes religieuses, bien plus efficace que l'habileté politique des hommes d'État, décide du sort des sociétés. Que les vrais chrétiens ne se contentent donc pas

1. Jacob., v, 13.

Digitized by Google

d'aller à titre officiel dans nos temples, et de concourir pour leur part à donner aux peuples le spectacle toujours imposant et toujours salutaire d'une manifestation publique de foi et de dépendance envers la souveraineté divine. Faisons davantage. Dans le secret de nos cœurs, dans le silence du foyer domestique, intercédons auprès du Sauveur des hommes, et conjurons-le de jeter sur les nations un regard de pardon et d'amour. Multiplions à cette intention nos œuvres de piété et de charité.

Il est écrit dans la légende du pape saint Grégoire, qu'à cause des temps difficiles où se trouvait alors le monde, il fit ajouter au canon de la messe les paroles par lesquelles Dieu est supplié de disposer les événements contemporains de telle sorte que sa paix règne de nos jours : *Ut adderetur in canone : Diesque nostros in tua pace disponas* [1]. Cette même demande vient se placer chaque matin, dans l'office de prime, sur toutes les lèvres vouées au service divin, et nulle invocation n'est mieux appropriée aux circonstances : *Dies et actus nostros in sua pace disponat Dominus omnipotens, Amen* : Que, durant le cours de cette année, « le Seigneur tout-puissant gouverne nos jours et nos actes de telle façon que nous demeurions en possession de sa paix : Ainsi soit-il ! »

A cette fin, etc.

1. *Brev. Roman.*, XIII Mart, III Lect. II Noctum.

Digitized by Google

LXIII

LETTRE PASTORALE

PORTANT PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE
ET DU JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE LÉON XIII
A L'OCCASION DE SON AVÉNEMENT AU TRONE APOSTOLIQUE,
ET MANDEMENT POUR LE CARÊME 1879.
(XVIII FÉVRIER.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Le psalmiste royal disait : « Dieu a parlé une fois; « j'ai entendu ces deux choses : c'est que la puissance est « de Dieu, et qu'à vous, Seigneur, est la miséricorde, et « qu'il sera rendu par vous à chacun selon ses œuvres » : *Semel locutus est Deus; duo hæc audivi : quia potestas Dei est, et tibi, Domine, misericordia : quia tu reddes unicuique juxta opera sua* [1]. Pareillement, le lieutenant de Dieu en terre a parlé une première fois [2] : ç'a été pour proclamer la suprême puissance de Dieu et la miséricorde du Sauveur Et s'il parle une seconde [3] et une troisième fois [4], c'est pour

1. *Ps.* LXI, 12, 13.
2. Encyclique du 13 avril 1878 : *Inscrutabili Dei consilio.*
3. Encyclique du 28 décembre 1878 : *Quod apostolici muneris.*
4. Lettres apostoliques du 15 février 1879 : *Pontifices maximi prædecessores nostri.*

Digitized by Google

insister de nouveau sur les droits souverains de Dieu, et pour ouvrir la source des grâces de son Fils rédempteur.

Plus que qui ce soit sur la terre, l'Église de Jésus-Christ a le don de l'opportunité; et, pour employer un mot consacré par la langue du moment, les papes ont toujours été ici-bas les grands « opportunistes ». A ceux que l'infatuation de ce qu'ils appellent les principes et les conquêtes modernes porte à élever les droits de l'homme par-dessus ceux de Dieu lui-même, il fallait opposer cette puissance sans rivale qui institue, qui conserve et qui domine tous les pouvoirs inférieurs; à ceux que le spectacle des choses présentes jetterait dans le découragement, il fallait montrer les ressources infinies de la miséricorde du Seigneur. Et parce que les ennemis de Dieu font trophée de leurs succès temporaires, il fallait constater que leur iniquité ne tarde jamais à se retourner contre eux et à s'appesantir sur leur tête [1]; tandis que les hommes de foi recueillent tôt ou tard le fruit de leurs actes de piété et de charité, Dieu rendant finalement à chacun selon ses œuvres.

Tel est, N. T.-C. F., le cadre de l'enseignement contenu jusqu'ici dans les lettres apostoliques du successeur de Pie IX. Et comme, en dehors de ses autres mérites, le langage de Léon XIII a particulièrement celui de la clarté et de la simplicité, c'est à peine si nous accompagnerons de quelques commentaires la lecture que vous devez entendre.

II. Nous avions appris de saint Paul que l'homme de péché, le fils de perdition, qui sera révélé dans la fin des temps, n'aura rien moins que la prétention de s'élever au-dessus de tout ce qui porte le nom de la divinité, ou plutôt, qu'il se substituera lui-même à Dieu et s'en attribuera les droits et les honneurs [2].

Ne semble-t-il pas, N. T.-C. F., que ce paroxysme de

1. Et in verticem ipsius iniquitas ejus descendet. Ps. VII, 17.
2. II Thessal., II, 3, 4.

Digitized by Google

l'orgueil humain soit en voie de se produire sous l'action du rationalisme contemporain, lequel, foulant aux pieds toute religion et toute doctrine révélée, en est venu à bannir Dieu de toute l'organisation sociale : monstruosité que n'avaient pas connue les peuples païens ? Incarnant dans la volonté de la multitude le droit suprême de commander, n'avons-nous pas entendu naguère encore la révolution nous signifier, dans les colonnes d'un de ses organes les plus autorisés, que l'entente restera impossible entre l'Église et la société moderne aussi longtemps que nous n'aurons pas déchiré de notre programme la maxime des apôtres : « qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes [1] », attendu que l'article fondamental et désormais indiscutable de nos constitutions, c'est que la loi issue des volontés du peuple ne connaît rien au-dessus d'elle, et qu'elle s'impose, quelle qu'elle soit, à toutes les consciences? Que dis-je? cet axiome de la tyrannie césarienne, devenu le dogme favori de nos démocraties, n'a-t-il pas été posé, dans les plus hautes régions politiques, comme la condition *sine qua non* de la pacification religieuse; et l'Église n'a-t-elle pas trouvé devant elle des hommes d'État, d'ailleurs justement renommés, qui osaient se flatter de l'espoir qu'elle pourrait transiger sur ce point? « Levez-vous, Seigneur, et qu'il ne « soit pas donné à l'homme de prévaloir » : *Exurge, Domine, non prævaleat homo* [2].

Et le Seigneur s'est levé. Il a parlé par la bouche de son plus auguste représentant; et j'ai entendu d'abord cette sentence : que la puissance appartient en propre à Dieu; que tout pouvoir humain, venant de lui, doit lui être soumis; et qu'à quiconque méconnaîtra cette subordination il sera rendu selon ses œuvres.

III. Pie IX, considérant l'état du monde, avait dû princi-

1. Act., v, 29. — 2. Ps. IX, 20.

Digitized by Google

palement établir et définir le respect des droits de Dieu comme le devoir des sociétés aussi bien que des individus : Léon XIII est amené à le présenter surtout comme un besoin public et une nécessité sociale.

Le principe d'indépendance ayant été proclamé, la logique des passions en a déduit les conséquences. Après l'insurrection contre l'Église, est venue l'insurrection contre toute forme d'autorité ; à la négation de l'ordre surnaturel, a succédé la négation de tout principe d'ordre quelconque.

La société civile, de quelque nom qu'on l'appelle et quelque régime qu'elle affecte, n'est possible qu'au moyen d'une hiérarchie dont les chefs sont investis d'un pouvoir de commandement ; et le radicalisme socialiste, en revendiquant la parfaite et inaliénable égalité de tous, a détruit tout droit de commander, toute obligation d'obéir, chacun étant à soi-même son propre souverain. Une loi de nature que le sens commun de tous les siècles et de tous les peuples civilisés a reconnue, assure aux citoyens la possession et la transmission des biens acquis par le talent, par le travail ou par l'épargne ; et, sous l'empire de la cupidité érigée en théorie, le droit au partage égal, par conséquent, le dépouillement des propriétaires, est devenu le thème du communisme, qui n'a pas reculé devant la destruction même de la famille par l'abolition des lois sacrées du mariage. Aucun des éléments de l'ordre public n'a pu trouver grâce, et les sectes, pour être assurées de n'en rien épargner, ont fini par s'adjuger le nom même du néant. Enfin, comme la force des choses a continué pourtant de maintenir à la tête des nations des magistratures politiques revêtues d'un titre ou d'un autre, nous avons vu coup sur coup les projectiles meurtriers viser la personne des souverains, après que déjà plus d'un président de république avait péri par le poignard : attentats contagieux dont le monde entier s'est effrayé.

Eh bien, c'est à cette heure que le chef vénéré de la

Digitized by Google

chrétienté, oubliant qu'il est lui-même victime des révolutions, sans faire de retour sur sa propre cause, se met résolûment en tête des conservateurs de tous les intérêts des princes et des peuples, et, l'Évangile à la main, présente aux gouvernants et aux gouvernés la dernière planche de salut, le remède unique, mais le remède efficace à la dissolution dont le monde est menacé. Les esprits ne pouvaient pas n'être pas attentifs à sa voix. Car enfin, de quelque façon que les nations se constituent, qu'il s'agisse de royautés, d'empires ou de républiques, il est des principes et des devoirs essentiels en dehors desquels s'évanouit toute notion de gouvernement et d'ordre moral. Ces principes et ces devoirs, nulle voix purement humaine n'a autorité et mission pour les imposer aux hommes; la terre ne les acceptera jamais qu'autant qu'ils seront marqués du sceau de la sanction divine. Seule, la doctrine chrétienne se présente avec ce caractère. Et, parce qu'elle vient de Dieu, elle répond à tous les besoins, elle satisfait toutes les aspirations raisonnables : distribuant également la leçon aux riches et aux pauvres, aux maîtres et aux serviteurs, aux patrons et aux ouvriers, aux particuliers et aux hommes publics, tempérant les devoirs de la justice par les inspirations de la charité, rehaussant par les priviléges de la dignité surnaturelle ceux dont le sort est moins heureux ici-bas, enfin corrigeant les inégalités nécessaires de la condition présente par la doctrine de l'égalité suprême devant Dieu et des dédommagements sans fin de la vie future. La vraie déclaration des droits de l'homme et du citoyen est là, ou elle n'est nulle part. Pour tout régime politique ancien ou nouveau, monarchique ou démocratique, l'Église qui enseigne ces doctrines est une alliée et un auxiliaire nécessaire. La repousser et la traiter en ennemie, c'est prononcer l'arrêt de sa propre condamnation. Vouloir lui fermer la bouche, c'est ramener sur ses lèvres la réponse des apôtres à ceux qui

Digitized by Google

leur défendaient de parler : « Soyez juges vous-mêmes si la « conscience permet de vous obéir plutôt qu'à Dieu » : *Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum, judicate* [1].

IV. Hélas! nous dites-vous, la génération actuelle a donné de tels gages à l'erreur et aux principes de désordre que rien désormais ne pourra la faire rentrer dans les sentiers de la vérité et de la justice. Elle est condamnée à recueillir jusqu'au bout le fruit de ses œuvres. Vainement la voix de l'expérience, la voix même du propre intérêt, étroitement lié à la conservation sociale, cherchera-t-elle à s'imposer aux ambitions satisfaites : d'autres exigences vont se lever, plus impérieuses encore et plus nombreuses que leurs devancières. La marche progressive des passions, d'accord avec les justes jugements de Dieu, pousse notre génération jusqu'au fond de l'abîme où nous allons périr. — Ainsi entendons-nous s'exprimer ceux-là même qu'on comptait naguère encore parmi les plus confiants et les plus rassurés.

Pour nous, N. T.-C. F., qui connaissons les infinies ressources de la providence et de la bonté divine, nous ne serions pas les interprètes fidèles de l'Église si nous vous apportions ce langage pessimiste. Outre que nous ne perdrons jamais confiance dans les retours salutaires de la raison humaine et du bon sens public, non plus que dans l'efficacité des leçons de l'expérience et du malheur, notre foi nous enseigne qu'ayant reçu les nations en héritage [2], et les ayant rachetées dans son sang, Jésus-Christ a planté au milieu du monde chrétien sa croix, comme un bois de vie qui ne cessera jamais de porter ses fruits, et dont les feuilles même ont la propriété de rendre la santé aux na-

1. Act., III, 19. — 2. Ps. II, 8.

Digitized by Google

sions [1]. Les sociétés, comme les âmes, ne périssent que quand elles s'obstinent à périr. « Pourquoi mourrais-tu, « maison d'Israël? Si mourante que tu paraisses, je ne veux « pas ta mort, dit le Seigneur Dieu : revenez à moi et vi- « vez [2]. » Et comme la nation n'est que l'assemblage des individus, que chacun vienne puiser aux sources de salut ouvertes par l'Église, et la nation sera sauvée.

Car, N. T.-C. F., l'Église n'a pas seulement dans ses domaines le dépôt de la vérité, elle a aussi le dépôt de la grâce; et ce que l'homme ne pourrait pas avec la seule lumière de l'intelligence, l'admirable puissance de la grâce lui en confère la force. C'est vous dire avec quel à-propos le vicaire de Jésus-Christ, par les lettres apostoliques datées du quinze de ce mois, nous apporte l'annonce d'un jubilé universel à l'effet d'implorer le secours divin [3]. Le carême se présentant comme le moment le plus propice pour profiter de cette faveur, nous n'avons pas voulu tarder d'un seul jour à vous informer de cette heureuse nouvelle, d'autant que les exercices des missions vont commencer dans un assez grand nombre de paroisses.

V. Léon XIII rappelle que c'a été la pratique, déjà ancienne, de ses vénérables devanciers d'ouvrir les trésors des faveurs célestes dès les débuts de leur exaltation à la dignité du suprême apostolat, et d'indiquer des prières générales dans l'Église. D'une part, c'était comme un don de joyeux avénement, et comme un gage sacré de la tendresse du père pour toute la famille du Christ devenue la famille de son vicaire; d'autre part, c'était un premier tribut de

1. In medio plateæ ejus lignum vitæ, per menses singulos afferens fructum suum, et folia ligni ad sanitatem gentium. Apoc., XXII, 2.

2. Et quare moriemini, domus Israël? Quia nolo mortem morientis dicit Dominus Deus : revertimini, et vivite. Ezech., XVIII, 31, 32.

3. Litteræ apostolicæ quibus indicitur Jubilæum universale : *Pontifices maximi prædecessores nostri.*

Digitized by Google

piété filiale, c'étaient de premières arrhes de tous les fidèles et de leurs pasteurs s'unissant au chef visible de l'Église et implorant l'aide du Seigneur, non-seulement pour le troupeau, mais pour le pasteur même de tout le bercail.

Or, dans des temps aussi déplorables que les nôtres; quand le ministère apostolique est rendu si difficile par l'état présent de l'Église; quand l'édifice social tombe partout en ruines; quand les funestes projets des hommes impies, quand les terribles menaces et les effets déjà visibles de la colère divine, donnent à redouter de jour en jour des maux plus grands: en de telles conjonctures, ce n'est certes pas le cas d'omettre ce que la tradition du passé nous recommande.

Et comme le bénéfice particulier du jubilé consiste à procurer l'expiation des péchés, l'accomplissement des œuvres de pénitence et de charité, la pratique plus fervente des exercices de piété, et que d'ailleurs, par la prière concertée et simultanée de toute l'Église, une sorte de violence est faite à Dieu, il y a tout lieu d'espérer du Père céleste qu'il abaissera des regards favorables sur son peuple, et que, les choses prenant une face meilleure, il nous accordera miséricordieusement et les lumières et les consolations tant désirées. Car, dit Léon XIII, empruntant la voix de saint Léon le grand : « Si la grâce de Dieu nous conduit à l'amendement de nos mœurs, et que nous triomphions par là de nos ennemis spirituels, la force de nos adversaires temporels sera brisée du même coup, et notre conversion affaiblira la puissance de ceux que, non point leurs mérites, mais nos propres délits, avaient rendus forts contre nous [1]. »

Conformément à ces considérations, un jubilé universel

1. S. Leo, Serm. I de Quadrag.

Digitized by Google

est accordé au monde catholique : immense amnistie spirituelle, dont la condition première est le pardon préalable obtenu par le repentir et par le recours au tribunal de la pénitence, et dont l'effet est la pleine rémission de toutes les peines encourues par suite des péchés, en même temps que la remise en possession de tous les mérites précédemment acquis ; amnistie qui s'étend non-seulement aux vivants, mais encore à ceux que la justice divine détiendrait au delà de cette vie dans le séjour des expiations.

VI. A l'œuvre donc, N. T.-C. F., et que personne ne néglige ce bienfait, providentiellement approprié tant à nos besoins personnels qu'aux nécessités publiques. Dans ce que nous voyons s'accomplir, intervient sans nul doute la main puissante et vengeresse de Dieu. Le psalmiste l'avait annoncé : « Les nations se sont enfoncées dans le gouffre « qu'elles avaient creusé, et leur pied a été pris dans le « piège qu'elles avaient tendu. On reconnaîtra que le « Seigneur rend justice, en ce que le pécheur aura été pris « dans les œuvres de ses mains [1]. » Mais dans cette justice, N. T.-C. F., éclate déjà la miséricorde. Combien de nos concitoyens, en voyant leurs principes et leurs œuvres se retourner contre eux, ont déjà commencé à confesser leur erreur ! Durant ce temps de propitiation et ces jours de salut [2], la conversion des esprits s'opérera dans de plus larges proportions, et elle attirera sur nous des grâces de toute sorte.

D'ailleurs, si la puissance de Dieu se fait sentir en ce qu'elle nous livre aux conséquences logiques de nos œuvres mauvaises, est-ce que sa bonté ne tiendra pas compte de tant et tant de bonnes œuvres dont notre pays donne le spectacle quotidien ? Au sein de quelle société a-t-on jamais vu plus d'efforts et de sacrifices généreux, plus d'en-

1. Ps. IX, 16, 17. — 2. II Corinth, V, 2.

Digitized by Google

treprises de zèle et de dévouement ? Le souffle du jubilé va réchauffer encore cette ardeur, stimuler cette activité. Chacun de nous ayant fait devant Dieu la revue de sa propre conscience, et s'étant rétabli ou confirmé dans l'état de justification, à l'effet de participer aux bienfaits du grand pardon et d'y faire participer jusque par delà la tombe les êtres qui nous sont chers, nous voudrons nous donner avec plus de soin que jamais à tout ce qui peut remédier aux plaies du corps social. L'encyclique du saint-père nous y excite par les motifs les plus puissants. En particulier, nous dit-il, « comme les sectes ennemies de la société se recrutent trop souvent parmi les hommes de métier ou les hommes à gage, lesquels, dégoûtés volontiers du travail, se laissent naturellement allécher par l'appât des richesses et la promesse d'avantages imaginaires, il nous paraît opportun d'encourager nommément les associations d'ouvriers et d'artisans qui, instituées sous le patronage de la religion, tendent à inspirer à tous leurs membres le contentement de leur sort, la résignation au travail, et à en faire des citoyens soumis et des hommes tranquilles [1]. »

Que la très-sainte et immaculée Vierge Marie, que son bienheureux époux saint Joseph, constitué désormais patron de l'Église universelle, que les saints apôtres Pierre et Paul par l'autorité desquels le pontife romain nous ouvre tous les trésors de l'Église, que tous les saints anges et toute la cour céleste intercèdent auprès de Dieu tout-puissant et de son Fils très-miséricordieux pour que la grâce de ce jubilé, unie à celle de la sainte quarantaine, produise tous ses fruits, au plus grand avantage des âmes et à la plus grande utilité de l'Église et du monde [2] !

Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

1. Encycl. *Quod apostolici muneris.* — 2. *Ibid.*

Digitized by Google

LXIV

LETTRE

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX A L'OCCASION DU PROJET DE LOI MINISTÉRIEL SUR L'ENSEIGNEMENT.

Poitiers, le 27 avril 1879.

MONSEIGNEUR,

Votre Éminence, dès la première apparition du projet de loi qui inquiète si fortement notre pays, a exprimé toutes ses appréhensions à Monsieur le Président de la République, et lui a fait parvenir sans retard ce que le vieux langage français appelait « les doléances et remontrances respectueuses » de l'épiscopat.

Le rang que Votre Éminence occupe en tête de notre hiérarchie, votre caractère et vos longs services, vous autorisaient à vous faire l'interprète de vos Frères ; et je m'empressai de vous assurer, sur l'heure même, que nous n'avions tous avec vous qu'une même pensée et qu'un même sentiment.

Digitized by Google

Diverses circonstances, en particulier la distance qui sépare de nous nos trois collègues des colonies, n'ayant pas permis de grouper aussitôt les noms de tous les évêques de la province à la suite du nom vénéré de leur métropolitain, et la rentrée désormais prochaine des Chambres ne comportant plus de délai, je viens vous redire ma pleine adhésion aux sages observations et représentations contenues dans votre lettre du 25 mars.

Avec Votre Éminence je veux croire et je veux espérer que ses paroles, empreintes de tant de sincérité et de bienveillance, ainsi que le langage à la fois si puissant et si mesuré de l'épiscopat de toutes nos provinces ecclésiastiques, ne seront pas sans effet sur l'esprit et sur le cœur des hommes qui portent présentement le poids périlleux des destinées de la France.

Après cette première manifestation de l'unanimité de nos vues et de nos démarches, puissions-nous n'avoir pas à reprendre et à continuer, chacun pour notre part, les réclamations que notre devoir pastoral, l'amour du pays et le dévouement à ses intérêts de toute sorte, enfin l'appui qu'attendent de nous toutes les familles chrétiennes, nous feraient une obligation de renouveler durant les diverses phases du débat qui va s'engager !

Agréez, je vous prie, l'expression, tant de fois réitérée depuis trente ans, des sentiments de respectueux attachement avec lesquels j'aime à me dire

de Votre Éminence,

Monseigneur,

le très-humble serviteur et suffragant.

† L.-É., *Évêque de Poitiers.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME.

PAGES

I. Mandement et Instruction pastorale a l'occasion du Jubilé universel de l'année sainte et pour le carême 1875. 1

II. Homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers à la messe pontificale de saint Hilaire, célébrée par Monseigneur l'archevêque élu de Reims, janvier 1875. 21

III. Oraison funèbre du T.-R. Père Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, supérieur de la congrégation bénédictine de France, prononcée dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de Solesmes, 14 mars 1875. 31

IV. Lettre circulaire relative aux conditions du Jubilé, 24 mars 1875. 75

V. Lettre circulaire à propos de deux brefs apostoliques concernant le T.-R. Père Dom Guéranger, et au sujet de la mort du R. P. Clément Schrader, premier recteur de l'Institut théologique de Poitiers, 8 avril 1875. 78

VI. Allocution prononcée dans la cérémonie de consécration de l'église des Filles-de-la-Croix, à Paris, 11 mai 1875. 94

VII. Entretien sur la situation de l'abbaye de Solesmes, et de la congrégation bénédictine de France, 18 mai 1875. 101

Digitized by Google

PAGES.

VIII. Letttre pastorale et Mandement concernant la consécration générale au Sacré-Cœur de Jésus, 1er juin 1875. 121

IX. Allocution prononcée dans la cérémonie de consécration de l'église des Pères des Sacrés-Cœurs à Poitiers, 6 juin 1875. 130

X. Homélie prononcée au collége de Saint-Joseph de Poitiers, le 21 juin 1875, deuxième anniversaire séculaire de l'inauguration première de la fête du Sacré-Cœur. 142

XI. Lettre circulaire qui ordonne une quête et des prières, pour les victimes des inondations du Midi, 19 juin 1875. 149

XII. Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite pastorale et du vingtième synode diocésain : sur la discussion relative à la liberté de l'enseignement supérieur, etc., 7-13 juillet 1875. 152

XIII. Mandatum quo publicantur statuta diœcesana seu constitutiones synodales Ecclesiæ Pictaviensis. 184

XIH. Mandement portant publication des statuts diocésains ou constitutions synodales de l'Église de Poitiers, 14 juillet 1875. . . . . 18&

XIV. Lettre à M. le comte de Grimoüard de Saint-Laurent au sujet de son livre : le *Guide de l'Art chrétien*, 14 juillet 1875. 194

XV. Homélie prononcée dans la chapelle du grand séminaire de Poitiers, à la messe d'ouverture du congrès des comités de l'union catholique, 19 août 1875. . . . . 19.

XVI. Paroles prononcées à la séance de clôture du congrès catholique de Poitiers, 21 août 1875 212

Digitized by Google

PAGES.

XVII. Exhortation prononcée après la bénédiction des bâtiments du cercle ouvrier de Parthenay, 26 septembre 1875. 219

XVIII. Lettre à son Éminence le cardinal archevêque de Bordeaux annonçant la réérection canonique de la Faculté de théologie de l'Université de Poitiers, 5 octobre 1875. 229

XIX. Lettre pastorale au clergé diocésain annonçant a mort de Monseigneur Antoine-Charles Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, suivie d'un bref apostolique reçu à cette occasion, 13 octobre 1875. 232

XX. Allocution prononcée dans la cérémonie religieuse d'inauguration du cercle catholique ouvrier de Châtellerault, 17 octobre 1875. . 244

XXI. Lettre pastorale au sujet du rétablissement canonique de la Faculté de théologie de l'Université de Poitiers, 25 novembre 1875. . . . 254

XXII. Homélie prononcée en l'église cathédrale de Poitiers, dans la solennité de saint Hilaire, présidée par Monseigneur l'archevêque de Bourges, 26 janvier 1876. 294

XXIII. Lettre pastorale au sujet de la prorogation du Jubilé universel et Mandement pour le carême 1876. 302

XXIV. Lettre circulaire indiquant des prières publiques à l'occasion de la prochaine entrée en fonction du Sénat et du Corps législatif, 29 février 1875. 316

XXV. Observations à propos des animadversions du promoteur de la foi dans la cause du doctorat de saint François-de-Sales, juin 1876 . . . 318

Digitized by Google

PAGES.

XXVI. Homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame-de-Lourdes par Mgr le nonce apostolique, délégué de Pie IX, suivie d'un bref pontifical relatif à cette homélie, 3 juillet 1876. 330

XXVII. Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite pastorale et du 21e synode diocésain : aperçu sur le rôle de la dernière assemblée nationale, etc., 15 et 16 juillet 1876. . . 354

XXVIII. Lettre circulaire annonçant le sacre de Mgr Marie-Camille-Albert de Briey, vicaire général de Poitiers, évêque élu de Saint-Dié, 15 août 1876. 369

XXIX. Discours prononcé dans la cérémonie du sacre de Mgr Marie-Camille-Albert de Briey, évêque de Saint-Dié, 24 aout 1876. 373

XXX. Lettre à Monsieur l'abbé Ulysse Maynard, chanoine de Poitiers, au sujet de son livre intitulé : *La sainte Vierge*, 24 septembre 1876. 384

XXXI. Homélie prononcée dans l'église de Saint-Remi de Reims en la fête patronale de saint Remi, 1er octobre 1876. 387

XXXII. Lettre pastorale au sujet de la prochaine quête pour le denier de Saint-Pierre, et du cinquantième anniversaire de l'apparition de la croix de Migné, 18 novembre 1866. 407

XXXIII. Homélie prononcée dans la solennité du 27e anniversaire de notre consécration épiscopale, sur le psaume quarante-deuxième, 25 novembre 1876. 417

XXXIV. Homélie prononcée à Migné dans la solennité du cinquantième anniversaire de l'apparition de la croix, 17 décembre 1876. 428

XXXV. Lettre pastorale exposant l'état actuel de la Faculté de théologie de Poitiers, 1er janvier 1877. 436

Digitized by Google

Digitized by Google

